

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

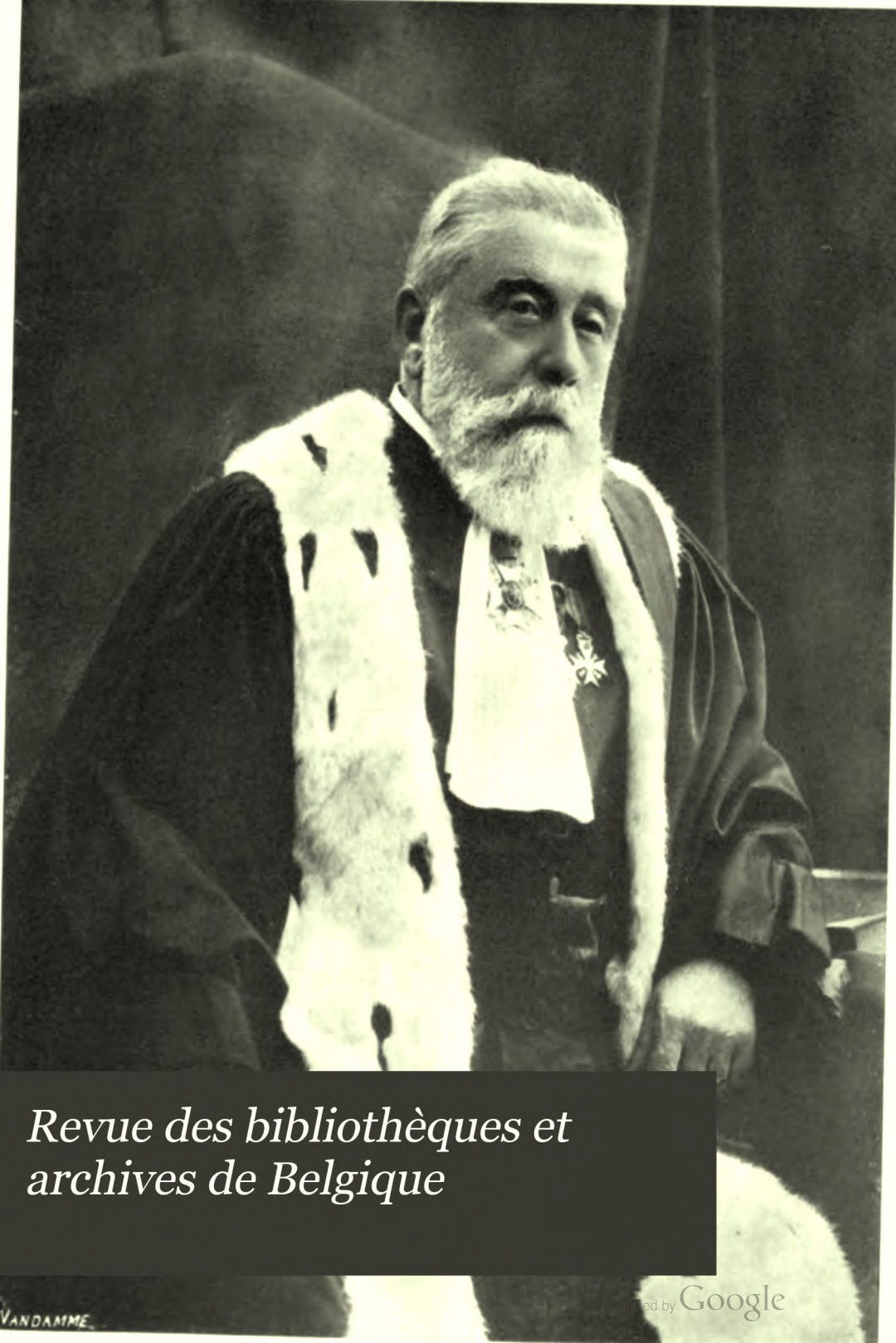
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

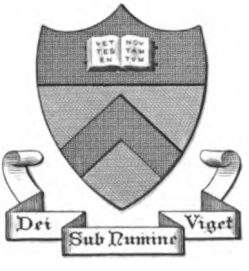



# *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*

Digitized by Google

0500
.7632

Library of




Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DES

# BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES

# DE BELGIQUE

Publiée par

L. STAINIER

ATTACHÉ A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

avec la collaboration de

O. GROJEAN

ATTACHÉ

A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

J. CUVELIER

SOUS-CHEF DE SECTION

AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

et le Concours des principaux Bibliothécaires et Archivistes du Pays.




UNIVERSITY LIBRARY

ANNÉE 1906

BRUXELLES

MISCH & THRON, ÉDITEURS

66-68, RUE ROYALE

Digitized by Google

J55
.7632

PRINCETON N.J.
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

# Table des Matières.

BAYOT (A.) — Fragments de manuscrits trouvés aux Archives générales du Royaume . . . . 311. 281
(Deuxième notice) . . . . . 411.
BERGMANS (P.) — Une lettre du philologue Achaintre . . . . . 201.
CAULLET (G.) Le relieur au monogramme I. R.: Jean Ryckaert, de Gand . . . . . 162.
CONGRÈS (Le) international de la documentation photographique . . . . . 450.
CUVELIER (J.) — Les archives autrichiennes . . . 178.
— L'éducation des archivistes . . . . . 42.
— La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035) . . . . . 372.
FAIRON (E.) — La bibliothèque d'un chanoine liégeois . . . . . 1, 94, 230.
GROJEAN (O.) — Jules De Le Court . . . . . 73.
HANSAY (A.) — Note sur un manuscrit de Hasselt concernant les Bogards ou frères du Tiers-Ordre à Zepperen . . . . . 86.
HANSAY (A.) — Supplément à l'inventaire sommaire des Archives de l'État à Hasselt . . . . . 20.
INFORMATION (L') mutuelle . . . . . 495.
LISSENGREZ (L. de). — Le 1er Salon du Livre et la fondation d'un Musée du Livre à Bruxelles . . . . . 113.
MULLER (S.) — Le style de la Circoncision . . . . 289.
MULLER (S.) — Le style de la Circoncision. (Réponse à M. Nelis) . . . . . 399.
NELIS (H.) — Charte fausse relative à l'église de Grimde (1132) . . . . . 395.

JUL 23 1913 300097

Digitized by Google

Nelis (H.) — Réponse à l'article de M. Muller sur le style de la Circoncision . . . . . 302.
— Un dernier mot à M. S. Muller (à propos du style de la Circoncision). . . . . 402.
Rédaction (La). — Pro Domo . . . . . 161.
— Projet d'une Association des archivistes, bibliographes et bibliothécaires de Belgique. 371.
Stainier (L.) — Contribution à la Bibliographie des bibliographies. . . . . 146.
Van den Gheyn (J.) — Le don de M. Gielen à la Bibliothèque royale de Belgique . . . . . 384.
— Encore les statuts des Bogards de Zeppe-ren . . . . . 176.
— Notes sur quelques manuscrits de la Biblio-thèque royale de Belgique . . . . . 345.
— Une vente de manuscrits à Amsterdam (3-6 avril 1906) . . . . . 107.
Vanden Haute (C.) — Le dépôt des Archives de l'État à Namur. Accroissements de 1905 . . 404.
Vandevelde (A. J.-J.) — Notes de chimie sur les papiers et les encres. . . . . 77.
Vannérus (J.) — Le dépôt des Archives de l'Etat à Anvers. Accroissements de l'année 1905 . . 204.
— Note sur une imprimerie arménienne établie à Amsterdam en 1695. . . . . 329.

**Bibliographie** — I *Comptes rendus*

Berlière (Dom. U.) — Inventaire analytique des Diversa cameralia des Archives vaticanes (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tour-nai . . . . . 354.
Berlière (Dom. U.) — Suppliques de Clément VI. (1342-1352) (*Ana-lecta vaticano-belgica*, T. I.) . . . . . 119.
Caullet (G.) — Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien (1623-1629) . . . . . 158.
Devillers (L.) — Inventaire analytique les archives des États du Hainaut. T. III. . . . . 357.
D'Hoop (A.) — Inventaire général des Archives ecclésiastiques du Brabant. I. Eglises collégiales . . . . . 52.

Digitized by Google

DOUTREPONT (G.) — Inventaire de la « Librairie » de Philippe-le-Bon (1420) . . . . . 356.
DOUTREPONT (G.) et BETHUNE (J.) — Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas . . . . 246.
DUBRULLE (H.) — Les bénéfices des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai... d'après les documents conservés aux Archives d'État à Rome . . . . . 48.
ESPINAS (G.) et PIRENNE (H.) — Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre . . . 250.
FARAULT (A.) — Bibliographie des livres, revues et périodiques édités par Léon Clouzot . . . . . 121.
FAYEN (A.) — Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis, T. I. . . . . 462.
FRUIN (M.-R.) — Het recht der stad Reimerswaal . . . . 51.
GRIFFIN (A.-P.-C.) — List of cartularies (principally French) recently added to the Library of Congress . . . 256.
HITCHLER (TH.) — Cataloging for small librairies . . . . 48.
LAHAYE (L.) — Cartulaire de la commune de Dinant. T. VI (1666-1700) . . . . . 252.
LALOIRE (E.) — Le livre d'heures de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravenstein . . . . . 352.
LINNIG (B.) — Bibliothèques et ex-libris d'amateurs belges aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles . . . . . 248.
LIST (Subject) of works on aerial navigation and meteorology in the Library of the Patent Office London . . . 120.
LIST (Subject) of works on agriculture, rural economy and allied sciences, in the Library of the Patent Office, London . . . . . 120.
LIST (Subject) of works on heat and heat-engines... in the Library of the Patent Office, London. . . . . 120.
MATTHIEU (E.) — Biographie du Hainaut. . . . . 459.
MULLER (S.) — Catalogus van het Archief der bisschoppen van Utrecht . . . . . 117.
MULLER (S.) — De jaarstylen in het sticht Utrecht gebruikt door het synodaal besluit van 1310 . . . . . 122.
MULLER (S.), FEITH (J.-A.) und FRUIN. — Anleitung zum Ordnen und Beschreiben von Archieven . . . . . 117.
NELIS (H.) — Inventaire sommaire des archives de la Drossarderie de Brabant . . . . . 250.
NELIS (H.) — Inventaire sommaire des archives de la Foresterie de Brabant . . . . . 250.
OSTENDE centre d'art. Exposition du Livre belge d'art et de littérature organisée par le Musée du Livre . . . 349.
PAQUAY (J.) — Regesta de Renier, écolâtre de Tongres... . . 121.
PIRRON (S.) — Les dessinateurs belges d'ex-libris . . . 248.
ROLAND (C.-G.) et LAHAYE (L.) — Les communes namuroises . 253.

Digitized by Google

SCHOENGEN (M.) — De oorkonden uit het archief van het Fraterhuis te Zwolle] . . . . . 460.
STEARNS (Miss L.-E.) — Essentials in library administration. IV. 48.
STEFFENS (F.) — Lateinische Palaeographie . . . . . 253.
VERSLAGEN omtrent 's Rijks Archieven, XXVII, 1904 . . . 49.
VOULLIÈME (E.) — Die Inkunabeln der königlichen Bibliothek und der andere Berliner Sammlungen . . . . 247.
WIERSUM (E.) — Het archief van de afdeeling Rotterdam der hollandsche Maatschappij van Fraaie Kunsten en Wetenschappen . . . . . 461.

**Bibliographie.** — II. *Revue des Revues.*

Accès (Libre) du public aux rayons de livres. 124. — Archives (Destruction d') 127. — Archives hollandaises (Projet de règlement pour les). 468. — Archives (Traitement des) par le sulfure de carbone. 466. — Archiviste (Le certificat d'aptitude aux fonctions d') en France, 469. — Autographe (Un) de 89.500 francs. 467.

Bible (La) des pauvres. 130. — Bibliothèque (Construction d'une). 58. — Bibliothèque (La) de Napoléon. 469. — Bibliothèques (La centralisation et la personnalité des). 259. — Bibliothèques (Les) circulantes de la Ligue de l'enseignement. 257. — Bibliothèques françaises (La place de la Science dans les). 131. — Bibliothèques (Les) populaires et la lecture. 56. - Bibliothèques publiques anglaises (Organisation des). 131. — Bulles pontificales sur papyrus. 256. — *Bulletin des bibliothèques populaires.* 132.

Cartulaires (Publications de). 57. — Chartes parties (Devises des) des greffes scabinaux de Tournai. 125.

Département (Le) de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (de Hollande). 469. — Département des affaires étrangères (1798-1904), de l'instruction publique, des sciences et des arts (1798-1904) et des cultes (1798-1871). (Organisation en Hollande). 126. — Dépôt légal (Le) en France. 131. — Droit (Le) de sortie sur les livres rares en Italie. 57, 131.

École des Chartes (La question de l'). 360, 469. — Écrivains belges et les bibliothèques. 124. — Éditeurs anglais (La querelle du *Times* et des). 471.

Frédéric de Laroche, évêque d'Acre et archevêque de Tir. Envoi de reliques à l'abbaye de Florennes. 468.

Glossaire (Un) latin inédit 131.

Hémérothèque. 54. — Hérédia bibliophile et bibliothécaire. 361. — Histoire économique (Archives d'). 57.

Lettres (Les) closes de Saint-Omer. 256. — Livres rares (Droit de sortie, en Italie). 57, 131.

Maladies (Contagion des) par les livres. 127. — Mérimée (Un discours de). 471. — Mirabeau (Un pseudo-écrit de). 357. — Mystification (Une) bibliographique. 359.

Digitized by Google

Peinture murale du XIIIe siècle dans l'ancien chartrier du Chapitre de Reims. 125. — Plutarque (Un) ayant appartenu à Rabelais. 467.

Que faut-il lire. 261.

Recherches généalogiques. 58. — Registres (Les anciens) paroissiaux. 126. — Reliure (La) dans les bibliothèques. 56. — Reliures (Une exposition de). 130.

Science (La place de la) dans les bibliothèques françaises. 131. — Style (Le) pascal et le titulus cerei paschalis. 127.

*Times* (La querelle du) et des éditeurs anglais. 471.

## Chronique des Bibliothèques et Archives.

I. — *Bibliothèques.*

Aix, 270. — Alost. 264. — Anvers, 59, 264.
Brabant, 476. — Bruxelles, 59, 60, 265, 267, 361, 476.
Caen, 64.
Dijon, 64.
Essen, 64.
Gand, 268. — Grenoble, 65. — Groningue, 364.
Liège, 63. — Londres, 66.
Paris, 66, 67, 141, 270, 272, 364, 482, 483. — Prague, 484.
Rennes, 68, 484. — Rome, 486. — Rouen, 142. — Russie, 365.
San Francisco, 273. — Strasbourg, 142
Toulouse, 68, 274.

II. — *Archives.*

Arlon, 361. — Attenhoven, 264.
Bruges, 264. — Bruxelles, 133.
Delft, 64.
France, 65, 480.
Gand, 60, 135, 362, 477.
Huldenberg, 269.
La Haye, 270. — Louvain, 479.
Mons, 135.
Nivelles, 269, 480.
Peer, 480.
Utrecht, 487.

## Notes et Documents.

Abbaye de Marche-les-Dames (Anciennes archives de). 487. — Aéronautique (Une bibliothèque d'). 143. — Archievenblad (Nederlandsch). 488. — Archives cinématographiques. 493. — Association des bibliothécaires français. 281. — Autographes (Ventes d') à Londres. 494.

Digitized by Google

Bibliographie des sciences sociales (Un Institut international de). 142. — Bibliothèque (La) de G. Carducci. — Bibliothèque circulante d'un nouveau genre. 491. — Bibliothèque (La) du milliardaire Pierpont Morgan. 368. — Bibliothèque (Une) nationale juive. 69.

Carducci (La bibliothèque de G.). 69. — Catalogue de livres relatifs à la Chimie, à l'Alchimie et à la Pharmacie. 143. — Collection Amherst. 494. — Congrès néerlandais (Au XXIXe). 278, 369— Congrès (Le IIe) de la Presse périodique belge. 365.

Édition de Montaigne (Une querelle à propos d'une). 492. — Estampes (Collection d') de M. le baron de Vinck. 274.

Femmes (Les) et les bibliothèques. 368.

Gazette de Francfort (Le cinquantenaire de la) 489. — Gutenberg (Le dernier descendant de). 143.

Hériger de Lobbes (Œuvres mathématiques d'). 145. — Heures (Les) de Blanche de France. 284. — Hommage à M. Léopold Delisle. 36. — Huissier polyglotte. 69.

Imprimeurs (Une grève d') à Anvers au XVIe siècle. 488. — Incendie (L') de l'Exposition de Milan. 370. — Incunables. 285. — Index (Un) des sciences historiques, philosophiques et philologiques. 144. — Institut (Un) international de bibliographie des sciences sociales 142.

Journaux bizarres. 495.

Lectures (Mauvaises). 283. — Lithographie (Pour la). 287. — Livre (Le plus petit) du monde 491. — Livres à titres bizarres. 492.

Manuscrit (Un) musical du Xe siècle. 488. — Manuscrits (Formalités pour photographier les) 144. — Meyer Cohn (Vente). 70.

Papyrus grecs (Découverte de) en Egypte. 285 — Pélerin (Le) passionné de Shakespeare. 493.

Relique Cornélienne (Une). 285.

Sciences sociales (Une bibliographie des). 143. — Société française de bibliographie. 143, 278.

Thackeray (Une œuvre rarissime de) 368.

Vente Meyer Cohn. 70.

**Actes officiels.** *Personnes citées* :

Bacha (E.), 496. — Brouwers (D.), 287. — Courtoy (F.), 496. — Defrecheux (C.), 287. — De Le Court (J.), 287. — Des Marez (C.), 287. — De Tilly, 496. — Dewalque, 71. — Fairon (E.), 287. — Gaspar (C.), 287. — Hennen (G.), 71, 370. — Lahaye (L.), 287. — Leclercq (J.), 287. — Mourlon (M.), 71. — Poncelet (E.). 287. — Tihon (A.), 496. — Vande Casteele (D.), 287. — Vanden Branden, 496. — Vanderlinden (J.-F.), 496. — Van Loon (H.), 370.

Digitized by Google

# La Bibliothèque d'un chanoine liégeois
## en 1614.

Dans un travail récent (1), M. le baron de Chestret de Haneffe signalait le grand intérêt que présentent les testaments des chanoines de la cathédrale de Saint-Lambert : beaucoup sont suivis d'inventaires détaillés des meubles et des objets délaissés par les défunts, inventaires qui, par suite de la qualité et de la situation de fortune des testateurs, constituent de précieux documents pour l'histoire de l'art, de l'habitation ou du mobilier liégeois. L'un de ces testaments, celui de Guillaume de Pontegonio, contient non seulement le répertoire des meubles du chanoine, mais encore le catalogue des livres de sa bibliothèque. C'est ce document que nous publions et commentons dans ce travail.

Il nous a paru que ce catalogue de livres, malheureusement unique dans la collection (2), méritait une étude approfondie. Sans doute il ne nous révèle aucun livre nouveau ; à peine indique-t-il quelques éditions inconnues d'ouvrages souvents décrits. Mais il nous découvre les goûts intellectuels et les tendances d'un lettré de la fin du XVI^e^ siècle; par la variété des ouvrages qu'il signale, il nous fait voir combien était ardente, même chez les intelligences moyennes, la soif de tout connaitre de cette curieuse époque de la Renaissance, où les savants, tourmentés d'une insatiable curiosité, prétendaient s'assimiler à la fois toutes les branches du savoir humain. Aussi, en faisant le relevé des livres de Pontegonio, croyons-nous apporter une utile contribution à l'histoire des études juridiques, théologiques, littéraires et scientifiques dans la Principauté de Liége.

(1) *La Maison de Jean du Chesne ou le mobilier d'un chanoine de Saint Lambert au XV^e^ siècle* (dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXV, p, 117 à 140).

(2) Le testament de J. Du Chesne fait aussi allusion à la bibliothèque qu'avait formée ce chanoine. Mais il ne donne pas un relevé complet des livres ; il n'en énumère que les principaux et fait certaines recommandations au sujet de la manière dont ils doivent être consultés.

Digitized by Google

Guillaume Rochus de Pontegonio était fils de Guillaume de Pontegonio, commissaire de la cité de Liége, et de Marie Brictius. Il fut admis comme chanoine de la cathédrale le 20 septembre 1596 et mena désormais dans les cloîtres de St-Lambert, jusqu'à sa mort, arrivée le 6 juillet 1614, une existence paisible et obscure, vraisemblablement consacrée toute entière à l'étude. Son nom ne se trouve cité que trois fois dans les registres aux délibérations du chapitre : le 29 octobre 1603, il fut nommé grand compteur de la cathédrale en même temps que son collègue H. Meeuwen (1). Le 26 novembre de la même année, son domestique ayant eu des démêlés avec la justice fut saisi dans les cloîtres, malgré les immunités ecclésiastiques (2). Enfin, il fut désigné le 12 avril 1612, avec le chanoine Rave, pour examiner les *Gesta pontificum leodiensium* recueillis par Chapeaville (3).

Son nom s'était imposé bien davantage à l'attention du chapitre quand il avait postulé à la cathédrale la prébende de Nicolas de Harff, car son admission ne se fit pas sans quelque difficulté. Pour obtenir un des soixante canonicats de tréfoncier de la cathédrale, il fallait être ou noble de père et de mère, ou docteur en théologie, en médecine, ou licencié en droit civil ou en droit canon (4). Les preuves de la noblesse du candidat ou des études qu'il avait faites, étaient examinées avec la plus grande minutie : Le postulant devait produire, devant une commission nommée par le chapitre, de nombreux témoins ou des attestations et diplômes authentiques des universités où il avait étudié, et la régularité de ses études devait

(1) Registres aux conclusions capitulaires, n° 123, folio 274.

(2) cf Même registre, folio 287 et 306. IX. De Theux dit que Pontegonio devint écolâtre de St. Lambert. C'est une erreur. Aucun document ne donne ce titre à ce chanoine et en écrivant son testament il s'intitule simplement « chanoine de l'insigne cathédrale de Liège. » Son cousin et ami Jean Pennas fut écolâtre jusqu'en février 1611 et ce fut Ch. Blocquerie qui lui succéda et exerça cette dignité jusqu'au 1er mars 1613, puis Nic. Rave depuis cette date jusqu'au 14 mars 1626

(3) Conclusions capitulaires, 1608 à 1614, n° 125, p. 635.

(4) Statuts de la cathédrale du 7 mars 1560, dans le Registre aux *conclusions capitulaires* n° 159, années 1665 à 1668, folio 3 à 7.

Digitized by Google

être affirmée au moins par deux docteurs ou licenciés de la faculté qui avait conféré les grades académiques. Toutes ces dépositions étaient consignées dans des registres spéciaux intitulés *Registres aux réceptions des chanoines*, qui constituent une source de premier ordre pour l'histoire de l'enseignement supérieur du XV^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle ; chaque déposition spécifie le nom des professeurs dont le candidat suivait les leçons, souvent même le programme des cours qui se donnaient à ce moment. Après cette enquête, souvent très longue, la commission désignée par le chapitre déposait un rapport et, d'après ses conclusions, l'assemblée plénière des chanoines votait l'admission ou écartait le candidat.

Or, les commissaires chargés de vérifier les études de Guil. de Pontegonio firent un rapport défavorable: d'après les statuts du chapitre, le postulant devait prouver au moins cinq années complètes d'études juridiques et il manquait à Pontegonio quatre ou cinq mois d'études pour atteindre ce minimum. Celui-ci protesta contre ces conclusions et sut prouver que, si ses études avaient été interrompues et un peu nomades, c'était bien malgré lui et qu'il était plutôt la victime des évènements. On peut en juger par le récit de la carrière estudiantine du futur chanoine liégeois.

Après avoir étudié la pédagogie et la philosophie au *pedagogium Porci* de l'Université de Louvain en 1585 et 1586, Pontegonio résolut d'aller faire ses études juridiques en France. Il se rendit à Paris au mois de mars de l'année 1587 et suivit les leçons des professeurs Magnanus et Larebertier. Le royaume était à ce moment désolé par les luttes civiles entre catholiques et protestants. En novembre 1587, Paris étant menacé d'un siège, Pontegonio jugea prudent de se retirer à Bourges, où il alla entendre les célèbres professeurs Cujas et Mercier. Mais les évènements de la guerre l'obligèrent à quitter Bourges dès le mois de mars 1588. Il revint à Paris, mais comme la capitale n'offrait pas encore aux études un asile assez calme, il se

Digitized by Google

rendit à Orléans, au mois de mai. Il fréquenta les cours de Vincent Chabot, Radulphe Fournier et Guill. Chartier, et fut nommé procureur de la nation germanique à l'Université. Mais vers la fin de l'année, Orléans fut à son tour menacée d'un siège et Pontegonio se hâta de quitter la ville, bien résolu à aller terminer ses études dans un pays plus tranquille. Comme il s'était au retour attardé quelques jours à Paris, au commencement de l'année 1589, il fut retenu malgré lui dans la capitale jusqu'à la fin du mois de février, car la ville étant assiégée, les portes restèrent impitoyablement fermées et le jeune étudiant ne put obtenir, malgré ses démarches, aucune lettre de sauf-conduit.

Il rentra à Liége vers le mois de mars et résolut d'aller poursuivre ses études à Louvain. Pendant le voyage de Liège à cette ville, une nouvelle mésaventure lui arriva : des voleurs de grand chemin attaquèrent son escorte près de Tirlemont et lui dérobèrent tous ses bagages. Au mois de mai 1589 il put enfin reprendre ses études et il suivit les leçons des professeurs Wamesius et Soezius jusqu'en juillet 1590.

Pontegonio prit alors la résolution, j'ignore pour quel motif, d'aller achever ses études en Italie. Il arriva à Bologne au mois d'octobre et fut jusqu'au mois de mai de l'année suivante, l'élève des professeurs Salmibeno, Marescotto et Boccaferro. Par suite de la cherté des vivres, il partit pour Padoue, où il resta jusqu'en juillet 1592, fréquentant les cours de Guido Pancirollo et J. de Monte. Il devait, à la fin de l'année, obtenir dans cette université son grade de docteur lorsqu'il fut informé de l'état alarmant de la santé de son père. Comme il craignait de ne pouvoir traverser les Alpes pendant le cœur de l'hiver, il revint en France avant la mauvaise saison. C'est à Dôle qu'il vint prendre ses grades académiques, après avoir subi un triple examen devant les professeurs Mongeotius, Jean Collard et de Boisset. (1)

---

(1) Cf *Archives de la cathédrale*. Registre aux témoins produits pour les réceptions au chapitre, n° 12, folio 25, 374 à 5 3.

Digitized by Google

Les commissaires du chapitre chargés de vérifier les études de Pontegonio, s'étaient montrés rigides observateurs des statuts et, après avoir soigneusement calculé le temps perdu par le candidat dans ces longues pérégrinations, constataient qu'il s'en fallait de quelques mois pour qu'il eût achevé ses cinq années d'études. Le jeune docteur en droit répondit au rapport défavorable des commissaires par un docte mémoire tout hérissé de citations juridiques et réussit enfin à convaincre le chapitre et à se faire recevoir chanoine le 20 septembre 1596. Désormais sa vie se passa calme et silencieuse, dans la paix de sa maison claustrale, au milieu de ses livres.

Car Pontegonio fut, sinon un savant, au moins un bibliophile passionné. Il avait rassemblé dans sa bibliothèque environ 300 ouvrages, chiffre très considérable pour une bibliothèque particulière de cette époque (1). Il en avait rédigé lui-même le catalogue. Ce manuscrit occupe les folios 202 à 214 du registre 10 des testaments des chanoines de la cathédrale. Il est d'une écriture assez irrégulière. Aux 6 premières pages les marges portent des numéros d'ordre, dont l'écrivain n'a pas tenu compte. Les livres sont classés d'après les divisions traditionnelles, usitées au moyen-âge, des quatre facultés universitaires, mais celles-ci sont placées dans un ordre un peu différent de celui qui était généralement observé ; à savoir : la jurisprudence, les sciences et les lettres, la théologie et l'histoire (2). Dans chacun de ses groupes, les livres sont rangés d'après leur format, en commençant par les plus grands. Comme dans la plupart des bibliothèques du XVI[e] siècle, on remarque une forte proportion de livres in folio. A la fin de chaque groupe se trouvent ajoutés

(1) Le répertoire des meubles et objets appartenant au chanoine Bovier, mort en 1674, signale une bibliothèque qui ne devait pas contenir plus de 200 volumes. La collection de l'archidiacre de Poitiers, mort en 1684 était encore moins riche. (cf. Protocoles du notaire L. Doupeye).

(2) Ces grandes divisions sont généralement bien observées : toutefois nous avons constaté que les livres de géographie sont classés une partie dans la seconde classe et l'autre partie parmi les livres d'histoire. Deux livres d'héraldique n° 144 et 145, classés dans le second groupe, auraient été mieux placés dans le 4[me].

Digitized by Google

les ouvrages acquis par l'auteur après la rédaction du catalogue.

La méthode suivie dans la citation des livres est très capricieuse. Au début de chaque groupe, la description de l'ouvrage est très complète et conforme à toutes les règles bibliographiques : elle donne les parties essentielles du titre, le nom de l'auteur, le nom de l'imprimeur ainsi que la date et le lieu de l'édition, et enfin le format du livre. Puis certaines de ces indications sont peu à peu négligées (1) : les titres s'abrègent singulièrement et se réduisent parfois à quelques mots formant de véritables énigmes (2). Certaines erreurs très bizarres semblent même indiquer que l'auteur a quelquefois écrit les titres de mémoire ou sous une dictée mal comprise (3). Nous remarquons enfin que des ouvrages de sujet très différents sont parfois signalés ensemble parce qu'ils auront été reliés dans un même recueil factice (4).

Les ouvrages de droit sont les plus nombreux et presque tous ils sont relatifs au droit civil. Ce fut le premier noyau de la bibliothèque du chanoine et beaucoup d'entre eux durent être acquis pendant ses études à l'étranger. Il en est de même des dictionnaires et traités didactiques et des quinze travaux sur la philosophie d'Aristote que nous rencontrons dans la seconde partie du catalogue. Quant aux œuvres classiques de Cicéron, de Virgile, d'Ovide, de Stace et de Juvénal elles ne pouvaient pas décemment manquer dans la bibliothèque d'un érudit de ce temps, pas plus que la célèbre traduction des vies de Plutarque par Amyot et les Adages d'Erasme. Comme travail de philologie pure, Pontegonio ne possèdait que les *Variae lectiones* de Muret. Nous constatons aussi, dans sa bibliothèque, l'absence complète d'œuvres classiques grecques. La présence de trois livres écrits en espagnol (5) et de trois

(1) Voyez par exemple les nos 36, 38.
(2) Voyez les nos 29, 63, 69, 76, 124, 127, 164, 193, 208, 225.
(3) Voyez les nos 18, 57, 78, 95, 142, 181, 203, 212, 251 et 253.
(4) Voyez les nos 135, 160, 161, 190 et 235.
(5) Les nos 132, 141 et 243.

Digitized by Google

livres écrits en italien (1) atteste que le chanoine liègeois connaissait ces deux langues méridionales. En dehors d'Aristote, sa bibliothèque philosophique ne comprend guère que des œuvres d'une orthodoxie garantie comme celles de Paul de Venise, Louis de Grenade et B. Pereyra, exception faite pour une œuvre du protestant La Ramée et pour le livre matérialiste et athée de Pomponat. Mais les études de prédilection de G. de Pontegonio furent les mathématiques, la géographie et l'histoire. La théologie n'est représentée dans son catalogue que par 22 ouvrages, dont plusieurs auraient pu être aussi bien classés parmi les œuvres historiques. Le chanoine était lié d'amitié avec Gille Guillon, curé de l'église Ste Marguerite à Liège, et l'auteur des premiers ouvrages de mathématiques pures imprimés dans la ville épiscopale (2), et il semble s'être occupé tout spécialement d'astronomie (3). Ses goûts pour la géographie nous sont surtout révélés par les nombreuses cartes et mappe-mondes qui tapissaient les murs de sa bibliothèque (4). Mais ses loisirs étaient surtout consacrés aux recherches historiques. Il possédait 77 ouvrages d'histoire qui, étant tous étrangers à ses études universitaires, avaient dû être acquis après son retour définitif à Liège. Il avait réuni, outre quatre grandes chroniques universelles, des histoires particulières de tous les pays de l'Europe, les Etats Scandinaves et la Russie exceptés. Parmi les Anciens, il avait les traductions latines de Diodore de Sicile, de Polybe, de Pausanias et de Denys d'Halicarnasse, les œuvres de Caesar, Quinte-Curce, Tacite, Florus et l'inévitable abrégé de Trogue-Pompée de Justin. L'histoire de la France intéressait surtout Pontegonio ; dix-sept de ses livres sont relatifs à ce pays, alors qu'il ne possédait que deux chroniques relatives au Brabant, deux relatives à la Flandre, l'histoire des Pays-Bas de Pontus Heuter et un seul livre touchant l'histoire de son pays, le premier volume des *Gesta pontificum* de

(1) Les nos 138, 223 et 236.
(2) Voyez le no 150.
(3) Voyez les nos 115, 116, 121, 134, 150, 151, 157 et 158.
(4) Voyez l'appendice.

Digitized by Google

Chapeaville acquis en 1610, quelques années avant sa mort! C'est qu'il avait entrepris de dresser la généalogie complète des rois de France : il avait chez lui une galerie de seize portraits de rois et de reines de France (1), et la mort le surprit au moment où il achevait un livre dédié à Henri IV où il avait rassemblé les armoiries des rois de France et autres.

Il nous est impossible de dire ce que devint la bibliothèque de G. de Pontegonio après sa mort, car, chose étrange, le chanoine n'y fait allusion dans aucun des deux testaments qu'il écrivit, le premier le 26 avril 1611, le second le 11 juin 1614. Il avait, par ce dernier, institué sa sœur Marguerite, comme légataire universelle. Mais celle-ci n'accepta l'héritage que sous bénéfice d'inventaire, et le 19 juillet elle déclara qu'elle y renonçait (2). Les livres du chanoine furent-ils déposés dans la bibliothèque du chapitre? L'absence complète de documents concernant cette bibliothèque ne nous permet pas de l'affirmer.

## Catalogus librorum spectantium ad reverendissimum dominum Guilhelmum de Pontegonio, canonicum Leodiensem (*).

Et in primis sequuntur libri juris utriusque.

1. Corpus juris civilis, in 4°, quinque voluminibus distinctum et impressum Lugduni, anno 1551, apud Hugonem a Porta et Antonium Vincentium.

---

(1) Voyez l'appendice.

(2) Cf. Registre aux testamens des chanoines, n° 10, f° 196.

(*) Une grande partie des notes qui vont suivre ont été recueillies dans les ouvrages suivants :

Jœcher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon*. Leipzig, 1750-1775, 4 volumes in 4°.

*Nouvelle biographie universelle*. Paris, Firmin-Didot, 1857-1870, 46 volumes in 8° ;

J. C. Brunet, *Manuel du libraire*, 5me édition, 1860-1865, 6 volumes in 8° ;

J. G. Th. Graesse, *Trésor des livres rares et précieux*. Dresde, 1859-1869, 7 vol. in 4°.

Mais ces indications ont été autant que possible contrôlées au moyen des travaux plus spéciaux, mieux documentés ou plus récents, qui seront indiqués à leur place.

1. Sur cette édition, voyez Graesse, vol. 3, p. 502.

Digitized by Google

2. Didaci Covaruvias Toletani opera omnia, in folio, impressa Francofurti ad Mœnum, anno 1562, per heredes Sigis. Feyrab.
3. Fran. Duareni opera omnia, in filio impressa, Lugduni, anno 1584, per Guilhelmum Rovillum, sub scripto Veneto.
4. Jacobi Cujacii jurisconsulti quæ de jure fecit opera, in filio, duobus voluminibus distincta et impressa Parisiis, apud Sebastianum Nivellum, anno 1584.
5. Ejusdem authoris Jacobi Cujacii super codice Theodosiano libri XVI, in folio et volumine congesto et impresso Parisiis apud ejusdem Nivellum, anno 1586.
6. M. Antonii Nattæ consilia, in folio, duobus voluminibus comprehensa et impressa, anno 1566.
7. Dominici Geminiani lectura super sexto decretalium, in filio, anno 1...
8. Decretum. In folio.
9. Archidiaconus super decreto. In folio.
10. Hippoliti de Marsiliis Bononiensis opera. Excussa Lugduni, anno 1532 per Dionisium de Harsy.

---

2. Covarruvias y Leyra (Diego), jurisconsulte espagnol, né à Tolède le 25 juillet 1512, mort à Madrid le 27 septembre 1577. La *nouvelle biographie universelle* ne signale que l'édition complète de ses œuvres imprimée à Lyon en 1568.

3. Duaren (François), jurisconsulte français, né en 1509, mort à Bourges le 23 juillet 1559. Il existe beaucoup d'éditions de ses œuvres.

4-5. Cujas, le plus célèbre des juristes français, professeur de droit romain à l'université de Bourges, et dont Pontegonio suivit les leçons. Il naquit à Toulouse en 1532 et mourut à Bourges en 1590. Les éditions de ses œuvres sont innombrables.

6. Natta (Marc-Antoine), jurisconsulte italien, né à Asti (Piémont) et qui florissait dans la première moitié du XVI^e^ siècle

7. Dominicus de San Geminiano, jurisconsulte italien qui vécut au XV^e^ siècle et enseigna le droit à Bologne. Ses commentaires sur les Decrétales furent imprimés à Venise 1558. in folio.

8. *Decretum.* C'est ainsi qu'on appelle la collection canonique formée vers 1150 par Gratien, religieux du couvent de St-Félix à Bologne. Elle constituait avec les *Decretales*, le *liber sextus decretalium* et les *Clementinæ*, le *Corpus juris canonici.*

9. Archidiaconus est le surnom du célèbre canoniste Gui de Baysio, originaire du diocèse de Reggio, nommé archidiacre de Bologne et mort en 1213. Voyez Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 1^e^ édition, vol. VI, p. 103.

10. Hippolytus de Marsiliis, jurisconsulte qui florissait entre 1531 et 1564. Cf. Savigny, *op. cit.*, vol. VI, p. 421.

Digitized by Google

11. Guilielmi Durandi speculum quatuor partium, in folio, ac uno volumine impresso cum suo repertorio congestum. Editum Lugduni, per Jacobum Myt, anno 1532, mense septembri.

12. Uldarici Zatii j.c. opera omnia, in folio ac tribus voluminibus impressa, Lugduni, per Sebastianum Gryphum, anno 1550.

*En marge : Hesbens habet.*

13. Bartoli j.c. opera quæ de jure omnia, in folio et quinque voluminibus, comprehenso repertorio et singularibus, quæ omnia fuerunt Lugduni, 1518, 13 novembris.

14. B. Chassaneus ad consuetudines burgundicas et fere totius Galliæ. Editus Francofurti, ex officina Nicolai Barsei, anno 1574, in folio.

15. Les coustumes et status particuliers de la pluspart des baillages, seneschaussées et prévotés royaux du royaume de France. Imprimés à Paris, in folio, l'an 1550, par Jean de Roigny.

16. Caroli Molinei jc. ad consuetudines parisienses volu-

---

11. Durand (Guill.), célèbre jurisconsulte français, né en 1230, mort à Rome en 1296. Il fut doyen de Chartres et évêque de Mende. Son fameux traité, qui lui valut le surnom de *speculator*, jouit de la plus grande autorité jusqu'aux temps modernes et les éditions en sont innombrables L'édition du catalogue est citée dans Savigny, *op. cit.*, vol. V, p. 518

12. Zasius (Johannes Ulricus), jurisconsulte allemand, né en 1461, mort à Fribourg le 24 novembre 1536. Son fils qui porte les mêmes prénoms, fut aussi un jurisconsulte renommé et devint vice-chancelier de l'empire. Cf. Savigny, *op. cit*, vol. VI, p. 365. *Deutsche Biographie*, vol. 44, p. 706 à 715. Sur cette édition, voyez Graesse, vol. 7, p. 508. Le personnage auquel Pontegonio avait donné ce livre est André Heysbens, docteur en droit et avocat de la cour de Liége, dont le testament daté du 15 janvier 1622 se trouve dans les registres aux convenances et testaments des Echevins de Liège, Greffe Harenne, années 1613 à 1623, folio 326.

13. Bartholus, célèbre jurisconsulte italien, né en Ombrie en 1313, mort à Pérouse en 1336. Il existe beaucoup d'éditions de ses œuvres. C. f. Savigny, *op. cit.*, vol. VI. p. 122 à 163.

14. Chassenæuz (Barthélemi de), seigneur de Prelay, jurisconsulte et magistrat, né à Issy l'Evêque au mois d'août 1480, mort à Aix en 1541.

15. La première édition de ces *Coutumes* parut en 1517. Elles furent souvent réimprimées Cf. Graesse. vol. 7, p 212 — Brunet, vol. 2, col. 343.

16. Dumoulin (Charles), dit Molinaeus, né à Paris en 1500, mort le 27 décembre 1566. Dupin le considère comme le plus grand des jurisconsultes qui ont écrit sur le droit français.

Digitized by Google

men unicum, in folio, impressum anno 1575, Franconfurti, per Nicolaum Basseum.

17. Thesaurus dictionum et sententiarum juris civilis, auctore Petro Cornelio Brederodio, impressus in folio, Lugduni Batavorum, anno 1585.

18. Gul. Budeus pandectae et forensia lictetia (*sic*) impressa annis 1518 et 1556, in folio, une volumine.

19. Hugonis Donelli commentari ad sex titulos digestorum, ex officina Christ. Plantani, anno 1582, Antwerpia, in folio.

20. Varii tractatus cautelarum, editi in folio, Francofurti, ex officina Nicolai Bassaei, anno 1575.

21. Ad titulum libri 4 institutionum de actionibus varii tractatus, uno volumine crasso, in folio comprehensi et excusi Lugduni, apud Carolum Pesnot, anno 1568.

22. Consilia Petri Antonii Angusolae cum operibus Julii Clari jurisconsulti conjunctis, uno volumine, in folio comprehenso, Francofurti, annis 1572 et 1574.

---

17. Brederode (Pierre Corneille), jurisconsulte hollandais, né à La Haye au commencement du XVI siècle. Il fut quelque temps ambassadeur des Etats généraux belges près des princes allemands. Cf. J. F. Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 96 ;

18. Budé (Guillaume) le plus savant homme de France du commencement du XVI^e^ siècle, à la fois jurisconsulte et humaniste. Il naquit à Paris en 1467 et mourut en 1540

19. Donneau (Hugue), jurisconsulte français, né à Châlon-sur-Saône le 23 décembre 1507, mort à Altorf (Franconie) le 4 mai 1591. Comme il était protestant, il dut s'exiler de France après la St-Barthélemy et alla enseigner en Hollande, puis en Allemagne Cf. J. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et du pays de Liége*. Louvain, 1763, 3 vol. in fol., vol. I, p. 231.

20. Ce recueil avait été réuni par Jean Fichard, jurisconsulte allemand, né à Francfort sur Mein en 1512, mort le 7 juin 1581. Cf. Georges Draudius, *Bibliotheca classica*, p. 461.

21. Les différentes dissertations contenues dans ce recueil ont comme auteur Louis Gomes, Jean Cisprus de Montibus, Jean de Blanasco, Pierre Plateanus, Antoine Ulyssus, Jean Cruceus, Jean Coras, Louis Maynus, Druida. Cf G. Draudius, *op. cit.*, p. 455.

22. Anguisola (P. Ant.), jurisconsulte italien du XVI^e^ siècle, auteur d'un *volumen consiliorum juridicorum*. La biographie de Joecher donne comme prénom de ce personnage Marcus. Le catalogue de Draudius, p. 470, cite deux auteurs du nom d'Anguisola, l'un ayant le prénom de *Marcus*, l'autre de *Petrus Antonius*, qui auraient fait tous deux un recueil de *Consilia juridica*.

Clarus (Julius), jurisconsulte italien, né à Alexandrie le 6 janvier 1525, mort le 18 avril 1575. Ses œuvres furent publiées par Jean Richer, en 1572 à Francfort.

Digitized by Google

23. Misingerus in libros 4 institutionum in folio comprehensus. Basileae, anno 1557.
24. In eosdem libros 4 institutionum alii commentarii, in folio, per Franciscum Balduinum j.c., Parisiis, ex officina Tiletarii, 1546.
25. La praticque civile de Danhoudere, in-folio.
26. De donationibus inter virum et uxorem variæ repetitiones. In-folio, Francofurti ad Mœnum, 1573.
27. Johannis Sichardi j.c. in codice volumina duo, excusa Basileæ, apud Joanem Oporinum, anno 1565.
28. Jacobi Menochii de arbitrariis judicum questionibus et causis libri duo. Coloniæ, apud Joannem Gymnicum, anno 1573, in-folio.
29. Petri Erodii plandectæ feditæ Parisiis per Michaelem Sonnium, anno 1588, in-folio.
30. Andreæ Geyl j.c. practicarum observationum libri duo. Item de pace publica et proscriptis imperii

---

23. Mysinger (Joachim), jurisconsulte allemand, né à Stuttgart en 1514, mort le 3 mai 1588. Il fut chancelier de la Chambre impériale de Spire.

24. Baudoin (François), né à Arras en 1520, mort à Paris en 1573. Il fit ses études à l'Université de Louvain, puis se rendit à Paris. Il se signala autant par la versatilité de ses opinions que par sa science du droit, Cf. *Biographie nationale*, vol. I, col. 842, où l'édition de ce catalogue est signalée.

25. Damhouder (Josse de), né à Bruges en 1507, mort à Anvers le 22 janvier 1581. Il fut conseiller pensionnaire de la ville de Bruges, puis conseiller de l'administration des finances Il est l'auteur de deux traités célèbres : *la pratique judiciaire des causes criminelles* et la *pratique judiciaire des causes civiles*, dont la première édition parut à Anvers chez Jean Bellère en 1572. Voyez *Biographie nationale*, tome V, col. 59 à 70. et Vanderhaegen, *Bibliotheca belgica*, 1e série, vol VIII, D. 56.

26. La date, le lieu de l'impression et le titre de ce recueil correspondent exactement à un recueil de Jean Lopez de Palatiis Rubiis cité par Draudius, *op. cit.*, p. 501.

27. Sichardt (Jean), jurisconsulte et humaniste allemand, né en 1499, mort le 11 septembre 1552. Il fut professeur de droit à Tubinge. Ses cahiers de leçons furent publiés pour la première fois en 1565 par Michel Fickles. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 34, p 143 à 146.

28. Menochius (Jacque), jurisconsulte italien, né à Pavie en 1532, mort en 1607

29. Nous n'avons trouvé aucune mention de ce Petrus Erodius.

30. Gaill (André), jurisconsulte allemand, né à Cologne en 1526, mort en 1587 Il fit ses études à Louvain et devint assesseur à la Chambre de Spire et conseiller et référendaire de l'empereur Maximilien II. Voyez *Deutsche Biographie*, vol. 8, p. 307 à 311. Le livre cité dans le catalogue parut à Cologne en 1586, Cf. Paquot. *op. cit.*, vol. II, p. 416.

Digitized by Google

etiam libri duo, nec non liber unus de pignorationibus, in-folio.

31. Le second tome des notaires de Papon, imprimé à Lyon par Jan de Tournes, l'an 1575, in-folio.

*Nota que les deux autres tomes ailleurs prestés et non rendus manquent. Conviendra les recouvrer.*

32. Varii tractatus de pignoribus et hipotheis, in-folio.

33. Practicarum Wursmeri et Hermanni libri duo, in-folio, Basileæ, anno 1570.

34. Nicolai Vigelii j.c. digestorum partes septem, in voluminibus quatuor in-folio comprehenso, Basileæ, ex officina Operiana, 1568.

35. Paronimtani (*sic*) in quinque libros decretalium opera, Basileæ apud Joannem de Amerbacht, anno 1488, distincta quatuor voluminibus, in-folio.

36. Silvestrine summa tomi duo, in quarto.

---

31 PAPON (JEAN), seigneur de Goutelas et Marcoul, né à Croiset en 1505, mort à Montbrison en 1590. Il fut lieutenant-général à Montbrison et maître des requêtes de Catherine de Médicis. Son *recueil des notaires* en 3 volumes in folio, parut à Paris en 1568- 578.

32. Ce recueil parut à Lyon en 1585. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 566.

33. WURMSER (BERNHARD VON), gentilhomme alsacien qui vécut dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Il avait composé un ouvrage intitulé *practicae observationes* que HARTMANN le jeune publia à Bâle en 1570, en même temps que les *practicae observationes* de son père, professeur à l'Université de Heidelberg Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 10, p. 680. C'est par erreur que Pontegonio à écrit Hermanni au lieu de Hartmanni.

34. VIGEL (NICOLAS), jurisconsulte allemand, né à Treysa en 1523, mort à Marbourg, le 10 juillet 1600, Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 39, p. 693 à 695.

35. Ce livre est le seul incunable que renfermait la bibliothèque de Pontegonio. Il est cité dans PANZER, *Annales typographici*, volume I, p. 167. L'auteur de cet ouvrage est TEDESCHI ou TUDESCHI (NICOLAS) dit PANORMITANUS, un des plus célèbres canonistes italiens du XV^e^ siècle, né à Catane en 1386, mort à Palerme le 15 juillet 1445. Il appartenait à l'ordre des Bénédictins Il enseigna le droit canon à Sienne, Parme et Bologne, vint à Rome comme auditeur général de la Rote et de la Chambre apostolique, puis comme référendaire du pape Eugène IV. Il devint archevêque de Palerme en 1434 et mourut de la peste en cette ville onze ans plus tard La première impression de ses Commentaires sur les Décrétales fut faite à Venise en 1475.

36. Le titre complet de cet ouvrage est : *Summa sylvestrina quæ summa summarum merito nuncupatur*, dont l'auteur est PRIERIAS (SYLVESTRE), moine italien, mort de la peste à Rome en 1523. I. fut général de l'ordre des Dominicains et fut un des premiers qui défendirent le catholicisme contre Luther. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 595, cite deux éditions in 4° ; l'une à Anvers en 1569, l'autre à Lyon en 1593.

Digitized by Google

37. Andreas Tiraquellus de utroque retractu, in-folio, Lugduni, apud Guilhelmum Rovillum, 1549.
38. Practica Petri Jacobi, in quarto.
39. Joannes Corrasius j.c. de jure civile in arte redigendo, cui adjunctus est Francisci Hotomani liber de liberis et postumis.
40. Distinctionum juris tabulæ, Bartolo auctore, in-4°.
41. Hectoris Richerii foro juliensi commentarii in titulum de verborum obligationibus. Lugduni, apud Mathiam Bonhommen. 1553, in-4°.
42. Baldus super digesto veteri, infortiato et novo, adjuncto supplemento super digesto veteri, in-folio.
43. Ejusdem super prima parte Digesti veteris, in-folio.
44. Sebastiani Vantii tractatus nullitatibus sententiarum, in-4°.
45. Pratica Papiensis Johannis Petri de Ferrariis, in-4°.
46. Bonifacius de Vitalinis de Mantua super malificiis, in-4°.
47. Massueri practica forensis, in-8°.

---

37. Tiraqueau (André), jurisconsulte français, né à Fontaine-le-Comte en 1480, et mort à Paris en 1558. Rabelais a fait un magnifique éloge de sa bonté et de sa justice.

38. Jacob (Pierre), jurisconsulte français du XIV^e siècle, qui enseigna le droit à Orléans. Le titre complet de son livre est : *Pratica aurea libellorum*. Savigny, *op. cit.*, vol. VI p. 35 et 36 cite une édition in 4° de 1571 parue à Cologne

39. Coras (Jean de), jurisconsulte français, né à Réalmont en 1513, mort à Toulouse en 1572. Hotman (François), célèbre jurisconsulte et pamphlétaire français, né à Paris le 23 août 1524, mort à Bâle le 12 février 1590. Il fut l'un des plus fanatiques adeptes de Calvin et dut s'exiler à Genève.

40. Sur Bartole, voyez n° 13.

41. Richer (Hector), jurisconsulte allemand du XVI^e siècle.

42-43. Baldus de Ubaldis, célèbre jurisconsulte italien, né à Pérouse en 1327, mort à Paris le 28 avril 1400. Il existe un grand nombre d'éditions de ses œuvres. Cf. Savigny, *op cit.*, vol VI, p 185 à 218.

44. Vantius (Sébastien), jurisconsulte allemand du XVI^e siècle. Son traité intitulé *De nullitatibus processuum et sententiarum* parut en 1588.

45. Ferrariis (Joh. Petr. de), jurisconsulte italien, né à Parme vers le milieu du XIV^e siècle, mort au commencement du XV^e siècle. Il était professeur à Pavie. Savigny, *op cit*, vol. VI, p. 418.

46. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce *Bonifacius de Vitalinis de Mantua*. Si ce n'est que cet ouvrage est signalé par Draudius, p. 552, comme édité à Darmstadt, J. Porssius 1604, un vol in-8°.

47. Massuerius (Joh. Ant.), jurisconsulte originaire du Piémont, qui publia *Additiones ad praxim Joh. Petri de Ferrariis*. Turin, 1587.

Digitized by Google

48. Rochi de Curte et aliorum tractatus de juris patronatu, in-8°.
49. Vocabularius utriusque juris, de anno 1546, in-8°.
50. Caroli Molinaei tractatus commerciorum et de usuris, in-8°.
51. Institutiones juris civilis, in-8°, Venetiis apud Juntas, 1568.
52. Decisiones capellæ Tholosanæ, in-8°, Lugduni, anno 1531.
53. Joannis Francisci Balbi tractatus de prescriptionibus, Lugduni, anno 1565.
54. Les édicts et ordonnances du roy Charles IX, in-8°.
55. Communes doctorum opinfones crimanales domini Hippoliti Bonacossæ Ferrariensis, in-8°.
56. Le guidon des practiciens à Paris, l'an 1539, in-8°.
57. Joannis Artusii jurisprudentiæ Romanæ libri duo, in-8°.
58. Lexicon juris Oldendorpi, in-8°, Lugduni, apud. Gul. Rovillum, 1549, in-8°.
59. De pensionibus tractatus, auctore Hieronimo Gigante, Lugduni, apud Guil. Rovillum, 1545, in-8°.

---

48. Curte (Rochus de), jurisconsulte italien, né à Pavie, vécut à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle. Les autres auteurs de ce recueil sont Paul de Citadinis et Jean Nicolai. Ce livre parut en 1573 à Lyon. Cf. Draudius *op. cit.*, p 540.

49. Dictionnaire anonyme composé au XV^e^ siècle, très souvent réimprimé, et qui est une œuvre de grande valeur. Cf. Savigny, *op. cit.*, vol. VI, p. 428.

50. Voyez n° 16.

52. Sur cette édition, voyez Brunet, vol II, col. 556 et Graesse, vol. VII, p. 234.

53. Balbus (Jean François), jurisconsulte français, et avocat royal du XVI^e^ siècle.

55. Bonacossa (Hippolyte), gentilhomme et jurisconsulte italien, né à Ferrare. Cet ouvrage parut à Francfort chez Nic. Bassaeus en 1576 et 1580. Cf. Draudius, *op. cit.* p. 467

56. Sur cette édition, voyez Brunet, vol. II, col. 1834.

57. Althusius (Jean, et non Artusius, comme l'écrit par erreur Poniegonio, est un jurisconsulte allemand, né en 1556, et mort en 1637. Son ouvrage parut en 1586 et eut plusieurs éditions : cf. *Deutsche Biographie*, vol. I. p. 367.

58. Oldendorp (Jean), jurisconsulte allemand, né à Hambourg vers 1480, mort à Marbourg, le 3 juin 1567. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 24, p. 265-267.

59. Gigas (Jérôme), jurisconsulte italien, né à Fossombre vers 1480, mort à Rome en 1560, qui s'occupa spécialement de droit canon.

Digitized by Google

60. Sebast. Medicis Florentini, Rochi Curtii et Petri Ravennalis tractatus de legibus, statutis et consuetudine, in-8°.
61. Tractatus varii de monetis, in-8° fol., 1571.
62. Joannis Donati a Fina enchridion conclusionum et regularum utriusque juris, in-8°.
63. Institutiones imperiales latino-germanicæ, in-8°.
64. Joach. Misingeri in titulum institutionum de actione scholia, in-8°.
65. De appellationibus et attentatis lite pendente tractatus Guidonis Papæ et aliorum, in-8°.
66. Arii Pinelli Lusitani commentarii de rescindenda venditione, in-8°.
67. Costantini Hermenopuli epitome juris civilis, in-8°.
68. Singulares Joachimi Mynsigeri observationes, in-8°.
69. Burdini paraphrasis in constitutiones regias, in-8°.

---

60. MEDICES (SEBASTIEN), jurisconsulte et protonotaire apostolique qui vivait à Florence vers la fin du XVIe siècle. Sur R de Curte, voyez n° 48. PETRUS RAVENNAS, ou PETRUS TOMASI ou TOMAI, né à Ravenne, mort en 1502, fut professeur de droit à Ferrare, Padoue, Pologne, Pavie, Greiswald et Wittemberg. Cf. SAVIGNY, *op. cit* vol. XI, p. 422.

61. Ce recueil parut à Cologne en 1574, in-8°. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 554.

62. FINA (JEAN DONAT), jurisconsulte napolitain, qui fut auditeur à Venise et enseigna le droit à Naple et à Padoue. Il mourut entre 1577 et 1586. Son ouvrage parut à Venise en 1571, in-8° et à Francfort en 1574. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 468.

63. Cet ouvrage, qui parut à Erfurt en 1573, in-8°, a comme auteur HENRI KNAUST, jurisconsulte allemand, né à Hambourg, et mort à Erfurt vers 1577. Cf. *Deutsche Biographie*, vol 16, p. 272 à 274, DRAUDIUS, *op. cit.* p. 520.

64 et 68. Voyez n° 23.

65. PAPE (GUI), jurisconsulte français, né à Lyon au commencement du XVe siècle, mort en 1487. Il fut avocat au parlement de Grenoble. Cf. SAVIGNY, *op. cit.*, vol VI p. 421. Les autres auteurs dont les œuvres se trouvent dans ce recueil sont Jérôme Manfred et Franc. de Herculanis. Ce livre parut à Cologne en 1573. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 455.

66 et 72. PINELLUS (ARIAS), jurisconsulte portugais de la dernière moitié du XVIe siècle. Son travail *de rescindenda venditione* parut en 1574.

67. HARMENOPULUS, jurisconsulte byzantin, né à Constantinople vers 1320, mort dans la même ville en 1383. Un professeur de Bourges, Jean Mercier, dont Pontegonio avait suivi les leçons, avait traduit en latin son abrégé du droit civil sous le titre de *promptuarium juris*. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 559.

68. Le titre complet de cet ouvrage est : *Singularium observationum imperialis Camaræ centuriæ sex*. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 559.

69. BOURDIN (GILLE), jurisconsulte français, né en 1517, mort en 1570.

Digitized by Google

70. Ad justinianum de tutelis libri duo, in-8°.
71. De emptionibus et venditionibus tractatus variorum, in-8°.
72. Arii Pinelli Lusitani tractatus ad constitutiones cum de bonis maternis, in-8° fol., 1573.
73. Viti Polanti questiones et distinctiones in libros codicis Justiniani, in-8°.
74. Dinus Mugellanus ad titulum de actione commentarii, in-8°.
75. Artis notariatus tabellionum libri duo, in-8°.
76. Tractatus de tempore utili et continuo M. Antonii Bardi Seniensis, in-8°.
77. Judicarii ordinis processus domini Heningi, item domini Odofredi summa de libellis formandis, in-8°.
78. Petri Follerii de S. Severino practica censualis (*sic*).

---

Il fut procureur au parlement de Paris. Son travail intitulé *Constitutiones regiæ Francisci I* parut en 1539.

70. L'auteur de ce travail est le jurisconsulte allemand Oldendorp, cité plus haut n° 58.

71. Ce recueil parut en 1574 à Cologne, chez les héritiers Quentel. Cf. Draudius, *op. cit.*, p. 503.

73. Polant (Vitus), jurisconsulte allemand, né en 1520, mort en 1572. Il fut premier ministre du prince palatin.

74. Dinus Mugellanus, célèbre jurisconsulte italien, né à Mugello près de Florence vers le milieu du XIII^e^ siècle. Il enseigna le droit à Bologne et à Naple et prit une grande part à la rédaction du *liber Sextus decretalium*. Il mourut à Boulogne vers 1298. Cf. Savigny, *op. cit.*, vol V, p. 397 à 411, qui signale, p. 405, une seule édition in-8° du *de actionibus*, parue à Francfort en 1569.

75. Ce recueil parut en 1591 à Spire. Cf. Draudius, *op. cit*, p. 556.

76. Bardus (M. Ant.), jurisconsulte italien de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Le titre complet de son travail est : *De tempore utili et continuo ad appellandum et prosequendum ac de continuatione dominii et possessionis de una in alteram personam, necnon de aliis continuationibus judiciariis.*

77. Odofred, célèbre jurisconsulte italien, né à Bologne au commencement du XIII^e^ siècle, mort dans la même ville le 3 décembre 1265. Sur sa vie et ses œuvres, voyez Savigny, *op. cit*, vol. V, p. 323 à 344. Il parut en 1552 et en 1581 à Cologne une édition in-8° de la *Summa de libellis formandis*, précédée du traité intitulé : *Judicarii ordinis processus* de Henning Goeden. Ce dernier naquit à Havelberg (Brandebourg) vers le milieu du XV^e^ siècle et mourut en janvier 1521. Cf *Deutsche Biographie*, vol. IX, p. 313 à 315.

78. Folerius (Petrus), jurisconsulte napolitain, né à San-Severino au milieu du XVI^e^ siècle D'après Jocher et Draudius, le titre exact de son ouvrage est : *Pratica criminalis secundum dispositionem capitulorum constitutionum, pragmaticarum et rituum regni Neapolitani.*

Digitized by Google

79. Jacobus Menochius de retinenda possessione, in-8°.
80. Ejusdem de adipiscenda et retinenda possessione commentarii, in-8°.
81. Ascanius Clementini Arnerini tractatus de patria potestate, in-8°.
82. Erotema in latino germanicas institutiones, in-8°.
83. Laurentii Silvani tractatus de feudorum recognitione, in-8°.
84. De nothis spuriisque fitiis tractatus Gabrielis Paleoti Bononiensis.
85. Divers édicts des roys de France pendant et après les troubles des protestants.
86. Paratitla in titulum de diversis regulis juris antiqui per Henricum Ryswichum, in-8°.
87. Bulla aurea Caroli 4 imperatoris.
88. Joannis Rami j.c. oikonomia seu dispositio regularum utriusque juris in locos communes.
89. Hugo Donellus ad titulum de rebus dubiis.
90. Dynus Mugellanus de regulis juris.
91. Pratica actionum forensium Joannis Oldendorpii.

---

79 et 80. Voyez n° 28.

81. Clementinus (Ascanius), jurisconsulte italien, né à Amebar près de Spolète. Son ouvrage *de patria potestate* parut en 1571 à Cologne.

82. Un ouvrage de même titre est cité plus bas n° 97.

83. Silvanus ou Sifanus (Laurent), jurisconsulte et humaniste allemand de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Son ouvrage parut à Cologne en 1596. Cf. Draudius, *op. cit.*, p. 510.

84. Paleot (Gabriel), cardinal et archevêque de Bologne, né le 22 octobre 1522, mort à Rome le 23 juillet 1597. Il fut aussi un savant jurisconsulte. Son travail parut à Venise en 1572 et eut en quelques temps plusieurs éditions. Cf. Draudius, *op. cit.*, p. 592.

86. Ryswich (Henri), jurisconsulte hollandais de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Son ouvrage parut en 1572 à Cologne. Cf. Foppens, *op. cit*, p. 461.

87. La Bulle d'or de Charles IV, promulguée en 1356, fut imprimée pour la première fois en 1474 et souvent rééditée. Cf. Graesse, vol. 1, p. 369.

88. Tack (Jean) dit Ramus, jurisconsulte hollandais, né le 28 février 1535, mort le 25 novembre 1578. Il occupa dès 1560 la chaire d'Institutes à l'Université de Louvain et publia son *Oikonomia* en cette ville en 1557. Cf. V. André, *Fasti Academici studii generalis Lovaniensis*, Louvain, 1650, p. 195; Foppens, *op. cit.*, p. 715; Paquot, *op. cit*, vol. I, p. 60.

89. cf. n° 19. Ce traité parut à Bourges en 1571 et à Anvers en 1584.

90. cf. n° 74.

91 et 96. cf. n° 58. La première édition de ce traité parut à Cologne en 1540.

Digitized by Google

92. Decretorum tres partes in duobus tomis divisæ et excussæ Parisiis apud Carolam viduam Claudii Chevallonii et Guilhelmum De Bois sub sole aurea, via Jacobea, 1552. in-8°.
93. Sextus decretalium impressus Parisiis apud Gul. Merlin, in ponte numulariorum et Gul. Debois, sub sole aurea, necnon Sebastianum Nivellum sub Ciconiis, via Jacobea, anno 1559.
94. Francisci Balduini annotationes in libros 4 institutionum, in-4°.
95. Nicolai Vigelii anni 4 in totidem voluminibus, in-8°, et ejusdem authoris annus 5, in-folio.
96. Oldendorpii aliquot classes imperfectæ de actionibus, in duobus tomis in-8°.
97. Erotemata ad institutiones collecta per Christophorum Preulebium, in-8°.
98. Communes jurium sententiæ per Joannem Bellonium Tholositanum jurisconsultum, in-16.

(*A suivre.*) E. Fairon.

---

92 et 93. Nous n'avons trouvé aucune mention de ces éditions.
94. cf. n° 24.
95 cf. n° 34.
96. Le titre complet de cet ouvrage est : *Actionum forensium progymnasmata in 7 classes distincta.* Francfort in-8°.
97. Preusleben (Christ.), jurisconsulte allemand, né dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Son traité dont le titre complet est : *Theoremata sive interrogationes et responsiones e D. Justiniani institutionibus collectæ*, parut en 1606 à Cologne.
98. Belloni (Joh. Ant.), jurisconsulte italien, né dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, mort en 1625. Il fut président du Sénat de Turin.

Digitized by Google

# Supplément à l'Inventaire sommaire des Archives de l'Etat à Hasselt

L'*Inventaire sommaire des Archives de l'Etat à Hasselt* a été dressé et publié en 1901 par M. H. Van Neuss, alors conservateur des Archives de l'Etat, à Hasselt. Mais depuis, les collections du dépôt de Hasselt se sont considérablement accrues par des dons, des achats, des remises faites par les Archives du Royaume, les administrations communales du Limbourg et la Direction de l'Enregistrement à Hasselt, et surtout par le triage, entrepris dans ces derniers temps, des documents divers, registres ou liasses qui s'étaient accumulés dans le dépôt. Ces accroissements sont signalés chaque année dans l'*Exposé administratif de la province de Limbourg* ; mais comme cette publication n'est pas partout accessible aux travailleurs et que du reste le classement en ce qui concerne les archives s'y fait non pas d'après la nature des documents, mais d'après leur provenance, il m'a paru qu'il y avait lieu de grouper de façon systématique les indications dispersées dans la série des *Exposés administratifs de la province de Limbourg*, depuis 1901.

En ce qui concerne la rédaction de ce supplément, j'ai suivi dans les grandes lignes le cadre adopté par mon prédécesseur, M. H. Van Neuss, dans son *Inventaire sommaire*.

## A.

### Greffes scabinaux, féodaux et seigneuriaux.

| Registres ou liasses | Noms des communes, seigneuries ou cours avec indication de la date et de la nature des Actes. |
|---|---|
| | AELST |
| 1 l. | Pièces diverses, 17e siècle. |
| 2 l. | Id. 18e id. |

Digitized by Google

## ALKEN

9 r. Rôles, 1550-1554, 1576-1577, 1581-1587, 1590-1597, 1604-1610, 1614-1615 et 1617-1618, 1623-1625, 1678, 1679, et 1719-1720.
1 r. Dépenses de la communauté, 1697-1702.
2 l. Pièces diverses, 17e siècle.
24 l. id. id. 18e id.

## ASCH

1 r. Comptes de la municipalité du canton d'Asch. 1798-1800.

## BEERINGEN

4 r. Œuvres, 1459-1485, 1508-1523, 1584-1597 (droit de Liège), 1699-1711 (droit de Liége).
7 l. Rôles (Droit de Liége), 1623-1631, 1639-1641, 1642-1655, 1656-1673, 1674-1688, 1694-1697, 1703-1716.
4 l. Id. (Droit de Looz), 1646-1649, 1664-1670, 1674-1688, 1708-1716.
1 r. Comptes de la ville, 1703.
1 r. Fixation du prix du pain, 1695-1817.
1 l. Procès, 1548 (droit de Looz).
1 l. Pièces diverses, 16e siècle.
10 l. id. 17e id.
19 l. id. 18e id.

## BERLINGEN

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

## BEVERST

1 r. Rôles, 1572-1581.

## BILSEN

2 r. Rôles 1552-1558 (justice externe), et 1645-1646.
3 l. Pièces diverses, 17e siècle.
6 l. id. 18e id.
2 r. Cour de Henis, à Bilsen. Cens, rôles et œuvres. 1640-1703, 1705-1736.

Digitized by Google

BINDERVELD

6 r. Œuvres et reliefs, 1457-1545, 1557-1573, 1579-1590, 1586-1612, 1597-1616, 1612-1618.

9 r. Rôles, 1559-1569, 1562-1566, 1576-1577, 1629-1632, 1636-1641, 1645-1651, 1652-1659, 1668-1690, 1690-1698.

1 r. Livre censal, 1605.

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

BOCHOLT

2 l. Pièces diverses, 17e siècle.

2 l. id. 18e id.

BOLDERBERG (COUR APPARTENANT A L'ABBAYE D'AVERBODE).

5 r. Rôles, œuvres et reliefs, 1472-1617, 1615-1637, 1660-1725, 1665-1709, 1719-1781.

3 r. Cens dus à Averbode, avec transcription d'actes, 17e et 18e siècles.

BOMMERSHOVEN

1 l. Piéces diverses, 18e siècle.

BOORSHEIM

1 r. Œuvres et rôles, 1575-1589.

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

BOUCKHOUT

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

1 r. Cour dit Walschaertshof. Œuvres, reliefs et rôles, 1572-1601.

BRÉE

3 r. Rôles, 1468-1474, 1506-1511 (Droit de Liége et de Looz), 1549-1558 (Droit de Liége).

1 l. Pièces diverses, 17e siècle.

5 l. id. 18e id.

1 r. Cour de Hallen, Rôles 1436-1504.

1 r. id. œuvres et reliefs, 1649-1675.

2 r. Cour de Parkens, œuvres, 1621-1639 et 1639-1677.

1 r. Cour de Wassenbergh, œuvres, 1625, 1691.

Digitized by Google

BROUCKOM

1 r. Œuvres, 1744-1789.

BRUSTHEM

1 r. Registre aux rentes de Werner Huym d'Amstenraet à Brusthem et aux environs, 1587.

4 l. Pièces diverses, 17e siècle.

CORSWAREM

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

CORTESSEM

1 r. Table des registres de la cour féodale, 1417-1606.

1 r. Cour féodale, Transcription et analyse d'actes, 16e au 18e siècle.

7 r. Cens seigneuriaux, 16e au 18e siècle.

4 l. Pièces diverses, 17e siècle.

7 l. Pièces diverses, 18e siècle.

2 r. Cours de Mopertingen et de Petersheim, Cens seigneuriaux, 1590-1662 et 1705 et suiv..

COSEN

1 r. Registre de la taille, 1781.

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

2 r. Cour de Waelhoven, dépendance de l'abbaye d'Averbode. Rôles et œuvres, 1643-1729.

CURANGE (Salle de).

1 r. Reliefs sous Corneille de Berg, 1538 et suiv.

1 r. Rôles et jugements, 1553-1573.

2 r. Minutes des frais de copies délivrées par le greffier 1651-1653 et 1708-1731 (ce dernier registre avec extraits d'œuvres de 1671 à 1676).

2 l. Pièces diverses, 16e siècle.

63 l. id. 17e id.

45 l. id. 18e id.

CURANGE (Echevins de).

2 l. Pièces diverses, 17e siècle.

3 l. id. 18e id.

Digitized by Google

DIEPENBEEK

1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
4 l. id. 18e id.

DILSEN

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

DONCK

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

DURAS

4 r. Œuvres et rôles, 1558-1566, 1576-1598, 1618-1621, 1637-1642.
1 r. Œuvres, 1601-1614.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.
1 r. Cour de Coelhem : Œuvres et rôles, 1555-1570.
1 r. Seigneurie. Œuvres, 1592-1600.
1 l. id. Privilèges, contrats et testaments, 16e au 18e siècle (66 pièces).
Seigneurie. Enquêtes, interrogations et pièces diverses. Procès civils et criminels 16e au 18e siècle (138 pièces).
23 r. Seigneurie. Livres censaux, 14e siècle, 1495, 1492-1505, 1514, 1522, 1534, 1562, 1565, 1566, 1584-1589 (cens à Guygoven), 1587 et 1607 (cens à Wilderen), 16e siècle, 1618 (cens à Runckelen et à St-Trond), 1627-1667, 1683, 1712-1736 (cens à Binderveld), 1711-1735, 1712-1736 (cens à Duras et à Runckelen), 1711 (cens à Gorssum), et 3 registres de cens à Gorssum, A) perçus à l'Ascension (1711-1736), B) à la St-Martin et St-Etienne (1735) et à la St-Remi (1711-1735).

EBEN-EMAEL

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

EELEN

1 r. Œuvres, 1663-1686.
1 r. Procès, 1575.
1 l. Pièces diverses, 16e siècle.
2 . id. 17e id.

Digitized by Google

ENGELMANSHOVEN

1 r. Cour de Drincteylen. Livre censal, 15e siècle.

EXEL

2 r. Rôles, 1558-1564 et 1561.
1 r. Impositions, 17e et 18e siècles.
1 l. Testaments et contrats, 16e et 17e siècles.
1 l. Achats, ventes, obligations, etc..., 17e et 18e siècles.
1 l. Pièces de procédures, 16e siècle.
16 l. id. id. 17e id.
12 l. id. id. 18e id.

FALL

2 r. Œuvres, 1650, 1652, 1868-1710.
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
2 l. id. 18e id.

FRESIN

2 l Pièces diverses, 18e siècle.

GELINDEN

7 l. Pièces diverses, 18e siècle.

GENCK

1 r. Œuvres et rôles, 1772-1789.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

GENOELS-ELDEREN

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

GERDINGEN

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

GORSSUM

2 r. Œuvres, 1502-1520. Reliefs et œuvres, 1572-1578.
1 r. Relevé des personnes qui doivent assister aux plaids généraux, 1730-1736.
1 l. Contrats et testaments, 16e au 18e siècle (16 pièces).
1 r. Rôles, 1656, 1660.
9 r. Livres censaux, deux du 15e siècle, 1475, 1475-1480, 1483, 1534, 1544. 1666, 1667.
1 r. Cens seigneuriaux, 1475.

Digitized by Google

1 l. Procès concernant les comtes de Duras, 17e siècle.
1 l. Pièces diverses, 1 du 16e siècle, 6 du 16e, 48 du 17e et 36 du 18e.

GRAND-BROGEL

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.
2 r. Rôles, 1692-1701, 1731-1735.
1 r. Procès, 1595-1596.

GRAND-JAMINE

1r. Cour de Beethoven, Livre censal, 1471.

GRUYTRODE

2 r. Rôles, 1459-1508 et 1729-1757.
2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

GUTSCHOVEN

1 r. Rôles, 1652-1656.

GUYGOVEN

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

HAELEN

1 l. Ordonnance concernant la ville de Haelen, 1629.
3 l. Pièces diverses, 17e siècle.
2 l. id. 18e id.
1 r. Haelen et Cortenaken. Biens et revenus, 1626-1646.

HAM

1 r. Stockregister, 1564-1702.
1 r. Seigneurie d'Oostham. — Mambournies, cautions, obligations, testaments, etc. 1616 1632.
3 r. Cens seigneuriaux, recettes et dépenses de la seigneurie, 1568-1581, 1586-1588, 1678-1681.
1 r. Revenus de la seigneurie, à Oostham, Moll, Baelen, Desel, Beeringen et Heusden, 1630-1637.
1 r. Manuel des «pontpenningen». Cahier de 70 p., 1586-1619.
1 r. Dépenses pour la construction du moulin. Cahier de 20 p. 1582-1587.
1 l. Comptes du receveur, 1519-1596.

Digitized by Google

43 r. Recettes et dépenses de la seigneurie à Oostham et à Beeringen, 1730-1772.

23 l. Pièces diverses concernant la seigneurie, 17e et 18e siècles.

HAMONT

3 l. Pièces diverses, 17e siècle.

3 l. id. 18e id.

HASSELT

1 r. Ordonnance de Gérard de Groesbeek, 1577.

1 r. Registre concernant la chambre de St. Crespin, 1725-1795.

2 r. Rôles criminels, 1768 et 1769.

1 r. Actes concernant la reconstruction de la halle aux viandes, en 1670, suivis d'un relevé des églises et autels du diocèse de Liège avec indication des collateurs (incomplet).

8 l. Pièces diverses, 16e siècle.

83 l. id. 17e id.

159 l. id. 18e id.

HEERS

3 r. Rôles de la cour des échevins, 1609-1612, 1653-1659, 1663-1667.

1 l. Trois cahiers contenant des enquêtes au sujet des limites entre Heers et Fologne, une du 14e siècle, les deux autres de 1443 et 1567.

1 r. Heers Borchheers. — Comptes. 1732-1805. (Divers documents du 18e siècle concernant les seigneurs de Heers y sont transcrits).

4 r. Heers, Cour féodale. — Livres des fiefs, 1533, 1541, 1542, 1576-1591.

1 r. Rôles, 1571.

1 r. Revenus de la seigneurie, 1382.

1 l. Comptes de la seigneurie, 16e siècle.

6 r. Livres censaux, 15e et 16e siècles.

3 r. Baux, 16e siècle.

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

Digitized by Google

HERCK-LA-VILLE

3 r. Rôles, 1515-1527, 1616-1617, 1721-1727
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
31 l. id. 18e id.
1 r. Cour de Schoepenhof. — Livre censal 1555

HERCK-St-LAMBERT

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

HERDEREN

1 r. Cour de tenants. Rôles, 1626-1627.
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.

HEX

1 r. Livre censal, 1424.

HORPMAEL

6 l. Pièces diverses, 18e siècle.

HOUPPERTINGEN

3 l. Pièces diverses des 17e et 18e siècles (370 pièces détachées).
6 l. Pièces diverses, 18e siècle.

HUENKENSHOFF (1)

1 r. Cour censale, Cens, 1662-1791.

HOUTHAELEN

3 l. Pièces diverses, 18e siècle.

JESSEREN

1 r. Registre censal et féodal de la seigneurie. 1379-1471.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

KERKOM

1 r. Cour de Corbie. Biens des seigneurs de Rummen, 1570.
2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

KERMPT

1 r. Œuvres, reliefs, rôles et cens, 1660-1687.

(1) Cette cour semble devoir être située aux environs de Saint-Trond.

Digitized by Google

KESSENICH

1 r. Kessenich et Brunshorn. Livre censal, 14e siècle.
Kessenich, Loe et Lethoven. Œuvres et livre censal, 1548-1589.

LOOZ

1 r. Recès du magistrat, 1588-1612.
1 r. Procès de la ville, 1720-1723.
1 l. Pièces diverses, 16e siècle.
5 l. id. 17e id.
13 l. id. 18e id.

LUMMEN

1 r. Règlement de «schans», 1687, suivi d'annotations diverses.
10 r. Rôles (droit de Brabant), 1605-1609. 1653-1654, 1701-1704, 1712, 1714-1720, 1721-1727, 1727-1732, 1732-1740, 1743-1746, 1763-1775.
2 r. Comptes, 1634, 1640 et 1681-1682.
1 l. Pièces diverses, 16e siècle.
14 l. id. 17e id.
63 l. id. 18e id.

MAESEYCK

1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
3 l. id. 18e id.

MALL

1 r. Cens seigneuriaux, 1700-1713.
6 l. Pièces diverses, 18e siècle.

MEEUWEN

1 r. Œuvres, 1715-1739.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

MELDERT

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

MEMBRUGGEN

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

Digitized by Google

MHEER

1 r. Œuvres et plaids, 1561-1573.
1 r. Cour d'Hardenberch et Eygen hoff. Cens, 1673-1692.

MILLEN

1 r. Rôles, 1564-1571.

MONTENAEKEN

1 l. Pièces diverses, 27 pièces du 17e siècle.
1 l. Comptes et papiers divers, 18e siècle.

MOPERTINGEN

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

MUNTERBILSEN

1 r. Manuel aux recettes du 17e siècle, avec extraits d'œuvres du 16e siècle.
1 r. Transcriptions d'actes notariés et d'extraits d'œuvres de loi, 1756-1782.
1 r. Hertogampt. — Reliefs et œuvres, 1730-1784.
2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

MUYSEN

5 l. Pièces diverses, 18e siècle.

NEDERHEIM

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

NEERHAEREN

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

NIEUWERKERKEN (Tichelrye sous)

1 r. Rôles et œuvres, 1622, 1644.
9 r. Livres censaux, le plus ancien de 1492, le plus récent de 1643.

OPHOVEN

1 r. Recès et actes divers, 1803-1826.

OPLEEUW

1 r. Rôles, 1667-1671.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

Digitized by Google

OPITTER et TONGERLOO

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.
1 r. Cours de Mortis et Houthuizen. Livre censal, Mortemains, 1627. Rôles et œuvres, 17e-18e siècles.
1 r. Cour de Houthuyzen. — Rôles et œuvres, 1749-1784.

OPOETEREN

1 r. Rôles, 1541-1550.
1 r. Rôles et œuvres, 1631-1638.
3 l. Pièces diverses, 18e siècle.

OTRANGE

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

OUWEXHOFF (Alias Vrienshoff) (1)

1 r. Cour censale, Cens, 1657.

PEER

1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
2 l. id. 18e id.

OVERPELT (Pelt)

1 r. Rôles, 1533-1549.
5 r. Rôles et œuvres, 1702-1714, 1716-1720, 1728-1734, 1736-1750, 1749-1755.
5 l. Pièces diverses, 17e siècle.
12 l. id. 18e id.

QUAEDMECHELEN

1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
1 l. id. 18e id.

RECKHEIM

1 r. Ordonnance et règlement pour le conseil de Reckheim, 1775-1777.

REPPEL

1 r. Cour d'Achternaken. Œuvres et rôles, 1530-1670.

(1) Cette cour semble devoir être située dans les environs de Bilsen.

Digitized by Google

ROSMEER

1 r. Œuvres et reliefs de la cour de St. Servais jugeant à Rosmeer 1753-1801.
1 r. Comptes, 1772-1806.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

RUNCKELEN

1 l. Pièces diverses, 9 actes du 17e siècle et 36 du 18e.

RUSSON

4 r. Œuvres et rôles, 1486-1503, 1502-1522, 1547-1551, 1664-1665.

ST. TROND

1 r. Transports, obligations, partages 1567-1571.
1 r. Rôles réels, 1665-1667.
1 r. Revenus personnels de la ville, 1769-1770.
1 r. Tonlieux de la ville, 1776-1778.
3 l. Pièces diverses, 18e siècle.
1 r. Cour de Spernaie. Reg. censal de l'abbaye de St. Trond, 1733.
1 r. Cour de Webbecom. Livre censal de l'abbaye de St. Trond, 1532-1623.

SICHEN-SUSSEN

1 r. Œuvres et rôles, 1631-1638.

SLUSE

1 r. Rôles et œuvres, 1553-1561.

STEVOORT

2 r. Rôles, 1597-1602, 1637-1643.
1 r. Comptes de la communauté, 1679-1681.
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
6 l. id. 18e id.

STOCKHEIM

1 r. Rôles, 1707-1716.

TESSENDERLOO

26 r. Rôles, 1589-1590, 1599-1602, 1602-1604, 1634-1636 (fragment), 1640-1644, 1643-1650, 1655-1658, 1658-1661,

Digitized by Google

1661-1665, 1665-1668, 1668-1670, 1675-1680, 1680-1684, 1684, 1684-1687, 1687-1689, 1700-1706, 1708-1711, 1720-1721, 1725-1727, 1727-1731, 1733-1744, 1744-1754, 1759-1764, 1764-1766, 1766-1770.

19 r. Œuvres, reliefs et obligations, 1497-1501, 1518 1524, 1527-1534, 1538-1542, 1538-1546, 1542-1570, 1548-1554, 1586-1592, 1593-1596, 1608-1615, 1619-1630, 1621-1627, 1636-1719, 1682-1697, 1697-1709, 1697-1730. 1726-1764, 1742-1751, 1781-1796.

5 r. Mambournies, saisies et obligations. 1546-1554, 1553-1565, 1547-1550, 1550-1559, 1568-1571.

1 r. Comptes de tutelles, 1618-1625.

1 r. Testaments, 1552-1566.

1 r. Ordonnances et contrats divers, 1576-1589.

1 r. Coutume, 1644-1673.

2 r. Terriers, 1601 et 1731.

1 l. Registre cadastral (fragment) 18e siècle.

21 r ou l. Comptes de la communauté, 1577-1582, 1587 et 1592-1594, 1597-1601, 1602-1606, 1608-1609, 1611-1617, 1618-1621, 1623, 1629-1634, 1635-1640, 1641-1646, 1649-1651, 1654-1663, 1669-1689, 1694-1699, 1702-1712, 1737-1750, 1751-1766, 1768-1779, 1780-1788, 1789, 1796.

1 r. Compte des bourgmestres, 1740-1762.

1 r. Création de rentes, 1793-1796.

1 r. Tessenderloo et Daurne. Comptes, 1720-1753.

8 l. Pièces diverses, 18e siècle.

ULBEEK

2 r. Œuvres, 1568-1576, 1596-1651.
Cour de Landris. Cens et rentes, 1535-1549.

VECHMAEL

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

VELM

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

VELDWEZELT et KESSELT.

2 l. Pièces diverses, 18e siècle.

Digitized by Google

VIVERSEL

1 r. Coutume et ordonnances, 16e-18e siècles.

VLIERMAEL

1 r. Rôles, 1602-1606.
1 r. Recueil privé de droit lossain et de records des échevins de Vliermael et comprenant les coutumes du comté de Looz, 1681-1735.
32 l. Pièces diverses, 17e siècle.
60 l. id. 18e id.

VLYTINGEN

1 r. Rôles, 1627-1628
1 r. Rôles criminels, 1750-1751.
1 r. Comptes, 1775-1794.
1 r. Tailles, 1787.
1 r. Matrice cadastrale 18e siècle.
1 r. Rentes annuelles dues par la commune.

VOORDT

1 r. Œuvres et rôles, 1575-1598.
1 r. Rôles. 1666-1706.

WELLEN

1 r. Rôles, 1767-1768.
1 r. Rôles criminels, 1772-1774.
1 r. Œuvres, 1793-1796.
14 l. Pièces diverses, 18e siècle.

WERM

1 r. Rôles et œuvres, 1666 1667.

WIDEUX

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

WILDEREN

1 r. Rôles et œuvres, 1637-1648.
2 r. Livres censaux, 1373 et 1537-1550.
1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

Digitized by Google

WINTERSHOVEN

1 r. Œuvres, 1474-1586, avec lacune de 1506-1518, suivi d'un *Cri des monnaies* pour la principauté.
6 r. Rôles, 1532-1540, 1540-1547, 1559-1566, 1609-1625, 1627-1631, 1669-1671.
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
2 l. id. 18e id.
4 r. Cour de Desseneer. Cens seigneuriaux, 1597-1628, 1636-1643, 1705 et 1739-1750.
1 l. Cour de Dessencer. Recettes et dépenses de la seigneurie, 1735-1758.

WYCHMAEL

1 r. Rôles et œuvres, 1631-1636.
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
2 l. id. 18e id.

ZEPPEREN

5 l. Pièces diverses. 18e siècle.

ZOLDER

1 r. Seigneurie de Vogelsanck. — Ordonnances, 14e au 16 siècle.
1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
5 l. id. 18e id.

ZONHOVEN

1 l. Pièces diverses, 17e siècle.
5 l. id. 18e id.

---

## B.

## Protocoles des notaires.

| Registres, liasses ou cahiers | Noms, prénoms, résidence des notaires et années des protocoles. |
|---|---|
| 1 r. | Aerts, Pierre, Lummen, 1598-1618. |
| 1 c. | Le répertoire de Baerts, C. J., Saint-Trond, 1760-1772. |
| 1 l. | Berdenne, Nicolas G., Eggertingen sous Vliermael, 1688-1693. |

Digitized by Google

5 r. Biessemen, M. V., Herck-la-Ville, 1685-1727.
1 r. Caproens, Rumoldus, (curé), Alken, 1665.
1 r. Dass, Michel, Brée, 1621-1639.
1 c. Le répertoire de Deheusch L., Saint-Trond, 1771-1793.
1 c. Le répertoire de Deheuse, J., Saint-Trond, 1794-1797.
1 c. Le répertoire de D'Exelle, H. J., Saint-Trond, 1761-1796.
1 l. Dewinge, Denis, Hasselt, 1736-1774.
1 r. Dumoulin, P., Looz et Cortessem, 1785-1796.
1 r. Grauls, Martin, Hasselt. Analyse des protocoles, 1653-1677.
1 c. Le répertoire de Groenendaels, Amand Joseph, Saint-Trond, 1762-1796.
2 l. Gruiters, Jean, Heusden, 1742-1764.
3 l. Hechtermans, Jean, (curé), Wimmertingen, 1610-1618.
1 r. Heerle, Jean ab, Schuelen, 1675-1679. Avec un répertoire de 1670-1675.
2 l. Holen, Ferdinand, Hasselt, 1670-1699.
1 c. Le répertoire de Hubar, Laurent, père, Saint-Trond, 1710-1751.
1 c. Le répertoire de Hubar, Laurent, fils, Saint-Trond, 1757-1796.
3 l. Le répertoire de Hubar, Joseph Laurent, Saint-Trond, 1801-1828.
1 c. Le répertoire de Hubar, Joseph Simon, Saint-Trond, 1751-1797.
1 l. Janssens, N. J., Lummen, 1669-1682.
1 c. Le répertoire de Kindermans, Joseph, Montenaeken, 1710-1717.
1 r. Kips, Jean, commissaire de Herck-la-Ville, 1721-1773.
1 c. Le répertoire de Koopmans, Arnold, Saint-Trond, 1792-1796.
1 r. L'abaye, J. G. de, Cortessem, 1673-1695.
1 l. Lismont, Jean Lambert, Vechmael, 1789-1796, avec répertoire de 1768 à 1796.
1 l. Maes, Henri, Overpelt, 1709-1723.
1 c. Le protocole de Maitrejean, Jean Guillaume, Looz, 1741-1777.
1 r. Martini, P., Grimmertingen, 1680-1683.
1 l. Melberk, Gérard A., Hasselt, 1677-1694.

Digitized by Google

1 c. Le répertoire de Moers, J., Saint-Trond, 1771-1797.
1 c. Le répertoire de Morren, M., Peer, 1730-1769.
1 c. Le répertoire de Plessenier, Jean François, Saint-Trond, 1769-1782.
5 l. Pluymers, Arnould Christiaen, Hasselt, 1694-1724.
1 c. Le répertoire de Pulinx, Guillaume, Saint-Trond, 1693-1713.
1 c. Le répertoire de Pulinx, Jean Louis, Saint-Trond, 1796-1797.
1 c. Le répertoire de Pulinx, Louis, Saint-Trond, 1780-1797.
1 l. Purnal, Lambert, Gingelom, 1789-1796.
4 l. Putzeys, Mathieu, Hasselt, 1683-1722.
5 l. Putzeys, Thomas, Alken, 1709-1758.
1 l. Renori, Jean, Hasselt, 1647.
1 c. Le répertoire de Rubens, Charles, Saint-Trond, 1759-1796.
1 r. Sart, Martin de, (curé), Stevoort, 1637-1652.
2 l. Schepers, Mathias, (curé), Hasselt, 1580-1611.
1 l. Scholteden, Jean, Alken, 1626-1648.
1 c. Le répertoire de Simons, Jean Arnold, Saint-Trond, 1792-1794.
1 c. Le répertoire de Simons, Jean-Baptiste, Saint-Trond, 1765-1795.
1 c. Le répertoire de Slegers, P., Tongres, 1776-1796.
9 l. Stellingwerf, Jean, Hasselt, 1706-1744, avec répertoire de 1706 à 1731.
1 l. Smolders, J., Overpelt, 1711-1712.
3 r. et 1 l. Swennen, Wauter, Alken, 1658-1689.
1 r. Swijsen, Henri, Lummen, 1619-1649.
1 l. Taelmans, Guillaume, Herck-la-Ville, 1669-1672.
1 c. Le répertoire de Tialans, Jacques, Saint-Trond, 1788-1795.
1 r. Vaes, C., Sutendael, 1718-1733.
1 c. Le répertoire de Van Ceulen, Henri, Saint-Trond, 1726-1752.
2 r. Vandeputte, Corneille, Hasselt, 1661-1668.
1 l. Vanderlinden C., Lummen, 1717-1722.
1 l. Van Erwyck, Gerard, Hasselt, 1718-1728
1 c. Le répertoire de Van Heyst, Jean Nicolas, Saint-Trond, 1738-1793.

Digitized by Google

1 c. Le répertoire de Van Horen, Jean Joachim, Saint-Trond, 1788-1796.
1 c. Le répertoire de Van Langenacker, J. H , Saint-Trond, 1752-1795.
2 l. Vranckon, Henri, Schuelen, 1714-1746.
1 r. Vrancken, Marcel, Cortessem. Registre manuel, 1747-1773.
1 c. Le répertoire de Walter, Barth. Jean, Saint-Trond, 1787-1796.
1 c. Le répertoire de Walter, Claude Barth , Saint-Trond, 1778-1796.
1 c. Le répertoire de Walter, Jean, Saint-Trond, 1745-1788.
4 l. Wentmolders, Paul, Herck-la-Ville, 1641-1672.
1 r. Wentmolders P., Herck-la-Ville, 1717-1725.
1 l. Wynrox, Gérard, Hasselt, 1670-1676.

---

## C.

## Anciens établissements religieux.

Registres ou liasses — Noms des établissements avec indication de la date et de la nature des actes.

### BRUSTHEM

1 r. Registre de la confrérie de Notre Dame, 18e siècle avec l'acte de fondation de 1320 (traduction flamande).

### CORTESSEM

1 r. Chapitre de Saint-Pierre Recettes et dépenses, 1750-1757.

### DURAS

2 r. Chapelle de Duras, Cens, 1700 1759,:1760-1804.

### GOYER

3 r. Procès relatif à la collation du bénéfice de Saint-Nicolas, dans l'église paroissiale, 18e siècle.

### HASSELT

1 r. Produit de dîmes à Hasselt, 1773-1780.

Digitized by Google

HERCKENRODE

1 r. Atlas des biens et possessions de l'abbaye de Herckenrode, à Heers, Fologne, Horpmael et autres localités voisines, contenant dix-huit plans parcellaires des propriétés de ces communes dessinés en couleurs, sur parchemin, et accompagnés chacun d'un tableau descriptif. — Grand in-f° de 0m,68 de haut sur 0m,51 de large, orné des armoiries, en or et en couleurs, de l'abbesse Anne de Croï, laquelle fit dresser cet atlas en 1764.

3 r. Baux, 1786-1787, 1792-1793 et 1794.

1 l. Procès, 17e siècle.

1 l. Pièces diverses, 18e siècle.

HOCHT (Abbaye de)

1 r. Dépenses concernant le château de Neerharen, 1708-1714.

HOUPPERTINGEN

1 r. Obituaire de l'église, 15e siècle.

1 cahier Fondation de l'autel Saint-Blaise, 1401.

1 r. Cens du luminaire de l'église, 1796-1798.

LOOZ

1 r. Chapitre de St-Odulphe. Registre de prébende canonicale, 18e siècle.

Id. 44 chartes, 14e au 17e siècle.

MAESEYCK

1 r. Obituaire des Croisiers, 16e au 18e siècle.

1 r. Cens et rentes dus aux religieuses augustines de Maeseyck à Liége et aux environs, 1492-1576.

3 r. Registres aux Documents, 1218-1764, 1306-1794, 1334-1790.

1 r. Electiones abbatissarum, 1675 1791.

MELVEREN

1 r. Comptes du « Kerckmeester ». 1750.

MUNSTERBILSEN (Abbaye de)

1 r. Revenus des dîmes, 1698-1705.

1 r. Dîme de l'hôpital à Gellick, 18e siècle.

Digitized by Google

NONNEN-MIELEN (Abbaye de)

1 l. Procès, 17e siècle.

ROTHEM

1 r. Mémorial des faits notables qui se sont passés dans l'abbaye, 1304-1775. (Les 6 premières pages manquent).

SAINT-TROND

1 r. Recueil factice intitulé : *Privilegia et immunitates beginarum Trudonensium*, contenant des copies des statuts et règlements du béguinage de Saint-Trond, du 13e au 18e siècle.

1 r. Revenus des messes, anniversaires etc., compétant au curé et aux chapelains du béguinage de Saint-Trond, 15e et 16e siècles.

1 r. Confrérie de Saint-Euchère. Recettes, 1536.

1 r. Couvent de Steinaert. Registre des biens et des cens en blé et en argent, 1595.

1 c. Couvent de Jérusalem. Seize lettres scabinales sur parchemin avec sceaux, du 16e au 17e siècle. Titres de rentes, de propriété etc.., avec un bref papal de 1680.

1 r. Registre de la cour censale de l'abbé de St-Trond, 1532-1623.

1 r. Abbaye de St-Trond. Vente de biens nationaux, fin du 18e siècle.

1 r. Journal des reçus du bénéfice de Ste Marie Madeleine dans la chapelle des lépreux de Saint-Trond, 1774-1791.

TONGRES

2 r. Chapitre de Notre-Dame. Rentes, 1578-1593.

1 r. Dominicains : *Registrum sacristiae conventus Fratrum Predicatorum*, avec indication des fondations, des messes anniversaires, etc.. , 18e siècle.

1 r. id. Relevé des membres de l'archiconfrérie du Saint Rosaire, 1749-1796.

1 r. id. Relevé des clercs et des convers, 1663-1790.

1 r. id. Recettes et dépenses du couvent, 1760-1790.

Digitized by Google

ZEELHEM

1 r. **Chartreux. Répertoire des archives du couvent, fin du 18e siècle.**

1 r. Id. Répertoire et pièces diverses, fin du 18e siècle.

ZEPPEREN

2 r. Bogards du Tiers Ordre de Saint-François. Cartulaires, 15e au 18e siècle.

1 r. Id. Cartulaire analytique, 15e au 18e siècle.

---

## D.

## Documents divers ou mélanges.

| Registres ou liasses | Nature et date des actes |
|---|---|
| 1 r. | Registre relatif à une fondation faite par Conrard Verpenxten, de Wellen, pour une distribution annuelle de draps aux pauvres de Wellen, 1535-1572. |
| 1 r. | Recueil de droit contenant des copies de privilèges, coutumes, traités de paix, mémoires de jurisconsultes touchant le pays de Liège et le comté de Looz, 14e au 16e siècle. |
| 8 r. | Manuscrits traitant de questions de droit et ayant appartenu aux jurisconsultes Claes et Van den Abeele de Saint-Trond, 18e siècle. |
| 1 r. | Etat des dépenses d'une commanderie, apparemment près de Saint-Trond, 1704-1707. |
| 212 reg. ou l. | Documents relatifs aux biens domaniaux et aux instances concernant le domaine, dans la province de Limbourg, 1800-1848 (1). |

A. Hansay,

Conservateur des Archives de l'État à Hasselt.

---

(1) On trouvera l'inventaire détaillé de ces documents dans l'*Exposé administratif de la province de Limbourg*, année 1905, *Annexes*, p. 13 et s.

Digitized by Google

# L'Education des Archivistes

Dans un article, paru ici même (1), nous avons fait connaître les préoccupations des législateurs français concernant la formation des archivistes et le bon fonctionnement de l'administration des Archives françaises. Aujourd'hui, nous allons dire quelques mots des idées qui sont échangées, depuis longtemps déjà, entre les historiens et les archivistes hollandais au sujet de l'éducation des archivistes.

La polémique entre le professeur Blok et l'archiviste Muller est demeurée célèbre dans le monde des historiens et des archivistes.

Il y a trois ans, elle fut reprise par le même professeur Blok, cette fois contre le plus brillant élève de Mr S. Muller, le savant archiviste de la Zélande, Mr R. Fruin. C'était, on s'en souvient, à l'occasion de la discussion qui eut lieu à la treizième réunion des archivistes de l'Etat. Celle-ci se termina par l'émission d'un vœu tendant à ne voir nommer dorénavant en qualité d'archivistes que les porteurs du diplôme de docteur en droit, qui, après un stage de deux ans dans un dépôt d'archives, auraient subi devant un jury composé exclusivement d'archivistes, un examen sur l'archivéconomie, la diplomatique, la paléographie et la chronologie. Devaient être assimilés aux docteurs en droit les docteurs en histoire, lorsque ce doctorat serait organisé dans les universités hollandaises (2).

L'intransigeance absolue du professeur Blok empêcha que l'on arrivât à une conclusion pratique. Mais voici que

(1) *Revue*, tome II, 1904, p. 176 et suiv. — Cet article a été reproduit intégralement dans *La Correspondance historique et archéologique*, de Paris, [1904, septembre, pp. 257-271] et, en grande partie, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* sous ce titre « Opinion d'un savant belge sur l'Ecole des Chartes » [1904, septembre, pp. 675-680].

(2) Cf. *Revue*, tome II, 1904, pages 323-324.

Digitized by Google

surgit, du côté de l'université, un antagoniste, qui tout en restant profondément attaché aux doctrines des historiens, nous paraît cependant plus accessible aux idées nouvelles, nous avons nommé le professeur Brugmans. Le gant a été relevé — ce nous est une joie de pouvoir le constater — par le vieux lutteur d'Utrecht. *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinae !*

La polémique actuelle prend date avec le discours prononcé par M. Brugmans au sujet des examens d'état pour historiens (1).

Pour faire connaître en deux mots les positions respectives des adversaires, disons que — comme jadis — les professeurs préféreraient voir entrer dans les Archives les docteurs en philosophie et lettres, tandis que les sympathies des archivistes vont plutôt aux docteurs en droit.

Dans son discours à la dernière séance des archivistes hollandais, tenue à Maestricht, le 14 juillet 1905 (2), Me S. Muller a motivé longuement sa façon de voir. A son avis, l'organisation actuelle du doctorat en philosophie et lettres dans les universités hollandaises laisse trop à désirer au point de vue de l'enseignement des sciences historiques pour reconnaître aux jeunes docteurs les connaissances que l'on est en droit d'exiger d'un bon archiviste. Et même là, où la préparation historique est suffisante, les connaissances juridiques, si nécessaires aux archivistes, sont trop négligées.

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises déjà, de faire connaître notre sentiment à ce sujet. Plus on les étudie, plus on s'aperçoit que les fonds d'archives ne sont pas la réunion accidentelle d'un certain nombre de documents historiques, mais bien un tout organique, reflétant le corps politique qui l'a créé. C'est là ce qui distingue nettement les Archives des Bibliothèques, qu'il s'agisse ici d'imprimés ou de manuscrits. Les archives constituent des collections d'actes juridiques : non seulement les sentences

(1) *De Twintigste Eeuw*, 1905, p. 257 et suiv.
(2) Cf. *Nederlandsch Archievenblad*, tome 14, (1905-1906), pp. 13 à 20.

Digitized by Google

et les pièces de procédure, mais encore les actes de transport, les contrats de mariage, les récès des états et des villes, les contrats de louage, les règlements, les pièces comptables, tout ce qui se trouve dans les archives, pour ainsi dire, revêt un caractère juridique. Et il est certain que pour la description exacte et précise de tous ces documents, la science du droit est d'un puissant secours.

Toutefois, nous croyons que son inflexible attachement à des principes, qu'il a été un des premiers à dégager et qui n'ont pas, jusqu'à présent, rencontré de plus brillant défenseur que lui, entraîne Mr Muller à une intransigeance dont les archivistes pourraient pâtir un jour. Nous opinons que les archivistes n'ont rien à gagner à se retrancher ainsi dans leur tour d'ivoire, et que le sobriquet de « chevaux de luxe » leur serait appliqué avec bien plus de raison le jour où ils auraient perdu tout contact avec le reste des mortels.

Certes, il faut le proclamer bien haut, les Archives constituent une administration autonome et indépendante. Elles ont leur raison d'être en elles-mêmes et ne sont pas uniquement organisées en vue des services à rendre à l'histoire.

Mais cela, c'est la théorie.

Dans la pratique, les Archives sont devenues le laboratoire de l'historien, et c'est à l'histoire, avant tout, qu'elles rendent des services.

Et quel est l'archiviste qui songerait à s'en plaindre ?

Même, quel est l'archiviste qui accepterait ses fonctions, s'il lui était interdit de se livrer à tout travail historique et s'il devait consacrer toute sa vie à la rédaction d'inventaires ou de rapports qui constituent incontestablement sa besogne professionnelle, et qui, nous le répétons, ne doivent pas être exécutés en vue des services à rendre à telle ou telle catégorie de savants ou d'érudits ?

Un archiviste de cette espèce ne se concevrait pas. Car, ou bien, il est intelligent, et alors ses seules occupations professionnelles ne sauraient suffire à son activité ; ou bien, il ne l'est pas, et dans ce cas, il serait incapable de

Digitized by Google

remplir ses fonctions d'archiviste, c'est-à-dire de rédiger un bon inventaire ou un rapport convenable.

Car ce n'est pas chose facile que de produire un inventaire digne de ce nom, d'après les idées chères à Mr Muller et qui sont, au demeurant, les seules vraiment scientifiques. Nous ne connaissons pas le niveau des études juridiques en Hollande, mais s'il est vrai, comme le dit M. Brugmans (*Ned. Archievenblad*, 1905-1906, p. 77) qu'à Leyde seul existe un cours d'histoire du droit, et si, pour le reste, les connaissances historiques des docteurs en droit hollandais égalent celles de leurs confrères belges, nous n'hésitons pas à proclamer que de telles études constituent une préparation *absolument insuffisante* pour les archivistes, et que le doctorat en histoire des universités belges, combiné avec l'examen de candidat-archiviste — encore que les connaissances juridiques fassent malheureusement trop défaut et qu'il n'existe toujours pas de cours d'archivéconomie — donne des garanties plus solides pour le bon recrutement du personnel des Archives.

Comment s'y prendra-t-il pour faire un inventaire d'archives le docteur en droit qui ignore la paléographie et la diplomatique, qui n'a aucune notion de chronologie ni d'héraldique, qui n'a jamais entendu parler de sphragistique ? A quoi lui servira la connaissance des Pandectes, s'il ne connaît rien en fait d'institutions politiques, civiles ou religieuses du moyen âge et des temps modernes ? Pourra-t-il seulement définir exactement les attributions d'un échevin ou d'un mayeur ? Et comment reconstituera-t-il l'ancien classement des archives d'un corps ou d'une institution dont il ignore tout, s'il n'a à sa disposition aucun des mille moyens d'investigation que suggère à un esprit averti la critique historique ? Nous nous permettons de douter que même le stage de deux ans et l'examen prévus par les archivistes de l'Etat, en 1902, parviennent à leur donner des connaissances historiques suffisantes.

Et à cet égard, M. le professeur Brugmans a raison de dire que pour un Muller, il y aura mille avocats-archivistes qui n'atteindront jamais à la hauteur des chevilles du

Digitized by Google

prince des archivistes et qui ne comprendront jamais rien aux Archives.

Que l'on n'aille pas déduire de ce qui précède que nous songeons à prendre la défense du doctorat en philosophie et lettres hollandais. Au point de vue des Archives, nous regrettons que l'on n'ait pas cru devoir donner suite au projet de notre savant ami, le professeur Bussemaker, de Groningue, tendant à l'organisation d'un doctorat en histoire dans les universités hollandaises. Il est incontestable que les élèves qui seraient sortis des séminaires historiques auraient été autrement mûrs pour les fonctions d'archiviste que les docteurs en philosophie et lettres chers à MM. Blok et Brugmans.

La décision nous paraît d'autant plus déplorable que l'institution de ce doctorat en histoire constituait, comme l'Ecole des Chartes en France, le trait d'union tout trouvé entre les historiens et les archivistes hollandais, puisque ces derniers se déclaraient prêts à reconnaître la supériorité de ce diplôme sur celui du doctorat en droit.

Et que cette union soit désirée par les archivistes, le passage suivant, que nous extrayons du rapport de Mr Muller pour 1904 (1), en fournit la preuve évidente :

« Au cours de cette année, le docteur O. Oppermann, de Cologne, a été nommé lecteur en histoire à l'université d'Utrecht et chargé définitivement de l'enseignement de l'histoire du moyen âge, de la paléographie, de la diplomatique et d'autres sciences auxiliaires de l'histoire. Comme les bâtiments universitaires ne contenaient aucun local convenable pour cet enseignement, et que M. Oppermann désirait illustrer ses leçons en montrant à ses élèves des spécimens de diverses écritures, on décida de donner provisoirement ces cours dans les locaux de la bibliothèque universitaire, où un grand nombre d'ouvrages étaient accessibles aux élèves. Grâce à l'appui des curateurs on a aménagé dans les locaux de la nouvelle bibliothèque en construction, une salle destinée au cours du professeur et.

(1) Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven, XXVII, 1904, page 249.

Digitized by Google

aux lectures d'histoire. Mais, comme l'achèvement de ces bâtiments prendra encore quelques années, les curateurs demandèrent à Me Muller, si, en attendant, les cours en question ne pourraient être donnés aux Archives, où l'on pourrait, dans ce cas, réunir de nombreux facsimilés d'écritures en même temps que de multiples documents originaux. Me Muller s'empressa d'accéder à cette demande et, à l'heure qu'il est, une des deux salles de lecture des Archives est affectée, deux après-midi par semaine, à l'enseignement de M. Oppermann, ce qui n'occasionne guère d'ennuis. *Me Muller se réjouirait si, de ce côté, un lien permanent parvenait à se créer entre l'enseignement universitaire et les Archives. Il estime que, de part et d'autre, on en retirerait les plus grands fruits, car on y préparerait le terrain, où, avec le temps, l'enseignement professionnel préparatoire des archivistes néerlandais pourrait se développer.* Utrecht avec son université et ses archives aussi importantes que variées semble tout indiqué à ce sujet.....»

Cette déclaration, dans la bouche de l'éminent archiviste d'Utrecht, a une importance capitale.

Aussi, bien que M. Brugmans nous laisse entendre que le projet Bussemaker serait définitivement enterré, nous espérons encore que les bonnes dispositions des archivistes et de certains professeurs, d'une part, et, de l'autre, les excellents résultats produits par la spécialisation des études en Belgique, en France et en Allemagne ouvriront les yeux au gouvernement hollandais.

Quoi que l'on en dise, il est certain que les historiens et les archivistes sont faits pour s'entendre, parce que les premiers ne sauraient se passer des seconds et qu'un archiviste qui n'a pas le goût des études historiques est un être incomplet et anormal. Et le plus sûr garant de la bonne entente est la communauté d'origine, l'éducation académique reçue sur les mêmes bancs de l'*Alma Mater*.

J. Cuvelier.

Digitized by Google

# Bibliographie.

## I. — COMPTES RENDUS.

**Cataloging for small libraries**, by **Theresa Hitchler,** superintendent of Cataloging in the Brooklyn Public Library. Boston, A. L. A. Publishing Board, 1905. Une brochure in-12, 84 p. Prix : 15 cents. (*American Library Association publishing Board. Library Tract n° 7*).

Sous une forme très pratique quoique brève, comme il convient à un tract, Miss H. a produit un manuel qui fera autorité.

Les éléments qui ont servi de base à ce travail ont été naturellement puisés dans la technique des bibliothèques américaines.

Néanmoins, nous croyons qu'il y aurait tout avantage à faire, dans bien des bibliothèques publiques, l'application des méthodes exposées par l'auteur, et expliquées par de nombreux exemples.

L. STAINIER.

**Essentials in library administration,** compiled by MISS L. E. STEARNS, of the Wisconsin Free Library commission. Boston, A. L. A. Publishing Board, 1905. In-12, 103 p. Prix : 15 cents. (*American Library Association Publishing Board, Library Tract n° 6.*)

Ce tract est tiré, avec modifications et additions, du *Handbook of Library Organization of the Library Commission of Minnesota, Iowa, and Wisconsin* et traite de tous les points importants que soulève l'organisation et le fonctionnement d'une bibliothèque.

Le travail a été exécuté avec la clarté et la précision qui caractérise les publications de l'American Library Association.

L. STAINIER.

H. DUBRULLE. — **Les bénéfices des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai** pendant le pontificat de Martin V d'après les documents conservés aux Archives d'État, à Rome. Louvain, bureau des Analectes, 1905. In-8° de 115 pp. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. I (XXXIe de toute la collection).

Les Archives de l'Etat à Rome ont été jusque dans ces derniers temps, quelque peu négligées par les travailleurs étrangers. Elles renferment cependant de nombreuses séries de documents qui complètent celles des

Digitized by Google

Archives Vaticanes. Le nouveau travail de M. l'abbé Dubrulle sous-archiviste du diocèse de Cambrai (1), qui contient l'analyse de 845 documents de 1417 à 1431, tirés des livres d'annates, de quittances, etc, conservés dans ce dépôt, en est la meilleure preuve. Le plus grand nombre de ces documents intéressent la Belgique, puisque les limites topographiques dans lesquelles s'est renfermé l'auteur comprennent une partie considérable de notre pays.

Les analyses classées chronologiquement dans chaque série, sont à la fois claires et complètes ; le travail se termine par une double table des noms de personnes et des noms de lieux, qui en rend le maniement des plus commode. On regrettera peut-être que l'auteur n'ai pas cru devoir fondre ces deux index en un seul. Quoi qu'il en soit, le travail de M. l'abbé Dubrulle sera très utile et même indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire locale, et spécialement de l'histoire des paroisses de ces diocèses.

ARNOLD FAYEN.

## Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven, XXVII, 1904. La Haye, 1905. In 8° de 821 pages.

Ce n'est jamais sans une certaine impatience, mêlée de curiosité, que nous attendons l'apparition des rapports de fin d'année des archivistes de l'Etat en Hollande. Et cependant nous n'avons pas à nous plaindre, cette fois, du retard auquel on nous avait presque habitué. Ce gros volume, qui contient des rapports dont quelques uns n'ont été rédigés qu'à la fin de juin 1905, a paru avant la fin de cette année, ce qui est évidemment de nature à contenter les plus difficiles.

Le rapport de l'archiviste général du Royaume contient des renseignements précieux au sujet des inspections d'archives faites dans diverses communes de la Hollande méridionale, par MM. De Hullu, Van Meurs et Telting archivistes-adjoints, et une longue liste d'acquisitions faites par les Archives générales du Royaume. De nombreuses copies ont été prises dans les archives de diverses communes de la Hollande ainsi qu'aux Archives du Royaume à Stockholm.

L'archiviste du Brabant septentrional nous apprend, entre autres, qu'il fut appelé à examiner une quantité d'actes scabinaux qui avaient été falsifiés. Les acquisitions ont été également très nombreuses dans ce dépôt. Nous nous permettrons cependant de réclamer pour notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique la générosité attribuée à son confrère hollandais par M. Bondam, en ce qui concerne l'envoi de l'*Inventaire des inventaires de la 2e section des Archives Générales du Royaume à Bruxelles* (p. 136).

(1) M. l'abbé Dubrulle avait déjà publié en 1904 les *Documents tirés des Archives de l'Etat à Rome et concernant le diocèse de Cambrai* dans le *Bulletin de la Société d'Etudes de la province de Cambrai*, t. VI (1904), pp. 135-175. Ce premier travail se rapportait au pontificat de Pie II (1458-1464).

Digitized by Google

Ce qui nous a frappé dans les rapports des archivistes de la Gueldre et de la Hollande septentrionale c'est la quantité de dons d'archives dont leurs dépôts ont été l'objet et le nombre considérable de personnes qui ont eu recours aux archives de ces provinces.

Les acquisitions ne furent pas moins importantes en Zélande, et l'inventaire des registres de l'état civil déposés aux Archives de l'Etat à Middelbourg, et qui a pour auteur M. Lasonder, le digne successeur de M. Wiersum, nous intéresse doublement puisque la plus grande partie de ces archives, concernant la Flandre Zélandaise, ont été remises à la Hollande par le gouverneur de Flandre Orientale Nous comprenons que M. Fruin ait lieu d'être content de cette œuvre de début de son commis.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire combien les rapports de l'archiviste d'Utrecht sont instructifs. Cette année encore, les considérations qu'il fait valoir autour de la publication des regestes du cartulaire du *Sticht*, préparée par le Dr Brom, et surtout l'analyse du travail auquel il s'est livré dans les chartes de la Cathédrale, dont il s'est occupé de retirer avec une prudence, une critique et une science d'archiviste et d'historien consommées, les chartes qui doivent provenir des archives de l'évêque et des Etats, sont des modèles de science archivale. A la lumière du travail de cet archiviste d'élite dans un fonds d'archives, toute l'histoire du corps, auquel ces archives appartiennent, se dégage. Nous ne cesserons de le répéter : l'œuvre de Me S. Muller Fz. est, pour le passé comme pour le présent, le plus beau monument élevé en Europe à la gloire des archives.

La bibliothèque des Archives de l'Etat en Frise doit être — ou nous nous trompons fort - une de celles qui sont tenues le plus au courant de la littérature des Archives. A ceux qui veulent être bien informés en cette matière nous ne pourrions donner de meilleur conseil que de parcourir les acquisitions annuelles de livres de M. Berns.

Le rapport de l'archiviste d'Overyssel se distingue par une sobriété de bon aloi et le nombre de travailleurs qui ont fait des recherches aux Archives de Groningue nous a paru particulièrement élevé. L'inventaire des archives provenant des châteaux de Menkema et Dijksterhuis, cédées aux Archives de l'Etat en 1902, publié en annexe du rapport de M. Feith, par son adjoint M. P. G. Bos, est très important pour l'histoire des familles au 17e et surtout au 18e siècle. Il est accompagné d'une bonne table alphabétique des noms propres et des sceaux.

M. Joosting, archiviste dans la province de Drenthe, prouve que l'on n'est pas resté inactif dans son dépôt, en 1904, et le rapport de M Flament, l'archiviste du Limbourg, occupe à lui seul plus de deux cents pages dans ce recueil. C'est qu'à côté des nombreuses acquisitions, soigneusement décrites et qui concernent principalement le chapitre de St-Servais à Maestricht ainsi que divers couvents de cette ville (1), il

(1) Page 459, l'identification de *Beucken-Bilsen* avec *Buiten-Bilsen* est erronnée. *Beucken-Bilsen*, c'est Bilsen tout court.

Digitized by Google

signale une quantité assez grande d'archives cédées à la ville de Maestricht et comprend, en annexe, un inventaire et des regestes des archives de tous les collèges, fonctions, seigneuries, chapitres et couvents du Limbourg conservées aux Archives de l'Etat à Duesseldorf. Inutile de dire que ce rapport intéresse au plus haut point la Belgique.

Le volume contient encore un rapport sur le classement et l'inventorisation des archives anciennes des communes et des wateringues dans le Brabant septentrional et un inventaire des archives communales de Raamsdonck, dûs tous les deux à la plume de M. Bondam, l'ancien archiviste de l'Etat à Bois-le-Duc.

Puis, MM. Van Meurs et Telting rendent compte, à leur tour, de l'état des archives communales et des wateringues dans la Hollande méridionale et le livre se termine par le compte rendu de la quinzième réunion des Archivistes de l'Etat à La Haye, le 25 octobre 1904. On y a discuté la question des documents imprimés qui doivent être conservés dans un dépôt d'archives de l'Etat, et où il faut les placer.

La discussion a été très instructive et nous recommandons la lecture du procès-verbal de la séance à tous les archivistes.

J. Cuvelier

M. R. Fruin. **Het Recht der stad Reimerswaal.** La Haye, M. Nijhoff, 1905. In-8° de V — 278 pages.

De même que la Belgique possède ses commissions royales pour la publication des anciennes lois et ordonnances et des coutumes, de même la Hollande a une « Vereeniging tot uitgaaf der bronnen van het oude vaderlandsche recht ». Ici comme là, on a fait preuve d'une remarquable activité, car, si en Belgique on peut se vanter d'avoir donné le jour à un nombre déjà respectable d'in- folio et d'in- quarto, le chiffre des publications de nos voisins du Nord a dépassé la trentaine et comprend au delà de quarante volumes in 8°. En disant que nous préférons ce format, nous n'étonnerons personne.

Me Fruin, à qui l'on doit déjà dans ce domaine la remarquable publication intitulée : « De Middeleeuwsche rechtsbronnen der kleine steden van het Nedersticht van Utrecht » (3 volumes), nous fait connaître aujourd'hui l'ancien droit de la ville — disparue — de Reimerswaal. La publication — après une introduction sommaire, — comprend une collection très importante de keures des métiers des années 1363 à 1513 avec de multiples additions jusqu'en 1570. Un second chapitre est consacré aux statuts de la ville de l'année 1564 avec des modifications et additions jusqu'en 1585. Viennent ensuite un certain nombre d'ordonnances et de publications diverses des années 1563 à 1578. Les coutumes et usages codifiés en 1570 terminent ce volume, aussi soigné au point de vue du fond qu'à celui de la forme et pourvu d'une annotation riche et savante.

J. Cuvelier.

Digitized by Google

## Inventaire général des Archives ecclésiastiques du Brabant — Tome I — Eglises Collégiales — par ALFRED D'HOOP, sous-chef de section aux Archives Générales du Royaume. Bruxelles, E. Guyot, un vol. gr. in-8° de 294 pages.

Dans l'avant-propos de son ouvrage, M. d'Hoop esquisse l'utilité et l'importance des archives ecclésiastiques, indique les vicissitudes qui en Belgique ont causé la désagrégation des anciens fonds et expose les motifs qui font désespérer de reconstituer ceux-ci tels qu'ils existaient autrefois ; il établit ensuite — en ce qui concerne les archives religieuses reposant aux Archives du Royaume — la nécessité de remédier par un classement méthodique aux nombreux inconvénients que présentent au point de vue des recherches les inventaires provisoires actuellement en usage.

Après cette introduction, l'auteur annonce que l'ouvrage comprendra six fascicules ou volumes, ayant respectivement comme sous-titres :

I. Eglises Collégiales ;
II. Eglises Paroissiales, Cures, Chapelles, et Bénéfices ;
III. Maisons Religieuses : Abbayes ;
IV. Id. Couvents ;
V. Etablissements Religieux situés à l'Etranger ;
VI. Table Générale.

Le livre qui vient de paraître est, comme son sous-titre l'indique, le premier des six volumes que M. d'Hoop annonce ; il comprend, dironsnous, dix chapitres, chacun exclusivement réservé à une des dix anciennes collégiales du Brabant. Ces églises sont les suivantes : 1° Notre-Dame à Aerschot ; 2° St-Pierre à Anderlecht ; 4° S S. Michel et Gudule à Bruxelles ; 4° St-Jean-Baptiste à Diest ; 5° St-Sulpice, ibid. ; 6° St-Léonard à Léau ; 7° St-Jacques à Louvain ; 8° St-Pierre, ibid. ; 9° St-Gertrude (chapitre noble) à Nivelles et 10° St-Germain à Tirlemont.

Grâce à l'obligeant concours des membres du clergé et des archivistes communaux, M. d'Hoop a pu faire figurer dans son premier volume la liste des nombreuses archives chapitrales conservées en dehors du dépôt de l'Etat, remédiant ainsi dans la mesure du possible et de la façon la plus heureuse aux inconvénients causés par la dispersion de ces documents.

Il résulte de là que chacun des dix chapitres comprend généralement, outre une courte mais très intéressante notice historique, quatre articles consacrés aux archives reposant : a) aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles ; b) à la Cure de l'ancienne collégiale ; c) au Palais de Archevêché à Malines et d) à la Maison communale.

Chaque article se subdivise ensuite selon la matière et les circon-

Digitized by Google

stances. A la fin du volume se trouve une table comprenant tous les titres et sous-titres de l'inventaire.

Ce qui nous a le plus frappé dans le travail dont nous venons de résumer le plan, c'est la méthode précise, claire, uniforme et bien soutenue, que l'auteur emploie. Dès le début on s'aperçoit que celui-ci a tout particulièrement visé à rendre son inventaire pratique et sous ce rapport son travail peut servir de modèle : le classement y est tellement simple et naturel que l'historien trouve du premier coup les documents relatifs à la question qu'il veut étudier.

Pour peu qu'on ait eu à faire quelque recherche dans les archives ecclésiastiques, on se rappelle les grands inconvénients que présentent les anciens inventaires : ceux-ci du reste dans l'idée de leur érudit auteur, feu l'archiviste Wouters, ne devaient constituer que des listes purement provisoires ; on y trouve à la suite les unes des autres les pièces les plus disparates, relatives aux institutions les plus dissemblables et aux personnes les plus distinctes. De là, pour le chercheur une perte de temps considérable.

Dans le nouveau classement, M. d'Hoop, après avoir réuni et groupé tous les documents ayant rapport à un même objet, répartit chronologiquement les pièces de chaque subdivision en se servant selon les circonstances de l'ordre alphabétique, topographique et onomastique.

Ce qui distingue encore le nouvel inventaire des anciens répertoires, c'est qu'il comprend absolument toutes les archives ayant appartenu à chaque institution, y compris les cartulaires, les obituaires, les chartriers, les comptes des églises et les « mélanges » (aujourd'hui classés) qui constituaient précédemment autant de fonds distincts.

Disons encore que l'auteur a fort bien prévu une sérieuse objection que d'aucuns pourraient lui faire, à savoir : qu'un nouvel inventaire basé sur une méthode nouvelle doit rendre difficile la vérification des renvois qui se rencontrent dans les travaux historiques parus antérieurement. Pour éviter toute confusion, M. d'Hoop a fait figurer dans les anciens inventaires le numéro nouveau à côté du numéro ancien ; de plus une estampille portant le nom de la collection et les mentions « N° ancien » est apposée sur tous les registres, cartons et dossiers incoporés dans le fonds des « *Archives Ecclésiastiques* ».

En résumé, l' « *Inventaire Général des Archives Ecclésiastiques* », dont nous venons d'analyser le tome premier, est une œuvre de longue haleine qui dénote de la part de son auteur une courageuse initiative : il rendra d'incontestables services et sera le bien venu chez tous ceux qui étudient l'histoire de nos anciennes institutions religieuses. Aussi ne pouvons nous que féliciter M. Alfred d'Hoop de son entreprise et souhaiter de tout cœur qu'il la puisse mener à bonne fin.

François De Ridder.

Digitized by Google

## ERRATUM.

***Légende du sceau communal de Bruxelles du XIVe siècle.***

A la page 507 du tome III (1905) de la Revue, à propos du sceau de Bruxelles, nous avons dit que la légende devait se lire: « *Higesigele...* ». C'est une erreur manifeste ; il n'y a pas de doute que la légende porte : « *Ingesigele* ».

H. N.

## II. — REVUE DES REVUES.

1. **Hémérothèque** (1). — Un peu barbare, n'est-ce pas et de prétentieuse allure, ce titre ?... Inévitable, pourtant : seul, il désigne brièvement une bibliothèque de journaux. De purs hellénistes demanderaient « éphémérothèque » Simplifions. La racine *hêmera*, jour, ne suffit-elle pas ?... Et, sans plus de retard, voici de quoi il s'agit.

En feuilletant une liasse de documents, nous venons de retrouver l'indication d'un précieux projet dont il fut vaguement question il y a plus de cinq ans. La paperasse officielle annonce que l'administration — c'est en l'espèce, la préfecture de la Seine — est saisie, par le Conseil municipal depuis le 14 avril dernier, d'une pétition de M. Henry Martin tendant à la création d'une hémérothèque ou bibliothèque pour journaux. La Ville de Paris s'entendrait avec l'État pour la réalisation de cette idée.

Bien entendu, la proposition sommeille dans une belle chemise de papier-carton, et certainement elle ne ferait pas avant bien des mois le voyage de l'Hôtel de Ville au ministère de l'instruction publique où, d'ailleurs, elle serait soumise à un nouveau stage durable, si la presse ne s'attachait à vaincre, encore une fois, l'ignorance et l'inertie.

L'effort est légitime, car il favorisera tous les travailleurs intellectuels. Nous ne serons pas seuls, nous, journalistes, à bénéficier de l'hémérothèque : auteurs de mémoires, romanciers, dramaturges, dessinateurs, costumiers, et combien d'autres encore ! auront leur tâche allégée. En même temps, historiens, savants, traducteurs ou simples amateurs de livres, trouveront plus d'espace et de calme dans les vieilles bibliothèques désencombrées des publications périodiques.

C'est, d'ailleurs, au profit de ces chercheurs paisibles que fut conçu le projet de M. Henry Martin, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, secrétaire général du Congrès international des bibliothécaires en 1900. « Trop de journaux, trop de revues, trop de périodiques

(1) Le *Journal des Débats* du 7 janvier 1906 publie l'intéressant article qu'on va lire et qui préconise la création d'une bibliothèque pour journaux. Nous le reproduisons : une bibliothèque de ce genre rendrait, chez nous aussi, les plus grands services.

Digitized by Google

de tous genres !... Où caser tant de publications ? Elles vont submerger nos livres ? » Ainsi se lamentaient les bibliothécaires. Mais qu'était-ce qu'un vœu de Congrès en 1900, parmi cent Congrès et mille vœux...

M. Henry Martin se contenta de cette manifestation discrète.

Cinq ans après, il se fie à la procédure de la pétition. A cette allure n'est-il pas à craindre que le projet flanc jusqu'à se perdre ? Aux journalistes de le vivifier.

Et voici le projet que nous formons :

Créer (à Paris pour commencer) une hémérothèque ou bibliothèque centrale des journaux et autres publications périodiques. Les intéressés y trouveront tous les quotidiens de Paris et des départements, colonies, et protectorats ; le plus grand nombre possible d'autres journaux français ; les revues, les illustrés, les publications occasionnelles, faites à propos d'un voyage de souverain, d'une découverte sensationnelle, d'un cataclysme, etc. ; les principales images, cartes-postales, chansons éditées en semblables circonstances.

Pour seuls livres, les bonnes encyclopédies, les dictionnaires, annuaires, atlas, et autres recueils de renseignements généraux.

Par le dépôt légal et par les services gratuits qui ne manqueront pas, l'hémérothèque sera pourvue sans frais des publications essentielles. Pour l'achat des livres indiqués ci-dessus, pour la reliure, solide mais sans luxe, des périodiques, il n'y aura pas de grosses dépenses. Quand le budget le permettra, l'achat de collections des principaux journaux et revues formera le fonds de notre hémérothèque. Des dons sont probables d'ailleurs, et, même, il convient de réserver cette question. La Bibliothèque nationale ne devrait-elle pas verser à l'Hémérothèque tout ou partie de ses collections de journaux, ou faudrait-il que l'Hémérothèque se contentât des périodiques publiés depuis le jour de sa création ?... On verra.. Poursuivons l'esquisse de notre projet.

La « bibliothèque centrale » ou « spéciale » des journaux sera située le moins loin possible du boulevard. Cependant, comme presque toutes les lignes métropolitaines fonctionneront quand s'ouvrira notre hémérothèque, on pourra s'écarter un peu du Centre, par nécessité financière, si l'État et la Ville associés n'y trouvent pas l'immeuble nécessaire. Il faut une vaste maison, très claire, très aérée : peu importe la somptuosité architecturale ou la parure intérieure Du confortable, de l'espace ; pas de coude-à-coude sur les tables de travail ; plusieurs cabines téléphoniques ; un bureau télégraphique (public, au rez-de-chaussée) pour la facilité des recherches ; ici, un reporter téléphone à son chef de service pour donner ou pour obtenir un renseignement ; là, un correspondant de journal américain câble le résultat de ses recherches.

Il va sans dire que cette bibliothèque pour *journalistes* sera ouverte *tous les jours*, toute l'année, dimanches et fêtes, et le soir. Pas la nuit — il ne faut pas prétendre à la perfection — mais jusqu'à onze heures au moins. Il ne s'agit aucunement de faire de l'hémérothèque une annexe

Digitized by Google

des salles de rédaction; mais il faut qu'à tout moment, presque, se trouve ou se retrouve une information ou un document.

Comme il serait inutile, dans les conditions de la vie journalistique, d'ouvrir les portes avant midi, la journée de travail des bibliothécaires et des garçons n'excèderait pas douze heures. Avec deux équipes, ce serait la journée de six heures.

Veut-on des exemples de la nécessité de l'ouverture ininterrompue de de l'*Héméro* ?

— Midi et demi : on apprend la mort d'un personnage illustre. Vite, les journaux du soir envoient puiser dans les collections de l'hémérothèque une foule de renseignements de toute sorte sur le défunt.

— Neuf heures du soir : la séance de la Chambre vient de se clore par une crise ministérielle. Pendant que le « chambrier » écrit le compte rendu de la séance, que l'informateur parlementaire cherche les nouvelles du présent et du lendemain, un autre rédacteur relève, à « l'Héméro », les éléments d'une chronique « à côté», sur les antécédents du Cabinet, sur les ministres au point de vue politique ou anecdotique, etc., etc.

A côté de ces services rendus au reportage, que de renseignements précieux la bibliothèque des périodiques fournira aux travailleurs moins pressés : articliers, chroniqueurs, nouvellistes, etc.

Enfin, nous l'indiquions en commençant, les bibliothèques seront désencombrées, ne recevant plus, conformément à leur étymologie comme à leur destination spéciale, que des livres, et leurs habitués s'y trouveront plus à l'aise et plus rapidement servis...

Mais n'en voilà-t-il pas assez pour concilier à l'hémérothèque les représentants de l'État et de la Ville, les Syndicats de journalistes et tous autres intéressés ?...

LOUIS MOCQUANT.

2. **Les bibliothèques populaires et la lecture.** — A l'occasion de la réunion à Cambridge du congrès annuel des bibliothécaires anglais, la *Saturday Review* a publié un article (Public Libraries and reading. *Saturday Review*, Aug , 26, 1905, pp. 267-268) où est étudiée l'influence des bibliothèques populaires sur l'instruction et la moralité des masses auxquelles elles s'adressent, et l'auteur conclut en disant qu'à ceux qui ont eu quelque espoir en l'influence moralisatrice de la lecture, l'expérience des innombrables bibliothèques populaires n'a apporté qu'une nausée mentale.

M. E. MAUNDE THOMPSON, bibliothécaire du British Museum, répond à cette assertion par un article (*Saturday Review*, Sept. 16) où il conclut: « que, en tant qu'instrument d'instruction, les bibliothèques remplissent entièrement leur mission. »

L. S.

3. **La reliure dans les bibliothèques,** est l'objet d'une étude très sérieuse et très documentée, faite par Henry E. Bliss, dans *Library Journal*, (Better bookbinding for libraries. *Library Journal* XXX, 1905, pp.

Digitized by Google

849-857). L'article est à lire en entier : procédés et matériaux à condamner et à préconiser sont passés en revue avec une réelle science basée sur une solide expérience

L. S.

4. **Le Droit de sortie sur les livres rares en Italie.** — M. Leo S Olschki, l'antiquaire bien connu se plaint dans *La Bibliofilia* (VII, 1905, nos 1-2, pp. 61-62 ; nos 8-9, p. 283) du traitement que l'administration des Finances d'Italie veut lui faire subir, à propos des livres qu'il vend à l'étranger.

On sait qu'une loi de 1902 met un impôt sur tout livre exporté, imprimé avant 1500 L'administration voudrait maintenant lui faire payer 1 pour cent ad valorem sur tout livre exporté datant de 1501 à 1800. Elle se base pour établir sa prétention, sur la loi de 1895 qui impose un droit de sortie sur toute pièce d'art ou d'antiquité antérieure à 1800. M. Olschki proteste en disant que semblable interprétation n'a jamais été donnée jusqu'ici à la loi de 1895 ; il ajoute que, s'il y a une loi plus récente en ce qui concerne les livres spécialement, on ne peut vraisemblablement appliquer la loi plus générale et plus ancienne de 1895 ; enfin, dit-il, la plupart des livres datés de 1501 à 1800 sont plus souvent des instruments de travail que des objets de collection.

Le ministre des Finances, soutenant la manière de voir de son administration, le différend sera tranché par les tribunaux. L. S.

5. **Publications de cartulaires.** — Faut-il publier des cartulaires régionaux ou des cartulaires s'appliquant à une seule institution ? Telle est la question que se pose Hermann Forst de Zürich dans les *Deutsche Geschichtsblätter* (décembre 1905). La première idée a été défendue par Philippi, Ilgen et Dobenecker.

Toutefois l'auteur préfère se ranger à la manière de voir de K. Lamprecht et H. Pirenne qui depuis longtemps se sont déclarés favorables à la publication de cartulaires d'une seule institution. Les exemples donnés par Forst et les arguments qu'il apporte à la défense de sa thèse nous semblent péremptoires, abstraction faite de nos sentiments d'archiviste, qui doivent naturellement nous faire préférer des publications d'archives où le principe de la provenance *doit* être appliqué. J. C.

6. **Archives d'histoire économique** — M Armin Tille, le savant directeur des *Deutsche Geschichtsblätter*, vient de prendre une initiative intéressante qui mérite de fixer à la fois l'attention des historiens et celle des archivistes. Dans le tome VI de sa revue (pp. 193-235) sous le titre *Neuere Wirtschaftsgeschichte*, Armin Tille avait proposé la création d'Archives d'histoire économique moderne. Il vient de reprendre et de développer ses idées dans un livre *Wirtschaftsarchive*. [Socialwirtschaftliche Zeitfragen, herausgegeben von Dr Alexander Tille. Heft 5/6. Berlin, 1905, XIII-110 pp. Prix : 1,60 M.]

Digitized by Google

L'auteur voudrait voir réunir dans des dépôts d'archives spéciaux, les papiers d'affaires, correspondances, livres de comptes, etc. de nos grandes fabriques et maisons de commerce modernes, qui constitueront dans quelques années les sources les plus sûres pour l'histoire économique du 19e siècle. L'idée intéressera incontestablement les archivistes, qui, depuis longtemps, demandent à voir classer scientifiquement et systématiquement les archives modernes, qui tôt ou tard sont destinées à devenir historiques. [Cf. à ce sujet un intéressant article du Dr Franz Dochow, intitulé : *Wirtschaftliche Archive*, dans les *Jahrbücher für Nationalökomie und Statistik*, tome 85 (1905) pp. 681-685]. J. C.

7. A ceux qui ont la responsabilité de la **Construction d'une Bibliothèque** on peut recommander le rapport de M. H. C. L. Andersom, bibliothécaire, publié dans le *32th Report of the New South Wales Public Library* (*Appendix H.*) C'est le résumé des observations faites au cours d'un voyage en Europe et en Amérique pour visiter les principales bibliothèques et rassembler des indications utiles à la construction d'une nouvelle bibliothèque.

« Il est reconnu, dit-il, par tous les bibliothécaires, en Amérique, que la première esquisse du plan d'une bibliothèque doit être l'œuvre du bibliothécaire et que toutes les bibliothèques imaginées par des architectes seuls ont été ratées dans leurs organes essentiels. Mes études, au cours de ce voyage, ont confirmé pleinement cette assertion

« J'ai choisi comme modèle de bibliothèque nationale, la bibliothèque du Congrès dont les plans ont été dressés par le bibliothécaire et le superintendant des bâtiments publics ; pour la bibliothèque municipale de Sidney, je préconise le modèle de la bibliothèque publique de Newark, dont le plan est l'œuvre de son ancien bibliothécaire, M. F. C. Hill.

L. S.

8. **Recherches Généalogiques.** — En 1904 s'est fondée à Leipzig une société de recherches généalogiques sous le titre de : *Zentralstelle für deutsche Personen- und Familiengeschichte*, ayant pour but de réunir les noms de tous les Allemands ayant vécu depuis trois ou quatre siècles. L'entreprise est vaste et il faudra évidemment un temps très long avant que l'institution puisse rendre les services que l'on est en droit d'attendre d'elle. En attendant, la société publie des *Mittheilungen* dont le premier fascicule a paru en avril 1905 (Leipzig, Breitkopf und Härtel, 1905, 46 pp. gr. in-8°.)

J. C.

Digitized by Google

# Chronique des Bibliothèques et Archives.

## BELGIQUE.

1. **Anvers.** — Bibliothèque communale et Musée Plantin. — Depuis longtemps il était question, à Anvers, de créer une œuvre qui eût pour but de venir en aide aux pouvoirs publics pour l'achat de livres et de manuscrits destinés à la Bibliothèque communale et au Musée Plantin.

Cette œuvre existe désormais. Le « Fonds de dotation permanent pour la Bibliothèque communale et le Musée Plantin-Moretus » vient d'être constitué, sur les bases suivantes :

Est donateur tout souscripteur pour une somme minima de 500 francs, versée en une fois ou en cinq annuités de 100 francs. Une commission nommée par les donateurs, et dont font partie de plein droit le bibliothécaire communal et le conservateur du Musée Plantin, règle l'emploi des fonds. Cette commission, de 6 ou 9 membres, sera élue en assemblée générale pour trois ans. Un tirage au sort établit l'ordre de sortie, en sorte qu'à chaque assemblée générale annuelle, un tiers du comité soit sujet à réélection. Chaque don de 500 francs donne droit à une voix. Le nombre de voix ne peut dépasser trois. Les noms des donateurs seront inscrits sur des plaques commémoratives placées dans la Bibliothèque communale. Les livres seront pourvus d'un ex-libris, rappelant la donation au moyen de laquelle ils auront été acquis.

Le comité organisateur se compose de MM. W. von Mallinckrodt, président, Paul Cogels, vice-président, M. Huffman, trésorier, G. Caroly, A. Delbeke et Louis Franck, membres, Frans Gittens et Max Rooses, secrétaires.

2. **Bruxelles.** — Bibliothèque royale. — *Cabinet de Numismatique.* — Un de nos compatriotes, M. l'ingénieur Eugène Slosse, revenu il y a quelques mois de la Chine où il dirigea pendant plusieurs années les travaux de construction du chemin de fer de Pékin à Hankéou, a rapporté du Céleste-Empire une collection de 213 monnaies qu'il a gracieusement offertes au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.

La plupart de ces monnaies, intéressantes à divers titres, appartiennent aux empereurs des dynasties Tchéou et Han (1122 avant à 221 après J.-C.) et sont complètement différentes de celles que possédait le Cabinet de Numismatique de l'Etat, bien que celui-ci fût déjà riche en monnaies chinoises grâce au don considérable que lui fit, il y a trente ans, un de nos anciens consuls en Extrême-Orient, M. Jules Adrian.

Dans le nombre des pièces dont M. Slosse a bien voulu faire hommage à la Bibliothèque royale se rencontrent des spécimens complètement inédits, tels que des monnaies en forme de râpes qui doivent avoir servi à la fois à cet usage et comme moyens d'échanges, et une monnaie

Digitized by Google

bêche (Pi-t'chan, en chinois) que l'on peut considérer comme la plus ancienne monnaie métallique que nous ayons de l'Empire du Milieu. Bien que l'exemplaire n'en soit point unique, cette pièce, qui appartient à la période comprise entre le quinzième et le septième siècle avant J.-C., est fort rare et ouvre le catalogue des monnaies chinoises du Musée britannique, dû à la plume de M. le professeur Terrien de la Couperie.

Viennent ensuite d'anciens couteaux-monnaies (Tao-pou) qui furent en circulation sous la dynastie Tchéou depuis le septième siècle jusqu'au deuxième avant notre ère ; des poids-monnaies, dont les premières émissions remontent à l'an 680 avant J.-C. et qui furent en usage jusqu'en 327 ; des monnaies dites « pou » (mot qui signifier donner, distribuer et par là une chose qui se donne et se distribue) qui se viennent classer dans la période comprise entre le sixième et le troisième siècle avant J.-C. et sous la dynastie Han ; de nouveaux couteaux-monnaies, émis de l'an 7 à l'an 22 de J.-C., sous l'empereur Wang-Mang ; enfin, une centaine de pièces rondes portant au centre un trou carré, contemporaines des monnaies ci-dessus ou appartenant aux dynasties impériales subséquentes des Tein, Song, Tsi, Léang, Tchin, Soin, Tang, Héon-leang, Héou-tang, Héou-tein, Héou han, Héou tchéou et Soung.

Les formes de bêches, de couteaux données aux monnaies dont il vient d'être question conservent le souvenir des temps où ces instruments étaient réellement le signe des valeurs dans la plus grande partie du monde chinois.

Les caractères qui se trouvent sur un grand nombre de ces pièces appartiennent à la classe de ceux qu'on appelle « tchuentsé » et sont très difficiles à lire et même parfois indéchiffrables pour les Chinois les plus habiles d'aujourd'hui.

3. **Bruxelles.** — Bibliothèque de la Chambre et du Sénat. — Le premier volume du catalogue de la Bibliothèque de la Chambre des représentants vient de paraître. Il a été distribué aux membres de la Chambre.

La bibliothèque, qui avait été complètement détruite lors de l'incendie de la Chambre en 1883, a été reconstituée depuis, mais aucun catalogue n'avait encore été publié.

L'inventaire de la bibliothèque, qui a demandé beaucoup de travail est enfin terminé, grâce au zèle dont ont fait preuve pendant ces dernières années M. Maes, bibliothécaire en chef et ses collaborateurs, MM. Boonen et Lahaye.

4. **Gand.** — Archives de la ville en 1904. — I. *Archives modernes.* — *a*) Le journal des bureaux indique pour les divers services de la Ville 1,475 communications ;

*b*) Les dépôts nouveaux ont été intercalés dans les collections : culte,

Digitized by Google

cours d'eau, salubrité, cimetières, pompiers, jardin botanique, entrepôt, port, impositions, comptabilité générale, etc.;

*c*) Plusieurs séries ont été reclassées : marchés, abattoir, contributions, impositions, hôtel de Ville et autres bâtiments communaux.

La volumineuse série du domicile de secours, qui était rangée par ordre chronologique, a été classée alphabétiquement par nom de personne ; un classement semblable a été fait pour les dossiers relatifs aux aliénés ;

*d*) Le plancher de la salle d'archives, dite des docteurs, menaçant de céder sous le poids des papiers, il a été procédé à un examen des documents sans valeur. Le 25 novembre 1904, le Collège a ordonné la mise au pilon des dossiers concernant le domicile de secours, les indigents, vagabonds, aliénés, etc., antérieurs à 1870.

A cette occasion, des membres de la Commission des Archives ont déclaré n'avoir pas tous leurs apaisements au sujet de la solidité du plancher de la Salle du Trône, où se trouve le dépôt principal des archives :

*e*) Nous possédons des documents que les greffiers des justices de paix ont laissés provisoirement à l'Hôtel de Ville, lorsque ces juridictions ont été transférées au Palais de justice

M. le Ministre de la Justice, que nous avons prié de faire transférer ces archives au local actuel des justices de paix, nous a demandé de les conserver encore ;

*f*) D'après le règlement en vigueur, les archives modernes, qui commencent en 1796, ne sont pas accessibles au public. En 1898, la Commission des Archives avait émis l'avis qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser consulter par le public tous les documents antérieurs à 1830. Le Collège, se ralliant à cette manière de voir, a décidé, par arrêté du 28 octobre 1904, de modifier en ce sens le chapitre III du règlement.

II. *Archives anciennes* — *a*) Le nombre des visites aux archives s'élève à 1,106, faites par 266 personnes, dont 94 d'autres localités.

M. Frans De Potter, le plus ancien de nos habitués, est décédé le 15 août 1901, à l'âge de 70 ans ;

*b*) Notre collection des chartes de la Ville a été placée dans de nouvelles boîtes Il conviendra, dans les aménagements futurs de l'Hôtel-de-Ville, de réserver un local voûté où ces précieux documents seront à l'abri de tout danger d'incendie ;

*c*) Une partie des index-inventaires sur fiches ont été transcrits dans des cahiers ;

*d*) Cartulaire de Gand — *Le liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis* (édité par M. A. Fayen) est complètement imprimé. L'introduction et les tables sont prêtes à être remises à l'imprimerie.

Le volume du cartulaire (édité par MM. Vander Haeghen et Van Werveke) qui fera suite aux comptes de 1280 à 1336, comprendra : 1° les commentaires de feu M. Vuylsteke, 2° un supplément au premier volume,

Digitized by Google

3° la table générale Les dits commentaires de M Vuylsteke sont imprimés en petit texte, jusqu'à la page 80 ;

*e*) Une édition critique du registre de la corporation des peintres et sculpteurs est sous presse. On sait que ce document, qui va du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, avait été falsifié avant d'appartenir aux archives de la Ville ;

*f*) Il a été fait un classement des fragments et crayons généalogiques, collection qui fait suite à celle des pièces de familles ;

*g*) M. l'Archiviste a achevé la notice historique et explicative du grand plan de Gand par Sanderus et Hondius, 1641, publié par la Commission locale des monuments.

A paru également, une notice historique et explicative du plan du district gantois par Hondius. 1641 (Publication de la même Commission);

*h*) Il a été fait un relevé de toutes les photographies prises dans ces dernières années à la suite des transformations de la ville ;

*i*) Les communications historiques, archéologiques et généalogiques faites par écrit ont été fort nombreuses.

Signalons les sujets suivants :

— Jean Porcellis, peintre, né à Gand vers 1580, fils de Jean et de Anna van Vaernewyck.

— Laurent Delvaux, sculpteur, né à Gand 1695.

— Tableau représentant des portraits de bouchers, par F. Van Cuyck de Mierop 1678 (Musée de Gand).

— Tableau représentant Marie de Bourgogne demandant la grâce de ses conseillers Hugonet et Imbercourt, peinture offerte à la Ville par l'artiste Ch^s^ Wouters de Malines, par lettre du 13 février 1842. Séance du Conseil communal du 23 février 1842 (Hôtel de Ville).

— Tableau représentant Ste-Cathérine, signé Bernaerdt 1648 (Musée de Gand).

— Portrait de Napoléon copié aux Invalides à Paris, par A. D. J. van den Bossche (voir le *Messager des Sciences historiques* 1846, p. 164) Tableau provenant des Napoléonistes de Gand et vendu il y a quelques années au prince Victor Bonaparte.

— Portrait de Bonaparte, exécuté en l'an XII, à Paris, par M^me^ Benoit (Dossier aux archives modernes, série T 3).

— Tableau de l'école de Quinten Metsys (circa 1500), appartenant à M. H de Tracy.

— Recherches sur les Van Eyck et leur protecteur Josse Vijdt.

— Tournoi à Gand, 1414 (Comptes 1414-'15, f° 48v° et 76v°).

— Séjour de Philippe, duc de Bourgogne, à Gand entre le 16 et le 25 juin 1423 (Compte 1422-23, fol. 53, 63, 66).

— Visite du Cardinal de Saint-Croix, envoyé par le Pape en ambassade auprès du duc de Bourgogne, 1431 (Compte 1431-22, fol 257v° à 279v°).

— Lucas-Joseph vander Vynckt, né à Gand le 6 mars 1691, mort à Bruxelles le 29 janvier 1779.

Digitized by Google

— Michel Fraeys, avocat au Conseil de Flandre, mort à Gand en 1758.

— Pierre Lorio, employé à la mairie communale, l'un des premiers traducteurs flamands du Code civil, 1803.

— Recherches sur les noms de Roland, Bayard, les quatre fils Aymond et autres dénominations de personnages légendaires et bibliques données à des maisons, à des cloches, à des rues.

— Recherches sur les cours d'eau dans le *Ham*, entre les portes d'Anvers et du Sas.

— Privilège de l'étape des grains à Gand.

— Revision de notices de la biographie nationale.

— Recherches complémentaires aux renseignements fournis par l'état-civil.

— Histoire de divers monuments : le Spyker, le Schippershuis, Églises, le Château des comtes depuis Marie-Thérèse, le couvent des Dominicains, etc.

— Nouvelle édition du guide Baedeker.

*Accroissements.* — Nous avons acquis une pièce concernant les gardes-couches, 1614.

M. P. Claeys nous a donné des papiers concernant une chapelle située au cimetière de St-Martin-Akkerghem, an V-an XIII ; il a, en outre, enrichi notre collection d'autographes d'une pièce portant la signature de Maurice de Nassau, 1618, et de deux quittances signées Frédéric de Nassau, 1674. V. Van der Haeghen.

5. **Liége.** — Bibliothèque de l'Université. — L'importance du mouvement du prêt, que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, s'est accrue encore pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Du 1er octobre 1904 au 30 septembre 1905, 25,044 personnes ont fréquenté la salle de lecture et ont reçu en communication 42,267 volumes ; d'autre part, 7,302 volumes ont été prêtés au dehors à 4,825 personnes. On sait que dans ces chiffres ne sont pas compris les volumes consultés à l'intérieur de la Bibliothèque par les nombreux professeurs fréquentant la salle qui leur est spécialement affectée, non plus que les ouvrages maniés journellement dans les auditoires.

Le cabinet des périodiques a reçu 4,877 visiteurs, dont 306 (membres du personnel scientifique de l'Université, ont emporté à domicile, après l'expiration des délais réglementaires, 1378 fascicules de revues.

Le total des acquisitions s'est élevé à 8,021 pièces, et dans ce nombre les dissertations et écrits académiques figurent pour 3,698.

Disons, à propos du service du prêt, que la création d'une salle de travail est vivement réclamée par les érudits qui se livrent à des études suivies : cette salle ne serait accessible qu'après obtention d'une carte délivrée par l'Administrateur sur l'avis du Bibliothécaire ; à la portée de ce public choisi qui la fréquenterait, seraient placés les ouvrages de références, dont il aurait l'usage absolument libre. Grâce à cette salle, les étudiants trouveraient, d'autre part, plus de place dans la salle de lec-

Digitized by Google

ture, et l'on n'en devrait plus sortir faute de pouvoir se caser. Le local existe; il suffirait de l'enlever à sa destination actuelle et de l'approprier.

Souhaitons que bientôt ce soit chose faite ! J. B.

## ÉTRANGER.

6. **Caen.** — Bibliothèque de l'Université. — Le rapport présenté par le Conseil de l Université sur la situation de la bibliothèque au 1er août 1904 signale que le total des volumes de tout genre s'élève à 113,511 (dont 57.144 thèses ou écrits académiques) auxquels il faut encore ajouter 6,600 volumes constituant le fonds de l'Ecole de médecine, qui est classé à part.

Le nombre de lecteurs est monté à 18.248 et le nombre des volumes communiqués à 30.731. Seul, le chiffre des emprunteurs a baissé: il n'est plus que de 341 ; mais on leur a confié 6.975 volumes.

L'Université a pu entreprendre, grâce au concours de l'Etat, du département et de la ville, la construction d'un nouveau local pour la bibliothèque.

7. **Delft.** — Archives Communales. — Une mésaventure doublement cruelle vient d'arriver aux édiles communaux de la célèbre cité hollandaise. Lors de la visite de la Reine, le 10 juillet 1905, Sa Majesté exprima le désir de visiter le musée communal. Le magistrat s'était si peu attendu à cette demande qu'il avait fait défense au docteur Morre, l'archiviste, de paraître à son bureau, le jour de la visite royale, alors que le secrétaire, le receveur et d'autres fonctionnaires communaux avaient eu l'honneur d'être présentés à la reine. L'inconvenance du procédé des édiles delftois a dicté au docteur Morre le seul parti qu'un honnête homme pouvait prendre dans ces circonstances : il a envoyé sa démission au conseil communal.

Les finances communales n'y gagneront pas grand chose, mais les archives de Delft perdent un fonctionnaire de mérite. J. C.

8. **Dijon.** — Bibliothèque de l'Université. — L'édification de la Bibliothèque Universitaire, rue Chabot-Charny, donne aux professeurs et aux étudiants de la Faculté de droit des facilités d'étude qui étaient vivement réclamées depuis de longues années et qui sont d'autant plus appréciées par les intéressés. Une question d'argent a empêché la Faculté des Lettres de se transporter en entier auprès de sa bibliothèque qui, elle aussi, est son laboratoire naturel. Cette situation est d'autant plus regrettable que la Faculté est fort à l'étroit dans les locaux qu'elle occupe actuellement.

9. **Essen.** — Bibliothèque populaire Krupp. — *Statistique des prêts.* Voici quelques chiffres qui éditieront le lecteur sur l'importance du mouvement des livres prêtés par cette bibliothèque.

Digitized by Google

| EXERCICES | Nombre de volumes de la Bibliothèque | Nombre de volumes prêtés | Nombre de cartes de prêt | Moyenne des prêts journaliers |
|---|---|---|---|---|
| 1899-1900 | 15.785 | 94.305 | 5.552 | 311.8 |
| 1900-1901 | 20.255 | 140.938 | 7.388 | 467.7 |
| 1901-1902 | 28.241 | 208.793 | 8.270 | 691.7 |
| 1902-1903 | 34.422 | 243.796 | 9.864 | 809.9 |
| 1903-1904 | 41.537 | 282.391 | | 937.2 |

Le nombre le plus élevé de prêts s'est effectué en 1903-04, pendant la journée du 23 décembre 1903 : 1598 volumes ont été remis aux emprunteurs.

10. **France.** — ARCHIVES. — BERNARD PROST, inspecteur général des Archives et Bibliothèques depuis 1896, vient de mourir à cinquante-six ans. Il fut à l'Ecole des Chartes de 1866 à 1870, le camarade de promotion d'Arthur Giry, de Jules Gauthier et de R de Maulde de La Clavière et il fit, comme sous-officier de mobiles, la campagne de 1870. La Franche-Comté, sa province natale, où il avait débuté aux Archives du Jura, fixa et passionna jusqu'au bout ses études : l'histoire des arts dans les deux Bourgogne, fut le souci constant de ce savant, épris de l'effort, dur à la peine et plus sévère à lui-même qu'à autrui. Il meurt avant d'avoir donné sa mesure. Dans *l'Inventaire du mobilier des ducs de Bourgogne*, dans le *Cartulaire d'Hugues de Chalon* et dans de nombreux articles parus notamment dans la *Gazette des Beaux-Arts*, il n'avait pu que préparer les matériaux d'une tâche qu'il rêvait solide et qu'il n'eut pas le temps d'achever.

11. **France.** — ARCHIVES. — La *toponomastique*, ou plus simplement l'orthographe des noms de lieux, est en bien des cas un auxiliaire précieux de la géographie et ses imperfections ou ses erreurs, dont quelques-unes ont été relevées sur les cartes de l'état-major, peuvent être préjudiciables au voyageur. Le gouvernement français vient, en vue d'y remédier, de prescrire par circulaire ministérielle aux archivistes départementaux une minutieuse revision des noms des communes. Cette circulaire vient à son heure. Il est temps, en effet, de faire l'inventaire de la toponymie, alors que les patois existent encore dans la pratique et ne seront bientôt plus que dans le souvenir ; car les patois disent la signification de presque tous les noms de lieux et souvent ils aident à en fixer l'orthographe.

12. **Grenoble.** — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. — Nous extrayons du rapport du Conseil académique les passages suivants qui ont trait à la Bibliothèque : « La place manque à nos livres... La question du local s'impose en ce moment à la plupart de nos Universités ; elle est en particulier pour celle de Grenoble, un objet de très vives préoccupations.

Digitized by Google

« Les 1.500 à 1.600 volumes, les 4.000 à 5.000 thèses ou écrits académiques dont nous nous enrichissons chaque année ont amené l'encombrement à ses dernières limites. Déjà, il a fallu doubler les rangées partout où la profondeur des rayons le permettait, et l'on comprend que dans ces conditions, il est à peu près impossible de compulser une collection tant soit peu étendue. Une partie de nos livres dû être évacuée sur des réduits éloignés et mal éclairés, où elle devient difficilement utilisable... Les rayons sont partout sur le point de déborder et le jour est tout proche où il faudra laisser les ballots de livres s'entasser intacts sur les planchers, faute de pouvoir classer leur contenu. Il y a là une situation intolérable, et qui doit prendre fin au plus tôt, à peine de paralyser l'action de tous, maîtres et élèves.

Au 31 décembre 1903, la bibliothèque possédait 39,057 ouvrages et périodiques et 55,160 thèses françaises et étrangères. Au cours de l'année, 480 lecteurs sont venus y consulter 16.039 volumes, non compris les ouvrages usuels qui sont à la disposition des lecteurs ; 7,360 volumes ont été prêtés à 426 emprunteurs. Les volumes entrés à la bibliothèque sont au nombre de 1.482, parmi lesquels 515 proviennent de dons.

13. **Londres**. — British Museum. — H. L. D. Ward. — On annonce la mort à Hampstead, dans sa 81e année, de M. Harry L. D. Ward, qui appartint autrefois au département des manuscrits du British Museum. Il est l'auteur du « Catalogue of Romances » et du « Catalogue of Islandic Mss. » du British Museum.

14. **Paris**. — Bibliothèque de l'Université. — Le nombre des lecteurs va sans cesse croissant. Pendant l'année 1903-1904, 94,176 lecteurs ont fréquenté la bibliothèque de l'Université (Faculté des Sciences et Faculté des Lettres) contre 78 536 en 1903. Pendant le même terme, 314.974 volumes ont été prêtés, contre 265 561 en 1903.

La Bibliothèque de la Faculté de droit s'est accrue de 3 786 volumes et a reçu la visite de 19 .680 lecteurs.

Ces chiffres ne comprennent pas ceux de quelques salles de lecture spéciales, qui ont reçu plus de 15.000 lecteurs et prêté plus de 75.000 volumes,

La Bibliothèque de la Faculté de médecine a reçu 108,580 lecteurs et communiqué 155,450 volumes ; elle a prêté 4,580 volumes à des emprunteurs habitant Paris et 1.130 à des Facultés de province.

15. **Paris**. — Bibliothèque nationale. — *Une exposition du dix-huitième siècle à la Bibliothèque nationale*. — D'avril à octobre 1906, une exposition de l'art français du dix-huitième siècle sera organisée dans les locaux de la Bibliothèque. La manifestation aura pour cadre les salles récemment construites de la rue Vivienne, celle des Primitifs de 1904, et d'autres qui seront achevées sous peu.

« L'exposition est régie et organisée par un comité fermé, émanation de celui des Primitifs, et qui comprend entre autres MM. Berger,

Digitized by Google

Aynart, Fenaille, etc. La Bibliothèque ne fait que donner son concours gracieux et empressé.

» L'exposition de l'art au dix-huitième siècle comprendra : 1° des estampes, dont la majeure partie seront les merveilleuses *mezzotintes* anglaises si peu connues, et dont la Nationale possède près de 200 exemplaires, des gravures au burin, des eaux-fortes ; 2° dans des vitrines, des miniatures, au nombre de 400 à peu près, appartenant à la Bibliothèque et à des collectionneurs, dont M. Fenaille, qui ont largement confié leurs trésors ; 3° des biscuits de Sèvres, également en vitrines. Il y aura là un côté très attractif pour les visiteurs.

» Ces biscuits sont souvent, en effet, précieux au point de vue anecdotique ou historique, soit qu'ils représentent des portraits, soit qu'ils mettent en scène les pièces lyriques ou dramatiques de l'époque. La mission de M. Emile Bourgeois au Musée de Sèvres a édifié les artistes sur la valeur spéciale et rétrospective de ces objets ; 4° dans le voisinage des fenêtres, en lumière, les pierres gravées de la Bibliothèque nationale, parmi lesquelles on admirera les Gay et les Pompadour (On sait que Mme de Pompadour fut l'élève de Gay).

» L'exposition comptera des pièces allant de la fin du règne de Louis XIV au début du dix-neuvième siècle. Elle ne repoussera pas des œuvres étrangères, dont de très belles lui sont offertes.

» Si elle réussit, si elle laisse, après des frais considérables, un reliquat, le comité se propose, dans l'avenir, d'exposer successivement des chefs-d'œuvre de l'art du dix-huitième siècle, des livres illustrés japonais, l'œuvre de Rembrandt, l'art romantique, etc. » H. M.

16. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Un don intéressant.* — M. Yates Thompson, membre de la Société des Arts, avait découvert il y a trois ans chez un bouquiniste de Londres, le second volume de la traduction française de l'*Histoire des antiquités juives* de Flavius Josèphe, ayant appartenu au duc de Berry, frère de Charles V, puis à Jacques d'Armagnac, qui fut décapité sous Louis XI. Le volume était orné d'une belle enluminure ; mais il lui manquait une douzaine de pages. Après plusieurs années de recherches, M. Tompson apprit que dix de ces pages se trouvaient dans la bibliothèque du roi à Windsor et il demanda à Edouard VII de les rendre. Le roi y consentit de grand cœur et le volume ainsi restauré sera offert à la Bibliothèque nationale de Paris qui possède déjà le premier volume de l'ouvrage.

17. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Le nouveau Cabinet des médailles.* — Les travaux d'agrandissement de la Bibliothèque nationale se poursuivent lentement. Les nouveaux bâtiments, qui s'étendent en bordure de la rue Vivienne, sont en partie achevés, et notamment du côté de la rue Colbert, où se trouve le nouveau cabinet des médailles. Mais il reste encore à construire la grande salle de lecture pour le public sans carte, et tout le corps de bâtiment qui

Digitized by Google

doit s'élever du côté des jardins. La nouvelle salle de lecture sera de belles dimensions : elle aura la forme d'un ovale dont les 2 diamètres seront de 44 mètres et de 32 mètres. Les autres locaux seront affectés à divers services : une salle du rez de chaussée dont les fenêtres donneront sur le jardin, servira de vestibule, et l'on y verra la sphère de Coronelli.

Dans la partie achevée, le cabinet des médailles, qui a été utilisé déjà, il y a deux ans, à l'occasion de l'Exposition des Primitifs, est une restitution fidèle de l'ancien cabinet. Les dimensions en sont exactement les mêmes, ainsi que l'architecture et la décoration. Les fenêtres ont la même voussure élégante et, d'autre part, les peintures de Bouchez, Natoire et Van Loo qui ornaient l'ancien cabinet, y ont été remises en leur place.

L'ancien cabinet était situé rue de Richelieu, au premier étage et, chevauchant la rue Colbert, par une voûte dont on voit encore l'amorce, empruntait une partie des locaux actuels de la Bibliothèque nationale. Quelques salles en subsistent encore, actuellement occupées par l'agence des travaux, dans l'immeuble qui fait face à la Bibliothèque, de l'autre côté de la rue Colbert.

18. **Rennes.** — Bibliothèque de l'Université et bibliothèque municipale. — L'encombrement se fait plus considérable de jour en jour avec les apports de livres sans cesse renouvelés. Les volumes s'accumulent dans des locaux notoirement insuffisants pour eux comme pour les lecteurs, et la situation devient intenable pour le personnel.

La bibliothèque municipale, d'une grande richesse, se trouve dans une posture tout aussi précaire.

Il n'y a qu'une solution à cet état de choses et cette solution est urgente: c'est la construction d'un édifice permettant la juxtaposition des deux bibliothèques T.

19. **Toulouse.** — Bibliothèque de l'Université. — La bibliothèque a acquis en 1903-1904, 11.500 volumes ; elle en a communiqué sur place 97.000 et prêté au dehors 18.000 Elle possède actuellement 118.500 volumes, 6.000 plaquettes et 113.000 thèses ou écrits académiques soit ensemble 237.000 ouvrages.

La place commence à faire défaut pour installer convenablement les ouvrages, aussi l'administration de la bibliothèque qui doit satisfaire aux besoins de 2000 étudiants, de 200 membres de l'Université, de tous les membres de l'enseignement secondaire et primaire et du public lettré auquel la bibliothèque est ouverte, l'administration, disons-nous, a hâte de voir aboutir la combinaison, cherchée depuis plusieurs années, qui rendrait à la Faculté de droit son premier étage occupé maintenant par les livres et permettrait à la Bibliothèque d'affecter à ses collections un édifice distinct, scientifiquement approprié à sa destination et dont les dimensions assureraient l'avenir au moins pour deux générations.

Digitized by Google

# NOTES ET DOCUMENTS

1. **Huissier polyglotte** — On se plait souvent, de nos jours, à faire valoir les connaissances multiples que l'on exige pour l'occupation des moindres emplois. Les temps passés ne le cédaient en rien, sous ce rapport, à l'époque actuelle, témoin la requête suivante que nous venons de trouver dans un fonds de Varia, aux Archives générales du Royaume :

« A Son Excellence Monseigneur le comte de Schuwarsembergh etc. Remonstre très humblement Pierre Garzia, escuyer, natif de Cambray, que messeigneurs les comtes de Noyelle, marquis d'Aiseau et comte de Bucquoy ont recommandé très instamment sa personne à Vostre Excellence, afin d'estre accepté au service de son Altesse Serenissime en quelqu'office de plume : Parce qu'il sçait les langues latine, espagnole, italienne, française, un peu de Alemand et flamend et escrit toutes sortes de lettres. Partant il supplie trés humblement de le pourvoir de l'office d'huissier de chambre, ou ayde de la garde-robbe, ou ayde de garde-joyaux ou de chef de garde-mangé ou en quelque autre office de plume. Quoy faisant, etc. »

Le comte de Schwarzemberg en question était « camarero-mayor » de S. A. S. Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, à Bruxelles, au milieu du 17e siècle, et c'était au service de ce prince que Pierre Garzia désirait entrer.

J. C.

2. **Une bibliothèque nationale juive.** — Dans une petite brochure (*Eine jüdische Nationalbibliothek*. Berlin, Jüdisches Verlag, 1905. In-8°, 30 p). M. Heinrich Loewe préconise l'établissement d'une bibliothèque nationale juive. Il considère cette institution comme devant être d'une importance considérable au point de vue de l'émancipation intellectuelle de ses coréligionnaires. Dans son esprit, cette bibliothèque devrait être installée à Jérusalem et renfermerait toute la littérature hébraïque. Dans cet ordre d'idée, M. L. fait l'éloge des efforts du Dr J. Chasanowicz qui a jeté les bases d'une bibliothèque, mais il en critique l'administration surtout sur le point que l'institution n'est pas la propriété de la nation juive

L. S.

3. **La bibliothèque de G. Carducci.** — On sait que le poète italien G. Carducci est depuis plusieurs années candidat au prix Nobel. Tous les ans, au mois de décembre, on annonce qu'il va être couronné ; il se trouve, d'ailleurs, en fin de compte que le jury suédois lui préfère régulièrement des auteurs qui ne le valent pas au point de vue littéraire, mais dont la philosophie est d'un caractère moins audacieux et moins subversif. Mal connu et médiocrement apprécié hors d'Italie, le poète Carducci a du moins cette satisfaction d'être dans son pays l'objet d'un véritable culte : la reine Marguerite ne manque jamais, lors de son passage à

Digitized by Google

Bologne, d'aller rendre visite à l'illustre poète. Il y a quelques années, elle achetait par contrat la Bibliothèque de Giosuè Carducci, s'engageant à la payer 40,000 fr. à ses héritiers, laissant du reste au poète la jouissance de ses livres tant qu'il vivrait. Mais ce n'était là qu'un premier bienfait. La reine Marguerite vient de donner une nouvelle preuve de l'estime où elle tient l'œuvre et le caractère de Carducci. Elle a acheté la maison où le poète habite, à Bologne. Giosuè Carducci y demeurera paisiblement jusqu'à sa mort, après quoi sa maison deviendra propriété de l'Etat. Les livres formant la bibliothèque du poète seront mis à la disposition des étudiants de l'Université. Ses manuscrits seront placés sous vitrines. On ira visiter la maison de Carducci en pieux pélerinage.

4. **Vente Meyer Cohn**. — La vente de la deuxième partie de la célèbre collection d'autographes du banquier A. Meyer Cohn (v. *Revue*, t. III (1905), p. 420) a eu lieu, à Berlin, par les soins du libraire STARGARDT, du 5 au 10 février. Cette seconde partie comprenait 1717 numéros ; le catalogue forme un beau volume de 160 pages (Berlin, Stargardt, 1906).

Les enchères ont atteint des prix élevés. Une lettre de Lessing (n° 1781), dans laquelle l'auteur du *Laokoon*, déclare l'horreur que lui inspire la nécessité d'écrire et de composer, a été vendue 1,900 marks. Une curieuse lettre du père de Schiller (n° 1923) a été cédée pour 455 marks. Le père du poète s'y félicite du succès récemment obtenu par le *Don Carlos* de son fils, mais il aurait préféré que son fils fût resté au pays, où il n'aurait pas manqué de se faire une jolie situation comme médecin.

La collection comprenait de nombreux autographes d'artistes. Un billet de Michel Ange accusant réception de 7 ducats dont 4 ont été payés au sculpteur Federigho Frizzi pour une statue de Christ, a atteint 1 000 marks. Une lettre de Paul Véronèse à Marco Antonio Gandini : 450 marks. Une lettre signée « Lucas Cranach Maler zu Wittenberg » : 8.0 marks. Une de Jules Romain : 910 m. Deux lignes de Raphaël, donnant quittance de 200 ducats « pour deux mois occupés à des ouvrages de peinture au palais S. D. N. et les couleurs nécessaires » : 1,010 marks. Une lettre de Titien au roi Ferdinand Ier où, après s'être plaint des difficultés soulevées de la part des conseillers de la Chambre royale en ce qui concerne le bois que Sa Majesté lui a permis de couper dans la forêt « detta Rorbolt », il parle des portraits, qu'il pense terminer dans deux jours, des filles de Sa Majesté : 1,910 marks. Une quittance signée du Pérugin : 360 marks. La pièce qui a obtenu le plus haut prix est une lettre de Rembrandt à son protecteur Constantin Huygens, au sujet des deux tableaux *la Déposition de croix* et *la Résurrection* (aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich), qu'il a livrés au prince Frédéric d'Orange ; cette pièce rarissime a été adjugée 7,000 marks.

Digitized by Google

Un certain nombre de numéros intéressent l'histoire de notre pays. Les voici, avec les prix qu'ils ont atteints.

2548. Jacques Jordaens. Lettre autographe signée, à Constantin Huygens. Anvers, 19. X. 1649. 1 1/2 fol. — 1,150 marks.

2560. P. P. Rubens. Lettre a. s., en italien. Sur la lutte entre l'Angleterre et la France. Anversa, I. VII. 1627. 2 p. fol. — 1500 m.

2602. Edouard de Bièfve. L. a. s. Bruxelles, 1846. — 5,50 m.

2682 Louis Gallait. L. a. s. Paris, 10. VII. 1843. — 11 m.

2896. A. Schelfhout. 3 l. a. s., 1823 et 1842. — 13 m.

2983. Gust. Wappers. L. a. s. Anvers, 1846. — 1 m. 50 (Bibl. royale de Belg.).

3025. Charles de Bériot. L. a. s. Londres, 14. V. 1836. Sur la saison musicale de Londres et sur la Malibran. — 26 m.

3200. Henri Vieuxtemps. L. a. s. Cannstadt, 2. VIII. 1845. A un ami de Vienne. — 15 m.

3224. Eugène Ysaye. L. a. s. Bruxelles, 28 II. 1888. A un compositeur, dont il va exécuter le septuor. — 36 m. O. G.

---

# ACTES OFFICIELS.

---

**Examen de candidat-archiviste.** — M. G. Hennen, de Verviers, a subi l'examen de candidat-archiviste.

**Bibliothèque royale de Belgique.** — Conseil d'administration. — *Nomination.* — Par arrêté royal du 30 Décembre 1905, M. Michel Mourlon, directeur du service géologique et membre de l'Académie royale de Belgique est nommé membre du conseil d'administration de la Bibliothèque royale, en remplacement de M. Dewalque, décédé.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# Un Bibliophile belge

## Jules De Le Court

A la fois bibliophile et bibliographe, Jules De Le Court occupa une place distinguée parmi ceux qui, dans notre pays, eurent le goût des choses du livre ; il était curieux de tout ce qui se rattachait au domaine bibliothéconomique : c'est pour nous un devoir de rendre hommage à sa mémoire.

Jules De Le Court est né à Mons, le 9 octobre 1835. Il appartenait à une famille « de robe ». C'est tout naturellement qu'il songea à entrer dans la magistrature.

Appelé aux fonctions de juge suppléant au tribunal de Bruxelles, le 20 juin 1866, les connaissances dont il fit preuve et les services qu'il y rendit ne tardèrent pas à fixer sur lui l'attention. Nommé juge au tribunal de Mons, le 11 octobre 1867, il revint en la même qualité à celui de Bruxelles, le 19 octobre 1871, et y devint vice-président le 16 février 1873. Promu conseiller à cette Cour le 27 mai 1879, la confiance de ses collègues l'appela le 5 janvier 1895 à la présidence de l'une des chambres, et le 1er octobre 1901, leurs suffrages unanimes l'élevèrent aux hautes et délicates fonctions de Premier Président.

Il est décédé inopinément à Ixelles, le 13 février 1906, alors qu'il semblait encore plein de santé et de vigueur et sans avoir cessé de donner les preuves d'une activité infatigable.

Sa connaissance du droit était profonde. Dès le début des *Pandectes belges*, il n'avait pas ménagé ses sympathies à cette œuvre si utile : il en fut un collaborateur assidu et laborieux. Et qui ne connaît ces *Codes belges* qu'il annota (1) et qui sont l'indispensable vade-mecum du juriste ?

(1) La 1re édition parut en 1886 : la 13e en 1902.

Digitized by Google

Ce magistrat éminent, placé au faîte de la hiérarchie judiciaire, était aussi un « bon juge » : sa science juridique était vivifiée par la bonté de son cœur : car il était pitoyable et miséricordieux (1).

Mais il ne nous appartient guère d'apprécier l'œuvre du juriste. Ses pairs se sont acquittés de cette tâche (2).

Rappellerons-nous ses travaux historiques ? A cet égard, l' « Introduction générale aux coutumes du Hainaut », les nombreuses notices qu'il rédigea pour la *Biographie nationale* ou pour les *Annales du Cercle archéologique de Mons* suffisent à attester l'érudition et la curiosité de ce travailleur consciencieux.

Ces qualités brillent également dans ses travaux de bibliographie.

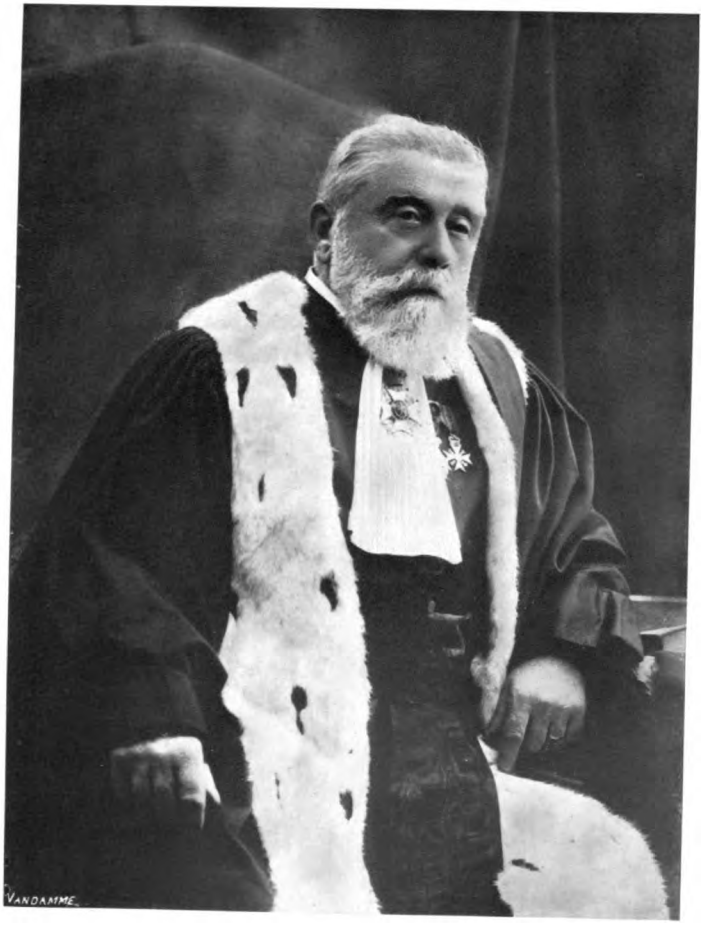
Il avait ambitionné d'être notre Quérard, et essayé de faire pour la Belgique le même travail que celui-là avait fait pour la France. Il publia le résultat de ses recherches de 1862 à 1866, sous le titre : *Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés en Belgique au XIX^e^ siècle et principalement depuis 1830*, par Un membre de la Société des Bibliophiles belges (3). Par une exacte concordance avec son objet l'ouvrage était anonyme. L'auteur aurait voulu le compléter en y joignant des notes biographiques et bibliographiques qui eussent tempéré l'aridité de la nomenclature et il ne le publiait que sous l'empire de « circonstances imprévues et pressantes», en le donnant comme un « essai » destiné à prendre date et en sollicitant l'indulgencee des critiques. Tel quel, cet essai comportait 548 pages in-8° et réunissant 3150 notices. Jules De Le Court s'occupa de le compléter, de le corriger, de l'améliorer. Il continua de rassembler des matériaux précieux. Il est mort sans avoir pu nous donner l'édition

(1) Voyez un article de M. Edmond Picard dans le *Peuple* du 18 février.

(2) Voyez le *Journal des Tribunaux* des 15, 18, 22 et 25 février.

(3) Le volume, imprimé à Bruxelles, chez Heussner, porte la date de 1863, mais il a paru par fragments dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, durant les années 1862-1865.

Digitized by Google




Digitized by Google

Digitized by Google

définitive qu'il préparait et qu'une main pieuse s'appliquera, souhaitons-le, à mettre au jour, bientôt.

Vers le même temps que le Dictionnaire, Jules De Le Court publia une *Bibliographie de l'histoire du Hainaut (1864)*, qui est un répertoire utile.

Il avait commencé, dans le *Bibliophile belge*, l'étude des auteurs belges excentriques : il ne l'acheva point ; il se borna à esquisser la physionomie et l'œuvre de Guillaume Gensse, le fameux docteur Cloetboom, l'ébouriffant auteur de l'*Aperçu iconoclastique* (1).

Les travaux bibliographiques de Jules De Le Court remontent aux débuts de sa carrière ; plus tard, les occupations et les devoirs de sa charge ne lui permirent malheureusement pas de communiquer au public le fruit de ses investigations mais, si le magistrat étouffa le bibliographe, pour ainsi parler, il ne fit point tort au bibliophile.

Le bibliophile avait d'ailleurs de qui tenir : M. Jules De Le Court était le gendre de Renier Chalon, l'illustre érudit et mystificateur. Dans la collection d'opuscules rares et précieux qu'il avait réunie, on voyait figurer en bonne place les deux éditions authentiques et les trois contrefaçons du célèbre *Catalogue... de la bibliothèque de feu M. le Comte J. N. A. de Fortsas*, la *Numismatik des Ordens der Agathopeden* et la *Société nationale de boutonistique. L'Annulaire agathopédique* était là aussi, magnifiquement revêtu de maroquin rouge et portant sur le plat un cochon auréolé, avec la devise : « Amis comme cochons ».

De Chalon encore provenait une admirable édition sur vélin du *Tournoi de Chauvency* : son premier propriétaire y avait peint des blasons en couleur et des miniatures.

Henri Delmotte, l'éditeur du *Tournoi*, était représenté, entre autres, par un exemplaire sur peau de vélin, du *Voyage pittoresque et industriel dans le Paraguay-Roux*. Gensse alignait ses œuvres facétieuses : c'est de la presse

(1) Le *Bibliophile belge*, t. II, (1866), p. 34-56.

Digitized by Google

de Jules De Le Court, caché sous le pseudonyme de l'*Ours*, qu'était sortie la pièce la plus rare, le *Diner gastronomique*, qui n'avait été tiré qu'à 22 exemplaires ; les exemplaires des œuvres du Dr Cloetboom étaient enrichis de dessins de X. Mellery, représentant la servante du Dr Cloetboom et les descendants de la servante !

A part ces œuvres plaisantes, où il aimait sans doute à trouver un délassement à des travaux plus austères, Jules De Le Court possédait un nombre considérable d'ouvrages anonymes et pseudonymes, particulièrement d'ouvrages belges qu'il a identifiés dans son *Essai* ; une collection d'*ex-libris* pleine d'intérêt, et une foule de livres et de brochures, dignes d'estime à des titres divers et parmi lesquelles nous nous contenterons de mentionner une importante série concernant Mons et les Montois.

Aux livres ne se limitait pas la curiosité du bibliophile. Jules De Le Court avait formé une collection importante de gravures et d'estampes : portraits de jurisconsultes ; vues et monuments de Belgique ; anciens souvenirs de la Révolution brabançonne et de la Révolution française, et surtout documents se rapportant aux évènements de 1830 : M. Léon Van Neck exploita cette mine inépuisable pour son *1830 illustré*.

Et ce n'était pas un des moindres charmes de ces raretés que l'affabilité avec laquelle le collectionneur vous en faisait les honneurs.

Jules De Le Court faisait partie de la Commission de la *Bibliographie nationale* ; il était vice-président du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale ; il ne se désintéressait pas du mouvement qui depuis quelques années porte l'attention du public savant vers les bibliothèques, et il se montrait accueillant aux jeunes.

Il nous est doux de nous souvenir qu'il voulut bien encourager et seconder nos efforts, lorsque nous tentâmes de créer, pour des études qui lui étaient chères, la revue qui manquait en Belgique : c'est une dette que nous payons, en consacrant à Jules De Le Court ces lignes trop brèves et trop imparfaites. OSCAR GROJEAN.

Digitized by Google

# Notes de chimie sur les papiers et les encres

Malgré les soins, qu'à toute époque, on a apporté à la conservation des manuscrits, il est triste de constater que le nombre en a considérablement diminué. Le temps, les diverses causes de destruction, l'humidité, les agents oxydants, les parasites, le feu, sans parler de l'homme lui-même dont certes le rôle n'est pas toujours des plus beaux, ont tour à tour attaqué ou détruit ces vestiges vénérables du passé, que les chercheurs mettent à contribution avec tant d'ardeur et d'intérêt.

De nos jours les méthodes et les appareils de conservation se perfectionnent ; les bibliothèques, les musées, les archives possèdent les moyens de créer des locaux à l'abri du feu et de l'humidité ; les procédés de désinfection permettent d'entraver l'attaque des microorganismes. Les recherches scientifiques, en établissant les causes de destruction et de détérioration, ont permis dans bien des cas de découvrir les remèdes.

Mais outre les agents de destruction et de détérioration que connaissent les bibliothécaires, les conservateurs d'archives et de musées, les bibliophiles, il en est deux qui ont une importance primordiale, puisque leur association permet de constituer le manuscrit lui-même ; je veux parler du papier et de l'encre dont la qualité et les propriétés contribuent largement à la conservation ou à la destruction, même lorsque les agents extérieurs n'ont pas l'occasion d'exercer directement leur action.

Au cours de l'année 1902, je fus chargé par M. l'officier de l'Etat-civil de Gand, de rechercher les causes du pâlissement considérable de l'écriture dans les registres officiels de l'Etat-civil. Au point de vue de la conservation, il n'est certes de documents plus importants à protéger, et

Digitized by Google

les administrations ont toujours mis le plus grand soin dans le choix de leurs papiers et de leurs encres. Malgré toutes ces précautions, il existe cependant des facteurs importants de destruction sur lesquels je désire attirer l'attention des bibliophiles et des fonctionnaires chargés de la conservation des documents écrits, en rappelant les principaux points des recherches que j'ai faites au cours de l'étude entreprise à la demande de l'Etat-civil. Je traiterai successivement du papier et de l'encre.

## I.

Dans son traité sur l'analyse et les essais des papiers, W. Herzberg (1) signale que le papier qui contient des acides à l'état libre doit être rangé dans la catégorie des raretés. C'est précisément cette rareté qui a été la cause partielle de la détérioration des registres de toute une période à l'Etat-civil de Gand.

Les acides libres attaquent les fibres du papier, produisent une désagrégation et les caractères écrits pâlissent après un temps plus ou moins long. L'origine des acides libres semble assez difficile à établir avec certitude ; ces acides peuvent provenir des traces d'alun que renferment la plupart des papiers et qui proviennent du collage ; ils peuvent provenir des matières premières employées.

La recherche des acides libres du papier n'a guère donné lieu à des études bien spéciales : en effet la plupart des papiers, même les plus ordinaires ne modifient pas la couleur de la teinture de tournesol (2) que l'on étend à leur surface, ce qui justifie très bien l'opinion de Herzberg que j'ai citée plus haut. On décrit, dans les traités spéciaux, plusieurs procédés qualitatifs de coloration permettant de s'assurer de la réaction ; même quand le tournesol donne sur le papier des taches rouges on ne peut pas conclure systématiquement à l'acidité provoquée

(1) Traduction par G. E. Marteau, Paris, 1894.
(2) Le tournesol est bleu-violacé à l'état neutre ; en présence d'un acide, il devient rouge, en présence d'une base il devient bleu.

Digitized by Google

par des acides libres, car l'alumine et l'alun lui-même donnent une réaction acide ; aussi préfère-t-on traiter le papier fortement divisé par de l'eau distillée dans laquelle on le fait macérer pendant quelque temps, et puis, dans le liquide obtenu par décantation, on recherche les acides libres au moyen d'indicateurs divers, parmi lesquels il faut citer la teinture de campêche (1), le rouge congo (2), la tropeoline (3).

Au point de vue administratif, au point de vue des enquêtes à faire au sujet du papier, il n'est pas toujours suffisant de signaler qualitativement la présence des acides ; il faut avoir recours à des déterminations quantitatives permettant en même temps de déterminer des coefficients d'acidité, et de faire ainsi des comparaisons basées sur des valeurs numériques. C'est ce que j'ai cherché à établir, de la manière suivante :

Une feuille de 10 gr. environ, dont on a déterminé au préalable les quantités d'eau et de cendres (4), est divisée en menus fragments que l'on introduit dans un flacon d'Erlenmeyer avec 100 ccm. d'eau distillée. On ferme soigneusement le flacon et on agite fréquemment pour activer la macération. Au bout de 24 heures on décante le liquide, on lave avec 25 ccm. d'eau distillée, puis on titre volumétriquement au moyen de baryte décime en employant la phénolphtaléine comme indicateur.

Le nombre de ccm. de la solution alcaline décime employés, ramenés à 100 gr. de papier sec, est le coefficient d'acidité du papier. Voici quelques chiffres que j'ai obtenus :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Manuscrit conservé à l'Etat-civil datant de | | | | 1773 | 43 |
| 2. | » | » | » | » | 1773 | 40 |
| 3. | » | » | » | » | 1673 | 77 |

(1) Jaune brun par les acides, violet par l'alun exempt d'acides libres.
(2) Bleu avec les acides, rouge à l'état neutre.
(3) Jaune, devenant rouge violet par les acides.
(4) La teneur en cendres est en général de 2 % environ du poids sec ; une quantité notablement plus élevée de cendres indique l'introduction de matières minérales destinées à donner du lustre au papier ou à en augmenter le poids.

Digitized by Google

4. Registre de l'Etat-civil 1890 . . . . . 159
5. Registre de l'Etat-civil 1891 . . . . . 110
6. Registre de l'Etat-civil 1901 . . . . . 280
7. 1r Echantillon 1903 . . . . . 164
8. 2e Echantillon 1903 . . . . . 148
9. 3e Echantillon 1903 . . . . . 74
10. 4e Echantillon 1903 . . . . . 77
11. 5e Echantillon (1) 1903 . . . . . 0
12. 6e Echantillon 1903 . . . . . 0
13. 7e Echantillon 1903 . . . . . 0
14. 8e Echantillon 1903 . . . . . 14,8
15. 1r Echantillon 1904 . . . . . 31
16. 2e Echantillon 1904 . . . . . 13
17. 3e Echantillon 1904 . . . . . 17
18. 4e Echantillon 1904 . . . . . 28
19. 5e Echantillon 1904 . . . . . 38,6
20. 6e Echantillon 1904 . . . . . 47,7
21. 7e Echantillon 1904 . . . . . 38,4
22. 8e Echantillon 1904 . . . . . 37,4

23 à 28. 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e Echantillons 1904 — 0

Ces chiffres nous apprennent : 1° que, les conditions de conservation étant égales d'ailleurs, on peut vraisemblablement fixer la communauté d'origine de divers documents en se basant sur le degré d'acidité ; les échantillons 1 et 2 provenant de deux manuscrits différents conservés à l'Etat-civil de Gand présentent sensiblement la même acidité ; leur teneur en cendres était d'ailleurs identique, 2,03 % et 1,98 %. Le coefficient d'acidité est donc un

(1) Les échantillons 11, 12, 13 et 14 présentaient en outre les caractères chimiques suivants :

| | Poids d'un décim. cube | Humidité % | Cendres % du papier desséché |
|---|---|---|---|
| 11 | 1.3137 | 6 94 | 1.79 |
| 12 | 1 4115 | 6.53 | 2.19 |
| 13 | 1.4027 | 6.72 | 2.27 |
| 14 | 1.6171 | 7.31 | 2 21 |

Digitized by Google

facteur adjuvant pour établir l'identité d'origine. Ce cas peut avoir son importance dans des cas déterminés.

2° Que le coefficient d'acidité peut atteindre 77 sans nuire d'une manière apparente à la conservation d'un manuscrit ; l'échantillon 3 était en effet dans un état très satisfaisant. De plus les registres de l'Etat-civil de Gand de 1890 et 1891 (échantillons 4 et 5) ne présentent guère d'affaiblissement appréciable de la teinte de l'encre, malgré les coefficients relativement élevés de 159 et de 110.

3° Que le coefficient d'acidité est élevé, 280 pour le 6e échantillon, précisément lorsque dans les bureaux on constate une atténuation rapide de la teinte, et qu'une acidité de ce coefficient a une action rapide.

4° Que malgré l'opinion de certains fabricants qui affirment qu'il est impossible de préparer des papiers neutres ou à coefficients d'acidité très-bas, ces mêmes fabricants peuvent parfaitement obtenir des produits irréprochables à ce point de vue, ainsi que le démontrent notamment les échantillons 7 et 8. Il faut cependant reconnaître que malgré les soins mis dans la fabrication, le coefficient d'acidité peut varier dans la même usine, dans de faibles proportions, ainsi que le montrent les échantillons 7 à 28.

5° Qu'il est possible de préparer des papiers dont le coefficient d'acidité est inférieur à 77 (Echantillon n° 3) ; puisque cet échantillon (1) a résisté pendant plus de deux siècles, on peut admettre qu'il est prudent de ne pas dépasser ce chiffre. Il semble donc bien normal d'exiger que le papier destiné à la conservation n'ait pas un coefficient d'acidité supérieur à 50.

L'exposé qui précède démontre que le coefficient d'acidité a son importance dans l'appréciation du papier et que sa détermination peut rendre des services qui ne sont pas dénués d'intérêt.

(1) Il faut ici prévenir une objection ; l'acidité ne provient-elle pas de causes extérieures ? La réponse est simple : 1° l'atmosphère des bureaux est plutôt basique qu'acide ; 2° les deux manuscrits 1 et 2, conservés dans le voisinage du n° 3, ne présentent qu'une acidité de 43 et 40.

Digitized by Google

## II.

De même que le papier, l'encre a donné lieu à plus d'une recherche ; les essais que j'ai pratiqués sur les encres de l'Etat-civil ont été effectués en même temps que les expériences sur le papier. Si d'une part il faut que le papier n'attaque pas l'encre, il faut aussi que, en vue de la conservation des manuscrits, l'encre offre une grande résistance, non seulement aux agents extérieurs de la destruction, mais encore à l'action du papier lui-même.

Sans vouloir entrer dans le détail des qualités que doit posséder une bonne encre dont les traces se maintiennent indéfiniment, je désire attirer l'attention sur l'importance qu'il y a d'employer une encre inaltérable aux agents ordinaires de l'altération, mais laissant des traces après l'action du feu.

Il faut pour pouvoir résister aux agents ordinaires de l'altération que l'encre contienne du noir de carbone, substance qui conserve sa teinte parce que le carbone lui-même résiste à tous les réactifs dilués ; les dispositions à l'altération, que l'on peut évaluer notamment d'après l'action du chlorure de chaux, sont nulles pour le noir de carbone. Pour laisser des traces après l'action du feu, il faut que l'encre laisse une cendre colorée, et à ce point de vue, les composés du fer réalisent ce désidératum ; une encre de conservation ne peut donc être qu'à base de fer, et c'est précisément par la présence du fer qu'il est possible de déchiffrer des documents carbonisés ou calcinés (1).

L'encre de l'Etat-civil, encre de conservation par

(1) A ce propos je ne crois pas inutile d'insister sur l'importance qu'il y a de ne pas plier les documents de valeur ou tout au moins de les plier de manière que l'écriture ou l'impression ne participe pas au pli. Les feuilles d'actions et d'obligations notamment, qui portent en général les indications importantes, numéros, dates, valeur, au centre de la feuille, sont aussi généralement pliées au niveau de ces points importants ; le feu en s'attaquant d'abord aux parties extérieurs, détruit souvent les plis, en respectant les parties centrales de moindre importance. Cette remarque n'amènerait-elle pas les administrations publiques et autres à émettre des titres portant les indications importantes non au centre, mais aux endroits que l'on ne plie pas en général ?

Digitized by Google

excellence, doit donc être à base de fer et de noir de carbone. J'ai à ce sujet fait un grand nombre d'analyses et de recherches dans le but d'obtenir la formule de l'encre qui réalise les conditions indiquées plus haut, et qui présente en même temps les qualités que recherchent les fonctionnaires et employés chargés de nombreuses écritures. Mes recherches, ont été complétées dans ce sens grâce à l'obligeance de M. Oscar Bergmans, chef des bureaux de l'Etat-civil de Gand, qui a fait essayer par les employés placés sous ses ordres différents types d'encre, et qui a recueilli leurs avis.

Cinq types ont été soumis ainsi à l'expérience pratique; ils ont été obtenus par mélange d'encres de diverses marques, à base de tannate de fer avec une encre au noir de fumée; l'encre de Chine vendue en bâtons, et l'encre de Chine liquide du commerce ne conviennent pas en général, parce qu'elles produisent des précipités dans le mélange ou parce qu'elles ne forment pas avec les encres au fer des mélanges homogènes permanents. Par contre le vulgaire noir de fumée émulsionné dans de l'eau tenant de la gomme arabique se mêle convenablement à l'encre au fer, et produit ainsi des encres qui restent pratiquement homogènes et qui résistent au traitement au chlorure de chaux.

Au cours de mes recherches, j'ai souvent pratiqué l'essai suivant que je puis proposer comme méthode analytique dans l'examen des encres pour apprécier leur degré d'altérabilité aux agents de la détérioration :

Des caractères d'écriture et des traits à l'encre, de différentes grosseurs, sont tracés sur du papier fort, de bonne qualité, présentant une teneur en cendres maximale de 2 %. Après 24 heures d'exposition à l'air, les carrés de papier sur lesquels ont été faits les traits d'encre sont agités dans une cuvette photographique pendant 10 minutes, avec une solution de chlorure de chaux tenant 1 G V (1) % de chlore actif. Au bout de cette période,

(1) 1 gramme (G) dans 100 volumes (V) de liquide.

Digitized by Google

les carrés de papier sont lavés à grande eau, puis placés pendant 15 minutes dans une solution d'hyposulfite de sodium à 10 GV %, enfin lavés encore à grande eau et desséchés.

Dans ces conditions les encres au tannate et au gallate de fer se décolorent fortement, en laissant des traces jaunes plus ou moins atténuées ; les encres au noir de carbone conservent leur coloration noire.

Les cinq types essayés dans les bureaux de l'Etat-Civil avaient été préparés au moyen de 5 encres du commerce auxquelles j'avais ajouté pour 3 volumes d'encre, 1 volume de l'encre au noir de fumée préparée comme suit :

5 gr. de noir de fumée
5 gr. de gomme arabique
100 gr. d'eau distillée.

La gomme et le noir sont longuement triturés avec une petite partie de l'eau, pour rendre la masse bien homogène, et puis on ajoute peu à peu le restant de l'eau en continuant la trituration. Après un repos de 24 heures, l'encre obtenue est décantée (1), additionnée d'une trace de phénol, et puis mêlée à l'encre au fer. Les cinq encres au fer contenaient les quantités suivantes de fer au litre :

N° 1 : 13 gr., 3392
N° 2 : 3 gr., 7100
N° 3 : 7 gr., 4340
N° 4 : 9 gr., 4108
N° 5 : 4 gr., 9064

L'encre n° 1, en raison de sa richesse en fer, laisse des traces très lisibles au traitement au chlorure de chaux décrit plus haut.

Les essais pratiques exécutés sur les cinq mélanges ont conduit, de l'avis unanime, à préférer le mélange obtenu par 1 volume d'encre au noir de fumée et 3 volumes de l'encre n° 3. (2). Mes recherches de laboratoire avaient d'ailleurs conduit à une conclusion identique.

(1) La moitié du noir environ se dépose au cours de la décantation.
(2) Pelikantinte de la firme Gunther.

Digitized by Google

Cet exposé démontre : 1° que la quantité de fer à exiger d'une encre de conservation doit osciller autour de $\frac{7,5 \times 3}{4} = 5,5$ gr. au litre.

2° Qu'elle doit présenter les caractères de l'encre 3 citée plus haut.

3° Qu'elle doit contenir une quantité de noir de carbone correspondant à environ 6 à 7 gr. de noir au litre.

---

Ainsi que je l'ai dit au début de cette note, mes recherches sur le papier et sur l'encre des manuscrits précieux, ont eu comme point de départ le réquisitoire de l'Etat-civil de Gand. J'ai cru nécessaire d'attirer l'attention des administrations publiques et des bibliophiles sur le résultat de mes expériences personnelles et je suis heureux de pouvoir remercier ici M. l'Echevin Boddaert, officier de l'Etat-civil de Gand, de m'avoir accordé l'autorisation de publier le résumé des rapports multiples que je lui ai adressés sur la question des papiers et des encres.

A. J. J. Vandevelde,
Directeur du Laboratoire de la ville de Gand.

Digitized by Google

# Note sur un manuscrit de Hasselt
## concernant les Bogards ou Frères du Tiers Ordre de S^t François, à Zepperen.

Dans une notice sur Zepperen, près de S^t Trond, M^r le chanoine Daris (1) a retracé en quelques pages (2) l'histoire des Bogards de cette localité. C'est en 1425, comme nous l'apprend M. Daris, que les Bogards de Zepperen furent autorisés à se réunir en communauté sous la règle du Tiers Ordre de S^t François, et c'est en 1443 que les maisons des Bogards du diocèse de Liège furent érigées en congrégation. Le centre de la congrégation était à Zepperen où se faisait l'élection du ministre général.

En 1487, lors d'un chapitre général, des statuts furent publiés et le renouvellement en fut fait en 1533. De ces statuts rédigés en flamand, M. Daris a publié le texte (3).

Il y a quelque temps, M^r Hechtermans, docteur en droit à Hasselt, a eu l'obligeance de me communiquer un manuscrit petit in 8° relatif aux Frères du Tiers Ordre de S^t François. Comme il peut servir de complément au travail de M^r Daris, je me permettrai d'en dire ici quelques mots.

Ce manuscrit de Hasselt n'est qu'un fragment comme il ressort de la pagination. Il commence avec une page 129 et s'arrête à la page 316 ; les pages 306 à 316 sont restées en blanc.

On lit en tête : *Hier beginnen die Statuten der Broeders des derden regels van S^t Franciscus die int gemeyn leven onder dat generael Capittel van Sepperen int Bisdom van Luyck gelegen eendrachtelyck in den gene-*

(1) Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège. t. XIII, p. 47 à 137.
(2) Ibid, p. 102 à 110.
(3) Ibid, p. 118 à 137.

Digitized by Google

*rael Capittel gheapprobeert anno 1487. Ende nu andenwerf anno 1533 den XI dach mey in den generalen Capittel gerenoveert.*

*Tot Maestricht, anno 1649 door G. Michghiel Claessen prior doen ter tyt.*

Cette mention de statuts approuvés en 1487 et renouvelés en 1533 se retrouve dans le prologue des statuts publiés par M. Daris. Toutefois, en collationnant le texte des statuts du manuscrit de Hasselt sur le texte publié par M. Daris, j'ai constaté un certain nombre de divergences sur lesquelles je reviendrai après avoir terminé l'analyse sommaire du manuscrit de Hasselt.

P. 225, on lit : « *Hier volgen statuten gheordineert int Capittel in ons convent van Hogaerden vergadert anno 1630, den 27 April* ». Ces statuts occupent les pages 225 à 236. J'en ai donné le texte, que je crois inédit, ci-dessous en annexe.

P. 237, on lit : « *Incipit officium investitionis Fratrum 3 Ordinis S. F. de penitentia* ». C'est l'office de la prise d'habit. Cet office prend les pages 237 à 267.

Puis, p. 269-305, suit l'office de la profession. P. 269, on lit : « *Incipit officium professionis Fratrum tertii ordinis Santi Patris nostri Francisci* ».

La page 305 se termine ainsi : « *Scriptum atque impletum per me fratrem Michaelem Claessens ministrum in Sepperem anno 1654* ».

Ce Michel Claessens, ministre à Zepperen en 1654, est évidemment le Michgiel Claessen mentionné tout à l'heure comme prieur en 1649 (1). De ce personnage, M. Daris nous apprend seulement qu'il en a trouvé la mention en 1656 en qualité de prieur ou ministre à Zepperen (2).

---

(1) Cf. ci-dessus, à la fin de l'en-tête des statuts. Faut-il entendre que M. Claessen était en 1649 prieur des Bogards de Maestricht ?

(2) Daris, *Notice....* p. 109.

Digitized by Google

Enfin, les pages 314-315 reproduisent une formule d'absolution générale : « *Forma absolutionis generalis* ».

J'en arrive maintenant au relevé des différences les plus notables que je trouve entre le texte des statuts publiés par M. Daris et le texte des statuts du manuscrit de Hasselt.

Les statuts publiés par M. Daris sont divisés en 28 chapitres dont voici les rubriques :

1) *Van het generael capittel te hauden.*
2) *Van de jaerlycksche visitatie.*
3) *Van te kiesen den generael ende de ministers.*
4) *Van te kiesen den procurator oft procuraterse.*
5) *Van de siecken te bewaeren.*
6) *Van de boecken te bewaeren.*
7) *Van de personen die men tot den Orden ontfangen sal.*
8) *Van de insettinge der novitien die gecleet zyn.*
9) *Van de maniere om de professie te doen.*
10) Ce chapitre est sans rubrique. On pourrait le rubriquer : *Van het ordinaris capittel te houden*, d'après la rubrique du chapitre XI du manuscrit de Hasselt. Ce chapitre XI correspond exactement en effet pour le contenu au chapitre X du texte publié par M. Daris.
11) *Van gebreecken om ymandt te kerckeren.*
12) *Van silentium te houden.*
13) Ce chapitre est dépourvu de rubrique. Le contenu correspond au chapitre XIV du manuscrit de Hasselt, rubriqué : *Van onderlinge minlicheyt der broederen.* La seule différence entre les deux textes, c'est que le règlement du manuscrit de Hasselt concerne les «frères », tandis que celui du manuscrit de M. Daris concerne les « sœurs ».
14) *Van op te staen ende ter kercken gaen.*
15) *Van 's morgens op te staen.*
16) *Van de manieren in den refter te hauden.*
17) *Van dispensatie in eten en drincken.*
18) *Van den aerbeyt der handen.*
19) Chapitre non rubriqué. Concorde avec le chapitre

Digitized by Google

XX du manuscrit de Hasselt, rubriqué comme suit : *Van sommighe poenten daer veel schandalization mede belet worden.*

20) *Van aderen te laeten.*

22) (1) *Van de ghene die uytgesonden worden.*

23) *Van de ghene die uyt den orden gaen willen.*

24) *Van de statuten 't overlesen.*

25) *Van het slot.*

26) *Van de lichte schulden ofte fauten.*

27) *Van de swaer schulden ofte fauten.*

28) *Van de alderswaerste schulden ofte fauten.*

Si l'on considère maintenant le manuscrit de Hasselt, on constate plusieurs divergences d'avec le texte de M. Daris :

A) Le chapitres 25, 26, 27 et 28 de M. Daris manquent dans le manuscrit de Hasselt.

B) Au contraire, le manuscrit de Hasselt renferme 5 chapitres qui ne se trouvent pas dans le texte de M. Daris. Ce sont :

1) le chapitre VI : *Van den bewaerder der cleederen* ;

2) le chap. XXII : *Van hoochtyt te houden* ;

3) le chap. XXIV : *Van die nieuwen huysen aen te nemen* ;

4) le chap. XXV : *Van den spreeckhuyse* ;

5) le chap. XXVII ; *Van alle jaer int gemeyn te geven* ;

C) Enfin, ça et là, on trouve dans le manuscrit de Hasselt un paragraphe qui ne se rencontre pas dans le texte de M. Daris. Comme le règlement de M. Daris concerne essentiellement les « sœurs » du Tiers Ordre, tandis que le manuscrit de Hasselt est relatif aux « frères », on est tenté de croire que c'est là qu'il faut chercher la cause des différences des deux textes. Toutefois, on ne voit pas que les articles supprimés ou ajoutés concer-

(1) Je fais observer que dans les statuts publiés par M. Daris, on saute du chapitre XX au chapitre XXII. Probablement il y manque le chapitre du manuscrit de Hasselt, n° XXII rubriqué : *Van hoochtyt te houden.*

Digitized by Google

nent plutôt un règlement pour hommes qu'un règlement pour femmes.

De ces deux textes qui ne concordent pas toujours, (texte du manuscrit de M. Daris et texte du manuscrit de Hasselt), je me suis demandé lequel des deux pouvait être le plus ancien. Certes, tous deux sont rubriqués *Statuts autorisées en 1487 et renouvelés en 1533.* Mais comme ils présentent des divergences, il n'est pas douteux que l'un des deux tout au moins ait subi des modifications.

Ce petit problème peut heureusement, semble-t-il, être résolu grâce à une notice récente de M. Nélis, (1) attaché aux Archives du Royaume. M. Alph. Goovaerts avait signalé l'existence de statuts du chapitre de Zepperen au diocèse de Liége (1387) (2). M. Nélis, dans sa notice, nous donne les en-tête des 28 chapitres dont ces statuts se composent (3). Or, ces en-tête correspondent exactement avec les en-tête des 28 chapitres du manuscrit de Hasselt dont ils ne sont que la traduction. Il y a donc tout lieu de croire que : 1° le manuscrit de M. Nélis renferme le texte latin primitif, 2° le manuscrit de Hasselt donne la traduction flamande du texte primitif, 3° le manuscrit de M. Daris reproduit aussi le texte flamand mais modifié tant par les ajoutes que par les suppressions d'articles qui y ont été faites.

Il est permis d'espérer que M. Nélis publiera un jour le texte latin de ces statuts, intéressants pour l'histoire du Tiers Ordre de Saint François dans l'ancien diocèse de Liége.

Je finirai par la transcription des statuts datés de

(1) *Le manuscrit N° 757 des archives générales du Royaume, (Fonds des Cartulaires et manuscrits)*, dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, année 1901, p. 364 à 370

(2) La note de M. Goovaerts a été reproduite dans le travail de M. Nélis. Je fais seulement observer que la date de 1387 donnée par M. Goovaerts est erronée. Il faut lire 1487 ; comme il a été dit plus haut, ce n'est qu'en 1425 que les Bogards de Zepperen furent autorisés à se réunir en congrégation

(3) Cf. NÉLIS, *our cité*, p. 368.

Digitized by Google

l'an 1630 dont ne font mention ni la notice de M. Daris ni celle de M. Nélis.

ANNEXE :

Hier volgen statuten gheordineert int capittel in ons convent van Hogaerden vergadert anno 1630, den 27 April.

Ten eersten, wordt ingheset ende gheordineert dat het statuyt het voorgaende jaer gheneralycken inghestelt aengaende die onderhoudinghe der feestdaghen onser Orden van allen conventen eenpaerlyck sal worden gheobserviert, te weten in den eersten den festdach van onsen heylighen ende seraphycken Vader Franciscus met syne octave. Item het feest van syne translatien ende oock het feest van syne wonden soo die van soo dye van oudts ghewonlycken syn onderhouden te worden. Item sal van den selvighen festdach ghehouden worden den eersten werckeldach van elker maendt die niet gheimpidieert en is met eenich fest van 9 lessen. Item den festdach van Sincte Ludovicus, van S. Jvus, Elzearius, Conrardus, Anthonius de Padua, van den H. Bonaventura, Ludovicus bisschop ende confessor, Bernardinus Portiuncula ende van beyde die H. H. Elisabeten, van S. Clara maget, van die H. Margaretha de Cortona, noch maghet, noch martelaersche, maer weduwe. Item alle donderdaghen sal ghehouden worden het officie van het heilighe Sacrament des autaers ende des saterdaechs van die onbevleckte ontfanckenisse der H. Maghet Maria naer die best utgaende rubricke.

Ten tweden, wordt ghestatueert dat die recollectie des savents in allen onsen conventen voordaen ghehouden sal worden terstont naer het loff, ende in het eynde der recollectien die welcke ten minsten een halve ure sal dueren, sal men lesen die letaneien van Onze Lieve Vrouwe van Lauretten, daer naer een cruysgebet van vyf Pater noster ende vyf Ave Maria voor den noot der Heiliger Kercken. Ende naer dit cruysghebet, soo wanneer eenighe dootbriefkens coemen van andere Ordens, sal men dan daer voor lesen den psalm Miserere met

Digitized by Google

De Profundis ende een collect naer qualiteyt der persoenen. Ten acht uren, sal een teecken ghedaen worden met eender schellen naer het twelcke den dormp ter testond gheslooten zal worden, ende alle wandelinghe ofte herwaerts ende derwarts loepinghe lanckx het clooster sal cesseren gelyck oock alle aensprack.

Ten derden, ut die gereservierde casus van den heylighen Clement den achden begrepen, reserveert hem den Eerw. Pater Generael dootslach, beneminghe van eenich ledmaet, apostasie ende oock ooverspel notoir ; maer als sy onhemelyc syn, ende oock die andere begrepen casus van des vermelden decreet, communiceert den Eerw. Pater Generael voorseit aen alle ooversten onser conventen.

Ten vierden, om te eviteeren alle vererghenisse des volcx soo voort wel scherpelycken verboden aen een yegelycken soo converssen als oock ondersaeten dat sy niet en sullen gaen tot eenighe maeltyd van werlycke luyden op sondaghen ofte op heylighe daghen.

Ten viefden, op dat den broederen ghene occasie en worde ghegeven van dissolutie ofte ontbondentheyt, soo wort wel scherpelycken verboeden dat niemandt voordaen en sal gaen tot eenighe harbarghe in die steden ende plaetsen daer onse conventen gelegen syn, ten waere ten minsten een halve ure van die steden ende plaetsen voorschreven ende soo wye hier tegen doet, die sal dry dagen op die aerde te water ende te broode sitten, sonder eenighe conniventie ofte dissimulatie; ende soo dickwiels afs dusdanighe penitentie ghesteelt sal worden te water ende te broode, willen wy dat dyt simpelyck verstaen sal worden, te weeten van naturiel water ende van droochbroot sonder pottaghie.

Ten sesden, als soo wanneer yemandt voor syn schult ofte onverdiensten op syn camer ghesloten ofte ghebannen wort, opdat hy dan niet en verluyer, soo willen wy dat den delinquent syn bedde met syn toebehorten sal ontrocken worden, ende dat den selvighen soliter

Digitized by Google

in syne celle beslooten dusdanighe penitentie sal voolbrenghen, affgetrocken van alle aenspracke der broederen ten waere met expressen orloff ende consendt des oversten op pene van te vasten te water ende te broode die hier teghen bevonden sal syn ghedaen te hebben.

Ten sevenden ende ten lesten, ende wandt in het ontfanghen van novicien soo in mans als oock in vrouwen cloosters wy bevinden sommighe swaricheden ende dat om die onbequaemheyt der persoenen die totter orden ontfanghen worden, soo ist dat wy ontrecken aen allen oversten die macht ende autoriteyt yemanden te cleiden sonder voorgaende orloff ende advies des Eerw. Paters Generaels voor wiens tegenwoordicheyt die persoenen die men ontfangen sal eerst sullen ghehouden syn ghepresenteert te worden eer men hun het habyt der H. Ordene vergunnen sal.

A. Hansay.

Digitized by Google

# La Bibliothèque d'un chanoine liégeois en 1614.

*(Suite).*

Sequuntur libri in litteris et philosophia ad præfatum dominum Pontegonium spectantes.

99. Ambrosii Calepini dictionarium septem linguarum, in folio, anno 1570.

100. Ejusdem auctoris dictionarium bilingue, impressum Basileæ, apud Joanem Walder, anno 1540, in folio.

101. Cornucopia seu latinæ linguæ commentarii locupletissimi, auctore Nicolao Perotto, Basileæ, 1522, in fol.

102. M. Tulli Ciceronis opera omnia duobus magnis voluminibus distincta ex Petri Victoris codicibus maxima ex parte descripta, cum ejusdem ad Ciceronem castigationibus et indice rerum ac verborum, impressa Parisiis, ex officina Roberti Stephani, anno 1538.

103. Opera Virgiliana cum commentis doctis, in fol., 1528.

104. Genealogiæ deorum paganorum Joannis Boccatii, studiis pœticis utilissimæ, in folio.

105. Les œuvres moralles de Plutarche translatées de grec en françois par messire Jacque Amiot, évesque d'Auvergne. A Paris, de l'imprimerie Michel Vascosan, l'an 1572, in folio.

---

99-100. Calepino. Célèbre lexicographe italien, né à Bergame le 6 juin 1435, mort le 30 novembre 1511. Il appartenait à l'ordre des Augustins. Son dictionnaire fut le seul usité par tout le monde savant du XVI^e^ et XVII^e^ siècle et eut un très grand nombre d'éditions.

101. Perotti (Nicolas), prélat et philologue italien, né en 1430, mort le 13 décembre 1480. Il fut professeur à l'université de Bologne.

102. Sur cette édition voyez Brunet, vol. II, col. 7 et Graesse, vol. II, p 156.

103. Sans doute l'édition signalée par Graesse, vol. VI, p. 336 sous le titre *Opera Virgiliana cum decem commentis docte et familiariter exposita*. Lugduni, 1527-1529. — Brunet, vol. 6, col. 1282.

105. Sur cette édition, voyez Brunet, vol. IV, col. 738 et Graesse, vol. V, p. 367.

Digitized by Google

106. Les politiques d'Aristote traduictes de grec en françois par Lowy le Roy dit Regius. A Paris, par Michel Vascosan, l'an 1576, in folio.

107. Aristotelis et Theophrasti historia de animalibus et plantis. In folio.

108. Aristotelis de interpretatione libri duo et alii duo super libris posteriorum cum questionibus Alberti de Saxonia. In folio.

109. Anicii Manlii Severini Bœthi in omnes philosophie partes opera. In folio.

110. Summa philosophiæ naturalis Pauli Venetii. In folio.

111. Tiberii Bacilerii Bononiensis lectura in universam Aristotelis et Aver. dialecticam facultatem cum acutissimis questionibus super libros de phisica auscultatione ab Alberto de Saxonia editis. In folio.

112. Commentaria in hagogen Porphirii et in omnes libros Aristotelis de dialectica, edita in lucem sumptibus venerande facultatis artium, in inclita Academia Lovaniensis. In folio.

113. Aristotelis naturalium questionum libri omnes, interprete partim Johanne Argyropylo Constantinopolitatu, partim Francisco Vatabli. In folio.

---

106. Le Roy (Louis) humaniste et publiciste français, né à Coutance au commencement du XVI^e^ siècle, mort à Paris le 2 juillet 1577. Il fut professeur de grec au Collège Royal ; cf. Brunet, vol. III, col 1000 ; La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, vol. IV, p 614 à 619.

109. Albert de Bickmersdorf, dit Albert de Saxe, évêque de Halberstad, né vers le milieu du XI V^e^ siècle, fit ses études à Prague, Paris, Rome et Vienne. Cf. *Deutsche Biographie*, Vol. I, p. 182 et 183.

110. Nicoletti (Paolo) dit Paul de Venise, né à Udine, mort à Venise le 10 juin 1429. Il appartenait à l'ordre de St-Augustin.

111. Bacilerius (Tiberius), philosophe et médecin italien, né à Crèmone vers le milieu du XV^e^ siècle, mort à Rome en 1511. Son travail parut en 1508 Cf. La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, vol VI, p. 234.

112 et 113. Ces deux ouvrages furent édités par les soins de la faculté des Arts de l'université de Louvain, chez S. Sassen, en 1548. Cf. Paquot, *op. cit*, Vol. III, p. 370.

Argyropolus (Jean), savant helléniste de Constantinople qui émigra en Italie en 1434, où il enseigna le grec jusqu'à sa mort, en 1473.

Vatable (François), célèbre imprimeur et philologue français, né à Gamaches, mort à Paris le 16 mars 1547. Il fut professeur d'hébreux au Collège royal de France. Il avait traduit en latin les *parva naturalia* d'Aristote.

Digitized by Google

114. Joannis Beveri in ejusdem Aristotelis libros de rebus naturalibus commentarii. In folio.

115. Erasmi Oswaldi in novas theoricas planetarum Georgii Purbachii commentaria, cui accedit perspectiva germanica cum elegantissimis figuris. In folio.

116. Opticæ thesaurus Alhaseni arabis cum libris 7 ; ejusdem liber de crepusculis et nubium ascensionibus. Item Vitellionis Turingopoloni, a Federico Risnero. Basileæ, per Episcopios, 1572, in folio.

117. Geographia universalis vetus et nova complectens libros octo narrationum Claudii Ptolomei Alexandrini, adjunctis et expressis tabulis. Basileæ, per Henricum Petrum, 1545, in fol.

---

114. Serjacobs (Jean), dit Beverus, né à Beveren en 1515, mort à Louvain le 6 mars 1563. Il fut professeur de philosophie à l'Université de Louvain et reçut le surnom de second Aristote. Cf. Valère André, *Fasti Academici*, p 244 ; N. Vernulaeus, *Academia Lovaniensis libri 3*, p. 306; Foppens, *op. cit*, p. 581; Paquot *op. cit*, vol III, p. 369 Le livre cité ci-dessus parut à Louvain, chez B. de Grave, en 1577.

115 Schreckenfuchs (Erasme Oswald), savant mathématicien allemand, né à Merckenstein (Autriche) en 1511, mort en 1579. Il fut professeur de mathématiques et d'hébreux à Fribourg. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 32, p 467 et 468 ; M Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, 2e édition, t. II, p. 413.

Peurbach (Georg von), un des plus célèbres mathématiciens du XVe siècle, né à Peurbach (Autriche) le 30 mai 1423, mort le 8 avril 1461. Il enseigna les mathématiques à l'université de Vienne et eut comme élève le célèbre Regiomontanus. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 25, p. 569 à 571 ; M. Cantor, *op. cit*, vol II, p. 180 à 185.

116. Alhasen, célèbre astronome arabe, né vers le milieu du Xe siècle à Bassora, mort au Caire en 1038. Cf. Cantor, *op. cit.*, vol. I, p. 744.

Witelo ou Vitelio, moine polonais du XIIIe siècle, qui fut un mathématicien célèbre, et dont la vie est fort peu connue. Selon Cantor, *op. cit.*, vol II, p, 98 et 99, il passa une grande partie de sa vie dans une abbaye de prémontrés près de Valenciennes. D'après la *Deutsche Biographie*, il vécut en Italie et dédia son œuvre principale, à savoir son traité d'optique, au dominicain Guill de Morbeta.

Risner (Fred ), qui édita ces deux traités d'optiques, est un mathématicien allemand de la fin du XVIe siècle. Son édition est réputée rare et belle. Cf. Brunet, vol. I, p. 180 et Graesse, vol. I. p, 77.

117. Sur cette édition, cf. Brunet, Supplément, col. 331 et Graesse, vol. V, p. 501.

Digitized by Google

118. Petri Rami professio regia, hoc est septem artes liberales in tabulas relata. In fol.

119. Francisci Toleti in logicam Aristotelis commentarii, in 4°.

120. Porphyrii hagogie in dialectam Aristotelis cum ejusdem operibus quæ pertinent ad conventionem et indicationem dialectæ. Coloniæ, apud Maternum Colinum, in 4°.

121. Alexandri Picollomei de sphera libri 4, ex italico in latinum sermonem conversi Johane Nicolao Stupano rhetore interprete. In 4°.

122. Orontius Finen' Delphinas de geometria practica, ubi de quadrato geometrico et virgis seu baculis mensoriis.

---

118 La Ramée (Pierre de), célèbre humaniste français, né en 1515, qui périt le 26 août 1572 dans les massacres de la St-Barthélemy. Ses travaux linguistiques surtout sont de première valeur. Le titre complet de l'ouvrage est : *Petri Rami septem artes liberales Regia Cathedra propositae et per Joannem Thomam Freygium in tabulas relatae*, Basileae, Sebast. Henr. Petri, 1576, in folio Cf. Draudius, *op. cit.*, p. 949.

119. Toledo (Francisco de), jésuite espagnol, né le 4 octobre 1532 à Cordoue, mort à Rome le 14 septembre 1596 Il enseigna longtemps la philosophie et la théologie à Rome et fut nommé cardinal en 1593. Cf. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tome VIII, col. 61-82. L'édition citée ci-dessus parut à Venise en 1581 Cf. Graesse, vol. VI², p. 168.

120. Ce traité est accompagné des commentaires d'Argyropolus et de Boethius Severinus. Cf. Draudius, *op. cit.*, p 973.

121. Piccolomini (Alessandre), né le 13 juin 1508 à Sienne, mort dans la même ville le 12 mars 1578 Ce fut, comme tant d'autres hommes de son siècle, un de ces esprits encyclopédiques qui s'occupa d'études les plus disparates. Il se fit connaître à la fois comme littérateur italien, humaniste, philosophe, jurisconsulte, médecin et mathématicien. Stupan (Jean Nicolas), qui traduisit en latin son travail sur *la sphère*, est un médecin suisse, né en 1542, qui fut professeur à l'Université de Bâle et qui traduisit en latin beau oup d'ouvrages italiens. Cette traduction de *la Sphère* parut à Bâle, en 1568, chez Pierre Perna, in 4°. Cf. Graesse, vol. V, p 581.

122. Finé (Oronce), célèbre mathématicien français, né à Briançon en 1494, mort à Paris le 6 octobre 1555. Il fut professeur au Collège de France. Cf. Cantor, *op. cit.*, vol II, p 375-378 Ce traité de géométrie parut à Francfort en 1564. Cf. Draudius, *op. cit.*, p. 1000.

Digitized by Google

123. Petri Vassaei Cathalaunensis in anatomem corporis humani libri 4 ; In folio.
124. Laurentius Valla, in 4°.
125. De arte rhetorica libri 3, auctore Cipriano Soarez, in 4°.
126. M. Tulli Ciceronis de officiis libri 3.
127. Rudimenta Despauterii.
128. Ciceronianum lexicon greco-latinum. Ex officina Henrici Stephani, 1557, in 8°.
129. Polidori Vergilii Urbinatis de rerum inventoribus libri octo. In 8°.
130. Georgii Agricolæ libri 5 de mensuris et ponderibus.
131. Adagia Erasmi Roterdamii.
132. Util y breve institution para apprender los principie y fundamentos de la lingua Hispagnola. In 8°.
133. Aphtonii et Theonis progimnasmata. In 8°.

---

123 C'est sans doute par erreur que le catalogue donne le prénom de Pierre à Vassaeus. VASSAEUS (LUDOVICUS) CATHALAUNENSIS, est un médecin français, né à Châlon qui vivait au milieu du XVI^e siècle. Son travail parut pour la première fois à Venise, en 1544, in 8° et à Paris en 1553 in folio. Cf. GRAESSE, vol. VI², p. 265.

124. VALLA (LORENZO) célèbre érudit italien, né à Rome en 1406 mort à Naple en 1457, auteur du fameux traité de la donation de Constantin. Le titre de l'ouvrage désigné dans le catalogue est *De elegantia latinæ linguæ libri sex* ; les éditions en sont innombrables.

125. SOAREZ, SOARIUS OU SUAREZ (CYPRIAN), jésuite espagnol, particulièrement versé dans l'étude des langues grecque, latine et hébraïque, mort à Placentia en 1593 à l'âge de 70 ans, cf. SOMMERVOGEL, *op. cit.*, vol. VII, col. 1331.

127. DESPAUTÈRE (JEAN) en flamand VAN SPAUTEREN, grammairien flamand, né à Ninove en 1460, mort à Commines en 1520. Il est l'auteur des *Commentarii grammatici*, divisés en 4 parties, à savoir *Rudimenta grammatice, Syntaxes, Prosodia, de figuris et tropis*, qui fut la seule grammaire latine en usage jusqu'à l'apparition de la grammaire de Port-Royal. Cf. FOPPENS. *op. cit.*, p. 627.

129. VERGILIUS (POLYDORUS) d'Urbino, camérier et légat du pape près du roi d'Angleterre Henri VIII, mort en 1555. On lui doit, outre l'ouvrage ci-dessus, une histoire d'Angleterre en 26 livres.

130. LANDMANN (GEORG) dit AGRICOLA, savant minéralogiste allemand né en Saxe le 24 mars 1490, mort le 21 novembre 1555. Le titre complet de son travail est *de mensuris et ponderibus Romanorum atque Graecorum*. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. I, p. 143 à 145

131. Pour la table des diverses éditions des *Adagia* d'Erasme, voyez VANDERHAEGEN, *Bibliotheca belgica*, 141^e livraison, E 274- et *Bibliotheca Erasmiana*, 1^re série, p. 1 à 8.

133. APHTONIUS ET THÉON, deux rhéteurs grecs du 4^e siècle après Jésus-Christ.

Digitized by Google

134. Lilii Gregorii Giraldi Ferrariensis dengmatum et sumbolorum Pythagoræ libri duo.
135. Petri Nannii Alemariani miscellanea una cum rudimentis cosmographicis et tabellis Joannis Honteri. In 8°.
136. Statii Papini Neapolitani pœmata. In 8°.
137. Præceptiones de verborum et rerum copia Simonis Verepæi. In 8°.
138. Le osservationi delle lingua italiana de diversi huomini illustri, stampate in Venetia, 1562, in 8°.
139. Tullii Ciceronis Tusculanorum questionum libri 5. In 8°.
140. Fabularum Ovidii interpretatio per Georgium Sabinum. In 8°.
141. Colloquios familiares nella lingua espanola et francese. In 8°.
142. Forcianæ questiones. In 8°.
143. Junii Juvenalis Aquinatis satiræ 16. In 8°.
144. Arma regni Poloniæ.

---

134. Giraldus (Lilius Gregorius), protonotaire apostolique, né à Ferrare le 13 juin 1479, mort en 1552, ce fut un poète et un humaniste distingué Sa traduction de Pythagore parut à Bâle en 1580.

135. Nanninck (Pierre), plus connu sous le nom de Nannius, célèbre philologue né à Alkmaer, mort à Louvain, le 21 juillet 1557. Granvelle, dont il était l'ami et le protégé, l'avait fait nommer chanoine d'Arras. Son livre parut pour la première fois à Louvain en 1548 chez Sassen. Cf. *Biographie nationale*, vol 15, p. 415 à 424.

Honter (Jean), savant géographe allemand, né à Kronstadt en 1498, mort en 1549. Cf *Deutsche Biographie*, vol. 13, p. 78 à 83.

137. Verepaeus (Simon), célèbre pèdagogue belge, né à Dommel en Brabant en 1522, mort le 10 novembre 1598. Il fut prévot au couvent du Mont Thabor à Malines, puis écolâtre à Turnhout et à Bois-le-duc. Son livre, dont le titre exact est *De utraque verborum et rerum copia* parut en 1589 à Cologne chez G. Calenius. Cf. Foppens, *op. cit.*, p. 1103

138. Nous n'avons trouvé aucune mention de ce livre.

140. Sabinus (George), philologue et poète allemand, né le 23 avril 1508 à Brandebourg, mort à Francfort le 2 décembre 1560. Il avait épousé une fille de Melanchton Son édition des Métamorphoses d'Ovide parut pour la première fois en 1534. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 30, p. 107 à 111.

142. Nous n'avons pu identifier ce livre, dont le titre est trop résumé.

144. Cet ouvrage parut en 1562, petit in folio et contenait 150 figures gravées sur bois. Il est très curieux et très rare. Cf. Brunet. vol. I, col. 482 et Graesse, vol 1, p. 222.

Digitized by Google

145. Arma Cæsarum ac principum imperii, etc.

146. Commentarii Petri Fonsecæ, theologi societatis Jesu, in libros metaphysicorum Aristotelis, cum textu greco-latino libri 4.

147. Collectanea moralis philosophiæ Ludovici Granatensis. In 8°.

148. Benedicti Pererii Soc. Jesu de communibus omnium rerum naturalium principiis et affectionibus libri 15. Lugduni, anno 1585, in 8°.

149. Aristotelis de ortu et interitu libri duo, Joanne Perionio interprete. In 8°.

150. Francisci Junctini Florentini theologi commentariorum in spheram Joannis a Sacrobosco tomi duo. *Quorum alterum mutuo a me accepit pastor S. Margaretae leodiensis.*

---

145. Nous n'avons trouvé aucune indication de cet ouvrage

146 Fonseca (Pierre de), né à Cortizada (Portugal) en 1528, mort à Lisbonne en 1599. Il fut procureur et général de la Compagnie de Jésus et professeur de philosophie à l'Université de Coimbre. Cf. Sommervogel, *op. cit.*, vol. III. p. 837 à 840, où sont signalées plusieurs éditions de l'ouvrage cité ci-dessus.

147 Louis de Grenade, un des plus éloquents prédicateurs espagnols, né à Grenade en 1504, mort le 31 décembre 1588. Son travail parut en 1571 en 3 volumes in 8° à Lisbonne et en 1582 à Paris.

148. Pereyra (Benoit), né à Ruzafa, près de Valence en 1535, mort en 1610. Il enseigna à Rome la rhétorique, la philosophie et la théologie. Cf. Sommervogel, *op. cit.*, vol. VI, p 499 à 507.

149. Perion (Joachim), bénédictin français, né vers 1499 en Touraine, mort en 1559. Il est l'auteur d'une traduction d'Aristote en 7 volumes.

150. Holywood (John of), plus connu sous le nom latinisé de Johannes a Sacrobosco, célèbre mathématicien anglais, né à Holywood (Yorkshire) à la fin du XII[e] siècle et mort en 1256 Il enseigna les mathématiques et l'astronomie à Paris Son travail sur la sphère eut une réputation universelle pendant tout le moyen-âge et fut très souvent commenté. L'édition princeps de la sphère de Sacrobosco parut à Ferrare en 1472. Cf. M. Cantor, *op. cit.*, vol II, p. 87 à 91. Konrad Kretschmer, *Die physische Erdkunde in christlichen Mittelalter*, Vienne, Ed. Hoelzel, 1889, p. 27.

Junctinus (François), mathématicien et astronome italien, de l'ordre des Carmélites, né à Florence le 7 mai 1523, mort en 1580.

Le curé de Sainte-Marguerite, auquel Pontegonio avait prêté cet ouvrage, est Gille Guillon, l'auteur des premiers ouvrages de mathématiques pures imprimés à Liége Voyez au sujet de ce savant : C. Le Paige, *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 21, p. 493 à 499) ; Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, Bruxelles, 1866, p 128 et 129 ; *Biographie nationale*, tome 8, col. 547.

Digitized by Google

151. Elucidatio fabricae astrolabii Joanne Stoflerino auctore. Ejusdem astrolabii declaratio per Jacobum Koebelum, una cum cosmographia in 4 libros distributa per Franciscum Barocium, patricium Venetum.
152. Javellus in metaphysicam Aristotelis.
153. Aristotelis ethicorum libri decem Argyropylo interprete, cum Donati Acciajoli Florentini commentariis. In 8°.
154. Caietani cardinalis in Aristotelem et S. Thomae Aquinatis librum de ente et essentia commentarii.
155. Chrisostomi Javelli super physica commentarii et questiones. In 8°.
156. Francisci Titelmani Hasselensis dialecticae considerationes. In 8°.

---

151. L'astrolabe constituait presque tout le matériel scientifique d'un observatoire au moyen-âge Cf. Le Paige, *op. cit.*, p. 492. Sur l'édition de cette ouvrage. Cf. Graesse, vol. VI, p. 501.

Stoeffler (Jean) mathématicien, astronome et astrologue allemand, né le 10 décembre 1452, mort le 16 février 1531. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 36, p. 317 et 318

Koebel (Jacque), né à Heidelberg en 1470, mort en 1533. Ce fut à la fois un mathématicien, un graveur et un imprimeur renommé. Cf. M Cantor, *op. cit.*, vol. II, p. 419-420. *Deutsche Biographie*, vol. 16, p. 345 à 349

Barozzi (Francesco), gentilhomme vénitien, né vers 1538, mort en 1587. Il traduisit en latin presque toutes les œuvres des anciens mathématiciens grecs. Cf. M. Cantor, *op. cit.*, vol. II, p. 553.

152. Javellus (Chrysostome), moine dominicain, né en Italie vers 1470, mort vers 1538, qui publia des commentaires sur la physique et la métaphysique d'Aristote.

153. Sur Argyropylus, voyez n° 113. L'édition signalée ci-dessus parut à Venise en 1566. Cf. Graesse, vol I, p. 11.

Acciajoli (Donatus), jurisconsulte et humaniste, né à Florence en 1428, mort à Milan en 1478. Il fut l'élève d'Argyropylus dont il a traduit en latin beaucoup de travaux.

154. Cajetano (Tommaso di Vio, dit), savant prélat italien, né à Gaète en 1469, mort à Rome en 1534. Il fut successivement général de l'ordre des dominicains, légat du pape et cardinal. Il a laissé des commentaires sur la Bible, Aristote et la somme de S. Thomas d'Aquin.

155. cf. n° 152.

156. Titelman (François), théologien et philosophe belge, né à Hasselt en 1497, mort à Rome en 1537. Il appartenait à l'ordre des capucins, fut envoyé à Rome lors de la réformation de cet ordre et devint provincial de la province romaine. Son traité de dialectique en 6 livres parut à Lyon en 1575 chez Roville. Cf. Vernulaeus, *op. cit*, p. 315 ; Foppens, *op. cit.*, p. 314 et Paquot, *op. cit.*, vol. II, p. 508.

Digitized by Google

157. Sphæra Joannis de Sacrobosco emendata, cum Francisci Junctini Florentini et Eliæ Vineti Santonis scholiis.

158. Idem Joannis de Sacrobosco cum multorum authorum connectaliis. In 8°.

159. Elementale geometrica ex Euclidis geometria a Joanne Vœgelin descripta.

160. Arithmetica Gemmae Phritii cum ethicis Aristotelis.

161. Praxis arithmetices auctore Petro Beausardo, medicinæ doctore et mathematice professore, una cum questionibus sphericis Sebastiani Theoderici Winhemii.

162. Petri Pomponatii philosophi de naturalium effectuum causis sive de incantationibus opus.

163. Porphyrii in Aristotelem isagogen, Perionio interprete. In 8°.

---

157-158. Sur Sacrobosco et Junctinus, voyez n° 150 — VINET (ELIE), savant français, né en 1509, mort le 14 mai 1587. Il fut professeur à l'université de Bordeaux et occupa pendant quelques années une chaire à l'université de Coimbre. Son édition de la sphère de Sacrobosco parut à Paris en 1566. Cf. GRAESSE, vol. VI, p 240. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 2104 signale une édition de 1591 in 8°, chez Cholin à Cologne.

159. VOEGELIN (JEAN), mathématicien allemand, né à Heilbronn à la fin du 15e siècle, mort à Vienne en 1549. Cf. *Deutsche Biographie*, vol 40, p. 142 et 143 ; M. CANTOR, *op cit*, vol II, p. 302.

160. GEMMA (REINER), dit FRISIUS, ou VANDENSTEEN, médecin, astronome et mathématicien hollandais, né à Dockum en 1508, mort de la peste à Louvain en 1555. Il fut professeur de mathématiques à l'université de Louvain. Cf. VERNULAEUS, *op. cit.* p. 301 ; V. ANDRÉ, *op cit.*, p. 233 ; QUETELET, *op. cit.*, p 80 à 89 ; M CANTOR, *op. cit.*, vol. II, p. 410 à 413. Ce traité d'arithmétique parut en 1540, in 8° et eut beaucoup d'éditions.

161. BEAUSARD (PIERRE), médecin et mathématicien, né à Louvain en 1535, mort dans la même ville le 12 août 1577. Son enseignement à l'université brabançonne était très réputé. Son traité d'arithmétique, très élémentaire et dépourvu de toute valeur scientifique, parut à Louvain chez B. Gravius en 1578. Cf. QUETELET, *op. cit.*, p. 90 ; *Biographie nationale*, vol. II, col 63 et 64. THEODERICUS (SEBASTIEN), dit WINHEMIUS, mathématicien et médecin allemand né à Winsheim. Il fut professeur à l'université de Wittemberg. Son traité sur la sphère parut en 1567. Cf. DRAUDIUS, *op cit.*, p. 2104.

162. POMPONATIUS (PETRUS), philosophe italien, né à Mantoue le 16 septembre 1462, mort à Bologne en 1526. Il était regardé comme un athée et un magicien. Son traité *de incantationibus* parut à Bâle en 1567, in 8°.

163. Sur Perion, voyez n° 149.

Digitized by Google

164. Antonii Mizaldi Mauluciani, galli medici, rerum memorabilium centuriae 9. In 16.
165. Thesaurus Plutarchi auctore Francisco Le Tort Andegavo. In 16.
166. Pauli Manutii apostegmata. In 16.
167. Sententiae veterum poetarum per locos communes digestos, collectore Georgio Majore. In 16.
168. M. Antonii Mureti variarum lectionum libri 8. In 16.
169. Syntaxeos artis mirabilis libri 40, in tres tomos divisi, per Petrum Gregorium Tholosanum jurisutriusque doctore.
170. M. Tullii Ciceronis orationem pars tertia. In 16.

***

Libri ad. S. Scripturam et Theologiam pertinentes.

171. In primis Biblia cum effigiebus, impressa Antwerpiae per viduam et heredes Joannis Stelsii.

---

164. Mizaud (Antoine), médecin, mathématicien et astronome français, né à Montlusson vers le milieu du XVI^e^ siècle. Cf. La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, vol. II, p. 129. Le titre complet du livre est : *Centuriae & memorabilium, utilium et jucundorum in aphorismos arcanorum omnis generis locupletes digestae.* Paris 1571, in 16. Francfort 1589 et 1592. Cf. Draudius, *op. cit.*, p. 639.

165. La traduction du Trésor de morale de Plutarque par l'Angevin François le Tort parut à Paris, chez Jean Poupy en 1578. Cf. La Croix du Maine, *op. cit*, vol. III, p. 684.

166. Cet ouvrage du célèbre imprimeur Vénitien parut en 1577 et eut plusieurs éditions. Cf. Graesse, vol. IV, p. 375.

167. Major (George), théologien protestant et humaniste, né à Nuremberg le 25 avril 1502, mort le 28 novembre 1574. Il fut professeur de théologie à l'Université de Wittemberg. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 20, p. 109 à 111. Il parut une édition in 16 de son recueil de sentences chez Plantin en 1574. Cf. Graesse, vol. IV, p 347.

168. Muret (M. Ant.), célèbre humaniste français, né le 12 avril 1562 à Muret, mort à Rome le 4 juin 1585. Toutes les éditions des *Variae lectiones* signalées dans les bibliographies comprennent 15 livres. Celle que possédait Pontegonio ne contient que 8 livres. Peut-être n'avait-il qu'un volume d'une édition in 16 en 2 tomes. Il parut 2 éditions de ce format chez Plantin, l'une en 1580, l'autre en 1586. Cf. Graesse, vol. IV, p. 628.

169. Gregorius Tholosanus (Petrus), jurisconsulte et humaniste français, mort en 1595. Il fut professeur de droit aux universités de Cahors, Toulouse et Pont-à-Mousson. Draudius, *op. cit.*, p. 1073, signale une édition de Strasbourg de 1600 in 8°.

171. Nous n'avons trouvé signalée nulle part cette bible avec images.

Digitized by Google

172. S. Augustin. De la cité de Dieu translaté de latin en françois par Gentian Hervet d'Orléans, chanoine de Rheims. Imprimé in folio à Paris par Nicolas Chasneau, l'an 1570.

173. S. Thomae Aquinatis summa contra gentiles quatuor libris comprehensa excussa Parisiis apud Joanem Foucherum sub scuto Florentiae, anno 1552, in folio.

174. Conciliorum omnium tam generalium quam particularium ab Apostolorum temporibus usque ad concilium Ferrariense et Florentinum celebratum sub Eugenio papa, anno 1439, tomi sive volumina duo. In folio, impressa Coloniae, apud Petrum Quentel, anno 1538.

175. Julii Sirenii Brixiani de fato libri novem. In folio impressi, Venetiis, ex officina Jordani Zileti, 1563.

176. Livre très utile de sainte méditation de l'homme sur soi-mesmes. In 4°, imprimé à Louvain chez Antoine-Marie Bergagne, 1556.

177. S. Hildegardis epistolarum liber cum aliis quibusdam. In 4°.

178. Apologie de maître Claude d'Espence, théologien en l'université de Paris contre les protestants et leurs ministres. Imprimé à Paris par Michel Sonnius, 1561, in 8°.

---

172. HERVET (GENTIAN), théologien français, né en 1499, mort en 1584. Il s'occupa surtout de traductions d'ouvrages latins.

173. Nous n'avons trouvé aucune mention de cette édition de S. Thomas d'Aquin.

174. C'est la collection des conciles généraux imprimée à Cologne chez Quentel en 2 volumes in folio et recueillie par le p. Crabbe. Cf. BRUNET, vol. II, col. 212 et vol. III, col. 1658. GRAESSE, vol. II, p. 244.

175. SIRENIUS (JUL.), théologien, né à Brescia et qui vécut dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Sur cette édition, cf. GRAESSE, vol. VII, p. 417.

176. Nous n'avons trouvé aucune indication concernant ce livre.

177. Ste-HILDEGARDE. Célèbre mystique allemande, née vers 1100, morte en 1180. Ses lettres présentent un grand intérêt historique et théologique. L'édition in 4° que possédait Pontegonio parut en 1566 à Cologne. Cf. GRAESSE, vol. III, p. 278.

178. ESPENCE (CLAUDE D'), théologien français né en 1511 à Châlon sur Marne, mort en 1571. Il fut recteur de l'Université de Paris.

Digitized by Google

179. In omnes domini Pauli apostoli epistulas collatio auctore M. Claudio Guillialdo Bellicensis, S. theologiæ doctore, edita Parisiis, apud Audœnum Parvum, anno 1548. In 8°.

180. Lectiones fratris Francisci Panigarolæ italico sermone editæ. Venetiis, anno 1584.

181. Collectanea communium troporum sacrosanctæ scripturæ collectoria, Bartholomeo Vesthenrico Bos, 1531, In 8°.

182. Reginaldi Poli cardinalis de concilio et de baptismo Constantini magni imperatoris cum reformatione Anglie ex decretis.

183. Tabule analitice vigentium hoc tempore hereseum collecte ex variis Gul. Lindani Dordraceni. In 8°.

184. De christiani principis officio et quæ secundum conscientiam ex sacris litteris ei debetur obedientia, auctore Cunero episcopo Leonardiensi, cui adjunctus est alius libellus Josephi Stevani Valentini, doctoris

---

179. Guilliaud (Claude), né à Villefranche, docteur à la Sorbonne et professeur de théologie et chanoine à Autun.

180. Panigarola (Francesco), célèbre prédicateur italien, né à Milan en 1548, mort à Paris en 1594. Il vint se fixer en France et fut un des orateurs les plus écoutés de la Ligue.

181. Il y a dans l'énoncé de ce titre deux erreurs qui ne peuvent s'expliquer qu'en supposant que ce catalogue aurait été fait d'après un autre manuscrit ou d'après des notes peu lisibles. Car au lieu de *Bartholomeo Vesthenrico Bos, 1531* il faut lire *Bartolomeo Westhemero*, Bas (Ileac), 1531. Westhemer (Bart), est un savant imprimeur de Pfortzheim du milieu du XVI^e^ siècle qui publia plusieurs recueils d'hymnes sacrés. Draudius, *op. cit*, p. 116, cite ce livre sous le titre : *Tropi insigniores ex utroque testamento collecti.* Bâle 1528 et Strasbourg 1535.

182. Pole (Reginald), célèbre prélat anglais, né le 3 mars 1500, mort à Londres le 18 novembre 1558. Légat du St-Siège en Angleterre, il joua un rôle prépondérant dans les luttes pour l'introduction de la réforme dans la Grande Bretagne.

183. Vander Linden (Guill.-Damase) dit Lindanus, deuxième évêque de Gand, un des plus célèbres prélats et un des plus habiles écrivains du XVI^e^ siècle. Il naquit à Dordrecht en 1525 et mourut à Gand le 2 novembre 1588. Cf. *Biographie nationale*, vol. 12, col 212 à 216.

184. Cunerus (Petrus), né en 1532, mort le 15 février 1580 Il fit ses études à l'université de Louvain, devint chanoine en cette ville puis évêque de Leeuwarden. Ce prélat est l'auteur d'un libelle intitulé : *ad principes electores de pace cum Hispanorum rege* qui pourrait bien être le Dialogus de pace cité dans le catalogue. Cf. Vernulaeus, *op. cit*, p. 283.

Stephanus (Joseph), né à Valence, professeur de philosophie à Sienne et évêque d'Origoella, mort le 9 novembre 1604.

Digitized by Google

theologi, de oscultatione pedum romani pontificis. Coloniæ, apud Maternum Cholinum, 1580. In 8°. Item dialogus de pace.

185. Summa omnium conciliorum a Sancto Petro usque ad Julium quartum pontificem, auctore fratre Bartolomeo Carranza constituti sancti Dominici theologie professore. In 8°.

186. Sacrosancti concilii Tridentini Paulo et Julio et Pio quarto pontificibus maximis celebrati canones et decreta. Leodii, apud Henricum Hovium. 1577, in 16.

187. Epistulae S. Hieronimi. In 16.

188. Il nuovo testamento di Giesu Christo Salvatore. In 16.

189. Acta et decreta synodi diocesanae leodiensis, presidente Reverendissimo in Christo patre et principe Georgeo ab Austria, anno 1548. In 8°.

190. Aurea bulla Caroli quarti imperatoris cum tractatu de rogationibus et supplicationibus auctore fratre Arnoldo Mermannio Alostano ordinis Sancti Francisci.

191. Privilegia Academiae Lovaniensis ab Apostolica Sede, imperatoribus, regibus aliisque principibus concessa.

192. Commentaires et annotations sur la sepmaine de la création du monde de M. Saluste sr. de Bartas, avec l'histoire de Judiht.

(*A suivre*). EM. FAIRON.

---

185. CARRANZA (BARTHÉLEMY), théologien et prélat espagnol, né à Miranda en 15[illegible]3, mort le 2 mars 1576. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 757 signale une édition in 8° qui parut à Lyon en 1600.

186. Sur cette édition voyez X DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2e édition, col. 13.

189. Ce livre parut en 1549 à Louvain chez G. Batius.

190. Voyez n° 87. MERMANNUS (ARNOLD), écrivain ecclésiastique, né à Alost mort de la peste à Louvain le 5 septembre 1578. Il appartenait à l'ordre des frères mineurs et se distingua surtout comme controversiste. Le titre complet de l'ouvrage cité dans le catalogue est *De rogationibus, peregrinationibus, hymnis et solemnibus supplicationibus cum lucernis et omni religionis panoplia libri III.* Louvain, Jean Bogaerts, 1566, in 8°. Cf. *Biographie nationale*, t. 14, p. 528.

192. DU BARTAS, poète français né en 1544, mort en 1590. Son poème de la création du monde eut un succès prodigieux ; il en parut plus de 30 éditions dans l'espace de six ans.

Digitized by Google

# Une vente de manuscrits à Amsterdam

## (3-6 Avril 1906).

Du 3 au 6 Avril dernier a eu lieu, à Amsterdam, en la salle des ventes Frédéric Müller, 16-18, Doelenstraat, une importante vente de manuscrits. Pour notre pays, ces enchères offraient un intérêt particulier. En effet, parmi les nombreux volumes (le catalogue portait 1136 numéros) que le hasard allait disperser, se trouvaient ceux jadis rassemblés à grand'peine par le Chevr Gustave van Havre, d'Anvers.

Heureusement, les mesures avaient été prises pour que la Belgique demeurât en possession de ce patrimoine littéraire, que la malencontreuse idée de le faire vendre au loin, risquait de livrer à l'étranger.

Plus patriotiques que les héritiers du célèbre bibliophile, de généreux Anversois avaient souscrit un fonds destiné à acquérir tous les documents intéressant la ville d'Anvers ; les fabriques des églises de cette ville et l'Académie des Beaux-Arts en avaient fait autant. L'État belge non plus n'est pas resté en dessous de son devoir : les Archives générales du Royaume et la Bibliothèque royale de Belgique ont racheté bon nombre de manuscrits qui convenaient à leurs dépôts respectifs.

En même temps que la collection van Havre, on vendait celles des Chevrs Smissaert et P. H. de la Court, ainsi que celle du château de Heeswijk, formée par le Bon van den Bogaerde.

Ces collections constituaient un merveilleux ensemble. A côté de deux cents autographes précieux (nos 47-263), il y avait de beaux livres d'heures (nos 1-9), d'importants manuscrits pour la littérature du moyen-âge, tant français que flamands (nos 10-46), de charmants *Albums amicorum* (nos 264-284), le fonds héraldique et généalo

Digitized by Google

gique d'Arnold Buchelius et d'Abraham et Corneille de Boot (nos 285-140), les œuvres de l'économiste Pierre de la Court (no 804), les documents de la collection van Havre, relatifs à Anvers (nos 566-592), etc., etc.

Le catalogue, grand in-4o de pp. 164, avec de nombreux fac-simile et un index des noms de familles, de personnes et de lieux, avait été rédigé avec autant de science que d'art, et plus d'un amateur se sera laissé prendre à ses alléchantes descriptions. Notons, en passant, quelques inexactitudes ou omissions. Au no 15, il est affirmé que le *Bien Boeck* de Thomas de Cantimpré est le troisième exemplaire connu. C'est une erreur, il y en a un aussi à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Je crois que l'exemplaire offert en vente à Amsterdam provient de Tongerloo ; il me semble avoir reconnu l'écriture d'un bibliothécaire de cette abbaye dans l'inscription à moitié effacée du premier feuillet. Le no 18 est de l'abbaye du Parc, il porte sur les deux plats les armoiries grattées de cette abbaye. Au no 19, il faut lire *Ste Pélagie* et non *St Pélage*. No 680, il est parlé « du couvent de St Facon » ; il n'y a pas de St Facon, il s'agit du couvent de la plaine du Faucon, à Anvers. No 1017, *Denderhouten* a été traduit *Denderhout* ; il faut *Denderhautem*. Au no 1024, il n'est pas exact de dire que les gravures qui illustrent les *Dictata Logices* de N. Lamine, ont été tirées spécialement pour ce manuscrit, ce sont les gravures que tous les élèves en philosophie du temps achetaient chez un libraire de Louvain pour en orner leurs cours. Ces gravures ne sont pas non plus des « emblèmes se rapportant à la vie académique », mais des gravures explicatives d'axiomes et de thèses philosophiques.

Voici maintenant l'indication de quelques prix atteints par les plus importants manuscrits mis en vente :

No 1, livre d'heures du XVe siècle, 1500 florins. C'est le prix le plus élevé qui ait été offert.

No 2, autre livres d'heurs, XVe siècle, 825 florins.

Digitized by Google

N^os^ 3 et 4, aussi livre d'heures du XV^e^ siècle, respectivement 490 et 360 florins.

Le n° 5, poème héraldique du XV^e^ siècle dans le genre du *Wapenboek* de Gelre a été adjugé 710 florins.

L'exemplaire du *Roman de la Rose* (XIV^e^ siècle), n° 11, est monté jusqu'à 1100 florins, et le n° 12, *Généalogie de Madame Anne de la Tour*, jusqu'à 700 florins.

Un bel exemplaire des *Convivia* de Philelphus (XV^e^ siècle) a été vendu 295 florins, un autre de Philippe de Maizières (*Songe du viel pélerin*, XV^e^ siècle), 300 florins et le *Bien Boeck* de Thomas de Contempré a été acquis par la Bibliothèque royale de La Haye pour 190 florins.

Parmi les autographes, il y a lieu de citer n° 15, la lettre de François II, roi de France, l'époux de Marie Stuart, vendue 113 florins ; n° 132, une collection de 58 lettres autographes signées d'hommes d'État et de savants américains cédée pour 125 florins. Les lettres de la famille Huyghens (n° 163) ont été poussées à 93 florins, tandis qu'une seule de Ulrich de Hutten (n° 164) atteignait le prix de 275 florins, et deux de Schiller (n^os^ 180 et 181) allaient à 140 et 135 florins. Le *Bolero a due N° 2*, manuscrit de Beethoven (n° 207) a été adjugé pour 210 florins, et le catalogue des imprimés autographes d'Alfred Morrison (n° 263a), dont il n'a été tiré que 200 exemplaires, de 1893 à 1895, a été vendu 751 florins.

Grand succès pour les *Albums amicorum*. Celui des Frères Ambroise et Henri Van Oest (n° 264), a fait 235 florins, et celui de Lazare Haller de Hallerstein (n° 266) a été acquis par le duc d'Aremberg, à Bruxelles, pour 340 florins. Les autres (n^os^ 267-284) ont été adjugés la plupart à des prix oscillant entre 175 et 32 florins.

Les Archives d'Utrecht ont racheté presque tous les manuscrits de Buchelius, le n° 285, voyage archéologique de Buchelius dans les provinces des Pays-Bas, pour 810 florins, le n° 286, *Monumenta passim in templis ac monasteriis Traiectinae urbis atque agri inventa* pour 960

Digitized by Google

florins et le n° 287, *Tournois du moyen âge*, pour 500 florins.

C'est aussi à Utrecht que retourneront la plupart des manuscrits généalogiques d'Abraham et de Corneille Boot. Le n° 306, *Armorial des nobles et patriciens des Pays-Bas*, a été vendu 280 florins ; le n° 310, *Recueil de généalogies*, le plus important des manuscrits de Boot, a atteint le prix de 910 florins et le n° 334, *Généalogie de la famille Boot*, celui de 440 florins.

En général, les manuscrits généalogiques ont fait prime et ont atteint des prix élevés, même ceux de peu d'importance. C'est ainsi que le n° 349, *Armorial du Brabant et de Louvain*, qui ne contient rien de neuf, a été adjugé 500 florins !

Comme nous l'avons déjà dit, la presque totalité des manuscrits concernant Anvers (nn$^{os}$ 566-692) a été acquise par les archives de cette ville. Sauf le n° 643, *Registre des privilèges et ordonnances de la gilde des Arbalétriers à Anvers*, vendu 280 florins, ces divers lots ont été adjugés à des prix forts raisonnables, et il s'en faut que l'archiviste d'Anvers ait épuisé le crédit de fr. 40.000 dont il disposait, à ce que l'on dit. M. Donnet a acquis pour l'Académie des Beaux-Arts à Anvers, les nn$^{os}$ 662-673, à des prix variant de 6 à 44 florins.

Les Archives générales du Royaume à Bruxelles ont acquis n° 1000, une collection de plus de 50 documents relatifs à divers villes et villages du Brabant et de la Flandre pour 23 florins : le n° 1001, 12 chartes, entre autres une de Jean van Arkel de 1372, pour 9 florins ; de même pour 9 florins, le n° 1002, collection de 33 chartes, pour 20 florins n° 117, *'t chijnsboeck van Aelbrecht Staeck onder Schelle* et n° 122 pour 15 florins, un inventaire des actes des échevins d'Anvers concernant les églises, les monastères, les hôpitaux, les fondations et les confréries (1490-1612).

La Bibliothèque Royale de Belgique a acquis pour 1215 florins, quarante lots, soit les n$^{os}$ 18, 26, 351, 362, 363, 365,

Digitized by Google

480, 483, 548, 567, 573, 574, 575, 580, 581, 647, 678, 679, 681, 695, 813, 966, 1003, 1008, 1009, 1011, 1014, 1024, 1027, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1081, 1082, 1092, 1097 et 1100.

A signaler les deux volumes de droit canon (XV^e siècle) provenant de l'abbaye de Parc (n° 18) acquis pour 120 florins, le n° 26, collection de sermons du XV^e siècle, qui ne sont pourtant pas de l'*ecclesia in Brecht* comme le prétend le catalogue, acheté 70 florins, les deux superbes volumes des *Wetten van Brugge* (n° 352) payés 88 florins (somme vraiment modique), le beau manuscrit du peintre Ledoulx (n° 363), contenant les armoiries des membres de la magistrature de Bruges, depuis le XIII^e siècle, acquis pour 145 florins ; les huit volumes des inscriptions sépulcrales de Bruges recueillies par van Tieghem de ten Berghe de ter Hooye, Soenens et J. Gaillard (n° 365), achetés 310 florins, n° 567, histoire d'Anvers aux XV^e et XVI^e siècle pour 46 florins ; n^os 573, 574 et 575, trois beaux manuscrits sur le droit anversois pour 6, 25 et 9 florins, sur le même sujet deux autres volumes (n^os 580 et 581) chacun pour 20 florins, n° 966, lettre de l'empereur Maximilien pour la fête de Rhétorique à Bruxelles en 1492, achetée 6 florins ; n^os 1008 et 1009, deux intéressants volumes pour l'histoire du monastère de Saint-André près de Bruges pour 3 et 23 florins ; n^os 1030 et 1031, coutumes de Santhoven, deux volumes pour 18 et 8,50 florins ; n° 1032, *Compotus bonorum domus emeritorum presbiterorum Tornacensium* pour 8,50 florins ; n^os 1033-1035, trois volumes intéressant l'histoire du Pays de Waes pour 17, 30 et 31 florins. Enfin citons le n° 1081, qui n'est pas la plus mauvaise acquisition, copie de la Chronique de Baudouin de Ninove, exécutée en 1726 et acquise pour 10 florins.

Pour terminer ce compte-rendu sommaire de la vente d'Amsterdam, signalons le n° 1087, un manuscrit de 1612, rédigé par Anselme Faust, relieur de l'abbaye de Saint-Bernard, près d'Anvers. Anselme Faust y expose la « prescription et enseignement de la discrète et fameuse

Digitized by Google

science de la manufacture des relieurs de livres ». C'est au Musée Plantin qu'a été cédé, pour 105 florins, ce curieux document.

Le même dépôt a acquis, pour 11 florins, le n° 1094, catalogue très original de la cargaison d'un vaisseau, *Marquis de Prié*, renfermant entre autres 30 à 40.000 pièces de porcelaine de la Chine et du Japon.

Faut-il dire que la bibliothèque d'Anvers s'est payé (n° 610), la fantaisie d'acheter pour 10 florins le modèle en bois de la première guillotine qui a fonctionné à Anvers, le 19 mars 1798 ? Ceci nous éloigne des bibliothèques et des archives pour nous rapprocher des musées, mais nous ne portons pas encore le même titre que notre consœur la *Revista* d'Espagne.

J. V. D. G.

Digitized by Google

# Le 1er salon du Livre
## et la fondation d'un Musée du Livre à Bruxelles.

En mars dernier, dans les salles du Musée du Nord, s'est ouvert le premier Salon du Livre, ou, à plus proprement parler, l'exposition de photogravure par laquelle le *Cercle d'études typographiques de Bruxelles* voulait commémorer le 10e anniversaire de sa fondation.

Les objets exposés avaient été répartis en quatre sections. La première comprenait les épreuves ; la seconde était réservée aux dessins ou photographies de machines employées dans l'impression des illustrations, ainsi qu'au matériel utilisé par les photograveurs ; dans la troisième section étaient groupées les œuvres originales des artistes belges illustrateurs du livre ; la quatrième enfin renfermait les ouvrages spéciaux, les publications consacrées aux procédés et applications de la photogravure, les publications illustrées, livres, etc.

Dans les trois premières sections avaient pris place plus de cinq cents spécimens envoyés par les principales firmes belges, anglaises, allemandes, autrichiennes, françaises, hollandaises, etc.

Dans la quatrième section, *l'Union de la Presse périodique belge*, groupait en une série intéressante, des exemplaires des publications affiliées dont l'exposition avait pour but de montrer à la fois les applications de la photogravure à l'illustration des revues et l'état actuel de la presse illustrée en Belgique.

Puisant dans les collections de son Cabinet d'estampes, la *Bibliothèque royale de Belgique* en avait extrait des pièces montrant les différents stades de l'illustration du livre et de la reproduction des gravures.

Digitized by Google

L'Institut international de Photographie de Bruxelles à l'aide de quelques meubles très ingénieux, initiait le public à l'organisation de ses collections iconographiques.

Enfin, sous le vocable de la *Commission permanente du Congrès international pour la reproduction des manuscrits*, M. L. Stainier montrait, par une quarantaine de planches, quelles sont les ressources offertes par les procédés photomécaniques à ceux qui s'occupent de la reproduction des manuscrits. L'intérêt particulier de cet ensemble résidait dans le fait que l'on s'était surtout attaché à mettre en parallèle les résultats donnés par les différents procédés en présence de documents identiques, soit comme support (papyrus, parchemin, papier), soit comme ornementation (manuscrits simples et manuscrits enluminés).

Un remarquable catalogue (1), illustré d'une multitude de reproductions de tous genres guidait le visiteur parmi tous ces documents dignes d'attention ; il renfermait en outre une intéressante introduction écrite par M. P. Otlet, des courtes notices sur les procédés photomécaniques et un aperçu historique sur le *Cercle d'études typographiques de Bruxelles* .

Au cours de l'exposition, des conférences de vulgarisation ont été faites par MM. Calmels, De Potter, Otlet et Van Bastelaer.

Le succès de l'exposition a été considérable, tant auprès des spécialistes que du grand public ; il couronne d'une façon des plus méritées les efforts des organisateurs, MM. Grégoire et Van Overstraeten, président et secrétaire du Cercle d'études typographiques de Bruxelles.

Mais la récompense la plus importante et la plus durable de leurs travaux fut, à n'en pas douter, la fondation du

(1) Ier Salon du Livre. Exposition de photogravure organisée par le *Cercle d'études typographiques de Bruxelles*. Bruxelles, imprimerie J. E. Goossens, 1905. 1 brochure in-8°, 70 pages, illustrations.

Digitized by Google

*Musée du Livre de Bruxelles,* dont ils poursuivent la création depuis plus de deux ans.

L'initiative du mouvement a été prise par le *Cercle d'études typographiques.* Assuré de l'appui des pouvoirs publics et soutenu par l'adhésion des principaux chefs des industries du livre, le Cercle mit à l'étude le projet de fondation d'une association ayant pour but « l'étude des questions relatives au Livre, la formation de collections se rattachant à cette étude, l'enseignement et la diffusion des connaissances concernant le livre. »

Les remarquables résultats acquis dès les débuts engagèrent le Ministre de l'Industrie et du Travail à envoyer à Leipzig, MM. E. Grégoire et J. Van Overstraeten, avec la mission d'y étudier le fonctionnement du *Buchgewerbemuseum.* A leur retour, ils condensèrent les résultats de leur voyage d'études en un substantiel rapport intitulé : *Un Musée du Livre à Bruxelles* (Bruxelles, Ve Larcier, 1905, In-8°. 72 pages avec illustrations).

Le *Cercle d'études* continuant son enquête, entendit divers rapports (1) puis discuta un mémoire de M. P. Otlet (2), ayant pour but de mettre au point tous les faits acquis et d'apporter les éléments essentiels à la constitution d'une société chargée de créer le Musée du Livre. Enfin, dans une assemblée de tous les adhérents, réunis au Salon du Livre à la veille de la fermeture, fut créée, sous la dénomination de « Musée du Livre » une association qui a pour objet l'étude des questions relatives au Livre, ainsi qu'aux arts et industries qui s'y rapportent, la formation de collections se rattachant à cette étude, et principalement la propagation de l'enseignement et la diffusion des connaissances concernant le Livre (Art. 1 des Statuts).

---

(1). Notamment celui de M. Jean Dumont, intitulé : *Un Musée du Livre à Bruxelles.* Proposition Jean Dumont. 30 mai 1905. In. 8°.

(2). *Un Musée du Livre à Bruxelles,* projet de constitution d'une société ayant pour objet la création du musée, par Paul Otlet. Bruxelles, 11 juin 1905, in 8°.

Digitized by Google

Nous sommes certain que tous nos confrères apprendront avec une satisfaction marquée la nouvelle de la fondation du *Buchgewerbemuseum* de Bruxelles ; dans le domaine du livre, l'industrie belge fait de grands progrès, mais il lui en reste encore d'énormes à réaliser ; l'institution nouvelle est susceptible de contribuer à ce perfectionnement ; il faut donc que tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au Livre, celui qui le conserve, celui qui l'enregistre, celui qui l'utilise apportent au Musée du Livre l'appoint de leur adhésion.

L. DE LISSENGREZ.

Digitized by Google

# Bibliographie.

## I. — COMPTES RENDUS.

**Anleitung zum Ordnen und Beschreiben von Archiven** von Dr S. Muller, Dr J. A. Feith und Dr R. Fruin Th. Az., direktoren der Staatsarchive in Utrecht, Groningen und Middelburg. Für deutsche Archivare bearbeitet von Dr Hans Kaiser, mit einem Vorwort von Wilh. Wiegand. — Leipzig, Otto Harrassowitz. Groningen, Erven B. van der Kamp, 1905. In-8° de VIII-136 pages.

Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue qu'il faudra apprendre à connaître l'excellente *Handleiding voor het ordnen en beschrijven van Archieven* de Muller, Feith et Fruin. Nous n'avons guère écrit d'article sur l'archivéconomie sans préconiser l'emploi des règles si judicieusement tracées par les trois éminents archivistes hollandais. Que de l'autre côté du Rhin on partage nos sentiments à ce sujet, la traduction du livre ou plutôt son adaptation à l'usage des archivistes allemands par M. Hans Kaiser le prouve à toute évidence. Et la recommandation de l'ouvrage par un des plus savants archivistes de l'Allemagne, Wiegand, de Strassbourg, est certes de nature à faire disparaître les dernières défiances. En affirmant que jusqu'à présent il n'existe en aucune langue un traité plus complet et plus scientifique de l'archivéconomie, nous n'exagérons en rien. Jamais, pour ne citer qu'un exemple, le principe de la provenance n'a été plus approfondi ni mieux appliqué que dans les multiples cas explicatifs des cent règles établies par les auteurs. On pourra discuter certaines opinions des archivistes hollandais, concernant des points de détail, mais quiconque a pratiqué les archives sera d'accord avec eux quant au fond. Quand donc aurons-nous de ce *vade mecum* des archivistes une traduction française, une adaptation aux Archives de Belgique et de France ?

J. Cuvelier.

**Catalogus van het Archief der bisschoppen van Utrecht** door Mr S. Muller Fz., rijksarchivaris in Utrecht. Utrecht, 1906. In-8° de XLV-72 pages.

Lorsque nous avons à faire un inventaire d'une collection d'archives dont tous les éléments se trouvent réunis dans un seul dépôt, la distribution et la description minutieuse des documents, pour peu qu'ils soient nombreux, exige un travail sérieux et soutenu. Quelle quantité prodigieuse de labeur ne doit donc pas avoir demandé l'élaboration d'un inventaire d'archives dont les éléments étaient éparpillés dans une dizaine de dépôts et de collections différentes! Pour se rendre un compte

Digitized by Google

exact des années de travail qu'ont coutées les 72 pages de l'inventaire proprement dit, il faut suivre pas à pas Me Muller dans l'introduction de son livre où il nous expose et les vicissitudes par lesquelles ont passé les archives de l'évêché d'Utrecht et les difficultés inouies qu'il s'est agi de surmonter pour parvenir à réunir avec certitude tous les documents qui ont fait partie de ces archives Déposées primitivement à la Cathédrale, les archives de l'évêque d'Utrecht semblent avoir été, dès le début, conservées simultanément dans deux autres endroits, à savoir dans une caisse de l'échevinage utrechtois et dans la ville de Deventer, sous la garde des Membres des Etats. L'auteur voit dans cette dernière circonstance une preuve de la co-administration des Etats d'Utrecht, dès le 13e siècle. Ce qui caractérise cette première période de la conservation des archives épiscopales, c'est le désordre. Cet état de choses ne prend fin qu'en 1459, par l'annexion des biens de Groesbeek et l'occupation par les évêques du château de Duurstede qui devient désormais le dépôt central des archives. En 1528, lors de la proclamation de Charles-Quint comme seigneur temporel de la principauté, les archives ayant trait à ses droits sont remises à l'empereur et transportées pour la plupart au château de Gouda, où elles demeurèrent pendant la plus grande partie du 16e siècle dans des locaux humides qui exercèrent parmi elles les plus tristes ravages. Un certain nombre de documents furent ensuite remis à la Chambre des Chartes de Hollande, tandis que d'autres échouèrent à la Chambre des Comptes. Les uns et les autres parvinrent aux Archives Générales du Royaume à La Haye, d'où ils arrivèrent finalement et successivement (en 1888, 1891 et 1898) aux Archives de l'Etat à Utrecht où ils sont déposés actuellement. Inutile de dire que toutes ces pérégrinations ne se firent pas sans accidents et sans pertes irrémédiables. Pour indiquer la provenance des documents Me Muller a dû avoir recours à onze sigles désignant les divers dépôts de l'Etat, des communes et des établissements ecclésiastiques et des particuliers dans lesquels il a moissonné. L'inventaire proprement dit a été dressé, cela va de soi, d'après les règles de la *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven*. C'est assez dire qu'il est méthodique à souhait et que l'ordonnance générale est irréprochable. Pour ce qui me concerne je regrette cependant que l'auteur n'ait pas cru devoir placer une table aphabétique des matières et des noms propres à la fin de son volume. Je ne puis m'empêcher davantage de faire grief à Me Muller de ne pas avoir daté ses documents d'une façon plus complète. A mon sens, l'indication du jour et du mois est aussi nécessaire que celle de l'année pour l'identification d'une charte, alors même, comme c'est le cas ici, que l'auteur se propose de publier des régestes complets des évêques d'Utrecht. Si l'on peut discuter, à bon droit, le point de savoir si l'indication des documents publiés est, ou non, un travail d'archiviste, il nous paraît qu'il ne devrait être fait aucune exception à la théorie que l'on défend. Car si on m'indique, par exemple, que les deux *libri donationum*

Digitized by Google

et le Cartulaire (nos 43 à 45) ont été publiés par Me Muller, je suis en droit de supposer que les documents, où des indications de ce genre font défaut, sont restés inédits ; et cependant une simple lecture des analyses de quantité de chartes pontificales, impériales et épiscopales suffit pour me convaincre qu'il n'en est rien. La publication du catalogue des actes des évêques d'Utrecht, entreprise par Me Muller et Dr Brom, doit, me semble-t-il, rester absolument indépendante de l'inventaire des archives des évêques. Chacun de ces deux ouvrages doit se suffire à lui-même, et, dans ces conditions, l'inventaire devait contenir l'indication précise de tous les éléments qui doivent empêcher à tout jamais la moindre confusion dans la détermination d'un document, c'est-à-dire non seulement le numéro d'ordre et l'analyse sommaire (parfaite, pour un inventaire) mais aussi la date complète. Dans le cas présent cela me paraissait d'autant plus nécessaire que rien ne dit qu'un heureux hasard ou l'achèvement des classements d'archives dans d'autres dépôts, n'amènera pas un jour à Utrecht de nouveaux documents ayant fait partie des archives épiscopales. Mais ce sont là des questions de détail, je dirais presque, des chicanes de professionnel, qui n'enlèvent rien à la haute valeur de l'œuvre que nous venons de présenter à nos lecteurs.

J. Cuvelier.

**Analecta vaticano-belgica** publiés par l'Institut historique belge de Rome. Vol. I. *Suppliques de Clément VI.* (1342-1352). Textes et analyses publiés par D. Ursmer Berlière, O. S. B., directeur de l'Institut historique belge de Rome. — Rome, Bruges et Lille, Paris, 1906, In-8° de XXXVIII-952 pages.

Ce n'est pas sans un sentiment de fierté que la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* présente à ses lecteurs cette importante publication d'un Institut, au sein duquel elle a reçu, dès sa naissance, des marques non équivoques de la plus chaude sympathie. Les *Suppliques de Clément VI* achèveront d'assurer au jeune institut historique belge de Rome une place honorable à côté des organismes similaires des grandes nations européennes dans la ville éternelle. En publiant des analyses claires et concises des 2511 requêtes adressées au pape par les quatre diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai et contenues dans les vingt-deux registres de suppliques de 1342 à 1352, Dom Berlière a rendu un service inappréciable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays au XIVe siècle. Dans une substantielle introduction il nous initie à la nature des suppliques tant en ce qui concerne le fond que la forme. Quant aux analyses elles-mêmes, le savant directeur de l'Institut historique belge les a rédigées en latin, ce qui ne peut servir qu'à mettre son ouvrage à la portée d'un nombre plus considérable de travailleurs.

Personnellement, nous aurions cependant préféré voir faire un peu

Digitized by Google

moins usage des abréviations dans ce livre qui sera avant tout un ouvrage de consultation. Il est vrai que l'auteur a prévu l'objection et remédié à l'inconvénient en plaçant en tête de l'inventaire un excellent tableau des abréviations.

Quant aux deux tables qui terminent le volume, *l'index nominum personarum et locorum* et *l'index rerum notabilium*, dom Berlière nous permettra de lui exprimer notre sincère admiration pour le soin qu'il a mis à leur rédaction En disant qu'elles occupent 300 pages, c'est-à-dire près de la moitié de l'inventaire proprement dit, nous aurons suffisamment fait ressortir la quantité prodigieuse de labeur qu'elles ont demandé à leur auteur. Tous les confrères qui ont publié des textes et qui ont passé des heures, voire des journées à identifier un seul nom, comprendront mon admiration devant cet effort gigantesque accompli loin du pays, avec des instruments de travail rudimentaires, sur des noms tronqués par une chancellerie qui excellait, comme pas une, dans ce système, sans que nous soyons en droit d'en faire un reproche aux italiens qui la composaient en grande majorité. Et les critiques qui découvriront l'une ou l'autre erreur dans ces milliers de noms ne seront, sans doute, pas plus sévères que nous, et ne songeront même pas à en faire grief au savant auteur de ce magnifique ouvrage.

J. Cuvelier

**Subject List of works on Agriculture, Rural Economy and allied sciences** in the Library of the Patent Office. London, Patent Office, 1905, In-8°. 424 p. [*Patent Office Library series* ; n° 15 ; *Bibliographical series* : n° 12]. Prix : 6 pence.

**Subject List of works on Heat and Heat-Engines** (excluding Marine engineering) in the Library of the Patent Office. London, Patent Office, 1905. In-8° 199 p. [*Patent Office Library series* : n° 16 *Bibliographical series* : n° 13. Prix : 6 pence.

**Subject List of works on Aerial Navigation and Meteorology**, in the Library of the Patent Office. London, Patent Office, 1905, In-8°. 63 p. [*Patent office Library series* : n° 17 ; Bibliographical series : n° 14]. Prix : 6 pence.

La Bibliotheque du Bureau Anglais des Brevets continue la série des catalogues de ses collections de livres. A bien des égards, ces répertoires sont souvent plus que des instruments de recherche dans cette bibliothèque : ils peuvent, dans bien des cas, tenir la place d'une bibliographie du sujet envisagé. Nous devions donc signaler les trois derniers volumes publiés a la fin de l'an dernier. L. S.

Digitized by Google

ALPHONSE FARAULT. — **Bibliographie des livres, revues et périodiques édités par Léon Clouzot**, précédée d'une préface par MAURICE TOURNEUX. Niort, G. Clouzot, 1905. 1 vol. in-8°, X-116 p. avec portrait. Prix : 3 frs.

Les nomenclatures d'ouvrages mis au jour par les maisons d'édition deviennent de plus en plus nombreuses et les bibliographes sont les premiers en s'en féliciter : n'est-ce pas là, en effet une mine précieuse de documents précis, officiels en quelque sorte, à laquelle ils peuvent puiser, une sorte de registre d'état-civil qui permet d'éclaircir les doutes et de fixer les dates et paternités d'une manière irréfutable ?

Ceux qu'intéresse l'évolution de l'imprimerie dans les différentes contrées y trouvent leur compte également et dans la préface qu'écrivit Maurice Tourneux pour la bibliographie présente, les historiographes pourront récolter d'utiles renseignements sur les publications historiques éditées par Léon Clouzot.

La partie bibliographique, œuvre de M. A. Farault, bibliothécaire-adjoint de la ville de Niort relève les titres de 472 livres, brochures, cartes et plans, de 50 volumes de revues et publications de sociétés savantes (dont le sommaire est donné) et de 23 catalogues de ventes aux enchères et à prix marqués de différentes bibliothèques et collections.

L. STAINIER.

J. PAQUAY. — **Regesta de Renier, écolâtre de Tongres, vicaire-général de Henri de Gueldre.** [*Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*. t. XXXV, 1905. pp. 1-74].

Cette publication soignée comprend, outre une introduction fort intéressante et la publication de sept documents du XIII^e^ siècle, l'analyse de soixante-douze chartes des années 1233 à 1267 relatives à un personnage qui a joué un rôle important dans l'histoire religieuse de son époque. Dans les diverses fonctions qu'il a remplies, Renier se signala par une activité dévorante dont les actes résumés par M. l'abbé Paquay ne peuvent donner qu'un très pâle reflet.

On ne saurait qu'applaudir à l'idée de dresser des catalogues d'actes de personnages tels que l'écolâtre de Tongres. Mais la première condition pour la parfaite exécution de ces publications, c'est d'épuiser, dans la mesure du possible, les sources manuscrites. C'est la règle. Mais l'auteur ne nous dit pas quels dépouillements il a opérés et si ses travaux préparatoires ont été complets. Nous constatons toutefois, avec plaisir, qu'il a très soigneusement dirigé ses recherches aux archives de la collégiale de Tongres et à l'hôpital de cette ville, aux archives des cures de Bilsen, de Hoesselt et enfin au dépôt provincial de l'Etat à Hasselt. Nous voyons

Digitized by Google

également citées les archives de l'Etat à Bruxelles, Anvers, Liége et La Haye. Mais n'y a-t-il point d'autres fonds manuscrits à consulter pour le sujet qui l'occupe ? Plus d'un travailleur aura quelque doute à cet égard (1). Les références de l'auteur laissent aussi un peu à désirer. Chaque fois qu'il cite *Piot, Cartulaire de l'abbaye de St Trond*, il eût fallu indiquer l'endroit où existe l'acte analysé, car il est certain qu'il y a plus d'intérêt pour quiconque veut faire la critique des chartes à savoir où reposent les documents manuscrits que d'être renseigné sur l'ouvrage qui en donne le texte. Pour certains actes, M. Paquay n'indique pas si on a affaire à des copies ou à des originaux (cf nos 36, 37, 43, 44, 53, 54, 57). Quelle valeur peut-on accorder à des indications comme celles-ci : *Daris, Notice sur la paroisse de Cortessem. Notices. t. X* et *Daris. Notices, t. I.* Le chanoine Daris ne citant jamais ses sources ou ne les citant que fort vaguement, il est impossible de savoir où il faut chercher le document mentionné quelle est sa nature et le caractère de son authenticité.

Malgré ces légères imperfections, l'œuvre de M. l'abbé Paquay est un bon et consciencieux travail, fait avec infiniment d'érudition à laquelle tous ceux qui y auront recours rendront pleinement hommage. (2)

H. Nelis.

S. Muller, Fz. — **De Jaarstylen in het sticht Utrecht gebruikt door het synodaal besluit van 1310.** Amsterdam, J. Müller, 1905, in-8° de 33 pages.

On sait que le Dr G. Brom publiera sous peu, avec la collaboration du savant archiviste d'Utrecht, les chartes de l'évêché de ce nom depuis les origines jusqu'en 1500. A cet effet, les deux auteurs ont réuni plus de 3000 chartes antérieures à 1310 que M. Muller a soumis à un examen approfondi au point de vue de la chronologie. Je transcris ici les résultats importants de cette enquête :

1) Il est nécessaire d'adopter le style de la circoncision dans toutes les chartes utrechtoises d'avant 1224.

2) A partir de cette année, les actes des évêques doivent être datés comme suit : Otton de Lippe (1 janvier et par exception st pascal) ; Wilbrand d'Oldenbourg (1 janv.) ; Otton de Hollande (st. pascal) ; Gossuin de Randerode (style indéterminable) ; Henri de Vianden (st. pascal

(1) Ce qui confirme l'observation de notre collaborateur, c'est que M. Paquay ne fait aucune mention de l'acte suivant, déposé aux Archives de l'Etat à Bois-le-Duc, et que nous résumons, d'après l'analyse qui en a paru dans les *Verslagen omtrent 's rijks oude Archieven*, tome XV (1892), p. 113. « 1021 février 1261. Le chapitre de Cologne confirme l'excommunication prononcée par Renier, *scholasticus Tungrensis parochus episcopi Leodiensis*, contre Gérard, *canonicus Curtrensis*, ex-curé de *Anne*, qui s'était emparé de certaines dîmes du bien de *Horchten*, au détriment de l'abbesse et du couvent de Ruremonde. »

J. C.

(2) Une très petite erreur s'est glissée dans les notes si pleines d'intérêt de l'auteur. A la page 71, il est dit que le béguinage de *Ten Hove* est situé *près* de Louvain ; c'est dans cette ville même que se trouve ce béguinage.

Digitized by Google

ou de l'annonciation, exceptionnellement st. du 1 janvier) ; Jean de Nassau (1 janv. ou st. pascal) ; Jean de Sierck (st. pascal) ; Guillaume de Malines (st. pascal) ; Guy d'Avesnes (st pascal selon toute vraisemblance).

3) Pour les corporations religieuses on trouve l'emploi du style pascal : chapitre d'Oudmunster (depuis 1248) ; chap. de St Pierre (1258) ; chapitre de St Jean (1263) ; proviseurs de l'église d'Utrecht (1263) ; chapitre cathédral (1274) ; chapitre d'Oostbroeck (1277) ; abbaye de St Paul (1287).

4) La cour spirituelle, la ville d'Utrecht et les particuliers font usage, dans leurs chartes d'avant 1310, du style de la circoncision.

La nouveauté de ces conclusions n'échappera à personne et il saute aux yeux que le travail de notre collègue hollandais change totalement les idées qui ont eu cours jusqu'ici sur la chronologie utrechtoise. Le lecteur est en droit de trouver dans cette dissertation, venant d'une érudit tel que M. Muller, des faits précis et nettement établis. Or, malheureusement, il n'en est pas ainsi et l'on dirait que l'auteur s'est laissé fasciner par cette hypothèsse, qu'avant l'année 1224 et plus tard encore, le style du 1 janvier aurait été en usage à Utrecht. M. Muller me permettra de lui dire, en toute franchise, qu'il se trompe et que les idées nouvelles qu'il lance dans le monde de l'érudition avec sa crâneric habituelle, ne sont, au fond, que des hypothèses chimériques bâties sur du sable mouvant.

Non, M. Muller n'a nullement prouvé que l'année commençait au 1 janvier en s'appuyant sur la mention : *Nye jaersdach*. L'argument est sans valeur et on peut renvoyer l'auteur à la *Table chronologique* de Wauters où il verra qu'en plein pays de style gallican des chartes portent « *nye jaersdach* » ou « *an reneuf* ». J'ai recueilli une trentaine d'exemples de ce fait dans les greffes échevinaux de Bruxelles, de Mons et de Tournai ! La seconde preuve a des apparences plus solides mais doit également être recusée en bonne critique. En effet, de ce qu'au *XVe siècle* l'abbaye d'Oudmunster *semble* avoir pris le début du mois de janvier comme point de départ d'une année financière nouvelle, il ne s'en suit pas nécessairement que le même fait ait eu lieu à Utrecht avant 1224. Enfin, le troisième exemple, présenté comme preuve solide, manque totalement de base sérieuse : Une charte du 1 juillet 1294, vidimée le 31 décembre *1294*, prouverait indubitablement que dans le cas présent le scribe a changé le millésime de l'année au 1 janvier. Mais il est facile de montrer à M. Muller que cette date se concilie parfaitement avec l'emploi du style pascal, qui était la coutume en usage à Utrecht à la fin du XIIIe siècle.

Dans l'état actuel des recherches il est probable — comme vient de le conjecturer avec beaucoup de sûreté de jugement M. Joosting (1) —

(1) Joosting. De jaarstyl der bischoppen van Utrecht, (*Nederlandsch Archievenblad t. XIII* (1905-1906) p. 20.-22).

Digitized by Google

que les scribes de la province d'Utrecht auront changé, avant 1224, le millésime de l'année à la Nativité et non au 1 janvier, selon l'opinion de M. Muller. Pourquoi ? Parce qu'entre deux hypothèses, il faut nécessairement choisir la plus vraisemblable. Or, il est certain que pour le XII^e^ et pour les premières années du XIII^e^ s., on doit donner la préférence au style du 25 décembre, qui est celui de l'époque et qui n'a pas été inconnu en Hollande, comme le prouve son usage à l'abbaye d'Egmond en 1201. H. Nelis.

## II. — REVUE DES REVUES.

9. **Le libre accès du public aux rayons de livres** des bibliothèques publiques, dont il est souvent question en Amérique et en Angleterre, est combattu vivement par un bibliothécaire anglais dans *The Municipal Journal* (XV, 1906, 30 mars, p. 345). Il déclare que les lecteurs trouvent mieux ce qu'ils désirent ou ont intérêt à consulter, à l'aide d'un catalogue que grâce au libre accès ; celui-ci donne lieu à des pertes considérables de volumes. Enfin, il signale qu'en Angleterre à peine dix pour cent des bibliothèques publiques ont cru pouvoir autoriser le public à prendre lui-même les volumes sur les rayons. L. S.

10. **Les écrivains belges et les bibliothèques.** — *Le Samedi* publie (3^e^ année, n° 13, 21 avril 1906) le texte d'une lettre qui a été adressée récemment à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et dans laquelle l'Association des Ecrivains belges a formulé les vœux de nos écrivains.

Nos littérateurs réclament la création, dans le sein de l'Académie royale de Belgique, d'une classe nouvelle réservée aux écrivains proprement dits. Cette classe aurait entre autres, dans ses attributions « le service des échanges internationaux, *actuellement confiés à la Bibliothèque royale*, et dont des écrivains de profession s'acquitteraient beaucoup mieux. » « Elle chargerait des écrivains de missions à l'étranger, recherches dans les musées et les *bibliothèques*, enquêtes sur la vie littéraire, *sur la librairie*, sur les mesures de protection et d'encouragement. »

Les littérateurs demandent encore que les subsides accordés par le département de l'Intérieur sous la forme d'achats de volumes soient « considérablement augmentés » et que leur octroi soit laissé à l'Académie qui les consacrerait à l'achat pour les bibliothèques publiques, ou autres, d'exemplaires de tous les ouvrages de quelque valeur publiés en Belgique. »

Enfin, l'Association prône la « création des bibliothèques scolaires, de toutes les littératures en général et de la littérature belge en particulier, à l'usage des maîtres et des élèves de l'enseignement moyen et supérieur. »

Nous n'avons pas à apprécier ici l'initiative et les vœux de nos écrivains, mais il nous sera bien permis de relever une inexactitude de leur manifeste. Le service des échanges internationaux est absolument indé-

Digitized by Google

pendant de la Bibliothèque royale ; c'est un organisme distinct qui — chose piquante — est dirigé actuellement par un homme qui s'est fait un nom estimé dans les lettres néerlandaises, M. Nestor de Tière.

Quant à la tendance qui laisse croire aux hommes de lettres qu'ils pourraient s'acquitter parfaitement et sans éducation préalable de toutes les fonctions qui concernent les livres, tendance qui les pousse naïvement à réclamer l'institution de sinécures à leur usage dans les bibliothèques ou ailleurs (1), nous l'estimons dangereuse : le temps est passé, même en France, où les bibliothèques étaient le refuge des gens de lettres fatigués. Naguère encore, à l'Arsenal, c'est un bibliothécaire de carrière, M. H. Martin (2), qui succédait à M. J. M. de Heredia, bien que M. de Porto-Riche eût posé sa candidature à une place qu'avaient successivement occupée Nodier, de Bornier et l'auteur des *Trophées*.

OSCAR GROJEAN.

11. **Les devises des chartes parties des greffes scabinaux de Tournai** [L. VERRIEST. *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. 75, 1906, p. 7-15].

Les contrat de droit privé, passés devant les échevinages de la partie romane de la Belgique, étaient rédigés au moyen âge sous forme de chirographes. L'examen de plusieurs milliers de ces actes, émanant des échevins de Tournai depuis 1297 jusqu'en 1795, a permis à M. Verriest d'étudier les diverses modalités qu'affectent les légendes des chartes-parties et de suivre leur évolution à travers les siècles. Au début, la devise porte le mot *chirographum* ; dès la seconde moitié du XIII^e^ s. on trouve le nom d'une des parties contractantes, puis on a l'indication de légendes en rapport avec la nature des actes : *connissance, ravisticement, aumosne, cense, testament, quittance, jugement*, etc. On remarque aussi la mention M, M, M et des devises composées de lettres de l'alphabet. Au XIV^e^ s. la légende porte le nom du scribe expéditeur de l'acte. L'auteur relève, pour finir, l'erreur commise par Giry (*Manuel de diplomatique, p. 853*) au sujet de l'acte notarié. L'instrument public à Tournai n'a jamais été disposé en forme de chirographe mais a toujours été écrit sur de simples feuilles de parchemin. M. Verriest aurait pu comparer les légendes tournaisiennes du XIII^e^ s. avec celles que l'on trouve sur les lettres de foire de la ville d'Ypres à la même époque (*Voy. G. Des Marez. La lettre de foire à Ypres au XIII^e^ siècle*).

H. N.

12. **Peinture murale du XIII^e^ siècle dans l'ancien chartrier du chapitre de Reims** [H. JADART. *Le Bibliographe moderne*, t. IX, 1905, p. 81-88].

Le chartrier de la métropole de Reims, conservé jadis dans un bâtiment démoli en 1893, contenait depuis le moyen âge jusque vers la

(1) V. un article de Gringoire [M. G^r^ Rency] dans le *Soir*, de Bruxelles, 10 mai 1906.
(2) V. *Revue*, t. IV (1906), p. 141, n° 23.

Digitized by Google

fin du dix-huitième siècle, une peinture murale vraiment curieuse et intéressante pour la connaissance des anciens dépôts d'archives de chapitres. La peinture, dont l'auteur donne une reproduction, date du XIII[e] s. et représente trois personnages ecclésiastiques connus de cette époque : à gauche se trouve assis sur une banquette l'écolâtre Guy de Villemer (1282 à 1340) écrivant une charte munie d'un sceau ; à ses côtés on remarque un autre chanoine, Guillaume de Bray, qui transmet cette charte à un troisième personnage occupé à classer des rouleaux (?) dans le chartrier. Celui-ci est représenté par une vaste armoire quadrangulaire recouverte d'une toiture dans laquelle sont disposés des rayons permettant de placer les chartes. Le chanoine en question est Raoul ou Rodolphe, trésorier-archiviste du chapitre. H. N.

13. **Les anciens registres paroissiaux** dans lesquels les curés inscrivaient, avant l'introduction de l'état civil, les baptêmes, les mariages et les décès, ont été l'objet, en Hollande comme en Belgique, d'une travail d'index par ordre alphabétique. Ces tables alphabétiques ne sont pas exemptes d'erreurs, cela se comprend, et celui qui n'est pas familiarisé avec les bizarres orthographes des noms propres aux siècles passés risque beaucoup de ne pas pouvoir utiliser au moyen des tables, tous les renseignements que les registres contiennent. Mais jusqu'à présent, personne n'avait songé à commenter ces tables, à identifier les noms par des rapprochements de toute espèce, comme est tenu de le faire tout éditeur consciencieux de documents plus ou moins nombreux. C'est ce travail que vient d'entreprendre M. Corn. L. de Leur pour un registre de baptêmes des années 1639 à 1682 tout récemment acquis par la ville d'Utrecht et il expose son plan et sa méthode dans un article intitulé « De samenstelling van indices op de oude kerkelijke registers » [*Nederlandsch Archievenblad*, Tome 14, 1905-1906, pp 145-153]. Nous félicitons sincèrement l'auteur pour son excellente initiative et nous profitons de l'occasion pour adresser à la ville d'Utrecht aussi nos meilleures félicitations pour la façon libérale avec laquelle elle met à la disposition de tous les travailleurs les tables de ses 183 volumes de registres paroissiaux. Il est bon d'ajouter qu'à Utrecht ce service dépend des Archives alors que dans les villes belges il fait partie du département de l'état civil. J. C.

14. **L'organisation des départements des affaires étrangères** (1798-1904) **de l'instruction publique, des sciences et des arts** (1798-1904) **et des cultes** (1798-1871) constitue la fin des excellents articles consacrés par M. Beth aux départements d'administration générale dans le *Nederlandsch Archievenblad* (Tome 14, 1905-1906, pp. 155-160). Cette dernière contribution sera particulièrement goûtée par les archivistes qui ont toujours dépendu de l'administration des sciences et des arts. J. C.

Digitized by Google

15. **Destruction d'Archives.** — Nous avons signalé (voir *Revue* 1905, p. 509) la liste dressée par les archivistes et certains fonctionnaires communaux hollandais contenant l'énumération des papiers pouvant être détruits sans inconvénient à partir de certaines époques. M. J. C. Beth soumet ce travail à une critique approfondie [*Nederlandsch Archievenblad*, tome 14, 1905-1906, pp. 161-177], que feront bien de lire tous ceux qui pourront être appelés un jour à devoir recourir à la destruction de certaines archives. J. C.

16. **Le style pascal et le titulus cerei paschalis.** — Dans un court mais substantiel article [*Nederlandsch Archievenblad* t. 14, 1905-1906, pp. 177-179]. Me R. Fruin établit que l'on ne peut tirer aucune conclusion en faveur de l'emploi du style pascal de l'usage du *titulus cerei paschalis*. Cet usage était également en vigueur dans les chancelleries ecclésiastiques qui se servaient du style de Noël. J C.

17. **La Contagion des maladies par les livres.** — [Rapport sur une communication de M. le Dr Lop. relative à la transmission des maladies contagieuses dans les écoles municipales, par le passage des livres des élèves d'une année à l'autre, par M. Albert Josias, *(Bulletin de l'Académie de Médecine*, Paris, 3e série LIV, 1905, pp. 477-484)].

M. le docteur Lop, chargé de cours à l'École de Médecine de Marseille, à l'occasion d'une double épidémie de rougeole et de scarlatine ayant sévi dans les écoles municipales de cette ville, a signalé à l'Académie de Médecine la nécessité de prendre des mesures prophylactiques pour empêcher la transmission des maladies contagieuses par les livres classiques dans la population scolaire.

La question est plus générale Tous les livres peuvent devenir des agents de contamination.

M. Albert Josias a fait un excellent rapport à l'Académie de Médecine sur les observations de M. le docteur Lop de Marseille. « La propagation des maladies infectieuses par le livre, dit-il, et les moyens proposés pour combattre ce danger longtemps inaperçu méritent d'attirer notre attention. Il semble certain, en effet, que le charbon, le choléra, la peste, le typhus asiatique, la variole, la rougeole, la scarlatine, la diphtérie, la coqueluche, les affections puerpérales, la tuberculose, etc., peuvent être véhiculés de cette manière. » Les preuves abondent et M. Josias les multiplie. Le public est si sceptique en matière de contamination microbienne qu'il est utile de lui citer des exemples

En 1877, une lettre est adressée à une dame résidant avec sa fille dans une localité de Bretagne absolument indemne de scarlatine, par son institutrice, qui se trouvait alors en Allemagne. Cette institutrice lui apprenait qu'elle venait d'avoir la scarlatine, qu'elle était convalescente, dans la période de désquamation, et qu'elle était obligée de secouer son papier pour en faire tomber les squames. Or, quelques jour après, la

Digitized by Google

mère et la fille avaient la scarlatine. La mère mourut et l'enfant ne fut sauvée qu'à grand' peine. Il y a des lettres qui tuent.

Brouardel, dans une conférence à Nancy, en 1900, a parlé d'une épidémie de tuberculose qui s'était propagée parmi les employés des Archives de Kharkof, dans la Russie méridionale. Les bacilles de Koch pullulaient sur les pièces. Le préposé aux archives, tuberculeux à la deuxième période, avait l'habitude de tourner les pages au moyen de son doigt mouillé de salive, habitude pernicieuse que l'on ne devrait tolérer nulle part et que l'on retrouve pourtant à l'école un peu de tous côtés. MM. du Cazal, médecin principal, et Catrin, médecin-major de 1re classe au Val-de-Grâce, ont consacré tout un article à la contagion par le livre ; ils ont relevé des souillures microbiennes sur des feuilles d'observations de registres hospitaliers, des contractures fébriles chez des personnes ayant usé de livres de la bibliothèque de la Faculté de Bordeaux, la présence sur de vieux livres de staphylococcus pyogènes anciens, etc. Le streptocoque ne perd pas sa virulence, même au bout de plusieurs jours, le microbe de la pneumonie provenant des expectorations est moins virulent que le pneumocoque provenant du pus. La virulence du bacille de la diphtérie est atténuée au bout de quelques jours. Pour la tuberculose, il n'y a pas eu contamination, pas plus qu'avec les bacilles de la fièvre typhoïde. Mais ce peut être là un résultat négatif exceptionnel.

Le docteur Knop, de New-York, dans une étude : « Infection des livres par la tuberculose », cite le fait de vingt commis du bureau de santé de Lansing, capitale de l'État de Michigan, qui succombèrent à la phtisie pulmonaire pour avoir manié des livres infectés par un de leurs collègues qui mouillait aussi ses doits pour tourner les pages.

Des expériences touchant la durée de la virulence des germes sur les feuilles de papier imprégnées de divers bouillons de culture ont donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Vibrion cholérique . . . . | 48 heures |
| Diphtérie . . . . . | 28 jours |
| Staphylococcus . . . . . | 31 — |
| Bacille d'Eberth . . . . . | 40 à 50 — |
| Bacille de Koch . . . . . | 130 — |

D'après Krausz, la durée ordinaire des vacances suffit en général pour rendre inoffensifs les livres des écoles. Cependant, il n'en serait pas ainsi pour les bacilles de la fièvre typhoïde et de la tuberculose. Et quant aux livres des cabinets de lecture ou ayant servi à des malades dans les maisons particulières, ils doivent être désinfectés et mêmes détruits.

Le docteur Barke mentionne les observations de Young et de Knop. Le papier inoculé d'un livre souillé par un tuberculeux a rendu des cobayes tuberculeux. Une femme en couches, soignée avec le plus grand souci de l'antiseptie, par le docteur Bensinger (de Mannheim), mourut de septicémie. On découvrit sous le chevet de la malade un livre de cabinet de lecture, en fort mauvais état, que la mère avait coutume de lire

Digitized by Google

en allaitant son enfant. M. Bensinger gratta la couverture du livre et quelques pages et y découvrit une grande abondance de streptocoques. L'enfant aussi mourut au bout de treize jours, couvert d'abcès cutanés, etc.

Les dangers des livres n'est certes plus à démontrer. Mais quels moyens employer pour le combattre. C'est là surtout tout l'intérêt de la question.

Le moyen le plus radical, c'est la destruction et celle-ci s'impose quand il s'agit de volumes isolés ayant séjourné entre les mains de malades (hôpitaux, sanatoriums, etc.); mais le remède paraîtra toujours trop héroïque quand il s'agira de toute une bibliothèque populaire ou d'ouvrages de prix ou de livres de comptes qui doivent être conservés. En Angleterre, en Écosse, à Édimbourg, notamment les directeurs de la bibliothèque reçoivent chaque jour de l'Office sanitaire le relevé des cas de maladies infectieuses On procède à une enquête et si des livres ont circulé dans les maisons infectées, le service de santé les fait saisir et désinfecter ou détruire, surtout s'ils sont restés dans les mains de varioleux. On procède ainsi à Bradford, à Birkenhaed. S'ils sont encore propres, ont les envoie aux malades des hôpitaux atteints des mêmes affections... ce qui ne nous paraît pas à recommander. A Londres, la densité de la population complique le problème et l'on ne prête pas de livres.

M. le docteur Lop, en France, propose, en ce qui concerne les livres des écoles primaires, une désinfection générale avant la rentrée des vacances et la même pratique pour les livres, cahiers et vêtements de classe de tout élève qui aura été atteint d'une maladie contagieuse.

C'est parfait. Mais comment désinfecter les livres sans trop les détériorer? Il est évident que les antiseptiques en solution et les fumigations sulfureuses ne sauraient être employés. M. Krausz préconise l'exposition à la vapeur d'eau sous pression pendant 40 minutes. On peut se demander si les livres, après se bain de vapeur, ne seront pas très sérieusement endommagés. Et les reliures ?

En 1900, au Congrès international des Bibliothèques, on avait établi un concours, précisément dans le but de trouver un procédé convenable de désinfection. On fit plusieurs expériences de contrôle. M. Guinart, bibliothécaire de la ville d'Orléans, recommanda l'appareil du docteur Foucault qui injecte d'abord en jet, puis en pulvérisation, dans une boîte de chêne où sont placés les livres, un liquide rougeâtre s'évaporant promptement La composition du liquide est restée le secret de l'inventeur. Ici encore, on a le droit de se demander si, en pratique courante, le moyen ne présenterait pas des inconvénients Il faut renoncer de même aux émanations de brôme, de chlore, de gaz hypochloreux, d'iode, qui exercent une action nuisible sur les livres. Au Congrès, on finit par s'arrêter au choix du formol indiqué dès 1894 par le docteur Miquel, directeur du laboratoire de bactériologie de la ville de Paris.

Digitized by Google

Les solutions d'aldéhyde formique gazeux produits par la combustion de l'alcool méthylique dans des lampes spéciales, aujourd'hui bien connues, détruisent les spores de la bactéride charbonneuse et des spores encore plus résistantes. La puissance de ce désinfectant est réelle. On s'en sert communément d'une autre manière. Dans une dissolution commerciale de formol marquant 108 au densimètre, on dissout du chlorure de calcium cristallisé, une partie de chlorure pour deux d'aldéhyde. Le prix de revient du litre de solution est en ce moment de 7 francs. Avec un litre, on peut effectuer de 20 à 30 désinfections dans un lieu clos de trois quarts de mètres cubes. M. Trillat admet que 5 grammes suffisent pour désinfecter un mètre cube.

On trempe des bandelettes de toile convenablement longues dans la solution, on les accroche horizontalement dans la pièce à désinfecter. Au bout de vingt-quatre heures, tous les microbes sont détruits. Il faut ensuite aérer fortement pour se débarrasser de l'odeur acre et insupportable des vapeurs d'aldéhyde.

Ce système peut recevoir des applications pour les livres des écoles. Il est facile de concevoir une armoire installée en plein air avec les livres entr'ouverts en éventail, posés sur un treillage ; on accroche au-dessous les bandes imbibées de formol et on laisse les vapeurs se dégager Au bout d'une heure, la désinfection est obtenue. Il faut cependant, pour que l'effet soit certain, d'après M. Miquel, que chaque feuille soit bien en contact avec les vapeurs.

On peut imaginer d'ailleurs d'autres modes de procéder selon les circonstances avec l'aldéhyde formique. Mais en tous cas, le procédé n'est pas général et ne saurait convenir pour une bibliothèque entière. M. Josias termine son rapport en faisant de sages réserves. Si l'efficacité des vapeurs d'aldéhyde formique paraît démontrée, les difficultés pratiques subsistent d'autant plus grandes que l'on a plus de livres à désinfecter. Le plus simple évidemment, c'est d'agir à la fois sur de petits lots et de recommencer l'opération autant de fois qu'il est nécessaire, dans des armoires appropriées.

Peut-être est-ce le cas de rappeler que M. Trillat a démontré que la fumée et notamment la fumée de sucre est riche en aldéhyde formique. Les particuliers pourraient donc déposer de temps en temps leurs livres dans des récipients clos où ils feraient brûler du sucre.

L. S.

18. **Une exposition de reliures** remarquables a été organisée à la Bibliothèque impériale de Vienne. M. E. de Varju la décrit dans *Magyar Könyvszemle* d'octobre-décembre 1905. L. S.

19. **La Bible des pauvres** a été étudiée, en ce qui concerne ses origines, par M. J. Guibert, dans la *Revue des Bibliothèques* (août-septembre 1905). Cette étude apporte d'un surcroit d'intérêt au bel exemplaire que la Bibliothèque royale de Belgique possède de cet incunable.

Digitized by Google

20. **Le droit de sortie sur les livres anciens en Italie.** — Une correction mal comprise par le prote a été cause que l'indication de l'article le plus important de M. Leo S. Olschki sur cette question n'a pas été insérée dans la note parue ici même (Voy. *Revue*, IV, 1906, n° 1, p. 57). Cet article intitulé : La Persecuzione doganale dei libri in Italia, a paru en tête du fascicule d'août-octobre 1905 de *La Bibliofilia*. L. S.

21. **Un glossaire latin inédit** de la Bibliothèque royale de Belgique (MS. 10615), du XII[e] siècle a été l'objet d'une intéressante étude de M. le professeur Waltzing de Liége, dans les *Mélanges Nicole* publiés à Genève l'an dernier

22. **La place de la science dans les bibliothèques françaises** est une question fort débattue à l'heure actuelle. Nous avons signalé dans le dernier volume de la *Revue*, les différents points de vues sous lesquels la question a été examinée par des autorités de nature fort diverse. Nous ne saurions manquer de compléter l'information en signalant les nombreuses et importantes rectifications, appuyées sur les chiffres et les faits, qu'apporte dans le débat, M. H. Stein dans *Le Bibliographe moderne* (IX, 1905, n[os] 5-6, pp. 225-234). On notera également la note publiée dans le même fascicule, p. 4'2, relative aux chiffres fournis par la statistique des ouvrages scientifiques prêtés par la Bibliothèque de l'Université de Paris.

L. S.

23. **L'organisation des bibliothèques publiques anglaises** a été étudiée de manière fort détaillée, par M. M. Pellisson dans une série d'articles publiés par la *Revue internationale de l'enseignement* (1905, pp. 317-330 ; 429-438 ; 522-528).

Cette étude montre, entre autres choses intéressantes, combien la question a préoccupé la législature : depuis 1852, année où fut fondée la première bibliothèque municipale, une trentaine de lois sur la matière ont été successivement édictées.

L'étude expose aussi combien l'*Association des bibliothécaires anglais* a montré de sollicitude et d'activité dans le domaine de l'organisation de ces bibliothèques et quel a été le succès de ses efforts.

L. S.

24. **Le dépôt légal en France** a fait l'objet d'instructions nouvelles données par le Ministre de l'Instruction publique. On les trouvera dans le *Journal officiel de la République française* du 28 août 1905 ou dans le *Journal de la librairie française* du 30 septembre 1905. Ces instructions visent surtout le dépôt obligatoire des estampes, cartes et plans et le rend applicable également aux photographies. De l'avis des bibliothécaires, le dépôt des livres et brochures n'en reste pas moins aussi défectueux que par le passé. L. S.

Digitized by Google

25. **Bulletin des Bibliothèques populaires**. — Depuis janvier 1906 paraît, à Paris, sous les auspices de la Bibliothèque de l'Enseignement public (Musée pédagogique) et de l'Inspection des Bibliothèques, un *Bulletin des Bibliothèques populaires* (1).

Dans le premier numéro, M. Ch.-V. Langlois publie un excellent article où il retrace ce qui a été fait à l'étranger en faveur des bibliothèques populaires et expose le programme du *Bulletin*. Ce dernier se propose de « provoquer, en France, un mouvement analogue à celui qui s'est dessiné en Allemagne depuis 1895 » et qui a donné naissance aux *Blätter für Volksbibliotheken und Leschallen*. Le principal objet de la publication est d'être « un bulletin critique des livres nouveaux en français à l'usage des personnes qui administrent ou qui fréquentent les bibliothèques municipales, populaires, scolaires, etc. tant en France qu'à l'étranger. » Le *Bulletin* « rendra compte des livres nouveaux ou récents de vulgarisation scientifique qui sont faits avec compétence et clarté, et des ouvrages proprement littéraires qui sont intéressants à quelque point de vue, pour le fond ou pour la forme. » C'est là assurément une tâche utile, car, comme le dit fort bien le savant professeur : « le grand public lisant n'apprend guère, maintenant, que par hasard la publication des livres les plus considérables, même de ceux qui lui sont expressément destinés. »

Le *Bulletin* a publié jusqu'à présent des revues générales d'ouvrages et des comptes rendus, fort intéressants et dûs à des spécialistes.

Les rédacteurs du *Bulletin* prévoient que la publication en sera suspendue au bout d'un an, si les résultats du premier exercice ne sont pas satisfaisants. Nous souhaitons que cette éventualité regrettable ne se produise pas : le *Bulletin* est appelé à rendre de grands services, non seulement en France mais même chez nous. O. G.

---

(1) Le *Bulletin des Bibliothèques populaires* paraît à la librairie Cornély (101, rue de Vaugirard, à Paris) à raison de dix numéros par an. Le prix de l'abonnement annuel est de trois francs pour la France et de quatre francs pour l'Etranger.

Digitized by Google

# Chronique des Bibliothèques et Archives.

## BELGIQUE.

20. **Bruxelles.** — Archives du Royaume. — *Acquisitions et donations d'archives.*

Voici la liste des principaux documents dont se sont enrichies les Archives Générales du Royaume durant l'année 1905 ; nous continuons à les classer d'après le tableau synoptique des Archives du Royaume paru en 1903.

Nous remarquons, cette année, de nombreux dépôts d'actes faits par des notaires aux archives du royaume ; puissent ces exemples être suivis, dans l'intérêt même des actes et des familles.

Ire SECTION.

Etats de Brabant : 1 acte de 1557.

Université de Louvain : 1 liasse.

Archives ecclésiastiques :

Commanderie de Beckevoort, 1 registre, XVIIe siècle.

Couvent et hôpital Ste-Elisabeth à Bruxelles, 3 registres, 1542-1573, 1629, 1675-1753.

Béguinage de Diest, 140 documents du XIVe au XVIIe siècle.

Eglises de Diest, 4 documents.

Couvent du Tiers-Ordre de St-François à Hougaerde, 1482.

Chapitre de Nivelles, XIIIe siècle ; églises St. Antelincx (1256) et Apelterre (1387), dépendantes du chapitre de Nivelles.

Contadorie des finances. Pagadorie de l'Exercito etc. : beaucoup de documents, (*don de M. le Comte de Liedekerke.*)

Cartes et plans : plan des emprises à faire à Thollembecq, construction de la route d'Enghien à Ninove. (*Don de M. E. Matthieu*).

IIe SECTION.

Chambres des comptes :

Registres aux cens de Budingen (deux volumes, XVIIe et XVIIIe siècles.)

Registre aux comptes de Deurne-lez-Diest, XVIIe siècle.

Nombreux actes concernant Eppeghem. (*Don de M. le Bourgmestre d'Eppeghem*).

Rentes seigneuriales de Mussain (dépendance de Saintes), 1764.

IIIe SECTION.

Drossarderie de Brabant, ordonnances imprimées, XVIIIe siècle. (*Don de M. le bourgmestre d'Eppeghem*).

Consistoire de la Trompe : 9 lettres, 1309 à 1395.

Archives communales, greffes scabinaux et seigneuriaux, cours féodales du Brabant :

Averbode, reliefs de cour, XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Brabant : greffes scabinaux, collection considérable, (*don de M. le comte de Liedekerke*).

Trusseghem, 2 actes, 1536.

Bruxelles et arrondissement : 40 actes, de 1527 à 1802. (*Dons de M. Begasse, consul d'Autriche-Hongrie à Liege, de M. Englebert, notaire à Bruxelles, etc.*)

Caggevinne : 1 acte.

Carloo (Uccle), 12 registres et 478 actes de tous genres.

Diest : 1 procès et 4 autres actes, (XVI^e^ au XVIII^e^ siècle).

Eghem, 1569.

Eppeghem, nombreux actes des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. (*Don de M. le bourgmestre d'Eppeghem*).

Grimberghen, 1477- 508. (*Don de M. Englebert, notaire à Bruxelles*).

Jodoigne, 1538.

La-Motte-sous-Bordeaux.

Louvain, 1418.

Melckweser-sous-Léau, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Montaigu : 1 acte.

Nivelles, 1331, 1436, 1519.

Pepinghen, 1773.

Tubize. XVII^e^ siècle.

Vilvorde : 4 actes (XVI^e^-XVIII^e^ siècles).

Wespelaer, 1552.

Notariat général du Brabant :

Notaires de Bruxelles : 1) 166 registres de minutes, 1792-1847, provenant des notaires Bastin, De Brauwer, Delvaux, Mares, Stevens, Vanderkelen, Van Doren, Van Lack, Van Mons. (*Dépôt de M. Léon Jacobs, notaire à Bruxelles*).

2) 164 registres, 1792-1875, des notaires J. B. Vander Linden, J. B. J. Vander Linden, P. J. Walravens. (*Dépôt de M. Van Halteren, notaire à Bruxelles*).

3) un fragment d'acte du notaire G. Waffelaert. (*Don de M. Englebert, notaire à Bruxelles*).

4) actes des notaires Loys, R. Vander Borcht, J. B. Vander Borcht, G. Vander Borcht, J. H Baugniet, H. Vander Stappen, P. J. Tollenaers, G. Leunens, C. Nieuwens, H. Seghers, Le Boucq. (*Don de M. Begasse, consul d'Autriche-Hongrie à Liége*)

5) 52 registres de minutes et deux boîtes en carton, contenant les actes des notaires de Bruxelles, Leefdael, Herent, Berchem-St-Agathe : G. G. de Kepper, J. F. Annez, J. Pierret, G. H. Annez (1779-1845). (*Dépôt de M. Gheude, notaire à Bruxelles*).

6) 48 minutes d'actes du notaire Anceau de Diest, XVII^e^ siècle.

Archives particulières, papiers généalogiques :

Papiers concernant les familles Buisseret et Malou. (*Don de M. Englebert, notaire à Bruxelles*) ; les familles Bosschaerts, Hannotte d'Olne,

Digitized by Google

Neufforge, Sobremont, Spoelberg, Straetem, Toulmomde. (*Don de M. le comte de Spoelberg*) ; les familles Pyls et Van Alcken.

IVe SECTION.

Procès-verbaux des séances de la Chambre des Représentants, un volume double, 1904-1905.

Correspondance de M. Comtesse d'Yve de Ruysbroeck, 1831-1834. (*Don de M. E. Matthieu, avocat à Enghien*).

*Bibliothèque.* Accroissements : 355 volumes : 219 donnés par diverses administrations, 21 par des particuliers, 125 achetés.

*Salle de lecture.* La salle de lecture des Archives Générales du Royaume a reçu, en 1905, environ 1850 visites ; le registre d'inscriptions mentionne 9809 communications de documents. ED LALOIRE.

21. **Gand.** — ARCHIVES DE L'ETAT. — *Don.* — Mme la douairière Vergauwen, de Gand, vient de faire don au dépôt des archives de l'État, en cette ville, d'une série de 10 registres et liasses d'archives anciennes se rapportant à la seigneurie de Berlaere et Bareldonck (Flandre orientale).

Ces documents comprennent, entre autres, plusieurs registres aux rentes seigneuriales dues aux familles d'Oosterlynck et Vanden Meersche, successivement seigneurs des dits lieux, de 1573 à 1793 ; des registres aux fiefs des XVIIe et XVIIIe siècles ; la liste des actes passés devant la loi de Berlaere, de 1689 à 1790, dressée en vue d'établir le droit du 10e denier dû au seigneur et à son bailli ; des pièces de comptabilité diverses ; des commissions d'officiers publics, des nominations de vicaire, des documents relatifs à l'administration de la paroisse, aux ventes d'arbres, etc.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a chargé M. le Gouverneur de la Flandre orientale de remercier la généreuse donatrice au nom du gouvernement.

22. **Mons.** — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements en 1905.*

*A.* DONS.

M. Valère Bernard, avocat et candidat-notaire, à Herchies, a fait don : 1° de 178 actes scabinaux d'Attre (1777), Ghlin (1768), Herchies (1666-1799), La Hestre (1741), Lens (1712 et 1728), Mons (1717 et 1728), Montignies lez-Lens (1711), Sirault (1686), Hommes de fief de Hainaut (1693-1743); 2° de 2 comptes des vingtièmes, de 1710, et des biens communaux d'Herchies, de 1764-1770 ; 3° de 2 comptes des enfants mineurs d'Herchies, de 1738 et 1757-1762 ; 4° de 3 actes de l'église et des pauvres d'Herchies, de 1779 et 1780.

M. Armand de Behault de Dornon, fonctionnaire au Ministère des Affaires Étrangères, à Bruxelles, du testament d'André de Masy, fait à Mons le 11 septembre 1692.

M. Gonzalès Decamps, avocat, à Hornu, d'une charte originale, sur parchemin, de Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, relative à une rente de 15 sols blancs donnée aux pauvres de Beaumont par Jacquemart de Bray, en mars 1276.

Digitized by Google

M. Léon de Cannart d'Hamale, colonel de l'État-major de la Garde civique pour les provinces de Hainaut et de Namur, à Mons, d'un compte des biens et revenus de la chapelle de Notre-Dame de Liedekerke, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons de 1652-1654.

M. Desmons, docteur en médecine, à Tournai, 1° de 2 actes scabinaux d'Enghien, de 1740 et 1745 ; 2° d'un acte de la cour féodale de Montignies lez-Lens, du 12 janvier 1782 ; 3° d'un acte de partage des biens de Guillaume Defracne, du 5 juin 1810

M. Jules Dolez, avocat, à Mons, d'un registre contenant la déclaration des biens et revenus des chapelles royales (avec les noms des possesseurs) fondées en l'église de Sainte-Waudru, à l'hôtel de Naast et au château de Mons ; faite ensuite de la lettre de Sa Majesté, du 6 novembre 1698. — Petit in-4°, 179 pages.

M. Nestor Foucart, instituteur communal, à Mignault, 1° de 2 actes scabinaux de la seigneurie de la Salle à Fouleng, de 1624, et de Rœulx, de 1609 ; 2° de 2 actes passés devant les Hommes de fief de Hainaut, de 1578 et 1584 ; 3° d'un compte des biens et revenus de la confrérie de Saint-Druon, en la chapelle de la cense du Vivier, à Rœulx, de 1536-1542 ; 4° des lettres patentes de lieutenant-colonel dans l'infanterie allemande, accordées à Philippe Van der Becke, le 12 avril 1690.

M. Gustave Lemaire, ingénieur au corps des Mines, à Mons, du 12 actes scabinaux de Feaufort (1587-1679). La Longueville (1701, et Valenciennes (1660).

M. Ernest Matthieu, avocat, à Enghien, 1° de 2 actes des Francs-alloëtiers de Hainaut, de 1776 et 1777 ; 2° de 2 actes scabinaux de Marcq, de 1782 ; 3° d'un acte passé devant les Hommes de fief de Hainaut, de 1770 ; 4° de 5 actes et 4 cahiers du chapitre de Sainte-Waudru, concernant Flénu, Hal et Nimy-Maisières, de 1772-1776 ; 5° de 3 lettres du couvent des passionnistes, à Ère lez-Tournai, de 1840

M. Édouard Poncelet, conservateur du dépôt, de 40 empreintes de sceaux.

M. Sergeant, curé de Rebaix, actuellement décédé, de 206 actes, sur parchemin, et 12, sur papier, du greffe scabinal de Rebaix, de 1413-1786.

*B.* Dépôts faits : 1° par M. Hainaut, receveur des Domaines a Mons. 356 registres relatifs aux biens domaniaux et communaux, biens séquestrés, etc., de 1794-1849.

2° Par M. Hoornaert, greffier en chef du tribunal de 1re instance, a Tournai.

États de Tournai-Tournaisis. 2 actes, de 1778 et 1795.

Bailliage et Conseil provincial de Tournai-Tournaisis. 10 actes, de 1618-1730.

Parlement de Tournai. 2 actes, de 1693 et 1700.

Prévôts et jurés de Tournai et du nouveau district. Procédure de l'année 1791.

Digitized by Google

Bailliage de Lille, Douai et Orchies. 2 actes, de 1632 et 1652.

Cours féodales : 11 actes d'Anserœul (1726), Épinois (1753), Esquelmes (1692), Mortagne (1612 et 1728), Pecq (1602, 1741, 1761), Popuelles (1776), Saint-Martin, à Rumes (1625).

Cour de justice de Saint-Brice, à Tournai. Procédure de l'année 1793.

Greffes scabinaux : 98 actes de Bruille lez-Saint-Amand (1635), Buissenal (1555, 1618, 1661), Cambrai (1729), Chin (1670 et 1685), Escanaffles (1640-1726), Flesquières (1748), Flines (1557, 1619, 1686), Hollain (1606, 1616, 1661), Inchy (1685), Kain (1561-1696), Lambres (1614-1679), Lannoy (1692), Lille (1614-1747), Marcq (1613 et 1626), Mortagne (1643), Pecq (1687), Pottes (1630-1730), Tournai (1334-1759), Wiers (1705); Hommes de fief de Hainaut (1564-1789).

Seigneurie d'Angy, à Havinnes. Liasse de comptes, de 1780-1801.

Tournai. Acte relatif aux impôts, du 1er février 165[illegible].

Université de Douai. 4 diplômes, délivrés à Ch.-F.-J.-M. Delevigne, de Tournai, et à G.-J. Bourchault du Sartel, de Cambrai, de 1726 et 1775.

Tabellions et notaires. 29 actes passés devant le tabellion B.-G.-J. Vinchent, à Tournai, et des notaires d'Estaimbourg, de Lille, de Templeuve en Pevèle et de Tournai, de1638-1827.

État-civil. Acte de décès d'Emmanuël Maloteau, mort à Ségovie, en 1735.

Famille de Flines-Delevigne. 15 liasses de pièces, de 1334-1829.

3° Par M. l'Archiviste Général du Royaume.

Greffe scabinal de Baudour. 28 actes, de 1669-1813.

Enfants mineurs de Baudour. Compte, de 1718-1720.

Abbaye de Saint-Martin, à Tournai. Registre intitulé : *Cartulaire de vers l'an 1340 où se trouvent quelques mémoires ou chroniques de dom Jacques Muevin, prieur du tems de l'abbé Ly Muissis et son successeur l'abbé Muevin luy même.* Documents de 1296-1350. In-4°, sur papier, 62 feuillets, écriture de XIVe siècle.

## *Prieuré et commanderie de Saint-Antoine-en-Barbefosse, à Havré.*

274 actes, sur parchemin, de 1321 à 1719.

2 liasses de chartes, bulles et pièces relatives à la fondation du prieuré, aux miracles, aux biens, aux meubles et joyaux, à sa donation aux Jésuites de Mons, à la confrérie, au chapelain, etc., du 13e au 18e siècle.

Registre contenant : des actes relatifs à la fondation du prieuré ; des chartes concernant les localités de Biévène, Ghlin, Goegnies-Chaussée, Gottignies, Havré et Villers-Saint-Ghislain ; formulaire pour devoirs de fiefs ; relevés des nantissements faits entre les mains du bailli d'Havré et de Biévène, des condamnations aux pèlerinages et aux bannissements, etc., de 1243-1535.

Digitized by Google

Registre d'actes d'acquisition de biens et rentes à Acren, de 1418-1455.
6 chassereaux des rentes, de 1482, 1505, 1538, 1553, 1558, 1580.
2 liasses de comptes des biens et revenus, de 1438-1583.
Inventaire d'archives, du 17e siècle.

## *Jésuites de Mons.*

542 actes, sur parchemin, de 1346 à 1729.

Liasse contenant : *a*) registre aux professions et aux ordinations, de 1564-1767 ; *b*) liste des défunts participant aux prières, de 1730-1742 ; c) actes relatifs à des membres de la compagnie et aux règlements, de 1584-1739.

Lettre s d'annonce de la mort des pères et des frères, et notices nécrologiques, de 1625-1762.

Actes et plans relatifs aux bâtiments, du 17e siècle.

Recueil d'actes concernant les biens de la Compagnie. — Écriture du 17e siècle.

5 liasses de documents relatifs aux biens situés à Acren, Bassilly, Brugelette, Cuesmes, Ghlin, Gottignies, Havré, Hellebecq, Hyon, Isières, Jemappes, Le Quesnoy, Mainvault, Meslin-l'Évêque, Mignault, Mons, Neufville, Nimy, Obourg, Rebecq, Ressaix, Silly, Sirieux (dépce de Thieusies), Thieu, Villers-Saint-Ghislain, Vollezeele, Waudrez et Wodecq, du 15e au 18e siècle.

Liasse de pièces relatives à l'exemption des impôts et à l'amortissement des biens, du 16e au 18e siècle.

Chassereau des biens avec mention des paiements des débiteurs, commencé en 1702.

Inventaire de titres concernant les biens de la Compagnie. — Écriture du 17e siècle.

4 registres et 4 liasses d'actes relatifs aux rentes, du 16e au 18e siècle.

Liasse de documents concernant les biens et revenus, du 16e au 18e siècle.

Registre des revenus et charges du collège, du 18e siècle.

État, incomplet, des biens et rentes, de 1754.

Cartulaire de la dime d'Acren-Saint-Martin appartenant à la Compagnie, dressé en 1699.

3 registres des paiements des cens et rentes à Acren et environs, du 18e siècle.

16 comptes des biens et rentes, de 1624-1766.

11 chassereaux des rentes payées et reçues, de 1539-1772.

Mémorial des acquisitions faites pour les besoins de la maison, du 18e siècle, et registre des paiements, de 1768-1773.

38 registres des recettes et dépenses, du 16e au 18e siècle.

Liasse de quittances des sommes payées et reçues pour rentes, travaux et fournitures diverses, du 18e siècle.

Digitized by Google

Registre des dépenses faites par les pensionnaires du collége, de 1705-1713.

Liasse concernant la correspondance avec différents colléges de Jésuites et des particuliers, du 18e siècle.

Domaines jésuitiques. Liasse de pièces, des années 1773-1791.

Journaux de recettes et dépenses des biens des ex-jésuites, de 1786-1794.

12 liasses de procès intentés ou soutenus par les Jésuites, du 16e au 18e siècle.

Liasse de documents relatifs aux rentes dues à la chapelle et à la confrérie de l'Agonie, et registre des recettes et dépenses, du 18e siècle.

Sodalité des jeunes gens et des hommes mariés. 2 registres de comptes et liasse de documents, des 17e et 18e siècles.

Registre et actes relatifs au cantuaire à desservir en l'église des Jésuites, fondé par Marie-Claire Carbon d'Haulchin, du 18e siècle.

## *Séminaire de Notre-Dame, à Mons.*

19 actes, sur parchemin, de 1573-1737.

Liasse de documents relatifs à la fondation et aux biens et rentes, des 17e et 18e siècles.

Liasse d'états des fournitures et des travaux faits au Séminaire, et quittances, du 18e siècle.

Mémorial des recettes et dépenses, de 1764-1773.

Registre aux paiements des gages des serviteurs, des 17e et 18 siècles.

Mémorial des ordonnances des médecins pour les pères et les élèves, du 18e siècle.

Registre des revenus et charges du Séminaire de Mons et de colléges étrangers. 18e siècle.

## *Jésuites d'Ath.*

9 actes, sur parchemin, de 1487-1677.

Liasse de pièces relatives au collége et aux biens et rentes, de 1621-1712.

## *Jésuites de Maubeuge.*

Pièces concernant les biens possédés à Ressaix et procès pour droit seigneurial, du 15e au 18e siècle.

## *Jésuites de Tournai.*

2 actes, sur parchemin, de 1685.

Correspondance du général de la Compagnie de Jésus, à Rome, avec le recteur de la maison de Tournai, et autres pièces, de 1551-1728.

## *Jésuites de Valenciennes.*

Acte, sur parchemin, de 1623.

Digitized by Google

## *Brigittins de Péruwelz.*

2 actes, sur parchemin, de 1695 et 1734.

Liasse de comptes des biens et revenus, de 1715-1782.

Liasse de titres constitutifs de rentes, du 18e siècle.

C. ACHATS.

États de Hainaut. Acte relatif aux droits de barrières sur les chaussées du Hainaut, du 6 juin 1785.

Conseil souverain de Hainaut. Procès de Jean-Baptiste de Tramasure, médecin à Braine-le-Comte, contre Marie-Catherine Hasnon, de la même ville, de 1766. — 3 comptes d'exécution testamentaire de Bernier, curé d'Erquennes, de 1754 ; de Jean-François Simonez, de 1793, et de Van der Meeren, de 1693. — Compte de tutelle des enfants de Philippe-Joseph Boulenger, de 1794.

Francs-alloëtiers de Hainaut. 2 actes, de 1753 et 1755.

Prévôtés : Maubeuge, procès du 18e siècle ; Mons, réquisition du 21 octobre 1792.

Cours féodales : Angre, relief du 2 juin 1770 : Enghien, relief d'un fief sis à Silly, du 24 mai 1625 ; seigneurie de Farvaque en Bertry, rapport de fief, du 9 décembre 1773 ; Lobbes (église Saint-Pierre), acte du 31 mai 1745.

Greffes scabinaux : 125 actes d'Angre (1738-1810), Angreau (1705), Baisieux (1733 et 1737), Binche (1756), Cambrai (1773), Chimay (1724 et 1776), Dour (1793), Eppe-Sauvage (1669), Erquelinnes (1757), Frameries (1741-1794), Givry (1774-1794), Havré (1747), Herchies (1777), Horrues (1789), Hoves (1791), Merbes-le-Château (1701-1779), Mons (1715-1786), Neuville-sur-l'Escaut (1644), Onnezies (1738), Peissant (1751 et 1786), Quévy-le-Petit (1736), Quiévelon (1644 et 1716), Roisin et Meaurain (1595 et 1707), Saint-Remy (1742), Seleignes (1733), Solre-le-Château (1661), Spiennes (1701-1791), Valenciennes (1735), Ville-Pommerœul (1785) ; Hommes de fief de Hainaut, à Mons (1701-1791) ; Hommes de fief de Hainaut (1636-1780).

Seigneuries : La Flamengrie, actes de 1756-1773 ; Ligne, à Frameries, chassereaux de rentes, du 16e siècle ; Quiévelon, documents relatifs à des prairies et à des bois appartenant au seigneur et à la cense du Maisnil, avec plan, de 1589-1734.

Autorisation accordée à la commune de Sebourg de louer des terres communes, à l'effet de racheter des rentes, du 12 décembre 1661.

Bureau de bienfaisance de Merbes-le-Château. Lettre du 25 février 1812.

Charbonnages de Flénu, de L'Agrappe à Frameries, de La Louvière et de Trivières. 4 actes, de 1726-1791.

Particuliers : 4 registres et 4 liasses de documents concernant les familles Carlier, de Masener-Rebz, Dieu, du Chasteler de Moulbais, Polchet, Van Broechem-Odwyer et Van den Perghe-Van den Daele-Van Zeller, des 17e et 18e siècles. — Manuscrit intitulé : *Vie de Fran-*

Digitized by Google

*çois-Gabriel-Joseph, marquis du Chasteler.* 18e siècle. (En retournant ce volume, on trouve un abrégé de l'histoire du pays et comté de Hainaut).

Chapitres : Cambrai, acte concernant les rentes à Roisin et Meaurain, du 17e siècle ; Chimay, cartulaire de dîmes et procès contre François-Pierre Dubois, curé de Chimay, du 18e siècle.

Églises : Buvrinnes, acte du 29 avril 1752 ; Chimay, 2 actes de 1749 ; Merbes-le-Château, confirmation, par l'évêque de Cambrai, de la fondation d'une chapellenie, du 13 septembre 1316 ; Roisin, acte du 16e siècle ; Roisin et Angre, 3 actes de 1774 et 1776 ; Sainte-Geneviève (hameau dépendant de Saint-Remy lez-Chimay), liasse de pièces de procédure, du 18e siècle ; Sivry, 6 actes de 1673, 1713 et 1766 ; Soignies, actes relatifs aux rentes affectées à la chapelle de Saint-Vincent, des 17e et 18e siècles ; Trazegnies, 7 actes concernant la chapelle de Saint-Joseph, du 17e siècle.

Pauvres de Frameries. Compte de 1787-1789.

Abbaye de Saint-Ghislain. Acte concernant la dîme de Roisin et Meaurain, du 26 mars 1678.

Couvent des Sœurs-Noires, à Mons. 4 registres et 160 chartes, constitutions de rentes, etc., de 1466-1771.

CH. HODEVAERE.

## ÉTRANGER.

23. **Paris.** — BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — M. Henry Martin, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, a été nommé administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal en remplacement de M. de Hérédia.

24. **Paris.** — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE — *Dons.* — La Bibliothèque nationale a été récemment favorisée de divers dons, qui vont accroître notablement ses collections.

C'est d'abord une transaction conclue entre M. Marcel et les héritiers de M. de Mauroy, et qui fait entrer rue de Richelieu plusieurs manuscrits de Psaumes du quinzième et seizième siècles, avec de riches enluminures, des autographes précieux de Jean Racine et un magnifique manuscrit de Commines.

Les legs du baron de Vinck, ancien ministre de Belgique à Tokio, donne à la Bibliothèque une collection unique de 13,000 pièces, concernant l'histoire de France de 1770 à 1871 ; collection pleine de documents précieux.

La collection de M. Délécluse enrichit la section des médailles ; un numismate de Dijon a offert également sa collection, qui sera répartie entre les musées de Cluny et de Saint-Germain et le cabinet des médailles.

Enfin, un Russe, M. Chaïkovitch, a donné à la Bibliothèque une baigneuse en marbre de Sicard, qui a été installée dans les locaux de la direction.

Digitized by Google

25. **Rouen.** — Exposition Cornélienne. — A l'occasion du IIIe centenaire de la naissance de Corneille, l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen et la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure ont pris l'initiative d'organiser une une exposition cornélienne.

Cette exposition se tiendra dans le palais des Consuls, à Rouen, du 1er au 20 juin 1906 et comprendra les manuscrits, volumes, tableaux, gravures, documents et objets quelconques concernant Pierre Corneille, ses œuvres et leur représentations, sa vie et sa famille.

26. **Strasbourg**. — Bibliothèque municipale. — On se souvient du bruit que fit, il y a quelques mois, le projet de démembrement de la Bibliothèque de la ville de Strasbourg, (Voy. *Revue*, t. III, 1905, p. 445). Le maire avait demandé un rapport sur cet établissement à l'archiviste municipal qui concluait à la dispersion des collections de la ville. Une partie des volumes devrait être rattachée aux Archives, alors que tous les ouvrages littéraires passaient à la Bibliothèque populaire. Devant l'indignation générale que souleva le projet, la Bibliothèque étant une vieille institution alsacienne, l'administration municipale n'osa pas mettre son projet à exécution et les choses demeurèrent en état. On craignait, du reste, l'intervention de nombreux donateurs dont beaucoup habitent actuellement la France.

Mais il fallait à tout prix enlever à la Bibliothèque municipale son caractère autonome et traditionnel. Le maire décida donc de mettre à la retraite d'office M. Félix Blumstein, l'administrateur qui, en 1896, avait succédé à M. Rodolphe Reuss, aujourd'hui directeur-adjoint de l'Ecole des Hautes-Études à Paris Cette mesure vient d'être mise à exécution au commencement de ce mois, et c'est précisément M. Winckelmann, directeur des Archives municipales et auteur du rapport contre la Bibliothèque, qui recueille la succession de M. Blumstein. On dit, il est vrai, que cette nomination n'est que provisoire, M. Winckelmann gardant la direction des Archives et rien n'étant changé de l'organisation de la Bibliothèque. Mais, malgré ces affirmations, on redoute de voir restreindre les acquisitions, négliger les ouvrages de littérature française ou arrêter les abonnements aux périodiques pour borner les achats aux publications relatives à l'Alsace.

## NOTES ET DOCUMENTS.

5. **Un Institut international de bibliographie de sciences sociales** s'est fondé le 1er août 1905 à Berlin. Il s'est donné pour mission de promouvoir les études bibliographiques, historiques et critiques relatives aux sciences sociales ; d'organiser un centre international permanent où seront rassemblés les documents de toute sorte ayant rapport

Digitized by Google

aux mêmes sciences ; de publier un organe officiel destiné à faire connaître les études, enquêtes, publications, monographies, collections, etc., de nature à intéresser les sociologues. L'Institut a publié (Berlin, Institut, 1906, VIII p.) le *Programm und Protokoll der ersten Sitzung des Organisations-Auschusses*, auquel nous renvoyons pour plus amples détails. L. S.

6. **Le dernier descendant de Gutenberg**, le baron Adolphe Molsberg est mort récemment dans l'île de Langenau où il menait une existence très retirée. Après de nombreux voyages en Orient, il s'était occupé d'étu 'es philosophiques Avec lui s'éteint la génération de Gutenberg.

7. **Une bibliothèque d'aéronautique** importante se composant de livres anciens et modernes, de manuscrits et d'estampes, patiemment rassemblée par le major bavarois V. Brug a été cédée par lui au Musée de Munich.

8. Un remarquable **Catalogue de livres relatifs à la Chimie, à l'Alchimie et à la Pharmacie** est celui que vient de publier M. John Ferguson, sous le titre *Bibliotheca chemica : a catalogue of the alchemical, chemical and pharmaceutical books in the collection of the late James Young of Kelly and Durris.* (Glasgow, J. Maclehose and Sons, 1906. 2 vol. in-4°. XXI-488 et 398 p. Deux portraits de James Young).

La collection renferme environ 1400 brochures et volumes. Le Dr Young l'avait rassemblée dans le but d'aider à l'étude de l'histoire de la chimie. Les travaux relatifs à l'alchimie sont particulièrement nombreux et précieux. L. S.

9. **Une bibliogaphie des sciences sociales** comprenant environ 13,000 titres d'ouvrages ou articles parus en 1905 a été publiée à Berlin à la fin de 1905. [*Bibliographie der Sozialwissenschaften*, bearbeitet in Verbindung mit : H. Barrault, W. Boehmert, D. Kinley, A. Krzyzanowski, O. Lerda-Olberg, Dr Mandello, K. Spiller, R. Streltzoff, D. Warnotte, S. Webb, und R Pease. Herausgg. von Dr H. Beck. Verlegt für die *Kritischen Blaetter für die Gesamt. Sozialwissenschaften*, G. M. B. H. zu Berlin, bei O. V. Boehmert in Dresden, 1905. Erster Jahrgang]

Cette bibliographie publiée sous les auspices de l'*Institut international de Bibliographie sociologique* dont nous annoncons, ci-dessus, la fondation à Berlin, constitue un volume in-8° de 44-392 pages. Les matières y sont répertoriées sous 17 rubriques principales comprenant 46 subdivisions. Une table alphabétique des auteurs cités et un dictionnaire des mots souches complètent heureusement l'ouvrage.

L. S.

10. **Société française de Bibliographie.** — Le vendredi 27 avril s'est tenue au *Cercle de la Librairie*, l'assemblée constitutive de la *Société française de bibliographie*. L'assistance était composée principalement de

Digitized by Google

professeurs de l'Université, d'éditeurs, de bibliographes, de bibliothécaires. L'assemblée a pris connaissance d'un projet de statuts qu'elle a ensuite adoptés.

La société se propose de grouper les personnes qui s'intéressent aux études bibliographiques ; d'améliorer les instruments bibliographiques existants ; d'entreprendre ou de faciliter la rédaction et la publication des recueils bibliographiques qui font actuellement défaut ; d'uniformiser les méthodes et d'établir des règles définitives. Dans cet ordre d'idées, plusieurs projets sont déjà à l'étude.

Le titre de Président d'honneur a été décerné à M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, président de la Commission internationale de bibliographie scientifique, ainsi qu'à M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur-général honoraire de la Bibliothèque nationale.

Le bureau de la société pour l'année 1906 a été ensuite constitué comme suit : M. Tourneux (M.), président; M. de Margerie (E.), vice-président ; M. Stein (H.), secrétaire ; M. Brière (G.), secrétaire-adjoint ; M. Gauthier-Villars (A.), trésorier.

Diverses commissions ont été constituées, dont les membres sont : MM. E. Bourgeois, Caron, Henri Cordier, Delalain, Deniker, Jordell, Lacombe, Lelong, Mainguet, G. Marcel, A. Pirard fils, Simiand, Vidier.

La société bibliographique a établi son siège à l'hôtel du Cercle de la Librairie, Boulevard Saint-Germain, 117, Paris.

11. **Un Index des sciences historiques, philosophiques et philologiques**. — La *Royal Society*, de Londres, a soumis récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de France, pour être transmis à l'Association internationale des Académies, un projet d'Index de tous les travaux relatifs à l'histoire, la philosophie et la philologie.

On sait que c'est sous les auspices de la *Royal Society* qu'est élaboré, actuellement, le Catalogue général de la littérature scientifique.

12. **Les formalités** draconiennes à remplir **pour pouvoir photographier les manuscrits** dans les bibliothèques italiennes et les lenteurs que l'on y met pour accorder les autorisations nécessaires ont parfois des conséquences imprévues et des effets que l'on regrette... trop tard.

Un savant belge, qui fut de passage à Turin quelque temps avant l'incendie de la bibliothèque, nous disait dernièrement que le nombre de jours nécessaire pour obtenir l'autorisation de photographier des manuscrits dépassant notablement la durée du temps qu'il pouvait consacrer à son séjour entier, il s'était vu obligé, à regret de continuer son voyage, sans pouvoir prendre un seul cliché. Les manuscrits très importants qu'il se proposait de photographier figurent parmi ceux qui furent la proie des flammes.

Peut-on espérer que la cruelle leçon infligée à nos confrères ita-

Digitized by Google

liens les incitera à chercher une amélioration à la situation ? On n'ose le croire, si l'on se remémore leur abstention générale lors du Congrès de Liége, l'an dernier. L. S.

13. Dans la séance du 26 Janvier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. *Omont* a donné lecture d'une notice sur un manuscrit acquis récemment par la Bibliothèque nationale, datant du XI[e] siècle et contenant notamment les **œuvres mathématiques de Hériger de Lobbes.**

Digitized by Google

# Contribution à la Bibliographie des Bibliographies.[1] VIII.

par L. STAINIER.

N.-B. On ne relève dans cette contribution que les bibliographies parues dans des fascicules d'ouvrages périodiques ou dans des livres dont le titre ne les signale pas nettement à l'attention.

AMI (H. M.). — Bibliography of Canadian geology and palaeontology for 1903. [*Dans : Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 2d series, vol. X, 1905 ; pp. 207-219].

ANTONIOU (A.). — Contribution à l'étude des cytotoxines en général; recherches sur la lésion de la cellule rénale produite par la Néphrotoxine. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. I-VII.

AUBÈS (J.). — Le protectorat religieux de la France en Orient Toulouse, impr. St-Cyprien, 1904. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 7-16,

AUSGABEN (DIE ILLUSTRIRTEN) von H. C. Andersen's Märchen. Dans : *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, 1905, pp. 4505-4508 et 4547-4549 (212 titres).

BAKER (M. N.). — Books for the Water-Works Office. Dans *Engineering News*, 1905, pp. 530-531.

BARRET (J. M.). — La lutte contre la poussière des voies publiques. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibl* pp. 63-65.

BASSUET (M.). — La descendance des tabétiques. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 16-18.

BERNHEIMER (C. S.). — The Russian Jew in the United States. Philadelphia, Winston, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 116-120.

BESANÇON (P. X. J.). — Contribution à l'étude de l'obstruction intestinale au cours de l'hématocèle rétro-utérine. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 66-67.

(1) Voy. *Revue*, t. I et 2.

Digitized by Google

BIBLIOGRAFIA de los principales escritos publicados con occasión del tercera centenario del Quijote. [Dans: *Revista de Archivos, Bibliotecas y Muscos*, 1905, mai, pp. 403-410].

BÉTHUNE (C. J. S.). — Bibliography of Canadian entomology for the year 1903. [Dans : *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 2d series, vol. X, 1905 ; pp. 147-152].

BONGER (W. A.). — Criminalité et conditions économiques. Amsterdam, 1905, in 8°.
*Bibliogr*, pp. 727-744.

BORNECQUE (H.). — Bibliographie des auteurs de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire. [*Revue des Cours et Conférences*, XIV, 1905-1906, n° 4, pp. 180-185]

BOSC (G.). — Les intoxications médicamenteuses chez l'enfant. (*Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr*. pp. 149-152.

BOSMENT (J.). — De l'œil chez le vieillard. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr*. pp. 104-106.

BOULMONT (G.). — Nos anciens ermites de la Belgique et du Nord de la France. Tournai, Lechante et Van Geébergen, 1905, in-4°.
*Bibliogr*. après chacune des 16 biographies.

BRADLEY (J. W.). — Illuminated manuscripts London, Methuen, 1905, in-8°. [Little books on Art].
*Bibliogr*. pp. 277-285.

BRÉHIER (L.). — Les églises byzantines. Paris, Bloud, s. d. [1905]. In-8°. (Collection *Science et Religion*, n° 381).
[Bibliographie générale à la fin de l'ouvrage ; Bibliographie spéciale après chaque chapitre].

BRÉHIER (L.). — Les églises gothiques. Paris, Bloud, s. d. [1905]. In-8°. (Collection *Science et Religion*, n° 382).
[Bibliographie générale à la fin de l'ouvrage ; bibliographie spéciale après chaque chapitre].

BRÉHIER (L.). — Les églises romanes. Paris, Bloud, s. d. [1905]. In-8°. (Collection *Science et Religion*, n° 380).
[Bibliographie générale à la fin de l'ouvrage ; bibliograghie spéciale après chaque chapitre].

BROWN (R.). — A history of accounting and accountants. Edinburgh, Jack. 1905. In-4°.
*Bibliographie chronologique des livres relatifs à la tenue des livres, depuis 1800*, pp. 343-360.

Digitized by Google

BUCK (C. D.). — A Grammar of Oscan and Umbrian, with a collection of inscriptions and a glossary. Boston, Ginn, 1904, in-8°.
Contient une bibliographie.

CABESSA (I.). — Des cellulités aberrantes dans la mastoïdite. (*Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 43-44.

CAFFIN (C. H.). — How to study pictures by means of a series of comparison of paintings and painters. New York, Century C°, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 481-483.

CALVERT (A. F.). — The life of Cervantes. New York, Lane, 1905. In-8°.
*Bibliogr. de Don Quichotte*, pp. 111-133. *Bibliogr. des Bibliogr. de Cervantès*, 135-138.

CAMPBELL (D. H.). — The structure and development of mosses and ferns (*Archegoniatae*). New York, Macmillan, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 607-630.

CANEL (P. L.). — De la rigidité spasmodique infantile (syndrome de Little). (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 163-168.

CAYE (C. J. M.). — Des traumatismes de l'œil et de ses annexes par les armes de guerre. (*Thèse Univ. Nancy*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 85-87.

CEJADOR (J.). — Ediciones del Quijote. [*La Espana moderna*, 1905, pp. 1-17).

CHARLIER (A.). — Contribution à l'étude anatomique des plantes à gutta-percha et d'autres sapotacées. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 159-160.

CHEMINEAU (R. C.). — Recherches microchimiques sur quelques glucosides. (*Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 99-102.

CHERY (R. L.). — Des Amétropies dans leurs rapports avec les indices orbitaire et céphalométrique en Lorraine. (*Thèse Univ. Nancy*, 1904.
*Bibliogr.* pp. 56-61.

CLAIR (C. A.). — Des encéphalocèles de l'angle interne de l'orbite. (*Thèse Univ. Nancy*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 60-61.

CLAUDE-LAFONTAINE (R.). — Essai de bibliographie des poésies de Leconte de Lisle. Dans : *Annuaire de la Société des Amis des Livres*, XXVII, 1906.

Digitized by Google

CLEMENTS (F. E.) — Research methods in ecology. Lincoln, (Nebraska), University Publishing Cº, 1905. In-8º.
*Bibliogr.* pp. 324-334.

COMSTOCK (Mrs A ) — How to keep bees : a handbook for the use of beginners. New York, Doubleday, Page & Cº, 1905, in-8º.
*Bibliogr.* pp. 215-217.

COUDRAIN (G.). — L'eau oxygénée et ses applications thérapeutiques. (*Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 122-129.

COUSINOU (J.). — De l'extension de la méthode hypodermique. Trois applications récentes. (Air stérilisé, Salicylate de Soude, Digitaline). (*Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 49.

DAICHE (E. R.). — De la psychose aiguë post-infectieuse avec troubles du langage chez l'enfant. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* p. 96.

DEGRAVE (J.). — De l'intervention de l'état dans la fixation des tarifs des chemins de fer d'intérêt général. Toulouse, Rivière, 1905. In-8º.
*Bibliogr.* pp. IX-X.

DENT (E. J.). — Alessandro Scarlatti : his life and works. London, Arnold, 1905. In-8º.
*Bibliogr.* pp. 208-232 (avec liste des bibliothèques possédant les manuscrits des œuvres de Scarlatti).

DETOT (E.). — Étude sur les erythèmes infectieux en particulier sur les erythèmes métadyphtériques et les erythèmes primitifs. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliographie*, pp. 37-38.

DE VRIESE (BERTHA). — Sur la signification morphologique des artères cérébrales. (*Archives de Biologie* XXI, 1904.)
*Bibliogr* pp. 449-453).

DOUILHET (R.) — L'agriculture et le problème du crédit agricole en France. Bordeaux, 1904. In-8º.
*Bibliogr.* pp. 193-197.

DUPOND (M R.). — Recherches sur la motilité et les organes moteurs des Bactéries. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 161-184.

DUVAL (A A. P.). — Recherches sur les Jaborandis et leurs succédanés. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 121-124.

Digitized by Google

ENLART (C.). — L'architecture chrétienne en Occident, avant l'époque romaine. [*Histoire de l'Art* publiée sous la direction de ANDRÉ MICHEL, t. I., 1]. Paris, Colin, 1905. In-4°.
*Bibliogr.* pp. 125-126.

ENLART (C.). — L'architecture romane. [*Histoire de l'Art*, publiée sous la direction de ANDRÉ MICHEL, t. I. 2]. Paris, Colin, 1905. In-4°.
*Bibliogr.* pp. 586-588.

ECKERT (M.). — Grundriss der Handelsgeographie. Bd. I, II. Leipzig, Göschen, 1905. [Dans Bd. I, pp 200-211 : *Wichtigere Literatur zur Wirtschafts-und Verkehrs-Geographie*].

FLORION (A.). — Le Genu recurvatum congénital, sa nature, son traitement. (*Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 87-88.

FORTHOMME (M. G. H.). — De l'Hypospadias balanique et pénien-Son traitement chirurgical (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 87-90.

FRIEDEL (F. G.). — Les études médicales dans les pays Anglo-Saxons. (*Thèse Univ. Paris* 1904).
*Bibliogr.* pp. 75-76.

FURNESS (H. H.). — New variorum edition of Shakespeare : Hamlet. 12 th edition. Philadelphia, Lippincott [1905]. In-4.
*Bibliogr.* Vol. II. pp. 397-429.

GALBRUN (E.) — Étude sur le baccile du beurre de Petri-Rubinowitsch. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 77-79.

GARDNER (E. A.). — A Handbook of Greek Sculpture. London, Macmillan, 1905. 2 vol. In-8°.
*Bibliogr.* : au commencement de chacun des volumes.

GEHRING (H.). — Die Waarenhaussteuer in Preussen. Ein Beitrag zur kaufmännischen Mittelstandspolitik. Leipzig, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* : pp VII-X.

GEOGRAPHEN-KALENDER, hrsg. von Dr Hermann Haack 1905-1906 Gotha, Perthes, 1905, in-12°.
*Bibliogr. géographique de 1904*, pp. 67-172.

GMELIN (H.). — Studien zur Spanischen Verfassungsgeschichte des neunzehnten Jahrhunderts. Stuttgart, Enke, 1905, in-8°.
*Bibliogr.*, pp. IX-XII.

GOBERT (L. L.). — Des abcès froids du Médiastin antérieur. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 85-86.

Digitized by Google

GODRON (M.). — De la mort subite chez les enfants syphilitiques. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1905).
*Bibliogr.*, pp. 59-60.

GOETHE JAHRBUCH, hrsg. von L. Geiger Frankfurt. Jarhg. XXVI
*Bibliogr. des ouvrages relatifs à Goethe, parus depuis 1904:* pp 309-362.

GOLLIER (TH ). — Mgr. Désiré Mercier, archevêque de Malines. Notice bio-bibliographique. (Dans : *Revue Bibliographique belge*, XVIII, 1906, n° 3).
*Bibliogr.* pp. XX-XXII.

GOSSART (E.). — L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas Bruxelles, Lamertin, 1905. In-8°.
*Bibliogr.*, pp. 321-327.

GRAESSE (J. G. TH ) — Gesta Romanorum, das älteste Mährchen- und Legendenbuch des christlichen Mittelalters, zum ersten Male vollständig aus dem Lateinischen ins Deutsche übertragen. 3te Ausgabe. Leipzig, Löffler, 1905 2 vol. in-8°.
*Bibliogr.* des éditions et traductionsdans vol. II, pp. 307-318.

GRANDJEAN (P. M ). — Contribution à l'étude de la main-bote congénitale (*Thèse Univ. Nancy*, 1904)
*Bibliogr.*, pp 71-73.

GREENE (E. B ). — Provincial America, 1690-1740. New-York, Harper. 1905, In-8°. (The American nation, a history. Edited by A. B. Hart, vol. VI).
*Bibliogr. critique :* pp. 325-340.

GREENE (M. L.). — The Development of religions liberty in Connecticut. Boston, Houghton, Mifflin, 1905, In-8°.
*Bibliogr.*, pp. 514-543.

GROSDEMANGE (L. C. L ). — Hygiène de la minoterie (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp, 75-76.

[HABITATIONS à bon marché]. (Bibliographie). (Dans : *Guide Social de l'Action populaire*. Paris, 906, p. 209).

HALIMBOURG. — Considérations cliniques sur les tumeurs malignes de la glande lacrymale. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 92-94.

HASELOFF (A.) et MALE (E.). — Peintures, miniatures et vitraux de l'époque romane. (*Histoire de l'Art*, publiée sous la direction de André Michel, t. I, 2). Paris, Colin, 1905, in-4°.
*Bibliogr.* pp. 812-814.

Digitized by Google

HASSINGER (H.). — Geomorphologische Studien aus dem inneralpinen wiener Becken und seinem Bandgebirge. Leipzig, Teubner, 1905, In-8°. (*Geographische Abhandlungen* hrsg. von Prof. Dr ALBRECHT PENCK, Bd. VIII, H. 3)
*Bibliogr.* pp. 12-30.

HAUSMANN (P. A. H.). — De la Mucocèle du Sinus Maxillaire. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 58-60.

HENDRICK (A. F.). — English embroidery. New-York, Scribner, s. d. (1905), in-8°.
*Bibliogr*, pp. 107-108.

HENRION (A.). — Considérations sur l'emphysème sous-cutanné dans la tuberculose pulmonaire. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* p. 44.

HOFFMANN-KRAYER (E.). — Bibliographie uber schweizerische Volkskunde für das Jahr 1904. Dans : *Schweizerisches Archiv für Volkskunde* IX. Bd. 1905, H. 1, pp. 72-80.

HOPKINS (N. M.). — Experimental electrochemistry. New York. Van Nostrand, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 267-278.

HORDER (W. G.). — The hymn lover : an account of the rise and growth of English hymnology. 3d edition. London, J. Curwen, s. d. (1905). In-8°.
*Bibliogr.* pp. 510-511.

HUMBERT (L. C. M.). — Contribution à l'étude des blessures de l'Uretère au cours des interventions chirurgicales sur l'utérus et les annexes, et de leur traitement. (*Thèse Univ. Nancy*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 105-110.

IMMICH (M.). — Geschichte des europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789. München, Oldenbourg, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 8-26.

INNES (A. D.). — England under the Tudors. London, Methuen, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 446-456.

JOMIER (J.). — Contribution à l'étude du foie digestif. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 113-115.

JOYON (L.). — Des complications portant sur les voies biliaires dans la fièvre typhoïde. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* : pp. 82-88.

Digitized by Google

KIDD (DUDLEY). — The essential Kafir. London, Adam & Ch. Black, 1904. In-8°.
*Bibliogr.* pd. 417-428.

KIRKALDY (G. W.). — Upon maternal solicitude in Rynchota and other non-social insects. (*Annual Report of the Smithsonian Institution*, 1903, pp. 577-585).
(*Bibliographie* : pp. 584-585).

KNOOP (D.). — Industrial conciliation and arbitration. London, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 197-233.

KOLLITSCH (L.). — Les alcaloïdes des solanées vineuses. Etude chimique et physiologique des tropéines. La scopolamine. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* p. 53.

KRAMER (S.). — The english craft gilds and the government. New York, Columbia University Press, 1903. In-8°. (*Columbia University Studies in history, economics and public law*, vol. 23, n° 4).
*Bibliogr.* pp. 148-152.

KRISTELLER (P.). — Kupferstich und Holzschnitt in vier Jahrhunderten. Berlin, Cassirer, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 567-574.

LACROIX (A.). — La montagne Pelée et ses éruptions. Paris, Masson, 1904, in-4°.
*Bibliogr.* pp. 11-22

LAMBERT (P. L. G.). — Contribution à la Notencéphalie spécialement dans ses rapports avec l'obstétrique. (*Thèse Fac Médec. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 111-113,

LAJOUE (A. C.). — Contribution à l'étude de la myélite syphilitique. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 83-85.

LAQUER (B.). — Trunksucht und Temperenz in den vereinigten Staaten. Wiesbaden, 1905. In-8°. (*Grenzfragen des Nerven-und Seelenlebens, XXXIV*).
*Bibliogr.* pp. 60-71).

LAURENT (P. H.). — Sur le traitement des Abcès Ganglionnaires tuberculeux par les injections d'eau phéniquée. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliographie*, pp. 41-43.

Digitized by Google

LEPRIEUR (P.), BERTAUX (E.), MARQUET DE VASSELOT (J. J.) et MOLINIER (E.). — L'art de l'époque mérovingienne et carolingienne. [*Histoire de l'art*, publiée sous la direction de ANDRÉ MICHEL, t. I, 1]. Paris, Colin, 1905. In-4°.
*Bibliogr.* pp. 427-430.

LEQUERRÉ (G.). — La défense sanitaire maritime d'un port contre la peste. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 69-71.

LEFÈVRE (G R.). — Contribution à l'étude anatomique et pharmacologique des Combrétacées. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 121-126.

LE GAMBIER (E.). — La mort dans la diphtérie. Contribution à l'étude chimique de la mort tardive. *Thèse Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 128-132.

LÉVY (E. J.) — Contribution à l'étude du traitement des ruptures utérines survenues pendant le travail de l'accouchement. (*Thèse Univ. Nancy*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 109-118.

LÉVY (L. G.). — La famille dans l'antiquité israélite. Paris, Alcan, 1905. In-8°.
*Bibliogr.* pp. 277-288.

LONGEART (P.). — Etude critique sur l'évolution des Polynévrites Durée, Pronostic, Terminaison). (*Thèse, Univ. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 65-100.

LONGPRETZ (A. L. M ) — Microbisme latent et autotoxiinfection, leur rôle dans la pathogénie des neurasthénies, psychonévroses et maladies organiques du système nerveux particulièrement celles dues à un choc physique ou moral, (*Thèse Univ. Nancy*, 1905),
*Bibliogr.* pp. 125-132.

LORD (ISABEL-E.) et WYER (J. I. *Junior*). — Bibliography of education for 1904. [Dans : *Educational Review*, 1905, Juin ; pp. 41-93].

MAC PIKE (E. F.). — Halley's Comet, it past history and 1910 return: a short bibliography with notes. Dans *Smithsonian [quarterly] miscellaneous Collections* XLVIII. 1905.

MANES (A.). — Versicherungswesen. Leipzig, Teubner, 1905, in-8°. [*Teubners Handbücher für Handel und Gewerbe*].
*Bibliogr.* pp. 187-198.

MANNING (W. R.). — The Nootka Sound controversy. Washington, Government printing office, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 472-478.

Digitized by Google

MARCEL (H.). — La peinture française au XIXe siècle. Paris, A. Picard & Kaan, (1905) In-8°.
*Bibliogr.* après chaque chapitre.

MASKELL (A.). — Ivories. New-York, Putnam, 1905, in-8°. (*Connoisseur's Library*).
*Bibliogr.* pp. 431-437.

MAZE (C.). — Étude juridique du risque dans l'assurance sur la vie. Paris, libr. de droit et de jurispr., 1900, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 207-209.

MÉGRAT (J. J.). — Du traitement chirurgical de la Tuberculose rénale. (*Thèse Univ. Nancy*, 1904)
*Bibliogr.* pp. 58-62.

MELOTTÉE (P.). — Histoire économique de l'imprimerie. T. I. L'imprimerie sous l'ancien régime, 1439-1789. Paris, Hachette, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 479-517.

MERLE (A.). — Les gites minéraux et métallifères et les eaux minérales du département du Doubs. (*Thèse de l'Université de Besançon* 1905).
*Bibliogr.* pp. 5-14.

MEYER (E. von). — Geschichte der chemie. 3te Aufl. Leipzig, Veit, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 549-553

MEYER (R. M.). — Goethe, 3te Aufl. Berlin, E. Hofmann, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* vol. II, pp. 865-879.

MICHEL (A.) et BERTAUX (E.). — La sculpture romane. [*Histoire de l'Art* publiée par André Michel, t. I, 2]. Paris, Colin, 1905, in-4°.
*Bibliogr.* pp. 708-710.

MILLET (G.). — L'art byzantin. [*Histoire de l'Art* publiée sous la direction de André Michel, t. I. 1]. Paris, Colin, 1905, in-4°.
*Bibliogr.* pp. 299-301.

MINET (A.). — The production of aluminium and its industrial use. New-York, Wiley, 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 255-256.

MOLINIER (E.) et MARQUET DE VASSELOT (J. J.) — L'évolution des arts mineurs du VIIIe au XIIe siècle. Les influences orientales. [*Histoire de l'art* publiée sous la direction de André Michiel, t. I, 2] Paris, Colin, 1906. In-4°.
*Bibliogr.* pp. 897-898.

Digitized by Google

MOTH (G. A. V). — Zur Kenntnis der Biologie des Goldafters (Euproctis chrysorrhœa (L.) (H. B.) und der durch denselben verursachten Beschädigungen. Leipzig, Thieme, 1905. In 8°.
*Bibliogr.* pp. 319-322.

MOTT (W. W). — Teratology in the flowers of two California willows. Berkeley (Cal.) University of California Press, [1906] in- 8°. (*University of California publications : Botany*).
*Bibliogr.* : renferme 3 pages de bibliogr.

MOUTON (G). — La Syphilis du Maxillaire supérieur envisagée spécialement dans ses rapports avec les affections du système dentaire. (*Thèse Univ. Nancy* 1905).
*Bibliogr.* pp. 78-80.

NICOLOFF (M). — Étude clinique et expérimentale de la péritonite tuberculeuse et son traitement chirurgical (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 72-74.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES. — I. Revues ; II. Collections ; III. Livres [relatifs aux études sociales]. Dans : *Guide social de l'Action populaire*, Paris, 1906, pp. 92-105].

NOURRY (P). — Des complications cardiaques de l'érysipèle et de l'érysipèle chez les cardiaques. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 129-131.

OPPENHEIM (L). — International law : a treatise. Vol. I. Peace. New-York, Longmans, 1905, In- 8°.
*Bibliogr.*: En tête des chapitres et en notes.

O'SHEA (M. V). — Dynamic factors in education. New-York, Macmillan, 1906, In. 8°.
*Bibliogr.* pp 301-312.

OSTROM (K. W). — Massage and the original swedish movements, their application to various diseases of the body. 6th edition. Philadelphia, Blakiston, 1905. In 8°.
*Bibliogr.* pp. 177-180.

PARKER (G. H). — Double hens' eggs (*American naturalist*, 1906, pp. 13-25.
*Bibliogr.* pp. 23-25).

PASSIER (L). — Traitement des hémorragies du tube digestif par les grands lavements chauds et le chlorure de calcium. (*Thèse Univ. Paris*, 1905).
*Bibliogr.* pp. 83-86.

Digitized by Google

PÉRATÉ (A). — Les commencements de l'Art chrétien en Occident. [*Histoire de l'Art* publiée sous la direction de ANDRÉ MICHEL, t. I, 1]. Paris, Colin, 1905, In- 4°.
*Bibliogr.* pp. 94-96.

PERRY (R. B). — The approach to philosophy. New-York, Scribner. 1905, in-8°.
*Bibliogr.* pp. 431-440.

PHILOSOPHIE (DIE) im Beginn des zwanzigsten Jahrhunderts. Festschrift für Kuno Fischer, unter Mitwirkung von B. BAUCH, K GROOS, E. LASK, O. LIEBMANN, H. RICKERT, E. TROELTSCH, W. WUNDT, hrsg. von W. WINDELBAND. Heidelberg, Winter, 1904-05.
*Bibliogr.* à la fin de chaque chapitre.

POPE (J. E). — The clothing industry in New York. [Columbia (Mo)], 1905, in- 8°. [University of Missouri Studies. Social science series V, 1.]
*Bibliogr.* pp. 295-299.

PROD'HOMME J. G). — Hector Berlioz, (1803-1869) ; sa vie et ses œuvres. Paris, Delagrave, s. d. (1905) In. 8°.
*Bibliogr.* pp. 459-492.

PROU (M). — L'art monétaire [des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane] [*Histoire de l'art*, publiée sous la direction de ANDRÉ MICHEL, t. I, 2] Paris, Colin, 1906. In- 40.
*Bibliogr* p. 924.

PUYO (A. P). — Des néphrites gravidiques. (*Thèse Fac. Médec. Paris*, 1904).
*Bibliogr.* pp. 112-116.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Pro domo

Le *Moniteur belge* du 29 juin 1906 publie le rapport du jury, chargé de juger le « Concours quinquennal d'histoire nationale » pour la 12e période : 1901 à 1905 (1).

Au début du rapport qu'il a rédigé au nom du jury, M. H. Vander Linden, le distingué professeur de Liége, après avoir constaté l'augmentation constante des productions vraiment scientifiques, s'exprime ainsi :

« Les progrès réalisés par la science historique ne » feront que s'accentuer grâce aux instruments de travail » de plus en plus perfectionnés dont elle dispose. Au cours » de cette période quinquennale a été créée une revue » destinée à mieux faire connaître les richesses renfermées » dans nos dépôts scientifiques : la *Revue des Bibliothè-* » *ques et Archives*. Cet organe, dirigé actuellement par » MM. Stainier, Grojean et Cuvelier, a été accueilli avec » faveur par le public savant ; il comble une véritable » lacune non seulement comme moyen d'information, mais » comme trait d'union entre les bibliothécaires et les » archivistes. »

Nous sommes fort honorés d'avoir mérité l'approbation de juges aussi éminents. Leur sympathie nous est précieuse. Avec l'aide de nos dévoués collaborateurs nous nous efforcerons de nous en rendre de plus en plus dignes, pour le plus grand bien de la science historique de notre pays, de nos archives et de nos bibliothèques.

La Rédaction.

(1) Le jury était composé de MM. Ch. Duvivier, président ; H. Vander Linden, rapporteur ; Paul Fredericq, G Kurth et H. Pirenne, membres. Le prix a été décerné, à l'unanimité, à M. Léon Vanderkindere, professeur à l'Université de Bruxelles, pour son ouvrage : *la Formation territoriale des principautés belges au moyen âge*.

Digitized by Google

# Le relieur au monogramme I. R. :

## Jan Ryckaert, de Gand

A l'encontre des reliures dûment signées, dont le nombre est relativement restreint, l'ensemble des reliures anonymes et monogrammées (1) atteint un total fort considérable. Il s'ensuit que la critique s'attachant à identifier ou à localiser les artistes et les artisans de la reliure — cette branche importante de nos anciens arts décoratifs, qui vivait de la collaboration des dessinateurs, graveurs, ciseleurs, modeleurs, fondeurs — trouve sa voie semée d'écueils. Naguère surtout que les recherches d'archives semblaient comme dédaignées dans ce domaine, on ne pouvait marcher qu'à tâtons. L'entière alliance des données historiques avec les constatations et déductions matérielles, qui a nom archéologie, préside depuis longtemps aux études d'un domaine autre que celui de la reliure ; pour celle-ci, elle n'a été conclue qu'en ces derniers temps. Mais, déjà, d'inappréciables efforts ont été tentés, témoins ces monographies locales, somptueusement documentées (2), qui forment aujourd'hui une accumulation déjà riche de matériaux dont la mise en œuvre a commencé. La lumière se jette sur les principaux centres de *ligatores* et *compactores* du Moyen âge et de la Renaissance, leur style est étudié, leur œuvre reconstituée, l'extension de leurs ateliers délimitée.

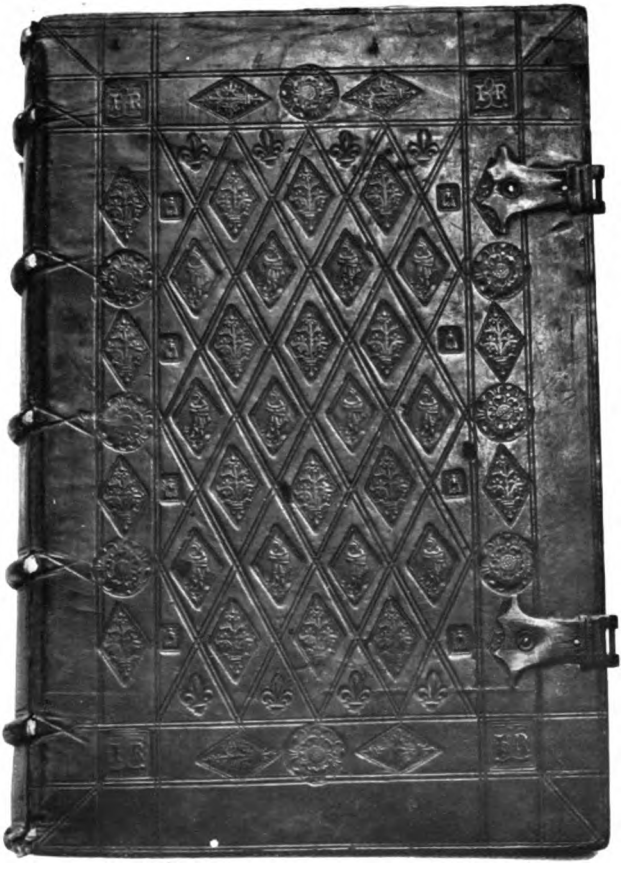
L'identification inscrite en tête de cette notice doit sa naissance à l'érudit archiviste de Gand, M. Victor Vander Haeghen, auteur d'un mémoire sur les relieurs gantois, dont la publication intégrale est attendue avec impatience (3). Si notre étude, résultat de ses laborieuses

(1) « Monogrammé » s'entend ici dans son acception la plus générale.

(2) Parmi les plus récentes, signalons celle de M. Prosper Verheyden pour Malines ; nous avons eu l'occasion d'en publier un compte-rendu dans *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, 1906.

(3) V. Vander Haeghen, *Les relieurs gantois du XIVe au XVIIe siècle* (*Bull. soc. hist. Gand*, XII 1904, pp. 317-319.

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

recherches, a l'honneur d'être la première qu'ait provoquée son ouvrage de solide référence, notre plus vif souhait est qu'elle ne reste pas longtemps isolée, mais que bien d'autres encore viennent se grouper à côté d'elle.

Il y a trois ans, notre attention fut attirée, pour la première fois, sur une reliure en veau brun, conservée à la Bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai. Ses panneaux étaient caractérisés par de nombreux compartiments losangés, empreints de six fers-poinçons différents. Parmi ceux-ci s'en trouvait un, orné des initiales I. R., liées d'une cordelière ou lacs d'amour ; c'était incontestablement le monogramme ou chiffre du relieur.

Le livre qu'habillait cette reliure avait appartenu jadis à Pierre Adornes, chanoine de Saint-Donat à Bruges, au XVI^e^ siècle. Un moment donc, on aurait pu se croire en droit de l'attribuer à un atelier brugeois.

Mais c'eût été erroné du tout au tout.

Car récemment, au cours d'une inspection des épaves de l'ancienne « librairie » de l'église Saint-Martin à Courtrai (1), le hasard, cette fée capricieuse et marchandant trop souvent ses surprises aux archéologues, nous fit exhumer deux reliures d'un type pareil à celui de l'exemplaire Goethals-Vercruysse, et dont une même en était une exacte réplique.

Les trois volumes, dont nous étudierons tantôt les toilettes extérieures, contiennent les impressions suivantes. Nous donnons, outre leur courte description bibliographique, copie des importantes inscriptions manuscrites que la main de leurs premiers possesseurs y a laissées. On verra que une d'elles a été d'une valeur capitale pour la présente étude.

I. 1) Clichtoveus Judocus, *Propvgnacvlvm Ecclesiæ, adversvs Lvtheranos... — Parisiis, Simon Colinæus, 1526.*

(1) L'incendie de l'église Saint-Martin, allumé par la foudre en 1862, fut surtout désastreux pour les archives, qui y étaient conservées dans les combles. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une bonne cinquantaine de livres remarquables, parmi lesquels plusieurs incunables. Presque tous gardent encore l'ex-libris gravé de l'ancienne bibliothèque des chapelains. Un catalogue est en préparation.

Digitized by Google

2) Iohannes episcopus Roffensis. *De veritate corporis et sangvinis Christi in Eucharistia... — Coloniae, (Petrus Quentel), M. D. XXVII. Aeditio prima.*

Deux volumes petit-in-folio, reliés ensemble.

(*Archives de l'église Saint-Martin, Courtrai*).

Sur la couverture intérieure de l'ais postérieur de la reliure, une feuille de vélin chargée d'une écriture gothique sur deux colonnes, et paraissant provenir d'un traité juridique du XIV^e^ siècle ; on y lit aussi la formule de propriété que voici :

*Pertinet hic liber Johanni de Hondt, canonico curtraceno qui emit eundem Gandavi in medio XV^mo^ anno 1529, religatum in asseribus precio iii ll. iiii sc par.*

*Ita est Hondt* (paraphe).

II. 1) Marcelli *viri illustris de medicamentis empiricis, physicis ac rationalibus Liber... (edidit* Ianus Cornarius). *Basileae, (Frobenius) M. D. XXXVI.*

2) Clementii Clementini. *Amerini medicorvm, nulli, quos Roma atqz adeo tota Italia habuit, secundi Lucubrationes... Basileae, Henricvs Petrvs, (M. D. XXXV.).*

Trois tomes en un volume. (*Ibidem*).

Une inscription placée sur une des gardes par le même Johannes de Hondt (Canis), autrefois curé de Saint-Martin et chanoine de Notre-Dame à Courtrai, fait de ce volume le volume-document qui m'a conduit à l'identification du relieur. Cette inscription est conçue en des termes tellement clairs et précis qu'aucune marge n'est laissée à une interprétation ambiguë, comme pourrait en soulever l'inscription du volume I. :

*Pertinet michi Johanni de Hondt canonico Curtraceno, emptus Curtraci mense mayo, anno XVC XXXVI^to^ et compactus hàc religaturà Gandavi ultima junii eodem anno, simul precio iiii ll. X sc. par.*

III. Frecvlphi *episcopi Lexoviensis chronicorum Tome ii.... (Coloniae), Melchior Nouesianus, M. D. XXXIX.*

Petit in-folio.

(*Bibliothèque Goethals-Vercruysse, Courtrai*).

Digitized by Google

La feuille de titre est chargée de plusieurs inscriptions ou ex-libris manuscrits :

*Petri Adurni — Utitur frater Adrianus Scheldius, ex dono suprapositi 1585 — Conventus D. Augustini in Brugghe, a° 1613 — Omnibus adde modum* (1).

***

A la découverte du volume II, dont la reliure poinçonnée du monogramme I. R. était explicitement localisée par les mots *compactus hac religatura Gandavi ultima junii eodem anno* (1536), tout chercheur aurait brûlé de s'en référer au résumé de M. V. Vander Haeghen. Parmi les relieurs gantois de la première moitié du XVI^e^ siècle, s'y trouve relevé JAN RYCKAERT. Les trois reliures de Courtrai, — les inscriptions du chanoine d'Hondt l'établissent à elles seules —, devaient être l'œuvre de cet artisan, dont le nom était resté dissimulé jusqu'ici sous les initiales I. R.

Les initiales ornant les reliures ont plusieurs interprétations possibles. Tantôt c'est une invocation jaculatoire, comme il s'en rencontre aussi sur les bas-reliefs des cloches : la plus commune est l'I. M. (*Jhesus Maria*),

(1) Le premier possesseur de ce volume relié fut donc Pierre Adornes, fils de Jean de la Coste, dit Adornes. Né vers 1525, il devint échevin de Bruges en 1553, entra ensuite dans les ordres et fut créé chanoine de Saint-Donat en 1573 ; il avait deux sœurs, Marguerite et Catherine, religieuses au couvent de Sion à Bruges ; il trépassa le 11 août 1585. La devise *Omnibus adde modum* ainsi qu'un extrait appréciatif de J. Trittemius sur l'auteur Fréculphe écrit sur le vélin de renforcement, sont aussi de la main du chanoine. Selon Foppens, sa mort survint le 11 août 1584, ce qui semble aussi infirmé par l'inscription d'Adrianus Scheldius. Adrien Van der Schelde, religieux augustin à Gand, avait probablement assisté le chanoine dans ses derniers moments et reçut alors peut-être en souvenir ce volume relié. Père Adrien Van der Schelde mourut à Gand, le 18 juillet 1592, étant sur le point d'être promu prieur au couvent de Bruges. Remarquons le vocable *Utitur* répondant bien au vœu de pauvreté de l'ordre. Depuis 1613, le volume orna les rayons de la bibliothèque du couvent de Bruges et en fut seulement extrait sous l'empereur Joseph II, pour être mis aux enchères; il échoua enfin dans les collections de M. Jacques Goethals-Vercruysse, un des premiers historiens contemporains de la Flandre, mort à Courtrai, le 6 septembre 1838, à l'âge de 79 ans. (Cf. J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, III, p. 114-116. — FOPPENS, *Compendium Episcoporum Brugensium*, p. 140. — KEELHOFF, *Geschiedenis van het klooster der.... Augustinen te Gent*, 1864, p. 234).

Digitized by Google

initiales suivies souvent d'une troisième, celle de Saint Jean, le disciple bien-aimé ou celle d'un saint-patron ; cette inscription ne dénote pas nécessairement un atelier religieux (1). Tantôt aussi, et plus communément à partir de 1550 environ, les initiales rappellent le nom de celui pour qui la reliure fut exécutée ou le possesseur du livre (2). Enfin, elles peuvent s'interpréter comme signature du relieur ou du confectionneur des plaques empreintes.

Qu'il s'agit ici du nom du relieur, la dualité d'origine de nos volumes ainsi que les inscriptions relevées plus haut le prouvent surabondamment. Que ce relieur ne puisse être identifié avec nul autre relieur gantois que Jan Ryckaert, nous en avons la certitude, grâce à la liste des relieurs gantois de cette époque, tels qu'ils sont matriculés par les dépouillements minutieux qu'opéra aux archives de Gand, M. V. Van der Haeghen.

Les trois reliures de Courtrai recouvrent des impressions dont les dates extrêmes courent de 1526 à 1539. Les annotations du chanoine d'Hondt établissent péremptoirement que le volume I fut relié entre 1527 et 1529, et que le volume II le fut le dernier jour de juin 1536. Or ces dates sont précisément l'époque où florissait Jan Ryckaert.

Les notes que l'archiviste de Gand eut l'aimable désintéressement de détacher de son étude à notre profit, nous apprennent que Jan Ryckaert se rencontre, en premier lieu, dans un acte du 2 février 1511 (1512 n. s.) titre, par il lequel il achète une maison dans la *Corte Munte* à Gand;

---

(1) Néanmoins, c'est presque toujours le cas dans les communautés religieuses dites de Sion, auxquelles les Frères de la vie commune se rattachaient par des liens monastiques. Elles avaient des maisons notamment à Doesberg, Zwolle, Deventer, Gand, Grammont, Assenede, Biervliet, Deinze, Audenarde, Courtrai, où les travaux manuels artistiques étaient en honneur : broderie, tissage de damassés, reliure, etc.

(2) Rappelons ici, par exemple, la reliure orfèvrée du « Gratien » de Tristan de Salazar, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal (reproduite dans *Les Arts*, 1903, n° 22, p. 31-32). Les coins et la plaque centrale en vermeil ciselé en relief portent les initiales I. M., sur l'interprétation desquelles on n'est point d'accord. Les uns y lisent les prénoms des parents de de Salazar, archevêque de Sens (1475-1510) ; les autres, ayant probablement raison, y voient l'invocation *Iesus Maria*.

Digitized by Google

est le fils de Kerstiaen (Chrétien) et est cité sous la qualité non seulement de *boecbindere*, mais aussi de *boecprintere* (imprimeur). Aucune de ses impressions ne nous est connue ; rappelons ici l'usage, chez certains imprimeurs d'alors, d'introduire dans leur marque typographique un écu chargé de leurs initiales liées d'un lacs d'amour (voir, par exemple, celles de Ichan Petit et de Poncet le Prévost, de Paris) ; il se pourrait donc fort bien que la marque typographique de Jan Ryckaert fût analogue à son poinçon de reliure, comme c'est le cas pour la *Ganda Virgo*, la Pucelle gantoise, de Pierre de Keyzere. Ryckaert relia pour la ville de Gand, en 1520-1521, le cartulaire « *Vrauwe Marie boek* », qui depuis reçut une autre reliure, et en 1522-1523 un recueil d'ordonnances ; une dernière mention de Jan Ryckaert apparaît en 1532. Il travailla encore pour les abbayes de St Bavon et du Mont-Blandin, comme on verra plus loin.

Pareilles concordances entre les données révélées par nos trois volumes et les renseignements puisés aux archives ne laissent planer aucune ombre de doute sur l'identification du relieur I. R. avec Jan Ryckaert de Gand. On ne pourrait souhaiter de plus palpables analogies de temps et de lieu.

***

Transportons-nous un moment dans l'atelier du relieur gantois, s'apprêtant à décorer les livres achetés en 1536, par le chanoine d'Hondt.

Déjà, le veau est tendu sur deux épais panneaux de chêne (1), formant tables d'attente. L'artisan a pris dans sa casse une roulette aveugle et plusieurs poinçons de six dessins différents. Ces poinçons, d'une ciselure de belle venue, quoique leurs arêtes commencent à se fatiguer (2), peuvent se décrire ainsi :

1) un poinçon en forme de losange, bordé d'un léger grènetis encadrant la figure d'un pâtre appuyé sur sa houlette;

(1) Les plats de la reliure Goethals-Vercruysse sont en carton.
(2) On peut remarquer sur les reliures I à III que les poinçons sont strictement les mêmes ; leur usure s'observe facilement sur le III.

Digitized by Google

celui-ci est vêtu du rochet, tunique courte des vilains depuis le XV^e^ siècle, sa tête est coiffée de la capuche. Les diagonales de ce poinçon mesurent en largeur 0,020 et en hauteur 0,030 ;

2) un poinçon, aussi en losange, inscrit d'une fleur de lis développée, bordée comme ci-dessus ; diagonales 0,019 × 0,032 ;

3) un petit fer rectangulaire orné d'une mouche ; L. 0,009, H. 0,010 ;

4) un petit poinçoin non bordé figurant une fleur de lis ordinaire ; H. 0,015 ;

5) le poinçon aux initiales I. R. liées d'un lacs d'amour et ressortant sur un fond décoré de brins de ramage et de feuillage ; il est bordé d'un double filet, le filet extérieur étant légèrement grèneté ; pièce sensiblement carrée : L. 0,017, H. 0,018 ;

6) une double rose quintilobée ; diamètre 0,022.

La roulette, suffisamment soumise à l'action de la chaleur, est maintenant promenée sur un des plats de façon à imprimer une double rainure légère le long des quatre côtés ; elle est reprise encore deux fois, parallèlement au premier tracé, à une distance de 0,025. L'opération suivante consiste à partager la surface rectangulaire intérieure ainsi obtenue en un treillissé losangé de vingt quatre compartiments entiers, plus vingt quatre autres, de forme triangulaire. Ainsi se trouve achevé le canevas graphique du panneau, figure géométrique composée n'attendant plus que l'empreinture à chaud des des divers poinçons. La surface proprement empreinte mesure : L. 0,165, H. 0,270 (1). Diverses constatations induisent à croire que le relieur procédait par rangées de quatre poinçons disposés dans le sens horizontal, pour être soumis simultanément à la pression de la presse ou du balancier. On remarque, en effet, dans les empreintes obtenues, une inclinaison de l'axe, parallèle d'un même nombre de degrés, ainsi qu'une profondeur égale et identiquement

(1) Sur I et II les surfases poinçonnées sont respectivement de L. 0,164, H. 0,275 et de L. 0,163, H. 0,273.

Digitized by Google

distribuée des creux, ce qui se vérifie pour chaque rangée horizontale. Quelques empreintes empiètent sur le champ d'empreintes voisines, chose qui aurait été moins fréquente, si l'application des poinçons avait été faite à la main.

Un relieur doit avant tout posséder, outre l'adresse à manipuler les fers, un bon goût, une bonne entente des lois de l'art décoratif. Quoique peu variées, ces reliures de Jan Ryckaert présentent un aspect de distinction qui charme l'œil. Une des trois reliures, I, offre seulement une légère variante : le monogramme y est remplacé par la double rose et l'alternance des rangées horizontales y commence avec le poinçon au pâtre.

Pour le reste, la reliure est aussi bien soignée. Les nervures du dos, très saillantes, sont cernées d'un trait de pointe qui se termine en croix sur les plats. Ryckaert emploie indifféremment, en guise de fermoirs, de simple lacets ou des cuivreries ciselées et gravées. La reliure reproduite est celle qui fut achevée le dernier juin 1536 ; elle ne garde plus que les dormants de ses fermoirs. Le chanoine d'Hondt la paya 4 livres 10 escalins parisis, soit environ 5,50 fr. de notre monnaie, prix de l'impression compris.

On le voit : les reliures de Jan Ryckaert n'offrent plus, à vrai dire, des panneaux historiés, dont l'introduction remonte à 1470 environ et qui, à son époque, avaient cependant encore grande vogue. Ce ne sont que de simples motifs ornementaux qui rappellent plutôt les anciennes reliures, où des poinçons de petites dimensions étaient juxtaposés, répétés à bout portant, et qui font à la fois pressentir l'abandon complet des grandes plaques historiées pour les reliures pointillées, à la fanfare, à entrelacs et arabesques. En 1529, — on le sait —, eut lieu le retour de Grolier d'Italie en France. Que ses goûts aient trouvé de l'écho aux Pays-Bas, les œuvres sont là pour le prouver, surtout vers 1550. Mais le fait qu'en 1529 déjà, Jan Ryckaert rompt avec les traditions essentiellement flamandes, ce fait-là

Digitized by Google

mérite d'être noté comme un tournant dans l'histoire de notre choréoplastie nationale.

Ryckaert, cependant, ne put point se soustraire à ce caractère primordial, typique et inamovible, dont l'antiquité est attestée par les premiers monuments des reliures orfèvrées ou sculptées sur ivoire : l'agencement général de la décoration consistant en un panneau central entouré d'un encadrement.

L'avenir montrera si Jan Ryckaert a totalement renoncé à l'emploi des plaques historiées ou s'il ne l'a fait que partiellement. Et, à ce propos, il devient nécessaire ici d'ouvrir une parenthèse au sujet du nommé JOHN RICHARDSON, que M. Weale a fait connaître le premier (1).

On ne saurait dire si parmi les ascendants de Jan Ryckaert, fils de Chrétien, il faut compter Jan Ryewaerd (Riquaert, Ryquart), peintre gantois de la fin du XIV^e^ siècle (2). La fréquence avec laquelle ce patronymique était jadis répandu, — on le rencontre aussi à Bruges et à Valenciennes (3) — nous impose à ce sujet toutes réserves. Peut-être sera-t-on plus à l'aise de trouver des attaches de parenté entre Jan Ryckaert et ce John Richardson, d'origine néerlandaise, temporairement établi en Angleterre, à ce qu'il semble, mais dont tout au moins on possède des œuvres indubitablement destinées au marché anglais. Devant la contemporanéité de ces deux relieurs travaillant au premier tiers du XVI^e^ siècle et devant l'analogie assez grande de leurs monogrammes, la tenta-

(1) John Richardson, a Netherlandish binder, seems also to have sejourned in England ; one at least of his panel stamps (168) was doubtless designed to adorn the covers of books produced for the English market » M. Weale reproduit l'empreinte monogrammée de John Richardson qui se rencontre sur des reliures d'impressions des années 1512-1532. (W. H. James Weale, *Bookbindings*.... I, p. XL).

(2) Voir V. Vander Haeghen, *Mémoire sur des documents faux relatifs aux anciens peintres. sculpteurs et graveurs flamands.* (*Mém. Cour. Acad. Belg.* in-8°, LVIII, 1899).

(3) A Bruges, Michel Rijquaert, dit « duc de Gloucester », et Adrien Rijquaert membres de la gilde St Luc, au XV^e^ siècle (*Le Beffroi*, IV, 1872-3). A Valenciennes, Riequart, sculpteur qui signa un contrat, en 1448, avec l'abbé de Flines, pour la confection d'un retable (Pinchart, dans *Le Messager des sciences historiques*, XXII (1854), p. 569).

Digitized by Google

tion nous est venue de les identifier, de voir en eux un seul et même personnage.

Seulement d'autres considérations donnent moins de corps à l'hypothèse.

Disons d'abord, en passant et à considérer les choses de près, que le monogramme de John Richardson faisant suite à une inscription placée sous une figuration de Saint-Georges, n'est point la réduction exacte du grand monogramme de Jan Ryckaert. Strictement parlant, la désinence *son* (fils de —) ne répond pas au patronymique *Ryckaert*. Le nom Richardson serait en néerlandais Ryckaerts ou Ryckaertsz. Le panneau historié au Saint Georges et le panneau au baptême du Christ, formant souvent pendants, sont d'une facture splendide et d'un effet décoratif très intense ; ils sont incontestablement sortis tous deux d'un atelier flamand ; le baptême du Christ semble cependant plus ancien que le Saint-Georges, dont les détails rappellent le style et l'iconographie de l'époque de Maximilien Ier et qui peut dater du début du XVIe siècle. Les volumes revêtus de la sorte, que décrit M. Weale, datent de 1512 (impression Lyonnaise) et de 1532 (impression Colonaise). Un troisième spécimen étudié par M. P. Verheyden dans sa précieuse étude sur les reliures du Musée Plantin Moretus, se range chronologiquement entre ceux de M. Weale : il relie une impression Aldienne de 1518, qui, — l'archéologue Anversois le fait ressortir —, très vraisemblablement des mains du Doctor Clemens, passa émigré anglais, entre celles de Christophe Plantin (1). Or il se fait qu'aucune reliure pareille à celles de John Richardson, c'est à dire marquée du petit monogramme I. R. n'a encore été trouvée, qui puisse se réclamer d'avoir été ouvrée aux Pays-Bas et notamment à Gand, pas plus qu'on ne connaît encore aucune reliure poinçonnée du grand monogramme I. R., celui de Jan Ryckaert, qui soit pertinemment sortie d'un sien atelier,

(1) Prosper Verheyden, *Banden met blinddruk uit het Museum Plantin-Moretus.* (*Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, IV*, 1906, nummer 3, p. 99 sqq.).

Digitized by Google

installé en Angleterre. Il importe donc, avant de se prononcer affirmativement sur l'équation Jan Ryckaert = John Richardson, d'attendre qu'elle soit prouvée documentairement ou qu'on apporte des détails biographiques sur l'un, cadrant avec ceux qu'on possède sur l'autre.

Sans vouloir présumer dans aucun sens, il nous paraît bon d'acter ici la grande expansion flamande qui va du milieu du XV^e^ siècle à l'extrême fin du XVI^e^. A Anvers, Gand, Bruxelles, Malines, Ypres, Bruges qui bientôt sera décadente, dans le pays flamand tout entier, le mouvement des esprits est tellement vivace, que d'instinct il élargit le rayon de son action au-delà des frontières, longtemps avant les émigrations provoquées par les révolutions religieuses. Ce qui favorise aussi ce transport d'influence flamande, c'est ce courant d'attractions parallèles venant du dehors et dont le foyer est souvent la cour de souverains et de princes épris d'arts et de lettres. Les internationalisants — intellectuels, artistes, artisans — originaires des Pays-Bas sont légion. Parmi tant d'autres, nos Mansion, nos William Machlinia, nos Gerardus de Lisa, nos de Keyzere, nos Badius Ascencius n'ont-ils pas illustré l'art du livre à l'étranger ? Pour nous en tenir aux relieurs de l'époque de Jan Ryckaert et de John Richardson, ne pouvons-nous pas revendiquer ce Geeraert van Graeten (Garret Godfrey) établi à Cambridge (1517—+1539) où il alternait son métier de relieur avec les fonctions de marguillier de l'église Sainte-Marie (1) et qui était honoré de l'amitié du grand Erasme (2) ; — ce Nicolas Spierinck, également établi à Cambridge et dont les œuvres ne doivent pas être rares en Angleterre (3). Il est évident que

(1) Paul Bergmans, dans *Inventaire archéologique de Gand*, I, fiche 191.

(2 *Erasmi opera, Lugd. Bat.*, 1703, III, 901. Epistola 782 (cf. Alfred von Wurzbach, *Niederländisches Kunstlerlexikon I*, 1906, p. 613).

(3) Voir Weale, *op. cit.*, *Introduction*, pp. XXXVII-XXXVIII Le British Museum conserve une de ses reliures estampée de ses initiales et des insignes des Tudor (Le Fèvre, *Liber Trium Virorum*, Paris, 1513). La section des manuscrits du même dépôt possède un livre d'heures flamand de la fin du XV^e^ siècle, orné de miniatures et d'enlumi-

Digitized by Google

ni Van Graeten ni Spierinck ne rompirent les liens qui les unissaient à la mère-patrie et qu'ils implantèrent le goût flamand dans leur patrie d'adoption. C'est par l'influence exercée par eux et par d'autres compatriotes, que s'explique la pratique de certains relieurs anglais, d'employer des fers et des plaques d'origine flamande. La carrière de John Richardson, dont la personnalité devient si énigmatique quand on la rapproche de celle de Jan Ryckaert, offre-t-elle des similitudes avec celles de Van Graeten et de Spierinck ? Ou bien il s'identifie (à moins d'en être parent) avec Jan Ryckaert, ou bien il n'a aucun rapport avec lui ; mais il demeure certain qu'il eut des contacts avec des artisans venus des Pays-Bas (1).

*
* *

Il nous reste encore à rappeler brièvement quelques autres reliures sorties de l'officine de Jan Ryckaert.

Ce sont les nos 362, 364 et 432 du catalogue de M. Weale (2). Les coins et fers empreints sur les trois reliures de Courtrai, nous les retrouvons tous sur les reliures décrites par M. Weale ; deux autres poinçons s'y remarquent encore : une fleur de lis développée et un briquet de Bourgogne. Le 363 (MS. 17.717 du British Museum) est un codex relatant les différends entre Marie de Bourgogne et

---

nures. Dans deux bordures, fol. 18 r° et 69 r°, se lit « Spierinck 1486 » (cf. K. de Flou et Elw. Gailliard, *Beschrijving der middelnederlandsche en andere handschriften die in Engeland bewaard worden*, 1895-7, t. II, pp. 78-85). Il se pourrait que ce Spierinck fût Brugeois ; au moins on connaît Jan Spierinc, beildemaker, c'est-à-dire, imagier cartier, qui entra dans la gilde de St-Jean l'Evangéliste de Bruges, en 1477-8. Au XVe siècle encore vivent des Spierinck, artistes à Anvers (cf. *Liggeren*, I, passim) ; au XVIe on en trouve à Audenarde.

(1) Nous ignorons sur quoi M. Weale se base pour voir dans le monogramme de la plaque au Saint-Georges le nom de John Richardson. Il serait aussi très utile de connaître les documents où le savant archéologue et critique a trouvé mention de John Richardson

Rappelons, pour finir, ce John Reynes, relieur anglais, travaillant aussi dans le style flamand. Le British Museum exposa en 1901-3 une de ses reliures, décrite ainsi dans *A guide to the Exhibition in the King's Library*, 1901, p. 122-3, n° 12 :

« English blind-stamped binding by John Reynes, with panel stamp : Arma Redemptoris Mundi, Brown sheepskin.

« *Henrici VIII ad. M. Luther i epistolam responsio. London, 1526.* »

(2) Peut-être aussi le n° 420 ; au moins, la mouche est la même.

Digitized by Google

le roi de France Louis XI, que M. Weale localise en Flandre; le 364 (Add. MSS. 16.952, aussi du British Museum) est le fameux *Cartularium S. Baronis* (sic, pour Bavonis) *Gandavi*, commencé au XII[e] siècle, inconnu à Van Lokeren et décrit par K. de Flou et Edw. Gailliard (1). Sous le n° 422 sont compris deux volumes, les *Athenei Dipnosophisticorum libri XV. Basileae*, 1535, à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, et le *Bibel in Nederduytsch, Antwerpen, W. Vorsterman*, 1531, qui fut acheté, relié, à Anvers avant 1536. Ils portent tous les deux l'empreinte monogrammée I. R.

La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède aussi sous la cote II 1689 un *Diurnale* de l'abbaye de Mont-Blandin près Gand dont la reliure fut exécutée par Jan Ryckaert (2).

Outre les poinçons 1, 5 et 6 des reliures de Courtrai, on y remarque encore, dans le compartiment intérieur, cinq empreintes en creux obtenues avec deux poinçons différents, dont l'un est apparemment le même que sur les reliures 363 et 364 de M. Weale.

Le catalogue des fers-poinçons et coins de Jan Ryckaert compte donc actuellement neuf numéros.

L'énumération des œuvres jusqu'ici connues de Jan Ryckaert prouve qu'il jouissait d'une certaine réputation (3).

M. Weale, se basant sur le lieu de débit du *Bibel* de 1531, débit qui s'est fait à Anvers avant 1536, en déduit à tort que la paternité de la reliure appartient à un atelier

(1) *Op. cit.* II, pp 248-257 : (cf. III, 6). Les mêmes auteurs décrivent quatre documents provenant de la célèbre abbaye, aujourd'hui au British Museum ; le *Missale* de la fin du XII[e] siècle n'y est point cité (Add. MSS. 16.949)

(2) Nous devons à M. Prosper Verheyden nos plus vifs remercîments, pour nous avoir signalé cette reliure dont il avait pris un frottis en 1904.

(3) Il est possible que les comptes des abbayes du Mont Blandin et de St-Bavon mentionnent les travaux de reliure exécutés dans la première moitié du XVI[e] siècle Les Archives de la Flandre Orientale et la Bibliothèque de l'Université de Gand possèdent peut-être, parmi les volumes provenant de ces abbayes, des livres reliés qu'il serait utile de comparer avec les reliures de Jan Ryckaert.

Digitized by Google

anversois. En l'espèce, les assertions doivent être avancées avec beaucoup de prudence, d'autant plus qu'un livre est une marchandise de grande colportabilité. L'inscription sur le volume II de Courtrai, une impression de Bâle, sortie des presses en 1536 et se trouvant déjà chez un libraire à Courtrai, au mois de mai de la même année, nous fournit une preuve convaincante de la mobilité du trafic du livre.

A cet égard, on ne devrait pas non plus perdre de vue les mœurs de l'époque, tant celles des libraires que celles du public lettré et érudit.

Les uns tâchaient de se créer de nombreux débouchés, et ne manquaient aucun temps de foire et de marché dans les villes de quelque importance ; ils y dressaient leurs tentes et échoppes jusque sous les portails des églises et cathédrales. On se figure la curiosité des autres épiant le moment de la parution d'un nouvel ouvrage. Et ici, nous ne pouvons laisser d'évoquer un instant, ce Jean d'Hondt, chanoine de Courtrai, originaire de St-Paul (près St-Nicolas, pays de Waes), mort à un âge fort avancé, probablement à Courtrai, vers 1570. Ami des lettres et des arts, musicien, dilettante et mécène, esprit large et éclairé, comme tant de figures de ce grand siècle de la Renaissance, le chanoine D'Hondt devait s'être formé une bibliothèque dont les livres précieux et rares ne constituaient pas la moindre partie. Les inscriptions autographes qu'il laissa sur les volumes étudiés par nous, trahissent ses goûts prononcés de bibliophile et l'ont rendu, à près de quatre siècles de distance, notre collaborateur indispensable dans l'identification du relieur Jan Ryckaert.

G. Caullet.

Digitized by Google

# Encore les Statuts des Bogards de Zepperen.

A deux reprises déjà, la *Revue* a mentionné des exemplaires des statuts des Bogards de Zepperen, près de Saint-Trond.

Il s'agit des statuts publiés par le Chapitre général de 1497 et renouvelés par celui de 1533.

M. Nélis a signalé l'existence, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, du texte latin de ces statuts (1), et naguère M. Hansay faisait connaître la rédaction flamande conservée dans un manuscrit de Hasselt (2).

On nous permettra d'ajouter à ces renseignements que la Bibliothèque royale de Belgique possède également, dans son fonds de manuscrits, un exemplaire en flamand des statuts des Bogards de Zepperen.

En effet, dans le volume coté 4909-10, se trouve f. 12°-30, un document dont voici le titre : « *Die statuten der bruederen van der derder orden Sinte Francisci, die int ghemeyn leven onder dat generael capittel van Zepperen, int bisdom van Luik ghelegen, cendrachtelijck int generael capittel gheapprobeert int iaer ons Heeren dusent vier hondert ende lxxxvii, ende nu anderwerf anno dusent vyfhondert drie en dertich de XI dach maii int generael capittel gherenoveert.* »

C'est, à part les variantes ordinaires à deux transcriptions d'un même texte, celui même du manuscrit analysé par M. Hansay (3).

Nos lecteurs se rappellent que M. Hansay a constaté certaines divergences dans le texte flamand des statuts de Zepperen, publiés par M. Daris et celui du manuscrit de Hasselt, tandis que ce dernier était l'exacte

(1) *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. II, p. 364-70. Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XXV, p. 247.
(2) *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. IV, p. 86-93.
(3) *Loc. cit.*, p. 86-87.

Digitized by Google

traduction du texte latin conservé aux Archives générales du Royaume.

Le manuscrit n° 4906-10 de la Bibliothèque royale de Belgique est en tout conforme à celui de Hasselt, en ce qui concerne les statuts de Zepperen. Toutefois, il ne contient pas les statuts du couvent d'Hougaerde, édictés en 1630.

Pour une très bonne raison d'ailleurs, c'est que l'exemplaire de la Bibliothèque royale est encore du XVI^e^ siècle, voire même de la première moitié de ce siècle. Je le crois très peu postérieur à l'année 1533, qui vit le renouvellement des statuts de Zepperen.

Le manuscrit de Bruxelles ne renferme malheureusement aucun indice qui puisse nous aider à refaire son histoire ou à établir sa provenance.

Seules les variétés dialectiques et orthographiques du texte peuvent faire penser à une origine limbourgeoise, et dès lors au couvent de Zepperen lui-même.

Mais n'insistons pas sur ces conjectures.

Outre les statuts des Bogards de Zepperen, le n° 4909-10 de la Bibliothèque royale de Belgique, contient f. 1-12 : *Den derden reghel van Sinte Franciscus ghehecten van penitentien*, puis f. 31^v^ - 46 : *Ordo ad induendum fratres III ordinis S. Francisci* (1).

Cette dernière partie du texte est du XVII^e^ siècle et ne semble pas se rattacher au volume primitif.

J. VAN DEN GHEYN, S. J.

---

(1) J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VI, p. 211-221.

Digitized by Google

# Les Archives Autrichiennes. (1)

Autant que les archives françaises et hollandaises et plus, peut-être, que les archives prussiennes, les archives autrichiennes présentent de l'intérêt pour les historiens belges. Aussi, depuis que Gachard leur ouvrit la voie, tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la Belgique au XVIII^e^ siècle, ont-ils pris le chemin de Vienne, d'où ils sont revenus avec une ample moisson d'informations. Il suffira de rappeler ici les travaux d'Eugène Hubert, F. Magnette, P. Poullet, A. Delescluse, M. Huisman, J. Laenen, pour ne citer que ceux qui ont laissé des traces durables de leur passage aux archives de Vienne (2). C'est que, malgré les multiples restitutions d'archives dont la Belgique est redevable à l'admirable tenacité de son premier archiviste général, malgré les publications des érudits précités, malgré la prodigieuse activité de l'archiviste viennois H. Schlitter, qui semble avoir consacré sa vie scientifique à l'étude du règne de Joseph II et de la révolution brabançonne (3), il reste encore tant à glaner sur ce champ extraordinairement fécond (4), qu'on ne peut que féliciter le gouvernement belge d'avoir, sur la proposition de la Commission royale d'histoire, décidé d'envoyer à Vienne M. l'abbé J. Laenen,

(1) Nous adressons nos plus vifs remercîments à M. le conseiller de Cour G. Winter, directeur du *K. und K. Haus-Hof und Staats-Archiv* à Vienne, ainsi qu'à notre ami M. l'archiviste H. Schlitter, qui ont bien voulu se donner la peine de relire le manuscrit de cet article et de nous suggérer plus d'une correction.

(2) Les historiens belges qui ont fait un séjour dans la capitale autrichienne ne tarissent pas d'éloges sur l'accueil qu'ils reçurent aux Archives impériales et royales de la part de feu von Arneth, de son digne successeur G. Winter, et de tout le personnel de la maison. Ils eurent aussi particulièrement à se louer des services que leur rendit notre ministre plénipotentiaire à Vienne, M. le baron de Borchgrave. Historien lui-même, ce haut fonctionnaire a pu apprécier en connaissance de cause l'intérêt des archives autrichiennes pour l'histoire de notre pays.

(3) Cf. G. Des Marez, *Les Archives royales et impériales de Vienne* (*Revue de l'Université de Bruxelles, avril, 1905*).

(4) V. la communication de M. H. Pirenne à la séance, du mois de mai 1906, de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, dans le compte rendu des séances de cette société.

Digitized by Google

archiviste-adjoint de l'Archevêché, à Malines, avec la mission de recueillir les éléments qui permettront d'écrire un jour, d'une façon définitive, l'histoire de cette période autrichienne si rapprochée de nous et toujours si mal connue.

Dans ces conditions, nous avons pensé qu'il pourrait y avoir quelque intérêt, pour les lecteurs de cette revue, à connaître l'organisation des archives autrichiennes, qui subit de profondes modifications au cours de ces dernières années. Quant aux nombreux archivistes belges qui vont avoir à donner leur avis sur la construction ou l'aménagement de nouveaux dépôts d'archives, ils seront probablement heureux de trouver ici quelques détails circonstanciés sur le nouveau bâtiment des archives royales et impériales de Vienne, inauguré en 1902 (1).

---

(1) Afin de ne pas encombrer ce travail de notes et de titres d'ouvrages qui reviendraient à chaque page, nous nous permettons de citer ici les publications, auxquelles nous avons surtout eu recours pour la composition de cet article :

Dr von Helfert, *Staatliches Archivwesen* [*Mitteilungen der dritten (Archiv-) Section der K. K. Zentral-Kommission zur Erforschung und Erhaltung der kunst- und historischen Denkmale*, herausgegeben unter der Leitung des Präsidenten dieser Kommission Sr Exzellenz Dr Jos. Alex. Freiherrn von Helfert, tome II (1894), pp. 1-18]. Etude soigneuse sur l'organisation des archives dans les principaux pays de l'Europe, en vue des réformes à introduire dans les archives autrichiennes.

Dr von Helfert, *Die Action des Herrenhauses der im Reichsrathe vertretenen Königreiche und Länder in Angelegenheit der Staatlichen Archive* [*Mitteilungen* etc., tom II, pp. 271-306].

Dr M. Mayr, *Ueber Staatliches Archivwesen in Oesterreich* [*Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung* t. XII (1902) 116 pp.]

Dr M. Mayr, *Zum Oesterreichischen Archivenwesen* [*Deutsche Geschichtsblätter*, tome V (août-septembre 1904), pp. 315-330].

Dr Oswald Redlich, *Das Archivwesen in Oesterreich* [*Mitteilungen* etc., tome VI. 1re livraison, (1904, pp 1-28].

Dr Karl Giannoni, *Staatliches Archivwesen in Oesterreich* [*Deutsche Geschichtsblätter*, tome V, (janvier-février 1904), pp. 97-116].

Dr Gustav Winter, *Die Gründung des Kaiserlichen und Königlichen Haus-Hof und Staats Archivs. 1749-1762* [*Archiv für Oesterreichische Geschichte*, tome 92 (1902) pp. 1-82].

Pour ce qui est du nouveau dépôt des Archives de Vienne, nous nous sommes exclusivement rapporté au magnifique volume du directeur général de ces archives : Dr Gustav Winter, *Das neue Gebäude des K. und K. Haus-Hof-und Staatsarchivs zu Wien*, mit 15 Tafeln. Vienne, 1903.

Digitized by Google

## I.

L'histoire des archives impériales et royales, telles qu'elles nous apparaissent jusque dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, commence, en réalité, en l'année 1749, où Marie-Thérèse organisa le *Haus-Archiv*, destiné à englober à la fois les papiers privés ou archives de famille, les documents relatifs au gouvernement central et au pouvoir exécutif, enfin les actes concernant les différentes provinces. Jusque là, toutes les tentatives, faites depuis le XIV^e^ siècle, pour centraliser les archives autrichiennes, étaient restées stériles. Avec le secrétaire de la cour, Taulow von Rosenthal, que Marie-Thérèse avait placé à la tête des Archives, nous voyons s'accomplir le premier acte de centralisation par le transfert à Vienne des archives de la maison d'Autriche conservées à Prague, à Innsbruck et à Graz. Dès ce moment le personnel des archives s'occupa du travail de classement et d'inventaire des archives, en même temps qu'il rassemblait les matériaux pour une histoire d'Autriche et de Bohême.

Les évènements tumultueux de la seconde moitié du XVIII^e^ et du commencement du XIX^e^ siècle eurent évidemment leur répercussion sur les archives et leur organisation demeura à l'état rudimentaire qui ne prit fin que dans les dernières années du siècle passé.

Certes, depuis von Arneth, la réputation du *Haus-Hof et Staats archiv*, au point de vue du bon accueil que l'on y réservait aux travailleurs, était universelle ; et, dans cette même ville de Vienne, les archives de la Guerre — contrairement à ce que l'on voit dans d'autres pays — étaient d'un accès facile. Dans les provinces, les archives de Graz, d'Innsbruck et de la Carinthie étaient convenablement organisées. Enfin, la *K. K. Zentral Kommission zur Erforschung der Kunst und historischen Denkmale* avait fait les plus louables efforts dans le sens de l'inventorisation des archives. Mais tous ces efforts isolés, pas plus que l'enquête, prescrite en 1869, en vue d'une réor-

Digitized by Google

ganisation des Archives de l'État, ne produisirent de résultat appréciable.

C'est alors que surgit un homme qui aura droit à l'éternelle reconnaissance des archivistes autrichiens et des historiens du monde entier : Freiherr von Helfert porta, en 1893, la question des archives au parlement. Des délibérations qui eurent lieu à la Chambre des Seigneurs et qui prirent fin en 1894, sortit un projet de loi dont on peut résumer l'économie en quatre lignes :

1° Organisation des Archives de l'État d'après les exigences modernes de l'administration et de la science.

2° Création d'un Conseil des archives, composé de professionnels et d'hommes compétents, ayant mission de venir en aide au gouvernement dans la question de la réorganisation des Archives.

3° Éducation scientifique des futurs archivistes.

4° Création de ressources en vue de l'acquisition d'archives.

Le gouvernement accueillit favorablement les propositions de la Chambre des Seigneurs et institua, en 1894 même, près le Ministère de l'Intérieur, le Conseil des archives. Disons, en passant, que ce conseil est libre de prêter son concours aux administrations d'archives ne dépendant pas de l'État. Ainsi qu'on le verra plus loin, pour l'Autriche, cette disposition est d'une importance capitale.

La première question dont s'occupa le Conseil des archives, au cours des années 1895 et 1896, ce fut la fixation des bases de l'organisation des archives dépendant du ministère de l'Intérieur, de la position des archivistes, de leur nombre dans les dépôts existants, de l'érection de nouveaux dépôts et de la création de l'administration des Archives de l'État.

En 1898-1899, le Conseil fixa les principes de triage, de classement et d'inventaire des archives. Au fur et à mesure que ces dispositions étaient arrêtées, le gouvernement les appliqua, non seulement aux archives du minis-

Digitized by Google

tère de l'intérieur (1) et à celles de la noblesse, mais encore à celles de divers gouvernements (*Statthaltereie et Landesregierunge*). Le 1 janvier 1906, a été installé le « K. K, Steiermarkische Statthalterei archiv » à Graz, qui, peu de mois après sa fondation, a publié l'inventaire sommaire de ses archives sous le titre : « Das Archiv der K. K. Steiermärkischen Statthalterei », von Dr Anton Kapper mit 3 Tafeln, Graz 1906, 8°, VIII-153 pp.

Mais antérieurement, d'autres « Statthalterei archive » ou archives de gouvernement furent organisées dans la Basse-Autriche (2), dans la Moravie à Brünn (3), dans la Bohême à Prague, dans le Tyrol à Innsbruck (4). Les archives des « Landesregierunge » (c'est ainsi qu'on appelle les gouvernements des petites provinces) ont reçu une certaine organisation dans la Dalmatie à Zara et à Raguse (5), dans la Silésie à Troppau, ainsi qu'à Salzbourg. Pour ce qui regarde la Carniole, il y a à Laibach, diverses archives au gouvernement, au musée territorial et à la justice, mais d'organisation définitive point. Il n'y a pas davantage d'archives bien organisés dans la Bukovine.

---

(1) Les traitements des fonctionnaires et employés des archives *autrichiennes*, dépendant du ministère de l'Intérieur furent fixés au minimum de 2200 couronnes — avec indemnités, aux bons travailleurs, de 400 à 800 couronnes — et au maximum de 6000 couronnes, avec indemnités de 700 à 1400 couronnes, Les archivistes des administrations centrales d'*Autriche-Hongrie* sont beaucoup mieux payés encore.

(2) *Die Einrichtung eines Archives bei der K. K. Statthalterei in Niederösterreich* [*Mitteilungen* etc., tome II (1894), pp. 241-267]. Anton Mayer, *Das Archiv und die Registratur der Niederösterreichischen Stände von 1818 bis 1848* [*Jahrbuch des Vereins für Landeskunde in Niederösterreich*, 1902] Karl Giannoni, *Ueber Archive in Niederösterreich* [*Mitteilungen* etc., tome VI (1904), pp. 27 42].

(3) Dr Wilhelm Schram a publié une espèce d'inventaire alphabétique de ces archives, *Das K. K. Statthalterei Archiv in Brünn* [*Mitteilungen* etc., t. IV (1899), pp. 1-59, ainsi qu'un aperçu des archives judiciaires de la même ville : *Das Archiv des K. K. Oberlandes Gerichtes in Brünn* [*Mitteilungen* t. IV (1899), pp. 203-210].

(4) Dr M. Mayr, *Das K. K. Statthalterei Archiv zu Innsbruck* [*Mitteilungen* etc., tome II (1894), pp. 141-211] Au sujet d'un projet d'organisation des Archives judiciaires à Innsbruck, voyez l'article d'Alois von Mages, *Bericht über die Anlegung eines historischen Gerichtsarchivs für Deutsch-Tyrol im neuen Gerichtsgebäude in Innsbruck* [*Mitteilungen* etc., tome II, pp. 49-64].

(5) Prof. Dr Jos Const. Jirecek, *Die Archive von Dalmatien* [*Mitteiluugen* etc., tome IV (1899), pp. 141-151].

Digitized by Google

Les fonctionnaires et employés de toutes ces archives et de la bibliothèque du ministère de l'Intérieur formèrent, à partir de cette époque, un seul corps. Dès ce moment aussi, le triage des actes à conserver et de ceux qui étaient destinés au pilon ne fut plus réservé à des « ronds de cuir » valétudinaires qui avaient leur commission sur la vente des vieux papiers (1).

Ce fut désormais la tâche d'archivistes ayant fait leurs preuves. Des fonctionnaires et employés des archives d'à présent on exige, en effet, qu'ils passent l'examen d'état à l'*Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung*, annexé à l'université de Vienne, ou bien celui de professeur ou docteur en histoire, ou bien encore celui de docteur en droit, avec épreuve complémentaire, en ce cas, sur les sciences auxiliaires de l'histoire. Grâce à la vigoureuse poussée de Mühlbacher, l'*Institut* sut se maintenir à la hauteur de sa nouvelle mission et son directeur actuel, Emile von Ottenthal, semble bien décidé à ne pas laisser péricliter l'établissement scientifique aux destinées duquel il préside avec tant d'autorité.

L'exemple donné par le Ministère de l'Intérieur exerça la plus salutaire influence sur les autres ministères. Partout on eut recours aux lumières du Conseil des Archives. Au demeurant, dès l'année 1892, le ministère des Finances avait donné l'exemple, en appelant à la tête de ses Archives et de sa bibliothèque réorganisées, le professeur Alexandre Budinszky († 15 mars 1900). Il continua son œuvre en publiant, en 1901, un règlement sur le triage de ses archives anciennes et modernes, qui emporta l'approbation entière du Conseil des Archives.

Au ministère de la justice, on songea un instant à créer un organisme spécial pour les archives provenant des

(1) Afin de donner au lecteur une idée de la belle besogne accomplie dans ce domaine, nous dirons que nous avons vu une lettre émanant d'une importante administration de Vienne, adressée au représentant d'une grande famille belge qui avait demandé copie d'un testament — d'un intérêt capital pour lui — d'un de ses ancêtres. On fit naïvement savoir à notre compatriote que la pièce avait, en effet, existé, mais qu'étant donné son caractère d'intérêt privé, on l'avait détruite avec beaucoup d'autres, quelques années auparavant.

Digitized by Google

anciens tribunaux. Mais on se rallia finalement à la proposition du Conseil des Archives tendant à lui permettre de prendre soin de la répartition des documents entre les divers dépôts d'archives (5 mai 1897).

En 1896, ce fut au tour des ministères du Commerce et de l'Agriculture à publier des règlements concernant les actes présentant un intérêt *historique* (?).

Le ministère des Cultes et de l'Instruction publique organisa ses archives en 1896 et 1897.

Enfin, en 1901, le ministère des Chemins de fer suivit le courant général.

Il est peu de pays, assurément, où des transformations aussi radicales se soient accomplies aussi rapidement et nous comprenons que les archivistes autrichiens soient fiers des résultats obtenus. Presque tous, en effet, ont connu le temps où les archivistes étaient traités comme des employés de trente-sixième ordre, et où l'on publiait des avis dans lesquels il était fait appel aux candidats à éducation académique, tant historique que philologique, avec ce post-scriptum qui vaut tout un poème, « qu'en tous cas la préférence serait accordée aux anciens sous-officiers » !?!

***

A côté des Archives de l'Etat se sont développées d'une façon toute particulière les Archives territoriales *(Landesarchive)*. A leur base se trouvent les archives des états territoriaux *(Landstände)* qui se sont accrues de nombreux documents sans rapport avec les états et parfois même de provenance de l'Etat. Ce développement des Archives territoriales s'explique par le peu de soins que l'Autriche a pris de ses archives, jusque dans ces dernières années. Les archives territoriales de la Styrie, par exemple, admirablement organisées à Graz (1), ont été le refuge de tout ce qui concernait l'histoire de cette province. Aussi

(1) Zahn. *Das Steiermärkische Landesarchiv in Graz. Zum 25 Jahre seines Bestehens* (Graz, 1894).

Digitized by Google

les archives de l'Etat y voisinent-elles, en grand nombre, avec celles des communes et des particuliers (1).

En Carinthie, ce sont les archives de la société d'histoire qui, petit à petit, sont devenues le dépôt central des Archives, définitivement organisé en 1904.

On peut encore ranger dans cette catégorie les archives de la Galicie à Cracovie et à Lemberg, qui proviennent en partie des anciennes archives judiciaires, en partie des archives territoriales (2).

Non seulement la réorganisation des Archives de l'Etat en 1893, produisit sur les Archives territoriales le meilleur effet, mais encore elle contribua à l'organisation de ces Archives dans les provinces où il n'en existait pas jusqu'alors. C'est ainsi que les Archives territoriales de la Haute Autriche furent organisées, en 1896, sur le modèle des Archives de l'Etat (3).

L'organisation des Archives territoriales du Vorarlberg (4) est également de date récente. Dans le « Küsten-

---

(1) Dans les *Publikationen aus dem Steiermärkischen Landes Archive*, on a commencé, en 1898, la publication d'un inventaire de ces archives. En 1904, M. Mayr, directeur des Archives d'Innsbruck, déclara à propos de ce travail [*Deutsche Geschichtsblätter*, tome V, p. 318] qu'aucun autre dépôt d'archives de l'Autriche ne serait en état d'en faire autant d'ici à dix ans, que même on se trouverait, pendant longtemps encore, dans l'impossibilité de donner suite à l'invitation du Conseil des Archives, du 18 avril 1898, prescrivant la publication d'inventaires sommaires. Il n'y a évidemment rien d'étonnant à cela dans un pays où l'organisation scientifique des Archives est d'aussi fraîche date. Nous croyons cependant devoir mettre nos collègues autrichiens en garde contre le modèle que leur propose M. Mayr. Ce ne seraient certes pas les *Inventare des Groszherzoglich Badischen Generallandes Archivs*, dont le tome I parut à Carlsruhe, en 1901, que nous préconiserions comme modèle, si on nous demandait notre avis.

(2) B. Dudik. *Die Archive im Kgr. Galizien und Ladomerien* [*Archiv für Osterreichische Geschichte*, tome 39].

(3) Voyez à ce sujet deux excellents articles : A. Czerny, *Das neue Landes-Archiv in Linz und seine Ausgestaltung in der Zukunft* [*Mitteilungen*, etc., tome IV (1899), pp. 60-114] et *Bericht des oberennischen Landesausschusses über die Reorganisierung des landschaftlichen Archives und die Errichtung eines ober-österreichischen Landes-Archives* [*Mitteilungen* etc., tome IV (1899), pp. 115-140], ce dernier s'occupant surtout du côté matériel. Voyez aussi Krackowizer, *Das ober-österreichische Landes Archiv zu Linz. Seine Entstehung und seine Bestände* (Linz, 1903).

(4) Victor Klainer, *Das Vorarlberger Landes Archiv in Bregenz* [*Mitteilungen* etc., tome VI (1904), pp. 107-138].

Digitized by Google

land », il faut mentionner les archives territoriales de Görz et celles de Parenzo (Istrie).

*
* *

Comme partout ailleurs, on rencontre en Autriche des Archives communales organisées. Il suffira de mentionner ici celles de Vienne, Prague (1), Brünn, Olmütz, Innsbruck (2), Klagenfurt, etc. Comme partout encore, beaucoup d'établissements religieux, tels Kremsmünster, Göttweig, Heiligenkreuz, Zwettl, etc., et quantité de familles nobles, comme les Schwarzenberg, les Liechtenstein, les Trauttmansdorff, les Harrach et d'autres possèdent des archives importantes. Chose remarquable, quelques uns d'entre eux ont envoyé à l'*Institut* des travailleurs sérieux destinés à devenir des archivistes capables de diriger scientifiquement les dépôts dont ils ont la garde.

Une catégorie d'Archives que beaucoup d'autres pays ne reconnaissent pas, ce sont les Archives diocésaines. On entend sous ce nom, en Autriche, non les Archives épiscopales proprement dites, mais bien la réunion, à l'évêché, des archives des couvents et des cures dont la conservation laissait à désirer dans leur lieu d'origine. Quant aux établissements qui prennent soin de leurs archives, l'évêque leur en laisse la garde, non toutefois sans exercer sur elles une surveillance minutieuse. C'est ainsi, par exemple, que le diocèse de Linz, pour prendre celui dont l'organisation, grâce à l'évêque Dr Doppelbauer et au professeur Dr Schiffmann, peut servir de modèle, est divisé en treize cercles à la tête de chacun desquels se trouve un ecclésiastique ayant fait ses preuves dans le domaine des archives. A leur usage le professeur Sebastien Mayr, de Kremsmünster, a écrit une

(1) Voyez à ce sujet Johann von Divis-Cibtecky, *Stadt-Archive in Ostböhmen* [*Mitteilungen* etc., tome VI, pp. 75-106].
(2) Prof. Jos. Hirn, *Das Innsbrücker Stadtarchiv* [*Mitteilungen* etc., tome IV, pp. 164-169].

Digitized by Google

excellente notice pour le classement des archives des cures (1).

*
* *

Comme on le voit par ce qui précède, l'Autriche est engagée dans la bonne voie dans le domaine des Archives. Est-ce à dire que tout y soit parfait dès à présent ? Personne ne le pensera, les archivistes et les historiens autrichiens pas plus que leurs confrères de l'étranger. Aussi considérerions-nous cette notice comme incomplète et comme ne répondant qu'imparfaitement au but que nous poursuivons, si nous ne faisions connaître ici les critiques que l'on a déjà adressées à l'organisation actuelle et les réflexions qu'elle nous a suggérées au cours de notre étude.

Et tout d'abord, l'organisation des Archives de l'Etat est incomplète. La plupart des provinces sont encore dépourvues, à l'heure qu'il est, d'un dépôt d'archives de l'Etat. Dans quelques-unes, il est vrai, les archives territoriales en tiennent lieu, mais là-même, la situation devra changer tôt ou tard. Déjà les autorités styriennes ont déclaré qu'elles ne pourraient plus héberger les nouvelles archives que l'on pourrait éventuellement découvrir. Que sera-ce dans quelques années, lorsque les archives, encore considérées comme modernes aujourd'hui, devront être remisées aux Archives de l'Etat ? Il importe donc d'organiser sans retard les Archives de l'Etat dans les provinces où il n'en existe pas encore, à commencer par celles qui n'ont même pas de *Landes Archiv*.

Une conséquence directe de l'accroissement des archives, c'est l'augmentation du nombre des archivistes.

Il nous a paru assez intéressant de faire constater qu'au moment même où, en France, on déposait un projet de loi,

(1) Voyez à ce sujet Dr Franz Maria Doppelbauer : *Diözesanarchiv und Pfarrarchive der Diözese Linz* [*Mitteilungen* etc., tome VI, pp. 43-65]. P. Sebastien Mayr, *Das Archiv des ehemaligen Kollegiatstiftesspital am Pyhrn in Oberösterreich* [*Mitteilungen* etc., tome VI, pp. 66-74]. *Weisung betreffs Pfarr-Archive in Oesterreich* [*Mitteilungen* etc., tome IV, pp. 189-191].

Digitized by Google

tendant à faire dépendre d'une seule administration les archives de tous les ministères (1), l'éminent professeur Oswald Redlich réclamait la même réforme pour l'Autriche (2). Il demande, non pas, comme le propose M. Mayr (3), que toutes ces archives soient réunies en un seul bâtiment, mais qu'elles forment un organisme unique, qui embrasserait toutes les archives de l'Etat, tant des administrations centrales que provinciales, et comprendrait un personnel commun avec une direction scientifique. Ce sont presque les mêmes termes que l'on a employés au Parlement français. Et cependant, à ce moment-là du moins, M. Redlich ignorait ce qui se passait en France. Car, dans son article, il laisse clairement entendre qu'il croit la réforme préconisée déjà réalisée en France.

Le jour où l'on organisera les Archives de l'Etat à côté des archives territoriales, il s'agira de procéder avec une prudence extrême à la répartition des documents entre les deux administrations. En attendant, les autorités territoriales devront veiller à la bonne conservation des archives communales. Comme les petites communes n'ont généralement aucune sollicitude pour leurs archives, il faut les soumettre à de fréquentes inspections. Lorsque toutes les recommandations restent vaines, il faut, sans hésiter, avoir recours au transfert des documents aux Archives territoriales.

Les autorités diocésaines doivent agir de même vis-à-vis des archives des cures.

Quant aux archives privées, s'il est des familles qui prennent beaucoup de soins de leurs archives, il en est d'autres, hélas, qui ne s'en soucient guère. Et malheureusement, dans ce domaine, les pouvoirs publics n'ont pas d'action. L'unique argument à faire valoir en la circon-

(1) Voyez J. Cuvelier, *La Réorganisation des Archives en France.* [*Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique,* tome II (1904), pp. 176-190].

(2) Osw. Redlich *Das Archivwesen in Oesterreich.* [*Mitteilungen* etc., tome VI (1904), 1er fascicule].

(3) *Ueber Staatliches Archivwesen in Oesterreich.* [*Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik, und Verwaltung,* tome 12 (1902), p. 116 et suiv.].

Digitized by Google

stance, le nerf de la guerre, l'argent, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui seul serait capable de sauver les archives de la destruction, est trop chichement distribué à l'administration pour qu'elle puisse intervenir efficacement dans la plupart des cas.

Nous avons longuement insisté sur les éminents services rendus par le Conseil des Archives. Pour être complet, il nous faut ajouter qu'à côté de ce Conseil existe une Commission centrale, impériale et royale, ayant pour but de rechercher et de conserver les monuments artistiques et historiques. Dans le sein de cette commission fonctionne une section d'archives qui, depuis 1884, publie des *Mitteilungen* qui peuvent être considérés comme l'organe officieux des archivistes autrichiens. Il est certain que ces deux organismes font quelque peu double emploi. Ne serait-il pas préférable de voir le Conseil des Archives, une institution officielle en somme (1), s'occuper exclusivement des Archives de l'Etat, qui réclament encore tant d'améliorations (2), tandis que la commission centrale prendrait à cœur les intérêts des archives n'appartenant pas à l'Etat? Quel beau rôle cette commission pourrait remplir si, par exemple, continuant l'œuvre si heureusement menée à bonne fin pour le Tyrol par Oswald Redlich et Emile von Ottenthal (3), elle se consacrait entièrement à l'inventorisation des petites archives de toutes les provinces autrichiennes ! L'œuvre a été commencée dans le Vorarlberg, la Carinthie, la Carniole et la Haute-Autriche, mais il faudra évidemment des années encore, avant de l'achever ici et de la mettre sur pied dans les autres régions.

Ce serait certainement la plus belle entreprise que pourrait tenter la section des Archives de la Commission centrale, et il n'est point de domaine dans lequel elle pourrait se rendre plus utile, à l'heure actuelle.

(1) Malheureusement purement consultative.

(2) Quel intérêt y a-t-il, par exemple, à conserver cet article préhistorique du règlement d'ordre intérieur, qui défend de communiquer les inventaires d'archives au public, aux Archives impériales et royales de Vienne ?

(3) *Mitteilungen* etc., tomes I (1884), III (1896) et V (1901).

Digitized by Google

## II

Aux noms de von Helfert, dont nous avons signalé les services éclatants rendus aux Archives en Autriche, et de von Arneth, inséparable de celui des Archives viennoises pendant le dernier tiers du XIX^e^ siècle, il faudra désormais ajouter celui du comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères, le principal artisan du nouveau dépôt des Archives royales et impériales de la Maison, de la Cour et de l'Etat à Vienne.

Lorsqu'en 1749, Marie-Thérèse créa les Archives de la maison impériale, elle leur procura les conditions les plus avantageuses que l'on pût souhaiter : elle les fit placer à l'abri du feu et de l'humidité dans un local aéré et éclairé à souhait, le rez-de-chaussée et l'entresol de la chancellerie romaine-germanique de la Hofburg.

Malheureusement, les nombreux documents qui vinrent accroître les collections au cours du XIX^e^ siècle ne furent guère traités avec autant d'égards, et si les archives sont parvenues plus ou moins intégralement aux générations actuelles, on le doit au hasard bien plus qu'aux soins dont elles furent l'objet. Contrairement à d'autres pays, qui, au sortir de périodes néfastes, cherchent à améliorer les situations par des demi-mesures — autant d'emplâtres sur une jambe de bois ! — le comte Goluchowski comprit de prime abord que, si l'on voulait assurer à la fois la bonne conservation des Archives et leur utilisation scientifique, il fallait, du coup, construire pour elles un bâtiment spécial.

La décision fut prise, l'emplacement désigné. C'était l'espace occupé par quelques vieilles masures, entre le palais du Ministère des affaires étrangères et l'église des Minorites. Mais avant de mettre la main à l'œuvre, le ministre chargea M. Gustave Winter, le savant directeur général des Archives de Vienne (1), et l'architecte du

(1) Dans la description que l'on va lire, nous suivons presque pas à pas le livre superbement illustré de M. G. Winter, cité dans la bibliographie générale de cet article.

Digitized by Google

Ministère des affaires étrangères, M. Franz Pokorny, de faire un voyage d'études en Allemagne, où divers nouveaux dépôts d'Archives venaient d'être construits.

Depuis la construction des nouveaux bâtiments du *British Museum* (1854-1857), le *Magazinsystem* a été reconnu universellement comme le meilleur dans l'aménagement des bibliothèques et des dépôts d'archives. On sait que, dans ce système, les bâtiments de l'administration et ceux, où l'on consulte les documents, sont séparés de ceux où ils sont déposés, c'est-à-dire du magasin ou dépôt. Celui-ci est divisé horizontalement en étages très bas (tout au plus 2,50 m. de hauteur) réunis entre eux par des escaliers en fer très étroits. Dans le sens vertical, les étages sont divisés par les rayons, très rapprochés les uns des autres. La faible hauteur des étages rend superflu l'emploi des échelles ; le rapprochement des rayons rend possible l'utilisation de tout l'espace. Quant aux murs, ils doivent servir principalement à laisser passer l'air et la lumière ; l'absence de rayons adossés aux murailles empêche l'humidité possible de celles-ci de nuire aux documents, tout au moins par un contact direct. Les étages étant coupés alternativement au moyen de grils et de plafonds, l'air et la lumière circulent librement partout.

Le premier archiviste qui adopta ce système fut le directeur des Archives grand-ducales de Saxe-Weimar, le Dr C. A. H. Burkhardt, à Weimar.

Pénétrés de la justesse de ces principes, MM. Winter et Pokorny se mirent en route au mois de janvier 1899 et successivement ils visitèrent les derniers nouveaux bâtiments d'archives de Dresde (1), Leipzig, Magdebourg, Weimar, Francfort sur Mein et Nuremberg. Plus tard, le directeur général des Archives autrichiennes visita encore le bâtiment des Archives de l'Etat à Strasbourg, qui venait d'être inauguré. Leur attention se porta aussi sur certaines bibliothèques, telle que celle du palais de

(1) En cette ville, ils remarquèrent principalement les salles de photographie et de galvanoplastie organisées par M. Posse.

Digitized by Google

justice à Leipzig, remarquable pour son système de chauffage, et celle de l'université et du district de Strasbourg.

Les voyages, la littérature, les considérations locales autant que personnelles aboutirent à l'adoption des principes suivants qui présidèrent à la construction du nouveau dépôt de Vienne :

1° Emploi du système de magasin.

2° Réunion des bâtiments d'administration et du dépôt sous un seul toit. Pour justifier cette dérogation au système incontestablement supérieur adopté à Nuremberg, à Strasbourg, à Munster et, depuis lors, à Düsseldorf, on allégua le défaut de place, ce qui nous paraît une raison suffisante et décisive. Quant à la considération que l'éloignement du dépôt des salles où l'on utilise les archives amènerait une grande perte de temps, cette raison-là, on nous permettra de la tenir pour mauvaise.

3° Placement du bâtiment d'administration sur le côté, non au centre. De cette façon, on épargne un *Brandmauer* (1) et l'inspection des collections d'archives devient plus facile.

4° Le bâtiment doit être séparé du palais du ministère par un *Brandmauer*, et la même séparation doit exister entre le dépôt et le bâtiment d'administration. Il est hautement regrettable que l'on n'ait pu isoler complètement le bâtiment des archives.

5° La hauteur maxima des étages du dépôt ne doit pas dépasser 2,50 m. Pas d'échelles.

6° Les étages sont séparés par des grils, avec un plafond massif par deux étages, pour les cas d'incendie.

7° Exécution en fer de la plupart des objets du dépôt : rayons, grils, escaliers, châssis de fenêtres et de portes, fermes, ascenseurs, tablettes, armoires, etc.

8° Emploi d'un système central de chauffage à vapeur qui rend possible une température minima de + 12°, par une température extérieure de — 20°.

(1) On entend par là un mur construit de telle sorte qu'il empêche la propagation du feu.

Digitized by Google

9° Eclairage électrique.

Voilà les principes d'après lesquels furent dressés les plans.

Leur application allait mettre l'architecte aux prises avec les plus grosses difficultés.

L'espace restreint, empêchant d'isoler le bâtiment de tous côtés, ne permettait pas de tirer un meilleur parti de ce trapèze allongé, qu'en y construisant le bâtiment actuel dont la plus grande longueur a 65,70 m. et la plus petite 57,80 m. Quant à la hauteur, elle mesure, de la cave au sommet du toit 34,83 m. Du côté du ministère on a laissé un espace pour une cour de 39,42 m. de long sur 6,65 m. à 6,80 m. de large ; du côté de l'église des Minorites on a tracé une rue de 15 m. de largeur. De part et d'autre, il reste donc assez d'espace pour assurer au bâtiment la lumière indispensable.

La partie du bâtiment qui touche au ministère est pourvue d'un *Brandmauer*. Les deux édifices communiquent ensemble par des portes en fer aux étages du rez-de-chaussée et de l'entresol.

Faisant partie du palais ministériel, les Archives reçurent une façade en rapport avec celle du palais, ce qui n'était guère chose facile, étant donné l'aménagement des étages des Archives. Verticalement le bâtiment des Archives est divisé, à travers toute la largeur, en deux parties inégales : l'administration et le dépôt [ce dernier occupant environ les 5/8 de l'ensemble] séparés par un *Brandmauer*, mais communiquant à cinq étages par des portes doubles, l'une en fer, l'autre en bois et en verre. Pendant les heures de service, la porte en fer est ouverte, ce qui fait que la porte en verre contribue alors à l'éclairage du corridor central du bâtiment d'administration.

Celui-ci comprend cinq étages, en y ajoutant les habitations du portier et du chauffeur, au rez-de-chaussée. Une salle de travail pour les visiteurs étrangers et cinq bureaux pour les employés se trouvent à l'entresol. Au premier étage sont installés une partie de la bibliothèque, quatre bureaux d'employés, dont celui du directeur et ceux

Digitized by Google

des deux vice-directeurs. Entre le premier et le second étage un deuxième entresol occupe toute l'étendue du bâtiment et comprend le reste de la bibliothèque et des salles de travail pour le bibliothécaire. Le second étage contient une autre salle de travail pour le public et cinq bureaux d'employés, correspondant aux appartements du premier entresol. Chacun de ces étages comprend, en outre, des antichambres, des appartements pour les gens de service et un vestiaire. Au milieu, un corridor large de deux mètres, dont l'axe se prolonge dans celle du corridor central du dépôt, court au rez-de-chaussée, au premier entresol, au premier et au second étage. Toutes ces pièces sont reliées entre elles et avec le ministère par le téléphone.

La bibliothèque aussi est organisée d'après le *Magazinsystem*, avec rayons en fer, déplaçables suivant le système Lipman. Elle s'étend sur trois étages, divisés par des grils en fer et réunis par un escalier tournant. Chaque étage a une hauteur de 2,40 m.

Dans les vastes sous-sols, bien éclairés et aérés, du bâtiment d'administration, se trouvent les deux fours pour calorifères, chauffant le dépôt jusqu'à 12° et les bureaux et la bibliothèque jusqu'à 20°. Dans le dépôt, la vapeur se répand dans des tuyaux placés le long des murs à fenêtres et aussi dans des radiateurs à plaques de marbre. Ces derniers chauffent aussi les bureaux, pourvus, en outre, de foyers à gaz qui fonctionnent aux époques où le chauffage central n'est plus ou n'est pas encore appliqué, ou dans les cas de réparations. Le côté nord-est du dépôt, où le soleil ne pénètre jamais, peut être chauffé plus fort que le côté opposé. Les tuyaux ont une longueur totale d'environ 2500 mètres. La conception du système de chauffage est due au professeur E. Meter, de l'Université technique de Vienne.

Horizontalement, le dépôt est divisé en dix, verticalement en deux parties. Il y a donc onze étages, dont le premier est en dessous du niveau du sol. Le plancher du second est à 0,76 m. plus bas que celui du rez-de-chaussée du bâtiment d'administration. Le quatrième se trouve à la

Digitized by Google

hauteur de l'entresol. Le sixième correspond au premier étage. Le huitième est au niveau du second entresol et le neuvième à celui du second étage du bâtiment d'administration. Les cinquième et huitième étages sont voûtés ; les planchers des sixième et neuvième sont coulés en béton et couverts en xylolithe. Les autres étages sont à grils en fer placés perpendiculairement aux fenêtres de façon à laisser passer le plus de lumière possible.

Verticalement, le dépôt, jusqu'au dixième étage, est divisé par un mur présentant à chaque étage une ouverture de la largeur du corridor central. Les dix premiers étages sont donc divisés en deux salles spacieuses, d'inégale grandeur. La plus grande prend du bâtiment central l'espace laissé disponible par l'administration : elle mesure 23,36 m. sur 13,40 m., c'est-à-dire 313 m². La plus petite, qui manque au onzième étage, a la forme d'un trapèze, dont un des côtés mesure 9,75 m. et l'autre 15,25 m. avec une largeur de 10,70 m. ce qui donne une superficie d'environ 135 m². Le onzième étage ne comprend qu'une salle, ayant la superficie de la plus grande des deux salles que nous venons de décrire. Deux escaliers en fer, d'un mètre de largeur, relient tous ces étages. Aux cinquième et huitième étages, ils sont munis de portes en fer, se fermant d'elles-mêmes.

Pour les communications de documents, on a aménagé, dans chacune des deux salles, un ascenseur de 1,10 m² que l'on peut faire fonctionner à mains. Un troisième ascenseur, mû par l'électricité, jusqu'aux salles de travail du second étage, se trouve dans le bâtiment d'administration.

Comme les étages deux à cinq n'ont que des séparations à grils, les étages un et deux, bien qu'ils se trouvent en dessous du niveau de la rue, reçoivent assez de lumière. Au demeurant, il y fait suffisamment sec, parce qu'en dessous d'eux se trouve une cave bien aérée dont le pavement repose sur une épaisse couche de béton. Les murs sont asphaltés en dehors et couverts au dedans de ciment Ponte et d'une couche de couleur à l'huile.

Digitized by Google

Dans les sous-sols, au milieu des plaques en fonte, reposent sur 96 colonnes de pierres réfractaires, maçonnées avec du mortier de ciment Portland, les supports en fer forgé qui forment, jusqu'au onzième étage, les parties verticales du dépôt. Les supports en fer forgé sont aménagés de telle sorte, que ce sont eux, et non les murs, qui soutiennent le poids des onze étages. Quant aux murs ils sont bâtis sur d'énormes blocs de béton. Des soupiraux de 1,58 m. de largeur sont pratiqués dans les caves. Un ventilateur électrique qui fonctionne au premier étage, du côté de la rue, favorise le changement de l'air depuis la cave jusqu'au onzième étage. Ce système d'aérage entretient, au surplus, la sécheresse si nécessaire aux documents.

Les rayons sont toujours placés perpendiculairement aux fenêtres. Leurs axes dans la grande salle, correspondent alternativement aux axes des fenêtres et des colonnes. Les deux rangées de rayons laissent entre elles un corridor de 1,40 m., dont l'axe correspond, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à l'axe du bâtiment d'administration. Entre les rayons et les murs à fenêtres règne un espace large de 1,20 m. L'épaisseur des rayons est de 0,65 m. et l'espace entre les rayons est de 1,35 m. Les rayons étant doubles, chaque côté a 0,325 m. d'épaisseur sur une hauteur utilisable de 2,50 m. et une longueur utilisable de 4,24 (longueur réelle 4,80 m.) Chaque rayon est subdivisé en cinq compartiments, ayant à leur base une plaque en fer blanc de 2 millimètres d'épaisseur, avec rebord de 2 centimètres. Leur éloignement, en moyenne de 0,44 m., peut être augmenté ou diminué à volonté.

Le nombre et les mesures des rayons des petites salles du dépôt diffèrent quelque peu des précédents. Dans l'unique salle du onzième étage, il y a huit grands rayons de 5,60 m. de longueur utilisable et un petit de 2,21 m.

Pour favoriser la circulation de l'air dans les rayons, on les a percés d'une série de petits trous formant un motif décoratif.

Les rayons ont été teints en gris argent, ton favorable à

Digitized by Google

la lumière. On y a appliqué, le long des corridors, un petit tableau portant deux chiffres, l'un romain désignant l'étage, l'autre arabe désignant le numéro du rayon, dont chaque compartiment porte le nom d'une des cinq premières lettres de l'alphabet.

Les murs à fenêtres sont vierges de rayons, mais munis de tables en fer, destinées à recevoir les documents retirés des rayons et assez larges pour répondre à leur destination sans obstruer la circulation. Le long des murs sans fenêtres on a aménagé des rayons destinés à recevoir les accroissements éventuels.

Il convient aussi de dire un mot de l'arrangement particulier donné aux troisième et sixième étages. Celui-ci comprend la salle d'exposition. Celui-là a été affecté aux collections de chartes, parce qu'il a la plus petite élévation au-dessus du niveau de la rue, avantage incontestable en cas de danger.

La conservation des chartes a fait l'objet de longues recherches. Le système qui a été finalement adopté et qui répond à toutes les exigences modernes, est dû à l'archivkonzipist de 1re classe, R. Anthony von Siegenfeld.

Des séries de petites chartes sont réunies dans des caisses ou boîtes en fer blanc, dont le poids permet l'enlèvement hors des rayons, sans trop de peine. En outre l'air peut y circuler librement. Elles mesurent 0,573 m. de hauteur sur une largeur de 0,52 m. et une profondeur de 0,45 m., ce qui fait qu'elles dépassent les rayons, à l'extérieur, de 0,15 m. Chaque boîte a deux tiroirs en bois de cerisier, destinés à recevoir les séries de chartes, toutes placées dans des enveloppes. Le tiroir inférieur repose sur le fond de la boîte, le tiroir supérieur sur deux baguettes mobiles qui viennent s'adapter dans des ouvertures circulaires, pratiquées au nombre de vingt dans les montants et dont celles qui sont momentanément inoccupées permettent la circulation de l'air dans les boîtes.

Chaque caisse est munie d'un petit carton sur lequel on inscrit son contenu. Elle est indépendante de sa voisine et glisse sur deux baguettes. Afin de pouvoir la retenir

Digitized by Google

plus facilement, on l'a pourvue d'une menotte. Vide, la boîte pèse 27 kilogrammes, ce qui nous paraît un poids assez considérable. La totalité des chartes, depuis celle de l'année 816 jusqu'à nos jours, est contenue dans 1248 boîtes. Pour les accroissements éventuels, on a laissé de la place au milieu et à la fin de la série.

Les fenêtres de l'étage où sont conservées les chartes, sont, du côté de la rue, en verre épais et munies au dehors de barreaux de fer, s'ouvrant facilement à l'intérieur. Ainsi les précieux documents, tout en étant efficacement protégés contre les effractions du dehors, pourraient être facilement sauvés, en cas d'incendie. Du côté de la cour, les fenêtres sont aussi munies de barres de fer, mais celles-ci ne s'ouvrent pas. Il existe, une double porte de sauvetage vers la *Metastasiogasse*.

Le sixième étage du depôt, correspondant au premier étage du bâtiment d'administration, a été aménagé pour une salle d'exposition, à la demande expresse de M. le Ministre comte Goluchowski, qui désirait voir le grand public s'intéresser davantage aux Archives.

Les vitrines du milieu contiennent les documents (chartes, registres, etc.,) qui resteront exposés d'une façon permanente. Les vitrines murales verront se renouveler les archives exposées d'après les circonstances et l'actualité. Un catalogue contenant une description, une analyse et un commentaire soigneux de tous les documents exposés a été publié par les soins de l'administration des archives et rendra les plus grands services (1). Des feuilles détachées y sont jointes, contenant la description des archives exposées momentanément.

La salle d'exposition est séparée du reste du dépôt par des barreaux en fer, ce qui n'empêche pas que les regards puissent plonger dans le dépôt et découvrir les merveilleuses portes en fer forgé, style Louis XV, qui ferment les armoires abritant les archives de la Maison royale et impériale. Cette partie du dépôt constitue avec le vestibule

(1) *Katalog der Archivalien-Ausstellung des K. und K. Haus- Hof- und Staatsarchivs*. Wien, 1905.

Digitized by Google

d'entrée et l'escalier monumental, un travail d'art et de luxe digne d'un palais royal.

Il nous reste à dire un dernier mot des ateliers installés dans les combles du bâtiment d'administration, séparés par un *Brandmauer* des dixième et onzième étages du dépôt ,et auxquels on accède par un escalier en pierre. Le premier est l'atelier pour le moulage des sceaux par la galvanoplastie (6,80 m. × 6,00 m.). Le courant électrique dont dispose le bâtiment, est transformé ici au service de la galvanoplastie. Il y a ensuite un atelier pour le moulage en plâtre et un autre pour la photographie, avec deux chambres noires et tous les autres accessoires répondant aux derniers perfectionnements de ce puissant auxiliaire des archives et des bibliothèques.

L'éclairage électrique est organisé dans tout le bâtiment depuis les caves jusqu'aux combles, mais l'installation est faite avec toutes les précautions qu'exige son emploi dans une administration de ce genre. Il y a environ 900 lampes, parmi lesquelles, dans le dépôt, un certain nombre de lampes transportables qui s'allument dès qu'elles sont détachées de leurs crochets et s'éteignent lorsqu'elles y sont replacées.

La distribution d'eau est organisée à tous les étages.

***

Comme on le voit, il y a plus d'un épi à glaner dans le champ des Archives autrichiennes et particulièrement dans le nouveau dépôt des Archives de Vienne. Lorsque nous aurons achevé notre petit tour d'Europe, le moment sera venu de condenser en un article ce que nous aurons rencontré de meilleur dans l'organisation des Archives des divers pays. Dès à présent, cependant, nous tenons à attirer l'attention des pouvoirs publics — qui auront bientôt à doter les Archives du Royaume d'un nouveau local — sur les perfectionnements apportés à la construction du dépôt de Vienne, avec lequel le futur dépôt de Bruxelles aura probablement plus d'un point de commun.

Digitized by Google

Qu'il nous soit permis aussi d'émettre, dès maintenant, le vœu de voir l'Archiviste Général du Royaume de Belgique, le jour de l'achèvement du nouveau dépôt, disposer des ressources nécessaires pour lui permettre de publier, à l'instar de son savant collègue autrichien, un ouvrage d'art qui fasse connaître avantageusement les Archives belges, elles aussi, au delà de nos étroites frontières, en même temps que le monde savant apprendra les progrès accomplis, en notre petit pays, dans le vaste domaine de l'archivéconomie.

JOSEPH CUVELIER.

Digitized by Google

# Une lettre du philologue Achaintre.

La Bibliothèque de l'Université de Gand a eu l'occasion d'acquérir récemment, dans des conditions exceptionnellement favorables (1), un exemplaire extraordinaire de la traduction des satires de Perse par N.-J. Sélis, revue et annotée par N.-L. Achaintre, publiée à Paris par Dalibon en 1822 (imprimerie L.-T. Cellot).

C'est un des 25 exemplaires tirés sur papier vélin fort, avec un double état du portrait de Perse gravé à l'eau forte, et auquel on a ajouté deux lettres autographes de Sélis et d'Achaintre.

Cette dernière lettre, adressée à Silvestre de Sacy, est très intéressante pour la biographie du philologue Nicolas-Louis Achaintre, (Paris, 1771-1830), qui fut attaché quelque temps, en qualité de correcteur, à l'imprimerie de Firmin Didot. En voici le texte :

MONSIEUR,

Dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous au sujet d'une place dans l'université, j'ai cru m'appercevoir que ma demande ne vous a pas tout-à-fait déplu, quoique vous ne m'ayez pas donné de parole positive. J'ose donc me permettre de me rappeler à votre bon souvenir, et vous prier de vous intéresser en ma faveur d'une manière efficace. Je n'ai jamais été ambitieux : né pauvre et sans fortune, je suis toujours le même, et je ne tiens à une place qu'autant qu'il sera possible de m'en faire avoir une. En conséquence, si vous trouvez qu'il y ait impossibilité absolue, je vous prie de m'en faire part, et je resterai de bon cœur et sans me plaindre dans l'état où la volonté de Dieu m'a placé. J'ignore si M. Barbier de Neuville vous a parlé

(1) *Vente publique d'une belle bibliothèque de jurisprudence et de linguistique provenant d'un avocat très érudit* [MARCELLIN SCHOLLAERT].. .. *sous la direction de A. Vander Schelden*, Gand, 3-5 avril 1906, n° 1168 ; prix : 5 francs. — Le volume porte les ex-libris de P. Duputel et A.-T. Dael fils.

Digitized by Google

de moi, comme il avoit promis de le faire. M. Barbier de Neuville me connoit et peut sous ce rapport vous intéresser à ma cause. Voici les titres que j'apporte : Les éditions d'Horace (1 et de Juvénal (2), quelques livres classiques imprimés chez Delalain (3). Dans ce moment, je travaille à un ouvrage important sur Homère. Ce travail est fort avancé et pourra être livré à l'impression dans un an ; je vous le communiquerai si vous l'avez pour agréable (4). J'ai exercé pendant douze ans la profession d'instituteur. Je suis au fait des détails que cet état exige. Je ne parle point ici de mon zèle pour la cause du Roi : il a été celui d'un honnête homme. Mon *Juvénal* seroit une preuve de mon attachement au Gouvernement royal ; il n'y a qu'à lire la préface et les arguments des satyres pour se convaincre de ce que j'étois en 1810, c'est à-dire à l'époque la plus brillante du règne de Bonaparte. Je ne me suis pas démenti. Je suis dans la classe de ceux à qui le Roi lui-même a rendu la justice de dire que, dans un état obscur, ils n'ont pas moins été utiles que ceux qui par leurs places ont pu le servir d'une manière plus éclatante.

Parlant à un homme religieux comme vous l'êtes, je puis aussi mettre en ligne de compte la *pétition des dimanches* qui provoqua la loi, fort mal observée actuellement, sur l'observation d'une loi toute divine et qui, dans d'autres temps, n'auroit pas dû être appuyée par une loi humaine. En agissant ainsi, je n'ai fait que mon devoir ; aussi ne m'en dois-je pas faire un mérite, et, si je demande une place, c'est que j'imagine que je dois quelque chose à l'entretien de ma famille et au soutien d'une mère infirme qui reste à ma charge.

Voilà, Monsieur, mon seul motif. C'est à vous maintenant d'en peser la valeur. J'ose espérer que vous le ferez avec générosité, et que vous voudrez bien me faire savoir si je dois ou non prétendre à quelque chose. Au nombre des places que je pourrois remplir, vous pouvez mettre celle d'inspecteur d'Académie.

---

(1) Paris, 1806 ; in-8°, 2 part.

(2) Paris, 1810 ; in-8°, 2 vol.

(3) On réimprimait encore en 1879 son *Cours de versions* et son *Cours de thèmes*. Cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. I (Paris, 1897), pp. 138-140.

(4) Cet ouvrage ne paraît pas avoir été publié ; du moins ne l'avons-nous trouvé ni dans Quérard, ni dans la notice consacrée à Achaintre dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot (t. I, 1857, col. 176-177), ni dans le catalogue de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ACHAINTRE.

Rue St-Jacques, en face de la rue du Plâtre, n° 36.

Paris, le 16 octobre 1815.

[*Adresse :*] A Monsieur Sylvestre de Sacy, membre du Conseil royal de l'Instruction publique, à Paris.

Au haut de la lettre, Silvestre de Sacy a tracé l'apostille suivante :

M. Achaintre est sans doute bien connu de Monsieur Gueneau (1). Peut-on lui donner quelque espérance ?

S. DE S.

La lettre, d'ailleurs, n'eut pas de suite, et Achaintre n'occupa jamais de place dans l'Université, si nous nous en rapportons à la *Nouvelle biographie générale.*

PAUL BERGMANS.

---

(1) Philibert Gueneau de Mussy (1776-1834), secrétaire du Conseil de l'instruction publique.

Digitized by Google

# Le dépôt des Archives de l'État à Anvers

## Accroissements de l'année 1905. (1)

Sans être aussi importants que ceux que j'ai eu à enregistrer pour l'année 1904, les accroissements du dépôt d'Anvers en 1905 n'en ont pas moins été notables.

Ils proviennent de *dons*, d'*envois* de *M. l'Archiviste général du Royaume* et du *transfert d'un second lot d'Archives du Gouvernement provincial, à Anvers, antérieures à 1794*.

*Dons.*

Le 7 juillet, j'ai déposé, dans le fonds « Pays-Bas », un acte sur parchemin passé en 1566 par devant les écoutète et échevins « van den Vrijen Ban », à Delft (avec sceau).

Le 7 décembre, M. Edm. Geudens, chef de bureau et archiviste aux Hospices civils d'Anvers, a fait don de 3 feuillets de parchemin, fragments d'un compte de dépenses diverses pour travaux exécutés par la ville d'Anvers (fin du XIV^me^ siècle), et de 13 feuillets de parchemin, fragments d'anciens manuscrits de liturgie et de droit (XIV^e^ et XV^e^ siècles). Si ces différents feuillets ne peuvent plus être considérés comme documents proprement dits, ils n'en présentent pas moins de l'intérêt, car ils pourront utilement prendre place, à titre de spécimens d'écritures de différentes époques, dans un petit « musée » de diplomatique à établir dans les locaux du nouveau Dépôt.

(1) Complément annuel de l'article « *Le dépôt des Archives de l'Etat à Anvers. — Aperçu des collections* », publié dans le vol. I de la *Revue* (pp. 151 à 171) Voir les *Accroissements de l'année 1903* et ceux de *1904* dans les vol. II (pp. 205 à 210) et III (pp. 462 à 496).

Digitized by Google

*Envois des Archives générales du Royaume.*

Ces envois comprennent 652 documents sur parchemin, 2588 sur papier et 63 registres, se répartissant comme suit:

## I. — **Fonds ecclésiastique.**

### A. — *Clergé régulier.*

Anvers. — *Annonciades* : Un volume (XVII$^{e}$-XVIII$^{e}$ s.) donnant la liste de tous les participants aux œuvres spirituelles de l'ordre, de 1644 à 1771 ; nous y trouvons aussi l'indication des professions des religieuses.

*Facons* (filles de St-Augustin) : 1 acte s. parch. (1555) ; 1 quittance relative à une rente (1625) ; 1 reg., écrit en 1648, donnant les noms des recteurs, prieures, chanoinesses, converses, bienfaiteurs, etc. (avec 2 pièces du XVII$^{e}$ s. annexées).

*Ter Nonnen* (Victorines) : 1 quittance, de 1554, concernant 2 rentes ; 1 acte s. parch. (1662).

*Tiers Ordre* : 1 reg., écrit vers 1550, contenant des sermons et des indications relatives aux chapitres généraux de l'ordre de 1548 à 1560.

Lierre. — *Couvent de Nazareth* : 1 charte de 1241 (s. parch.).

*Béguinage* : 273 chartes (dont 13 doc. sur papier), de 1258 à 1793 (7 du XIII$^{e}$ s., 14 du XIV$^{e}$, 97 du XV$^{e}$, 53 du XVI$^{e}$, 81 du XVII$^{e}$ et 21 du XVIII$^{e}$ s.).

Un cartulaire du XV$^{me}$ siècle (voir Annexes).

Organisation du béguinage : 7 actes (1656-1765).

Construction et réparations de l'église et du béguinage : 41 doc. (1621-1766).

Biens et rentes, en général : 1 registre (1450) et 18 doc. (1562-XIX$^{e}$ s.) ; à Anvers, Berlaer, Bouchout, Duffel, Emblehem, Emmelom, Hagenbroeck, Heyst, Herenthout, Itegem, Kessel, Lachene, Lierre, Lisp, Nylen, Ouwen, Viersel et Vremde : 120 doc. (1518-1797) ; suppression du béguinage et vente des biens : 4 doc. (an VI).

Testaments : 96 doc. (1525-1822). Maisons mortuaires :

Digitized by Google

31 doc. (XVI^e s. — 1779). Arbres généalogiques, contrat de mariage, bourse d'études : 23 doc. (1570-1776).

Plainte adressée au magistrat, au sujet du béguinage : 1 doc. (XVII^e s.). Correspondance : 19 lettres (1637-1828).

Procurations : 3 doc. (1630-1707). Procès : 6 doc. (1564-1709).

Comptes en rouleaux : 4 comptes des cens de la grand-messe (1342, 1380, 1401 et XV^e s.) ; 1 liste des revenus des anniversaires (fin du XIV^e s.) ; un compte des cens de la chapellenie de la première messe (1505).

Fabrique de l'église : 2 comptes (1526-1528) ; déclaration des biens, revenus et charges (1 cahier, 1787).

Biens : 2 manuels (*clapboeken*), de 1762-1767 et 1771-1774 (2 cahiers) ; comptes de l'administration, en 1783 et de 1787 à 1791 (2 cahiers et 1 annexe).

*Infirmerie :* manuel des recettes et dépenses (1771-1774).

Comptes divers, de 1640 à 1794 (12 doc.).

En tout : 266 actes sur parch., 403 s. pap. et 2 reg.

MALINES. — *Carmes chaussés :* registre aux cens et biens, écrit en 1496. Ce registre, de parchemin, comprend l'énumération des cens dûs dans les différentes paroisses de Malines ; des rentes dues par la ville, avec les années d'achat (depuis 1425) ; des maisons ; des cens levés aux environs, hors la ville et en Zélande ; des rentes en grains ; des bois ; de divers autres biens et redevances.

Il s'y trouve quelques additions postérieures, mais rares, allant jusque 1690.

*Couvent de Hanswijck* (Val des Ecoliers) : un cartulaire de 1380, avec ajoutes jusqu'au XV^e siècle, en copie du XVIII^e (1 reg.) (voir Annexes).

*Hospice de SS. Pierre et Paul*, seigneurie et cour de tenants à Capelle-au-Bois et aux environs : 1 acte, de 1631 (s. parch.).

*Commanderie de Pitsembourg :* registre aux cens seigneuriaux de la commanderie à Putte et aux environs, dressé en mars 1787.

POSTEL. — *Abbaye* : relevé des cens levés en la liberté de Moll, au 4 sept. 1481 (1 acte s. parch.).

Digitized by Google

ROOSENDAEL. — *Abbaye* : 1 charte de 1283, s. parch.

ST-BERNARD. — *Abbaye* : 2 chartes, de 1373 (s. parch.) ; un vol., contenant l'histoire sommaire de l'abbaye, de 1233 à 1468, écrite en 1743 (voir Annexes).

WILLEBROEK. — *Carmélites* : 1 doc. de 1781, s. pap., concernant une rente.

B. — *Clergé séculier.*

ANVERS. — *Evêché* : un acte, s. parch., du sous-délégué de l'évêque Sonnius, portant réhabilitation d'hérésie (1570).

*Chapitre et église cathédrale* : 1 charte de 1288 (sur pap., en copie du XV^e^ s.) et 3 actes sur parch. (1431-1475) ; un extrait du registre aux baptêmes (1714, s. parch.).

BOUCHOUT. — *Eglise* : 1 relevé des biens de l'église (1573) et 6 doc. concernant la chapellenie de Ste-Marie (1610-1713) ; manuel des revenus de l'église, de 1626 à 1670 (1 cahier).

BRECHT. — *Eglise paroissiale de St-Michel* : 2 actes d'institution et de présentation, s. parch., concernant les chapellenies perpétuelles de l'autel St-Nicolas (1515) et de l'autel SS^tes^ Catherine et Barbe (1580).

GHEEL. — *Eglise de S^te^ Dymphne* : copie de 2 règlements relatifs aux vicaires et aux chanoines (1540 et 1542 ; 1 cahier).

LIERRE. — *Chapitre de St-Gommaire* : un mémoire relatif à un procès concernant la juridiction du juge ecclésiastique sur les biens amortis (1637).

LOENHOUT. — *Eglise* : 2 actes relatifs à la commande d'un nouvel orgue (1683) et à la dîme (1694) ; un mémoire de procès concernant les comptes de l'église et du St-Esprit (1 cahier, 1716) ; compte des marguilliers pour 1718 (1 cahier). (En tout : 4 doc.).

*Hospice* : 1 acte, de 1701, concernant sa fondation.

MALINES. — *Archevêché.* Archevêques : J. Boonen, 4 sentences émanant de lui (1635-1637) ; J.-H. de Franckenberg, une nomination (1783) ; Franç.-A. de Méan, un certificat relatif à des reliques (1824).

Digitized by Google

Vicaire général : un décret, de 1633.

Officialité : 1 acte de 1615, avec lettres apostoliques de 1614 annexées (2 doc., s. parch.) ; sentences émanées de J. le Roy, official (15 doc., dont 1 sur parch., de 1623 à 1636) ; formules et actes divers concernant le même (23 doc., de la même époque) ; mémoires, requêtes et pièces diverses de procédure, relatives à des instances soumises à l'official (55 doc., concernant 20 causes, de 1600 à 1792) ; un extrait du registre aux causes civiles (1766).

Total pour l'Archevêché : 3 actes s. parch. et 100 s. pap.

*Chapitre de St-Rombaut :* sentence de 1486 (en copie), concernant la dîme des bois, à Hofstade (1 acte) ; nomination d'un chapelain en 1646 (1 acte, sur parch.) ; procès relatif à la dîme des genêts à Bonheyden (37 doc., de 1664 à 1697) ; sentence de 1691, concernant la « compétence » à payer au curé de Notre-Dame (1 doc.) ; déclaration du souverain portant exemption de l'archevêque et du chapitre dans les aides et subsides de la ville (1697 ; 1 doc.) ; 2 affiches, relatives à la location des dîmes à Bonheyden et à Hofstade (XVII^e^ s.). En tout : 1 acte s. parch. et 42 s. papier.

*Eglise de Notre-Dame* : sentence de 1691 concernant la « compétence » due au curé (1 acte).

*Eglise de St-Pierre* : 3 actes, s. parch., concernant une rente appartenant à la Table du St-Esprit sur des biens à Neckerspoel (1607-1637).

*Hôpital de Ste-Marie* : 1 acte, s. parch. (1329).

*Béguinage* : 1 acte, s. parch. (1439).

Merxem. — *Eglise* : lettres d'*Ursus de Ursinis, episcopus Theanensis,* concernant le curé J. van der Plaetsen, en 1491 (1 acte, s. parch.).

Minderhout. — *Chapellenie* : 2 actes, de 1584 (dont 1 s. parch.).

Oolen. — Compte de l'administration de la *table du St-Esprit* (1618-1619 ; 1 cahier).

Reeth. — Une requête à l'évêque d'Anvers au sujet du *vice-curé* (1 acte, de 1730).

St-Léonard, près Brecht : 1 acte, relatif à la séparation de l'*église* d'avec celle de Brecht (1782).

Digitized by Google

THIELEN. — *Eglise* : 1 acte, concernant la réparation de l'horloge (1550).

VIERSEL. — Extrait relatif à la dîme de l'évêque d'Anvers (1697-1711) et nomination du curé Goyvaerts (1768) (2 doc.).

VORST. — Livre-manuel des rentes et biens de l'*église* et de la *Table du St-Esprit*, dressé en 1614, avec annotations jusqu'en 1651 (1 registre).

WILLEBROEK. — *Table du St-Esprit* : 1 acte, de 1657, concernant son administration.

Total pour le Fonds Ecclésiastique : 293 actes s. parch., 574 s. pap. et 10 registres.

## II. — **Greffes scabinaux, féodaux et seigneuriaux.**

ANVERS. — 121 actes scabinaux, sur parchemin, de 1382 à 1760, et 4 sur papier, de 1639 et 1640. — 41 actes passés par devant les bourgmestres, échevins et conseil, de 1489 à 1628, sur parch., et 2 sur papier, de 1601 et 1689.

7 actes (2 de 1407 et 1443, 5 de 1550 à 1560), sur parch., relatifs à des rentes créées par la ville.

1 mandement, adressé au margrave et écoutète, en 1575 (sur parch.).

Une attestation de 1633 relative à Aert van Beneden alias Maes, échevin en 1481 et 1482.

Métiers : 1 acte (sur parch.), de 1678, concernant le partage des biens, meubles, etc., entre le métier des cordonniers (*Schoenmaeckers*) et celui des tanneurs (*Huydevetters*) ; 1 mémoire de procès de 1715, présenté par les menuisiers (*Schrynwerckers*) contre les charpentiers (*Timmerlieden*).

Etal des Bœufs (*Taffel van de Ossen*) : un acte de relaissement, de 1581, pour 6 ans (sur parch.).

Commerce : Lettres du 20 août 1546 par lesquelles Charles Quint autorise son conseiller Barth. Welzer le vieux, d'Augsbourg, marchand à Anvers, et ses associés, à faire le commerce pendant dix ans, dans les Pays-Bas (Vidimus du 9 déc. 1546, sur parch.).

Digitized by Google

Finances : 2 actes, concernant un prêt de 15000 fr. faits par la communauté à Philippe, duc de Bourgogne (1397) (voir Annexes) ; avis relatif aux rentes et pensions assignées sur la ville et à la fabrication de la « cervoise noire » à Anvers (2 copies, XV^me^ s.).

Château (*Borch*) : 38 actes, de 1352 à 1474, passés devant les bourgmestres, les échevins et le conseil, au sujet de biens sis dans le château et autour, tenant aux fossés (*borchgracht*) : *in de Borch*, *in Craeywiic*, *in den Losen Gawech*, *beneden t' Vleeschuys*, etc. (37 doc., l'un comprenant 2 actes, en copie du XV^e^ siècle).

Maisons : 4 doc., concernant la maison « Den Schilt van Aken », puis « Den Keyser », en la rue *Doornickstraete* (1691-1713) ; 1 mémoire concernant la maison « Het Lammeken », en la rue *Marcgraven strate* (XVIII^e^ s.).

Biens divers : 15 doc. (dont 13 sur parch.), concernant un bien sis hors la Porte Rouge, à la Chaussée, appelé depuis 1683 « St-Gommaire », de 1486 à 1771.

Familles : 7 doc. (dont 5 sur parch.), concernant les familles Gobbaerts (1759), Goes (1723), van der Neesen (1620), de Saincte Croix (1580), Schepmans (1783), Thielens (1791) et Vrancken (1733).

Bourgmestres et échevins, Procès : 2 requêtes de Jac. de Coninck (1669 et 1672) et 21 doc. concernant un procès entre J.-B. Coeck et la baronne van Weerden, puis entre leurs héritiers.

Particuliers : 7 doc. (dont 1 sur parch.), de 1653 à 1655, concernant l'instance en matière de rémission de meurtre introduite par Thom. Hertop, d'Anvers, et 10 doc. (dont 1 sur parch.), de 1662 à 1664, concernant une instance semblable introduite par J. Snevers ou Snevens, de la même ville.

Chambre des domaines de S. M. en la ville et au quartier d'Anvers : 2 actes (dont 1 sur parch.), de 1668 et 1720, passés devant cette chambre.

Pauvres : 1 acte sur parch. (1632).

Mont de Piété : Nomination de F. Blok, comme assistant surnuméraire, le 6 déc. 1793, avec ajoutes de 1791 — an XI (1 acte sur parch.).

Digitized by Google

En tout : 196 actes sur parch. et 97 sur pap.

Arckel, Quartier d'- (Pays de Malines) : 2 doc. divers, relatifs à la nomination aux offices (1626 et XVII^e s.).

Austruweel, seigneurie : 3 actes scab., sur parch. (1615-1687). *Dyckagie* d'A., Merxem, Eeckeren, Steenborgerweert et Wilmersdonck : 1 acte sur parch., passé devant les jurés (1657).

Battenbroeck, seigneurie : 1^er feuillet, en parch., d'un relevé des biens de J. de Rommerswale, en 1550 ; 1 acte scab., sur parch. (1573).

Bautersem, Pluysegheem et Yckele, seigneurie : 1 acte, sur parch. (1531).

Befferen, cour domaniale de S. M. : 2 actes scab., sur parch. (1703 et 1719).

Berchem, seigneurie foncière et cour de tenants du comte de Cruyckenborgh : 5 actes (dont 4 sur parch.) de 1758 à 1783.

Berentrode, seigneurie : une requête (1734).

Berghem, cour féodale sous Contich et aux environs : divers extraits du livre des fiefs, de 1653 à 1681 (1 doc., 1725).

Berlaer : 2 actes scab., sur parch. (1560 et 1612) ; 1 lettre adressée au drossart (1700).

Boom, drossart : 2 comptes d'amendes perçues (1704-1742) ; enquête sur les chemins (1722) ; pièces relatives à 3 procès intentés *causa officii* (1724-1744). En tout, 23 doc., dont 4 s. parch.

Boonheyden : 2 actes, concernant la communauté (1667 et 1668).

Borsbeeck : Livre des cens de Conrad Schetz à Milleghem, Wijneghem, Wommelghem, Oeleghem, Ranst, etc., copié au XVI^e siècle d'un livre de 1469 (1 reg.).

Bouchout et Hove, seigneurie : 3 actes scab., s. parch. (1534-1613).

Brecht : 1 acte scab., sur parch. (1673).

Broechem : 1 acte scab., s. parch. (1460).

Broechem et Oeleghem, seigneurie : 2 actes scab., dont 1 sur parch. (1654).

Digitized by Google

Canticrode, Mortsel, Edegem et Borsbeeck, seigneurie : 2 actes scab. sur parch. (1611).

Contich, Echevins du pays de Malines, 1 acte, sur parch. (1640). Un acte, concernant un bien sis *in Keysershoeck* (1741). 2 attestations, concernant le drossart Lauwers (1790).

Deurne et Borgerhout, Drossart : 4 doc. dont 1 sur parch., concernant une cause en matière de rémission d'homicide (1643) ; 1 requête (1771).

Edeghem : 3 actes, s. parch. (1455-1486), concernant le bien dit « te Ghipegheem ». Livre des fiefs de Pierre Van der Noot à E. et aux environs, ainsi qu'à Neer-Yssche et à l'entour, en 1569, avec ajoutes jusqu'en 1604 (1 reg.).

Gestel, seigneurie : 138 comptes, quittances, lettres et doc. divers concernant l'administration des biens du comte van der Nath, sgr. de Gestel, Ballaer, etc., de 1646 à 1662.

Gheel, drossart : instructions au sujet de son office (1 doc., 1588).

Gierle. Cour féodale : Livre des fiefs de Jacques de Brymeu, sgr. de Poederlé, dressé en 1542, avec ajoutes jusqu'en 1588 ; livre des fiefs de Jean de Brymeu, dressé vers 1580, avec ajoutes jusqu'en 1599 (2 reg.). Cour censale de Kiekenshove : un extrait du livre de cens, avec 2 doc. annexés (XVIII^e s.).

Halle : 1 acte s. parch. passé devant les censiers du duc de Brabant (1326).

Hamme, seigneurie, sise à Malines : 1 acte, sur parch. (1527).

Herenthals : 1 acte scab., sur parch. (1614).

Hersselt, seigneurie : 1 acte (1744).

Heyst : 1 acte scab., sur parch., de 1542; 2 baux concernant la ferme dite *Witte Hoeve* (1764 et 1784).

Hoboken : 1 acte scab., s. parch. (1575).

Hoogstraeten : 1 acte scab., sur parch. (1569). Un extrait, sur parch., du livre des fiefs du comté (1595).

Quartier : 14 pièces de procès, de 1715 à 1723, concernant le drossart ; 4 doc. divers, de 1716 à 1721.

Digitized by Google

Horst, seigneurie : instructions pour le mayeur (1 doc. du XVI[e] s.).

Iteghem : 1 acte scab., avec 1 procuration annexée (1680 et 1689).

Laar, seigneurie à Schelle : relief de la seigneurie, en 1434 (1 acte, s. parch.) ; lettres de terrier, de 1530, et acte passé devant la cour féodale, en 1642 (2 doc., sur parch.).

Lierre : 7 actes scab., sur parch., de 1305, 1456 et 1566 à 1762. 1 acte, passé devant les échevins et conseil (1547). 1 requête de la ville, concernant la route de Lierre à Duffel (1761). 7 doc. relatifs à un procès concernant la famille van Resegem (1764).

Loenhout.

5 actes scab., sur parch., de 1659 à 1699. 101 actes, passés devant les échevins ou par devant les écoutète et échevins (1540-1768). Conditions de ventes : 51 actes (1617-1774). Extraits du rôle des échevins, de leur registre aux actes judiciaires, des registres dits *Resolutieboeck* et *Besetboeck* : 19 doc. (1648-1707).

Biens sis en ce village : 24 doc. divers (dont 4 sur parch.), de 1640 à 1771. Maisons mortuaires : 2 comptes (XVII[e] s.). Orphelins : 1 compte et 1 requête (1682 et 1725).

Pièces de procès : 7 doc. (1573-1755).

Administration financière (emprunts, impôts, prestations, etc.) : 57 doc., dont 1 s. parch.. de 1661 à 1773. Un compte, rendu par le receveur du village, en juillet 1677, pour les différentes charges et impositions dues par ce village en 1676 (1 cahier, avec 70 doc. annexés) ; compte rendu par le même pour l'aide due au souverain de la Noël 1675 à la Noël 1676 (1 cah., avec 7 doc.).

Seigneurie. Cour féodale : 6 actes (1643-1765) ; 32 doc. divers (requêtes, pièces de procès, etc.) de 1688 à 1761. 93 actes divers (dont 1 s. parch.), principalement des pièces de procès, concernant J.-Fr. van Elsacker, secrétaire de Loenhout, et ses héritiers, ainsi que, semble-t-il, la seigneurie (1684-1766).

En tout : 11 actes s. parch., 465 s. pap. et 2 cahiers.

Digitized by Google

MALINES : 27 actes scabinaux, sur parch., de 1335 à 1634 (10 du XIV^e^ siècle, 6 du XV^e^, 8 du XVI^e^ et 3 du XVII^e^) et 4 sur pap., de 1440 à 1750.

1 quittance pour une rente payée par la ville, sur parch. (1475).

8 actes, sur parch., de 1501 à 1592, passés devant les *commoingmeesters*, échevins et conseil.

2 actes, sur parch., de 1397 et de 1440, passés devant les échevins de la cour de Duffel, à Malines.

1 acte, sur parch., de 1299, passé devant les échevins de la Bruyère, hors Neckerspoel.

Particuliers : 2 doc., dont 1 sur parch., concernant les familles de Musen et Jaecx, de Malines (1471 et 1587). Maison mortuaire d'Aug. Van Orssaghen, en 1617 (1 cah.)

Un décret de la ville, du 12 mai 1560, relatif au métier dit *Ouden Schoenmaeckers ambacht* (sur parch.).

1 acte de 1776, concernant le droit d'issue, et une requête au magistrat (1653).

« Liste des impôts, droits et charges qui se lèvent au profit de la ville », écrite vers 1751 (1 cahier).

Bien de Cretenborch, à Malines : 43 doc. sur pap., de 1586 à 1655, comprenant, entre autres, les copies de 3 chartes de 1261, 1267 et 1268 et de 11 chartes de 1335 à 1374.

Domaines de S. M., en les ville et juridiction de Malines : Manuel des cens et rentes, en argent et en nature, perçus de 1661 à 1669 (1 reg., in-fol., de 166 ff.) ; 36 contrats de locations et d'adjudications, passés par le receveur général, de 1676 à 1724 ; 416 comptes mensuels, certificats, lettres, etc., relatifs à la perception des droits de tonlieu, d'entrée et de sortie, à Malines, Petit Willebroeck, etc. (1708-1718).

En tout : 41 actes s. parch., 504 s. pap. et 1 registre.

MEER. Etat sommaire de la consistance de ce village, en 1685.

MEERHOUT : 5 actes divers (1717-1746). Livre des cens dûs à Henri, comte de Nassau et de Vianden (1523), Maurice de Nassau, prince d'Orange (1618), et Guill.

Digitized by Google

Henri, prince d'Orange (1680), avec ajoutes jusqu'en 1755 (3 reg., avec 12 doc. annexés).

Merxem et Dambrugge, cour féodale : 1 acte passé devant les hommes de fief, en 1574, (sur parch.).

Moll, Baelen et Desschel : nomination du secrétaire en 1788 (1 acte sur parch.) ; vente de la seigneurie, en 1657 (1 extrait) ; un octroi du souverain, au sujet des dettes du village (1704).

Mortsel, Edeghem et Borsbeeck, seigneurie : 2 actes scab. sur parch. (1552 et 1600).

Niel : 10 quittances, concernant des biens sis au Nielder Broek (1706-1720).

Oorderen : 1 acte scab., sur parch. (1751). 26 doc. de 1616 à 1723, concernant des biens sis dans le polder.

Oostmalle. Seigneurie : 2 copies d'une requête de 1672 relative à un arrêt mis sur la seigneurie de Malle et d'Oostmalle ; 32 doc. concernant les biens du baron et de la baronne d'Elderen, l'engagère de la terre d'Oostmalle et le château de ce lieu (1676-1778) ; attestation des échevins concernant une terre (1784).

Puers, échevins de l'abbaye de St-Bernard : 3 actes (1551-1700).

Pulderbosch : carte figurative des bruyères sous P. et Zoersel, acquises par le comte de Mastaing (1776).

Putte, seigneurie : 2 actes (1650 et 1662).

Rethy : 18 actes, de 1449 à 1764 (en copies, sauf les derniers), concernant la communauté et ses privilèges ; copies de différents privilèges, de 1422 à 1756, octroyés aux gildes des tireurs à l'arc et des joueurs de crosse (6 doc., du XVIII$^{e}$ s.) ; 3 actes, de 1664 à 1735, en copies du XVIII$^{e}$ s., concernant la seigneurie ; 14 doc., concernant le procès de la communauté contre le seigneur, le s$^{r}$ van Marcke de Lummen (1757 à 1770).

Rumpst : 1 acte scab., sur parch., de 1408, et 2 de 1784 et 1785 ; octroi de Phil. de Vianden et de Sophie d'Escornaix, dame de Rumpst, au sujet de la pêche, en 1309 (copie du XVIII$^{e}$ s.). Château d'Eeckhoven : fragment (de 2 feuillets) d'un relevé de biens et rentes dépendant de ce

Digitized by Google

château, vers 1466 (s. parch.) ; fragments (12 ff. de parch.) de 2 doc. relatifs à la vente du château, en 1758 ; affiche imprimée de la vente, en 1802.

1 acte de conditions de vente (1785).

SANTHOVEN, cour du duc de Brabant : 3 actes scab., s. parch., de 1328, 1403 et 1463. Cour féodale : 1 acte, sur parch. (1596).

SCHELLE : 1 doc. de 1693, concernant l'écoutète.

SCHILDE, cour de tenanciers : 1 acte, sur parch. (1577). Cour d'Afflighem : 1 acte, sur parch. (1520) ; 1 acte, concernant la ferme dite *den Roelandt* (1537).

SCHOOTEN : acte de la séparation de cette seigneurie d'avec celle de Merxem, sur parch. (1560).

S' GRAVENWEZEL : 1 acte, sur parch., concernant le seigneur, Gér. Grameye (1564).

STABROECK : 24 doc. relatifs à un procès concernant l'administration financière de cette communauté (1771-1785)

TER LOO, près Casterlé. Seigneurie : cour féodale des de Begge, van Lyere et Tseraerts : 2 reg. aux actes passés devant cette cour, de 1576 à 1582 (avec mentions jusqu'en 1638) et de 1616 à 1639 (avec 1 acte de 1633 annexé) ; index d'un livre censal du XVIII[e] s. ; carte, avec légende (XVIII[e] s.).

THIELEN. Seigneurie. Cour féodale : registre aux reliefs et autres actes (1494 à 1538) ; livres de fiefs et extraits de ces livres, de 1532, 1543, 1635 et 1653, avec ajoutes jusqu'en 1740 (5 reg., 2 cahiers et 151 pièces annexées) ; relevés des droits féodaux payés de 1703 à 1741 (2 cahiers) ; 2 index des livres de fiefs de 1650 et 1686 (2 cah.) ; recueil des actes passés en 1741 ; dénombrements de fiefs, présentés en 1753 (3 pièces) ; ordonnance de 1627 et 3 déclarations, de 1668 à 1736, relatives aux usages en matières de fiefs.

Cour censale : livre de cens de 1440, suivi du livre de fiefs de la même année (1 reg.) ; livres de cens de 1636 et 1650, avec ajoutes jusqu'en 1740 (3 reg. et 36 doc. annexés); 2 reg., 5 cahiers et 3 doc. divers, concernant les cens aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Digitized by Google

Seigneurs : 6 actes divers, de 1521 à 1697, et un mémoire imprimé, de 1698, les concernant.

Ordonnances et coutumes (*Ceuren ende Breucken*), rédigées par D. de Ranst et par la communauté, confirmées par différents seigneurs, la dernière fois en 1595, et publiées en 1600, suivies de différentes ajoutes, de 1591 à 1649 (un petit reg.).

Drossart : 3 doc. divers (1649-1653).

Echevins : 2 actes (1544 et 1596).

En tout : 221 actes s. pap. et 14 reg.

THISSELT : 1 bail de 1733 et 1 déclaration relative à une terre, en 1769 (2 doc.).

TURNHOUT : 1 acte scab., s. parch. (1463) ; 15 doc., dont 2 sur parch., relatifs à une instance en rémission d'homicide, intentée par G. Verschueren, de ce lieu (1651-1670).

VORSSELAER : 1 acte, sur parch., relatif au bien dit *Smaelvoirt* (1568).

VORST. Livre dit *Meetboeck*, dressé en 1674 (1 reg.).

Cour dite *Hof van der Galen* : 3 reg. et 3 cahiers au rôle et aux actes scabinaux, de 1575-1590, 1591-1600, 1601-1605 et 1616-1621 (avec 11 doc. annexés) ; 3 reg. aux actes scabinaux, de 1650-1675, 1703-1748 et 1774-1794 (avec 61 doc.).

Cour féodale : 2 livres de fiefs, de 1602 et 1626, suivis des actes passés devant la cour de 1605 à 1626, 1595 à 1624 (en copie) et 1626 à 1708 (2 reg.) ; actes passés devant la cour : 1 reg., de 1746 à 1795, et 7 actes (1642-1789) ; recette du « pont penning » et des droits féodaux, de 1766 à 1786 : 1 reg. et 5 doc.

Cour censale : livres de cens de 1388, 1424, fin du XV^e^ s., 1561, fin du XVI^e^ s., 1602, 1692, 1711 et 1744 (12 reg., avec 30 doc. ann.) Manuel des rentes de H.-B. Cools, sgr. de Dorne et Bouchout, petit-fils du sgr. de Ter Galen (1785-1809), avec 6 doc. annexés (1640 à l'an XII).

En tout : 177 actes s. pap. et 24 reg.

VREEMDE. Cour féodale de Guill. de Ranst, puis de Wautier Bau : liste des fiefs dressée en 1413 (2 ff. de parch. provenant d'un relevé de fiefs, de la fin du XV^e^ s.).

WAVRE-NOTRE-DAME : 1 acte scab., sur parch. (1677) ;

Digitized by Google

1 acte, sur parch., concernant la seigneurie (1666), avec 1 pièce annexée, sur pap. (1679). Wavre-N.-D. et Boonheyden, seigneurie : 2 actes scab., sur parch. (1586 et 1607).

36 documents divers, dont 1 sur parch. (reliefs, actes de ventes, nominations, etc.), de 1650 à 1787, concernant la seigneurie.

43 doc., concernant la ferme dite *de Valckhoeve*, de 1559 à 1739.

12 doc., de 1293 (en copie) au XVIII^e^ siècle, relatifs à des procès intentés au sujet du droit de plantations sur les chemins.

Cens appartenant au souverain : 2 extraits, de 1661, et 1 manuel, de 1725 (3 doc.). Biens de la famille de Ruysschen: 14 doc., dont 1 sur parch., du XVI^e^ siècle à 1757.

En tout : 6 actes s. parch. et 107 s. pap.

Westerloo : 1 acte scab., sur parch. (1525).

Wickevorst : 1 acte d'obligation de la communauté, sur parch. (1621).

Willebroek : Un livre censal du XV^me^ s., avec ajoutes du XVI^me^, intitulé : *Dyt es den chysbouck te Wilerbrouck, opten Bochs.....* Comme ce registre provient de la Forestrie de Brabant, il est à supposer qu'il s'agit ici de cens dûs au duc de Brabant ; il comprend 2 parties, de 114 ff. chacune, et est des plus intéressants pour la toponymie.

12 doc. et 3 plans, concernant une prise d'eau à faire pour amener de l'eau du canal dans une blanchisserie (1769-1784).

Wilrijck : 2 actes scab., sur parch. (1615 et 1729).

Wommelghem : 3 actes scab., sur parch. (1591-1664).

Echevins de W. et tenanciers du chapitre de Lierre à W. : 1 acte, sur parch. (1593).

Cour de Sompeken : 3 actes passés devant les tenanciers, sur parch. (1592). 2 actes concernant cette cour, sur parch. (1597 et 1654).

6 actes, sur parch., concernant des biens des familles van Lyere, Schets, van Sompeken et delli Affaitadi, à W. (1550-1614).

Digitized by Google

Wuestwezel : 2 actes scab., (1686 et 1727) ; une sauvegarde (1673) ; 2 actes divers, (1709 et 1713).

Cour féodale du Sr van der Noot : 1 acte, s. parch. (1480).

Wijneghem, tenanciers de S. van der Couderborch : 1 acte, sur parch. (1446).

Sept Quartiers d'Anvers : Copies de 2 lettres du gouverneur général relatives aux prestations militaires (1697 et 1702). 2 comptes du receveur des Etats de Brabant des recettes, dépenses et administration des vingtièmes deniers assignés sur le plat pays du département d'Anvers, en 1697 et en 1706 (2 reg.).

Cours d'eau. Grande et Petite Nèthes : 3 doc., concernant les travaux ordonnés pour rétablir en bon état les deux Nèthes.

Total pour les greffes : 348 doc. s. parch., 1996 s. pap. et 51 registres.

### Cour féodale du Pays de Malines.

3 doc. (1740-1758), relatifs aux droits féodaux, salaires, etc., perçus à l'occasion des reliefs, transports et autres actes.

### Fonds divers.

Brabant. Tonlieux. Registre des comptes de Paul Maes, collecteur de divers tonlieux et droits de 1648 à 1663 ; ces comptes concernent le *Whiel Thol* (levé, semble-t-il, entre Anvers et Willebroek), le *Rumpsche Thol* (levé à Rumpst) et le *Groote Swijgende Thol* (levé à Termonde), etc. (1 reg., avec 6 doc.).

Un registre de déductions et mémoires de procès, concernant, entre autres, le vicaire de Zoersel, le béguinage de Lierre, le drossart de Contich, l'écoutète de Brecht, etc. (1704-1705).

Notariat. 3 actes, dont 2 s. parch., passés devant les notaires Jean Huysmans, d'Anvers (1557), Nic. Andries (1636) et Jean Robosch (1472) de Malines.

Digitized by Google

Pays-Bas.

*Aduard* (Groningen), abbaye de St-Bernard : 1 acte, sur parch., de 1343.

*Bergeik* (Brab. sept.) : 1 acte scab., sur parchemin, de 1533.

*Bergen-op-Zoom* (Brab. sept.) : 6 actes, concernant les familles van den Enden et Ooninex (1724-1755).

*Halsteren* (Brab. sept.) : 1 acte, passé devant les officier et échevins de la seigneurie (1743).

*Noordgeest*, seigneurie près Halsteren : 1 extrait du rôle, de 1755.

*Noordwijk* (Holl. mérid.) : 1 acte, sur parch. (1551).

*Oosterwijk* (Brab. sept.) : 6 actes scab., s. parch. (1438 à 1550).

Total des Fonds divers : 11 actes s. parch , 15 s. pap. et 2 registres.

## *Transfert d'archives antérieures à 1794 conservées jusqu'à présent au Gouvernement provincial à Anvers. (Second envoi).*

Le 24 décembre 1904, ainsi qu'on l'aura vu dans ma notice sur les *Accroissements de l'année 1904*, le Dépôt d'Anvers s'enrichit de 778 documents sur parchemin, 3081 sur papier et 255 registres provenant du Gouvernement provincial.

Depuis, des recherches et classements ultérieurs ont permis à M. Jacobs, l'archiviste de la Province, d'envoyer aux Archives de l'Etat, le 19 décembre 1905, un nouveau lot de documents, qui vient heureusement compléter les archives cédées un an avant.

Ce second envoi comprenait 17 documents sur parchemin, 741 sur papier et 1 registre, qui ont été classés comme suit :

### I. — Fonds ecclésiastique.

#### A. — *Clergé régulier.*

Anvers. — *Bogards.* Privilèges et exemptions d'impôts: 1 doc. (1701). Relations avec les autres maisons de l'ordre

Digitized by Google

aux Pays-Bas : 2 doc. (1756 et 1759). Fondations de messes et anniversaires : 3 relevés, de 1569-71, 1603 et XVIII^e^ siècle. Religieux, frères lais, clercs, admissions, etc. : 10 doc. (1740-1793). Administration financière, emprunts, rentes passives et actives, etc. : 12 doc. (1735-1796). Biens et revenus en général ; à Anvers, Deurne, Reeth, Ruysbroeck et Santhoven : 16 doc. (1526-1794).

4 comptes de dépenses intérieures (1792-1796). Administration intérieure : 264 comptes de fournisseurs, quittances et pièces diverses (1782-1805). 5 lettres (1793-1795). Contributions extraordinaires et ventes des biens, sous la la République francaise : 35 doc. (1792-1804).

En tout : 352 doc.

*Carmélites espagnoles dites Thérésiennes :* 3 actes (1699-1780), passés avec les Marolles au sujet de leurs propriétés mitoyennes.

*Chartreux* : 7 doc. (1658-1676) concernant leurs biens de Melsele.

*Oostmalle*, prieuré de chanoinesses de la Présentation de Notre-Dame : 1 compte de recettes et dépenses (1628-1630). 3 doc. relatifs à des rentes (1712-1780). Différents comptes de fournisseurs, de 1794 et 1795 (55 doc.)

*St-Michel*, abbaye : 1 charte sur parch. (1762).

*Sœurs Blanches* : exemptions et charges, 3 doc. de 1673 et 1770. Testaments et autres actes relatifs à des legs : 11 doc. (1653-1720). Biens et rentes : 1 doc. (1622-1726). Construction de la tour, en 1762 : 7 doc.

*Ter Nonnen* : 4 doc. relatifs à des legs faits à ce couvent (1553-1616).

Corsendonck : couvent de chanoines réguliers de St-Augustin : 6 chartes, la première étant celle de fondation, de 1395 à 1464, dont 2 sur parch. ; 1 acte de 1617, relatif à une contribution annuelle pour le séminaire épiscopal de Bois-le-Duc ; 1 lettres (1755 et 1756), concernant un moulin que le couvent construisait sans octroi de la souveraine ; 1 reg., dont le plus grand nombre de feuillets ont été arrachés, donnant l'indication des rentes en nature livrées

Digitized by Google

de 1747 à 1779 à Darisdonck, Middonck, Vlimmeren, T'Wijscot, etc.

Hoboken. — *Brigittins* : 2 pièces relatives à un procès en matière de dot (1727) ; 2 doc. de 1654 et 1657, concernant l'ordre en général.

Hoogstraeten. — *Clarisses :* 1 charte sur parch. (1611).

Lierre. — *Chartreux* : 1 charte, sur parch. (1557) ; 3 doc. relatifs aux comptes du prieur (1620-1625) ; 1 acte de vente d'arbres (1779).

St-Bernard. — *Abbaye* : Compte de l'abbé pour les recettes et dépenses de la St-Mathias 1514 à la St-Mathias 1515 (1 cahier) ; une sentence de procès, de 1551.

Turnhout. — Chanoinesses du St-Sépulcre : compte des dépenses intérieures (1796-1798) et compte des recettes (1797-1798) : 2 cahiers et 2 pièces annexées.

Jésuites d'Anvers. — Biens de Melsele et Zwijndrecht; 2 doc. (1599 et 1612).

### B. — *Clergé séculier.*

Anvers. — *Évêché* : évêque Fr. Sonnius, mort le 29 juin 1576 : 161 quittances et comptes divers, dont 3 actes sur parch., concernant sa maison mortuaire (funérailles, obsèques, services divers, frais de maladie, procès, etc.) de 1576 à 1604.

Biens et leur administration : 25 comptes et doc. divers (1749-1793).

*Chapitre de Notre-Dame* : 2 doc. concernant la maison mortuaire de S. Smidt, capitaine anglais décédé en 1590, chez un chanoine ; 21 quittances et comptes divers pour réparations et travaux effectués dans les maisons du chapitre (1603-1606) ; 9 comptes et pièces diverses relatifs au bien dit « Cutsheyde » à Bouchout (1663-1683) ; 7 quittances et 1 imprimé concernant des messes (1722-1725) ; 1 imprimé concernant les rentes (XVIII$^{e}$ s.)

Malines. — *Eglise de St-Rombaut* : 2 doc. concernant la table des pauvres (*huysarmen)* de la paroisse (1577-1594).

En tout, pour le Fonds ecclésiastique : 8 doc. sur parch., 701 sur pap. et 1 registre.

Digitized by Google

## II. — **Greffes scabinaux, seigneuriaux et féodaux.**

Anvers. — *Echevins* : 3 actes (1648-1744).

Métier des tondeurs de draps : 1 registre aux apprentis (*boeck van de leercnapen*), donnant, année par année, la liste des apprentis admis du 2 janvier 1537 au 5 mai 1562, avec indications sur leur passage à la maîtrise.

Un compte de biens de mineurs (1612).

Particuliers : 2 doc. concernant Jacques de Laeth (1636) et Math. Deversée (1776) ; une liste de notables (commencement du XIX^e^ s.).

Maisons : 19 doc. concernant trois maisons sises « op de Cattelynne vest » (1592-1614) et en les rues dites « Lombairt straete » (1622-1629) et « Lange Gasthuys straet » (1591-1605).

Domaines du quartier d'Anvers : 1 acte, sur parch. (incomplet), relatif à un emprunt fait par le roi sur ces domaines (1642).

Eeckeren. — Une requête aux drossart et échevins (1726).

Meer. — Cour de tenants de l'abbaye de St-Michel : 1 acte sur parch. (1618).

Morkhoven. — 3 lettres, du XV^e^ s., concernant les biens de Claes van Poederlé, à Morckhoven.

Rykevorsel. — 1 acte scabinal, sur parch. (1450).

Wechelderzande. — 1 acte scab., sur parch. (1419).

Total pour les greffes : 4 doc. sur parch. et 31 sur pap.

## III. — **Fonds divers.**

Pays-Bas.

*Bois-le-Duc.* — Echevins : 1 acte sur parch. (1461). Evêché : 1 bordereau relatif au compte des biens ecclésiastiques pour 1631. — Grand béguinage : testament de la béguine Elisab. die Langhe, sur parch. (1436).

*Breda* : 7 actes (dont 1 sur parch.) concernant deux maisons, sises en les rues dites « Caterstraet » et « Corte Brugstraete » (1748-1808).

Digitized by Google

*Oorschot* : 1 acte scab. (1575).

*Oosterwijk* : Couvent dit « S. Katherinen Berch » : 1 acte relatif à une rente (1529).

*Zuilichem* : 2 actes scab., sur parch. (1438 et 1455).

En tout : 5 doc. sur parch. et 9 sur papier.

*Récapitulation des Accroissements de 1905.*

| | Actes sur parchemin | Actes sur papier | Registres |
|---|---|---|---|
| Don : | 1 | — | — |
| Envois des Archives générales : | 652 | 2588 | 63 |
| Transfert du Gouvernement provincial : | 17 | 741 | 1 |
| Totaux : | 670 | 3329 | 64 |

Total général : 4063 documents et registres.

J. Vannérus.

# ANNEXES.

## BÉGUINAGE DE LIERRE.

### Cartulaire du XV^me^ siècle.

Volume composé de 38 feuillets de papier, d'environ 21,5×29,5 cm., dont le premier et le dernier sont restés en blanc, avec une couverture de parchemin.

Ce cartulaire, qui n'a pas de titre, comprend les copies de 28 documents, de 1258 à 1496 (dont 6 du XIII^e^ siècle, 11 du XIV^e^ et 11 du XV^e^) faites et authentiquées, vers 1500, par le notaire impérial Laurent Perre.

Digitized by Google

Il est à noter que deux de ces actes ont encore été authentiqués en 1702, par deux échevins de Lierre, et que, de plus, deux documents de 1379 ont encore été copiés, en 1702, par le secrétaire de la ville, Stobbaerts.

Ce cartulaire comprend donc actuellement la copie de 30 documents, relatifs aux privilèges du béguinage.

## ABBAYE DE ST-BERNARD.

### Histoire manuscrite.

Registre relié de nos jours, comprenant 116 pages, plus 8 pages de table ; les feuillets, de papier, mesurent 23 sur 37 centimètres.

A la première page, le titre :

*Summarium chronologicum et topographicum, continens fundationem, exordium, incrementa et fata conventus religiosorum abbatie B. Marie Virginis loci S. Bernardi ad Scaldim, in Brabantia et diœcesi Antverpiensi, filiationis abbatie B. Marie V. de Villario, linee Claravallensis.*

*Pars prima, ab anno 1233 usque ad 1468, cum indice rerum memorabilium.*

Tout au bas de la page, la date : *28 apr. 1743.*

D'une *Nota* écrite à la page 2, en latin comme tout le *Summarium*, il résulte que celui-ci a été rédigé par le religieux Godefroid Bouvart, bibliothécaire de l'abbaye depuis 1722. Il écrivit cette notice (qui s'étendait jusqu'à 1736) à la demande d'Andoche Pernot, abbé général de Citeaux, et d'Alexandre Adriaenssens, abbé de St-Bernard, en suite d'une circulaire (1) adressée par le dit général à tous les abbés et supérieurs, en convoquant le chapitre général pour le 5 mai 1738.

L'autographe ou original de ce sommaire, écrit simultanément, par parties, par huit religieux, -- vu l'urgence — avait été porté à Citeaux par l'abbé Alexandre.

Après la Note vient une préface (*Premonitio ad religio-*

(1) La copie en est donnée : elle comprend un questionnaire en 25 numéros, intéressant au point de vue de l'état de l'historiographie au XVIII^e siècle.

Digitized by Google

*sum lectorem*), puis, avant d'entamer son sommaire même, l'auteur nous donne les différents chapitres suivants :

1) *Loci Sti-Bernardi ad Scaldim abbates regulares et sex prelati commendatarii* (pp. 6-9). C'est une liste des abbés.

2) *Abbatum loci S. Bernardi juris dictio* (pp. 10-12). Il s'y trouve la copie d'une charte de 1278.

3) *Prepositorum seu priorum domus hujus catalogus* (p. 13).

4) *S. Theologie lectores in abbatia loci S^i Bernardi* (p. 14). Ces différentes listes ont été tenues au courant dans la suite jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

5) *Fundatores et precipui benefactores abbatie* (pp. 15 et 16).

6) *Viri religiosi loci S^i Bernardi, qui opera quedam scripserunt, tam edita quam inedita* (pp. 17-23).

7) *Authores exteri, qui de monasterio ... scripserunt* (pp. 24-29).

8) *Probationes per diplomata et alia documenta in Summario chronologico ... laudata vel promissa* (pp. 30-57). Ces preuves comprennent les copies de 14 chartes de 1233 à 1265 et de 11 actes de 1636 à 1733, plus différents extraits.

9) *Glossarium vocum obscuriorum in diplomatibus et historiâ abbatie* (pp. 59-70).

Le *Summarium chronologicum*, enfin, va de la page 71 à la page 116.

A la dernière page, un avis adressé au bénévole lecteur annonce un second volume et se termine par la note : « Ora pro fratre Godefrido Bibliothecario collectore. 27 maii 1743 ». Le volume se termine par 4 feuillets, non paginés, donnant un *Index rerum memorabilium in historia loci S. Bernardi...*, par ordre alphabétique des matières et des noms, avec renvois aux pages.

## COUVENT DE HANSWIJCK.

### Cartulaire de 1380.

Registre avec reliure moderne, se composant actuellement de 48 feuillets de papier, de 20 1/2 sur 32 centimètres,

Digitized by Google

paginés 1 à 96 (on passe immédiatement de 29 à 40, par suite d'une distraction), 103, 104, 105, 117 à 123, plus 4 feuillets blancs.

C'est une copie simple, faite au XVIII^e^ siècle, d'un cartulaire de 1380, ainsi que l'indique le titre : *Copye van den register der goederen van het clooster van Hanswijck, van buyten geteeckent met* P/O, *van den 30 januarius 1379, ende van binnen fol. 1 geintituleert als volght : Hœc sunt copiæ heredidatum conventus de Hanswica prope Mechliniam, ordinis Vallis Scholarium, sub regula Sancti Augustini episcopi, Cameracensis diœcesis, tam literarium schabinalium quam instrumentorum notariorum ac aliorum auctenticorum, anno Domini 1379, 30 die mensis januarii.*

Le cartulaire même de 1380 se compose de copies d'actes (avec une courte analyse avant chaque copie) et d'analyses ; dans la suite, on y a ajouté un certain nombre de copies et d'analyses s'étendant jusqu'à l'année 1490.

Notre registre donne, en somme, 40 copies et 82 analyses, se décomposant comme suit :

XIII^e^ siècle : 4 copies (de 1280 à 1296) ;

XIV^e^ siècle : 23 copies et 52 analyses ;

XV^e^ siècle : 13 copies (de 1409 à 1448) et 30 analyses (de 1406 à 1451, puis une de 1490).

## VILLE D'ANVERS.

### Deux actes, de 1397, concernant un prêt fait au duc de Bourgogne.

Vu l'intérêt que présentent ces actes, non datés mais qui sont postérieurs à la St-Jean Baptiste (24 juin) et antérieurs à la Noël de l'année 1397, je crois bien faire en en donnant ici une analyse détaillée.

Le « voiage » du comte de Nevers « ès parties de Honguerie » auquel fait allusion le premier de ces documents, est cette folle équipée contre les Turcs, qui se termina par le désastre de Nicopolis, le 28 septembre 1396. Jean de

Digitized by Google

Nevers, on le sait, fut le chef de cette croisade, pour laquelle le duc, son père, dut lever une taille sur ses sujets et emprunter des sommes considérables à Venise et à Vienne ; le comte de Nevers étant tombé entre les mains de Bajazet, celui-ci exigea pour sa libération une rançon énorme, dont les vassaux du duc de Bourgogne firent les frais : les bonnes villes de Flandre, à elles seules, fournirent, paraît-il, en monnaie de l'époque, 170,000 francs.

## I.

Philippe, etc., mande à son receveur général de Flandre et d'Artois que la ville d'Anvers lui a, naguère, à sa requête et prière («pour aidier à supporter les grans charges, fraiz, missions et despens qu'il nous a convenu faire pour cause du voiage fait par nostre très chier et très amé filz le conte de Nevers ès parties de Honguerie sur les mescréans et ennemis de la foy chrestienne »), prêté 15,000 francs à 33 gros de Flandre pièce, que la dite ville devait recevoir sur le revenu du tonlieu du duc à Anvers, en 3 années, à commencer à la Noël 1397 prochaine, c'est-à-dire 5000 fr. par an ; pour ce, le dit tonlieu a été baillé à ferme à la ville pour 6 ans à commencer à la dite Noël, la ville devant percevoir les 15000 fr. pendant les 3 premières années, et, pendant les 3 suivantes, payer au dit receveur général, au profit du duc, 5000 francs en quatre termes (Pâques, St-Jean, St-Remi et Noël), ainsi qu'il est plus amplement spécifié dans les lettres données à St-Quentin le 7 juin 1396.

Le duc ayant depuis demandé de nouveau aux habitants de la Flandre et de ses villes de Malines, Anvers et autres, de l'aider « pour la rédemption de nostre dict filz, de certainnes et grans sommes de deniers », ceux d'Anvers, tout en invoquant leurs grandes charges, lui ont « offert certaine grant somme de deniers ».

Pour s'acquitter envers eux et pour décharger le dit tonlieu, le duc décide qu'au lieu d'accepter l'offre de la ville d'Anvers, il sera quitte et déchargé envers elle des

Digitized by Google

15000 francs prêtés et que le tonlieu en soit dès lors libéré pour les 3 premières années.

Le dit receveur général aura donc à percevoir de la ville les dits 15000 fr. pour les 3 premières années, soit 5000 fr. par an, en deux fois, à la St-Jean et à la Noël, la première fois à la St-Jean-Baptiste suivante, 1398.

Par contre, la ville sera quitte et déchargée de la somme par elle offerte, « pour cause du dit aide ».

Le receveur aura à rapporter une déclaration de la ville d'Anvers, donnant quittance pour les 15,000 francs prêtés et décharge pour le tonlieu.

Minute, sur papier, avec ratures et surcharges ; la date n'est pas mise.

II.

Les échevins, conseil et communauté de la ville d'Anvers donnent les quittance et décharge mentionnées dans le mandement précédent et promettent de payer au duc de Bourgogne et à ses successeurs, comtes et comtesses de Flandres ou seigneurs de la dite ville, 5000 francs pour chacune des dites 3 premières années commençant à la Noël 1397.

Ils apposent le scel aux causes de la ville.

Projet, sur papier, avec corrections ; sans date.

Digitized by Google

# La Bibliothèque d'un chanoine liégeois en 1614.

*(Suite et fin).*

Libri historici ad prefatum dominum Pontegonio pertinentes.

193. Premier la grande histoire de France.
*En marge on lit : Beringhen habet.*

194. La cosmographie universelle d'André Thévet en deux tomes in folio, imprimée à Paris par Guill. Chaudier, l'an 1575.

195. L'histoire généralle d'Espaigne comprise en 30 livres composés par Louvis de Mayerne Turquet, Lionnois, imprimés à Paris chez Abel l'Angelier, l'an 1608, in folio, reliés en deux volumes.

196. Les harangues militaires recueillies et faict françoises par François de Belleforest, imprimées à Paris chez Nicolas Chesneau, l'an 1573, en deux volumes in folio.

197. La prosopographie ou description des hommes illustres, divisée en trois volumes, par Antoine du Verdier, imprimée à Lion, l'an 1605, par Paul Frelon. In folio.

---

193. Ce titre abrégé désigne, à notre avis, l'ouvrage de Fr. de Belleforest intitulé : *Grandes annales ou histoire générale de la France* dès la venue des François en Gaule jusque vers la fin du règne de Charles IX. Paris, Buon, 1579, 2 volumes in folio Cf. P. Jacque Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, Paris 1768-78, vol. II, n° 15734.

194. Thévet (André), voyageur et géographe français, né à Angoulême en 1502, mort à Paris le 23 novembre 1590. Il fit quelque temps partie de l'ordre des Cordeliers et fut l'aumônier de Catherine de Médicis, historiographe et cosmosgraphe du roi Henri III. Cf. Graesse, vol. VI$^2$, p. 133. — Brunet, vol. V, col. 814.

195. Mayerne (Louis Turquet de), historien français, né à Lyon en 1550, mort en 1618.

196. Belleforest (François de), littérateur et historien, né à Sarzan en 1530, mort à Paris en 1583. Il fut nommé historiographe de Henri III. Cf. la notice que lui consacre J. Lelong, *op. cit.* vol. III, dans les *mélanges historiques sur plusieurs historiens de France*, p. IX.

197. Du Verdier (Antoine), né à Montbrison le 11 novembre 1544, mort le 25 septembre 1600. Il est surtout connu par sa *Bibliothèque française* qu'il composa avec La Croix du Maine Cf. Lelong, *op cit.*, vol. IV, n° 45624.

Digitized by Google

198. Annalium Boiorum libri 7, auctore Joanne Aventino. In-folio.

199. Martinus Cromerus de origine et rebus gestis Polonorum cum historia bohemica Jo. Dubravii. In folio.

200. Pauli Jovii historiarum sui temporis libri 45, excussi Parisiis per Michaelem Vascosanum, anno 1553. In folio.

201. Ejusdem virorum illustrium elogia cum imaginibus, impressa Basileae opera Petri Perna, anno 1575.

202. Joanis Zonariae et Nicetae Choniatae annales imperii romani a Constantino magno incipientium.

203. Joanis Cuspiniani... et imperatorum opus. In folio.

204. Graecia Huberti Goltzii, excussa Brugis, Flandorp, anno 1576.

---

198. AVENTINUS (JEAN TURMAIR, DIT) chroniqueur allemand, né le 4 juillet 1477 à Abensberg, mort à Ratisbonne le 9 janvier 1534. Ce fut un des premiers adeptes de Luther. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. I, p. 703 et 704.

199. CROMER (MARTIN), historien polonais, né en 1512, mort en 1589. Son ouvrage *De origine Polonorum* parut à Bâle en 1558.

DUBRAVIUS (RODERICH), évêque d'Olmutz et jurisconsulte distingué, né à Pilsen à la fin du XV^e^ siècle, mort le 6 septembre 1553

200-201. JOVE (PAUL), célèbre historien italien né à Côme en 1483, mort à Florence en 1552 Son histoire parut en 1550, en 2 volumes in folio et eut de nombreuses rééditions. Cf. J. LELONG, *op. cit.*, vol. II, n^os^ 17610. Les *Eloges* parurent à Venise en 1546.

202. ZONARAS (J.), historien byzantin du XII^e^ siècle, auteur d'une histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'en 1118. NICETAS dit ACOMINATUS ou CHONIATES, autre historien byzantin, né vers 1150, mort en 1216. Il appartenait à la chancellerie impériale et se réfugia en Bithynie, en 1204, lorsque les Croisés s'emparèrent de Constantinople. C'est alors qu'il écrivit sa chronique *De rebus gestis imperatorum Constantinopolitanorum ab 1118 usque ad 1203*, qui fait partie du *Corpus scriptorum bizantinae historiae*. Elle fut imprimée pour la première fois à Bâle en 1557 in fol., avec une traduction latine par J. Wolf.

203. CUSPINIANUS (JEAN SPIESSHAYMER, DIT), un des savants allemands les plus remarquables du XV^e^ siècle, à la fois poète, philosophe, historien et docteur en médecine. Il naquit à Schweinfurth en 1473 et mourut à Vienne en 1529. Il reçut la couronne de poète de la main de l'empereur Maximilien I et devint plus tard son conseiller et son ambassadeur Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 4, p. 662 à 664. Le titre complet de l'ouvrage est : *de Caesaribus imperatoribus opus cum notationibus Wolffgangi Hungari*. Bâle, G. Oporin, 1561. Cf. DRAUDIUS, *op. cit*, p. 825.

204. GOLTZIUS (HUBERT), célèbre numismate et graveur, né à Venloo le 30 octobre 1526, mort à Bruges le 24 mars 1584. Cf. *Biographie nationale*, vol. 8, col 94 à 97. Sur cet ouvrage, voyez BRUNET, vol. VII, col. 1653 et GRAESSE, vol. III, p. 113.

Digitized by Google

205. Cronica Joanis Naucleri duobus voluminibus comprehensa cum Laurentii Surii appendice.

206. Chronologia Gerardi Mercatoris. In folio, Coloniae, apud heredes Arnoldi Brickmanni, 1569.

207. Genealogicae tabellae imperatorum regum ac principum qui in Italia, Gallia, Germania ceterasque regiones traxerunt per m. Hieronimum Henniges, collectae et impressae Uliseae, tipis Michaelis Creneri, anno 1587, in folio.

208. Phrigionis cronicon. In folio.

209. Cosmographia universalis Sebastiani Munsteri. In folio.

210. Diodori Siculi bibliotheca historica, una cum libris quinque historiarum Polibii.

211. Relatio ad sacrae Caesaris Majestatem eorum quae Coloniae pacta sunt in negocio pacificationis Belgicae, anno 1579. In folio.

---

205. Nauclerus (Jean), célèbre chroniqueur allemand né en Souabe, vers 1425. Il écrivit une chronique universelle depuis la création du monde jusqu'à l'an 1500. Comme le montre la correspondance d'Erasme et de Reuchlin, cette chronique était encore fort estimée au XVI^e^ siècle. Elle fut continuée jusque l'an 1514 par Nicolas Baselius, jusqu'en 1544 par Con. Tigermann et Bart Laurent, jusqu'en 1564 par Laur. Surius et jusqu'en 1568 par Michel ab Isselt. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 23, p 296 à 298

206. Mercator (Gerard Cremer, dit), célèbre géographe né à Ruppelmonde le 5 mars 1512, mort à Duisbourg le 2 décembre 1594. Sa chronologie parut à Cologne en 1568 in fol. de 340 pages. Cf. Quetelet, *op. cit.*, p. 110 à 116. — *Biographie nationale*, vol. 14, col. 372 à 420.

207. Henninges (Hieronymus), né à Lunebourg, mort dans la même ville le 28 février 1597. Il réunit ses laborieuses recherches généalogiques en un ouvrage intitulé *theatrum genealogicum* en 5 volumes in folio. Tirés à peu d'exemplaires, ces livres étaient déjà réputés rares au XVI^e^ siècle. Cf. G. Lelong, *op. cit.*, vol. III, n° 40533. — *Deutsche Biographie* vol. 11, p. 778.

208. Phrygion (Paul Const.) humaniste, historien et théologien protestant, né à Schettstadt (Alsace) vers 1484, mort en 1543. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 26, p 92 et 93. Le titre complet de sa chronique est : *Chronicon regum regnorumque omnium, catalogum et perpetuum ab exordio mundi temporum seculorumque seriem complectens, ex optimis quibusque hebraeis, graecis et latinis auctoribus congestum.* Basileae, apud Joh. Herbst, 1534-1539, in folio. Cf. Graesse, vol. V, p. 277.

209. Munster (Sébastien), célèbre mathématicien, hébraïste, géographe et éditeur allemand, né en 1489, mort à Bâle le 23 mai 1552. Sa *Cosmographie universelle* parut en 1543 et eut beaucoup d'éditions. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 23, p. 30 à 33.

211. Ce livre est signalé par Draudius, *op. cit.*, p. 731.

Digitized by Google

212. Joannis Cuspiniani de Caesaribus atque imperatoribus Romanis, Orientalibus et Turcicis.

213. Les mémoires et recherches de Jean Tillet grefier en la cour du parlement à Paris, contenant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'estat des affaires de France. A Rouvan, chez Philippe de Tours, 1578. In fol.

214. Catalogue des conestables, chanceliers, grands-maîtres, admiraux et mareschaux de France, ensemble des prévôts de Paris, avec la figure et blasons de leurs armoiries, composé par Jean le Feron et imprimé à Paris par F. Morel. In folio.

*En marge on lit : Hesbens habet per donationem.*

215. Roberti Gaguini rerum gallicarum annales. In folio.

216. Commentariorum in genealogiam austriacam libri duo, auctore Wolfgango Lazio. In folio.

217. Annales rerum belli domique ab Austriacis Habspurgicæ gentis principibus Rodolpho primo usque ad Carolum quintum gestarum, collectore Gerardo de Ros, quos Œnopenti excudit Joannes Agricola, anno 1592, cum imaginibus insigniorum præfatæ austriacæ gentis. In folio.

---

212. Voyez nº 203. Sur ce livre, Cf. J. LELONG, *op. cit.*, vol. II, nº 16454.

213 TILLET (JEAN), greffier en chef du Parlement de Paris, né à Angoulême, mort à Paris le 19 novembre 1570. Cf. LELONG, *op. cit*, vol. II, nº 15732.

214. LE FERON (JEAN), héraldiste français, avocat au Parlement de Paris, né à Compiègne en 1504, mort en 1570. Son catalogue parut pour la première fois à Paris en 1555 chez Vascosan. Il parut 2 éditions in folio chez Morel, l'une en 1580, l'autre en 1602. Cf. LELONG, *op. cit.*, vol. III, nº 31337.

215. GAGUIN (ROBERT), chroniqueur français, né vers 1425 près de Béthune, mort le 22 juillet 1502. Il fut général de l'ordre des Trinitaires et bibliothécaire de Louis XI. Sa chronique intitulée *Compendium super Francorum gesta ab Pharamundo usque ad annum 1491* eut beaucoup d'éditions. Cf. LELONG, *Mélanges cités*, vol. III, p. LVI.

216. LAZIUS (WOLFGANG), médecin et historien, né à Vienne le 31 octobre 1514. Il fut professeur de médecine à l'université de Vienne. L'ouvrage cité dans le catalogue parut à Bâle chez J. Oporin et Nic. Episcopius en 1544, in fol. Voyez GRÆSSE, vol. IV, p 130.

217. ROO (GÉRARD DE), né à Oudewater en Hollande, mort vers 1590. Il fut bibliothécaire de l'archevêque Ferdinand, frère de l'empereur Maximilien II. Son travail, continué par Conrad Decius, parut à Inspruck en 1592 et est très rare. Voyez GRÆSSE, vol I, p 135. BRUNET, vol. 4, col. 1387.

Digitized by Google

218. Histoire de Foix, Bearn et Navarre, par M. Pierre Olhagaray, historiographe du roy. A Paris, chez David Docteur, l'an 1609, in 4°.

219. Recueil des roys de France, leurs coronne et maisons avec divers traictés qu'ils ont faicts avec les roys d'Angleterre. Item une autre recueille des rangs des grands de France par Jean du Tillet, greffier, avec une chronicque abrégée des roys de France et traicté sur les libertés de l'église gallicane. A Paris, chez Jannet et Pierre Metayer, l'an 1602, in 4°.

220. Mémoires de sieur François du Boyvin, baron de Villars sur les guerres d'Italie conduictes par feu messire Charles de Cossé Brissac, maréchal de France, commençant l'an 1550 et finissant l'an 1559. A Paris, chez Jean Gessolin, l'an 1607, in 4°.

221. De l'estat et succès des affaires de France, ensemble une sommaire histoire des seigneurs, comtes et ducs d'Anjou, par Bernard de Girard, seigneur de Haillan. A Paris, chez Pierre l'Huillier, à son olivier, 1572. In-4°.

222. Explication de la généalogie très invincible et très puissant monarque Henri 4, roi de France et de

---

218. Olhagaray (Pierre), historien français, du parti protestant, mort au commencement du XVII^e^ siècle, nommé en 1605 historiographe de Henri IV. Sur cette édition, voyez Græsse, vol. V, p. 519. J. Lelong, *op. cit.*, vol. III, n° 37920.

219. V. n° 213. J. Lelong, vol. II, n° 15586 ne signale qu'une édition de 1618, 2 tomes en 1 vol. in 4°.

220. Boyvin (François de), né en 1540, mort en 1618. Il suivit depuis 1550 jusqu'en 1559, en qualité de secrétaire intime, le maréchal de Cossé-Brissac qui commandait les armées françaises dans le Piémont. J. Lelong, *op. cit.*, vol. II, n° 17798.

221. Girard (Bernard de), seigneur de Haillan, né en 1535 à Bordeaux, mort le 23 novembre 1610. Il fut nommé historiographe du roi et généalogiste de l'ordre du St-Esprit. Son ouvrage sur *l'état des affaires de France* eut un si grand succès qu'il fut imprimé 10 fois en 10 ans. Cf. Lelong, *Mélanges cités*, vol. III, p. LXVI. Sur l'édition, voyez Graesse. vol VII, p. 332.

222. Texeira (José), érudit portugais né à Lisbonne en 1543, mort à Paris le 30 avril 1604. Il appartenait à l'ordre des Dominicains et vint en France comme prédicateur. Nommé aumônier à la cour, il s'occupa d'histoire et de généalogie. Sa *généalogie du roi Henri IV*, écrite en latin, parut en 1590, in 4°. C. de Heris de Cocquerimont la traduisit en français, en 1595. Cf. J. Lelong, *op. cit.*, vol. II, n° 24971.

Digitized by Google

Navarre, de ce nom 33, par Joseph Texerê, jacobin et maître en théologie. A Paris, chez Gille Beys, l'an 1595, in 4°.

223. La historia d'Italia di messer Francesco Guicciardini, gentilhuomo fiorentino, divisa in venti libri, con le annotationi di Thomaso Porcacchi da Castiglione Aretino. Stanpata in Venetia appresso Girolamo Polo, 1599, in 4°.

224. Les mémoires de messieurs Martin et Guill. de Bellay frères et seigneurs de Langey, imprimés à Paris, à l'olivier de Pierre L'huillier, 1570, in 8°.

225. Chronica historicæ polonicæ et burgundiorum. In 4°.

226. Mélanges historiques ou paradoxes de Pierre de St-Julien, doien de Châlon. A Lion, par Benoist Rigauld, 1589, in-8°.

---

223. Guicchardin (François), célèbre historien italien, né à Florence en 1482, mort en 1540 Il travailla pendant 27 ans à son histoire d'Italie de 1490 à 1534, qui est une œuvre de première valeur.

Porcacchi (Tomaso), philologue et littérateur italien, né en Toscane vers 1520, mort à Venise en 1585. Il a donné des réimpressions d'un grand nombre d'ouvrages italiens modernes. Sur l'édition, voyez Graesse, vol. III, p. 177.

224 Du Bellay (Guill.), né en 1491 près de Montmirail, mort le 9 janvier 1543. Il servit le roi François I et comme guerrier et comme diplomate. Il fut nommé vice-roi du Piémont par son souverain et passait pour un des meilleurs capitaines de son temps. Son frère Martin, mort au château de Glatigny en 1559, fut lieutenant-général de Normandie Ces mémoires, d'un intérêt surtout militaire, vont de 1513 à 1547. Cf. Lelong, *op. cit.*, vol. II, n° 17623 Sur l'édition, voyez Graesse, vol. I, p. 328.

225. Pontegonio avait, comme on le voit, uni dans un même volume deux chroniques n'ayant aucun rapport entre elles. Draudius, *op. cit.*, p. 880 cite deux chroniques polonaises imprimées in 4°, à savoir : *Chronica sive historiae Polonicae compendiosa descriptio* de Jean Herburt, imprimée à Bâle, J. Oporin, 1571 et *Chronica Poloniae usque ad annun Christi 1504* de Mathias Machonius. Quant à la chronique de Bourgogne, c'est celle de Nicolas Viginerius intitulée : *Burgundiorum item Gallicarum rerum chronicon ex bibliotheca historica.* Basileae, 1575, in-4°.

226. St-Julien (Pierre), historien français, né à Châlon sur Saône, mort dans la même ville le 20 mars 1593, après y avoir occupé successivement plusieurs importantes fonctions ecclésiastiques. Cf. Lelong, *op. cit.*, vol. II, n° 15588.

Digitized by Google

227. Inventaire géneralle de l'histoire de France depuis Pharamond jusques à présent à renom. Henri 4, roy de France et de Navarre, composé par Jean de Serres et imprimé à Paris l'an 1608, divisés et reliés en quatre volumes in 8°.

228. Les anticques et recherchées des villes, chasteaux et places plus remarquables de toute la France, par André du Chesne, Tourangeau. A Paris, chez Jean Petit, 1609, in-8°.

229. Le trésor de l'histoire de France par Gilles Corrozet. A Paris, l'an 1604, in-8°.

230. Commentaires de messire Blaise de Monluc, mareschal de France. In-8°.

231. Ponti Heuteri Delphii rerum belgicarum libri quindecim. In-4°.

232. Chronicorum Flandriae compendium per Jacobum Meyerum. In-4°.

---

227. Serres (Jean de), historien et théologien français, né à Villeneuve en 1540, mort le 31 mai 1598 à Genève. Il était historiographe du roi. Son inventaire parut pour la première fois à Paris en 1597 en 2 volumes in-16 et s'arrêtait à l'année 1422. Il fut en 1599 continué jusqu'à la fin du règne de Charles VII par Jean Monlyard et comprit alors 3 volumes in-8°. Une édition encore plus complète en 4 volumes parut en 1606. Cf. J. Lelong, vol. II, n° 15681 et vol. III, *Mélanges cités*, p CXV.

228. Du Chesne (André) généalogiste français, né en 1584, mort en 1640. Il fut nommé historiographe du roi par Richelieu. Cf. J. Lelong, *op. cit.*, vol. I, n° 2106 et vol. III, *Mélanges cités*, p. XV. Sur l'édition, voyez Graesse, vol. VII, p. 260.

229. Corrozet (Gilles), célèbre imprimeur français, qui fut aussi un poète et un érudit distingué, né le 4 janvier 1510, mort à Paris le 4 juillet 1568. Il parut de lui deux ouvrages intitulés *Trésor de l'Eglise de France* : le premier a comme sous titre « Catalogue des roys et des roynes de France » et parut en 1583, le second « Origines des offices de France ». Cf. J. Lelong, *op. cit.*, vol. III, n° 31188. Sur l'édition, voyez Brunet, vol. II, col, 307.

230. Les commentaires du célèbre chroniqueur ont été souvent réimprimés. Cf. J. Lelong, *op cit.*, vol. II, n° 18117.

231. Heuter (Pontus), chroniqueur, né à Delft en 1535, mort le 6 août 1603. Son histoire, qui va de 1477 à 1564, parut à Anvers en 1598, chez Martin Nutius, in 4°. Cf. Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, p. 187, n° 2059 ; J. Paquot, *op. cit.*, vol. I, p. 558.

232. Meyer (Jacques de), historien, poète et humaniste, né à Vleteren près de Bailleul le 17 janvier 1491, mort à Bruges le 5 février 1552. Il a joui très longtemps d'une grande réputation ; Sanderus l'appelle le Tite Live de la Flandre ; Nélis et Lesbroussart le considèrent comme le père de l'histoire de Flandre. Sa chronique parut pour la première fois à Nuremberg en 1538, la seconde édition date de 1561 et parut à Anvers

Digitized by Google

233. Les mémoires et recherches de France et de la Gaule Aquitanique du sieur Jean de la Haye, baron de Coutaulx, lieutenant-général en la seneschaussée de Poitou et siège présidial de Poitiers, contenant l'origine des Poitevins. A Paris, chez Jean Parent, rue St-Jacques, in-8°.

234. Guilhelmi Sooni Vautresdeni liber de situ orbis.

235. Rudimentorum cosmographicorum Joanis Honteri Coroni libri 4, cum tabellis geographicis et libro singulari Jacobi Marchantii de rebus Flandriae memorabilibus. Antwerpiae, per Ch. Plantinum, in-8°.

236. Compendio delle historia del regno di Napoli composto da messer Pandulpho Collenutio, jurisconsulto in Pesare, stanpato in Venetia, anno 1548, in-8°.

237. Les trois premiers livres de l'histoire d'Italie de messire François Guichiardin. A Paris, 1568, in-8°.

---

chez Steels. Cf. *Biographie nationale*, vol. 5, col. 534 à 550 ; H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, p. 59, n° 605 et 606 ; J. LELONG, *op. cit*, vol. III, n° 39371.

233. LA HAYE (JEAN DE), gentilhomme français, qui fut lieutenant-général à Poitiers et qui défendit cette ville en 1575 contre l'amiral Coligny. Son travail parut en 1581. Cf. J. LELONG, *op. cit.*, vol. III, n° 37503.

234. Ce livre est signalé par DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 789 sous le titre de *Guilh. Sooni auditor sive Pomponius Mela disputator de situ orbis. Adjecti sunt ad finem orbis terrarum novi incolæ*. Coloniæ, apud J. Birckman, 1572, in 8°.

235. Sur Honter, voyez n° 135. Ce livre parut à Tigure en 1597 in 8° Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p, 760. MARCHANT (JACQUE), historien et poète, né à Nieuport en 1537, mort à Bruxelles en 1609. Son histoire de Flandre parut à Anvers en 1567. Cf. *Biographie nationale*, vol. 13, col. 446 et 447.

236. COLLENUCCIO (PANDOLFO), littérateur italien, né au milieu du XV^e^ siècle à Pesaro, mort le 11 juin 1504. Son abrégé de l'histoire de Naples parut à Venise en 1539, in 8°. Voyez sur l'édition BRUNET, vol II, col. 152 et GRAESSE, vol. II, p. 222.

237. Voyez le n° 223. La première traduction française de l'histoire d'Italie de Guichardin est due à H. Chomeday et parut à Paris en 1568, en un vol. in fol. Elle est très défectueuse. Cf, BRUNET, vol. 2, col. 1805 et GRAESSE, vol. III, p. 178.

Digitized by Google

238. Hieronimi Osorii Lusitani de rebus Emanuelis regis Lusitaniae annis sex et viginti domi forisque gestis libri 2. Coloniae Agrippinae, apud heredes Arnoldi Birkmanni, anno 1576. In-8°.

239. M. Anthonii Sabellici historiae Venetae libri 33. In-8°.

240. Historiae miscellae a Paulo Aquilegiensi diacono primum collectae post etiam a Landulpho *Sagaci* auctae productaeque ad imperium Leonis 4, idest annum 806, libri 24. Basileae, apud Petrum Pernam 1569, in-8°.

241. Pauli Orosii presbiteri hispani adversus paganos historiarum libri septem. In-8°.

242. Pausaniae de florentissimis veteris Graeciae regionibus commentarii, traducti ex graeco in latinum idioma per Romulum Amaseum. In 8°.

243. Justino clarissimo abbreviador de la historia general del famoso y excellente Trogo Pompea. In-8°.

---

238. Osorio (Hieronimo), historien portugais, né à Lisbonne en 1506, évêque de Sylves, mort le 20 août 1580. Il avait reçu le surnom de Cicéron portugais. La biographie d'Emmanuel parut à Lisbonne en 1571. Sur l'édition, voyez Graesse, vol. V, p. 59.

239. Sabellico (Marc Antoine Coccio), historien italien, né dans les environs de Rome en 1436, mort à Venise le 18 avril 1506. Son histoire de Venise en 33 livres parut en 1487 in folio. Il parut une édition en 2 volumes in 8° en 1556 chez Episcopius. Cf. Graesse, vol VI¹, p. 202.

240. Wanefried ou Wintfried (Paul), tel est le nom de cet historien du VIII^e siècle plus connu sous le surnom de Paul Diacre Il naquit à Aquilée en Lombardie en 730 et mourut en 796. Il fut chancelier de Didier, dernier roi des Lombards. Son œuvre intitulée *Appendix ad Eutropium* où il corrige et continue Eutrope, depuis le règne de Valentinien jusqu'à celui de Justinien, se trouve insérée dans les *Scriptores rerum italicarum* de Muratori. Il en est de même des *historiae miscellae libri 24* de Landulphus de Columna, dit Sagax, qui forme la suite de l'histoire de Paul Diacre jusqu'à l'année 806. Ce Sagax né à Columelle, vivait à la fin du 13^e et au commencement du 14^e siècle Ces deux œuvres furent pour la première fois imprimées ensemble à Augsbourg en 1515 Cf. J. Lelong, *op. cit.*, vol. II, n° 16182.

241. Orose (Paul), célèbre historien et controversiste espagnol du V^e siècle de notre ère.

242. Amasaeus (Romulus), né à Utine le 24 juin 1489, mort en 1552. Il fut professeur de grec et de latin à Padoue, à Bologne et à Rome et devint secrétaire du pape.

243. La traduction espagnole de l'abrégé de Trogue-Pompée est de Jorge Bustamente et parut à Alcala de Henares en 1540, petit in folio. Elle fut réimprimée à Anvers en 1542, in-8° et à Nucio en 1586, in-8°. Cf. Graesse, vol. III, p. 514.

Digitized by Google

244. Aristeae historiae per Jacobum Middendorpium, theologicum et jurisperitum. In-8°.

245. Compendium chronici Geldrici per Henricum Aquilium Arnhemensem. In 8°.

246. Lucii Flori de gestis Romanorum libri 4. In-8°.

247. Omnium gentium mores, leges et ritus. In-8°.

248. Quinti Curtii historiographi de rebus gestis Alexandri magni regis Macedonum libri 10. In-8°.

249. Rerum hispaniarum annales, auctore Joane Vasaeo Brugensi et Francisco Tarapha Barcionensi. In-8°.

250. Du maniement et conduite de l'art et faits militaires, faict en Italie par messer Bernardin Rocque Placentin et mis en françois par François de Belleforest, Commingeois, A Paris, chez Nicolas Chesneau, 1571. In-4°.

251. Perfection de la rue (*sic*) politicque escripte en italien par le seigneur Paul Paruita, gentilhomme vénétien, traduicts en françois par François Gebert de la Brosse, Angevin. A Paris, chez Nicolas Chesneau, 1582.

---

244. MIDDENDORP (JACQUES), juriste, théologien et historien allemand né en 1538, mort le 13 janvier 1611. Il fut chanoine à Cologne. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 21, p. 711 — Le titre complet de l'histoire d'Aristée est : *historiae de scripturae sacrae per 70 interpretes translatione*, etc. Elle parut à Cologne en 1578. Cf. DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 739.

245. AQUILIUS (HENRI), historien hollandais, né à Arnhem. Son œuvre intitulée *Compendium chronici Geldrici* parut en 1566 et fut continuée par Petrus Scriverius. Cf. J. LELONG, *op. cit.*, vol. III, n° 39518.

247. Cet ouvrage encore cité au n° 262 de ce catalogue est de Jean Boemus.

249. VASAEUS (JEAN), né à Bruges à la fin du XV^e^ siècle. Il émigra en Espagne puis au Portugal sur les instances du savant N. Clénard et de Ferdinand Colomb, fils du célèbre voyageur, devint professeur de rhétorique à l'université de Salamanca. Il mourut dans cette ville le 15 octobre 1562. Il est le premier qui ait écrit une histoire espagnole en latin. Celle-ci parut à Cologne en 1577. Cf. FOPPENS, *op. cit.*, p. 743. DRAUDIUS, *op. cit*, p. 802. TARRAFA (FRANC.), chanoine de Barcelone, florissait au XVI^e^ siècle. Son histoire a comme titre *de origine et rebus gestis regum Hispaniae usque ad Caroli Caesaris inaugurationem*.

250. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur l'Italien BERNARDIN ROCCA. La traduction française de Belleforest est signalée par LA CROIX DU MAINE, vol. I, p. 207.

251 PARUTA (PAUL), historien italien, né le 14 mai 1540 à Venise, mort dans la même ville le 6 décembre 1598. Son travail sur la perfection de la vie politique, parut à Venise en 1579. La traduction française faite par François Gilbert de la Brosse est citée par LA CROIX DU MAINE, *op. cit.*, vol I, p. 221.

Digitized by Google

252. Funérailes et divers manières d'ensevelir des Romains, Grecs et autres nations, tant ancienne que moderne, escriptes par Claude Guichard. A Lion, par Jean de Tournes, 1581.
253. Les aultres œuvres de Cornelius Tacitus, chevalier romain. In-8°.
254. Pauli Amilii Veronensis historiae de rebus gestis Francorum libri 10. In-8°.
255. Rerum Scoticarum historae libris 20 descripta, a Georgio Buchanano Scoto.
256. Cyprium bellum inter Venetos et Solimam, Turcarum imperatorem, auctore Petro Bizaro. In-8°.
257. Justini ex Trogi Pompei historiis externis libri 44. Lugduni, apud Antonium Griphum, 1573. In-16°.
258. Dionysii Halicarnassei antiquitatum sive originum romanorum libri decem. Lugduni, apud Frellonium, 1563. In-16°.
259. Joanis Carionis chronicon. In-16°.

---

252. GUICHARD (CLAUDE), né à St. Rambert vers le milieu du XVI^e siècle, mort à Turin en 1607. Il fut secrétaire d'Etat et maître des requêtes. Il est aussi l'auteur d'une traduction française de Tite Live. Son travail sur les diverses manières d'ensevelir, très rare et très recherché, parut à Lyon en 1581, in-4°. Cf. LELONG, *op. cit.*, vol. IV, supplément, n° 26696.

254. AEMILIUS (PAULUS), né à Vérone vers le milieu du XV^e siècle, mort à Paris le 5 mai 1529. Le roi de France l'attira à Paris et lui fit obtenir dans cette ville une prébende de chanoine. Il a écrit une histoire de France depuis Pharamond jusque l'année 1488. Elle fut continuée par Arnold Ferron jusqu'à la mort de François I. Cf. LELONG, *op. cit.*, vol. II, n° 15690. Parmi toutes les éditions énumérées par Lelong, il n'y en a qu'une seule in-8°, à savoir celle que publia J. Petit de Paris en 1518, qui renferme la continuation d'Arnold Ferron.

255. BUCHANAN (GEORGES), le poète et l'historien écossais le plus estimé du XVI^e siècle, né à Kilkern en février 1506, mort le 28 septembre 1582. Il s'était converti au protestantisme et fut le précepteur du roi Jacques VI. Son histoire d'Ecosse, où il attaqua violemment la malheureuse reine Marie Stuart, parut à Edimbourg en 1582 in fol, et à Francfort, en 1584 in 8°.

256. BIZARUS (PETRUS) de Saxoferrato, historien italien qui vécut au milieu du XVI^e siècle et qui séjourna quelque temps en France, en Angleterre et à Anvers. Son livre parut à Bâle en 1573. Cf DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 734.

259. CARION (JEAN), né à Francfort sur Oder le 22 mars 1499, mort en 1537. Il était professeur de mathématiques et écrivit plusieurs ouvrages de mathématiques et d'astronomie. Mais il s'occupait aussi d'histoire et composa une chronique universelle depuis la création du monde jus-

Digitized by Google

260. Frossardi historiarum epitome redditum latino sermone per Joannem Sleidanum.

261. Rerum gestarum a Brabantiae ducibus historia, auctore AdrianoBarlando cum ejusdem libro unico historiarum quo res memorabiles continentur à Christo nato usque ad annum 1532. In-16.

262. Omnium gentium mores leges et ritus collecti a Joanni Bohemo Aubano Teutonico. In-16.

263. Julii Caesaris commentarii. In-16.

264. Nicolai Sanderi de origine et progressu schismatis anglicani libri 3. In-8°.

265. Annales episcoporum Trevirensium, Coloniensium et Leodiensium. In-8°.

GUILL. DE PONTEGONIO.

***

que l'an 1530. Cette chronique qui n'est qu'une compilation médiocre et sans critique, fut pourtant fort estimée au XVI^e^ siècle. Elle fut corrigée et continuée par Mélanchton et Gaspard Peucer. Les éditions en sont très nombreuses. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. IV, p. 781.

260. SLEIDAN (JEAN PHILIPPON), historien et polémiste protestant, né à Schleiden en 1506, mort à Strasbourg le 31 octobre 1556. Il avait fait ses études à Cologne, Liége, Louvain, Paris et Orléans. Son abrégé latin de la chronique de Froissard parut à Paris en 1537 in-8° et fut souvent réimprimé. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. 34, p. 454 à 461; LELONG, *op cit.*, vol II, n° 17100 ; GRAESSE, vol. II, p. 639.

261. BARLANDUS (ADRIEN), professeur d'éloquence à l'université de Louvain, né à Baarland en Zélande le 18 septembre 1487, mort à Louvain le 22 décembre 1539. Son histoire de Brabant parut à Anvers en 1526 et fut souvent réimprimée. Quant à son abrégé d'histoire universelle, on ignore où et quand il fut publié. Tous les écrits historiques de Barlandus furent rassemblés dans le recueil intitulé *Historica* qui parut à Anvers chez Plantin Moretus en 1600, in folio et à Cologne en 1603 in-8°. Cf. *Biographie nationale*, vol. I, col. 718 à 722 ; VANDERHAEGEN, *Bibliotheca Belgica*, 1^e^ série, tome III, B, 1.

262. BOEMUS (JOH.) AUBANUS, né à Aub à la fin du XV^e^ siècle. Il fut l'initiateur des études hébraïques en Allemagne Son ouvrage sur les mœurs et coutumes des différentes nations parut à Augsbourg en 1520, un vol. in fol., et fut souvent réédité. Cf. *Deutsche Biographie*, vol. III, p. 30.

264. SANDERUS (NICOLAS), prélat anglais mort en Espagne vers 1580. Il fut le défenseur convaincu de la doctrine catholique en Angleterre. Après la victoire du protestantisme, il se retira à Rome et participa au concile de Trente. Il fut quelque temps professeur de théologie à l'université de Louvain, puis fut envoyé en Espagne par le pape Grégoire XIII en qualité de nonce apostolique. Cf. VALÈRE ANDRÉ, *Fasti Academici*, p 86 ; DRAUDIUS, *op. cit.*, p. 721, signale 2 éditions in-8° de son histoire du schisme en Angleterre, l'une de 1586 parue à Ingolstad, l'autre de 1610 à Cologne.

265. Nous n'avons trouvé aucune mention de ces annales.

Digitized by Google

Ce catalogue que Pontegonio rédigea certainement après l'année 1609, comme l'indiquent les nos 218 et 228 du catalogue, fut complété par lui-même postérieurement à l'année 1612 par les additions suivantes :

## Quibus supra specificatis accessere libri infrascripti :

266. Gesta pontificum Tungrensium Trajectensium et Leodiensium ex diversis authoribus collecta per admodum reverendissimum dominum Joanem Chapeavillum, canonicum et vicarium leodiensem. In-4°.

267. L'histoire et chronicque mémorable de messire Jean Froissart, imprimée à Paris, par Michel Sonnius, l'on 1579. In fol.

268. Les alliances généalogiques des rois et princes de Gaule, par Claude Paradin. Livre imprimé à Paris par Jean de Tournes, l'an 1606, in folio.

269. Le mercure français ou suytte de l'histoire de la paix. A Paris, par Jean Richer, 1611, in-8°.

---

266. Sur CHAPEAUVILLE (Jean) voyez *Biographie nationale*, vol. 3, col. 428 à 432. Le tome I des Gesta parut en 1612, le second en 1613 et le 3e en 1616 après la mort de Pontegonio.

267. Cf LELONG, vol. II, n° 17100.

268. PARADIN (CLAUDE), né à Cuiseaux, mort le 14 septembre 1573 à Beaujeu. Il fut chanoine au chapitre de cette ville. Ce recueil est sans valeur parce qu'il ne contient pas de pièces à l'appui. Cf. J. LELONG, *op. cit.*, vol. II. n° 24825. La présente édition est la seconde. Le livre parut pour la première fois chez J. de Tournes à Lyon en 1561.

269. Ce livre est le premier d'une série de 26 volumes qui parurent depuis 1606 jusqu'en 1648. Ce sont des espèces d'annuaires historiques qui forment comme une transition entre le livre et le journal. Au reste Th. Renaudot qui fit paraître le premier journal français collabora aux derniers volumes du Mercure français. Cf. EUG. HATIN, *Histoire de la presse en France*, vol. I, p. 67 et 382.

Le premier tome commençait à l'année 1605 et finissait au sacre de Louis XIII. L'imprimeur Jean Richer, mort en 1655, en était l'auteur. Il est aussi intitulé *Suite de l'histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne* parce qu'il continuait *l'histoire de la paix ou chronologie septennaire* de Pierre Victor Palma Cayet. Ce livre fut défendu par arrêt du Parlement du 7 janvier 1612. Cf. J. LELONG, *op. cit.*, vol. II, n° 22199.

Digitized by Google

## ANNEXE.

Il nous a semblé que cette étude, qui a pour but de reconstituer le milieu intellectuel d'un lettré du XVI^e^ siècle, serait utilement complétée par l'énumération des cartes, des portraits et de la salle de la bibliothèque de Pontegonio. Cette liste comprend d'une part le relevé de ces objets extrait de l'inventaire des meubles du défunt fait le 19 juillet 1614 par le chanoine Jean Fabri, exécuteur testamentaire, et d'autre part une nomenclature, écrite par Pontegonio lui-même à la fin de son catalogue de livres, qui donne de ces tableaux une description moins sommaire.

### I.

*En la cuisine :*

Quatre parties : Nox, Vespera, Aurora et Meridies, en toille.

Une ancienne carte en molure Nova terrarum orbis descriptio.

*En la chambre jondante* :

Un escritoire de stain petit, un gratoire, une ardois avec molure.

Une boitte avec plusieurs armoiries cueillies hors de plusieurs papiers afférans à quelque deseing.

Une carte en papier des ducqs Vénétiens et aultre des papes.

L'effigie de sa Grace Réverendissime de Groisbeeck.

Un tableau de la Magdalene en bois en molures, avec deux cerfs, deux testes d'homes et trois oiseaux de terre.

Un livret az armoiries appartenant à Lambert Damry, comme ils disent.

*En la sale embas :*

Les effigies des Roys et Roynnes de France en nombre de saize outre trois molures seuls qui sont vuids.

Sept escriteaux avec lettres dorées et molures aussy dorées.

Digitized by Google

Deux tableaux avec les armoiries en couleur en molure aussi dorées.

Une grande molure dorée.

Les effigies du S^r^ défunct et de Mons^r^ son père et sa mère.

*En la bibliothèque* :

Sept stances de livre avec plusieurs livres jouxte l'inventaire diceux fait par Mons^r^ le defunct, mis entre mes mains.

L'effigie de Mons^r^ le doien Brictij. (1)

Globe de coleur.

Un pulpitte, un long banc.

Un livret escrit de sa main intitulé Henrico quarto Regi Francie etc.., avec une quantité de papiers contenant les armoiries des roys de France et autres.

*En l'allée dudit bibliothèque* :

Une longue carte en molure des roys de France.

*En la chambre jondante* :

Une grande carte de toille en molure deseur et desoubs contenante nova terrarum orbis mappa.

Deux poissonniers en bois avec leurs molures (2).

Un chien en bois.

La description des Gaules en papier.

Un tableau à fleur en papier mis en molure.

Six vingts pièces de bois entretaillées de divers armoiries des Roys et Roynes de France....

## II.

Meubles mis en garde et dépose entre les mains Thiernes par le Vénérable chanoisne Pontegonio (3).

Item deux portraicts mis en mouleure neuf, l'ung de feu Roy Henry quatriesme, l'autre de Roy Louvis 13, à

(1) Brictius, doyen de la Collégiale St-Denis de Liége.

(2) Ces tableaux sont ainsi décrits par Pontegonio : Une poissonier de peincteur finne touchant les poissons de mer. Item une autre poissonnier d'eau doulce.

(3) Nous ne répéterons pas ici les objets déjà signalés dans la première liste.

Digitized by Google

présent regnant. Item le portraict de monsieur l'escolastre Pennas, chanoisne de Liège.

Item le pourtraict Courtoy.

Item la grande mappe universel de tout l'universse composée par Guill. Janssonius d'Alcmar (1), avec la garniture de bois nécessaire. Item une autre mappe universel d'Abrahamus Ortelius (2).

Item une autre mappe universel de Guill. Postel (3), imprimée à Paris.

Item un pot de fleurs en taille douce garni de mouleure.

EM. FAIRON.

---

(1) Sur Willem Janszoon Blaeu, élève d'Ortelius, voyez GUNTHER, *Lehrbuch de Geographie*, p. 138.

(2) Sur Abraham Ortelius, né à Anvers le 4 avril 1527, mort le 28 janvier 1598, voyez QUETELET, *op cit*, p. 119 à 122. — *Biographie nationale*, vol. 16, col. 291 à 332. — GUNTHER, *op. cit*, p. 138.

(3) Sur Guil. Postel, mathématicien français, né en 1510, mort en 1581, voyez M. CANTOR, *op. cit.*, vol. II, p. 385 et GUNTHER, *op, cit.*, p. 189.

Digitized by Google

# Bibliographie.

## I. — COMPTES RENDUS.

**Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas,** publié par GEORGES DOUTREPONT et le baron FRANÇOIS BÉTHUNE, avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes. Années 1902-1903. Bruges, L. De Plancke, 1906, in-8°, 216 p.

En publiant, en 1903, leur premier *Bulletin*, MM. G. Doutrepont et F. Béthune avaient l'ambition de récolter, dans les publications spéciales, belges et étrangères, tout ce qui paraît sur la langue et la littérature des Pays-Bas, et d'en mettre la substance à la disposition des historiens belges. C'est là une œuvre utile : elle fut accueillie avec faveur.

Le premier *Bulletin* qui rendait compte des publications de 1901, comprenait 56 pages. Le second fascicule qui vient de paraître et qui embrasse les années 1902 et 1903, compte 216 pages. Ces chiffres seuls permettent de juger du zèle avec lequel est faite la récolte.

Le deuxième *Bulletin*, qui semble marquer un progrès sur son devancier, est divisé en quatorze chapitres : I. Ouvrages généraux. Biographie. Bibliographie ; II. Etudes linguistiques ; III. Les plus anciens textes ; IV. Chansons de geste et légendes épiques ; V-XI. Moyen âge : 1. Romans divers, 2. Historiographie, 3. Littérature narrative et morale, 4 Littérature scientifique, 5. Poésie lyrique, 6. Littérature religieuse, 7. Littérature dramatique ; XII. La littérature à la cour des ducs de Bourgogne ; XIII. Antoine de La Sale ; XIV. Littérature moderne. Ainsi est exploité le vaste domaine qui s'étend des origines à 1830.

Outre les directeurs, ont collaboré à l'œuvre : MM. A. Bayot, J. Behen, V. Desclez, A. Doutrepont, H. Gevelle, C. Liégeois et Ch. Martens. Les analyses sont généralement faites avec beaucoup de compétence et de soin. Quelques-unes même, telles que, par exemple, les notices de M. Doutrepont sur Antoine de La Sale ou de M. Liégeois sur la légende d'Obéron, forment d'intéressantes esquisses d'histoire littéraire.

A tous égards, l'œuvre entreprise par MM. Doutrepont et Béthune mérite les sympathies du public savant ; il convient de savoir gré à la *Société d'Emulation*, de Bruges d'en avoir rendu la réalisation possible. Le seul reproche qu'on lui pourrait adresser, c'est que les fascicules paraissent avec bien du retard : les publications attendent quatre ans avant d'être inventoriées ! Mais à ces retards les bibliographies spéciales nous ont trop souvent hélas ! accoutumés. OSCAR GROJEAN.

Digitized by Google

ERNST VOULLIÉME. — **Die Inkunabeln der Königlichen Bibliothek und der anderen Berliner Sammlungen (Kunstgewerbemuseum, Kupferstichkabinet, Universitätsbibliothek, Graues Kloster, Joachimsthalsches Gymnasium usw.). Ein Inventar.** Leipzig, Otto Harrassowitz, 1906. 1 vol. in-8°, VI — 400 pp. (*XXX. Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen).*

La Bibliothèque royale de Berlin possède plusieurs milliers d'incunables, mais jusqu'ici, personne ne connaissait exactement la valeur de cette collection. En effet, la plupart de ces ouvrages sont disséminés parmi les imprimés ordinaires, à la place qui revient à chacun d'eux d'après le classement systématique ; et aucun catalogue ne leur est spécialement consacré.

Pour remédier à cet état de choses, la Direction chargea, en 1903, M. Voullième d'inventorier les incunables de la Bibliothèque royale, ainsi que ceux des 11 autres bibliothèques publiques de Berlin.

M. Voullième a abandonné cette fois le classement alphabétique, qu'il avait employé dans *Das Buchdruck Kölns* (1). Le lecteur s'étonne toutefois que la première division comprenne en même temps l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. D'autre part, après l'index alphabétique des ouvrages, après la table de concordance des numéros de Hain et de ceux du présent catalogue, après le relevé des numéros appartenant respectivement aux différentes bibliothèques intéressées, on aurait souhaité trouver aussi un index des imprimeurs et un index des villes, ainsi qu'une table générale des matières.

Les notices sont réduites au stricte minimum, le catalogue général des incunables des bibliothèques prussiennes devant donner les descriptions complètes.

L'inventaire mentionne 5,000 numéros différents, et il n'est probablement pas entièrement complet, à cause des conditions défavorables dans lesquelles a dû se faire le relevé. Le travail de M. Voullième est donc très important, et a dû coûter beaucoup de peine ; mais c'est une peine que l'on envie, car je suppose qu'elle a été amplement compensée par le plaisir de voir de près tous les incunables conservés dans la capitale.

Des 5,000 incunables du catalogue, 300 environ ne se trouvent pas à la Bibliothèque royale de Berlin. Pour ce qui concerne la Belgique, Alost est représenté par 5 numéros, Anvers par 20, Audenarde par 1, Bruxelles par 2, Gand par 1 et Louvain par 29.

Le catalogue de M Voullième sera accueilli avec plaisir par tous ceux qui s'occupent d'incunables. Au point de vue bibliothéconomique même, il est intéressant à signaler, puisque les catalogues collectifs, si utiles cependant, ne sont pas encore bien nombreux. A. VINCENT.

(1) Voyez *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, II, 1904, p. 236.

Digitized by Google

BENJ. LINNIG. **Bibliothèques et Ex-Libris d'amateurs Belges aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.** 77 reproductions, 3 pl. gravées, 1 pl. en couleurs. H. Daragon, éditeur, Paris.

**Les Dessinateurs belges d'Ex-Libris** par SANDER PIERRON. Paris, H. Darragon; Bruxelles, Xavier Havermans.

La vogue des *ex-libris*, il est assez curieux de le constater au moment où les grandes bibliothèques particulières disparaissent de plus en plus devant la création des bibliothèques publiques, ne fait que grandir. Vestige d'une de ces collections glorieuses d'autrefois, ou souvenir d'un possesseur illustre dans les sciences ou dans les arts, cette étiquette donne au livre dont il orne la garde, la valeur d'une relique. Malheusement, la religion qu'avait pour elle le bibliophile dégénère. Le livre maintenant est dédaigné, on en détache la marque, et c'est celle-ci que l'on conserve : on méprise la relique pour honorer le cachet qui l'authentique.

S'il faut donc louer les collectionneurs d'ex-libris d'hospitaliser ceux que les circonstances accidentelles, le mauvais état des reliures notamment, menacent d'une perte certaine, et de sauver ainsi de l'oubli leurs anciens propriétaires, il faut déplorer en principe cette aberration de collectionneurs qui se donnent des airs de bibliophiles en détachant l'ex-libris du livre auquel l'avait destiné tel bibliophile véritable. « Partout où apparaît un rare volume portant encore un ex-libris, dit M. Benj. Linnig dans son *Introduction*, vingt collectionneurs se tiennent aux aguets pour l'emporter et le dépouiller de cet ornement ultime ». C'est « pour soustraire, autant que possible, les bibliophiles de jadis à l'inéluctable oubli, qui sera la conséquence fatale de cette chasse à leurs ex-libris », ajoute le même auteur, que « nous avons cru utile d'écrire ces notices dont nous donnons aujourd'hui une première série ».

Mais il est aussi deux sortes d'ex-libris. A côté de l'ex-libris ancien que M. Linnig utilise pour l'histoire même de la bibliophilie, l'ex-libris moderne a donné naissance à un snobisme particulier, l'ex-libris d'échange, dont la collection, à part l'intérêt artistique, est moins sérieuse qu'une collection de timbres poste car les éditions, les types et les couleurs y varient par fantaisie et sans arrêt. Le collectionneur de ce genre d'images, sans posséder même l'apparence d'une bibliothèque, se fait graver des vignettes de types différents à son chiffre, à ses armes, avec devise ou les plus symboliques possible. Le plus souvent, il ne pourrait les utiliser qu'en les collant au dos des ex-libris de sa propre collection s'il n'avait cet autre but de draîner par voie d'échange ceux de ses confrères. Il y a là tout un petit monde de snobs qui s'envoie, sans se connaître, ses derniers ex-libris, tient comptabilité des « doit et avoir », et par des circulaires

Digitized by Google

imprimées aux textes habilement raturés, somme le collectionneur avare et récalcitrant de lui rendre la politesse.

A chacune de ces deux espèces de collectionneurs répond chacun des livres dont nous donnons ci-dessus les titres.

M B. Linnig se donne comme tâche de montrer ce que les bibliothèques anciennes dont il publie les vignettes renfermaient de livres rares et précieux, « pour réagir contre l'indifférence qui règne à l'égard de ces belles publications dont nos devanciers étaient si fiers, pour essayer de ramener l'amour du Livre ancien et reprendre les traditions de nos grands bibliophiles du XVIII^e^ et de la première moitié du XIX^e^ siècle. »

Le travail de cet auteur a un triple intérêt 1° Un intérêt iconographique: à propos des ex-libris gravés par eux, il a réuni de précieux renseignements sur les graveurs belges Louis-Joseph-Fruytiers de Malines, Jean-Baptiste Berterham, Jacques et François Harrewyn, dont il rectifie les dates de naissance, Antoine-Alexandre-Joseph Cardon et Antoine Cardon, dit le jeune, Emmanuel-Jean-Népomucène De Ghendt, le collaborateur des illustrateurs français du XVIII^e^ siècle, né à Saint-Nicolas, Antoine Opdebeek, P. J. Tardieu et Charles Onghena. 2° Un intérêt bibliophilique : une biographie succinte des bibliophiles dont il donne les vignettes. Et enfin, 3° Un intérêt bibliographique : une analyse rapide des catalogues des ventes auxquelles les collections dont il étudie les ex-libris ont été éventuellement dispersées : Jean-Baptiste van Parijs (1788); chanoine-François Godefroid Ullens (1738); Philippe-Joseph de Cano (1759); Jean-Charles Van Heurck (1766); Guillaume Smits, récollet (1810); Jean-Baptiste Verdussen (1776); François-Maximilien Baltin (1774); Pierre-André-Joseph Knyff (1785); François-Jean-Joseph Mols (1769); François-Antoine-Etienne Bruyninckx (1791); Corn.-François de Nelis (1805-1812) Charles-Joseph-Pierre Le Candele (1838); Jean-Baptiste-Joseph Geelhand (1816); Jean-Baptiste Lauwers (1829); Philippe-François de Mérode (1766); Lancelot-Ignace-Joseph de Gottignies (1787); Henri van den Block (1808); Anne-Thérèse, comtesse d'Yve (1819-20); Gaspard-Joseph de Servais (1810); Charles-Joseph Emmanuel van Hulthem; Borluut de Noortdonck (1858); Charles-Joseph de Custis (1752); Clement-Wenceslas, comte de Renesse (1835); Jean-François van de Velde (1833).

M Sander Pierron s'est attaché dans son étude à un tout autre point de vue. L'image artistique qui constitue l'ex-libris l'intéresse seule et il en trace en quelques traits succints l'histoire pour finir par montrer combien « les coins de bibliothèques avec des perspectives de rayons surchargés de volumes devant lesquels se profilent une figure de femme ou d'homme, sévère ou hiératique, sont d'une éloquence peu émotives dans leurs studieux symboles et quelle vogue durable ils eurent », jusqu'au jour où la renaissance de l'ex-libris sortit en Belgique, il y a vingt ans, de celle de l'art d'écrire et fut secondée par l'avènement de la photo-

Digitized by Google

gravure qui en facilite en effet la démocratisation. Il est remarquable que M. Pierron dénie toutefois aux ex-libris de Rops le droit de porter ce nom pour n'être que des frontispices plus fouillés et plus profonds qu'à l'ordinaire : parmi les ex-libris qu'il reproduit, il en est beaucoup qui ne procèdent pourtant que de la manière de cet artiste.

M. Pierron joint à la reproduction d'un joli choix de quarante-trois ex-libris tout récents une courte analyse de l'œuvre « ex-libresque » des artistes qui les ont produits. Citons A. Rassenfosse, Am. Lynen, Fernand Knopff, Fréd. G. Lemmers, A. Donnay, Privat-Livemont. Quant aux bibliothèques qu'ils ornent, M. Pierron laisse avec raison aux Linnig futurs le soin d'en étudier, s'il y a jamais lieu, le catalogue de vente.

RENÉ VAN BASTELAER.

H. NELIS. **Inventaire sommaire des Archives de la Drossarderie de Brabant.** In-8° de 7 pp. — **Inventaire sommaire des Archives de la Foresterie de Brabant.** In-8° de 8 pp.

Les deux nouvelles publications dont vient de s'enrichir la collection des *Inventaires sommaires des Archives générales du Royaume* ne se remarqueront ni par leur volume, ni par l'importance des archives des institutions auxquelles elles se rapportent. Elles ne comptent respectivement que 7 et 8 pages, y compris chaque fois une couple de pages d'introduction. Les archives de la *Drossarderie de Brabant* se composent d'une dizaine de registres et d'une centaine de portefeuilles s'étendant sur les années 1312 à 1795. On sait que le drossard était un des nombreux officiers justiciers de l'ancien régime et que sa compétence varia au cours des siècle. Quant à la *Foresterie du Brabant*, c'était une institution domaniale chargée de la conservation des forêts du duc et spécialement de la forêt de Soignes. La collection de ses archives se compose de 110 registres et de 89 portefeuilles. Comme un bon archiviste n'a nullement besoin d'une vaste collection de documents pour montrer qu'il connaît son métier, tout le monde s'accordera à reconnaître que les deux inventaires de M. H. Nélis prendront une place des plus honorable parmi leurs aînés.

J. CUVELIER.

GEORGES ESPINAS et HENRI PIRENNE. **Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'Industrie drapière en Flandre.** Première partie. Des origines à l'époque bourguignonne. Tome I, (Aire sur la Lys — Courtrai), In-4° de XX-694 pp. Bruxelles, Kiessling, 1906.

La Commission royale d'histoire donne depuis quelque temps, des preuves d'une vitalité remarquable. Voici le quatrième volume qui

Digitized by Google

paraît sous ses auspices depuis la nouvelle année (1), et à l'heure où paraîtront ces lignes, un cinquième aura probablement vu le jour (2). L'œuvre de MM. Espinas et Pirenne est appelée à faire sensation. Lorsqu'elle sera achevée — elle comptera probablement quatre volumes — elle constituera un recueil, unique en Belgique et peut-être en Europe, de documents d'une importance capitale pour une des industries qui ont joué un rôle primordial dans l'histoire économique et sociale du Moyen âge.

Cette importance, les revues spéciales, qui s'occupent de la vie économique de nos ancêtres, la feront ressortir en parlant de ce livre. Aux lecteurs de la *Revue des Bibliothèques et Archives* il suffira de la signaler, afin de mieux pouvoir nous renfermer ensuite dans le cadre de cet organe et jeter un coup d'œil avec les auteurs, sur les sources auxquelles ils ont puisé et sur la manière dont ils les ont utilisées.

Etudiant l'histoire de l'*industrie* drapière de la *Flandre*, MM. Pirenne et Espinas se sont attachés presque autant à faire un choix judicieux dans les nombreux documents qui s'offraient à eux qu'à rechercher ces documents eux-mêmes dans les archives et les bibliothèques. Les 211 pièces publiées, échelonnées entre les années 1177 et 1420, se rapportent à 14 localités que les auteurs ont rangées dans l'ordre alphabétique. Tout conventionnel qu'il est, cet ordre était encore, en fin de compte, le meilleur que l'on pût adopter dans l'espèce. Il facilitera l'étude du développement de l'industrie dans chacune de ces nombreuses cités fermées qu'étaient nos villes du Moyen âge et la table chronologique que l'on se propose de publier à la fin du dernier volume permettra à chacun de se faire une idée exacte des progrès accomplis dans le temps, dans toute la région.

Les éditeurs de textes remarqueront et admireront avec nous les notices placées en tête de chaque localité. Les descriptions des sources, tant manuscrites qu'imprimées, sont des modèles d'ordre et de clarté. Quant aux textes mêmes, ils sont établis avec la rigoureuse méthode critique que l'on était en droit d'attendre des deux savants historiens. Ils se sont naturellement conformés aux principes adoptés par la Commission royale d'histoire en matière de publication de textes. Toutefois, quelle que soit la précision avec laquelle ces principes aient été formulés, ils restent toujours un peu élastiques et il faudra encore quelques années d'expérience avant d'en arriver en cette matière à des règles immuables. C'est ainsi qu'il nous a semblé que les éditeurs de ce volume paraissent avoir cédé, dans la publication des textes latins et français, à leur impulsion d'historiens, tandis que les préoccupations philologiques semblent avoir prédominé dans la publication des textes néerlandais. Des constatations de ce genre se feront, nous le répétons, aussi longtemps que

(1) Les trois premiers volumes parus cette année sont : le *Cartulaire de l'abbaye de Val-Benoît* par J. Cuvelier ; *La chronique de St-Hubert dite Cantatorium* par K. Hanquet et l'*Inventaire de la librairie de Philippe le Bon* (1420) par G. Doutrepont.

(2) *Lodewijk van Velthem's Spiegel Historiael*, par W. de Vreese et H. Van der Linden.

Digitized by Google

la Commission royale d'histoire ne se sera pas décidée à dresser une liste des quelques douzaines de mots, tant flamands que français, qui reviennent à chaque instant dans les documents anciens, et n'aura pas arrêté, définitivement la manière dont il faudra les présenter au grand public. C'est assez dire que notre observation s'adresse moins aux éditeurs du magnifique *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'Industrie drapière en Flandre* qu'au corps savant sous les auspices duquel ce livre a vu le jour. Nos lecteurs ne s'y tromperont pas, du reste. Et plus d'un se dira, en nous lisant : Faut-il que cet ouvrage soit parfait pour qu'on en soit réduit à nous signaler de semblables vétilles qu'au temps jadis on eût arrêtées d'un mot : *De minimis non curat praetor !* J. CUVELIER.

L. LAHAYE. **Cartulaire de la commune de Dinant,** *t. VI (1666-1700).* In- 8° de 350 p. Namur, Wesmael-Charlier.

Ce livre fait partie de l'importante collection de *Documents relatifs à l'histoire de la province de Namur*, dont seuls les médiévistes, que nous sachions, ont tiré grand profit pour leurs études. Le sixième volume du Cartulaire de Dinant est consacré entièrement à la publication d'environ 150 documents de nature administrative de l'année 1666 à 1700 : bans de police, ordonnances du conseil communal et du conseil privé de Liége, taxations pour frais militaires, entreprises de travaux publics, accords de subsides, résolutions de corps de métiers, etc. Toutes ces pièces proviennent des archives communales de Dinant et des dépôts de l'Etat à Liége et à Namur. La publication de M. Lahaye est faite avec beaucoup d'érudition et de minutie ; les analyses des documents sont claires et concises et il faut féliciter l'auteur de ne pas avoir employé dans ses résumés d'actes des circonlocutions vagues telles que : « *fait savoir que, fait connaître* » qui traînent encore trop souvent dans des ouvrages analogues.

Nous nous permettons de signaler à celui qui continuera la publication de M. Lahaye quelques observations. D'abord, peut-on encore sérieusement intituler *Cartulaire* un recueil de documents administratifs du dix-septième siècle et considérer les pièces qui y sont éditées comme des chartes ? D'autre part, étant donné le nombre toujours croissant des documents de l'époque moderne, il est nécessaire de ne publier en entier que les pièces vraiment importantes et de signaler les autres dans une simple analyse. Quant aux Dinantais — à qui ce Cartulaire s'adresse, — ils ne seront peut-être pas fâchés, quand ils étudieront l'histoire de leur ville, qu'on ne leur fasse pas entendre le bavardage de leurs ancêtres, prolixe et fatiguant. H. NELIS.

Digitized by Google

**Les Communes Namuroises**. Monographies historiques paraissant par livraisons trimestrielles sous la direction de C. G. ROLAND, chanoine titulaire de la Cathédrale de Namur et LÉON LAHAYE, archiviste de l'Etat à Namur. Auvelais et Arsimont (1re et 2e livraisons).

Les amis du passé ne peuvent manquer de faire un accueil sympathique à cette nouvelle publication. Les noms de MM. Roland et Lahaye sont une garantie du caractère scientifique que présentera l'œuvre. Ici, nous n'avons à retenir que ce qui intéresse d'une façon spéciale les Archives. Dans les deux premières livraisons consacrées aux communes d'Auvelais et d'Arsimont dans le canton de Fosses, les auteurs MM. les abbés Clausset et Mauclet n'ont négligé aucune source d'information et en cela ils auront été servis à souhait par MM. Roland et Lahaye qui, à raison de leur situation et de leurs études, ont pu leur fournir tous les renseignements, éclaircissements et facilités désirables. En tête de l'étude figure un chapitre nous renseignant d'une façon complète sur les Archives relatives à ces communes, celles conservées non seulement dans les dépôts publics, à l'évêché, au séminaire mais encore à la cure ; en l'occurence la maison communale n'en possède pas Au moment où l'attention a été fixée sur ce qu'on a appelé « les petites archives », cette publication vient à son heure. Cette monographie étant destinée, dans l'idée de la direction, à servir de type, à mesure que d'autres la suivront, les « petites archives » du Namurois se trouveront inventoriées, ce qui est hautement souhaitable. C. V.

FR. STEFFENS. — **Lateinische Paläographie**. B. Veith, Fribourg (Suisse). In-4°. Fasc. I (1903) ; fasc. II (1904) ; fasc. III (1905).

C'est un signe particulièrement remarquable de l'importance et de l'extension qu'ont prises de nos jours les études paléographiques que la publication simultanée d'albums d'anciennes écritures, dûs à quatre auteurs différents, notamment à Tangl, Prou, Chroust et au Dr Steffens. Ce fait s'explique naturellement par des nécessités d'ordre didactique provoquées par l'enseignement universitaire qui réserve des leçons à la paléographie latine et à celle du moyen âge.

M. le Dr Steffens, professeur de cette branche auxiliaire de l'histoire à l'Université de Fribourg, vient d'achever la mise au jour d'un recueil de 105 reproductions phototypiques de chartes et mss. depuis le VIe siècle avant notre ère jusqu'à la fin du XVIIIe. Malgré le grand nombre de publications de ce genre, cet album a un caractère d'originalité très réelle et les commentaires dont chaque planche est accompagnée sont le fruit d'observations personnelles fort consciencieuses. A tous points de vue, le livre de l'auteur nous paraît excellent et être un des meilleurs

Digitized by Google

guides — sûr et judicieux — pour apprendre à déchiffrer nos vieilles écritures.

L'œuvre de M. Steffens est plutôt le travail d'un paléographe que d'un diplomatiste. Comme la plupart de ses prédécesseurs il s'est efforcé de décrire les étapes que l'écriture de l'Europe occidentale a parcourues depuis les premiers siècles de notre ère et de faire saisir *de visu*, d'une part, la continuité de ce développement (1), et d'autre part, les changements brusques que diverses réformes (réformes carolingienne au VIII s. et des humanistes au XV^e^ s.) ont imprimés à cette évolution. Evidemment, si l'auteur voulait faire besogne sérieuse, il ne pouvait examiner les divers étapes de l'écriture médiévale dans toutes les contrées de l'Europe et il faut lui savoir gré de n'avoir pas entamé cette entreprise périlleuse. Il a donc restreint son domaine d'étude, à partir de la réforme carolingienne, aux documents qui lui étaient le plus facilement accessibles, c à.d. de la Suisse, de l'Italie et d'Allemagne. Le fonds le plus souvent mis à profit est la célèbre collection de l'ancienne abbaye bénédictine de St-Gall qui est représentée surtout ici par un fragment de ms. de l'Evangile de St-Marc (11-20) en écriture onciale du V^e^ s., et par l'admirable série de contrats à partir du VIII^e^ s., collection unique en Europe de documents de ce genre (2) L'Italie, cette terre de prédilection pour la paléographie de l'antiquité romaine, figure par un ensemble de pièces précieuses venant de Rome (Forum, Archives Vaticanes, etc.), de Naples, de l'Ambrosienne de Milan, de la Laurentienne de Florence et de l'abbaye du Mont-Cassin. Le British-Museum a fourni quelques beaux spécimens de cursive romaine du II^e^ et du VI^e^ siècle. On remarquera aussi l'écriture d'une charte de l'année 803 provenant du chapitre de Canterbury. La France a donné les facsimilés de chartes mérovingiennes et de bulles pontificales sur papyrus des IX^e^ et X^e^ s. Enfin, des archives de Berlin, de Coblence, de Marbourg et de la bibliothèque de Trèves sont extraits des diplômes impériaux des IX^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles.

M. Steffens a fort bien montré, nous semble-t-il, par quelles transformations graduelles l'écriture passe d'âge en âge et s'est arrêté de préférence dans l'exposé de ce développement, aux époques de transition. Nous ne croyons pourtant pas qu'il ait entièrement réussi à indiquer le passage de l'ancienne écriture lombarde, en usage à la chancellerie pontificale jusqu'à la fin du XI^e^ s., à l'écriture gothique (ou plus exactement à la cursive romaine) du début du siècle suivant. Entre 1090 et 1120 eut lieu à Rome un changement complet dans la manière d'écrire ; mais cette transformation a-t-elle été aussi radicale que le montrent les planches 61 et 63, de 1071 et 1102 (ancienne écriture) et la planche 66 (nouvelle écriture) ? Entre ces planches (61-63 et 66) il y a un vide qui

(1) Il est bon de rappeler que certains scribes n'ont pas suivi la marche générale de leur époque en fait d'écriture. C'est ainsi qu'un acte de Richard II, duc de Normandie, écrit vers 1024, a encore un aspect carolingien. Voyez M. Prou. *Manuel de paléographie*, pl. VII, n° 4.

(2) Une bonne partie des chartes de St-Gall sont données également en fac-simile dans les albums de Chroust et de Arndt-Tangl.

Digitized by Google

n'est pas comblé. Il est peu probable que la nouvelle écriture n'ait rien retenu des anciens caractères paléographiques de l'époque antérieure.

Les traits propres à la cursive romane du XI^e^ s. dans les chartes et diplômes sont représentés par les planches 58 (1035) et 60 (1053). Le fac-similé d'une charte de la comtesse Mathilde de 1106 met en évidence les traits archaïques de l'écriture et les traits nouveaux de la cursive gothique. Voilà ce que constatera, au premier coup d'œil, un paléographe de profession, mais on peut craindre qu'il n'en soit pas de même des débutants, à qui est destiné l'album de l'auteur. Une reproduction d'un format plus grand leur eut rendu plus visible l'importance paléographique de l'acte. Plus d'une personne se demandera aussi à quel genre de graphie se rattachent les caractères du *Catholicon* de Guttenberg de l'année 1460 (pl. 90) ? M. Steffens dit bien qu'ils rappellent la minuscule post-carolingienne, mais il eût été bon, ce semble, de montrer, au moyen d'un fac-similé, les antécédents d'une pareille écriture. La planche 26 du diplôme du roi Childebert III de 697, provenant de la Bibliothèque nationale de Paris, rendra peu de service aux étudiants, croyons-nous, pour le déchiffrement de la cursive mérovingienne. Celle-ci étant déjà une écriture très difficile à lire, sa lecture sera encore plus pénible par une trop forte réduction phototypique.

On eût également désiré que l'auteur fît apparaître plus nettement les caractères particuliers de la cursive romaine à partir du XIII^e^ s. dans les divers pays de l'Europe où elle s'est développée. Ces traits sautent aux yeux, si on consulte, par exemple, les collections de fac-similés de l'Ecole des chartes pour la France, les publications de la *Palæography Society* pour l'Angleterre, les *Monumenta graphica medii aevi* de M. de Sickel pour l'Allemagne et enfin l'*Archivio paleografico italiano* de Monaci pour l'Italie. Ainsi, la planche 81 du ms. de 1337 de la Divine Comédie de Dante est vraiment insuffisante pour donner une idée exacte de la belle écriture propre à l'Italie aux XIV^e^ et XV^e^ siècles Pour l'Angleterre, par contre, le fac-similé 78 fournit une image très nette des caractères paléographiques en usage dans ce pays au XIV^e^ s. Quant à la paléographie de l'époque moderne, il nous semble qu'elle a été un peu trop sacrifiée par l'auteur et il eût été intéressant de montrer à des débutants à quelles difficultés on se heurte quand on veut lire, par exemple, les minutes de la correspondance de Charles Quint ou de François I^er^.

Après ces quelques menues observations, nous ne saurions assez louer les mérites de l'album de M. Steffens et à en recommander l'étude à ceux qui veulent s'initier à la science paléographique. L'introduction jointe au 3^e^ fascicule leur fournira un exposé clair et exact de cette discipline scientifique, base de toute recherche sérieuse pour l'histoire du moyen âge. Signalons encore quelques planches intéressantes pour l'étude de la diplomatique : Ce sont d'abord les nombreux fac-similés de contrats de St-Gall dont le texte a été publié par Wartmann, puis un fragment (pl. 103) du cartulaire de l'abbaye de Fulda, en écriture

Digitized by Google

anglo-saxonne de l'année 828. La planche 64 représente le monogramme et la signature autographe de la comtesse Mathilde de Canossa.

Au point de vue paléographique, remarquons la pl. 76 qui donne un curieux spécimen de l'écriture personnelle de St-Thomas d'Aquin. C'est la reproduction des chap. 49-50 de la *Summa contra Gentiles* composée entre 1261 et 1264. L'écriture est d'une lecture extrêmement difficile et rappelle, comme le dit l'auteur, celle des tablettes de cire de l'époque romaine ! La pl. 91 est un modèle de belle écriture d'humaniste de l'année 1457. H. Nelis.

**List of Cartularies**. (principally French) recently added to the Library of Congress with some accessions, compiled under the direction of Appleton Prentiss Clark Griffin, chief bibliographer. Washington, 1905. In-8° de 30 pp.

C'est une liste de cartulaires publiés principalement dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* et dans la *Collection des chroniques belges inédites* (*alias* publications de la commission royale d'histoire). Cette liste est loin d'être complète et ses auteurs le reconnaissent volontiers. J. C.

## II. — REVUE DES REVUES.

26. **Bulles pontificales sur papyrus** — Sous ce titre, l'éminent conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, M. H. Omont dresse dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. LXV, 1904, p. 575-582) la liste des vingt-trois bulles pontificales, écrites sur papyrus, qui ont été conservées jusqu'ici. Le plus ancien de ces précieux documents émane de Pascal I de l'année 819, le plus récent est de Benoît VIII (1020-1022). Ils existent au nombre de huit en France (Bibl. et Archives nationales de Paris, Bibl. d'Amiens, de Perpignan et de Dijon), de dix en Espagne (Bibl. et Archives de Vich, Urgel, Gérona et Barcelone), de trois en Italie (Archives et bibl. de Ravenne, Rome et Bergame) et de deux en Allemagne (Archives de l'Etat de Berlin et de Hanovre). On trouve dans l'article de M. Omont une bibliographie très complète de tout ce qui a été publié sur les papyrus pontificaux, une description sommaire de leur aspect extérieur et des indications précises sur les collections où ils reposent. La notice complète fort heureusement les relevés faits antérieurement de ces documents par J. von Pflugk-Harttung et H. Bresslau.

H. N.

27. **Les lettres closes de St-Omer.** — (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXVII, 1906, p. 5-12). Tel est le titre d'un petit article de paléographie de M. Elie Berger, professeur à l'Ecole des chartes. Il s'agit de vingt lettres closes des années 1313 à 1319 retrouvées, il y a

Digitized by Google

peu de temps, par M. l'abbé Bled aux archives municipales de St-Omer. Une dizaine d'entre-elles émanent de la comtesse d'Artois Mahaut, puis d'autres personnages et enfin de Jean Bon-Enfant, maire de cette ville et lieutenant des maréchaux de France. L'intérêt historique de ces documents est réel, car ils se rapportent tous à une même affaire, celle de la révolte de la noblesse artésienne contre Mahaut qui trouva un sérieux appui pour sa cause dans la personne de Jean Bon-Enfant. M. Berger remarque le fait curieux que cette correspondance particulière a été conservée, alors que le Trésor des chartes de Paris contient à peine quelques rares pièces de ce genre des rois de France du début du quatorzième siècle. Suivent alors de précieuses indications sur la façon de sceller les lettres de St-Omer, la nature de leur rédaction et de leur écriture. Les missives de la comtesse ne sont probablement pas autographes, mais ont été dictées par Mahaut même ; celles de Jean ne sont également pas toutes de sa propre main. Deux planches phototypiques, représentant l'écriture de Bon-Enfant et celle de son secrétaire, terminent cet intéressant article. Une petite rectification : la correspondance de Gui de Dampierre, signalée à la p 8, comme ayant été copiée par Kervyn de Lettenhove aux Archives de Rupelmonde, existe aujourd'hui au dépôt provincial de Gand dans le chartrier des comtes de Flandre.

H. N.

28. **Les Bibliothèques circulantes de la Ligue de l'Enseignement** — Le dernier numéro du *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement* contient d'intéressants détails sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques circulantes que la Ligue a créée en Belgique (1).

Et d'abord qu'est-ce qu'une bibliothèque circulante ? Voici comment le bibliothécaire général de la Ligue, M. J. Nyns-Lagye, s'exprime à ce sujet :

« Tous les deux ans, les bibliothèques changent de localité, et par ce système de roulement constant, il est possible de multiplier l'effet utile de ces institutions, tout en renouvelant dans chaque commune, et pendant longtemps, les œuvres données en lecture.

Après une expérience de plusieurs années, nous avons décidé de prêter gratuitement nos bibliothèques à tout membre du personnel enseignant officiel de commune totalement privée de bibliothèque publique, à la condition de mettre nos livres à la disposition de tous les habitants de la localité et des environs au moins une fois par semaine.

Nous disons de tous les habitants, parce que certains instituteurs ne sollicitaient l'obtention de nos bibliothèques circulantes que pour en faire une simple bibliothèque scolaire à l'usage exclusif de leurs élèves du jour et du soir.

Or, alimenter les besoins intellectuels des écoliers ne constitue qu'une partie du but que nous poursuivons. Nous cherchons à provoquer et à

(1) Cf. *Revue*, t. II (1904), p. 496.

Digitized by Google

développer le goût de la lecture au sein des campagnes, autant chez les adultes et les majeurs que chez les enfants. Nos bibliothèques contiennent certes des ouvrages particulièrement réservés à ces derniers — car c'est principalement par l'enfant que le livre pénètre dans la famille — mais il en est d'autres qui ne seront prêtés qu'aux adolescents et d'autres enfin qui ne seront remis qu'aux personnes majeures.

Toutes ces bibliothèques renferment de 110 à 135 ouvrages, dont plus de la moitié sont des romans, contes et nouvelles, et le reste, des voyages, récits historiques, sciences vulgarisées, etc.

La bibliothèque, avons-nous dit, est prêtée pour deux ans, puis remplacée par une autre, si les livres ont été lus et conservés avec soin. Après ce second prêt, c'est-à-dire après quatre ans, le goût de la lecture doit s'être suffisamment développé pour avoir fait naître le besoin de lire et la nécessité pour la population et les pouvoirs publics de fonder une bibliothèque locale.

A cet effet, nous conseillons aux bibliothécaires de profiter de l'élan donné et de constituer, au début de la seconde année, une *Association de lecteurs* qui aura pour but unique la création et l'administration d'une petite bibliothèque locale. Les cotisations seront extrêmement minimes, elles pourront même être réduites à un centime par semaine ou un sou par mois. Ce sou mensuel, versé pendant trois ans, produit par sociétaire 1 fr. 80, le prix moyen d'un ouvrage. Après ces trois ans, il y a autant de volumes que de membres : la bibliothèque locale est fondée et peut entrer en fonctions.

Il n'est pas indispensable de posséder beaucoup plus de volumes qu'il n'y a de sociétaires, attendu que plusieurs associations peuvent établir entre elles un système pratique de roulement périodique et, par cette circulation constante, multiplier aussi l'effet utile de leur œuvre émancipatrice.

Ajoutons que l'*Association de lecteurs* peut toujours augmenter ses ressources en sollicitant un subside du Conseil communal et des dons des notables de l'endroit, en organisant des collectes, des tombolas, des fêtes, etc.

Si, après le délai de quatre ans, nous constatons qu'aucun embryon de bibliothèque locale n'a vu le jour, que les habitants se montrent rebelles à la pratique du Self-Help, qu'ils ne témoignent d'aucun effort pour se passer finalement de notre intervention, nous leur retirons notre appui pour essayer ailleurs, en nourrissant de nouvelles espérances. »

Tels étant les principes de l'organisation, quel résultat a produit leur application ? Ces résultats sont des plus satisfaisants et les rapports nombreux des instituteurs et des institutrices qui se sont chargés de diriger le service de ces bibliothèques sont des plus intéressants à consulter ; et si l'on veut se rendre compte de l'ensemble des résultats qui ont été atteints, voici les constatations que l'on peut faire :

« Quarante-trois bibliothèques circulent en ce moment : 14 dans le

Digitized by Google

Hainaut, 12 dans la province de Liége, 9 dans le Luxembourg, 5 dans la province de Namur, 2 dans le Brabant et une dans la Flandre occidentale.

Elles desservent 44 communes, peuplées de 73,525 habitants.

Et si nous jetons un coup d'œil en arrière, si, avec un légitime orgueil, nous mesurons le chemin parcouru depuis 1899, nous constatons avec une joie bien grande que le modeste petit service des trois premières bibliothèques a pris aujourd'hui une extension inespérée, et que 43 bibliothèques ne suffisent plus aux besoins grandissants de nos campagnes wallonnes ; que 77 communes rurales en ont déjà bénéficié ; que, par elles, le principe du *self-help* s'est propagé et développé avec une telle intensité — même au sein des hameaux les plus minuscules, — que les deux tiers de ces villages ont fondé ou sont en voie de créer une bibliothèque locale, et que leur exemple trouve partout heureuse répercussion sur les localités environnantes. De chaque centre rayonnent les effets bienfaisants de la lecture, et la contagion gagne bientôt les milieux les plus réfractaires.

Ainsi s'expliquent les chiffres vraiment encourageants que nous puisons dans l'*Annuaire statistique de Belgique :* sur les 2,618 communes du pays, il y avait, en 1899, année où nous avons créé le service des bibliothèques circulantes, 494 localités possédant une bibliothèque communale ou privée ; à la fin de 1903, il y en avait déjà 566.

Or, il est à remarquer que ce sont précisément les provinces dans lesquelles nos bibliothèques ont circulé, qui accusent le plus fort accroissement, preuve irréfutable que notre travail n'a pas été stérile. »

Remarquons cependant que les bibliothèques de la Ligue de l'Enseignement ne circulent que dans les campagnes wallonnes, car si une de ces bibliothèques est actuellement en Flandre occidentale, c'est dans une des communes les plus méridionales de la province, Bas-Warneton, qui n'est pas une commune flamande.

Dans les campagnes flamandes, l'œuvre déjà ancienne du Willemsfonds, dont le siège est à Gand, s'est, d'après une des notes du rapport, chargée du service.

29. **La centralisation et la personnalité des bibliothèques.** — M. Erich Petzet, de Munich, consacre un intéressant article (*Süddeutsche Monatshefte,* III, 1906, pp. 524-545) à l'attitude de la Bavière vis-à-vis des tentatives de centralisation que l'on veut faire dans les Bibliothèques allemandes.

En quelques mots, M. P. fait connaître la situation en Allemagne de la Bibliothèque royale de Munich. Depuis 1890, Berlin lui a enlevé le premier rang au point de vue du nombre des imprimés et du bâtiment même de la Bibliothèque. Berlin veut faire maintenant un catalogue de tous les manuscrits allemands du monde entier, et un catalogue de tous les incunables conservés en Allemagne. A ces deux entreprises, bien allemandes, M. P. souhaite l'appui de tous les Etats allemands.

Digitized by Google

Il n'en est pas de même pour le fameux catalogue général des imprimés des bibliothèques allemandes. M. P. estime que le *Gesamt-katalog* ne rendrait pas les services qu'on attend de lui, eu égard aux énormes dépenses d'argent, de temps et d'espace qu'il nécessiterait, et qu'il ferait remettre à une époque indéterminée l'exécution d'une série de travaux indispensables et urgents.

Mais c'est surtout le troisième point du projet qu'attaque M. P. Toutes les fiches seraient faites à Berlin, même celles des nouvelles acquisitions. De sorte que désormais, les bibliothèques de l'Allemagne entière seraient dispensées de faire des fiches Cette dispense serait payée cher : ce serait la décadence de ces établissements comme établissements scientifiques, et les bibliothécaires deviendraient des machines à intercaler des fiches ; c'est Erman, un des défenseurs du projet, qui l'avoue, en employant le mot « mécaniquement ».

Est-ce là l'idéal du bibliothécaire ? Non certes, surtout aujourd'hui, où on lui accorde de plus en plus la considération à laquelle il a droit. Voir dans le bibliothécaire un homme qui apporte le catalogue au lecteur, et fait donner à celui-ci le livre dont il a copié — tant bien que mal — le titre, c'est commettre la même erreur que celui qui s'imagine qu'une bibliographie est une suite de titres bien copiés.

Le bibliothécaire moderne est un homme instruit, qui sait utilement guider les chercheurs sérieux, parce qu'il sait ce que sont leurs recherches, parce qu'il sait ce qu'est la science, parce qu'il s'occupe lui-même de science activement, non passivement ; c'est un homme qui est tout autre chose qu'un commis, qu'un employé de salon de lecture, gens très utiles certes, mais qui ont à remplir un autre office

« Le bibliothécaire, dit M. P., qui ne veut pas remplir sa tâche d'une façon purement mécanique, doit rester lui-même en contact avec la vie scientifique, et cela, il ne peut le faire que par ses recherches personnelles, en consacrant une portion convenable de travail à la science ; tout d'ailleurs, dans sa profession, l'y excite ».

Chaque pas vers la centralisation administrative et la « mécanisation » des bibliothécaires scientifiques est un pas vers la décadence de leurs établissements.

Le même idée est exprimée par M. Otto Glauning dans un article (1) où est vivement critiqué le *Gesamt-katalog* : « Le prix de la centralisation est la destruction de l'individualité des bibliothèques. Celles-ci en subiraient un très grand dommage ». Et plus loin : « Je ne veux pas dénier une grande importance à la solution des questions techniques ; mais je considère comme très nuisible à notre profession l'habitude de s'occuper aussi exclusivement de ce côté de nos fonctions, et de se taire avec tant de soin sur le devoir que nous avons de prendre part à des travaux scientifiques. »

(1) « Zur Frage des Gesamtkatalogs », dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen, XXIII*, 1906, pp. 153-9 (avril).

Digitized by Google

Berlin posséderait, dit-on, un excellent groupe d'hommes ayant acquis une grande habileté dans les questions de « cataloguement ». Est-ce l'idéal, et le bibliothécaire ne remplirait-il pas mieux ses fonctions s'il n'était pas toujours spécialisé dans le même travail ? Il semble en tout cas désirable que tant qu'on laissera des bibliothèques en province pour y être consultées, chacune d'elles possède au moins un homme compétent dans ces questions de vraie bibliothéconomie

Nous croyons que l'article de M. Petzet sera apprécié favorablement par ceux qui placent le vrai germe du développement des bibliothèques dans leur autonomie. A. VINCENT.

30. **Que faut-il lire ?** — Sous ce titre, la revue *Lisez-moi* publie l'article suivant de M. MARCEL PRÉVOST, qui donne quelques conseils utiles aux clients des bibliothèques populaires :

« Que faut-il lire ?

Ceux et celles qui posent cette question sont animés d'une extrême bonne volonté de s'instruire. Ils envient les gens dont on vante la culture. Ils sont disposés à lire chaque jour, durant un certain nombre d'heures. Ils s'y engagent de leur mieux. Mais ils sont bien forcés de convenir que, sur dix lectures, il en est cinq ennuyeuses, quatre d'inutiles, et que la dixième ne fournit pas toujours un grand appoint de plaisir ou d'enseignement.

Hélas ! cette majorité de livres vagues et médiocres est un vice auquel on ne saurait remédier. Toute bibliothèque contient trop de livres comme tout musée contient trop de tableaux. On nous apprenait récemment que les verriers d'un pays voisin ont décidé de suspendre le travail pendant trois mois pour « régulariser la production. » Quand donc les gens de lettres se décideront-ils à prendre une décision aussi modeste et aussi sage ?

Il se publie trop de livres, du moins en France. Non pas seulement trop de romans, trop de littérature imaginative, mais aussi trop de prétendus ouvrages historiques, trop de prétendus ouvrages scientifiques. L'attention et la mémoire font faillite devant cette surabondance de pages imprimées.

Pour bien fait qu'il soit, le magazine n'a pas la prétention de supprimer le livre. Et le lecteur de bonne volonté, effaré devant tant de volumes, ceux du passé et ceux du présent, est saisi d'un accès de découragement bien excusable...

Par où commencer ? Par les livres d'imagination ou par les documents historiques ? Par les ouvrages originaux ou par les travaux de critique ? Et dans quel ordre disposer ses lectures ?

J'ai, sur ces divers points, des idées personnelles très arrêtées. Elles sont évidemment discutables, comme toutes les idées. Puisqu'on me les a demandées, je vais les exposer en quelques mots. Il est bien évident qu'elles n'intéressent pas les lecteurs ayant déjà une abondante culture cquise. A un certain degré d'érudition, toute lecture est bonne ; le lec-

Digitized by Google

teur fait lui-même son triage, sépare l'utile de l'inutile ; l'utile se case automatiquement dans la mémoire, entre des notions déjà bien possédées. L'inutile s'oublie de lui-même...

Mes conseils de lecture s'adresseront aux lecteurs qui sont en train d'établir leur régime de culture.

Pour bien lire, il faut lire avec ordre. C'est le seul moyen de retenir un peu de ce qu'on lit.

Or, aucun ordre ne vaut l'ordre chronologique, parce que celui-ci nous est imposé comme malgré nous, et qu'en somme, il gouverne tout. Arts, sciences, lettres, tout cela dépend de l'histoire du moment.

Pour lire avec fruit, il faut donc lire par époque.

Alors chaque lecture prépare la suivante et complète la précédente. La mémoire, devant laquelle les mêmes événements et les mêmes noms sont remis sans cesse, et de façon variée, s'imprègne sans effort. L'esprit devient vraiment cultivé, comme une terre bien travaillée et judicieusement amendée.

Voici, maintenant, ce que signifie le précepte : « lire par époque ».

D'abord étudier l'époque au point de vue historique. Pour cela, s'engager dans des ouvrages simples et synthétiques, avant de s'égarer dans de longs travaux spéciaux et dans les mémoires du temps. Ne jamais étudier l'histoire dans un livre mal écrit. Si l'on n'a personne pour guider le choix, choisir un auteur célèbre. Je donnerai tout à l'heure quelques exemples.

Quand on est fixé sur les éléments de l'histoire — événements, arts sciences — d'une époque, on peut utilement attaquer les œuvres originales. Là encore, le mieux est de suivre un ordre chronologique, mais sans en être esclave : diviser, par exemple, l'époque que l'on étudie par périodes entre deux grands faits. Ne pas lire un seul livre à la fois ; j'entends : avoir deux ou trois lectures commencées en même temps ; par exemple une œuvre romanesque, un volume de mémoires, un livre de critique historique ou artistique. Cette variété évite la satiété, et comme les trois lectures traitent différemment de la même époque, elles ne mettent aucun désordre dans l'esprit.

Pour laisser un sédiment profitable dans la mémoire, toute lecture doit fournir des notes. Le grave danger, ici, que n'évite guère le commun des lecteurs, c'est de noter trop. Après la lecture d'un volume de quatre cents pages ordinaires, il faut résumer ses impressions dans une trentaine de lignes au plus. La plupart des lecteurs s'imaginent à tort que la mémoire peut être chargée indéfiniment. Il n'en est rien. Pour une personne moyennement douée et de qui la lecture n'est pas la fonction principale, la capacité de la mémoire littéraire est extrêmement restreinte.

***

Maintenant, quelle époque choisir ?

Cela dépend du lecteur.

Un lecteur peut ressentir un attrait spécial pour l'étude d'une certaine

Digitized by Google

époque, ne fût-ce que parce que les arts plastiques de cette époque flattent particulièrement son goût, ou parce que les événements historiques de cette époque lui semblent plus curieux.

A ce lecteur je dirai : « Ne cherchez pas plus longtemps Cédez à votre attrait. Le Louis XV vous plaît : étudiez le temps de Louis XV... L'Empire vous séduit : étudiez l'Empire ».

Mais, hélas ! la plupart des lecteurs n'ont pas de préférence marquée, et cette absence de préférence n'est pas la moindre cause de leur hésitation.

A ceux-ci, je donnerai le conseil que voici : « Puisqu'aucune époque du passé ne vous intéresse spécialement, choisissez l'époque dont vous ne pouvez vous désintéresser : la vôtre. Commencez vos lectures par le temps présent. Le véritable ordre chronologique est d'ailleurs celui-là : remonter le cours de l'histoire et non pas le descendre On connaît d'abord l'histoire de ses parents immédiats ; puis on apprend l'histoire de l'aïeul, et ainsi de suite ». Toutefois, l'histoire d'hier est encore trop mêlée au présent pour n'être pas confuse. Commencez par l'histoire d'avant-hier. Un lecteur français, par exemple, pourra limiter la première époque étudiée, d'une part, à la guerre franco allemande, de l'autre, à la crise boulangiste. Le précis des frères Margueritte, sur la guerre, le renseignera suffisamment. Le *Roman de l'Energie nationale*, par Barrès est le meilleur commentaire de la crise boulangiste. Entre ces deux dates tient tout un acte de la littérature et de l'art français. Pour se borner à la littérature : Zola, Daudet, Loti, les débuts de Bourget et de Maupassant, l'épanouissement de Flaubert, des Goncourt, de Dumas fils, d'Augier, de Labiche, et les derniers ouvrages de Feuillet et de Sand .. Le journal des Goncourt, la correspondance de Flaubert, celle de Sand, les mémoires du général du Barail, etc., commentent perpétuellement l'histoire. Taine, Renan, Littré illustrent la fin glorieuse du XIX^e^ siècle. Les découvertes de Pasteur sont exposées familièrement et de façon accessible dans le bref ouvrage de M. Vallery-Radot. Leconte de Lisle, Heredia soutiennent après Hugo le renom de la poésie française. L'école symboliste naît et bientôt se transforme, préparant pour le XX^e^ siècle une moisson d'écrivains assagis : Régnier, Paul Adam, etc.

Quant à l'histoire des arts plastiques, elle n'a été que trop écrite depuis cinquante ans, et l'abondance des matières serait le principal écueil. Une visite au musée du Luxembourg vaut ici toutes les lectures.

***

Telle est, en deux mots, la façon que je crois judicieuse et pratique d'organiser ses lectures. Je répète que je n'ai d'autre but, en l'exposant, que de répondre au désir qui me fut exprimé par nombre de correspondants. Qu'ils usent de ce système, bien entendu avec indépendance, et sans exclure la fantaisie mais sans trop d'infidélité : je crois qu'ils s'en trouveront satisfaits. »

Digitized by Google

# Chronique des Bibliothèques et Archives.

## BELGIQUE.

27. **Alost.** — Bibliothèque communale. — La bibliothèque contient 10.868 volumes.

Pendant l'année 1904, 840 lecteurs (565 masculins, 275 féminins) ont emprunté 7.835 volumes.

28. **Anvers.** — Une nouvelle bibliothèque publique. — La bibliothèque de l'Académie royale des beaux-arts, d'Anvers, va être rendue publique. Déjà un employé spécial a été désigné pour s'occuper de la bibliothèque ; dès que le catalogue aura été dressé, le public pourra aller travailler dans les locaux de l'Académie, laquelle possède, au point de vue artistique, des collections livresques importantes et de nombreuses séries de documents iconographiques, qui sans cesse s'accroissent par suite des achats que l'on effectue.

L'Académie reçoit aussi les principales publications périodiques artistiques et a la jouissance de la riche bibliothèque de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, qui renferme de fort nombreux ouvrages historiques et archéologiques.

29. **Attenhoven.** — Sceau communal — Un arrêté royal du 12 mai 1906 autorise le conseil communal d'Attenhoven (Liége) à faire usage du sceau dont la dite commune était en possession anciennement et qui porte au centre un Saint Remi, debout, mitré, nimbé, tenant une fiole de la main droite et la crosse de la main gauche, entouré d'une bordure gothique en cordon d'arcatures cintrées.

30. **Bruges.** — Archives de l'État. — A la séance du Sénat, du 16 mai 1906, M. le sénateur de Lanier a parlé de la situation faite aux Archives de l'Etat, à Bruges, par suite du retard apporté à l'aménagement des nouveaux locaux. Il s'est exprimé en ces termes :

« .... Un peu plus loin se trouve la « Poorterslogie », monument d'une grande valeur artistique, datant de l'époque de la construction de l'hôtel de ville et qui servait jadis d'académie des Beaux-arts. Il se compose de l'ancienne « Loge aux bourgeois » flanquée d'une tourelle se profilant dans un site charmant sur la place Jean Van Eyck, et d'une maison appelée « Cottem » du nom de l'ancien propriétaire, achetée par la ville pour être annexée à l'académie. Lors du déplacement de celle-ci, ses bâtiments furent destinés à servir de dépôt aux archives communales pour être destinés ensuite aux Archives de l'Etat, après qu'on se fut aperçu que les locaux à l'étage de l'hôtel des postes qui devaient les recevoir étaient insuffisants. Ceux-ci reçurent les archives communales en échange, c'est-à-dire que les deux administrations se passèrent l'une à l'autre réciproquement la jouissance trentenaire de ces bâtiments, d'après l'article 629 du Code civil.

Digitized by Google

La ville dût payer 27.000 francs à l'Etat pour la restauration de la « Poorterslogie », plus 5,000 francs pour la tourelle qu'il avait oublié d'y comprendre, comme il aurait dû le faire en équité, et le gouvernement en exigea, en outre, l'abandon sans compensation d'aucune sorte. L'administration communale accepta le marché léonien : la ville pourra donc être exclue, au bout de trente ans, des locaux de la poste où reposent ses archives.

La tourelle fut restaurée, la maison Cottem ne le fut point, mais va l'être aussi maintenant ; après des années seulement les deux bâtiments seront encore insuffisants si on ne se décide pas à y joindre de nouvelles salles a prendre sur la maison contigue qui serait à exproprier. Et tant que tout cela ne sera pas acquis, on ne pourra songer à entamer les travaux du palais de justice, ni procéder à la reconstitution artistique de la place du Bourg, qui y sont intimement liés ».

Nous avons appris avec plaisir que, depuis lors, la maison Van den Abeele joignant la maison Cottem a été acquise par le gouvernement pour les Archives de l'Etat.

31. **Bruxelles.** — Bibliothèque de l'Académie des Beaux-Arts. — La *Bibliothèque artistique* de la Ville de Bruxelles se compose de plusieurs dépôts, actuellement rassemblés dans les locaux de l'Académie des Beaux-Arts et Ecole des arts décoratifs, 144 rue du Midi.

Le premier noyau, remontant à la fameuse exposition universelle, ouverte à Londres, en 1852 — qui sonna en Europe le véritable réveil des Arts Décoratifs — fut celui de la *Bibliothèque du Musée de l'Industrie*, devenue fort riche, alimentée par l'Etat.

Lors de la réunion, dans les mêmes locaux, de l'Académie des Beaux Arts proprement dite à l'Ecole des Arts Décoratifs, on détacha de la « Bibliothèque de l'Ecole Industrielle » établie au Palais du Midi, tous les ouvrages ne rentrant point dans son cadre technique immédiat, et on les confia à l'Académie des Beaux-Arts, possédant déjà, de son côté, une importante collection de documents affectés au service de son triple enseignement : architecture, sculpture et peinture.

La *Bibliothèque artistique* de la Ville de Bruxelles eut, dès lors, à remplir un triple but :

1° Fournir aux étudiants des arts plastiques, proprement dits, les éléments indispensables à leur développement professionnel et intellectuel ;

2° Offrir aux diverses branches d'art appliqué les documents, de plus en plus divers et compliqués, qui s'y rattachent ;

3° Mettre à la disposition des visiteurs du dehors, artistes, anciens élèves, chefs ou artisans d'industries d'art, les mêmes documents, y compris les recueils et les publications périodiques renseignant sur le passé et le présent de l'art national et étranger dans toutes ses phases, ses modifications et ses progrès.

Disposant de ressources limitées, la *Bibliothèque artistique* a pu faire

Digitized by Google

face à cette triple exigence, en vertu de son riche fond primitif, de ses incessantes acquisitions et, enfin, des dons nombreux, importants et croissants qui contribuent à l'enrichir. Mais nous reviendrons tout à l'heure sur ce dernier point.

A la date du 15 avril 1906, le nombre des ouvrages figurant dans les rayons, s'élevait à 3225 et celui des volumes, ou portefeuilles à 6004.

Il est à noter que beaucoup de ces documents, à grands formats, comptent de nombreux volumes ou séries, surtout les collections des périodiques couramment en lecture, même leurs plus récents numéros.

Chaque année, le nombre des lecteurs va s'augmentant. Il s'est élevé, du 1er Juin 1905 au 15 avril 1906, à 10473, chiffre important si l'on considère la place exigée par chaque lecteur pour l'examen et la confrontation des documents plastiques ou graphique, les calques etc.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours — sauf les jours de fêtes nationales et les vacances du mois d'Août — de 10 heures du matin à midi, de 1 heure de relevée à 4 et de 7 à 10 heures du soir Ces dernières séances sont suspendues à partir de Juillet jusqu'en Août, en même temps que les cours du soir.

Par une mesure récente, la Bibliothèque est ouverte, le dimanche, de 9 heures à 1 heure, pour la facilité des visiteurs de la banlieue et de la province qui ne pourraient consacrer que cette matinée, par semaine, à des consultations et à des travaux, parfois longs et compliqués. Il est même probable que la Bibliothèque ne sera plus fermée prochainement de midi à 1 heure, mais restera ouverte de 10 à 4 pour se rouvrir à 7 heures du soir jusqu'à 10.

Outre les anciennes et nombreuses publications qui ont cessé de paraître, mais dont les collections figurent dans les rayons, la *Bibliothèque artistique* de la Ville de Bruxelles, reçoit les périodiques suivants :

Belgique : L'Emulation, le Bulletin de la Société Royale d'Architecture, les Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, le Bulletin des Musées Royaux du Cinquantenaire, l'Art Flamand et Hollandais, la Fédération Artistique, le Cottage, le Thyrse, Durandal, le Samedi, l'Album de la Société Royale des Aquafortistes ;

France : La Gazette des Beaux-Arts et la Chronique des Arts et de la Curiosité, l'Art pour tous (nouvelle série), les Petits Edifices et les Documents d'Architecture de Raguenet, l'Art Décoratif (continuation de la Revue des Arts Décoratifs qui a interrompu sa publication), Art et Décoration, le Magasin pittoresque, le Tour du Monde, la Revue de l'Art Chrétien, les Arts, les Modes, le Journal de la Marbrerie, les Grands Artistes, les Villes d'Art célèbres, les volumes de la Bibliothèque pour l'Enseignement des Beaux-Arts etc., les catalogues illustrés des Salons et des Expositions d'Art appliqué ;

Angleterre : le Studio et tous ses numéros spéciaux, The Art Journal, The Connoisseur, Academy Architecture, les Salons de la Royal Academy, etc. ;

Digitized by Google

Allemagne : Kunst für Alle, Formenschatz (l'Art pratique), Museum Modern Stil, Album lithographique, Kunstforme der Natur, les Salons de Berlin et de Munich ;

Italie : Arte Italiana, etc.

Parmi les grandes collections de photogravures, en portefeuilles, destinées à l'exposition, il suffira de citer les Rembrandt des Galeries d'Amsterdam, de Vienne, de Berlin, de Cassel etc. les Frans Hals de Harlem ; les Breughel de Vienne ; les Dürer et les Holbein de Berlin, les chefs-d'œuvre des Musées de Londres, de Vienne, de l'Ermitage, du Prado, de Grosvenor House, de la galerie Lichtenstein etc., ainsi que les portefeuilles des Musées d'Amsterdam, de la Haye et de Rotterdam.

Ces superbes reproductions sont exposées, par séries classées, dans l'antichambre de la Bibliothèque, annoncées par les journaux, et elles attirent de nombreux visiteurs.

Nous avons parlé des dons nombreux qui enrichissent incessamment la Bibliothèque.

Ils se sont élevés, pendant le dernier exercice, à 105, répondant au nombre de 174 volumes. Outre les nombreux artistes et amateurs de Belgique et de l'Etranger, plusieurs gouvernements, ayant de leurs nationaux sur les bancs de l'Académie, ont fait présent à la Bibliothèque de dons souvent magnifiques.

Ce sont, la Belgique d'abord, dont les dons se succèdent, la France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, les Etats-Unis, le Japon, etc.

Mentionnons, parmi les principaux dons *officiels*, le Catalogue du Musée du Kremlin, 10 cahiers de texte et 500 planches en photogravure ; l'Ancienne architecture russe, 119 planches ; les Ornements byzantins, géorgiens et russes et les aquarelles du prince Gagarine ; les Anciens drapeaux russes, texte et album ; les catalogues, magnifiquement illustrés, des différentes collections impériales russes ; les catalogues illustrés des Musées et collections de la Grande Bretagne ; l'inventaire des richesses d'art de la France (16 volumes) et la correspondance des directeurs de l'Ecole de France à Rome (13 vol.) ; de nombreux albums japonais, etc., renforçant grandement les dons antérieurs.

Enfin, pour clore cette notice, constatons que le nombre des achats s'est élevé depuis 1905 jusqu'à ce jour à 603, représentant 1131 volumes ou portefeuilles.

G. Lagye.

32. **Bruxelles**, — Bibliothèque populaire centrale. — La Ville de Bruxelles va créer une vaste bibliothèque populaire centrale. A côté du gymnase populaire de la place Rouppe, il existe un terrain inutilisé : on y érigera une construction spécialement appropriée à l'usage de bibliothèque populaire.

La salle de lecture occupera tout le premier étage ; on y trouvera des collections très complètes d'ouvrages scientifiques et de périodiques que l'on ne trouve dans aucune des autres bibliothèques communales.

Digitized by Google

D'autres bibliothèques de ce genre seront créées dans divers centres de la ville au fur et à mesure des besoins.

33. **Gand**. — Bibliothèque de la Ville et de l'Université. — *Situation en 1905*. — D'après le rapport officiel, la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand s'est accrue en 1905 de 7145 volumes, dont 1737 acquisitions, 2058 dons et 3350 thèses.

Il a été communiqué 15490 volumes, demandés par bulletins spéciaux, à la salle de lecture ; 13229 lecteurs ont signé le registre déposé au bureau d'entrée. Au dehors, il a été donné en prêt 3479 ouvrages, dont 124 à 20 bibliothèques du pays et de l'étranger. De son côté, la bibliothèque a emprunté 172 ouvrages manuscrits ou imprimés à 38 dépôts étrangers.

Parmi les acquisitions principales, on peut relever le complément de la Patrologie grecque-latine de Migne ; le 1er volume de la collection des *Codices graeci et latini photographice depicti*, contenant en 2 tomes in-folio la reproduction du Codex Vindobonensis Med. Gr. I de Dioscoride ; la reproduction du célèbre bréviaire Grimani, si important pour l'histoire de la miniature flamande ; l'édition rarissime de 1561 des *Psalmen Davids* de J. Utenhove ; la collection des documents réunis par feu J. Schavye, relieur à Bruxelles, sur l'histoire de la reliure, etc.

Les manuscrits suivants sont entrés au dépôt (section gantoise) :

1. *Ordinantien ende statuyten des broederschap ende gulden vanden heylighen goeden Engel bewaerder int couvent der EE. PP. Recollecten in Ghendt*, 1628-XVIIIe siècle. In-fol. (Don de M. Pr. Claeys).

2. *Marie de Lalaing, ou la prise de Tournai, tragédie [inédite] en 5 actes et en vers*. (Représentée au théâtre de Gand, en 1790). In-4°. (Achat).

3. Manuscrits des œuvres historiques et littéraires du baron J. de Saint-Genois, bibliothécaire de l'Université (1813-1867) ; notes et documents divers. 8 vol. in-8° et 3 liasses in-folio (Don de Mme la baronne de Saint-Genois).

Deux expositions spéciales ont été organisées par l'administration de la Bibliothèque : une exposition rétrospective, *Gand et les Flandres en 1830-1831*, à l'occasion du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale (voir *Revue des arch. et des bibl*., 1905, p. ), qui a été très visitée et dont le catalogue a eu trois éditions, — et une exposition des œuvres d'Auguste van Lokeren (1799-1872), à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à cet archéologue gantois par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Au cours de l'année 1905 ont été terminés les travaux de déménagement nécessités par le projet de démolition d'une partie des bâtiments du côté du fossé d'Othon. La Section gantoise, la Réserve, les Manuscrits, la Section de médecine, la Collection des journaux, celle des pièces volantes, le Cabinet des titres et quelques autres fonds moins importants

Digitized by Google

ont été transférés dans les locaux de l'ancien Pensionnat de l'Athénée, provisoirement aménagés à cet effet, en attendant la construction d'une nouvelle bibliothèque, digne des collections de l'Université. P. B.

34. **Huldenberg**. — ARMOIRIES COMMUNALES. — Un arrêté royal du 12 mai 1906 autorise le conseil communal de Huldenberg (Brabant) à faire usage d'armoiries dont la dite commune était en possession anciennement et qui sont : « de sable au lion d'argent passant sur un terrain de sinople, le lion chargé sur l'épaule d'un écusson d'or à trois maillets de gueules. »

35. **Nivelles**. — En triant les archives scabinales de Nivelles, conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, M H Nélis a mis la main sur un certain nombre de documents concernant les métiers de Nivelles. Les archives provenant des métiers de Nivelles paraissent être assez clairsemées. *L'inventaire sommaire des archives des corps de métiers et serments de Brabant* ne signale, à ce propos, que les règlements et résolutions du serment des canonniers de 1711 à 1795 Et, en fait de publications, il n'y a guère à mentionner que le travail de M. Ed. Laloire: *Le métier des drapiers de Nivelles. Règlement de 1411.* (B C. H. 5e série, tome VIII, pp. 369-378) et les sources citées par cet auteur Ce règlement avait été trouvé dans le même fonds des Archives scabinales.

Voici donc quels sont les documents découverts :

1) Ordonnance du métier des Foulons de Nivelles, 1378, août.

2) Règlement des « coustres des draps, tondeurs des grandes forches et tenturiers » de Nivelles, 1399, 8 décembre.

3) Ordonnance sur la draperie de Nivelles, 1418, 25 juin.

4) Ordonnance du métier des tanneurs et des corbisiers, de Nivelles, 1363, mai.

5) Règlement des « compaignons tanneurs et corbesiers » de Nivelles, 1410, 28 mai

6) Règlement des « tanneurs et corbisiers » de Nivelles, 24 février 1422.

7) Ordonnance du métier des « Viez waries et des pottiers de terre » de Nivelles, 1414, 20 juin.

8) Ordonnance du métier des maçons, charpentiers, tourneurs, cuvelliers, et « soyeurs d'aisses » de Nivelles, 1410, 2 avril.

9) Ordonnance de la confrérie des arbalétriers de Nivelles, 1387, 19 septembre (1)

Tous ces documents sont des chirographes sur parchemin. Comme les exemplaires retrouvés appartenaient évidemment aux archives de la commune, il va de soi qu'ils continueront à faire partie de cette collection à la 3e section des Archives du Royaume. Il serait cependant

(1) Il est dommage que cette ordonnance n'ait pu être utilisée par M. G. WILLAME, qui a publié les statuts du serment des arbalétriers, du 6 avril 1129, dans ses *Notes sur les serments nivellois*. [*Annales de la société archéologique de Nivelles*, tome VII, 1903].

Digitized by Google

utile, croyons-nous, de signaler leur existence, ainsi que celle des documents analogues qne l'on pourrait encore découvrir dans la même collection, en appendice de l'*Inventaire sommaire des corps de métiers*

J. CUVELIER.

## ÉTRANGER.

35. **Aix.** — MANUSCRITS D'EMILE ZOLA. — En la ville d'Aix, où Emile Zola passa sa jeunesse, on vient d'inaugurer, à la bibliothèque Méjanes, un buste du romancier. Ce buste a été commandé par la ville, en reconnaissance d'un don qui lui a été fait par Mme veuve Emile Zola ; celle-ci a donné à Aix les manuscrits, plans et notes des « Trois villes », *Lourdes*, *Paris*, *Rome*. Ces documents ont été placés dans une vitrine spéciale, que surmontera le buste.

36. **La Haye.** — ARCHIVES COMMUNALES. — M. le docteur E. H. Van Gelder, archiviste-adjoint de la ville d'Alkmaar, est nommé archiviste communal à La Haye.

37. **Paris.** — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — *Mouvement en 1905.* — M. H. Marcel vient d'adresser au Ministre de l'Instruction publique un intéressant rapport d'où nous extrayons les renseignements suivants : En 1905, le nombre des lecteurs a été de 163.719 dans la salle de travail et de 44.812 dans la salle publique de lecture ; le nombre de volumes communiqués a été respectivement de 534.169 et 63.849.

*Acquisitions.* Volumes provenant du dépôt légal : 19.483 ; volumes achetées : 9.800 ; volumes donnés : 4.152. Périodiques déposés (France), 463.000 numéros ; périodiques achetés (étranger), 72.000 numéros ; acquisitions de la section de géographie : 848 cartes en dépôt légal, 841 cartes ou volumes, en dons et achats.

Parmi les 9,800 volumes achetés, les publications étrangères figurent pour les neuf dixièmes ; le choix en a été fait par une commission de bibliothécaires et de membres de l'Institut.

38. **Paris.** — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — *L'exposition du dix-huitième siècle.* — L'idée de l'exposition du dix-huitième siècle qui a été inaugurée, le 12 mai, à la Bibliothèque nationale date de l'exposition des primitifs. Le succès obtenu au pavillon de Marsan par la belle série des vieux peintres français, a fait penser qu'il y avait intérêt à reprendre pour d'autres époques une entreprise si heureuse. Le comité présidé par M. Berger, auquel se sont joints des amateurs et des historiens du dix-huitième siècle, a trouvé dans M. Henry Marcel, administrateur de la Bibliothèque nationale, un concours aussi actif qu'intelligent. La Bibliothèque nationale a des richesses d'art que le public connaît mal, et les expositions comme celle qui vient d'ouvrir et qui, on le souhaite, sera suivie de bien d'autres, sont de nature à faire reprendre le chemin de la rue de Richelieu et de la rue Vivienne à bien des amis des arts qui

Digitized by Google

l'avaient un peu oublié. En même temps, les collectionneurs comprenant l'intérêt historique de ces reconstitutions d'ensemble, veulent bien compléter les séries de la Bibliothèque en prêtant les ouvrages qu'ils possèdent, et il s'établit ainsi entre les galeries nationales et les particulières des relations heureuses dont les expositions et le public bénéficient.

L'exposition comprend plus de 1,300 numéros appartenant à quatre sortes d'ouvrages. Une magnifique série de gravures anglaises et françaises, fournie par le cabinet des estampes avec l'obligeant concours de M. Maurice Fenaille. Une collection de monnaies, de médailles, de jetons, de camées et de pierres gravées empruntée au cabinet des médailles. Une trentaine de biscuits de Sèvres prêtés par la manufacture ; plus de cinq cents miniatures, pour la plupart prêtées par des collectionneurs.

On connaît les prix fabuleux qu'atteignent aujourd'hui, dans les ventes publiques, les épreuves sans défaut des mezzotintes anglaises. Le portrait de *Lady Bampfyide* par Watson a été récemment payé 18,000 fr.; un état analogue figure à cette exposition ; il fut estimé 3 fr. quand la Bibliothèque l'acheta dans un lot, il y a une soixantaine d'années. Auprès de cette pièce désormais célèbre, on admire a le brillant portrait de *Mrs Hales*, gravé d'après Reynolds par ce même Watson ; *l'Hébé* de Hodges faisant boire dans une coupe l'aigle de Jupiter ; *Mrs Billington* représentée par Ward en sainte Cécile, écoutant quatre chérubins tandis qu'un cinquième la couronne ; *la Duchesse de Devonshire* en Aurore, par Valentin Green, d'après Maria Cosway, sœur et émule du grand miniaturiste ; enfin, parmi bien d'autres que nous ne pouvons citer, une estampe des plus curieuses qui montre *Fox*, le célèbre orateur, encore adolescent, contemplant les innocents ébats de jeunes misses qui jouent avec des tourterelles.

Les chefs-d'œuvre de la gravure française en couleurs sont tous représentés par des pièces de premier ordre. Telle une épreuve avant tout encadrement de la *Marie-Antoinette* gravée par Janinet ; telles encore, une *Nina* de Hoin ; les *Trois Grâces*, de Pellegrini ; l'*Indiscrétion*, la *Comparaison*, l'*Aveu difficile*, de Lavreince ; l'*Offrande à l'Amour*, d'après Lagrenée le jeune ; la *Foire* et la *Noce de village*, de Descourtis d'après Taunay ; toutes les estampes fameuses de Debucourt ; toutes les reproductions de Fragonard ; une pièce charmante de Dagoty, le *Café de Mme du Barry*, d'après une peinture du musée de Versailles.

La salle des miniatures contient de riches collections prêtées par MM. Panhard, Doistau, Kann, le baron de Schlichting, Mme Rolle, Mme Fould, MM. Bernard Franck et Pierpont Morgan. On y trouve peu d'ouvrages du commencement du siècle, l'école française de miniature n'ayant guère brillé qu'après 1750. On y remarquera au contraire la présence de maîtres comme Isabey et Augustin, qui appartiennent par leur naissance au dix-huitième siècle, mais dont le talent s'est développé surtout sous le premier Empire. Les plus anciennes miniatures sont celles de Boucher et de Rosalba Carriera. L'un est représenté par deux

Digitized by Google

gouaches, les *Petites Baigneuses, Jupiter et Antiope ;* l'autre, par son portrait et par celui de la *Princesse Grimaldi.* Voici des gouaches de Baudouin, le gendre de Boucher ; un portrait de ce même Boucher par Drouais ; de piquantes aquarelles de Carmontelle ; les portraits de Mesdames, filles de Louis XV, par Welper, leur professeur de dessin, qui a costumé ses royales élèves en magicienne, en Terpsichore, en pélerine. Le même Welper a peint *Mme de Châteauroux*, au bain, dans une grotte.

Le plus fameux des miniaturistes du dix-huitième siècle, le suédois Hall, est représenté par quarante-cinq ouvrages, dont les plus remarquables nous montrent *Louise Ulrique*, sœur de Frédéric II, le *comte d'Artois*, le *ministre Calonne*, le *duc d'Enghien*, *Gustave III*, la *princesse de Lamballe*, le *bailli de Suffren*, *Sophie Arnould*, le *graveur Demarteau*, *sa femme et ses enfants*.

Avec Jean Guérin et Vestier, s'achève l'ancien régime. Une délicieuse miniature de Prudhon immortalise les traits de Mlle Mayer. Soixante-deux miniatures d'Isabey font défiler sous nos yeux toute la cour du premier Empire, qui revit également dans les chefs-d'œuvre d'Augustin.

Il faut souhaiter que le succès de cette exposition réponde au zèle de ceux qui l'ont organisée. Si elle se solde avec bénéfices, M Henry Marcel se propose d'instituer prochainement des expositions analogues pour les dessins du seizième siècle et les portraits gravés du dix-septième. Ce serait la meilleure manière de révéler au public des richesses qui ne sont guère connues que d'un petit nombre de studieux. — Z.

39. **Paris** — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — *Le centenaire de Corneille.* — M Henry Marcel, administrateur de la Bibliothèque nationale, a inauguré, au mois d'avril, en présence des membres du Comité du troisième centenaire de Corneille, l'exposition des souvenirs du grand poète, organisée dans la salle dite du Parnasse.

L'exposition est ouverte deux jours par semaine, le lundi et le jeudi. La salle du Parnasse, est, comme on sait, située au premier étage de la Bibliothèque nationale et précède la galerie Mazarine.

Autour du superbe groupe en bronze de Titon du Tillet, qui représente le mont Parnasse et les poètes, sont rangées de grandes vitrines renfermant les principales éditions des œuvres de Corneille

Dans la première vitrine, située à gauche en entrant, sont disposées toutes les éditions originales des pièces de théâtre, en commençant par *Mélite ou les fausses lettres*, « pièce comique, à Paris, chez François Targa, au premier pilier de la grande salle du Palais, devant les consultations » (1633, in-4°), pour finir par *Surena, général des Parthes* (1675, in-12)

Dans cette vitrine, il convient de mentionner *Andromède*, « tragédie en maschines de M. de Corneille l'aisné » (1682, in-4°), ainsi que les «airs à quatre parties, du sieur Dassoucy ». Ces airs sont écrits sur des paroles d'*Andromède* L'un des volumes est ouvert au 3e feuillet où se trouvent des vers adressés à Dassoucy par Corneille.

Digitized by Google

La seconde vitrine contient les pièces auxquelles Corneille a collaboré Voici notamment la *Comédie des Tuileries* «par les cinq autheurs» (1638, in-4°). Les cinq auteurs qui collaboraient sous la direction du Cardinal de Richelieu étaient : Boisrobert, Colletet, Corneille, l'Estoile et Rotrou. Le troisième acte de la pièce, qui fut jouée le 4 mars 1635, est attribué à Corneille.

La troisième vitrine est consacrée aux ouvrages de piété. On y remarque plusieurs exemplaires de la fameuse *Imitation de Jésus-Christ* « traduite en vers françois par P. Corneille. »

La vitrine qui suit est peut-être la plus intéressante de toute l'exposition. C'est là qu'ont trouvé place les ouvrages relatifs à la querelle du *Cid* Voici la « Deffence du Cid », la « Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille soy disant autheur du Cid », les « Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid», la «Lettre de l'autheur du vrai Cid espagnol à son traducteur françois » attribuée à Mairet, etc.

La dernière vitrine nous offre les principales éditions collectives des œuvres du poète, ainsi que les pièces et documents sur Corneille. On y remarque différentes lettres autographes, un compte rendu tout entier de la main de Corneille comme « trésorier en exercice de la fabrique de l'église Saint-Sauveur à Rouen » et une généalogie du sieur de Fontenelle et de Pierre et Thomas Corneille, datée de 1758.

L'exposition des gravures représentant Corneille se trouve au-dessous de la salle du Parnasse, dans la galerie des estampes. A noter aussi un très curieux portrait de Marie-Angélique Corneille, descendante du grand Corneille, meunière au village de Tilly, près Vernon. Cette gravure, « vendue au profit de la dite Marie-Angélique Corneille », est de Vaugelissy, d'après Gault

Mentionnons enfin les différentes médailles de Corneille qui se trouvent dans la section des médailles et antiques.

40. **San Francisco**. — Perte de la Bibliothèque Sutro — Dans le désastre de San Francisco, on déplore tout particulièrement l'incendie et l'anéantissement de la Bibliothèque Sutro.

Son fondateur, Adolphe Sutro, ancien maire de San Francisco, qui avait amassé par l'exploitation de mines aurifères une grosse fortune, s'était passionné pour la recherche des livres anciens. Il avait rassemblé 225.000 volumes d'une haute valeur au point de vue historique comme au point de vue artistique, et entre autres des manuscrits tirés des couvents d'Allemagne, des documents relatifs aux premières missions envoyées en Californie, une série complète d'éditions in-folio de Shakespeare, des impressions de Gutenberg et de Caxton, de rares parchemins hébraïques, des collections uniques de journaux anglais et français de la fin du XVIII[e] et du commencement du XIX[e] siècle. Par suite de contestations d'héritage qui s'étaient élevées après sa mort, la plus grande partie de ces trésors n'avait pas encore pu être répertoriée.

Digitized by Google

41. **Toulouse.** — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. - Pendant l'année scolaire 1904-1905, la bibliothèque a acquis 3839 volumes, 4136 plaquettes, 6185 thèses ou écrits académiques ; elle a communiqué sur place 95,452 volumes et en a prêté au dehors 17,303. Elle possède actuellement (octobre 1905) 122,995 volumes, 9,989 plaquettes et 119,376 thèses ou écrits académiques. Total : 252,360.

## NOTES ET DOCUMENTS.

14. **La collection d'estampes de M. le baron de Vinck.** — M. le baron de Vinck, notre ancien Ministre à Pékin, vient de faire don à la Bibliothèque .. nationale, de Paris, d'une collection d'estampes, tout à fait précieuse et remarquable. Sous le titre, « en regardant des images », M. HENRY ROUJON consacre à cette dernière, dans le *Figaro* du 12 avril 1906, un joli article que nous reproduisons, et que nos lecteurs liront sans doute avec plaisir.

« Un homme heureux, depuis quelques jours, c'est M. Henri Bouchot, le savant conservateur du cabinet des estampes. Si vous voulez contempler ce phénomène, un fonctionnaire content de son sort, demandez un rendez-vous à M. Bouchot. Il vous le refusera très probablement. Il n'a guère le temps de donner des audiences : M. Bouchot compte ses richesses. Nous avons pu le voir, hier, sous les lambris princiers de la haute salle où l'Ecossais Law a organisé la folie du Système. Mieux partagé que son lointain prédécesseur, l'homme de la chimère, M. Bouchot possède et palpe un réel trésor. Cent cinquante cartons gigantesques s'alignaient majestueusement devant lui. Il les contemplait avec la joie du savant et l'orgueil du propriétaire. « Il y a là dedans, nous disait-il, un siècle d'histoire. » Et pendant plusieurs heures, sous la direction de deux guides incomparables, nous avons goûté le rare plaisir, cher aux vieux enfants que nous serons toujours, de regarder des images. Il y en a douze mille ! Les écoliers de la Bibliothèque viennent de recevoir leurs œufs de Pâques.

* * *

« Ce don magnifique nous a été fait par un amateur étranger, profondément dévoué à la France. M. le baron de Vinck de deux Orp était, tout récemment encore, ministre de Belgique à Pékin ; il a partagé, là-bas, avec les représentants du gouvernement français les angoisses du siège des légations. Ayant obtenu sa retraite, M. de Vinck peut désormais s'abandonner librement à toute sa passion de collectionneur. La curiosité de l'imagerie française est chez lui un goût héréditaire. Cette collection, unique dans le monde, a été commencée par son père ; lui-même, il n'a point cessé de l'enrichir. De 1770 à 1871, du mariage du Dauphin à la

Digitized by Google

Commune, voici toute l'histoire figurée de nos amours, de nos haines, de nos gloires, de nos misères, de nos injustices, de nos repentirs, le meilleur de nous et aussi le pire, les perpétuelles métamorphoses de notre âme multiple et décevante, immuable quand même dans sa diversité infinie. Dans cet album des portraits de la France à tous les âges d'un siècle d'existence, sous la poudre ou le bonnet rouge, en paniers, en cotillon révolutionnaire, en péplum davidien, en tablier de grisette, en crinoline, en voiles de deuil, on reconnaît la Mère à son sourire.

« En Amérique, au pays des musées subits où les grandes collections ne sont point l'œuvre du temps mais naissent d'une surenchère, que n'eût-on pas donné à M. le baron de Vinck en retour de ses douze mille estampes! Les prix de la vente Soulavie auraient fait la loi du marché. M. de Vinck a trouvé plus facile et plus joli de donner. Rien de plus simple que son geste: il a mis les cent cinquante cartons dans une voiture et les a portés chez la science française En échange de cette libéralité, il ne demande que l'établissement d'un catalogue méthodique. Sa récompense, il la trouve dans la joie d'assurer la pérennité à cette longue œuvre de recherches pieuses. Cela n'est-il pas d'une belle élégance ?

« La valeur de ce présent ne saurait se chiffrer. Cela vaut-il un million ? Davantage, peut-être. Pour notre cabinet des estampes, la bonne fortune est sans prix. Le don de Vinck complète l'admirable collection générale d'histoire de France, léguée, en 1863, à la Bibliothèque nationale par le chevalier Michel Hennin. Il la complète surtout pour les périodes où le fonds Hennin était le moins riche, l'Empire, la Restauration et le régime de Juillet ; quant à l'époque de 1848, au second Empire et à la troisième République, c'est un recueil nouveau dont s'enrichit l'histoire de l'image.

« Les dossiers se présentent en bel ordre ; les travailleurs pourront les feuilleter comme un enfant regarde un livre d'étrennes. Chacune de nos crises nationales possède son imagerie luxueuse ou populaire, son visage souriant et cruel, sa grimace et son charme. Pourquoi citer, puisqu'il y a tout ? Aux innombrables estampes de tous styles sont jointes les affiches et les proclamations. On touche du doigt, on manie ces papiers illustres : le Manifeste de Brunswick, la Veuve Capet à la Conciergerie, l'Annonce aux armées de l'exécution de la Reine, les Alliés de 1814 devant Paris, l'affiche officielle passant de l'invective au dithyrambe entre le retour de l'île d'Elbe et Waterloo, l'hymne de Lamartine aux trois couleurs... Peu à peu, l'évocation devient poignante ; cette course à travers les champs de la mort donne le vertige. Il y a trop de tombes, semblables à celle qui nous attend, dans ce campo-santo des passions défuntes.

***

« Cependant M. le baron de Vinck, avec sa fine courtoisie d'autrefois, vivifie de ses commentaires les documents qu'il parcourt avec nous. Par où débuter ? Pourquoi pas par le commencement ?

Digitized by Google

« Aussi bien une sorte de sympathie secrète nous porte vers ces années voisines de la Révolution, où Talleyrand disait qu'on avait vraiment connu la douceur de vivre. Le dernier coup de soleil avant un orage, dans la caresse dont il enveloppe les choses, semble mettre la tendresse d'un adieu. Les époques fatiguées, que menace une prochaine tragédie sociale, s'ensoleillent aussi d'un rayon suprême. Jamais les propos ne sont plus libres, ni les modes plus voluptueuses, ni les idées plus subtiles, ni plus belles les femmes que dans une société en danger de périr. Cette vie facile et frivole que nous vivons doit-elle son charme endormeur à cette loi mystérieuse ? Le *Carpe diem*, que nous répétons chaque matin, est-il une devise de lutteurs ou une litanie de condamnés ? Le journal que l'on vient d'ouvrir annonce une catastrophe, un coup de grisou ou un coup de haine ; on le parcourt d'un rapide regard. Qui a-t-on molesté ? à quelle heure commence le spectacle des Capucines ? Les deux renseignements sont nécessaires à l'information d'un mondain ; il faut savoir de quoi l'on parlera, ce soir, pendant l'entracte, entre deux nuques roses ? Elles étaient charmantes aussi, les épaules, et légères les paroles, dans le mignon théâtre de Mique abrité sous les tilleuls de Trianon !... Toutes les souveraines qui visitent Versailles passent, ennuyées et indifférentes, devant les pompes du Grand Siècle et sous les plafonds de Le Brun ; la hantise de Marie-Antoinette les attire vers le petit logis poupin où la Sainte des reines reçut le dernier sourire du bonheur. La vieille Bourgeoisie, après son règne d'un siècle, se permet sous ses cheveux blancs, des curiosités de jeune souveraine ; elle veut voir, elle aussi, comment ses devancières s'amusaient à la veille de mourir ; elle demande une leçon d'agonie élégante. C'est plus facile et plus divertissant que de changer d'âme... Mais quelles sottises vais-je dire là !...

« Aussi bien, il ne s'agit ici que des choses autrefois. Ouvrons le premier carton. Le Dauphin balourd, avec ses gros yeux sans regard et son nez de comédie italienne, vient de recevoir d'Autriche un vivant joujou qui ne sait que sourire. Voici toutes les images de la petite princesse de conte bleu, que M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, a bénie dans la chapelle de Versailles. Lequel choisir, de tous ces portraits ? Celui-ci est rare entre tous : c'est la petite gravure en couleurs de Bonnet, dont on ne connaît que deux exemplaires, celui de la collection de Vinck et celui du cabinet de M. Beraldi. Il se vendait chez le graveur « rue Galande, vis à vis la rue du Fouare, entre un chandellier et un layetier ». Est-il ressemblant ? Il répond, en tout cas, à l'idée qu'un peuple amoureux voulait avoir de l'idole fragile dont la monarchie lui faisait cadeau. L'enfantine Dauphine, en coiffure basse, le cou paré d'un rang de perles, candeur allemande et grâce de Versailles, ouvre tout grands ses yeux de gazelle. Elle ne pense à rien, qu'à ses seize ans, qu'au plaisir d'être princesse et d'avoir les plus merveilleux atours de la chrétienté. Nous croirions plus sincère le profil de la petite pièce de

Digitized by Google

Massard, nez busqué, front bombé, avec un peu de morgue qui déjà s'annonce. Marie-Antoinette était-elle jolie ? Un peu courte, et mal bâtie, le visage chafouin sous les grâces apprises. Mais jolie à miracle, à la façon des fées, il fallait qu'elle le fût, à tout prix, pour l'édification des peuples. Les imagiers ont mot d'ordre de l'embellir. L'estampe de Marillier et Le Beau la fait adorable, comme une Dubarry printanière, qui serait chaste ; ici, on la francise délicieusement d'un amour de petit nez retroussé comme il n'y en eut que dans le répertoire de Favart et jamais à la Cour de Vienne. Un second état, de 1774, prétend prolonger chez la reine couronnée ce type espiègle de la Dauphine, échappé d'un plafond de Louveciennes.

« Après le mensonge du portrait d'apparat, le mensonge de l'allégorie. Jacques Beauvais, pensionnaire du Roi à Rome, dessine, pour une gravure d'Auvray, cette composition : « La Sagesse, sous la figure de Minerve, fait écrire sur le livre de l'Immortalité l'union contractée entre les deux couronnes ; l'Amour amène l'Hymen à l'autel sur lequel il a placé son flambeau allumé. » Voici encore une sanguine de Guérin, gravée par Demarteau, montrant le Dauphin, éclairé par des rayons de gloire, mettant le feu lui-même à l'autel d'amour. Tous deux, la petite marionnette viennoise et le gros Bourbon moutonnier, apparaissent, dans cette imagerie menteuse et charmante, comme deux transfuges de l'Olympe de Boucher.

« A force d'être représentée en beauté, Marie-Antoinette faillit un moment devenir populaire. Une aimable composition de Moreau le jeune (gravure de Godefroy) immortalise « Un exemple d'humanité donné par Mme la Dauphine, le 16 octobre 1773 ». Le *Mercure de France* avait rapporté l'anecdote : la Dauphine se trouvant, pendant une chasse, en promenade près de Fontainebleau, découvrit une femme dont le mari venait d'être cruellement blessé par la meute royale ; elle consola la paysanne, lui remit tout l'argent de sa bourse et la fit reconduire dans son carrosse. — Au milieu de villageois de Jean-Jacques qui pleurent, comme on ne pleure que dans le genre Greuze, la gentille fée joue à la bonté. Au bas de l'estampe, cette bonne pièce de Marmontel se livre à un accès de lyrisme subventionné :

> Vous n'oubliez pas qui nous sommes,
> Princesse, et l'infortune est sacrée à vos yeux.
> Conservez ce respect, il vous est glorieux.
> C'est en s'abaissant jusqu'aux hommes
> Que les rois s'approchent des dieux.

« Tournons quelques feuillets. Quelle est cette virago, en chapeau à grands bords, chez qui tout est orgueil, colère et laideur ? Au-dessus du portrait sont figurés la guillotine et le panier. Nous voyons là le frontispice du factum : *Confession dernière de Marie-Antoinette, veuve Capet, précédée de ses dernières réflexions, mise au jour par un sans culotte.* — O petite poupée venue de Vienne pour avoir des robes !...

Digitized by Google

«Pour finir, une aquatinte, intitulée: *Les Animaux rares ou la translation de la Ménagerie Royale au Temple.* Un sans-culotte, le fouet à la main, conduit le Dindon, la Louve et les Louveteaux. La ci-devant Reine, en louve à tête humaine, est coiffée de serpents. C'est stupide, et hideux par-dessus le marché. Le caricaturiste a eu une idée singulière : la louve caresse le louveteau de sa patte. Voulait-il par là exciter contre elle les fureurs de l'histoire? Il semble bien qu'il se soit trompé. Cela arrive à tout le monde même aux sans-culottes .»

15. **Au 29e Congrès Néerlandais**, qui se réunit à Bruxelles du 26 au 30 août 1906, seront débattues plusieurs questions intéressant les Archives. A l'ordre du jour de la 2e section (Histoire) figurent, en effet, les points suivants :

N° 3 — Les registres paroissiaux et la démographie.

N° 13. — Quelle doit être la préparation scientifique de l'archiviste, juridique ou historique ?

N° 14. — Il est désirable que les archives ecclésiastiques soient l'objet d'un examen et d'une description attentifs.

N° 15. — Où en est la question de l'application des lois toujours en vigueur de la République française, par lesquelles il fut ordonné que toutes les archives provenant des établissements et institutions supprimés par la Révolution française seraient transférées à l'administration des districts ? Quelles mesures pourrait-on prendre pour assurer l'application de ces lois ?

16 **Société française de bibliographie**. — Nous avons annoncé plus haut (v. *Revue*, p. 143) la fondation d'une *Société française de bibliographie* ; voici en quels termes les initiateurs de ce groupement, MM. Henri Stein et Pierre Caron, ont exposé leur dessein :

« Les lacunes de notre organisation bibliographique sont nombreuses et graves. Elles sont dues, en grande partie, à l'état d'isolement où ont vécu jusqu'ici les bibliographes français, au faible développement parmi eux de l'esprit collectif.

» Les signataires de cet appel se sont proposé de créer une Société française de bibliographie, analogue à celles qui existent et prospèrent dans d'autres pays. Cette Société aura pour objet de compléter et de perfectionner en France, par tous les moyens en son pouvoir, l'outillage bibliographique dont les progrès doivent, sous peine d'engorgement et de déperdition de temps et de forces, rester en relation constante avec l'intensité toujours croissante de la production littéraire et scientifique. Elle sera purement technique. Son programme sera général et comprendra tous les ordres de connaissances.

» Des tâches diverses s'offrent à l'activité de la Société ; il en est trois, parmi elles, qui apparaissent comme essentielles : 1° Amélioration des instruments de bibliographie générale courante ; 2° Reprise et amélioration du Répertoire des revues françaises publié de 1899 à 1901 par J. Jor-

Digitized by Google

dell ; 3° Etablissement avec le concours des pouvoirs publics, d'une bibliographie des publications officielles (publications parlementaires et publications d'Etat) depuis 1815, bibliographie qui serait tenue au courant par des suppléments réguliers. Cette triple besogne suffira largement, dans la période de début, à occuper la Société. Si, dans la suite, l'état des forces et des ressources le permet, d'autres tâches plus spéciales (bibliographie rétrospective de l'histoire littéraire ou de l'histoire de l'art, bibliographie cartographique, etc.) pourront être abordées.

» L'organisation de la Société sera très simple : des membres en nombre illimité et payant une cotisation modique, un Bureau, et s'il est nécessaire une Commission d'études. Des réunions de la Société auront lieu de temps à autre ; des rapports y seront faits sur les travaux en cours, sur les progrès de la science bibliographique en France et à l'étranger ; l'on y discutera aussi les questions de bibliothéconomie, qui sont intimement liées aux questions bibliographiques. La Société s'attachera tout particulièrement à obtenir la réforme si désirable de l'organisation actuelle du dépôt légal.

» La Société n'aura pas d'organe périodique ; elle se consacrera exclusivement à la publication de répertoires et instruments bibliographiques formant un tout. Les communications relatives à ses séances seront insérées dans les revues spéciales existantes.

» Tel est, réduit à ses lignes principales, le programme pour l'exécution duquel il semble possible d'unir, en France, les bibliographes et les amis de la bibliographie. »

Voici le texte des Statuts adopté dans la séance préparatoire du 27 avril dernier.

I. Objet de la Société.

1. Il est institué une Société Française de Bibliographie.

2 L'objet de la Société est : de grouper les bibliographes et, d'une manière générale, toutes les personnes qui s'intéressent au développement des études bibliographiques ; d'améliorer les instruments bibliographiques existants ; d'entreprendre ou de faciliter la rédaction et la publication des recueils bibliographiques qui font actuellement défaut ; d'établir entre les bibliographes français et les bibliographes étrangers des relations tendant à fixer et à uniformiser, dans tous les pays où il est organisé, la méthode et les procédés du travail bibliographique.

II. Composition de la Société.

3. Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres de la Société ; le bureau statue sur l'admission.

4. Chaque membre est astreint à une cotisation annuelle de *dix francs* ; sera considéré comme démissionnaire quiconque n'aura pas payé sa cotisation pendant deux années consécutives.

5. Le titre de membre donateur est conféré à tout membre qui verse

Digitized by Google

une fois pour toutes une somme de *deux cents francs* au moins (rachat de cotisation).

6. Le titre de membre d'honneur peut être conféré par l'Assemblée générale, sur la proposition du bureau, à des personnes ayant rendu des services éminents à la Société.

III. Administration et publications de la Société.

7. La Société est administrée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, et assisté d'une commission d'études de cinq membres.

8. Le bureau est nommé pour un an par les membres de la Société réunis en Assemblée générale.

9. Le vice-président d'une année devient de droit le président de l'année suivante. Le président sortant ne peut être réélu qu'après avoir passé par la vice-présidence.

10. Le secrétaire, le secrétaire-adjoint et le trésorier sont immédiatement rééligibles.

11. La commission d'études est nommée chaque année par l'Assemblée générale ; ses membres sont rééligibles.

12. Les comptes du trésorier sont vérifiés par le bureau et soumis à l'Assemblée générale.

13. Tous les ans, une Assemblée générale se tient dans le courant du premier trimestre. L'Assemblée générale entend les rapports du secrétaire et du trésorier, et procède à l'élection au scrutin secret du bureau et de la commission d'études. Le vote par correspondance est admis.

14. L'Assemblée générale décide des modifications aux statuts, qui doivent être présentées au bureau par vingt membres au moins, un mois avant l'Assemblée, et figurer à l'ordre du jour.

15. Outre l'Assemblée générale annuelle, des réunions seront tenues de temps à autre, chaque fois que le bureau le jugera nécessaire.

16. Les publications décidées par la Société sont préparées et effectuées sous la direction de commissions spéciales, nommées par la Société. Le bureau fait de droit partie de chacune de ces commissions. Aucune publication ne peut être entreprise sans un vote favorable de la Société réunie en Assemblée.

17. Les publications faites directement par la Société ou par son intermédiaire sont, suivant les cas, données gratuitement ou cédées avec la réduction la plus forte possible aux membre de la Société. Pour chaque publication, la Société réunie en Assemblée décide des conditions dans lesquelles les exemplaires seront mis à la disposition de ses membres.

18 Le compte-rendu de l'Assemblée générale, les rapports du secrétaire et du trésorier, et la liste des membres sont envoyés gratuitement aux membres de la Société.

19. L'Assemblée générale statue sur les propositions de dissolution, sur le mode de liquidation et sur l'emploi des fonds sociaux.

Digitized by Google

17. **Association des bibliothécaires français.** — Dans le but d'établir des relations constantes et suivies entre les bibliothécaires des différentes parties de la France et de poursuivre ensemble la défense des intérêts communs, un Comité provisoire parisien vient de se former et de poser les bases d'une association des bibliothécaires français.

En voici le programme :

« Notre idée fondamentale est de tendre, par l'étude et par l'action, à faire de nos bibliothèques de véritables rouages de la vie moderne, des auxiliaires commodes de toute vie scientifique et pratique.

» Nous pensons qu'il est nécessaire pour cela de préciser et de répandre de justes notions sur les bibliothèques et les bibliotécaires, sur le caractère de la profession, sur son autonomie relative, sur la diversité des besoins auxquels elle doit répondre, sur son adaptation précise et pratique à cette diversité de besoins.

» Nous croyons qu'il faut donner plus d'autorité, plus de garanties à ceux qui se consacrent à cette profession et qu'il est éminemment utile que bibliothécaires et amis des bibliothèques mettent en commun leurs études et leurs efforts pour réaliser dans les bibliothèques françaises les améliorations désirables à tous les points de vue.

» C'est donc un but surtout pratique que nous nous proposons et non point la création d'une société purement scientifique, qui ferait double emploi avec beaucoup d'autres. Aussi croyons-nous qu'il faudrait commencer par quelque œuvre pratique et nous vous demandons de nous signaler des travaux parmi lesquels notre association, une fois constituée, pourra choisir son œuvre de début. A titre d'indications, voici quelques-unes des questions qui pourraient être mises à l'étude :

» 1° Réunions, articles, correspondances, conférences, communications insérées dans un bulletin spécial ou dans l'une des revues bibliographiques existantes ;

» 2° Service de renseignements pour aider à la création et à l'amélioration matérielle des bibliothèques ;

» 3° Publication de bibliographies (par exemple la reprise du répertoire des articles de périodiques de M. Jordell) ;

» 4° Création de concours sur les questions intéressant les bibliothèques. »

L'assemblée constitutive a été tenue à Paris, au Musée Social, le 22 avril dernier, sous la présidence de M. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle et président provisoire du Comité organisateur de l'Association.

Elle a voté les statuts suivants :

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les membres adhérents aux présents statuts, conformément à la loi du 1er juillet 1901 (art. 5), une association sous le titre de : *Association des bibliothécaires français*. Son siège social est à Paris, 6, place du Panthéon.

Digitized by Google

ART. 2. — L'association des bibliothécaires français a pour but de s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires.

ART. 3. — Peuvent faire partie de l'Association : 1° les personnes ayant exercé, exerçant ou susceptibles d'exercer, d'après les lois et règlements en vigueur, la profession de bibliothécaire ; 2° les personnes s'intéressant aux bibliothèques.

L'admission est prononcée par le Comité, à la majorité des voix, sur présentement de deux membres de l'association.

ART. 4. — La cotisation annuelle, payable en une fois, est de cinq francs ; elle pourra être rachetée par le paiement d'une somme d'au moins 100 francs. Le titre de membres fondateurs est accordé aux personnes payant une cotisation d'au moins vingt francs.

ART. 5. — L'association est administrée par un Comité composé de vingt membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages. Le vote par correspondance est admis. Le Comité est renouvelable annuellement par quart ; les membres sortant sont rééligibles.

ART. 6. — Le Comité nomme, chaque année, parmi ses membres, un bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire-adjoint et un trésorier. Les pouvoirs du président sortant peuvent être renouvelés pour une seconde année seulement.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage ; la présence de six membres du Comité au moins est indispensable pour la validité des décisions

ART. 8. — Le Comité, en dehors des séances périodiques fixées par lui, se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt de l'Association l'exige. Il a pleins pouvoirs pour agir au nom de l'Association ; il statue souverainement sur l'admission des associés et peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

ART. 9. — L'Assemblée générale se réunit une fois par an ; le lieu et la date en sont fixés par le Comité. Elle procède aux élections ; la gestion financière et administrative est soumise à son approbation.

Elle peut se réunir extraordinairement sur convocation du président.

ART. 10. — En dehors des assemblées générales, l'Association est convoquée à des réunions trimestrielles consacrées spécialement à l'étude et à la discussion des questions techniques et professionnelles concernant les bibliothèques et les bibliothécaires.

ART. 11. — La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et à la majorité de la moitié des membres associés présents ou représentés.

Digitized by Google

Dans sa première réunion, le 3 mai, le Comité a composé son bureau comme suit :

MM. DENIKER, président ; H. MICHEL et H. MARTIN, vice-présidents ; SUSTRAC, secrétaire-général ; GAUTIER, secrétaire-adjoint ; POIRÉE, trésorier.

Nous saluons cordialement la naissance de l'Association des bibliothécaires français, et signalons à l'attention de nos confrères l'initiative intéressante prise par nos voisins, en formant le vœu de voir se constituer bientôt l'Association des bibliothécaires et archivistes de Belgique.

L. STAINIER.

18. **Mauvaises lectures.** — Il y a, parmi les mauvaises lectures, celles qui scandalisent les amis des mœurs ; il y a aussi celles qui scandalisent les amis de la vérité. Les écritures anciennes ont leur secret : le déchiffrer n'est pas toujours un mince mérite. Les Chartistes, à ce jeu, se sont acquis quelque gloire, et, au moment où l'on voudrait attaquer leur Ecole, peut-être est-il à propos de signaler les méfaits des mauvaises lectures M. Emile Duvernoy nous y invite dans le dernier numéro du *Bibliographe moderne*. Et aux exemples qu'il cite, il n'eût tenu qu'à lui d'en ajouter nombre d'autres.

Le contre sens ou le non sens, voilà le premier inconvénient d'un mot lu de travers : ainsi on a fait dire à Saint-Simon : « Il était adoré de ses *ennemis* », avant de s'apercevoir que Saint-Simon avait écrit : « adoré de ses *commis* ». Tel érudit ignorait que le bourreau était, au moyen âge, appelé « maistre des haultes œuvres », il en a fait un cuisinier en imprimant « maistre des *saulces amères* ». Emeric David, dans son histoire de la peinture, ne voulut pas soupçonner Rascas de Bagarris d'avoir reçu d'Henri IV la garde de ses médailles et antiques, et il l'a déclaré « garde des *mers atlantiques* ».

Si le mot difficile est un nom propre, on aboutit à des résultats plus imprévus encore. On répéta longtemps que Louis VI avait été battu en 1119 à *Brenneville* ; cette localité était complètement inconnue. Examiné de près, le manuscrit du chroniqueur Orderic Vital n'avait, en effet, parlé que du combat de Brémule, dans l'Eure. De même, on mettait au monde un certain Simon de Mont-Vinaigre, au lieu de Simon de Montaigu : on avait lu Simo Montis *Aceti* au lieu de lire Montis *Acuti*. Dans les provinces de l'Est, on découvrait tout à coup une famille nouvelle : celle de *Sarmoise* ; on n'avait pas compris qu'il s'agissait de la grande famille des *Armoises*. Dans l'Ouest, pour avoir dépouillé un peu vite les registres paroissiaux d'une commune de la Sarthe, Crangé, un paléographe novice, assura que les Huguenots en 1589 avaient pris la *truye et le veau* ; vérification faite, ce bétail n'était autre que deux bipèdes, les frères *Touscheveaux*.

Une mauvaise lecture peut enrichir la langue de vocables nouveaux, que les dictionnaires enregistrent parfois pieusement. Le

Digitized by Google

mot *dravie* a été donné comme synonyme de coup parce qu'on avait lu, dans le roman de Fregus : « ... Par armes ne par dravie », au lieu de lire : « Par armes ne pardra vie » ; ce qui signifie qu'il ne périra point par les armes. *La virosvé* a été considéré comme l'équivalent de *veuvage*, tandis qu'il fallait y voir *l'aumosne* tout simplement. Littré lui-même, dans son Dictionnaire, au mot *académie* fait dire à Bossuet : « Les oreilles sont flattées par l'*académie* et l'arrangement des paroles » Et Littré explique : académie veut dire ici *forme académique*. C'est ingénieux. Mais le manuscrit de Bossuet porte en réalité : « Les oreilles sont flattées par *la cadence* et l'arrangement de la parole ».

Certaines erreurs ont fait naître de jolies légendes : les fragments des SS. Pères, recueillis par le poète Léopardi, sont devenus les fragments des *55 Pères de l'Eglise*. Sainte Ursule qui avait pour compagne onze vierges s'est vue, un beau jour, escortée de onze mille vierges, parce que le signe M. qui voulait dire *martyr*, a été traduit par *mille*. Enfin, comme nous l'apprend, non sans malice M. A. Ledru, dans le tome II de l'*Union historique et littéraire du Maine*, certain savant fit, en 1894, cette découverte : Les dames, à la fin du seizième siècle, « suspendaient à leurs jarretières les lettres qu'elles recevaient, comme pour les mettre en lieu sûr ». Hélas, la vérité ne valait point cette artificieuse coutume. Le manuscrit ne parlait que d'un petit coffre de bois doré, entouré de personnages, et il ajoutait : dans ce coffre, on a trouvé une paire de jarretières de soie, brodée d'or, et plusieurs lettres missives. Les archéologues furent déçus, et reçurent, sans doute, d'ironiques condoléances.

G. Dupont-Ferrier.

19. **Les Heures de Blanche de France.** — Au mois d'août 1905, le savant professeur de Goettingue, M. Wilhelm Meyer, signalait à M. Léopold Delisle la présence d'un livre d'heures précieux dans la bibliothèque de S. A. le prince Chrétien-Ernest de Stolberg-Wernigerode, dont le bibliothécaire est le Dr Ed. Jacobs. L'ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale, éprouvant un vif désir de connaître le manuscrit, pria M. Jacobs de lui en faire photographier une douzaine de feuillets. Les photographies furent exécutées et envoyées aussitôt. M. Delisle remercia son correspondant, ajoutant : « Si la vue des photographies m'a donné pleine satisfaction, elle m'a fait vivement regretter de n'être plus assez jeune pour aller étudier sur place le manuscrit Z 48 de Wernigerode ». Le Dr Jacobs fit part au prince des regrets de M. Léopold Delisle et le prince, fidèle aux traditions de ses ancêtres, qui avaient ouvert dès 1570 la bibliothèque de Wernigerode aux travailleurs, donna l'ordre d'envoyer aussitôt en communication à l'éminent membre de l'Institut le précieux livre d'heures.

C'est à la libéralité du prince de Stolberg-Wernigerode que nous devons d'avoir aujourd'hui l'identification de ce psautier exécuté,

Digitized by Google

dans des ateliers parisiens, pour Blanche de France, duchesse d'Orléans née en 1348, décédée en 1392. M. Léopold Delisle a d'abord recherché l'origine du livre, puis, cette origine établie, il en a fait une description savante et détaillée. Cette étude a paru dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes », tome LXVI, pp. 489-539 ; il en a été fait un tirage à part orné de quatre planches reproduisant en fac-simile quatre pages du manuscrit avec lettres ornées et miniaturées. Dans une *Addition à la Notice sur les Heures de Blanche, duchesse d'Orléans*, M. Delisle a complété, d'après deux notes de M. Vidier, de la Bibliothèque nationale, les renseignements donnés sur cette princesse.

20. **Découverte de papyrus grecs en Egypte.** — La section gréco-romaine de l' « Egypt Exploration Fund » vient de faire une série de découvertes, qui font honneur à la science et à la générosité anglaises. MM. Grenfell et Hunt ont découvert à Oxyrhynchus, dans une masse importante de papyrus, des œuvres inédites, appartenant à la période la plus glorieuse de la littérature grecque. Des *péans* complets de Pindare (135 vers) ; de longs fragments d'une tragédie perdue d'Euripide, *Hypsipyle*, qui met en scène Lycurgue, roi de Némée et deux des héros qui prirent part à l'expédition contre Thèbes, Amphiaraüs et Parthenopaeus ; 70 vers des Méliambes de Cercidas ; la péroraison d'un discours de Lysias, et, enfin, un long chapitre d'une histoire perdue, qui contient le récit des relations entre Argos et Sparte, en l'an 394 avant l'ère chrétienne. Les savants espèrent retrouver des poésies inédites de Sapho. Dès aujourd'hui leur plus importante découverte est celle d'une page de 45 lignes d'un cinquième Evangile : elle renferme le récit d'une visite du Christ au Temple, et de sa réponse à un Pharisien, qui lui reproche de pénétrer dans l'enceinte sacrée avant d'avoir accompli les cérémonies de purification.

21. **Incunables.** — Le 18 mai, M. Emile Chatelain a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, divers fragments d'imprimés du commencement du seizième siècle, provenant de reliures de la Bibliothèque de la Sorbonne. Il y a reconnu notamment : cinquante-huit feuillets d'un *Bréviaire* de Rodez imprimé à Lyon, avant 1525 probablement ; — quelques pages d'un texte nouveaux de la *Mélusine* de Jean d'Arras ; — cinq feuillets d'une édition du pseudo-Pirose faite par Jean Gourmont vers 1510 ; — huit pages d'épreuves d'un Traité de Raoul de Montfiquet sur le mariage, d'environ 1510 ; — quatre feuillets de *Jouvencel* de Jean de Bueil, imprimé probablement par Philippe Lenoir en 1520 ou 1523.

22. **Une relique cornélienne.** — A l'occasion du quatrième centenaire de Corneille qui vient d'être célébré, le musée Corneille de Petit-Couronne, près Rouen, vient de recevoir un don précieux de M. Alfred Dubois, ancien conseiller général de la Seine-Inférieure. C'est un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduit en vers par l'auteur du *Cid*

Digitized by Google

avec variantes et notes de sa main. Très nombreuses ont été, au dix-septième siècle, les éditions de cet ouvrage. Elles sont presque toutes dans le format in-12. Le volume en question est un bel exemplaire de l'édition de 1658, la seconde qui ait été publiée en in-4°. Relié en veau avec filets dorés, il compte onze feuillets et 531 pages, comprenant les quatre livres imprimés en italiques, avec le texte latin dans les marges en caractères plus petits. Au frontispice sont les armes du Pape Alexandre VIII. Chaque livre est précédé d'une gravure de Chauveau ; des vignettes forment têtes de pages et cul-de-lampe ; le portrait de l'auteur semble reproduire l'estampe de Michel Lasne. Le volume a été imprimé à Rouen par Maury pour Ballard, libraire à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Les corrections manuscrites de Corneille sont au nombre de quinze ; un des possesseurs du volume a vérifié l'écriture d'après des lettres originales conservées à la Bibliothèque nationale. Certaines de ces corrections sont purement typographiques ; d'autres sont de véritables variantes par lesquelles le poète perfectionna son œuvre. Une mention inscrite au frontispice du volume nous apprend que cet exemplaire appartint à l'abbaye bénédictine de Sainte-Colombe, à Sens. Il fit ensuite partie de la collection Renouard, dont il porte l'ex-libris. A la vente de cette collection, il fut acheté 1,500 francs par M Aimé Dubois, père du donateur. La Bibliothèque nationale, celle de Chantilly et celle de Rouen possèdent chacune un exemplaire — non annoté — de la même édition.

23. **Pour la lithographie.** — Un nouveau cercle d'études vient de se fonder à Bruxelles ; il a pour but l'enseignement de la lithographie. C'est l'Association des imprimeurs-lithographes qui a pris l'initiative de la création de ce groupe, qui compte déjà un nombre fort respectable de membres et dont les débuts se présentent sous les meilleurs auspices, ce qui permet d'augurer de féconds résultats pour l'avenir.

Le Cercle est patronné par l'Association des lithographes, qui lui a voté un subside.

Le programme qu'il compte suivre est fort bien conçu : il comportera les points principaux suivants :

Vulgarisation des progrès réalisés en lithographie jusqu'à ce jour ; étude de certains procédés photographiques peu connus en Belgique ; création d'un cours de photographie destiné à montrer toutes les ressources que présente son application en lithographie, etc.

Il n'est pas douteux que ce cours sera suivi avec fruit et assiduité par tous les reporteurs et conducteurs lithographes désireux de s'instruire et de pouvoir satisfaire aux exigences du jour.

Le nouveau Cercle a déjà reçu le meilleurs encouragements et la promesse d'appui de bon nombre de patrons, ainsi que de personnalités marquantes de l'industrie du livre.

Voici la composition de son comité : MM. J. Verbeyst, Vitor Clément, Henri Uyterelst, Hector Vermaelen, Edmond Dejonck, Benoît Vandewinckel et Jean Van Asbroeck.

Digitized by Google

# ACTES OFFICIELS.

**Bibliothèque royale.** — PERSONNEL. — *Nominations.* — Par arrêté royal du 13 mai 1906, MM. GASPAR (C.) et DEFRECHEUX (C.), docteurs en philosophie et lettres et candidats-bibliothécaires, ont été nommés employés de deuxième classe à la Bibliothèque royale.

**Bibliothèque royale.** — CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Nomination.* — Par arrêté royal du 19 mai 1906, M. JULES LECLERCQ, membre de l'Académie royale de Belgique, est nommé membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale en remplacement de M. De Le Court, décédé.

**Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.** — Par arrêté royal du 21 juin 1906, M. le comte de Limburg-Stirum, sénateur, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, est nommé président de cette commission.

Sont nommés membres de la dite commission :

MM. Duvivier, Ch., avocat à la cour de cassation ;
Verhaegen, P., conseiller à la cour d'appel de Bruxelles ;
Pirenne, H., professeur à l'université de Gand ;
Brants, V., professeur à l'université de Louvain ;
Poncelet, E., conservateur des Archives de l'Etat à Mons ;
Des Marez, G., archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles ;
De Pelsmaeker, P., greffier-adjoint au tribunal de commerce de Bruxelles ;
Simont, H., avocat près la cour d'appel de Bruxelles.

M. G. Des Marez est nommé secrétaire de la dite commission.

**Archives de l'Etat.** — PERSONNEL. — Par arrêté royal du 24 mai 1906, la démission offerte par M. Vande Casteele (D.), conservateur du dépôt des Archives de l'Etat à Liége, est acceptée.

M. Vande Casteele est admis à faire valoir ses droits à la pension et autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

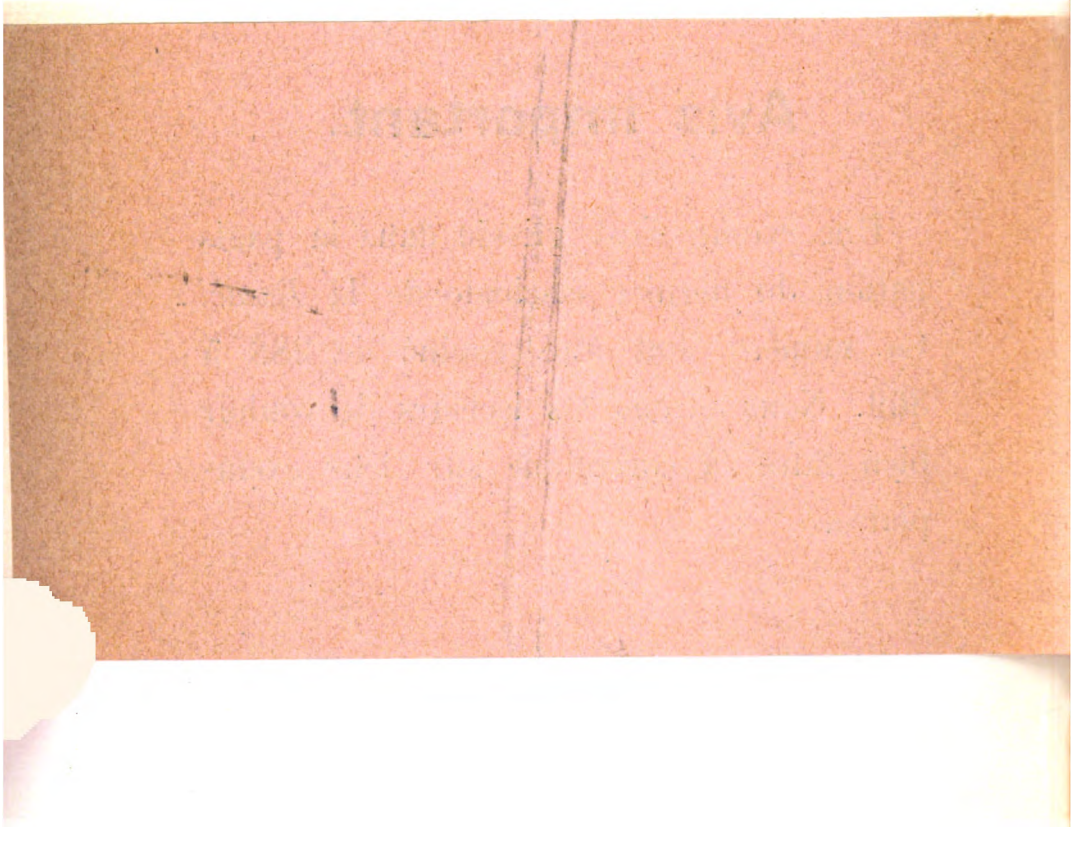
Par arrêté royal du 25 mai 1906, M. L. Lahaye, conservateur du dépôt des Archives de l'Etat à Namur, est nommé aux mêmes fonctions au dépôt de Liége.

Par arrêté royal du 25 mai 1906, M. D. Brouwers, conservateur-adjoint du dépôt des Archives de l'Etat à Liége, est nommé conservateur du dépôt de Namur.

Par arrêté royal du 25 mai 1906, M. E. Fairon, employé au dépôt des Archives de l'Etat à Liége, est nommé conservateur-adjoint du dit dépôt.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

# Avis important.

Une erreur s'est glissée dans la pagination du dernier fascicule de la *Revue*. Ce numéro doit être paginé de 288 à 369. Nous prions les lecteurs de vouloir bien faire la correction sur leur exemplaire.

Digitized by Google

impartiale. Bien que j'accorde volontiers à mon collègue M^re^ Joosting le compliment mérité pour les conclusions prudentes de son très judicieux article sur le style de la Nativité à Utrecht, je ne puis pourtant pas tolérer qu'il me soit donné, par là même, un brevet de légèreté, d'autant plus que ce n'est guère une base solide que l'affirmation de M. Nelis, qui tient pour « certain » qu'au XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ siècle, le style de la Nativité « est le style de l'époque » et « n'est pas inconnu en Hollande. » Qu'on me permette de le dire : le second argument ne prouve rien en l'occurrence ; quant à la première assertion, je venais précisément de la combattre.

M. Nelis résume ma thèse en ces trois points :

1° Il juge sans valeur l'emploi du mot *Nyejaersdach ;* car il peut démontrer que même ceux qui suivaient le style de Pâques, faisaient souvent usage de cette expression.

2° Le fait que l'abbaye d'Oudmunster commençait son année administrative, au XV^e^ siècle, au 1^er^ janvier le laisse indifférent ; car il ne résulte pas de ceci qu'on agissait de même à Utrecht avant 1224.

3° Mon assertion que l'official de l'évêque a employé le style du 1^er^ janvier dans un vidimus de 1294 reposerait sur une négligence de calcul. En effet, l'emploi du style de Pâques, qui trouve plus de grâce aux yeux de M. Nelis, explique parfaitement la difficulté que j'indiquais.

Conclusion : Je me suis trompé du tout au tout ; j'établis comme vérités des hypothèses invraisemblables ; mes idées sont des chimères, basées sur du sable mouvant, que M. Nelis se croit en devoir de signaler au monde savant.

C'est contre un pareil exposé de mes pensées que je me propose de protester, non sans doute, par susceptibilité personnelle, mais par ce que l'objet du débat a de l'intérêt en lui-même. J'ai l'impression que non seulement je n'ai pas été contredit, mais même que je n'ai pas été compris. Bien qu'au fond donc je n'aie autre chose

Digitized by Google

à dire que ce que j'ai déjà dit dans mon précédent travail (je ne suis obligé à dire rien de plus), je pense qu'en me répétant et en entrant dans de nouvelles considérations plus étendues et plus claires, je ne fais pas une besogne inutile.

Les hommes des premiers siècles chrétiens, qui ont fait révolution et ont commencé une ère à partir de la naissance de leur Sauveur et Rédempteur, ont dû naturellement faire débuter cette ère nouvelle du 25 décembre, jour où ils célébraient cette fête. Ainsi doit-il en avoir été dès le principe et on aurait pu s'attendre, avec raison, à ce que l'année chrétienne commençât, jusqu'à la fin des siècles et aussi longtemps que le comput ecclésiastique serait en usage, à cette date importante. Mais les choses se sont passées autrement : à partir du XVI^e^ siècle, on a changé ce plan logique et on a décidé de faire débuter l'année ecclésiastique six jours après son commencement ordinaire. Comment les hommes d'alors, qui pourtant ont donné des preuves indéniables de leur perspicacité, ont-ils donc pu s'arrêter à cette pensée bizarre? Sans doute avait-on quelque raison pour ne pas commencer l'année à Pâques, dont l'emploi avait une teinte dogmatique et se prêtait à des difficultés sérieuses, attendu que cette fête chrétienne est mobile et variait, par conséquent, d'année en année. Mais quels motifs s'opposaient au maintien du 25 décembre comme début de l'année ? Et si vraiment on trouvait des difficultés pour l'emploi de cette date, pourquoi alors a-t-on choisi précisément le jour du premier janvier pour changer d'année, date qui au point de vue chrétien, n'a d'autre signification que de rappeler une cérémonie juive ou la Circoncision du Seigneur ? Le souvenir de cette fête a pu avoir encore un certain sens pour les croyants de l'an I, mais il n'en avait plus aucun pour les fidèles du XVI^e^ siècle. Est-ce le relâchement de la discipline de l'Eglise catholique romaine qui fut cause de cette décision étrange ? La chose est tout à fait inacceptable. Philippe II était orthodoxe et les chefs du parti protestant ont dû trou-

Digitized by Google

ver tout aussi ridicule la décision de l'Eglise de commencer l'année chrétienne au jour de la Circoncision du Seigneur, six jours après sa naissance.

Mais voici qu'un savant archéologue vient nous éclairer et nous fait part d'une importante découverte qu'il a faite. Avons-nous bien réfléchi à cette particularité que le style du 1er janvier, introduit chez nous par le roi Philippe II, le 16 juin 1575, est le début de l'année chez les anciens romains ? Nous regardons notre savant avec étonnement : Voyons, vous plaisantez sans doute ? lui répliquons-nous. Voudriez-vous nous donner sérieusement à croire que le roi d'Espagne a ressuscité une vieillerie oubliée depuis seize siècles pour la faire revivre dans la vie de tous les jours ? Avec peine aussi pouvons nous nous contenir pour ne pas lui lancer à la tête une mordante citation biblique à propos de grande érudition. Notre homme avisé ne se laisse pourtant pas démonter et il raconte quelque chose de l'influence de la Renaissance. Il ne parvient toutefois pas encore à nous convaincre : en 1575, la Renaissance avait vécu ses beaux jours de turbulente jeunesse, alors que le pape lui-même vivait, pour ainsi dire, aux temps de l'ancienne Rome. Et même à cette époque brillante, personne n'a songé un seul instant à rétablir les usages depuis longtemps perdus de la Rome antique. Comment nous fera-t-on sérieusement accroire que Philippe II, absorbé par de graves soucis en 1575, se soit préoccupé d'un amusement savant aussi dangereux et si peu pratique que l'était l'introduction du style du 1er janvier.

Voilà un problème qui demande solution. Mais il y a ici plus d'une difficulté qui — après mûre réflexion — mérite d'être éclaircie. Je signalais dans mon travail comme chose remarquable le fait qu'au moyen âge, le 1er janvier est souvent appelé « *Nyejaersdach* » et j'attirais particulièrement l'attention sur ce détail que même des chancelleries qui se servaient d'un comput ecclésiastique

Digitized by Google

agissaient de la sorte. « Cela ne prouve rien », prophétise M. Nelis, « l'argument est sans valeur et je puis citer pas moins de trente exemples où ce mot « *Nyejaersdach* » apparaît dans des chancelleries qui suivaient, sans conteste, le style de Pâques. » Je le crois volontiers, mon cher Monsieur, et bien que je ne sois pas en possession, comme vous, d'un ensemble de preuves aussi riche, j'avais néanmoins remarqué le fait et l'avais signalé d'une manière expresse. Non seulement l'argument que vous invoquez ne prouve rien *contre moi*, mais au contraire, il fortifie mes hypothèses. Permettez-moi de m'expliquer au moyen d'un exemple.

Je suppose un instant que, dans un travail, M. Nelis ait parlé de St-Jean-Baptiste et qu'un érudit de l'an 2000 tire de ce fait certaines conclusions touchant le culte de ce saint dans les Pays-Bas au début du XX$^{e}$ siècle. Un critique méconnaît la force probante de cet argument : Je puis prouver, écrit-il, que M. Nelis n'a jamais été à l'église le 24 juin et j'ai même des raisons de croire qu'il était protestant. « Eminent critique, pourra-t-on lui répondre avec justesse, les opinions religieuses de feu M. Nelis nous laissent bien indifférentes : même si vous parveniez à nous démontrer que cet auteur était un parfait païen, la mention qu'il a faite de St-Jean-Baptiste prouvera toujours que ce personnage était généralement honoré par le peuple aux alentours de l'année 1900 et qu'à cette époque florissait en Belgique une civilisation chrétienne. St-Jean-Baptiste était donc considéré comme un grand saint par un grand nombre de Belges catholiques, nonobstant les croyances non-catholiques de certains de leurs compatriotes.» — Il n'en est pas autrement de l'emploi du mot « *Nyejaersdach* » ; car, de même que l'expression « St-Jean-Baptiste » employée par M. Nelis, païen, aurait témoigné énergiquement de l'usage général au XX$^{e}$ siècle du culte de St-Jean Baptiste, de même l'appellation « *Nyejaersdach* » pour désigner le 1$^{er}$ janvier prouve manifestement, à mon avis, que même pour les gens du moyen âge, habitués à un com-

Digitized by Google

put ecclésiastique, ce jour représentait toujours pour eux la seule date exacte et véritable du changement de l'année. Voici une seconde énigme qui appelle un éclaircissement: Comment se fait-il que les hommes de ce temps aient conservé le souvenir d'un événement peu important et que quinze siècles auraient dû faire tomber dans l'oubli ?

Ces faits sont assurément très étonnants et bizarres. On est donc allé chercher des matériaux pour les interpréter. Il est apparu alors aux yeux de tous que l'ancien 1er janvier, connu des Romains, *n'était pas* la vieillerie qu'on croyait morte en 1575. Mre R. Fruin et J. de Fremery ont mis au jour pas mal d'exemples qui montrent à toute évidence que non seulement l'ancienne coutume du 1er janvier n'était pas perdue à la fin du moyen âge, mais a été en usage, d'une façon sporadique, en beaucoup d'endroits. Je transcris ici, à l'intention de M. Nelis, qui ne semble pas les connaître, les titres de ces travaux remarquables et féconds en résultats nouveaux. Leur lecture sera pour lui une véritable révélation :

1) R. Fruin. *Verslag omtrent oude gemeente- en waterschaps- archieven in Utrecht over 1892, p. 48.* (1)

2) R. Fruin. *De jaarstyl der heeren van Montfoort* (Nyhoff's Bijdragen. 3 Reeks, dl. VIII, bl. 319).

3) J. de Fremery. *De jaardagstyl, de jaarstyl der heeren van Naaldwijk, der heeren van Voorne tot 1372 en de gemeene styl van Holland* (idem, dl. IX, bl, 105).

4) R. Fruin. *Over de dateering van eenige oorkonden der Hollandsche graven* (idem, dl. X, bl. 125).

5) J. de Fremery. *Dateeringen van graven uit het hollandsche huis, alsmede van eenige hollandsche en zeeuwsche steden.* (idem, bl. 147).

6) R. Fruin. *Naschrift op het opstel van den heer de Fremery* (idem, bl. 176).

---

(1) Ce rapport est le premier travail où l'on démontre, au moyen de preuves nombreuses, que le style du 1er janvier a dû être la règle en Hollande, dans beaucoup de localités.

Digitized by Google

7) J. DE FREMERY. *Grafelijke dateeringen* (idem, bl. 183).
8) J. DE FREMERY. *Dateeringen van graven uit het hollandsche huis* (idem, Reeks IV, dl. I, bl. 138) (1).

Maintenant apparaît aussi sous un nouveau jour, à la lumière de ces remarquables découvertes, un autre fait connu depuis longtemps, mais dont l'importance a passé inaperçue. J'ai en vue la désignation dans des documents du bas moyen âge (antérieurs toutefois à 1582) du style de la circoncision par le mot « *stylus communis* » ou encore « *gemeen* » (*id est* algemeen) *scrijven.* » Ecriture commune, donc le commun usage !! Saisit-on, éclairé par les exemples fournis par Fruin et de Fremery, la portée, la signification de cette expression ? Il ne semble guère possible de s'y tromper. Mais les partisans des styles écclésiastiques n'abandonnent pas encore, cela se comprend, leur point de vue. Car de très nombreux documents leur ont indubitablement montré que presque toutes les chancelleries importantes ont fait usage d'un des trois styles écclésiastiques. Et, d'après eux, cette coutume est devenue par la suite plus constante et plus générale à mesure que les chancelleries se sont mieux organisées vers la fin du moyen âge. Ils ne modifient donc pas leur manière de voir et vont jusqu'à soupçonner de faussaires les hérauts du « *stylus communis* » et même le roi Philippe II. (2)

(1) Déjà en 1885 (comme je l'ai indiqué), Spitzen avait recueilli quelques exemples de cette nature, que M. Nelis passe sous silence. La ville de Kampen et les auteurs du *Chronicon Windeshemense* et du *Chronicon Montis S. Agnetis* suivaient le style du jour de l'an. Moi-même j'ai fait valoir un autre argument : En 1294 l'official d'Utrecht, sous l'épiscopat d'un pontife qui suivait le style pascal, n'a pas employé d'autre style que celui du 1 janvier. La critique de M. Nelis sur cette communication ne me paraît pas sérieuse. J'avais démontré dans mon travail que l'official n'a *pas* adopté en 1293 et 1295 le style pascal et j'ajoutais en note qu'en 1294 il n'avait adopté non plus le style de la Nativité. L'assertion de M. Nelis qu'ici il a manifestement employéle style de Pâques, suivi à cette époque à Utrecht (comment mettre cela d'accord avec ce qu'il dit trois lignes plus loin de la Nativité « *style de l'époque* ? ») m'étonne plus ou moins ; j'avais évidemment songé à cette possibilité, puisque précisément je venais de l'écarter.

(2) Dans l'ordonnance de 1575 le roi appelle le style du 1er janvier : « *den styl die men gemeynelijk gebruikt.* »

Digitized by Google

Dans cet ordre d'idées, deux faits particulièrement importants me paraissent, à présent, concluants. Je remarquai comment j'ai trouvé dans les comptes de l'abbaye d'Oudwijk (non Oudmunster, un chapitre, comme le dit par erreur M. Nelis) la preuve (je ne sais pourquoi l'auteur ramène cette évidence à une simple apparence) que l'année administrative y devait commencer entre le 26 décembre et le 6 janvier, donc vraisemblablement au 1er janvier. J'ajoutai également, ce que M. Nelis passe sous silence à mon regret, que le calendrier de la « Buurkerk » d'Utrecht commençait au premier jour de l'an d'après notre manière de compter. Je le répète, malgré l'incrédulité de M. Nelis, ces faits me semblent extraordinairement remarquables et instructifs. Qu'on s'en rende d'ailleurs bien compte. La plus ancienne et la plus importante des églises paroissiales de la ville épiscopale, la principale église de la bourgeoisie d'Utrecht, située à l'ombre de la cathédrale (où manifestement le style de la Nativité, introduit par décision synodale en 1310, était en usage ainsi qu'à la maison communale), la principale église de la bourgeoisie, dis-je, qui était influente et donnait le ton, semble avoir suivi pour son usage journalier, et du moment qu'elle prenait contact avec le peuple, le style du 1er janvier, nonobstant l'emploi officiel du style de la Nativité. Et même les bénédictines d'Oudwijk, habitant en dehors de la ville d'Utrecht et n'ayant par conséquent que peu de rapports avec le monde et peu portées, par là même, à adopter d'autres règlements que ceux fixés par leurs supérieures, ces dames aussi, scrupuleuses observatrices sans doute du style de la Nativité, se convertissent subitement et spontanément au style des anciens Romains, quand elles ont à rédiger un acte non officiel et destiné à ne pas franchir les murs de leur couvent. Qu'on remarque bien aussi qu'elles agissent de la sorte, non à une époque très reculée où le souvenir de l'année romaine a pu rester encore vivace dans le peuple, non pas en 1224, mais *même encore deux siècles plus tard*, alors que l'usage de commencer l'année au 1er janvier aurait dû être totalement perdu. Les bénédic-

Digitized by Google

tines le font quatorze ou quinze siècles après le commencement de l'ère chrétienne, qui paraissait avoir supplanté pour du bon et irrévocablement l'ancienne année romaine!

Il semble donc que le style du 1er janvier a été employé pour l'usage journalier par ceux-là mêmes qui officiellement se conformaient aux décisions synodales. (1) On a fait ce que l'honnête Herman de Weinsberg indique ouvertement dans son livre : « *Hie sult ich setzen und uff Christag das 1571 jar ansetzen und rechnen, wie recht ; dan man schribt von der geburt Christi das jar an, nit van der besnidung ; doch in dissem halt ich den brauch der almanach.* » (2) On a donc continué à se servir du style du 1er janvier, sachant bien d'ailleurs combien son usage était illogique. Je dis à dessein *continué à se servir* (3) car est-il possible d'expliquer autrement un si singulier usage? *Quand, comment et d'où ce début de l'année inconnu auparavant aurait-il pu s'introduire dans les Pays-Bas d'une façon si soudaine* ?

Voilà des faits, qui me semblent, de nature à faire comprendre les évènements énigmatiques que je signalais au début de cette étude. Il semblait singulièrement étonnant que le peuple n'eût pas encore perdu, à la fin du moyen âge, le souvenir du commencement de l'année chez les anciens Romains ; toutefois, à la lumière de ce que je viens de rappeler plus haut, cela ne paraît plus si bizarre, car le peuple, selon toute vraisemblance, n'a jamais cessé de se

(1) Les exemples mentionnés dans les *Verslagen en Mededeelingen. Rechtsbronnen II, t. 4 p. 320-327* montrent combien on hésitait dans l'emploi des différents styles. Le bailli et les échevins de Gouda comptaient le 2 janvier 1530 « *a circoncisione* » et renvoient à cet acte le 28 décembre 1530 par cette date : 2 janvier 1529. On a donc compté manifestement ici d'après le style pascal.

(2) *Das Buch Weinsberg,* II, p. 214.

(3) J'ai trouvé un exemple de l'emploi du style du 1er janvier pour l'histoire très ancienne des Pays-Bas. L'évêque de Tournai Etienne (1171-1203) date une charte comme suit : « *Actum Tornaci, anno incarnati Verbi 1196 eodem anno incipiente, Kalendis januarii* » cf. CALLEWAERT *Les origines du style pascal en Flandre,* p. 33. Beaucoup d'exemples pareils de chartes émanant de la chancellerie tournaisienne du XIe et XIIe siècles, rassemblés par Callewaert (l. c.) et datés par le style de la Nativité devront donc aussi être réduits au style du 1er janvier.

Digitized by Google

servir de ce style, qui a toujours eu des rapports très étroits avec l'appellation des mois romains. Il paraissait également étrange que le roi Philippe II eût proclamé en 1575 le 1er janvier début de l'année, mais il n'est nullement étonnant qu'il se soit rangé à l'usage de « l'*algemeen scrijven* » du peuple, contre lequel l'église catholique seule avait vainement tenté de réagir, l'église, que le roi très orthodoxe qu'était Philippe, d'entendait pas suivre aveuglément. Alors il a paru combien l'ordonnance de 1575 était nécessaire. Celle-ci supprima le style de la cour qui avait règné ici pendant deux ou trois siècles. Eh bien ! plus personne, après cette date, ne semble encore s'être servi de ce style, car pendant cette longue durée d'années il n'avait pu s'enraciner dans les usages. Le style de la Nativité du clergé, par contre, ne fut pas aboli ; cette mesure d'ailleurs ne rentrait pas dans la sphère d'action du roi Philippe. Naturellement, à Utrecht même, où le style de la Nativité était le plus fermement établi, l'administration communale abandonna celui-ci dès 1575. Le magistrat de la ville se contenta, en effet, de signaler dans son registre aux résolutions entre le 19 et le 29 décembre 1575 le fait suivant : « *Volgende Co Mats placate van date den 16 juny anno 1575 es expresselick geboden dat men voertaen tnyeuwe jaer eerst beginnen sal te scrijven op den eersten januari in elcken jaer, welck alhier voir een eewighe memorie verhaelt wert.* » Le clergé de son côté, qui apparemment aurait dû maintenir plus énergiquement son style particulier et à qui le roi n'avait rien à ordonner, le clergé, dis-je, ne s'est opposé en rien, que nous sachions, à l'introduction officielle du style de la Circoncision. Le peuple avait défendu contre lui durant des siècles sa manière de commencer l'année ; mais le clergé ne résista pas au gouvernement et abandonna immédiatement sa façon de dater les années, après avoir vainement essayé, de même que la chancellerie comtale, à conquérir l'esprit du peuple.

En résumé, il me semble que nous avons affaire ici à une vieille histoire. Dans le domaine qui nous occupe,

Digitized by Google

l'Eglise aussi à tâché de christianiser les usages païens et de les bannir petit à petit dans la suite. Elle a consacré le 1er janvier à la Circoncision du Seigneur (1) ; plus tard, elle s'est efforcée de faire débuter l'année au jour de la naissance du Rédempteur ; puis, plus tard encore (avec plus de subtilité et pour des raisons dogmatiques sans doute) aux jours de l'Annonciation de Marie ou de Pâques. (2) L'Eglise a réussi dans ses tentatives : par son exemple et par une douce pression elle a converti, vers la fin du moyen âge, à sa manière de compter, les personnages haut placés et conducteurs du peuple ; ceux-ci ont réellement organisé leurs chancelleries sur le modèle de celles du clergé. Mais ils ont accepté des lèvres la nouveauté, et non par sympathie ; la réforme n'a été que superficielle et n'a pas pénétré dans la pratique. La masse du peuple, attachée à ses habitudes d'antan, a continué à se servir de l'appellation des mois romains qui lui était familière, ainsi que de l'ancien début de l'année au 1er janvier, au milieu des coutumes des grandes chancelleries seigneuriales, réformées seulement en apparence. La puissance de la coutume a été manifestement trop forte et l'opposition de l'Eglise n'a pu que créer du désordre. C'est ainsi qu'au commencement de l'époque moderne, alors que l'influence religieuse sur la civilisation diminait, on en est arrivé à apporter de l'ordre et de l'unité dans les chancelleries comtales en accordant à l'usage populaire la place qui lui était due. Enfin, veut-on encore une preuve de la force de conservation que possédait l'ancienne coutume (je suis obligé de la reproduire ici puisque M. Nelis n'en parle pas) ? La voici et elle donne sérieusement à réfléchir. L'Eglise n'a pas toujours été conséquente avec elle-même,

---

(1) La protestation du peuple est assez curieuse. Une lettre de Guillaume Van Bueren au postulat Rodolphe d'Utrecht est datée comme suit : « *tot Bueren des manendags na den* HILIGEN *Jairsdage* de Diepholt, (*Formulaire reposant aux Archives de la ville d'Utrecht, n. 23, fol. 45 Vo*).

(2) Que l'Eglise se soit occupée de la question, cela est témoigné déjà par l'ordonnance instituant le style du 1er janvier par Philippe II, quand il déclare que les débuts de l'année varient : « *na de diversiteyt van de bisdommen* ».

Digitized by Google

elle qui pourtant devait patronner le style ecclésiastique ; c'est ainsi que le synode du diocèse de Munster adopta en 1313 le 1er janvier comme début de l'année, en déclarant même agir de la sorte : « *secundum ritum et morem sancte Romane ecclesie.* » Le synode a donc abandonné, deux siècles et demi avant Philippe II, la lutte contre l'usage païen ? (1).

Ce sont là des faits connus et archiconnus, qu'on s'est rappelés l'un à l'autre pendant des années. Mais jamais jusqu'ici personne ne s'est rendu compte du caractère bizarre et étonnant de la réforme de 1575. J'ai tenté d'en donner une explication dans les pages qui précèdent. Je reconnais (M. Nelis a raison) que je n'ai pas prouvé ma thèse. Mais je me flatte, qu'après lecture de ce que j'ai écrit ici, mon contradicteur ne prétendra plus que Mre Joosting a adopté « l'hypothèse la plus vraisemblable » en donnant la préférence au style de la Nativité. Car la conclusion qui doit être tirée de mon travail, si celui-ci est jugé exact, me semble être la suivante : L'emploi du style du jour de l'an constituait la règle au moyen âge dans nos provinces ; celui des styles ecclésiastiques l'exception ; j'accorde volontiers que cette exception n'a pas été rare mais elle doit être démontrée avant d'être admise.

Je crois également avoir expliqué le fait étrange que je signalais ; néanmoins, la révolution dans les usages des chancelleries de l'époque moderne reste un événement remarquable qui mérite, à plus d'un point de vue, d'attirer l'attention des historiens. Elle montre, une fois de plus,

---

(1) Que M. Nelis qui remarque ailleurs que « l'emploi du style de janvier n'a nullement été constaté jusqu'à présent dans des communautés religieuses ou des institutions ayant un caractère ecclésiastique » prenne bien note de ceci (comme de l'observation faite à la page 267, note 3). Dans le diocèse voisin d'Osnabrück, où l'année a changé en 1273 à l'Incarnation ou 25 mars (cf. mon *Programme*, p. 21, note 3), on trouve la mention : « *Circumcisio Domini* » « *Nyejare* » en 1306/45 (*cf. Hans. Gesch. blätter*, 1889, p. 260-262). (Pour les usages de la curie romaine le texte du synode de Munster n'est pas décisif, car en 1310 celui de Cologne déclarait avec autant d'assurance que l'année changerait : « *in nativitate Christi, prout sacrosancta romana ecclesia id observat.* »)

Digitized by Google

qu'il peut être relativement facile d'exercer quelque influence sur des hommes en particulier, voire sur des personnages haut-placés et puissants, mais qu'il n'en est pas de même du peuple, de la masse qui reste fidèle — assez souvent avec une persévérance entêtée — à l'ancien état des choses, et qui, en fin de compte, donne la direction aux évènements de l'histoire. Cette révolution nous remplit à nouveau d'admiration pour l'influence puissante et irrésistible de la glorieuse civilisation romaine qui, à certains égards, a laissé une ineffaçable empreinte sur l'esprit, pourtant si rebelle et à demi cultivé des Germains, influence que ni les siècles ni les efforts inouïs de l'Eglise catholique n'ont pu détruire. Même pour la bagatelle qui nous occupe, l'ancien adage reste vrai : « *Victus domuit victorem* ! »

S. Muller, Fz.

Digitized by Google

# Réponse de M. H. Nelis.

Je dois une brève réponse à mon collègue d'Utrecht.

Je me félicite d'abord vivement de ce que mon compte rendu de son travail ait provoqué de sa part une si vigoureuse réplique. Je prends prétexte de celle-ci pour m'expliquer sur des faits qui ne sont pas clairs, et pour répondre au grief que je n'aurais retenu, dans la dissertation de mon contradicteur hollandais, que la lettre et que je n'en aurais pas saisi l'esprit.

On voudra bien se rappeler quelle est la portée générale du débat.

M. Muller va publier bientôt, avec le Dr G. Brom, les chartes des évêques d'Utrecht jusqu'à l'année 1500. Or, il serait profondément regrettable qu'un travail, qui d'après toutes les prévisions, sera une œuvre de grande valeur scientifique, fût vicié par des conceptions erronées sur les styles chronologiques employés dans ces chartes. Car d'après M. Muller, on le sait, toutes les pièces des évêques d'avant 1224 doivent être datées du style de la Circoncision et, en partie également, celles d'avant 1310.

De plus, l'intérêt de la controverse s'élargit si l'on songe à la grande autorité dont jouissent dans leur pays MMrcs Muller et Fruin, les deux principaux patrons du style du 1er janvier. Leur exemple est fait, sans doute, pour entraîner les archivistes et les historiens de la Hollande et il y a beaucoup de chance, si ces efforts continuent, de voir le style de la Nativité entièrement proscrit grâce à eux du domaine de la chronologie. Aujourd'hui, à force de creuser un même filon, les deux auteurs en sont arrivés à ne plus rencontrer partout que des exemples du style du 1er janvier, là où auparavant on admettait le style de Noël. M. Muller avertit sincèrement ses collègues qu'ils ont à changer l'arme d'épaule en matière de chronologie et il laisse entendre aussi que l'excellent travail de M. le

Digitized by Google

chanoine Callewaert sur les styles de la Flandre pêche par la base (1).

Ce sont là, sans doute, des exagérations manifestes, qu'il importe d'examiner de très près. A la fin de son travail, l'archiviste d'Utrecht veut bien dire que son hypothèse n'est pas prouvée et que c'est le seul point de ma critique où j'aie raison contre lui. Je voudrais montrer maintenant que non seulement elle n'est pas prouvée, mais qu'elle repose sur une confusion d'idées indéniable. Avant de le faire, je remarque que M. Muller n'a pas réfuté deux des trois objections que j'ai formulées contre son système chronologique, et que celles-ci restent donc parfaitement debout, quoi qu'il en dise :

1. A propos de l'acte de l'official d'Utrecht du 1er juillet 1294, l'auteur écrit : « La critique que fait M. Nelis de cette communication ne me paraît pas sérieuse. » Pardon, elle est, au contraire, très sérieuse : l'exemple cité n'est pas concluant puisqu'il *peut* s'interpréter d'une autre manière que le fait M. Muller ; la date en question peut parfaitement se *concilier* (je n'ai pas dit, comme l'auteur le soutient, que nous sommes en présence du style de Pâques) avec l'emploi du style pascal. Du moment que ce fait n'est pas décisif, il n'est pas permis de s'appuyer sur ce *seul* exemple *incertain*, et sur d'autres considérations générales également peu probantes, pour biffer du XIIIe siècle d'un trait de plume le style de la Nativité. Je suis prêt à regretter que la route réservée aux chronologistes ne soit qu'un petit sentier étroit, bordé d'abîmes et plein d'obstacles sur lesquels on trébuche à tout bout de champ, mais ni M. Muller ni moi, nous ne pouvons faire en sorte qu'il n'en soit pas ainsi. Quant à la contradiction que l'auteur voit dans l'assertion qu'en 1294 le style de Pâques aurait été employé et dans le fait qu'à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe, le style de la Nativité est le style de l'époque, je ne sais vraîment pas où elle peut résider. Je

(1) Callewaert, Les origines du style pascal en Flandre. *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*. t. CI X (1905) pp. 13-26 ; 121-143.

Digitized by Google

*constatais* simplement deux choses : d'abord une date de la fin du XIII^e^ siècle, qui s'*explique* par l'emploi du style de Pâques, et puis l'usage à peu près général (jusqu'à plus ample informé) à la fin du XII^e^ et au début du XIII^e^ siècle, du style de la Nativité.

2. M. Muller taxe d'incrédulité le peu de confiance que j'accorde, pour appuyer son système, aux dates mises sur les registres du XV^e^ siècle de l'abbaye d'Oudwyk et il m'en veut, dirait-on, parce que je n'ai admis qu'avec beaucoup de réserve des conclusions qu'il considère comme évidentes. Avec mon collègue d'Utrecht, je crois qu'au XV^e^ siècle les bénédictines d'Oudwyk ont employé pour la rédaction de leurs registres le style du 1^er^ janvier, mais est-il bien certain qu'on se soit servi de celui-ci dans les chartes émanant de l'abbaye ? Il semble bien que non (l'auteur le laisse d'ailleurs entendre aussi (1)) et il est fort probable qu'à Utrecht a eu lieu ce qui se passait à Liége — en plein pays de style de Noël — à la même époque. M. Ed. Poncelet vient, en effet, de montrer, il y a à peine quelques semaines, que les chanoines de St-Pierre (tout comme les autres chanoines liégeois) commençaient leur année administrative au 1^er^ août et *changeaient seulement à cette date le millésime de l'année* (2). Les faits rapportés par M. Muller n'entraînent donc pas la conviction qu'au XV^e^ siècle les moniales employaient dans leurs *chartes* le style du 1^er^ janvier. En tout cas, ils ne prouvent absolument rien pour le XII^e^ siècle et le début du XIII^e^ siècle, la seule période dont je m'étais occupé dans ma critique.

Ceci dit, je rencontre directement l'auteur au sujet du fond même de la question qui nous divise. A mon avis,

(1) Voyez plus haut page 266.

(2) Ed. Poncelet. *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de St-Pierre à Liége (Commission royale d'histoire de Belgique), p. XIX, note 2 : « On y voit [dans les registres aux payes] que l'année* SECUNDUM DATUM REGISTRORUM ECCLESIARUM LEODIENSIUM, *commençait le 1^er^ août, fête de St-Pierre-aux-liens. D'après ce style, les dates du 1^er^ janvier au 1^er^ août appartenaient à l'année suivant celle indiquée : sire Hubert, reçu chanoine le 30 août 1419, se présente à la résidence le 30 avril 1419* SECUNDUM REGISTRA, c. a. d. 1420. »

Digitized by Google

les conclusions de son travail reposent sur une erreur évidente et sont, pour le moins, indubitablement aventureuses.

M. Muller confond deux faits nettement distincts : des habitudes de chancellerie et des coutumes populaires ; le commencement de l'*année civile* et le changement du *millésime* par les scribes des secrétaireries. L'année civile empruntée aux Romains n'a jamais cessé au moyen âge de débuter au 1er janvier et c'est à cet usage populaire que font allusion les expressions « *anno incipiente* (1), *an reneuf*, *nyejaersdach*. » Tous les calendriers du moyen âge commencent l'année civile à cette date, bien qu'appartenant à des pays de style chronologique différent. Autre chose est commencer une année nouvelle au jour de l'an et autre chose changer le millésime dans les chartes, qui est une affaire de bureau et qui se passe en silence. Voilà certainement des faits connus depuis longtemps et je m'étonne qu'un auteur aussi bien informé que M. Muller n'ait pas eu connaissance des opinions de Giry (2) et du chanoine Reusens (3). Mais je ne veux pas

(1) M. Muller s'appuie sur la date suivante signalée par le chanoine Callewaert : « *Actum Tornaci..... eodem anno incipiente, Kalendis januarii . ..* » (*Annales de la Société d'Emulation de Bruges. t. LV (1905), p. 140*) Mais M. Jos. Cuvelier (*Archives belges*, t. VII (1905), p. 225) a fait observer et M Callewaert lui-même a reconnu (voyez *Annales.... t. LVI (1906), p. 108)* qu'il s'agissait ici d'une allusion au changement de l'année civile et non du renouvellement du millésime. Il faut, en effet, descendre jusque vers les années 1320 à 1330 pour trouver dans des documents diplomatiques de notre pays des mentions relatives à cette mutation.

(2) A. Giry *Manuel de diplomatique, p 106 :* « Bien que l'année commençá réellement à d'autres dates [que le jour de l'an], le 1er janvier fut toujours communément appelé le premier jour de l'an » Giry ajoute en note : « Les expressions *l'an renuef, l'an renuef, le chief de l'an*, etc. indiquent toujours dans les chartes le 1er janvier. »

(3) E. Reusens *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, sér V, t. V, p. 31-32 : « L'année dont il s'agit [dans *jaersdach*] n'est autre que celle du calendrier Julien ou romain de l'antiquité..... De plus, bien que, en l'honneur des grands mystères de la Nativité de N. S. (25 déc.), de l'Incarnation divine (25 mars) et de Pâques, la fête des fêtes, certaines contrées, certaines autorités aient choisi ces jours là pour changer le millésime des années en l'augmentant d'une unité (chose que nous exprimons par le mot *style*), nulle part le peuple n'a cessé de considérer le 1er janvier comme le jour où se célébrait le renouvellement de l'année.... On aurait tort, croyons-nous, d'attacher au renouvellemen

Digitized by Google

que l'auteur me reproche de jurer sur la parole de maîtres — si éminents qu'ils soient — et j'invoque, à l'appui de mes dires, le témoignage du plus grand liturgiste du moyen âge, Guillaume Durand, évêque de Mende (1230-1296). Il s'exprime comme suit dans son *Rationale divinorum officium* (je transcris tout le passage pour une meilleure compréhension du texte) (1).

§ 2. *Anni initium, a variis varie cœptum.*

« *Annus secundum diversos, diversa habet initia ;* » *quoniam Arabes et Ægyptii illum inchoant post* » *solstitium æstivale, scilicet a septembri, pro eo quod* « *legitur arbores in principio mundi factum habuisse,* » *et quia hoc in septembri contingit, putant tunc mundum* » *factum fuisse, ideoque ibi incipiunt annum. Numa* » *vero Pompilius et Romani annum a januario ince-* » *perunt, pro eo quod tunc vel paulo ante sol nobis* » *incipit appropinquare. Judæi a martio inceperunt, quia* » *in eo conditus est mundus et ideo dicitur quod deci-* » *mus octavus dies ejus est primus dies seculi quos* » *omnes quo ad aliqua compositæ imitantur ; ipsi* » *namque a septembri incipiunt regulares lunares et* » *embolismos et epatas* [lisez *epactas*] *et omnes annos* » *lunares. A januario vero incipiunt aureum et quasdam* » *literas dominicales, a martio regulares solares, con-* » *currentes et quasdam litteras dominicales, prout in* » *secunda parte apparebit.* SANE QUIDAM MODERNI OB » REVERENTIAM SALVATORIS COMPUTANT ANNOS A NATIVI- » TATE EJUS ; ALII VERO AB EJUS INCARNATIONE, ID EST, » A CONCEPTIONE BEATÆ MARIÆ, *quando illa dixit : Ecce* » *ancilla Domini, etc ; statim enim fuit Christus homo* » *et plenus spiritu sancto.*

---

des années d'après tel ou tel style une importance qu'il n'a pas. Il se faisait sans bruit, et constituait, pour ainsi dire, une simple affaire de chancellerie. Le renouvellement que fêtait le peuple était celui du 1er janvier de l'ancien calendrier julien. »

(1) *Edition de Lyon de 1551, fol. 286 Vo, 287 Ro.*

Digitized by Google

§ 3. *Annorum varia nomina.*

« *Annorum alius est naturalis, alius usualis, alius* » *legitimus, alius emergens, alius solaris, alius magnus,* » *alius olympias, alius lustralis, alius indictionalis, alius* » *indictionalis, alius jubileus, alius benignitadis, alius* » *æternitatis et gloriæ. Annus naturalis est cum luna* » *soli opponitur, unde sol eclipsim patitur.* USUALIS SIVE » TEMPORALIS EST, QUI **secundum usum hominum** » SUMIT INITIUM VIDELICET A JANUARIO USQUE AD SEQUEN- » TEM JANUARIUM.

Si j'entends bien ce texte, il prouve deux choses : d'abord, qu'au milieu du XIII^e^ siècle on changeait en France le millésime de l'année à la nativité du Seigneur et à l'Annonciation de la S^e^ Vierge (25 mars) et ensuite que l'année civile commençait au 1^er^ janvier. Donc, d'un côté, il s'agit d'un usage populaire (*secundum usum hominum*) et de l'autre de dates initiales pour compter (*computant annos*) les années. L'évêque de Mende ignore que le millésime se change à des dates autres que celles du 25 décembre et du 25 mars ; dès lors, quand il dit que le peuple commence l'année au 1^er^ janvier, cela doit s'entendre, de toute évidence me semble-t-il, de la coutume empruntée aux Romains. A supposer qu'il en soit autrement, il faudra soutenir que le millésime se renouvelait partout et par tous (*usualis secundum usum hominum*) au 1^er^ janvier, ce qui est contredit alors par ce que l'évêque a dit quelques lignes plus haut, à savoir qu'aux XII^e^ et XIII^e^ siècles (*quidam moderni*) l'année se comptait au 25 décembre et au 25 mars.

M. Muller confond si bien les usages populaires du jour de l'an avec les habitudes des secrétaireries qu'il lui arrive plus d'une fois de parler d'un style chronologique employé par « *la masse du peuple* » (1). Qu'est-ce que l'auteur entend par là ? Car j'avoue qu'à mon modeste avis, cela ne peut

(1) Voyez plus haut p. 269. Voyez aussi le premier travail de M. Muller : *De Jaarstylen*. Tirage à part, p 29 : « DE NIEUWJAARSTYL *is de geheele middeleeuwen door* BIJ HET VOLK *in gebruik gebleven. .. »*

Digitized by Google

avoir aucun sens. Au moyen âge, la « *masse* », « *le peuple* » n'a pas écrit, (1) ou bien s'il a écrit, ces documents ne sont pas parvenus jusqu'à nous et nous ne sommes pas à même de savoir à quelle date « *le peuple* » changeait le millésime de l'année. M. Muller veut-il parler de certains personnages écrivant en leur nom individuel et non en celui d'un corps politique ou religieux dont il font partie ? Mais, si je parcours les grandes correspondances de l'époque, les lettres de Loup de Ferrières, du pape Innocent III, de l'abbé Wibald, d'Etienne de Tournai, de St-Bernard et de tant d'autres, je constate précisément que ces documents ne sont, en général, pas datés et que c'est cette particularité qui rend ces sources historiques si délicates à interpréter. J'ai devant moi la correspondance manuscrite de Thierry Gherbode, premier garde-chartes de Flandre au XV^e^ s., adressée à son fils et à ses amis, et aucune des lettres n'est datée si ce n'est du jour du mois ! L'auteur ne manquera pas de me faire remarquer, avec de l'ironie au bout de la plume, que les scribes des chancelleries sont aussi des hommes et sont comptés parmi « *la masse* ». Sans doute, mais ces hommes appartiennent à une institution déterminée, dont ils acceptent les lois particulières et les usages généralement ignorés du peuple. Si je ne me trompe, la « *masse* » savait probablement aussi peu au moyen âge quand variait le millésime de l'année, qu'elle sait aujourd'hui que l'année écclésiastique chez les catholiques commence à l'Avent.

M. Muller croit encore trouver une preuve en faveur de son système chronologique dans ce fait qu'au XVI^e^ siècle le style du 1^er^ janvier est employé dans toutes les chancelleries des Pays-Bas actuels. Un usage si communément admis doit nécessairement avoir des origines anciennes et plonger ses racines dans les habitudes des XII^e^ et XIII^e^ siècles ou remonter plus haut encore. Ce raisonnement aurait une grande force démonstrative

(1) Il est évident que j'ai en vue ici les documents de nature diplomatique.

Digitized by Google

si l'auteur parvenait à rétablir, au moyen de *deux* ou *trois* exemples, la continuité de la coutume du 1er janvier depuis cette époque jusqu'au XVIe siècle. Fruin et de Fremery ont bien montré qu'aux XVe et XVIe siècles on a certainement daté de la sorte en Hollande, mais rien, absolument rien ne prouve *dans les sources diplomatiques* qu'il faille rattacher cet usage à des habitudes existant déjà au XIIe siècle. M. Muller nous fait admirer les derniers anneaux d'une chaîne dont on ne voit ni l'anneau initial ni les anneaux intermédiaires. L'expression *stylus communis* peut avoir de la valeur pour les XVe et XVIe siècles ; elle n'en a aucune pour une époque plus reculée.

A mon avis, il me semble qu'à Utrecht le style de la Nativité a été en usage d'une manière assez constante avant 1310. Que les rédacteurs de chartes aient pris *parfois* ou *souvent* le 1er janvier comme jour de renouvellement de l'année, la chose se comprend aisément, tant il est naturel qu'ils ont dû hésiter entre deux dates aussi rapprochées l'une de l'autre que celles du 25 décembre et du 1er janvier. Les décisions synodales de Cologne de 1310, introduites cette année même dans le diocèse d'Utrecht, soulignent énergiquement la confusion qui existait à cette époque (elle devait être assez ancienne) entre les diverses dates auxquelles on changeait le millésime de l'année, et c'est précisément pour remédier à ce désordre que les statuts ont été arrêtés.

« *Statuimus, ut exnunc de coetero annus Domini obser-* » *vetur et in nativitate christi innovetur a quolibet anno,* » *prout sacrosancta Romana ecclesia id observat, ut erro-* » *res et difficultates, qui* **propter diversitatem incep-** » **tionis anni nativitatis** *ejusdem multociens evenerunt,* » *de cetero evitentur.* » (1) L'auteur voudra bien admettre que les confusions en fait de styles chronologiques n'ont pas de patrie et que ce qui s'est produit à Cologne à dû avoir lieu également à Utrecht. En supposant même qu'il ait raison — ce que je conteste formellement — et qu'a-

(1) Muller, Fr. *Bijdragen voor een oorkondenboek van het sticht Utrecht. Programma, (1890), p. 14.*

Digitized by Google

vant 1310 le renouvellement de l'année se soit fait *généralement* au 1er janvier, il devra néanmoins convenir (il en convient aujourd'hui) que certains scribes ont fixé le changement du millésime au jour de la Nativité du Seigneur. Il ne peut donc, en tout état de cause, ne pas tenir compte de ce style, comme il l'a fait dans son premier travail.

Concluons : Au fond, M. Muller a voulu prouver ce qui ne peut l'être, puisque jamais il n'aura à sa disposition suffisamment de matériaux lui permettant d'établir comme *règle* qu'avant 1310 le style du 1er janvier a été le mode ordinaire de renouveler le millésime de l'année. Dans cette incertitude, il est prudent de se ranger à l'emploi du style ecclésiastique ou de Noël. Reconnaîtra-t-il la témérité de sa thèse et la fragilité des preuves sur lesquelles il l'étaye ? Je le souhaite et j'espère qu'il amendera ses conclusions, car je sais l'auteur trop soucieux de la vérité historique pour ne pas prêter l'oreille à quelques remarques venant des plus sincères admirateurs de son talent. A en juger par l'accueil que la critique, celle de M. le chanoine Callewaert notamment (1), a fait à son étude, il ne semble pas que les théories de M. Muller soient destinées à une bien grande fortune. M. Callewaert est un trop bon juge en la matière pour que je craigne que les idées que j'ai exprimées et qui s'accordent avec les siennes, soient purement des assertions en l'air et inconsistantes.

Août 1906. H. Nelis.

(1) C. Callewaert. *Annales de Société d'Emulation de Bruges*, 1906, p. 108 : « *Cet ancien style, qui pour M. Joosting et la généralité des auteurs est le style de Noël, est pour M. Muller le style du 1er janvier. Il n'en cite qu'un seul exemple diplomatique. Mais il en appelle à l'usage de nommer le 1er janvier « nyejaerdach », de commencer, ce jour là, le calendrier, de fêter le renouvellement de l'année, etc. Ces arguments ne sont pas suffisants, car tout cela se rapporte au renouvellement de l'année* civile, *qu'on commençait toujours au 1er janvier, même sous le régime universel du style* chronologique *de Pâques ; la question des styles ne concerne que le seul changement du millésime dans les dates des actes et documents, et il semble qu'on ne puisse pas conclure de l'un à l'autre. Nous avons nous-même attaché peut-être trop d'importance à une charte d'Etienne de Tournai.* »

Digitized by Google

# Fragments de Manuscrits

**trouvés aux**

## Archives générales du Royaume.

M. Joseph Cuvelier, sous-chef de section aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, y a découvert récemment, dans un carton de rebuts, des débris de manuscrits, qu'il a eu l'amabilité de me communiquer. Ce sont quatre lambeaux de parchemin qui ont autrefois servi de couvertures, on ne sait à quels documents. Il ne sont pas absolument dénués d'intérêt ; leur valeur est cependant modeste. Trois d'entre eux contiennent des passages d'œuvres littéraires françaises dont il existe d'assez nombreuses copies. Deux de ces œuvres viennent même d'être l'objet des rééditions critiques. Mais la coïncidence est assurément plus curieuse que regrettable. Outre que nos fragments sont peu étendus, leur texte ne se recommande point par des leçons particulièrement précieuses. De même, leur âge ne leur assigne pas une place bien importante dans la tradition manuscrite des œuvres auxquelles ils appartiennent. Toutefois, comme leur destin est de reposer dans un dépôt où on ne s'aviserait guère d'aller les chercher, peut-être ne sera-t-il pas tout à fait inutile de signaler leur existence aux savants. Avant de les rendre à la paix des Archives, nous dresserons, en même temps que leur acte de naissance, leur fiche complète d'état-civil.

A

1. **Aspremont.**

2. **Les vers de la mort, d'Hélinant de Froidmont.**

Double feuillet de parchemin dont le bord supérieur est légèrement rogné ; $0^m305 \times 0^m210$ ; deux colonnes de 50 vers par page, avec une justification de $0^m250$ de hauteur ;

Digitized by Google

lettrines en or sur champs de pourpre et d'azur rehaussés de filets blancs ; seconde moitié du XIII^e^ siècle.

Le premier feuillet est entièrement occupé par un fragment d'*Aspremont* ; la col. *a* et les six premières lignes de la col. *b* du second feuillet renferment la fin de la chanson. Vient alors cette rubrique : *Ce sont li ver de la mort*, que suivent les premières strophes du poème d'Hélinant, jusqu'au v. 10 de la douzième.

Le commencement du v. 11 de la même strophe XII est placé au bas de la page comme réclame. Nous avons donc devant nous la première feuille, ou, si l'on veut, la partie extérieure d'un cahier de copie. Si celui-ci était un quaternion ordinaire, c'est-à-dire un assemblage de quatre feuilles pliées, il manque, entre nos deux feuillets, trois feuilles complètes ou six feuillets. A raison de 200 vers pour chacun, cela ferait une lacune de 1200 vers, qui séparerait les deux passages d'*Aspremont*. Si on suppose, au contraire, que le cahier n'était qu'un ternion, la lacune se réduit à 800 vers. Inversément, elle s'élève à 1600, si c'était un quinion.

Au bas du f. 1, il y a, d'une main du XVI^e^ siècle, le nom *Georgius Gous*, et, au milieu du f. 2, on relève la date *1573*.

Pour servir comme couverture, la feuille a été retournée : les faces internes des feuillets étaient placées à l'extérieur. Le frottement les a en partie endommagées. La col. *d* du f. 1 et la col. *a* du f. 2 n'ont même pu être déchiffrées que moyennant des réactions au sulfhydrate ammonique.

On sait que la chanson d'*Aspremont* n'a été jusqu'ici que partiellement imprimée (1). Le fragment de notre f. 1 appartient à un passage resté inédit. Il est détaché du récit de la grande bataille qui remplit la seconde moitié du poème. On en trouve l'analyse, d'après le ms. B. N. fr. 25529, ff. 69^v^-75, dans *Les Epopées* de Léon Gautier, t. III, 2^e^ éd., p. 92-93, en note. La fin de la chanson a été publiée par Paul Meyer, dans la *Romania*, t. XIX, 1890,

(1) Voy. Léon Gautier, *Bibliographie des chansons de geste*, Paris, 1897, p. 58-60.

Digitized by Google

p. 201-236, d'après un fragment des Archives du Puy de Dôme, à Clermont, corrigé à l'aide du ms. B. N. fr. 25529. La comparaison de notre texte avec ces derniers révèle l'existence, dans notre fragment, de variantes notables, dont quelques unes mériteraient sans doute la préférence. Mais la même comparaison, aussi bien que la conclusion trop brusque du ms. de Bruxelles, montre que nous n'avons ici qu'une version écourtée du poème. La même chose peut être affirmée pour le f. 1 : plusieurs épisodes mentionnés dans l'analyse de Léon Gautier lui font défaut. Du reste, le ms. B. N. fr. 25529 ayant quatre colonnes de 30 vers par feuillet, il résulte que le passage en comporte plus de 600 dans cet exemplaire, tandis que nous n'en trouvons que 200 dans le nôtre. Enfin, nous avons vu que la partie manquante du cahier ne pouvait guère contenir au delà de 1200 ou 1600 vers ; si l'on prend garde que le ms. de la Nationale compte encore une douzaine de feuillets après les pages correspondant à notre premier fragment, on arrive à une somme de 1400 vers au moins entre les deux passages, à quoi il faut ajouter une lacune située entre les ff. 78-79, selon Paul Meyer (1). L'abrégement de notre version semble donc se révéler de nouveau ici.

Cette version abrégée paraît devoir rester isolée. Peut-être est-elle due au scribe de notre manuscrit : il aura senti le besoin de soumettre la chanson à de fréquentes coupures pour lui faire prendre place dans son anthologie, à côté de poèmes plus courts, comme celui d'Hélinant. Aucun des exemplaires connus d'*Aspremont* ne présente, que je sache, des retouches semblables (2). Par contre, on peut constater que la copie suivie par David Aubert dans ses *Conquestes de Charlemaine* était conforme à la tradition générale, du moins dans les passages qui nous occupent.

On lira ci-dessous le texte de nos deux fragments. Le second est accompagné de renvois au ms. de Clermont.

(1) *Romania*, t. XIX, p. 203, n. 3.
(2) Voir la liste de ces mss. dans l'art. cité de P. Meyer, *Romania*, t. XIX, p. 201-203.

Digitized by Google

Nous le faisons suivre de quelques paragraphes empruntés à la compilation de David Aubert et contenant le discours de Gérard de Vienne, sur lequel se termine *Aspremont*. A travers les plates transformations qu'il a fait subir à son modèle, on verra que le remanieur des ducs de Bourgogne avait bien en main un manuscrit identique à ceux qu'a fait connaître M. Paul Meyer.

FEUILLET 1.

Que sain e sauf vous eüsse rendu.
Si m'aït Dex e la soie vertu,
Ne garderoie iamais fors mon escu ».
Adont se tint. Roll'. e coi e mu ;
Ne ce ne quoi ne li a respondu.

Fort sont li cri, e li caple fu fier.
De toutes pars ioustèrent chevalier.
Nus coars hons ne s'i seüst aidier.
Là veïssiez tant bon elme brisier,
E tant clauain e tant escu percier.
Li estors fu pleniers as brans d'acier.
Qui donc veïst. Rolland'. chevauchier
E les grans cols donner e emploier !
Bien i feri e Balans e Richier.
« Sire. Roll'., dist li danois Ogier,
Bien vus sauez de ces armes aidier ;
Si m'aït Dex, molt faites à prisier ;
Jà ne quidasse qui me deïst l'autrier
Que ià en vous eüst tel cheualier :
Se longement vus laisse Dex rainnier,
Toz vus amis en poez auancier.
Je ai esté vostre confanonnier,
Por. Klm', qui vus me fist bailier :
Mais ne vus chaut de moi à eslongier,
Car encor estes iones de cest mestier.
— E, dist. Roll.', se ie puis esploitier,
En douce France, le doz païs plenier,
De ce seruice vus rendrai bon loier ».

Digitized by Google

Fors fu l'estor *e* me*r*uillox li ton.
*B*i*en* i feri Ri*c* h*ier*s auec Bouon,
Li d*us* Og*ier*s entre lui *e* Sanson,
Estous de Leng*res*, Berengi*er* *e* Haton,
*E* .i. dansiax q*ui* Graalains ot non,
Nez de Bretai*n*gne, p*ar*ens fu Salemon ;
*Con*duisiere *est* K*ar*lon de sa maison,
Il le norri molt petit valeton
Nil ne gisoit se en sa chambre non ;
Soz ciel n'a ho*m*me mex vïelast .i. son
Ne mex deïst .i. ver d'une chançon ;
*E* de ses armes p*ar* estoit si preudom :
N'i ot millor fors le neueu K*ar*lon.
*E* dist. Roll'., *com* nous *con*seillerom :
« Veez-v*us* là cel ve*r*meil *con*fanon ?
Oez l'ensengne Calidre le felon.
Se ceste presse desrompre poiom,
Tot i morroie*n*t P*er*sant *e* Esclauon ».
Dist Graalains : « *E* n*us* l'assaierom.
Jà *con*tre n*us* n'aront. pa. fuison.
Ce ert *gra*nt ioie, se n*us* les matiom ;
O les apostres he*r*bergier iriom.
Honnoré somes, se n*us* en escapom.
— Voir, dist. Roll'., fix fustes à baron ;
Miudres de v*us* ne vïela d'archon ».

Q*ua*nt Graalai*n*s ot l'ueu*re* creantée
Si *com*. Roll'. li avoit devisée,
Casc*un*s avoit sa lance amo*n*t leuée
*E* ot s'ensengne au vent desuolepée,
Deua*n*t le pis la targe trauersée.
Les destri*er*s broche*n*t, si lièue la huée ;
Dont fu Mo*n*ioie hautemen*t* escriée,
Tote l'eschiele Calidre ont t*re*spassée
*E*, q*ua*nt il voient l'ueu*re* si atornée,
Cis Graalains n'i a fait arrestée :
Eis v*er*s Calidre a sa resne tirée ;
Gra*n*t colp li do*n*ne sor la targe dorée,
Q*ue* il li a percié *e* effondrée,
*E* dou hau*berc* la maille decolpée ;
Le cos detre*n*che *e* la char a troée ;
Tote l'eschine li a dou dos seurée ;

Digitized by Google

Molt en a bien la sele deliurée.
La hanste brise, li vassax tint l'espée.
Donné i ot illuec mainte colée
Qui onques puis ne pot estre sanée.

Roll'. i vint à esperon brochant,
Sa grosse lance en son poing palmoiant;
A Car de Flour en a donné si grant,
Trenchié li a son escu d'olifant;
Ainc li clauains ne li fist nul garant;
Plainne sa lance l'a abatu ou camp;
Tire sa resne e met la main au branc.
Li doi vassal le uont si bien faisant:
Plus de .L. en i laissent gisant,
Ainc n'i perdirent le ior goute de sanc.
Atant es vus .i. Sarrasin courant:
Grant aleüre en vint à Agoulant
Et a parlé hautement en oiant:
« Agoulant, sire, or vus va malemant,
Car crestien sont tot adez croissant
E nostre gent vont molt amenuisant.
Se or n'en pense Mahons e Teruagant,
Tot sommes mort, ià n'en arons garant ».
Quant l'Amustant oï del conuenant,
Ses fix apelo hautement en oiant:
« Enfant, dist-il, or oiez mon sanlant:
Se .Klm'. asanle à Agoulant,
Bien i porra finer à son talant.
Tornez vus ent, si guerpissiez le camp.
Sonnez mon cor, qui mex vaut d'olifant.
Trestoz irez là ou serai tornant:
Tot droit as nez irez esperonnant;
Deuers Aufrique vus en alez siglant;
Assez sui iones e vus estes enfant:
Vostre iert Aufrique à large remanant ».
E cil respondent: « Tot à vostre commant ».

Li Amustans ne si est arrestéz;
Il vint au roi, si dit: « Or entendez:
Je ai .xx. mile de Sarrasins arméz,
Molt les ai bien esleüs e seuréz,

Digitized by Google

*E*, s'il *vus* plais, le *con*gié me dounez
Tan*t* q*ue* ges aie dedens l'estor menéz ».
Dist Agoulans : « Vassax, gari m'auez.
Se *vus* ce faites, molt serez mes p*r*iuéz.
— Oïl, biau sire, volen*t*iers *e* de gréz ».
Es les atant de l'amirant tornéz.
Miex li venist q*ue* il l'eüst tué.
Ensi p*ar*tirent de l'ost *com* vous oez.

Se l'Amustans ne fust p*ar*tis dou roi,
Franç*ois* p*er*dissen*t* ; si *vus* dirai p*or* coi.
Des vaillans ho*m*mes, des millors del *con*roi,
Ot l'amirans esleüs auec soi ;
Vienent as nez, q*ui* ains ai*n*s, à desroi,
Tot ont tre*n*chié herberges *e* *con*roi ;
Es millors entre*n*t, casc*un*s à son *con*roi :
Se Agolans ne p*r*ent de lui *con*roi,
Jà *ver*s Aufriq*ue* ne te*n*dra mais le doi.

Q*ua*nt l'Amustan*t* d'Agolant se dep*ar*t,
.xx. M. *en* mai*n*ne de cex de l'estan*d*art.
Ai*n*c n'aresteren*t* d*usqu'à* l'aige dou Fart ;
Detrenchent nez *e* barges *e* canart ;
A feu grigois espren*t* trestot *e* art ;
Se Agolans ne p*r*ent de lui regart,
Jà en Aufriq*ue* ne clamera mais p*ar*t.
Ore dirons ci après de Gerart.

Gr*an*s fu la noise, la huée *e* li cri.
Li dus . Ger. ot . v. mile p*ar*tis,
Livré les ot à duc Bo, son ami,
E à Claire, q*u'il* ot souef norri.
Q*ua*nt Vriens li Cuiurés les choisi,
Sore lor cort, si les a envaï ;
N'i a celui n'ait cuer espoëri :
Claires *e* Bos les recoillire*n*t ci.
De mai*n*tena*n*t tant vassal i chaï,
Mors *e* naurés, pales *e* enmorni,
Car trop i ot de la gent l'anemi.
Woelent ou no*n*, le camp ont deguerpi.

Digitized by Google

Sor la bataille. Ger'. s'est resorti,
*E* quant li dus a ses neueus choisi,
Por .i. petit que il dou sens n'issi ;
Fix à putain les clama, si menti :
« Onques ne fustes de franc engenui
Qant por p... estes si amati ».

Quant resortis orent no fereours,
De ce se font li cuiurét orgillous.
Là ot estor e grant e meruillous ;
De tantes lances i veïssiez les trous ;
Donné i ot tant grans cox dolerous ;
Tant chevalier i remest dou chief blous ;
*E.* Klm'. i fu si anguissous
Que il ploura de ses iex ambedous
Cel ior fu. K'. vergondous e irous,
Se Dex ne fust e dans . Ger'. li rous.

Grans fu la noise que firent Aufriquant.
A . iii. batailles en vint. Ger'. errant ;
Il ne va mie longement demorant,
Ferir les va. G'. plus terme querant ;
Claires e Bos n'i vont pas atendant ;
Li Borgignon cascuns i fiert dou branc ;
Jà. Klm'. n'iert tex que il s'ent vant,
Ne li dus Nay , ne Ogiers, ne Rollant.
Ne fust Ihesus, l'antisme roi poissant,
Li dus. Ger'., si neueu, si enfant.
De totes terres ne lor remest il tant
Que tout li menres ne meïst en i.gant.

Grant sont li cri e li estor plenier.
Aufriquant voient l'estor si empirier,
Voient François tant durement aidier.
Li vns à l'autre le prist à conseillier :
« A itel gent fait molt mal tornoier,
Nus n'i poons nule riens gaaingnier ».
Rois Vriens ne s'i sot conseillier,
Vit ses batailles reüser e plaisier,
*E* vit ses hommes morir e detrenchier ;
Derier les autres le trait à .i. archier,

Digitized by Google

La grosse lance commence à painnoier.
Se l'oïssiez alor dex desraisnier,
Que lor vertus ne valent .i. denier !
Enmi sa voie a encontré Renier :
.I. chevalier néz fu de Saint Richier ;
Tel cop li donne de son trenchant espié,
Par mi le cors li fist le fer glacier ;
Mort le trebuche, cis guerpi le destrier.
Atant es vus le bon danois Ogier :
« Dex, dist li dus, qui tot as à baillier,
Tant nus a fait cis .pa. d'encombrier :
No gent ocist, ne fine de trenchevalier (*sic*).
Se ie nes venge, pou me doit-on prisier ».
Le destrier broche des esperons d'ormier ;
Quant Vriens l'a veü aprochier,
Contre lui vint quanque pot adrecier ;
Qui li veïst cele hanste enpongnier...

## Feuillet 2.

*E* pren le fil de ton bon vauassour. (*Clermont*, 229)
Se tu ciax trueue, ià n'i queras millor.
Sil en a .ii., si en pren le millour, (230)
A l'eritage laisseras le grignour.
Fai le aprendre tant que il vigne au ior
Que vesque en faces ou non le Sauueour :
Là troueras sens *e* foi *e* amour.
Ne faire mie de ton serf ton segnour ; (235)
Lai le uilain à faire son labour, (236)
Car li vilains n'a que faire d'onnor,
A sa manière reuient au chief dou tor ». (237)

« Florent, fait-il, ne vus en doit peser.
Le matinet vus esteura iouster : (239)
Si dois demain ta moillier espouser, (266)
E l'apostoiles te doit demain sacrer ;
Si te fera le tien chief couroner.
Quant tu vauras dedens Hongrie aler,
Je te ferai .ii. de mes fix liurer ; (270)
Ti neueu sont : molt les deuras amer ;

Digitized by Google

Aideront toi ta terre à gouuerner ;
Hernax ira la roïne adestrer.
*E* ses puceles fai auec li mener ;
Là les feras hautement marïer. (275)
— Certes, dist. K'., bien fait à creanter.
Jà cele riens ne sarés demander
Que ne soit faite, cui quen doie peser ; (278)
Ne verrez homme qui l'ose contrester ».

Au matinet, quant l'aube fu creuée, (279)
Li apostoile n'a pas l'ueure oubliée : (280)
A Florent fu la raïne amenée,
Li apostoile la li a espousée,
Lui beneï, *e* la dame a sacrée.
Li apostoiles a la messe chantée ;
Courone d'or li a ou chief posée (285)
Que Agolans ot d'Aufrique aportée.
K'. li a sa terre assegurée, (287)
A Damedeu a sa gent commandée. (289)
L'ost crestienne fu si bien assazée, (290)
Car grant richece i orent conquestée :
Cascuns en porte tant com il li agrée. (292)
A Balant fu grant garison donnée ;
K'. l'enmainne o lui en sa contrée.

Quant l'apostoile ot Florent couroné, (293)
Voiant tot l'ost, beneï *e* sacré,
La dame asiet deioste son costé ; (295)
Ce dient cil qui bien l'ont esgardé :
Plus bele paire n'a en crestienté.
Gerars parole, ne s'i est oublié :
« Florent, dist-il, ià ne vus iert celé,
Jà vus dirai auques de mon pensé. (300)
Comment rois doit tenir sa roiauté : (301)
Gart por droit faire ne recoiue bonté, (*Diff.* 302-381)
Ne nul loier de nul poure homme né ;
As orfenins ne faire mauuaisté,
Ne lor consent tolir lor hireté ».
Explicit d'Iaumont *e* d'Augolant.

Digitized by Google

## David Aubert

### *Les Conquestes de Charlemaine.*

### Tome I, ms. B. R. 9066.

F. 356 (ancien CCCLIV) Après le département du roy Florent, se trouvèrent le Saint-Père de Romme, l'empereur et le duc Gerard ensemble, lesquelz estoient en parole de leur partement, desirans chascun de venir en son lieu ; parloient les ungs aprèz les autres assez prudentement en remerciant Nostre Seigneur Dieu, qui leur avoit fait tant belle grace comme d'avoir des paiens eu la victoire. Mais le duc Gerard esleva adont son parler orgueilleux et dist tout hault, si que chascun povoit bien entendre son langaige : « Sire, vous savez que, quant vous me mandastes à Vienne pour vous faire aide contre les Sarrazins, la response que je baillay à l'archevesque Turpin, qui me vint de par vous
F. 356v faire le message. Il m'en souvient bien, || je lui respondy que de rien n'estoie vostre subget et que, pour vostre mandement, je ne feroie rien, affin qu'il ne peust tourner à aucun préjudice ; mesmement, qu'onques n'avoie rien tenu de vous, ne mes predecesseurs des vostres ; ainchois ay tousjours tenu et tiens ce que je posside de Dieu et de l'espée. J'ay soubz ma seigneurie treze archeveschiés, et n'y a cellui qui ne soit noble et digne, car tous sont filz de rois ou de ducs que bien scay, ou, autrement, je ne les y souffriroie. Et dessoubz leurs dignitéz, ont cinquante-quatre evesques par nombre, desquelz j'ay en ma tresorrie les noms et dont ilz sont. Si say que tous sont yssus de si haulte lignie qu'en eulx est bien assigné l'onneur qu'ilz ont en l'Eglise ; et vous dy que d'eulz tous n'en a ung tant hardy qui ozast sacrer ung prestre sans mon congié ; ne soubz ma seignourie n'aura prestre qui ne soit congneu qui il est, de quel lieu, et comment il se vouldra gouverner, affin que le precieulx corps de Jhesu Crist soit plus dignement attouchié, car il en y a aucuns, depuis qu'ilz sont ordonnéz ad ce faire, et ilz ont juré et voué chasteté, et s'ilz ne vivent chastement selon leur promesse, lors seront pris et livréz pour recepvoir pugnition, laquelle est commu-
F. 357 nement publiée à un chascun. D'autre || part, j'ay mon clergié et mes estudes par universitéz soubz ma seignourie,

Digitized by Google

parquoy je me conseille sur ce qui touche à l'Eglise, aux ecclesiastiques. Et d'autre part, ay mes prinches et barons qui me conseillent à entretenir le fait de la justice laic, tant qu'il n'y a homme qui ozast faire à ung autre chose desraisonnable. Or est ainsi par ce que je vous ay dit. Je ne tiens ne vueil tenir du Saint Père, de vous ne d'autre, non plus que j'ay tenu jusques à cy, et, se je sui venu par deçà, jà ne m'en devez savoir gré, mais à Dieu, pour l'onneur duquel je me suy party de mon paiis et de qui je me advoue, et vueil tenir de lui tant seulement et non d'autre ». Et alors, sans prendre nul congié, ne soy plus humilier envers eulx, il demanda son cheval, que l'en lui amena incontinent, car tout estoit prest, et ses hommes montéz, qui n'atendoient que luy ; et, sans plus targier, le duc Gerard monta à cheval, se party et laissa illec le Saint Père, le bon empereur et les prinches de France ; se mist à chemin avec ses hommes et s'en alla à Vienne.

Le noble Charlemaine fu bien esbahy, quant il ouy ainsi parler le duc Gerard. Il ne dist mot en grant pièce après. Et quant il se fu ung petit revenu, il regarda le
F. 357v Saint Père || de Romme, puis d'autre part veoy à costé de soy le bon duc Naimes, le duc Ogier, le gentil Rolant, Salomon de Bretaigne, avec tant de haulx barons et nobles prinches que moult mettroie à descripre leurs noms ; si leur dist, si courrouchié comme vous povez penser qu'il estoit : « Beausseigneurs, ne avez-vous point ouy les parlers du duc d'Enfrate et apperceu son maintien, et comment il s'est departy de nous ? Si pry à Dieu qui me doinst tant vivre que son orgueil ou le mien soit mis jus..... ..... ».

Le texte des *Vers de la mort* qui, dans notre fragment, fait suite à *Aspremont*, est assez défectueux. Il renferme des lacunes et des fautes inconnues aux autres mss. :

I 6 *et* VII 6 *manquent*
I 3 au siecle damage
V 5 non chas
9 q*u'auers*
VII 10 li eue cheure.

Digitized by Google

Il a aussi en propre quelques leçons dont la nouvelle édition de MM. Wulff et Walberg (1) ne cite pas d'exemples :

V 2 en toz tans
6 chastoier
VIII 8 *qu'il conuient* trespasser.

Pour le surplus, ses lectures ne le classent pas dans un groupe bien déterminé de mss. Les strophes X-XI y sont interverties, comme dans la plupart des copies. Peut-être cependant les variantes de quelque importance le rapprochent-elles du groupe *A* :

I 4 tu n*us* fiers tous d'une m.
III 4 5 *intervertis*
VII 2 ch*er* ami
X 10 di as enfans
XI 5 celi vie
XII 2 lauer ce qu'il

Il faut noter en outre que les vers d'Hélinant sont ici émaillés de picardismes, comme dans le ms. $A^1$, particularité qui ne s'observe pas pour *Aspremont* et qui, conséquemment, n'est pas imputable à notre copiste.

Enfin, les formes rajeunies sont naturellement fréquentes ; nous signalerons : II 9 *peur* ; IX 9, XI 2 *dou* ; V 1, X 9 *au* ; IV 8 *joues*.

B

**Le Roman de Troie, de Benoit de Sainte Maure**

Feuillet de parchemin amputé du sommet et de la marge intérieure ; $0^m 285 \times 0^m 180$ ; deux colonnes de 40 vers et de $0^m 220$ de haut par page ; lettrines alternativement bleues

(1) *Les Vers de la mort par Hélimont, moine de Froidmont*, publ. d'après tous les manuscrits connus par Fr. Wulff et Em. Walberg. Paris, 1905, Société des anciens textes français.

Digitized by Google

et rouges, avec des filigranes rouges et bleus prolongés dans les marges ; milieu du XIII[e] siècle.

Ce fragment raconte la fin du conseil tenu par les Troyens et le début de leur expédition en Grèce. Il contient les vers 4113-4270 de l'édition Joly (1) et 4129-4288 de l'édition, en cours de publication, de M. Constans (2).

*Inc.* Molt les en mercia li rois,
*E*, à la guise de lor lois,
Lor a trestoz doné congié.
Après, a quis e porchacié
Molt bons ouriés por les nex fère.
*Des.* Molt fu de grant biauté Paris,
De cors, de façon e de uis.
Sor les autres fu li plus ienz
*E* ot plus riches garnemenz.

Les variantes de cet exemplaire le placent dans la deuxième famille des manuscrits, selon le classement du dernier éditeur. Plus spécialement, il se range tout à côté de *ek* :

vv. 4130, 4133, 4134, 4139, 4147, 4159, 4164, 4183, 4193, 4213, 4228, 4236, 4252, 4257, 4271, 4278.

Dans *k*, il se sépare de *M* pour se rapprocher plutôt de *K* :

4160 que ne l'en u rent
4173 e li marchis
4174 semons e quis
4194 Deyphebus o uos sera.

(1) A. Joly, *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, Paris, 1870-1871, 2 vol. in-4°.

(2) *Le Roman de Troie de Benoit de Sainte-Maure*, publ. d'après tous les manuscrits connus par Léopold Constans, Paris, t. I, 1904, Société des anciens textes français.

Digitized by Google

D'autre part, il offre des affinités avec *E* :

4170 qu'an Grece fure*nt* enuoiées
4176 bien en i ot
4180 ne poist an
4288 et ot plus r. ;
cf. aussi 4154 porra nus d.
4224 Pirre
4279 q'amoie*nt*.

Mais surtout, il a pris une physionomie propre, grâce à de nombreux traits qui n'appartiennent qu'à lui :

4151 se en Grece uet l. n.
4152 po poomes p*r*isier n. u.
4171 .xxv. furent
4203 si enuoiez arriers à m.
4208 clos de fermeté
4218 *e* a la lune *e* as estoiles
4219-20 *manquent*
4226 ne sai à dire
4229-32 Icil rois une fame auoit
Qui Helaine nomée estoit :
Onq*ues* o siegle trespassé
Ne*n* ot fame de sa biauté,
De tel ualor ne de tel p*ris*,
Ne iamès n'aura, ce m'est uis.
4242 Porus
4254 t. n. *e* t. s.
4263 avoit en l'ille à icel ior
4270 tuit cil.
4284 ou la gent a. e.

Sous le rapport de la langue, on remarque, comme il est naturel, plusieurs formes rajeunies : la diphtongue *oi* pour *ei*, régulièrement ; 4255, l'article contracté *ou* ; 4265, 4275, *do* pour *del*. Il est intéressant de relever en outre des formes comme *lo* pour *le*, article ou pronom, 4143, 4165, 4241, et *no* = *nc*, 4150.

Digitized by Google

C

**Lancelot en prose.**

Double feuillet de parchemin, d'une belle écriture de la première moitié du XIV^e^ siècle ; 0^m^,304×0^m^208 ; les marges extérieures ont disparu et celles du dessus ont été rognées ; deux colonnes de 40 lignes par page, sur une justification de 0^m^235 de haut ; initiales alternes rouges et bleues, ornées de grossiers filets bleuâtres et rouges débordant dans les marges.

Le f. 1 raconte comment le duc [de Clarence, Galeschin,] délivre et venge la dame [de Cabrol], puis sa rencontre avec la demoiselle [qui doit le conduire à Pintadol]. Ce passage a pour correspondants, dans la deuxième édition d'Antoine Vérard — la seule que j'aie sous la main — les ff. CCXIIII, col. *b*, à CCXV, col. *a*, du tome I (1). Dans l'analyse du *Lancelot* par Paulin Paris, *Les romans de la table ronde mis en nouveau langage*, il se lit au t. IV, 1875, p. 220-223, au cours du chap. LXXIV.

> *Inc.* si tost come ele pot corre ; si aportoit en son poing ses treices qui coupées li estoient, grosses *et* blondes ; *et* acoroit après lui .i. ch*evalier*.
>
> *Des.* Je sauroie b*ien* se uos auriez le h*ar*dement de tele chose acheuer. — Coment, fet-il, damoisele, le sauriez uos ? — Se uos, fet...

Le f. 2 contient la matière du chap. LXXIX de P. Paris, t. IV, p. 274-276 : Lancelot secourt Yvain, qui soutenait l'effort de dix chevaliers [de Norgales], et délivre Sagremor et son amie ; en outre, Sagremor reprend le chemin [de Londres]. Voir l'édition citée de Vérard, t. I, f. CCXVIII [*ter* ou f. 220], col. *b* à *d*.

(1) *Le premier volume de la Table ronde Lancelot du Lac. Imprimé à Paris l'an mil quatre cens quatre vingtz et quatorze, le premier iours de juillet, pour Anthoine Verard...* In-f° goth.

Digitized by Google

*Inc.* de monseignor .Y. *et* chevaucha tant que il uint à l'aualer d'un tertre de la praierie où misire .Y. se conbatoit à grant meschief.

*Des.* Atant s'en partirent de la place; si entra Sagremor *et* sa *com*pai*n*gnie en la uoie p*ar* où misire Yuain...

Ce double feuillet ne formait sans doute pas la première feuille d'un cahier, car il ne porte pas de réclame. Il devait plutôt en être la seconde : l'édition Vérard, dont les pages équivalent à peu près aux nôtres pour le contenu, renferme quatre feuillets entre les deux passages.

## D

### Dictionnaire médical arabe latin.

Beau feuillet de parchemin, légèrement rogné du haut; $0^m430 \times 0^m308$; trois colonnes de 44 lignes par page; hauteur de la justification : $0^m305$; les initiales des articles sont tour à tour rouges et bleues; en tête, il y a une jolie lettrine en couleurs; la vivacité des teintes et le dessin de cette lettrine feraient penser à une origine méridionale; fin du XIII$^e$ siècle ou commencement du XIV$^e$.

Dans la marge extérieure du recto, on trouve cette note, d'une main de l'époque : *Les biens de Jodogne renuvellez l'an 1559.*

Au sommet de la col. *a* est placée la rubrique : *Incipiunt synonima.* Vient ensuite le texte :

*Inc.* Alfachim, i[d est] medicus.

Arteria subeg*e*n*s* .i. faciens dormire, *et* sunt (due *addit. postérieure*) grosse que apparent in gutture.

Ahocsi (2$^{de}$ *main* : Alhoosi) sunt tria ossa *que* sunt in fueris (2$^{de}$ *main* : feruesis) in cauda.

Alahauin; sunt ossa lata q*ue* sunt sub renibus parum.

*Des.* Alfesur .i. radix uilis arbe.

Althema *est* uer'ex.

Argelatu .i. genus instru*menti* quo *aliquid* ita fit *quod* qu*ie*scit *et* non quatitur.

Digitized by Google

Les termes interprétés sont tous relatifs à la médecine. Je relève cependant dans la col. *a* : « Al articulus est in arabico ».

Quel est l'ouvrage dont, apparemment, nous avons ici le début ? Est-ce proprement un dictionnaire médical arabe-latin ? ou bien sommes-nous en présence d'un glossaire des termes techniques comme certains auteurs du moyen âge, spécialement des traducteurs, en ont joint à leurs œuvres?

Il existe plusieurs recueils de médecine rangés selon l'ordre alphabétique, sous la dénomination collective de *Synonymes*. L'un d'eux est aussi appelé *Alphita*, du premier mot de sa nomenclature; il a été traduit en français(1). La plus ancienne édition de la *Clavis sanationis* de Simon de Gênes porte également le titre de *Synonyma* (2). Mais ces ouvrages se restreignent à la pharmacopée, et je n'en sais aucun avec lequel notre dictionnaire, qui embrasse les différentes disciplines médicales, se puisse identifier. Je l'avouerai toutefois, les connaissances positives me font défaut dans ce domaine. En revanche, qu'il me soit permis d'ajouter que nos bibliothèques publiques sont trop dépourvues de travaux spéciaux concernant l'histoire de la médecine, pour qu'on puisse s'y livrer, sur un point comme celui-ci, à de sérieuses recherches. Je signale donc le fragment, sans plus de commentaires, à ceux qu'intéresse la littérature scientifique du moyen âge. Ils nous diront si notre glossaire est connu, ou si le feuillet découvert aux Archives du Royaume a été détaché d'une œuvre dont il serait seul aujourd'hui à éveiller le souvenir.

Alphonse Bayot.

---

(1) Cf. le ms. Arsenal 979, f. 146 : *Incipiunt Synonima. Alphita et farina ordei idem... Explicit Alphita ;* le ms. du même dépôt 3174, f. 65 : *Noms sinonimez de medecine. Alfita, farine d'orge...* Voir en outre Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II 1, p. 260.

(2) Voy. *Histoire littéraire*, t. XXI, 1847, p. 242-243, et Gröber, *op. cit.*, p. 260.

Digitized by Google

# Note sur une Imprimerie Arménienne

## établie à Amsterdam en 1695.

Le 13 juillet 1708 arrivait à Anvers l'Illustrissime et Révérendissime Dom Thomas Vardapiet, archevêque de la Ste Croix à Gochtan et abbé de l'ordre de St-Antoine en Arménie persane, qui retournait dans son pays (1). C'était un vieillard, malade, qui fut logé par ordre et aux frais du vicariat de l'évêché (alors vacant), dans le cellier du chapitre cathédral (2). Il alla donc s'installer, avec les deux serviteurs ou assistants qui l'accompagnaient, chez le Rd Sr Nicolas Ferlatiau, prêtre et directeur du dit cellier (3) ; il ne devait plus quitter vivant cet abri hospitalier, car son état ne fit qu'empirer et le 8 septembre suivant, muni des sacrements de l'église catholique romaine, il s'endormit pieusement dans le Seigneur.

Deux jours après, il fut, par les soins du vicariat, inhumé dans le chœur de la cathédrale de Notre-Dame, au pied du grand autel, sous une pierre qui recouvrait les restes d'un autre archevêque, comme l'indiquait l'inscription :

D. O. M. MONUMENTUM HUGUINI HIBERNI ARCHIEPISCOPI THUAMENSIS. OBIIT. NONIS AUGUSTI. M. D. XC. (4)

(1) Pour ces renseignements, je suis les données de l'inventaire du 10 septembre 1708 et l'attestation du 22 de ce mois, dont je parlerai plus loin.

(2) « In den geestelijcken kelder van het cappitel cathedrael ». Il s'agit, sans doute, du cellier ou « maison aux provisions » du chapitre.

(3) « Van den voorschreven cappittels huys ende kelder ».

(4) « D. Milerus, archiepiscopus Tuamensis, Hybernus » ou « Dom. Milerus Hignius (ou Higny ?) », après avoir fait son testament le 4 août 1590, mourut le lendemain, à Anvers (voir aux Archives de l'Etat, en cette ville, dans le fonds de l'évêché, une liasse de 6 actes et comptes relatifs à son testament et à sa maison mortuaire).

Il est à noter qu'il ne figure pas dans Gams, *Series Episcoporum*, qui cite seulement (p. 232) comme archevêques de Tuam, à cette époque, Christophe Bodkin, mort en février 1573 à Tuam ; Nic. Skerrett, mort en exil à Lisbonne en 1583 et Jacques O'Healy, qui siège à partir de 1594.

Digitized by Google

Le même jour, 10 septembre, le chanoine Hybens, secrétaire du vicariat, pria le notaire Jacques Boeye, d'Anvers, de procéder à l'inventaire des papiers et effets délaissés par le défunt. Boeye se rendit donc au cellier, assisté du R^d^ S^r^ Déodat van der Stegen, maître des cérémonies de la cathédrale, désigné à cet effet par le vicariat, et fit le relevé qu'on lui demandait (1).

Il porta d'abord son attention sur les papiers de l'archevêque : aidé des explications des deux serviteurs, Jean Jaspers et Pierre Aelbrechts, il commença par renseigner trois documents arméniens, puis nota six autres actes.

Passant aux bagages, le notaire se trouva ensuite en présence de : 1) un coffre recouvert en cuir, contenant des livres neufs, en arménien, reliés en partie (*een koffer becleet met leir, daer inne alleenelijck bevonden eene partije nieuwe gedruckte gebondene ende ongebondene boecken, in de Armeniaensche taele ende letter*) ;

2) Un coffre, avec quelques livres arméniens et deux chausses noires (*een paer swerte cousens*) ;

3) Un coffre rempli de livres semblables ;

4) Un coffre renfermant un canon de la Sainte Messe, en arménien, et un sac de voyage avec quelques hardes (*eenige vodderijen*) ;

5) Une malle de cuir (*eene leire kiste*), où se trouvaient des vêtements que Jean Jaspars déclara lui appartenir ;

7) Un sac-à-main de toile (*eenen lijnwaeten draeghsack*), que Pierre Aelbrechts indiqua comme lui appartenant et contenant ses habillements ;

7) Enfin, un panier en osier, fermé (*eene teene gesloten mande*), avec quelques méchants coussins (*cuskens*) et pots, sans valeur.

(1) Cet inventaire existe aux Archives de l'Etat à Anvers, dans le fonds de l'évêché (liasse n° 450[4]) ; sauf indication contraire, c'est aux actes contenus en cette liasse que j'emprunte tous les renseignements utilisés dans cette note.

Digitized by Google

De plus, Jaspars et Aelbrechts déclarèrent que le défunt n'avait pour tous deniers comptants qu'une bourse avec 5 ducats, qui furent dépensés en honoraires du docteur Trohy, en médecines et en frais de transport (*aen schipvracht*).

Le jour même, le notaire clôtura ce court inventaire, qu'il signa avec les R^ds^ S^rs^ van der Stegen et Ferlatiau ; Jean Jaspars et Pierre Aelbrechts *alias* Pedro Aelbes apposèrent également à l'acte leurs signatures en arménien.

Le tabellion n'avait pas encore, cependant, terminé la besogne qui lui incombait, car il se mit en devoir de copier les principaux des documents trouvés à la mortuaire ; les vicaires généraux de l'évêché lui avaient sans doute ordonné de ne rien négliger pour établir complètement « l'état-civil » du prélat arménien : le 15 septembre, il avait fini ces copies.

Les formalités nécessaires en pareilles circonstances accomplies, plus rien ne retenait les assistants de l'archevêque ; aussi Gaspars et Alvarez, désirant continuer leur route vers l'Arménie, prièrent-ils les vicaires généraux de leur délivrer des lettres de recommandation. Le 22 septembre 1708, ils reçurent un certificat attestant que pendant leur séjour à Anvers ils avaient vécu en honnêtes gens et en bons catholiques. Ils partirent sans doute peu après, sans que nous sachions ce qu'il advint des coffres de Thomas Vardapiet.

Jusqu'à présent, rien de particulièrement remarquable dans le « cas » de l'archevêque de Gochtan. Evidemment, il est touchant de voir ce prélat chargé d'ans (1) mourir dans la misère, seul pour ainsi dire, en pays étranger, au moment même, si impatiemment attendu sans nul doute, où il reprenait le chemin de sa lointaine patrie ; il y a même là tout un petit drame, qu'une âme sensible se plaira, certes, — pour peu qu'elle ait quelque imagination — à tâcher

(1) *Vir confectae aetatis*, dit l'attestation du 22 septembre.

Digitized by Google

de reconstituer et dont elle revivra avec émotion les tristes péripéties. Pour un archiviste, cependant, — homme froid et méticuleux, habitué par métier à remuer journellement, en même temps qu'il secoue ses dossiers poussiéreux, toute une série de misères, — la mort de l'archevêque arménien n'a rien, semble-t-il au premier abord, qui dépasse les proportions d'un « fait-divers » ordinaire.

C'est bien là l'impression que m'avait laissée le dossier en question, lorsque, désirant lui assigner sa due place dans les collections de l'Etat, je le parcourus pour la première fois, à son entrée au dépôt d'Anvers. Un détail, cependant, m'avait frappé : le fait que les bagages du défunt ne comprenaient, pour ainsi dire exclusivement, que des livres arméniens.

Je repris donc de plus près l'examen de ma liasse et me mis en devoir de lire les documents annexés à l'inventaire du notaire : ils éveillèrent d'autant plus mon attention que parmi eux j'en trouvai trois qui m'intriguèrent fort : l'écriture en était bizarre, formée de caractères qui m'étaient absolument inconnus, quoique je fusse versé (à en croire du moins mon diplôme de candidat-archiviste) dans la paléographie de nombre de langues. Une note du tabellion vint me donner, avec la clef du mystère, l'explication de mon ignorance : les trois actes sont écrits en arménien (*in armeniaensche letteren*), langue plutôt peu rencontrée dans nos archives, même dans le dépôt d'une ville aussi cosmopolite qu'Anvers.

Quoi qu'il en soit, voici ce que m'apprirent ces documents (1) sur Thomas Vardapiet et ses livres arméniens :

Thomas *Vardabiet Devanant*, *Bardapiet Wanand*, *Bardapiet de Wanand*, *Wardapiet* ou plutôt (ainsi qu'il orthographiait lui-même son nom) *Vardapiet* (2) était un prélat

(1) Je donne ces documents aux *Annexes*, en copie ou en analyse.

(2) Ce nom signifiait *docteur*. En effet, dans l'article qu'il consacre à l'Arménie, Moreri rapporte que les Arméniens « ont une si grande vénération pour la qualité de maître ou docteur, qu'ils la donnent avec les mêmes cérémonies que l'on confère les ordres sacrés, parce qu'ils

Digitized by Google

arménien, abbé de l'ordre de St-Antoine et archevêque de la Ste-Croix à Gochtan, dans l'Arménie persane ou Grande Arménie.

Issu de noble et antique race, royale même, il devait être fort âgé à sa mort, en 1708, car il avait été consacré archevêque par le patriarche de la Grande-Arménie dès le 28 mars 1660.

Il resta d'abord en Asie, et nous le voyons recevoir des passeports du même patriarche le 25 octobre 1671 et le 10 juin 1672 : était-ce pour se rendre en Europe, déjà, qu'il avait demandé ces lettres, ou bien n'y vint-il que plus tard ? Toujours est-il que dix ans après il semble avoir séjourné à Rome, au moins du 21 octobre 1681 au 9 juillet 1682 : à cette dernière date, il se fait donner des recommandations par l'évêque de Frascati, Alderanus Cibo. (1)

Ce qui est certain, c'est qu'après un nouvel intervalle de dix ans, nous le trouvons en Belgique : le 27 octobre 1693, Jules Piazza, internonce apostolique à Bruxelles, lui délivre des lettres de recommandation ; le lendemain, l'archevêque de Malines, Humbert-Guillaume de Precipiano, l'autorise à célébrer la messe en sa langue, autorisation que l'évêque d'Anvers, J.-Ferd. de Beughem, lui accorde également le 14 novembre suivant.

Le 5 juin 1695, il est à Hildesheim, où l'évêque Josse-Edmond de Brabeck lui permet d'officier en arménien ; la

croient que cette dignité représente celle de J. C., qui s'appeloit *rabbi* ou *docteur*. Michel Fevrer apporte aussi que les *vertabieds* ou *docteurs* sont plus respectés parmi les Arméniens que les évêques. Ils ont droit de prêcher assis et de porter une crosse semblable à celle du patriarche pour ce qui est de la figure.. » D'autre part, dans l article consacré à l'Arménie par le dictionnaire de Vivien de St-Martin, il est dit que sous les quatre patriarches, il y a en Arménie un corps très nombreux de *vartabeds* ou évêques.

Il est à noter, à propos de la double forme *Bardapiet* et *Vardapiet*, que les anciens documents espagnols nous donnent aussi des exemples du B et du V employés alternativement pour un même mot : dans l'espagnol moderne, du reste, le *B* correspond fréquemment au *V* français (cf. *Amberès* pour Anvers).

Quant à *Vanant* ou *Wanand*, je suppose que ce nom désigne la localité d'où Thomas était originaire.

(1) Cibo fut en effet évêque de Frascati (Tusculum) du 8 janvier 1680 au 15 février 1683 (Gams).

Digitized by Google

même année, il établit à Amsterdam une imprimerie, qu'il dirigeait encore en octobre 1705.

Bien qu'il ait habité Amsterdam de 1695 à 1705, comme il le déclare lui-même, il s'en faut cependant qu'il y ait séjourné de façon continue : le 8 juin 1697, en effet, il était en Angleterre ; la même année encore, en août et en septembre, il se trouvait à Vienne, où, d'après une attestation du 11 août 1697, il avait fait un séjour de près d'une demi année, et où il se fait donner des lettres de recommandation par le vicaire-général de l'évêque et par l'Empereur Léopold lui-même ; le 7 juillet 1699, il est de nouveau à Bruxelles, et, le 1er août suivant, à Gand, suivant une lettre de l'évêque van der Noot ; le 3 mars 1702, enfin, il séjournait à Paris.

Quel était bien le but que pouvait poursuivre ce véritable Juif Errant, pour lequel les distances et les fatigues semblaient ne pas exister ?

C'est ce qu'il nous apprend lui-même, et dans une déclaration faite en 1705 devant un notaire d'Amsterdam et dans un appel imprimé par lequel, lors de son voyage de retour, il demandait le secours des âmes charitables pour pouvoir regagner l'Arménie (1).

Depuis son adolescence, nous dit-il, il avait conçu le projet d'établir dans son diocèse un collège « latino-arménien » ; il avait, pour ce, fait venir de l'Arménie persane en Europe trois jeunes gens, ses cousins, deux devant s'instruire dans les bonnes études et manières, le troisième devant apprendre l'imprimerie ; un collège pouvait-il, en effet, exister sans l'auxiliaire de nombreux livres ?

Les trois jeunes gens s'étant perfectionnés autant que possible, chacun dans le domaine qui lui était assigné, Vardapiet alla, en 1695, s'établir avec eux à Amsterdam, où il monta une presse, avec tous les accessoires nécessaires pour imprimer en arménien livres et cartes géographiques.

(1) V. Annexes XI et XII.

Digitized by Google

Dès la première année, il put imprimer un dessin représentant toute la terre, en grand format, sur des planches de cuivre gravées par les frères Adrien et Pierre-Damien Schoonebeeck (1) et l'*Historia originis, progressus et indolis nationis armenae*, de Moïse, grammairien arménien (2), en format in-octavo.

Il livra ensuite successivement à l'impression : En 1696, une *Introductio ad Mappam* (in-octavo) et l'Imitation du Christ de Thomas a Kempis (in-12mo), traduites toutes deux du latin en arménien par Lucas Gregorii, son cousin germain.

En 1697, un Calendrier Perpétuel (in 12mo), et un Trésor des Marchands (in-octavo), composés par le même ;

En 1698, un Nouveau Testament, orné de gravures sur cuivre et augmenté des commentaires nécessaires, par le dit Lucas (in 12 mo) ;

En 1699, deux livres du même auteur, intitulé « Porte d'or pour la jeunesse arménienne » et « Prières quotidiennes pour les Arméniens » (in-octavo) ;

En 1702, un livre de Chants Musicaux de l'Eglise Arménienne (in 12 mo) et un autre, sur la Météorologie, du susdit Lucas (in-octavo) ;

En 1704, un ouvrage sur les Définitions en Théologie (in-octavo) ;

En 1705, enfin, un Bréviaire ou Horologe de l'Eglise Arménienne (in-octavo) et une traduction en arménien de l'ouvrage latin *Manuductio ad Celum*, due à Wardan,

(1) Dans une lettre que je signale plus loin, Monsieur Moes, d'Amsterdam, me fait remarquer qu'il ignorait que le célèbre Adrien Schoonebeeck eût un frère exerçant également l'art de la gravure.

(2) « Les Arméniens », dit Moreri (verbo *Arménie*) « font l'office ecclésiastique en l'ancienne langue arménienne Ils ont aussi toute la bible traduite en cette ancienne langue et leur traduction a été faite sur la version grecque des Septante. Ils l'attribuent à quelques-uns de leurs docteurs, qui vivoient vers le tems de St-Jean Chrysostome et entr'autres à *Moyse, nommé le Grammairien*, et à David, surnommé le Philosophe. »

Digitized by Google

archevêque des Arméniens établis en Pologne (1).

L'installation de l'imprimerie et l'impression de tous ces livres et cartes se firent aux frais de Thomas Vardapiet, qui n'avait pour mobile que l'amour de l'étude et pour but le bien de sa nation. L'activité de son imprimerie ne se borna pas, cependant, aux productions énumérées plus haut, car il publia également pour le compte d'autrui.

Considérant, sans doute, sa tâche comme terminée, ou, ce qui est encore plus probable, craignant que les infirmités de la vieillesse ne vinssent lui rendre difficile ou même impossible le retour vers une patrie si lointaine, l'archevêque conçut, en 1705, alors que son imprimerie avait fonctionné pendant dix ans, le projet de retourner en Arménie, avec ses cousins, ses livres et son matériel typographique. Pour se faciliter ce long voyage, il se fit délivrer un certificat le 30 octobre 1705, par le notaire H. de Wilde d'Amsterdam, auquel il donna des renseignements sur son séjour à Amsterdam et à qui il produisit les lettres de recommandation de l'empereur Léopold et une attestation d'Auguste-Hermann Frankius, professeur à l'université de Halle près de Magdebourg, relative à son imprimerie.

Il ne put, cependant, réaliser de suite son projet, car ce n'est que trois ans après, en 1708, qu'il se mit en route ; les causes de ce long retard ne me sont pas connues, mais il est probable qu'elles résidaient surtout dans les infirmités qui devaient amener sa mort, au début de son voyage, à Anvers.

Si les renseignements qui précèdent ne sont pas très circonstanciés, ils suffisent cependant pour esquisser la silhouette d'une figure bien intéressante. N'est-ce pas, en effet, une physionomie vraiment curieuse que celle de cet archevêque arménien qui, pour instruire ses compatriotes dans les belles-lettres et dans la religion catholique,

(1) Gams cite, dans sa *Series Episcoporum* (p. 251), parmi les archevêques des Arméniens, à Lemberg, Vartanus Hunanian, qui siège de 1681 à 1715.

Digitized by Google

n'hésite pas à venir monter une imprimerie arménienne en plein Occident, à Amsterdam.

Semblable entreprise provoquerait déjà notre admiration si elle se produisait de nos jours ; que faut-il alors penser de cette initiative d'un oriental du XVII^me^ siècle ? Je me demande même ce que nous devons plutôt admirer : cette largeur de vues de Vardapiet, qui lui fait apprécier les avantages incalculables du livre comme véhicule des idées et des connaissances ; cette hardiesse et cette confiance en soi, grâce auxquelles il ose concevoir un plan où l'inconnu tient une si grande place ; ou bien, la volonté persévérante et l'esprit de sacrifice qu'il a apportés à l'exécution de ses projets ?

Thomas Vardapiet, je me hâte de le dire, ne fut pas, cependant, le premier qui vint imprimer des livres arméniens en Europe.

Nous savons, en effet, qu'en 1664, une imprimerie semblable fonctionnait à Amsterdam même, également sous la direction d'un évêque d'Arménie. Ce prélat, Uscan ou Oscham, évêque d'Uschouanch, passa dans la suite à Paris, où il obtint privilège, ce qui donna lieu à l'érection d'une imprimerie à Marseille (1).

A-t-on signalé l'existence de ces livres arméniens imprimés en Europe au XVII^me^ siècle et, plus spécialement, possédons-nous encore dans quelqu'une de nos grandes bibliothèques publiques des productions de l'imprimerie

(1) Voici, en effet, ce que nous apprend l'universel Moreri :

« Leur principal emploi (des Arméniens) est la marchandise. Le cardinal de Richelieu avoit eu dessein d'en établir en France, pour augmenter le commerce ; et ce fut dans cette vue qu'il y fit imprimer quelques livres en langue arménienne. Uscan ou Oscham, évêque d'Uschouanch, étoit à Amsterdam en 1661, où il a imprimé quelques livres arméniens, et entr'autres une bible arménienne, pour en faire commerce. Il avoit eu cette commission de son patriarche, parce que les bibles en cette langue, n'étant auparavant qu'en manuscrit, étoient fort rares et fort chères. Il passa d'Amsterdam à Paris, où il obtint de M. Seguier, chancelier de France, un privilège pour imprimer les livres arméniens de ceux de sa nation. En effet, depuis ce tems-là, ils ont eu une imprimerie arménienne à Marseille, où ils se sont établis pour le commerce... » (Verbo *Arménie*, dans l'édition de 1732).

Digitized by Google

de Thomas Vardapiet (1)? C'est là une question qui sort de ma compétence et que je pose à mes collègues, les bibliothécaires de Bruxelles et de la province : je serais heureux si la lecture de cette courte notice pouvait amener l'un d'eux à approfondir ce point curieux de l'histoire typographique des Pays-Bas.

JULES VANNÉRUS.

# ANNEXES.

## I

28 mars 1660. — Son Eminence Jacques, patriarche de la Grande Arménie, consacre le défunt comme archevêque.

1) Copie, en caractères arméniens, d'une copie faite d'après la bulle originale en langue arménienne, par Jean Gaspars et Pedro Aelbes, serviteur et assistant du défunt, à Anvers, le 15 septembre 1708, en présence du notaire J. Boeye.

Cette copie de copie semble avoir été faite par le notaire lui-même, qui aurait donc cherché à reproduire le plus exactement possible les caractères de la copie.

2) Analyse, par le notaire, d'après la déclaration des deux serviteurs.

## II

10 juin 1672. — Le dit patriarche Jacques permet au même Thomas de passer et repasser par tous les pays, en le recommandant à tous les potentats, spirituels et temporels, et aux autres personnes qualifiées.

1, Copie, en caractères arméniens, d'une copie faite, d'après les lettres originales en arménien, par les mêmes serviteur et

(1) Il ne s'en trouve en tous cas pas à la Bibliothèque publique de la ville d'Anvers.

D'après une aimable communication de M. E. W. Moes, directeur du cabinet d'estampes au musée royal d'Amsterdam, il existe quelques livres arméniens à la bibliothèque universitaire de cette ville : une très grande bible de 1686, mais que M. Moes n'ose attribuer à Amsterdam, car l'adresse en est en arménien ; le Thomas a Kempis de 1696, cité par Vardapiet parmi les livres qu'il a imprimés ; enfin, un traité de l'idolâtrie, par Loekas, imprimé à Amsterdam en 1715.

Digitized by Google

assistant, le 15 septembre 1708.

2) Analyse, par le notaire.

## III

25 octobre 1671. — Le même patriarche Jacques accorde au même une autre permission.

1) Copie de copie, en caractères arméniens, faite dans les mêmes conditions que les deux précédentes.

2) Analyse, par le notaire.

## IV

9 juillet 1682. — *Datum Romae, ubi nulla est pestis aut contagiosi alicujus morbi suspicio.* — « Alderanus, episcopus tusculanus S. R. E Cardinalis Cybo, Armenorum Indorumque protector », donne une lettre de recommandation à Thomas, « episcopo S. Crucis in Armenia, peregrino armeno, ex Urbe, quo se ad limina apostolorum visitanda contulerat, proficiscenti ».

Il demande qu'on le reçoive bien et qu'on veille à la sûreté des routes qu'il aura à suivre.

Signé : *A. Card^lis Cybo protector*, avec sceau.

Copie, par le notaire.

## V

27 octobre 1693, à Bruxelles. — Jules Piazza, abbé de St-Georges, « in Belgio ac Burgundiae comitatu, cum facultatibus nuncii, apostolicus internuntius », déclare que de lettres datées de Rome le 21 octobre 1681 il conste que le R^d S^r Thomas Vardabiet Devanant est bien, ainsi qu'il s'intitule, évêque du monastère de la S^te-Croix en Arménie ; aussi, puisqu'il est venu en ces régions de pays lointains (*cum per varias regiones tot terrarum spatia dimensus in hasce oras appulerit*), ceux qui le recevront avec humanité, mériteront bien des célèbres églises orientales (*prosequuntur de famoso nomine ecclesiarum orientalium egregie merituri*).

Après cette déclaration, signée *J. Piazza, abbas S. Georgii*, contresignée *M. A. Pigliarch* et scellée, viennent des autorisations données au dit évêque de célébrer la messe en sa langue (*in genuinâ suâ linguâ ; in linguâ armenicâ*) dans différents diocèses, pendant tout le temps qu'il y séjournera. Ces autorisations sont accordées par

Digitized by Google

l'archevêque de Malines, le 28 octobre 1693 (par acte daté de Bruxelles, signé *H. G. A. M.* et contresigné *Jac. Ottaert, secret.*) ; par l'évêque d'Anvers, le 14 novembre 1693 (par acte daté d'Anvers, signé *Ferd. epus. Antver*, et contresigné *M. van Marcke, secret.*); par l'évêque de Hildesheim, prince du S^t^-Empire, le 5 juin 1695 (par acte daté de Hildesheim, signé *Judocus Edmundus* et contresigné par J. C. Roosenthal) ; par l'évêque de Gand, le 1^er^ août 1699 (par acte daté du palais épiscopal de Gand, signé *P. E. Epus Gand.* et contresigné *Figers* (ou *Sigers* ?) *secret*).

Copies, par le notaire.

## VI

8 juin 1697. — Anne, reine d'Angleterre, délivre au défunt un passeport.

Analyse, par le notaire Boeye, d'après l'original en latin, sur parchemin.

## VII

14 août 1697, *ex curia episcopali Viennensi.* — Jean-Bapt. Mayr, docteur en théologie, conseiller de l'empereur, doyen de Kurenberg et prévôt de l'église cathédrale de Vienne, vicaire général et official d'Ernest, comte Trautsohn de Falckenstein, évêque de Vienne, atteste que le R^ssime^ S^r^ Bardapiet Wanand, abbé de la S^te^-Croix et archevêque de Gogtan, dans la Grande Arménie, a séjourné à Vienne pendant près d'une demi-année, y lisant la messe (*hic Viennae in Austria per medium circiter annum versatum esse et de licentia nostra sacra legisse*), se comportant avec dignité, sans donner lieu à aucune enquête, ni être atteint d'aucune excommunication ou suspension.

Signé *Joes Bapta Mair* et contresigné par Melchior Scheibelans, *consistorialis et notarius episcopalis*, qui appose le sceau épiscopal.

Copie, par le notaire.

## VIII

5 septembre 1697, à Vienne. — L'empereur Léopold donne au défunt des lettres de recommandation.

Analyse, par le notaire Boeye, d'après l'original en latin, sur parchemin, avec le sceel impérial.

Digitized by Google

## IX

7 juillet 1699, à Bruxelles. — Humbert-Guillaume a Precipiano, archevêque de Malines, primat de Belgique, etc., recommande le même prélat (*Rev^mum^ D^num^ Thomam Bardapiet de Wanand, natione Armenum, ordinis S^ti^ Anthonii abbatis Dei gratie et matris ecclesie, archiepiscopum Goghtanensem, monasterii S^ae^ Crucis in majori Armenia hygamenum sive prepositum abbatem, genere et stirpe regia oriundum et cum romana ecclesia sedeque apostolica communionem habentem, juxta E^mi^ Cardinalis Cardinalis Carpinii ad ill^mum^ ac Rev^mum^ D^num^ Julium Piazza Belgii internuntium litteras*), pour qu'on s'empresse de porter secours à ce religieux dévoué (*qui vitam suam, ut religio illibata inter hostes christiani nominis persistat vineaque dominica rite excollatur, mille mortis periculis exponere non reformidat*).

Il lui donne en même temps la permission de célébrer la messe selon le rite de son église, pendant toute la durée de son séjour dans le diocèse.

Signé *H. G. Archiepiscopus Mechliniensis*, contresigné *J. D. Van den Kerckhoven secret* et scellé.

Copie, par le notaire.

## X

3 mars 1702. — *Frater Claudius Boistard, humilis superior generalis congregationis Sancti Mauri, ordinis Sanctae Benedictae*, à Paris, délivre au défunt des lettres de recommandation.

Analyse, faite par le notaire J. Boeye, d'après l'original en latin, signé *Claude Boistard.*

## XI

30 octobre 1705, à Amsterdam. — Déclaration de Th. Vardapiet au sujet de son séjour à Amsterdam.

« Hodie, XXX^a^ die mensis octobris anno MDCCV, comparebat coram me Henrico de Wilde, notario publico civitatis Amstelaedamensis immatriculato, Reverendissimus Dominus Thomas Wardapiet, archiepiscopus Sanctae Crucis in Gochtan, Perso-Armeniae, qui coram me contestatus est et dixit se abhinc decem annos, ab anno scilicet 1695, hic in hac urbe commoratum esse ; et interea temporis in utilitatem et commodum populi sui concinnavisse praelum cum

Digitized by Google

omnibus aliis necessariis instrumentis typographicis ad libros et tabulas geographicas in armena lingua imprimendas.

In qua tipographia ex quo illam erexit, etiam suis sumptibus impressisse vel imprimi jussisse sequentes libros et mappas geographicas :

Primo, anno 1695 picturam totius orbis terrarum in majori forma aeneis laminis incisam par Adrianum et Petrum-Damianum Schoonebeeck fratres.

In eodem anno HISTORIAM ORIGINIS, PROGRESSUS ET INDOLIS NATIONIS ARMENAE, auctore Moyse, grammatico armeno ; in octavo.

Anno 1696, librum nominatum INTRODUCTIO AD MAPPAM per Lucam Gregorii, fratruelem, e lingua latina in armenam translatum, in octavo.

Eodem anno, librum DE IMITATIONE CHRISTI THOMAE A KEMPIS, ab eodem Luca elaboratum, in duodecimo.

Anno 1697, KALENDARIUM PERPETUUM, ab eodem Luca elaboratum, in duodecimo.

Item, librum nominatum THESAURUS MERCATORUM ab eodem supradicto, in octavo.

Anno 1698, NOVUM TESTAMENTUM, figuris aeneis ornatum et cum necessariis declarationibus ab eodem Luca auctum, in duodecimo.

Anno 1699, librum intitulatum IANUA AUREA PRO IUVENTUTE ARMENA, per Lucam Gregorii compositum, in octavo.

Item librum QUOTIDIANARUM PRECATIONUM PRO ARMENIS, ab eodem Luca elaboratum, in octavo.

Anno 1702, librum MUSICALIUM CANTIONUM ECCLESIAE ARMENAE, in duodecimo.

Item librum DE METEOROLOGIA, per Lucam Gregorii, in octavo.

Anno 1704, libellum DE DEFINITIONIBUS THEOLOGICARUM RERUM, in octavo.

Anno 1705, BREVIARIUM vel HOROLOGION ECCLESIAE ARMENAE, in octavo.

Item librum intitulatum MANUDUCTIO AD CELUM, translatum e latina in linguam armenam a Wardano, archiepiscopo Armenorum qui sunt in Polonia, in octavo.

Hos omnes libros et geographicas mappas cum omnibus instrumentis typographicis, praedictus Reverendissimus Dominus Thomas Wardapiet, qui coram me comparuit, declaravit se amoris studio et necessitatis commodo suae nationis, suis sumptibus curasse et

Digitized by Google

expressisse, praeter libros illos qui aliorum sumptibus in sua typographia sunt expressi.

Demum declaravit dictus archiepiscopus coram me se velle cum omnibus instrumentis typographicis et libris ac typographis consanguineis ad optatos patrios lares redire ad illuminandos illos misellos christianos qui in tenebris et sub jugo tirannico jacent. De quibus declarationibus supratactus achiepiscopus exhibuit mihi notario et testibus subsignatis duas authenticas commendatitias quae de typographia et zelo christiano hujus archiepiscopi attestantur, scilicet Clem^mi Leopoldi, superatae mortalitatis piae memoriae imperatoris, ad diem 5 septembris anno 1697 Viennae, et Augusti-Hermanni Frankij, professoris in universitate Hallensi apud Magdeburgum.

Harum omnium rerum ut constaret veritas praedictus archiepiscopus fidem nostram et publicum instrumentum in hunc finem postulavit.

Actum Amstelodami, presentibus Michaele Le Blon et Cornelio van Born, ut testibus requisitis ».

Quod attestor rogatus, H. de Wilde, nots. pub.

Au dos de l'original, muni d'un sceau notarial, déclaration des bourgmestres et régents d'Amsterdam (*consules et rectores civitatis amstelaedamensis*), attestant, le 9 novembre 1705, que Henri de Wilde est réellement notaire public et immatriculé de cette ville ; cette attestation était signée *J. B. Lestevenon a secretis.*

Copie, par le dit notaire.

## XII

Sans date. — Appel de Vardapiet, à la charité du public.

« Serenissimi, Illustrissimi, Reverendissimi et spectabiles Domini Principes, tam Spirituales quam Sæculares, Duces, Marchiones, Comites, Barones, Præsides, Vice Domini, Urbium, Civitatum, Oppidorum ac Communitatum Rectores, Magistratus, Consules, nec non Portuum et Passuum quorumvis Custodes et omnes cujuscunque Statûs, Gradûs, Ordinis, Conditionis, Dignitatis et Praeeminentiae Domini

Cum sacrae litterae omnibus omnino Christi fidelibus piam et salutarem Charitatem impense commendent ; aequitati consentaneum est, ut harum infrascripto exhibitori benigne et charitative aures praebere dignemini.

Ab Adolescentiâ meâ ad hunc usque ingravescentem aetatem in meâ Dioecesi Collegium utriusque Litteraturae Latino-Armeno

Digitized by Google

idiomate stabiliendi Animus mihi fuit semper : Quâ de causâ tres è meis Consanguineis juvenes ex Perso-Armeniâ in Europam adduxi, ut duo in bonis Studiis et Moribus instruerentur ; tertius verò Artem imprimendi libros disceret : Cum haud quaquam Collegium sine Copiâ librorum consistere possit. Deo dante, fortunâque duce, cum omnes tres fuerint (ad posse) in culmine perfectionis artium, quas jam diu affectaveram, profectus sum cum illis Amstelredamim, in omni industriâ famosam Civitatem, ut ibi omnia ad typum necessaria instrumenta Confici curarem, indeque cum ~~nostrâ~~ completâ Typographiâ, nostrisque juvenibus ad optatos Patrios lares tenderem, ad illuminandos illos Misellos Christianos, qui in taenebris et sub tyrannico jugo jacent.

Sed quid possum, vel potui hactenus sine piis auxiliis vestris ? Nihil omnino : juxta illud Divini verbi : *Sine me nihil potestis facere.* (Joh. 15.5). Praestate nobis (enixè supplico) temporalia, ut aeterna ab aeterno bono recipiatis : omni ope, verbo et opere Charitativo intentionem meam prae attactam promovere pro viribus non gravari cordicitus peto. *Recipite me in Ecclesiâ Christi. saltem ut pedes in corpere* (I. Corin 12. 15.). *Vermis enim ego sum et non homo* (Psal. 21. 7.). De hoc salutari meo conatu praeter multorum praeeminentium testimonia habeo Authentica Sacrae Caesareae Majestatis : item libellos et Attestationes de meâ Nobili Antiquâ, imo Regiâ Prosapiâ, ut illas visuris, lecturis, legique audituris patebit.

D. V.

Indignus Servus Thomas Vardapiet, Abbas Ordinis Sancti Antonii ,Archiepiscopus Sanctae Crucis in Gochtan, Perso-Armeniae.

Feuillet imprimé.

Digitized by Google

# Notes sur quelques manuscrits

## de la Bibliothèque royale de Belgique

### I. Une charte du couvent de Sainte-Élisabeth du Mont-Sion, à Bruxelles (Ms. n° 12792).

Dans son très intéressant article « *Une femme archiviste au XVI^e siècle* » publié dans les MÉLANGES PAUL FREDERICQ (1), M. Joseph Cuvelier constate que le magnifique chartrier du prieuré de Sainte-Élisabeth, du Mont-Sion, à Bruxelles, « si bien ordonné en 1540, semble avoir disparu entièrement et à tout jamais, à l'exception de deux petites chartes de 1453 et de 1536, conservées à la Bibliothèque de Bourgogne ».

Nous venons d'en retrouver une troisième, c'est l'acte, signalé du reste par M. Cuvelier (2), de l'évêque de Cambrai, Jean de Liedekerke, qui le 9 décembre 1436 donne aux sœurs de Sainte-Élisabeth du Mont-Sion le prieur de Groenendael, comme visiteur. Cette charte est aussi conservée à la Bibliothèque royale de Belgique, elle y porte le n° 12792.

Bien que ce document soit inédit, il n'y a pas grand intérêt à le publier intégralement. Nous en extrairons le passage suivant, parce qu'il précise, de façon très nette, la topographie du couvent de Sainte-Élisabeth: *Monasterium novum monialium Regularium dicti ordinis sancti Augustini in domo de Reclusorio nuncupato* (sic) *infra opidum Bruxellense in loco dicto dat Warmoesbroeck infra parochiam ecclesie nostre Sancte Gudile iuxta capellam Sancti Laurentii et in finibus cimiterii eiusdem,*

La pièce est datée de Bruxelles : *Datum et actum Bruxelle dicte nostre dyocesis.*

A la charte est appendu un sceau de cire rouge, en par-

(1) P. 295-305.
(2) *Ibid.*, p. 296.

Digitized by Google

fait état de conservation. En voici la légende ⁂ **sigillum : iohannis : dei : gratia : episcopi : cameracensis : et comitis.**

Comment les trois chartes du couvent de Sainte-Élisabeth sont-elles arrivées à la Bibliothèque royale ? Il n'est pas aisé de l'établir.

Probablement, par voie d'achat vers 1835, mais les inventaires sont muets sur ce point, car à cette époque ils étaient tenus fort irrégulièrement.

Voici quelques indices qui pourraient peut-être mettre sur la bonne piste.

Les trois chartes sont renfermées chacune dans un étui en carton bleu, qui porte l'indication plus ou moins exacte du contenu de la charte. Ces étuis sont de même facture et les étiquettes de la même écriture. De plus, les nos 13515 et 13516 ont d'autres numéros d'ordre, 478 et 479. Enfin, sur les trois étiquettes, il y a les mêmes initiales B. E.

Nous avons retrouvé la signification des nos 478 et 479 dont nous venons de parler. Ce sont les numéros d'ordre du catalogue manuscrit de la bibliothèque de Le Candèle, que l'on conserve à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. Toutefois dans la bibliothèque même du château de Gyseghem, ces pièces portaient les cotes 317 et 319 et l'on constate déjà par le catalogue que ces pièces étaient renfermées dans un étui. Nous avons retrouvé, dans le même catalogue, la mention de la charte no 12792, sous le no 237, et dans la collection Le Candèle, elle avait le no 458. Là s'arrêtent nos investigations.

## II. Note complémentaire sur Jean Ooms (Ms. no 12731-14).

Au tome III, p. 374-377, de cette Revue, M. C. Bemelmans a fait connaître une œuvre inédite de Jean Ooms, conservée à la Bibliothèque royale de Belgique.

On ne possède que fort peu de renseignements sur la vie de cet écrivain. Il est donc utile de rassembler tout ce qui peut contribuer à le faire connaître.

Digitized by Google

Voilà pourquoi nous signalons, dans le Ms n° 12731-34 de la Bibliothèque royale de Belgique, une pièce signée *J. Ooms S. T. L. Canonicus graduatus et archipresbyter exemptus Cathedralis Sancti Bavonis*, et datée du 5 avril 1704.

Dans ce document, dont l'exemplaire de la Bibliothèque royale n'est qu'une copie, Jean Ooms proteste très énergiquement contre une omission dont il a été victime, en n'étant pas convoqué à l'élection d'un chanoine gradué :

En suite de ces protestations, le chanoine Ooms, avec quelques-uns de ses collègues, procéda le 5 avril 1704 à l'élection, et ce fut Lambert Baerts, pléban de Malines, qui recueillit les suffrages (1).

Or le 1er avril 1704, sur l'ordre du roi, le Mis de Bedmar avait écrit à l'évêque de Gand, Mgr vander Noot, qu'il y avait lieu de surseoir à cette élection (2).

L'acte de Jean Ooms devait donc avoir des suites. Mgr vander Noot le fit comparaître, mais comme l'évêque le dit dans une lettre au roi du 6 avril 1704 (3), Ooms répondit « que l'élection s'est faite et qu'il a donné la collation à son esleu de ce canonicat ».

Après la remontrance à Jean Ooms et la plainte au roi, Mgr vander Noot fit paraître un mandement de protestation, le 6 avril 1704, et il chargea son notaire apostolique de le signifier à Jean Ooms (4).

Celui-ci sentit gronder l'orage et se déroba ; le 6 et le 7 avril, il fut introuvable à Gand (5) tant à son domicile qu'à Saint-Bavon, chez les Capucines, dont il était confesseur et directeur, et chez le curé de Saint-Jacques, où l'on disait qu'il s'était réfugié.

En réalité, le 6 avril Jean Ooms et Baerts étaient partis pour Malines, et le 7, ils allaient trouver l'Internonce pour lui expliquer leur conduite (6). Ooms rentra à Gand, le 14 avril.

(1) Voir le procès-verbal de cette élection dans le ms cité f. 39-39v.
(2) Cf. manuscrit cité, f. 31.
(3) *Idid.*, f. 34.
(4) *Ibid.*, f. 40. La même pièce se trouve, en flamand, f. 42-43v.
(5) *Ibid.*, f. 40v.
(6) *Ibid.*, f. 47.

Digitized by Google

F. 140 et f. 142, il y a encore, relatives à la même affaire, deux déclarations de Jean Ooms, datées du 4 juin 1704.

Bref, pour ceux qui veulent, sur documents, établir la biographie de Jean Ooms, le ms n° 12731-34 de la Bibliothèque royale de Belgique constituera une source précieuse d'informations.

### III. **Juno Canis (Ms n° 12679-83).**

Dans une des chartes imprimées à la suite du mémoire de J. N. Eelkens pour l'abbaye de Forest, et dont il y a entre autres un exemplaire dans le ms n° 12679-83 de la Bibliothèque royale de Belgique, on lit la date que voici : « *Actum Bruxellae anno Domini milesimo ducentesimo nonagesimo quinto die martis post Juno Canis.* »

Cette étrange formule que nous avons rencontrée ici pour la première fois, nous a laissé rêveur.

Qu'est-ce que *Juno Canis* ? Aucun manuel de diplomatique n'a pu nous livrer la clef de l'énigme.

Nous croyons toutefois en tenir la solution exacte.

*Juno Canis* nous paraît être tout bonnement une grosse erreur de lecture pour *invocavit*, et elle s'explique jusqu'à un certain point. On a séparé en deux le mot *invocavit* et puis la confusion fréquente et naturelle de *u* et de *n*, de *s* et de *t* a donné *Juno* et *Canis*.

Maintenant qu'est-ce que *Invocavit* ? C'est le premier mot de l'Introït de la messe du premier dimanche du carême (1). La charte en question est donc datée du mardi après le premier dimanche du carême, soit le 9 mars 1295.

On nous demandera peut-être pourquoi nous relevons pareille vétille ? La correction de cette erreur ne nous paraît pas inutile. De même que les vieux maîtres, pour enseigner l'orthographe, donnaient à leurs élèves des cacographies, ainsi le redressement de mauvaises lectures peut contribuer à enseigner la paléographie.

J. Van den Gheyn S. J.

(1) Voir Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 267.

Digitized by Google

# Bibliographie.

## I. — COMPTES RENDUS.

**Ostende Centre d'art.** *Exposition du Livre belge d'art et de littérature, organisée par le Musée du livre.* 1906. 14 Juillet-30 Septembre. Bruxelles, Larcier, 1906, 8° (0,23×0,115), 106 p., portr.

Depuis un certain temps, un groupe d'artistes et d'esthètes dont M. le sénateur Edmond Picard est le chorège, organise à Ostende des « manifestations destinées à glorifier la Capitale d'été de la Belgique par autre chose que les splendeurs de la mondanité. »

Ce « groupe d'initiative et d'avancée a fait sienne cette devise :

> Sans l'Art qui nimbe tout d'un éclat radieux,
> Le plaisir est vulgaire et le faste odieux. »

Et tout d'un coup, les amusements frivoles des villégiatures se sont rehaussés des joies austères des Conférences et des Expositions. Les séductions du Livre se sont ajoutées « à la grâce, la noblesse et la somptuosité de la Peinture et de la Sculpture, à celles de la Musique, de l'Eloquence et du Théâtre ».

C'est le *Musée du Livre*, de Bruxelles, qui a tenté de réaliser cette initiative intéressante, dans une des antichambres du Kursaal. Un choix d'œuvres belges et contemporaines y était réuni.

L'exposition, la première de ce genre en Belgique, s'est ouverte le samedi 14 juillet. Elle fut l'occasion pour M. Paul Otlet, président du Musée du Livre, de faire une conférence, dans laquelle il montra le passé, le présent et surtout, paraît-il, l'avenir du Livre (1), et charma ses auditeurs avec d'abondantes statistiques.

La brochure dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article, contient la liste des auteurs dont les œuvres ont été exposées dans les huit vitrines du Kursaal : ils sont au nombre de quatre-vingt-dix. Elle donne ensuite une liste sommaire d'œuvres littéraires des auteurs belges d'expression française : cette dernière comprend les titres de 2,182 œuvres, dues à la plume de 570 auteurs (2).

Nous n'avons affaire ni à un catalogue de l'exposition, ni à une bibliographie proprement dite, mais à une *Liste sommaire*. Ceux qui l'ont élaborée, je veux dire les bibliographes de l'*Institut international*

(1) Voy. *La Belgique artistique et littéraire* du 1er août 1906, p. 315.
(2) La brochure est illustrée de dix-huit photogravures, reproduisant les traits d'autant d'écrivains belges, qui ont écrit en français ou en flamand, et parmi lesquels il en est qui ne figurent pas dans la *Liste*.

Digitized by Google

*de bibliographie*, s'expliquent sur ce qu'ils ont voulu faire, dans une langue à la vérité peu sûre mais suffisamment nette :

« Le but a été de dresser, en un tableau collectif, l'inventaire de la production de la Belgique, sous forme de livres écrits en français, dans le domaine de l'imagination, de la fantaisie et de la description littéraire : Poésies, Romans, Théâtre, Critique (?), Récits de voyage pittoresques. Les ouvrages de science, de technique et d'histoire, les récits pour l'enfance, les traductions, les innombrables collaborations aux revues et journaux ont été systématiquement omises (*sic*), ainsi que toute la littérature flamande et toute la littérature wallonne.

« L'inventaire, dressé et imprimé en quelques semaines à la demande du Musée du Livre, est loin d'être complet et, de ci de là, des circonstances particulières ont dû faire céder la rigueur du plan proposé. Il se présente comme un essai. »

Prenons-le donc comme tel. Mais, puisqu'on prévoit que des éditions ultérieures pourront l'étendre et l'améliorer, puisque cette première exposition aura des suites — si nous pouvons ainsi dire, — qu'il nous soit permis de présenter aux savants « essayistes » quelques modestes observations que nous avons notées, en parcourant très rapidement leur œuvre.

Que leur plan soit peu rigoureux, ils l'avouent. Ils citent, par exemple, les études philologiques ou historiques de MM Bacha et Bayot, de la Bibliothèque royale, mais pourquoi passer sous silence les œuvres *poétiques* de leurs aînés dans la carrière, MM. Alvin et Nizet ? Les auteurs de la *Liste* nous avertissent loyalement qu'ils ont dû céder à des circonstances particulières. Nous passerions pour indiscret en insistant sur ce chapitre.

Nous n'insisterons pas non plus sur les descriptions inexactes ou incomplètes des titres ; elles sont nombreuses mais, encore une fois, qu'on y prenne garde : ceci n'est pas une bibliographie ; ce n'est qu'un *essai*. Quand nous aurons sous les yeux une vraie bibliographie, alors seulement il sera temps de laisser les bibliographes faire la chasse aux vétilles. Cette chasse est réservée, pour le moment. Ne braconnons pas !

Cependant, voilà qui est grave : que viennent faire dans cette liste d'écrivains *belges*, les noms de MM. Charles Bernard, Jean Bertheroy, William Busnach, Jules Lermina, Albert Leune, Paul Redonnel, Maurice Sand, Léon Souguenet ? Ce sont d'authentiques écrivains *français*.

« Il n'y a pas de littérature belge », disent certains qui enrichissent des œuvres de tous nos écrivains, les lettres françaises. Par un piquant retour des choses, les auteurs de la *Liste* voudraient-ils annexer les écrivains français ? Ils commencent naturellement par ceux qui se sont fait imprimer chez nous. Mais, pour Dieu ! je les en supplie : qu'ils n'aillent pas plus loin dans cette voie périlleuse !

Il existe sur les dictionnaires une plaisanterie classique, qu'à notre connaissance, on n'avait pas, jusqu'ici du moins, appliquée aux bibliographies. Vous cherchez la définition d'un terme, on vous renvoie à un

Digitized by Google

second ; vous vous reportez à celui-ci, on le définit par le premier. Celui qui, avide de renseignements, consultera la *Liste*, sera parfois le jouet d'une aventure analogue.

Page 25, il lira que Jean d'Ardenne a pour pseudonyme : Dommartin, Léon ; page 40, que Dommartin, Léon a pour pseudonyme : Jean d'Ardenne ; que de Croisset, Francis est le pseudonyme de Wiener, Franz (p. 28) et que Wiener, Franz est le pseudonyme de Croisset, Francis (p. 99) ; que Georges Rency est le pseudonyme de Stassart (p. 83) et que Stassart (p. 89) est celui de Georges Rency ; que Paul Renan (p. 83) est le pseudonyme de Thil-Lorrain, et Thil-Lorrain (p. 90) celui de Paul Renan. Les auteurs de la *Liste* ont-ils voulu

fournir de la matière aux Œdipes futurs ?

Je n'oserais l'affirmer : il me paraît plus vraisemblable qu'ils ont tâché de tempérer l'aridité inévitable des nomenclatures. Les lecteurs érudits auront, en effet, remarqué que le comique des vaudevilles naît souvent de semblables confusions de noms. Une opérette qui eut son heure de célébrité, *Mamzelle Nitouche*, tirait, par un procédé identique, une partie de son intérêt du rôle de Célestin-Floridor, *homo duplex*.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces conjectures, les pseudonymes jouent des tours aux auteurs de la *Liste*.

Serait-il vrai que sous le nom de Léo Junker se cachât M. Henri Brunelle ? Bien que la littérature du premier soit médiocre, j'ai toujours cru qu'elle lui appartenait bien.

Rien n'indique, d'autre part, dans la *Liste*, que *Chantemerle* dissimule la personnalité de M. Henri Davignon ; que M. Christian Beck a publié sous le nom de *Joseph Bossi*, voire de *Fabrice*, plus d'une « prose ». On ne nous dévoile pas — bien que tout le monde le sache — qui signe : Henry Vignemal, ni quel poète, sévère mais juste, parodia le chef-d'œuvre congolais d'un sénateur académicien.

En revanche, on nous révèle que, sous le manteau de *Flor O'Squarr*, l'esprit de feu Victor Joly continue à se manifester : je ne serais pas surpris qu'il y eût là-dessous quelque diablerie.

Ce ne serait pas la seule. Comment expliquer, autrement que par une intervention maligne, les « coupes sombres » pratiquées dans l'œuvre de plusieurs écrivains mentionnés ? De Xavier de Reul, on cite *un* roman, posthume ; de Henri Kistemaeckers, *deux* ouvrages, sans lieu ni date ; de Maurice Hennequin, *cinq* pièces, auxquelles par surcroît, on enlève des actes. On oublie les productions récentes de Fontainas, de Fierens-Gevaert, (ou plutôt, pour parler comme les auteurs de la *Liste*, d'Hippolyte Fierens dit Fierens-Gevaert). Des trois volumes de Gustave Frederix, qui sont à peu près tout ce qui reste de son long labeur de critique, on ne souffle mot. On ne mentionne qu'un seul volume du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul : si, sur la foi du titre sans doute, on signalait *Un roman d'amour*, qui est un chapitre d'histoire littéraire, il fallait lui

Digitized by Google

adjoindre les douze volumes qui ont mérité à cet admirable chercheur une réputation qu'on n'ignore que dans sa patrie.

Enfin, bien que dans toute bibliographie des omissions soient fatales, ne sera-t-on pas étonné de ne pas voir figurer ici le *Parnasse de la Jeune Belgique*, et l'*Anthologie des prosateurs belges*, que MM. Lemonnier, Picard, Rodenbach et Verhaeren publièrent en 1888 ? On ne trouvera pas non plus les noms d'Edouard Wacken, Dominique Keiffer, Grégoire Le Roy, Honoré Ponthière, Godefroid Kurth, Emile Banning. Pas plus que celui de M. Cyr. van Overbergh, dont l'activité variée s'est exercée aussi — à preuve *Dans le Levant* ou *Carmélite*, — dans le domaine purement littéraire. Pas plus que ceux de bien d'autres, mais il convient — puisqu'aussi bien on nous y invite, — d'être indulgent à un *essai*.

On raconte qu'aux temps de la fièvre de l'or, on pouvait lire dans un café-concert de San-Francisco l'avis suivant : « Prière de ne pas tirer sur le pianiste : il fait ce qu'il peut ! » Les compilateurs de la *Liste* ont fait ce qu'ils ont pu ; ne les assassinons pas : permettons-leur plutôt de faire mieux, une autre fois, pour la plus grande gloire des Lettres belges.

OSCAR ( ROJEAN.

**Le Livre d'Heures de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein,** par EDOUARD LALOIRE, archiviste aux Archives générales du Royaume. Bruxelles, Pierre Verbeke, 1906. Gr. in-4°, 19 pp. et 2 pl. — (Extrait de la publication « *Les arts anciens de Flandre* ». Tome 1er, pp. 172 à 187).

Trois thèses principales défraient cette notice. La première est fondée : elle attribue à Philippe de Clèves la commande d'un Livre d'Heures appartenant aujourd'hui au duc d'Arenberg, à Bruxelles. Les autres sont de caractère moins objectif. Suivant M Laloire, Hugo Van der Goes et Jérôme Posch auraient collaboré à la décoration de ce volume. Entreprendre de révéler ainsi les deux peintres comme miniaturistes, c'est un coup d'audace qui ne manque pas d'intérêt. La tentative pourrait cependant rester sans effet aux yeux de plus d'un critique. Si je ne m'abuse, les acquêts de l'histoire de l'art ne s'en trouveront pas accrus.

Le volume, disons-nous, a été fait pour Philippe de Clèves. Là-dessus, point de doute possible. Les armes dont les marges sont ornées, la présence du chiffre *P*, le nom de Philippe inséré dans la Salutation à la Vierge (et non la « Salutation angélique »), ce sont là des indices décisifs. Le caractère autographe de certaines prières inscrites après coup demanderait, par contre, à être démontré.

Pour le surplus, le manuscrit pouvait être décrit moins sobrement. On aurait voulu connaître la liste de noms propres qui occupe le f. 2. Il fallait mettre en lumière les annotations successives dont les pages sont couvertes. On ne voit pas enfin de quel droit l'auteur se dispense de

Digitized by Google

retracer, dans une publication comme celle-ci, les destinées du volume étudié. S'acquitter de tels soins, qu'est-ce ? sinon fournir au lecteur les éléments nécessaires pour apprécier la solution donnée aux problèmes que soulève le travail.

Il y aurait eu avantage, également, à tenir compte, dans l'examen de ce Livre d'Heures, des nombreux manuscrits qui ont appartenu au sire de Ravestein. Ainsi que je l'ai dit ici-même (1), Philippe de Clèves avait réuni une *librairie* assez riche, dont plusieurs bibliothèques conservent aujourd'hui les débris. Généralement, outre qu'il faisait armorier ses livres, il y apposait sa signature. Or celle-ci ne se trouve pas dans le manuscrit d'Arenberg. Pourquoi ? D'autres volumes de même provenance sont-ils aussi dans ce cas ? (2) Du moins pouvait-on noter que le chiffre *P*, que nous avons ici, se rencontre dans des manuscrits certainement exécutés pour lui, tel le *Buscalus* de Copenhague, B. R., fonds de Thott, n° 413. M. Laloire a la main malheureuse en choisissant comme terme de comparaison la seule *Légende dorée* de Bruxelles, B. R., n° 9282-85. Ce recueil n'a précisément pas été fait à l'intention de notre personnage. Ce qui nous est dit des initiales peintes dans ses bordures veut être complété et précisé. On avait, à l'origine, *J. C.* Plus tard seulement, le *J* a été gratté pour faire place à *P*, et, tant bien que mal, on a transformé le *C* en *F*. De même, les armoiries de Philippe y ont été substituées à d'autres, qui étaient peut-être celles de son oncle, Jean de Clèves (1419-1481). Ce dernier portait : parti de Clèves et de la Marck. Il avait reçu la Toison d'or en 1451. La présence du collier autour des armoiries primitives expliquerait que l'écu ait été agrandi — et, visiblement, il l'a été — pour recevoir celles de Philippe. Le célèbre capitaine, en effet, n'obtint jamais les insignes d'un ordre réservé aux fidèles serviteurs de la maison de Bourgogne.

Revenons maintenant à notre Livre d'Heures. Est-on autorisé à en reporter l'exécution avant l'année 1485, date probable du mariage de Philippe, pour la raison qu'on n'y voit pas les armes de sa femme, Françoise de Luxembourg ? Il s'en faut. Les attributs de cette dame ne se rencontrent qu'exceptionnellement dans les volumes portant la signature du duc de Clèves (3). Le *Jouvencel* de Munich, notamment, B. R. cod. Gall. 9, bien que daté de 1486, ne les connaît pas.

En réalité, l'argumentation de M. Laloire relativement à l'âge du manuscrit, ne vise qu'un but : préparer la recevabilité de sa théorie sur

(1) T. II, 1904, p. 427, n. 3.

(2) On rencontre des mss. aux armes de Clèves et de la Marck qui proviennent d'autres membres de la famille. Ainsi le n° 9281 de la Bibl. roy. de Belgique porte l'écu timbré, avec le collier de la Toison d'Or, accosté du monogramme d'Adolphe, père de Philippe. Le n° 11020-33 a été en la possession du même personnage ; peut-être aussi le n° 10485. Aucun de ces mss. n'a reçu par la suite la signature de Philippe.

(3) En dehors de la *Légende dorée* de Bruxelles, où, comme on l'a vu, l'initiale *F* a été peinte en même temps que le chiffre de Philippe, un seul volume, à ma connaissance, fournirait l'exception dont je parle. C'est l'*Histoire ancienne* qui se trouvait dans la collection Enschedé, à Haarlem, dispersée en 1867. Le catalogue de vente, p. 110-111, n° 165, notait qu'à la fin il y avait la signature de Loys de Luxembourg, jointe à celle de Philippe de Clèves, et que le f. 1 contenait les armes de Clèves et d'Evreux. Il semble bien que ces noms de *Loys* et d'*Evreux* sont erronés et qu'il s'agit ici de la femme de Philippe.

Digitized by Google

la confection même du volume. Mais les opinions qu'il développe à ce sujet sont-elles acceptables en soi? D'aucuns en douteront. L'auteur met peut-être ici, à défendre ses idées, plus d'ingénuité que de sens critique. Faut-il le dire sans ambages ? il me paraît assez peu familiarisé avec les manuscrits et les miniatures. Je souhaite que d'autres aient, sur ce point, une impression différente de la mienne. Pour moi, attribuer la calligraphie, les lettrines, l'ornementation de notre Livre d'Heures à l'école de Rouge-Cloître, c'est, à mon sens, pure fantaisie. Au moins faudrait-il mettre sous les yeux du lecteur la preuve de ce qu'on avance, à l'aide de facsimilés convenablement choisis. Mais, à en juger par les médiocres photocollographies qui accompagnent la publication, l'écriture ne diffère pas de celle qui se rencontre dans la généralité des manuscrits de l'époque.

Quant à savoir si Hugo Van der Goes a collaboré à l'enluminure du volume, il ne saurait y avoir grand débat sur cette question Ce que M. Laloire prend pour la signature du peintre, apparaît à mes yeux comme une inscription en caractères tout modernes. Même chose pour Jérôme Bosch, qui, de plus, n'aurait vraisemblablement pas accolé à son nom le qualificatif *Belga*. Ni la place, ni la forme de ces inscriptions ne dénoncent d'ailleurs des signatures d'artistes. Il n'y a là que des notes apposées sur le volume par des propriétaires ignorants ou des marchands nés malins. A n'en pas douter, la seconde a été provoquée par les grotesques qui encadrent l'image de Saint-Christophe. Mais, à aucun titre, il ne peut être question de Bosch non plus que du peintre de Rouge Cloître à propos des miniatures que l'auteur nous présente. Le rapprochement entre la Nativité du manuscrit et l'*Adoration des bergers* de Florence n'offre rien de caractéristique. M. Laloire y croit lui-même assez peu, et quant à Bosch, c'est à peine s'il essaie de le faire bénéficier d'une telle méthode d'analyse. La raison en est simple : l'illustration, en somme peu extraordinaire, du Livre, ne s'y prête nullement.

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la forme dont l'auteur revêt sa pensée. Je dois dire cependant qu'elle manque à la fois de tenue et de précision. Sous ce rapport, comme pour le fond, le travail aurait gagné a être retouché par une main amie et vigilante. Son défaut serait-il d'avoir été mûri dans le silence et la solitude ?

ALPHONSE BAYOT.

DOM URSMER BERLIÈRE. — **Inventaire analytique des Diversa cameralia des Archives vaticanes** (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai. Rome-Namur-Paris, 1906, In 8° de IX-327 pp.

La surproduction de l'Institut historique belge à Rome a arraché, l'autre jour, au directeur de l'un des grands instituts similaires de la ville éternelle un mot vraiment énergique : « Il crache chaque mois

Digitized by Google

un volume ». Le terme n'est peut-être ni académique ni parlementaire, et son auteur sera probablement fort étonné de lui voir accordé les honneurs de l'impression. Espérons que nos lecteurs ne s'effaroucheront pas de ce petit rabelaisianisme et qu'ils le préféreront à quelque « Grand roi, cesse de vaincre... » qui nous tombait sous la plume.

Et cependant, comment ne pas s'extasier devant l'activité dévorante du savant directeur de l'Institut historique belge ! Voici que le budget, (assez mince il est vrai) de l'Institut ne suffit plus à son appétit formidable et qu'il est obligé d'avoir recours aux finances de la corporation religieuse des Bénédictins de Maredsous, à laquelle il appartient, pour lui permettre de faire face aux dépenses que nécessite la mise au jour de ces précieux instruments de travail.

Où est le temps, bon Dieu, où un archiviste général d'un pays qui nous est bien connu, croyait gagner les faveurs gouvernementales en renvoyant au trésor une grosse partie de son budget qu'il n'avait pas trouvé l'occasion de dépenser et parvenait à faire supprimer des crédits pour le rétablissement desquels il a fallu, depuis lors, engager une lutte à outrance contre les dragons, qui dans tous les pays du monde, sont préposés à la garde des finances nationales.

Parler finances à propos du dernier livre de dom Berlière s'imposait, non seulement à cause des circonstances spéciales dans lesquelles il a vu le jour, mais encore parce que les *Diversa cameralia* contiennent précisément « les correspondances des camériers avec leurs agents, des mandats et des décisions en matière financière, les nominations d'employés, ordres de paiement, passe-ports et franchises, des lettres de recommandation, des actes concernant l'administration des douanes, des engagements militaires, des visites ad limina, des lettres de sacre et d'ordination, les procès d'exemption pour les « curiales » dispensés de la résidence dans leurs bénéfices, des vidimations d'actes tirés des registres d'obligations et de quittances, au milieu desquels se sont parfois glissés des copies de bulles et de motu proprio ».

Le travail d'inventaire a porté sur 53 registres in-folio comprenant des actes de 1380 à 1500. Ce volume constitue en quelque sorte un complément à l'*Inventaire analytique des « libri obligationum et solutionum »* dont nous avons parlé, lors de sa publication, en 1904. Dom Berlière a naturellement suivi la méthode qu'il avait adoptée dans son précédent volume. Il a publié en annexe, cinquante-sept documents intéressants ou par la formule de chancellerie ou par leur contenu.

Inutile de dire que l'index des noms de personnes et de lieux qui termine le volume est de nature à contenter tous les chercheurs.

En somme, un nouveau fleuron à ajouter à la couronne déjà riche de notre jeune Institut et à celle de son savant directeur.

J. Cuvelier.

Digitized by Google

**Inventaire de la « Librairie » de Philippe-le-Bon (1420)** publié par GEORGES DOUTREPONT. *Commission royale d'histoire.* Bruxelles, 1906, in-8°, XLVIII-192 p.

Depuis ses origines, la bibliothèque des ducs de Bourgogne a été soumise à des recensements périodiques, que M. Doutrepont étudie dans son Introduction. L'Inventaire inédit de 1420 dont il donne en outre le texte, comprend la « *Chapelle* », c'est-à-dire les livres de dévotion et d'oratoire, et la « *Librairie* » profane, inventoriées après la mort de Jean-sans-Peur. Les indications qu'on y trouve sur le format, l'écriture et la décoration des manuscrits, sur l'état de la reliure, le nombre et la nature des fermoirs, l'apparentent aux meilleurs des Catalogues conservés. Détail très utile quant à l'identification des textes, il donne, pour la « *Chapelle* », en règle générale, l'*incipit* et l'*explicit* du manuscrit, et pour la « *Librairie* », les premiers mots du second et du dernier feuillet. Enfin, ayant été rédigé au début du règne de Philippe-le-Bon, « il éclaire d'une vive lumière et le passé et l'avenir des collections de Bourgogne, soit donc les acquisitions faites par toute la dynastie avant et après 1420 » (1).

M. Doutrepont ne se borne pas à reproduire le texte de l'Inventaire de Dijon, il y joint, aussi minutieuse et aussi complète que possible, l'histoire des manuscrits signalés dans le Catalogue, surtout de ceux que le dépôt de Bruxelles a conservés. C'est ce qui fait le mérite particulier de cette édition modèle. On s'imagine difficilement la somme de travail que représentent l'analyse du contenu des manuscrits, l'étude de leur provenance (héritage, donation, échange, achat), et leur identification à travers les Inventaires de Bourgogne ou d'ailleurs depuis le XV^e^ siècle jusqu'à nos jours. Ces recherches ont été faites avec un tel soin que leurs résultats peuvent être considérés comme définitifs, d'autant plus que le très consciencieux (2) et très perspicace éditeur n'a pas formulé d'hypothèse au sujet de certains volumes dont l'origine reste obscure ; il réserve ces hypothèses ainsi que la réponse méthodique aux questions relatives à la constitution des divers *fonds* de la *librairie* de 1420, pour l'étude d'ensemble qu'il prépare : *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.* Tous ceux, et ils sont nombreux, qu'intéresse la vie littéraire de nos provinces au XV^e^ siècle, souhaiteront d'autant plus vivement l'apparition prochaine de cette étude que les travaux d'approche (cf., outre cette édition, l'*Epitre à la Maison de Bourgogne*

(1) Une remarque au sujet du titre, qui ne me paraît pas des plus heureux. La date 1420, mise entre parenthèses, est essentielle, puisqu'elle nous apprend que l'inventaire a été fait à la mort de Jean-sans-Peur et non, comme le titre « *La Librairie de Philippe-le-Bon* » pouvait le laisser supposer, vers la fin du règne du duc Philippe. Dans les citations n'omettra-t-on pas cette parenthèse et des confusions ne naîtront-elles pas au sujet du contenu de l'ouvrage ?

(2) Trop consciencieux peut-être, parfois. Je n'attacherais pas tant d'importance à ce qui a été écrit par tel ou tel savant qui, évidemment, n'avait pas fait une étude spéciale de la question (cf. p. ex. p. XVI, n. 1.).

Digitized by Google

*sur la Croisade turque projetée par Philippe-le-Bon* dans ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, 1906, et *A la Cour de Philippe-le-Bon ; le Banquet du Faisan et la Littérature de Bourgogne* dans *Revue Générale* 1899 et 1900) ont été menés avec une sûreté et une habileté dignes des plus vifs éloges.

C. LIÉGEOIS.

L. DEVILLERS. — **Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut.** t. III. Mons, Dequesne, 1906. In 4° de 552 pages.

Ce gros volume constitue la fin du grand Inventaire des Etats de Hainaut, entrepris il y a vingt ans, par M. Devillers. Les documents qui y sont analysés ou inventoriés se rapportent (à part des pièces à l'appui de comptes du 16e siècle) aux règnes de Marie-Thérèse et de son fils Joseph II. L'Inventaire comprend les divisions II, III et IV. La première division : *Actes et correspondances des Etats...* donne la minutieuse description des pièces transcrites dans les registres aux actes des Etats et de la députation, puis de ceux des Etats Généraux et enfin l'analyse de documents relatifs aux événements politiques. La seconde division a pour titre : *Branches diverses de l'administration des Etats.* La troisième série : *Comptabilité des Etats*, contient la masse énorme (plus de 6,000 nos !) des comptes des aides et subsides, de la recette générale des impôts, des cahiers de répartition des XXes deniers, des documents relatifs à la levée des tailles et impositions, etc., etc.

Aujourd'hui que voilà terminés ces trois superbes volumes des Etats de Hainaut, les historiens sont reconnaissants à M. Devillers d'avoir mis à leur disposition, avec une si inlassable activité, une source de renseignements de premier ordre. La publication de ces inventaires est pour l'auteur, dans sa longue carrière d'archiviste, un de ses plus beaux titres de gloire.

H. NELIS.

## II. REVUE DES REVUES.

31. **Un pseudo-écrit de Mirabeau.** — Il est de tradition courante et obligatoire que Mirabeau, dans des *Mémoires sur l'État de Liége*, proclama que cet Etat était en possession de toutes les libertés pour lesquelles les partisans d'une réforme politique en France luttaient bien avant 1789.

Dans un intéressant article que publie la *Revue de Belgique* (15 mai 1906), un jeune érudit français, M. H. Sage, établit que ce mémoire a pour auteur, non point le célèbre orateur, mais Léonard, le poète élégiaque, qui fut secrétaire du chargé d'affaires français à Liége sous le règne de Louis XVI. Voici le passage essentiel de l'étude de M. H. Sage ; il est relatif aux *Mémoires historiques sur l'État de Liége* :

Digitized by Google

« Cet ouvrage, écrit dans une prose un peu dénudée, mais exacte, parut d'abord dans l'*Esprit des Journaux*, en décembre 1779.

Le travail était signé du nom de Léonard, et comportait une suite annoncée, que l'*Esprit des Journaux* ne donna point. C'était une énumération des principaux faits de l'histoire de Liége reprise de seconde main, en partie d'après l'abbé Dubos.

La chronologie, les détails un peu généraux rendent ce travail peu lisible, Léonard l'écrivait distraitement, on le sent. Peut-être ce mémoire avait-il été à l'origine un résumé écrit par ordre du ministre, et dont il avait chargé le jeune et inoccupé secrétaire, pour lui faire prendre une idée du pays où il résidait. Grégoire de Tours et Montesquieu forment les deux sources principales de ce travail. Encore Grégoire de Tours n'est-il cité que d'après l'abbé Dubos. Montesquieu, que Léonard paraît avoir lu attentivement, et dont, à ce moment-là, il est préoccupé comme d'un maître de ses essais dans la carrière politique, fournit la matière d'assez nombreuses citations générales. C'est d'après lui que Léonard parle du despotisme des évêques francs. C'est de lui qu'est cette phrase, librement citée, dans les *Mémoires historiques* : « On voit que le peuple n'était rien dans les deux premières races ; l'État passait successivement du despotisme à l'anarchie. Les évêques étaient une autre espèce de souverains, toujours prêts à sortir des limites de leurs pouvoirs. » Malgré l'allure philosophique de l'ensemble, l'essai de Léonard se présentant avec une certaine modération, n'allait pas sans un peu d'impersonnalité. On devine le devoir et l'effort dans une tentative qui n'était pas de son ressort. Il sentait sa libre imagination s'évader des citations scrupuleusement faites et des dates correctement enchaînées.

Tel qu'il est, la fortune de ce mémoire fut singulière. Il échappa à celle des autres œuvres de Léonard, et suivit une voie différente, en se démarquant. Il parut en livre, sous l'anonymat d'un titre qui le rattachait cependant à son origine : « *Histoire ecclésiastique et politique de l'Etat de Liége, ou tableau des révolutions qui y sont survenues depuis son origine jusqu'à nos jours*, suivie de la chronologie des évêques par M. le comte de*** publié sur la copie originale déposée en 1775 entre les mains d'un ancien ministre de France, avec une carte géographique. A Paris, au bureau de l'année littéraire, rue Saint-Jacques, 1752, etc., an IX, 1801 ». Ce titre de la première édition, à laquelle Léonard, mort depuis neuf ans alors, était bien étranger, annonçait déjà la supercherie qui, de ces pages de jeunesse de Léonard, fit l'ouvrage d'un homme considérable qui n'avait jamais rien écrit sur Liége, mais qui passait cependant pour en avoir admiré la constitution et l'histoire, le comte de Mirabeau.

Ainsi se trouve perdu le souvenir de Léonard sur un écrit si étranger à son talent que personne ne pensa à le lui restituer. La deuxième édition parut sous le nom de Mirabeau, chez Bidault, en 1806. Une introduction qui n'est pas de Léonard, (puisqu'elle n'existe pas dans l'article de l'*Esprit des Journaux* de 1779) y est jointe. Elle est mal écrite, quoiqu'elle débrouille assez bien les lignes principales des institutions ilé-

Digitized by Google

geoises. Des considérations, où il est question des » aristocrates » et de la « liberté des Liégeois » montrent bien que ces pages sont là pour donner le goût du jour à la modération distraite du travail d'écolier, que Léonard fit, un jour, devant les hautes fenêtres de l'abbaye Saint-Laurent. »

32. **Une mystification bibliographique.** — A l'occasion des fêtes célébrées, en l'honneur de Rembrandt, le monde des érudits et des historiens de l'art a été mis en émoi par une mystification, qu'eût aimée notre Renier Chalon.

« Il y a quelques semaines, dit à ce propos, le «*Bulletin de l'Art ancien et moderne* » (n° d'août), paraissait à La Haye, chez l'éditeur Nijhoff, un supplément aux « Urkunden über Rembrandt », ce précieux recueil où M. Hofstede de Groot a réuni, classé et commenté, pour la plus grande commodité des travailleurs, tous les documents concernant Rembrandt, jusqu'ici dispersés. Ce supplément était publié sous le nom de M. C. Visser ; dans sa préface, M. Visser s'excusait modestement de prendre la place de M. Hofstede de Groot, alors en voyage ; les éditeurs avaient tenu à ne pas retarder la publication de documents d'une importance capitale. Il y avait en effet, dans cette mince plaquette, de quoi réjouir les curieux !

Depuis cinquante ans, les découvertes faites dans les archives ont éclairé bien des points de la vie et de l'œuvre de Rembrandt ; mais que de choses restées obscures ! Et voilà que tout d'un coup se révélaient plusieurs documents d'un intérêt peu commun : un passage de Sandrart, d'après lequel Rubens aurait admiré, en 1627, un « Balaam » de Rembrandt, au cours d'une visite chez Constantin Huyghens ; une page de la « Description de Leyde », d'Orlers, avec des corrections de Hoogeveen, d'où l'on pouvait conclure — ce Hoogeveen était si bien informé — que Rembrandt était né en 1605 ; une quittance de Lastman, reconnaissant avoir reçu du père de Rembrandt, en octobre 1627, une somme de 52 florins pour l'enseignement donné à son fils pendant six mois ; une lettre de Rembrandt à Constantin Huyghens, datée de février 1662, relative à un dessin de Carrache dont il lui proposait l'achat, et où l'on trouvait ce détail, d'une précision bien intéressante pour les biographes, si pauvrement renseignés pour la vie intime de Rembrandt, que l'artiste se trouvait alors retenu au lit, depuis un mois, par une blessure à la jambe (ces trois derniers documents étaient accompagnés de fac-similés) ; un inventaire, daté de 1671, des ouvrages laissés à sa mort par Rembrandt, où l'on trouvait des œuvres totalement ignorées jusqu'ici, en particulier des portraits des directeurs de l'Amirauté d'Amsterdam, dont personne n'avait jamais entendu parler. Certaines autres mentions, figurant dans cet inventaire, se référaient à des œuvres connues, qui ont servi de thèmes aux discussions des critiques : il en ressortait, par exemple, que « la Fiancée juive » d'Amsterdam était bien, suivant l'hypothèse de MM. Bode et Valentiner, le portrait de Titus van Ryn et de sa femme ;

Digitized by Google

que l'histoire racontée par Houbraken, d'un singe mort ajouté par le peintre à un portrait de famille, malgré les protestations des modèles, n'était pas une légende ; et que « la Conjuration de Claudius Civilis », peinte en 1661 pour la grande salle de l'hôtel de ville (et qui se trouve aujourd'hui, on ne sait comment, au musée de Stockholm), avait été reprise par l'artiste lui-même avant sa mort.

Or, toutes ces belles découvertes, bien faites pour enchanter les fervents de Rembrandt, n'étaient qu'une habile mystification. Le pseudonyme de C. Visser cachait deux érudits, dont les noms sont familiers à tous ceux qui s'intéressent à l'art hollandais, MM. Hofstede de Groot et W. Martin, conservateur au musée de La Haye. Avec la collaboration — ou si l'on veut, la complicité — de M. Morre, archiviste de l'Etat, et de M. W. Nijhoff, ils ont fabriqué de toutes pièces les documents et les facsimilés qui composaient le « sensationnel » supplément des « Urkunden über Rembrandt ».

Peut-être la plaisanterie, comme toutes celles du même genre, sent-elle un peu le collège ; on ne saurait la goûter pleinement, si l'on n'est « initié ». Mais quoi ! l'un des auteurs n'est-il pas docteur de l'Université de Leipzig, et l'autre de l'Université de Leyde ? Et ils ont apporté tant d'art à combiner leur ingénieuse supercherie, tant d' « humour » à la développer — il faut lire les éclaircissements dont ils ont accompagné leurs textes, — qu'il est impossible, en vérité, de ne pas s'en amuser avec eux.

Nous avons aujourd'hui un insatiable désir de savoir, sur les grands hommes et sur leurs œuvres, une foule de choses, dont la plupart nous demeureront sans doute à jamais inconnues Le document est une manie de notre temps. Il est plaisant qu'elle ait été si bien servie ; on ne voit guère qu'un défaut à la spirituelle mystification imaginée en l'honneur de Rembrandt : c'est d'avoir été trop tôt dévoilée. »

33. **La question de l'École des Chartes** — Dans le dernier numéro de la *Revue historique*, M. Gabriel Monod nous donne sa pensée sur cette question qu'il déclare d'une « actualité brûlante ». Cette pensée importe d'autant plus à connaître que M. Monod n'appartient pas à l'École des Chartes et qu'il a été mêlé de près, depuis trente ans, à la réorganisation de l'enseignement supérieur en France. Nous sommes heureux de voir qu'il défend cette Ecole.

Elle n'a pas plus de *monopole* que les facultés de Médecine ou de Droit ou que l'Institut agronomique ; elle « constitue une *garantie* bien plus encore qu'un *privilège* ». Dire qu'elle est fermée, depuis vingt ans, aux études d'histoire moderne ou contemporaine est démenti par les faits, et chaque année davantage. Aucune objection vraiment scientifique ne peut être invoquée contre elle : cette École, dit M. Monod, « est une des parties les plus vivantes, les plus originales et les mieux organisées de notre haut enseignement ». Et plus loin il ajoute : « Ce serait un crime de nier une chose vivante et florissante quand elle ne nuit à rien autour d'elle et

Digitized by Google

sert, au contraire, tout ce qui l'entoure. » Elle doit rester « l'école préparatoire à la carrière d'archiviste ». M. Monod émet un vœu : on pourrait dispenser de l'examen d'entrée tous les licenciés ès lettres Nous croyons savoir qu'on est, à l'École, tout près d'accueillir ce vœu. La nouvelle loi militaire permet, pratiquement, de s'y rallier. Ce que M. Monod aurait pu ajouter c'est la « stupeur » des savants étrangers devant les attaques dirigées contre l'École des Chartes.

G. DUPONT-FERRIER

34 **Heredia bibliophile et bibliothécaire**. — C'est le titre d'une étude que publie dans le *Bulletin du bibliophile* (15 février 1906), M. Gabriel HANOTAUX. A la suite de ces pages pleines d'intérêt, qui sont extraites d'un prochain volume de *Souvenirs*, on trouvera une bibliographie, dressée par M. Georges VICAIRE, des œuvres de José-Maria de Heredia. Précisément, parce que celles-ci sont peu nombreuses, il est intéressant de connaître les états successifs par lesquels elles passèrent et de relever les variantes qu'elles peuvent présenter.

---

# Chronique des Bibliothèques et Archives.

## BELGIQUE.

42. **Arlon.** — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements de 1905. — Dons.*

De M. le docteur Jacques, conseiller provincial à Florenville. Deux registres aux œuvres de loi et un registre aux causes des échevins de Latour, XVII[e] et XVIII[e] siècles.

De M. Danet de Longrais, à Liége. Un registre aux rentes de l'abbaye de Stavelot, XVIII[e] siècle ; deux registres aux cens dus à des particuliers a Durbuy ; deux actes sur parchemin intéressant la dite ville et un dossier relatif au partage des biens de Willaume de la Rève 1675.

*Dépôts ordonnés par le gouvernement.*

De l'administration des archives générales du royaume à Bruxelles. 78 registres et 243 liasses d'actes divers provenant des Jésuites du Luxembourg et de Muno, XVI[e] au XVIII[e] siècle.

Un registre de François Binon, chanoine à Nassogne, 1758 et trois documents concernant l'union du vicariat de Waha au chapitre de Nassogne 1579-1650 (Documents provenant du dépôt des archives de l'État à Namur.)

43. **Bruxelles.** — BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — *Dons.* — M. Joseph Gielen, de Maeseyck, l'archéologue bien connu, vient de faire don à la section des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, de sa riche collection de manuscrits et de miniatures. Dans un de nos prochains numéros, nous consacrerons un article spécial à ce fonds précieux, qui

Digitized by Google

vient enrichir notre grand dépôt national. En attendant, on pourra dans quelques jours, admirer, à la salle d'exhibition de la Bibliothèque royale, les beaux manuscrits donnés par M. Gielen. Il y a surtout de très intéressants documents pour l'histoire de l'enluminure flamande et le magnifique livre d'heures de Marie Leczinska, femme de Louis XV, roi de France, orné de splendides miniatures dues au pinceau de Rousselet.

44. **Gand.** — ARCHIVES DE L'ÉTAT. — *Accroissements en 1905.*

A) DONS.

*Don de M. de la Kethulle de Ryhove, conseiller à la Cours d'Appel de Gand.*

1) 40 registres et liasses d'états de biens, œuvres de loi, reliefs de fiefs, rôles judiciaires, prisées de terres, etc., relatifs aux paroisses et seigneuries suivantes :

Astene. 1573-1761. (1 n°).

Berchem près d'Audenarde. 1457-1793 (4 n°s).

Canisvliet. 1787 (1 n°).

Seigneurie d'Herlegem dans Cruyshautem et Waeregem. 1616-1814 (2 n°s).

Heyst. 1553-1795 (3 n°s).

Seigneurie d'Isegem dans Mullem. 1535-1732 (2 n°s).

Seigneurie de Loovelde dans Heusden. 1583-1795 (19 n°s).

Seigneurie de Neuville dans Boucle-Saint-Denis et Boucle-Saint-Blaise. 1398-1728. (1 n°).

Olsene, Oordegem, Meirelbeke. 1609-1783 (1 n°).

Schelderode 1610-1798 (1 n°)

Seigneurie de Voorde et de Swanenaerde, dans Stekene et Sinay. 1568-1794 (4 n°s).

Divers. 1532-1820 (1 n°).

2) 25 liasses de documents concernant les familles suivantes :

de Camargo. 1656-1692 (2 n°s).

de Bette, marquis de Lede, 1817 (1 n°).

de Lichtervelde. 1529-1821 (6 n°s).

de Renesse. 1609 (1 n°).

Vander Meersche. 1614-1781 (2 n°s).

van Pottelsberghe de la Potterie 1500-1860 (19 n°s).

Divers. 1569-1812 (4 n°s).

*Don de M. le Chevalier de Neve de Roden, à Gand.*

469 registres et liasses et 26 documents sur parchemin 15 et 19e siècle, se répartissent comme suit :

1) Documents concernant les familles : Coloma — de Neve — de Hoof — de Romrée — d'Hanins — d'Hamvel — d'Oignies — d'Oosterlinck — Dormer — Surmont — d'Upigny — Funck — Le Poyvre — Sanders ou Sersanders — Stalins — Vanden Brande — Vanden Boogaerde —

Digitized by Google

Vander Haeghen — Vander Laen-de Lassus — Van Duerme — Van Hecke — Van Hooff — Van Omel — Van Steelant.

2) Documents concernant les localités et pays : Basel — Bistelles (seigneurie de) — Burcht et Swyndrecht — Calloo et Kieldrecht — Coupigny (seigneurie de) — Desteldonck — Duffel — Elversele — Gheluwe — Goyck — Hamme — Hollande — Kemseke et Saint-Paul — Lisseweghe — Lokeren — Malines — Moerbeke et Loochristi — Moese — Moerseke — Mullem — Muyzen — Nieuwmunster — Rozenie (seigneurie de) — Sainte-Anne et Kertenisse — Saint-Michel-lez-Bruges — Saint-Nicolas — Stalle et Overhem (seigneurie de) — Vracene — Waes — Waesmunster — Zele.

*Don de M. R. Schoorman, conservateur-adjoint des Archives de l'État, à Gand.*

1 liasse de documents relatifs à des travaux exécutés au château des comtes à Gand. 1565-1608.

1 registre aux rentes et baux de la famille Schoorman. Commencement du 19e siècle.

9 liasses de lettres de faire-part de décès et de mariage 1800-1904.

*Don d'un anonyme.*

3 cahiers aux rôles judiciaires, œuvres de loi, rentes, de la seigneurie de Nieuwenhove, sise à Oost-Roosebeke. 15e et 16e siècles.

*B*) Dépôts.

*Par M. l'Archiviste Général du Royaume à Bruxelles.*

1 registre aux rentes de l'hôpital de Deinze. 1514.

3 registres concernant Schellebelle. 16e siècle.

1 liasse de papiers concernant la mortuaire du chanoine Bajar à Gand. 1463-1778.

15 registres et liasses concernant Lede. 16e et 17e siècles.

1 liasse concernant Meerbeke. 1683-1728.

369 chartes et actes sur parchemin concernant diverses localités et institutions de la Flandre Orientale. 1056 à 1793.

*Par l'Administration communale de Sottegem.*

458 registres et liasses concernant :

Pays de Sottegem. Partie judiciaire. 1553-1798.

Ville de Sottegem. Registres aux rôles judiciaires et procès. 1615 à 1794.

Paroisses et seigneuries du pays de Sottegem.

Audenhove-St-Géry. 1651-1794.

Erwetegem. 1640-1797.

Godveerdegem. 1670-1794.

Grootenberge. 1651-1794.

Strypen. 1655-1795.

Velsique. 1725-1778.

Wynhuysen. 1628-1793.

Cour féodale. 1498-1794.

A. Diegerick.

Digitized by Google

## ÉTRANGER.

45. **Groningue.** — BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ. — Des journaux ont annoncé que la bibliothèque avait été brûlée par l'incendie qui détruisit les bâtiments de l'Université dans la nuit du 30 au 31 août. Il n'y a heureusement rien de fondé dans cette nouvelle : « la bibliothèque installée dans un bâtiment entièrement indépendant n'a eu aucunement à souffrir » nous écrit le bibliothécaire honoraire, M. J. W. G. van Haarst.

46. **Paris.** — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — De notables améliorations ont été réalisées au cours de ces derniers mois dans les services de la Bibliothèque nationale. On s'est efforcé notamment de remédier à la lenteur de transmission des ouvrages demandés en communication. Un changement de système dans l'inscription de ces ouvrages — qui ne se fait plus sur les ouvrages mêmes, mais d'après le bulletin de demande du lecteur — a diminué la durée de l'attente du volume ; et l'on a constaté, d'après une moyenne rigoureusement calculée, que de trente à trente-cinq minutes cette attente avait été réduite à vingt minutes. D'autre part, on a mis à la disposition des lecteurs de nouveaux bulletins, à l'aide desquels ils peuvent demander la veille ou le matin même, par correspondance, les ouvrages qu'ils comptent venir consulter dans la journée, et qu'ils trouvent ainsi tout préparés, à leur nom, en arrivant dans la salle. Enfin, la durée des séances dans les salles du département des imprimés a été prolongée dans les mois de février, mars, septembre et octobre, la fermeture n'ayant lieu qu'à quatre heures et demie et cinq heures et demie au lieu de quatre et cinq heures.

Ces quelques améliorations ne sont cependant que les premières d'un ensemble de réformes prévues, mais dont la réalisation, subordonnée aux travaux actuellement en cours, ne peut être poursuivie qu'avec le concours des bâtiments civils. C'est le cas particulièrement de l'installation projetée d'un tapis roulant, qui doit relier le bureau des salles des imprimés aux magasins et qui activera encore les communications en supprimant des manutentions dont se trouve retardée l'arrivée des volumes. L'établissement d'une seconde salle de lecture, dont l'édification se poursuit sur les terrains de la rue Vivienne, amènera également une amélioration notable dans le service des communications.

Cette salle sera pourvue d'un système d'éclairage pour l'installation d'un service du soir et sera aménagée de manière à recevoir à peu près le même nombre de lecteurs que la salle de travail actuelle. Un service spécial pour la communication des journaux et des périodiques y sera en outre organisé. Enfin, la réunion, à proximité de la salle même, des collections qui pourront y être communiquées, et qui atteindront vraisemblablement cent mille volumes, tous cotés et représentés dans des catalogues mis à la disposition des lecteurs, permettra d'en donner communication rapidement. Et ce nouveau service, en raison même des commodités qu'il présentera, sera un grand allègement pour celui de la salle du travail.

Digitized by Google

47. **Russie.** — BIBLIOTHÈQUE DE POUCHKINE. — Le gouvernement russe vient d'acheter, au prix de 18,000 roubles la bibliothèque du poète Alexandre Pouchkine, et l'a fait provisoirement déposer à l'Académie des Sciences de Pétersbourg. Quand les événements le permettront, il se propose de fonder une sorte de musée qui portera le nom du grand écrivain et où seront rassemblés tous les documents littéraires et historiques relatifs à la littérature russe depuis Pouchkine jusque vers la fin du dix neuvième siècle.

## NOTES ET DOCUMENTS.

24. **Le Deuxième Congrès de la presse périodique belge,** organisé par l'*Union de la presse périodique belge,* sous la présidence d'honneur de M. Jules Lejeune, ministre d'Etat, s'est tenu à Ostende, du 14 au 17 juillet 1906.

A l'ordre du jour figurait la question :

« Du droit à l'information et à l'enquête pour tout ce qui concerne la presse périodique. »

Après discussion d'un rapport de M. P. OTLET, le Congrès adopta les résolutions qui suivent :

« Considérant le développement croissant de la presse périodique (revues, journaux spéciaux et locaux) aux côtés de la presse quotidienne, développement qu'explique la spécialisation de plus en plus grande des sciences techniques et des occupations professionnelles ;

Considérant qu'au point de vue du public, l'utilité de l'information spéciale est égale à celle de l'information générale ; qu'en effet, la marche sûre et progressive dans tous les domaines, dépend de l'exacte information sur tout ce qui existe et de la rapide diffusion des faits constitutifs de progrès ;

Considérant qu'il y a cependant grand intérêt à définir et à délimiter l'objet de la sphère d'action de la revue et du journal, ainsi que les relations entre les écrivains des deux presses ;

Le deuxième Congrès de la presse périodique belge adopte les résolutions suivantes :

1° En principe, le droit à l'enquête et à l'information, tels que les usages privés et les formalités administratives l'ont organisé, doit être le même pour la presse périodique et pour la presse quotidienne, ce droit étant fondé sur le devoir égal pour toutes deux de renseigner les lecteurs d'une manière complète et exacte ;

2° Dans l'exercice de ce droit, il y a lieu de distinguer entre l'information générale et l'information spéciale : la première est plus particulièrement du domaine de la presse quotidienne, et la seconde du domaine de la presse périodique.

Digitized by Google

Le Congrès émet le vœu que :

Dans toutes les circonstances où la présence de la presse est justifiée, la situation respective de la presse périodique et de la presse quotidienne soit réglée dans un esprit de bonne entente.

3° Comme application de ce qui précède, il convient d'établir à l'avenir les carnets d'identité des représentants de la presse périodique de manière à éviter toute équivoque avec les carnets d'identité des représentants de la presse quotidienne. Il doit être laissé à l'appréciation de chacun de juger avec tact et eu égard aux circonstances, s'il est opportun de revendiquer sa qualité de représentant de la presse périodique pour faciliter à sa personne l'accès de tel ou tel lieu ;

4° Si, d'une manière générale, rien ne justifie pour les représentants d'organes de la presse périodique le droit à des laisser-passer de police (ou coupe-file), il peut cependant y avoir grande utilité pour les représentants de certains de ces organes à pouvoir en disposer, notamment pour les délégués de publications illustrées.

Le Congrès invite l'Union de la Presse périodique à servir d'intermédiaire entre les administrations publiques et les directeurs des périodiques, affiliés ou non à l'Union, pour prévenir et chercher à aplanir toutes les difficultés qui pourraient survenir, le bureau conservant toute liberté pour décider suivant les circonstances si son intervention est justifiée.

L'assemblée charge le Comité organisateur du Congrès de donner aux présentes résolutions toutes la publicité désirable et de faire les démarches d'exécution qu'elle implique.

En ce qui concerne la deuxième question : « *Des meilleures conditions matérielles que devrait réaliser une Revue-Type* » le Congrès, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux de MM. Charles Didier, L'Horst, Louis Stainier, Joseph Kloth et du rapport général, présenté par M. Jean Dumont, après discussion et amendement des conclusions du rapport général, adopte les résolutions suivantes :

A. *Au point de vue matériel* :

1° Il y a lieu d'apporter les soins les plus attentifs à la présentation matérielle des périodiques, aspect extérieur et toilette. Une publication agréable aux yeux et au toucher prédispose favorablement l'esprit à apprécier les idées qui y sont exposées. Il y a lieu tout généralement de porter l'attention sur le choix des caractères qui doivent être très lisibles et répondre aux desiderata exprimés par les hygiénistes de la vue, sur la bonne ordonnance de la composition, sur le fini de l'impression, la bonne qualité du papier et la beauté des illustrations.

2° Eu égard à la facile altération et à la destruction rapide de beaucoup d'espèces de papier en usage aujourd'hui, il y a lieu d'engager les fabricants de papier à produire un papier réunissant les avantages du papier couché sans en avoir les inconvénients, tant au

Digitized by Google

point de vue de la résistance que de la teinte, un papier trop blanc étant reconnu nuisible à la vue.

3° En vue de faciliter la conservation des périodiques dans les bibliothèques, de mieux les utiliser par voie de découpage pour former des répertoires et dossiers de documentation, de rendre possible l'échange et la vente de clichés de texte et de composition, il est désirable de voir unifier autant que possible le format des périodiques. Cette unification, tout particulièrement désirable pour les Bulletins de sociétés scientifiques, devrait se faire par groupes de revues traitant de matières similaires : Revues littéraires, revues artistiques et scientifiques, revues industrielles, revues illustrées, revues sportives, revues de modes, etc.

B. *Au point de vue bibliologique* :

1° Il est désirable de faciliter l'utilisation des périodiques pour la formation de répertoires et de dossiers de documentation, en isolant les différents articles d'un même fascicule, de manière à pouvoir les détacher et les classer séparément sans détruire ni texte, ni illustration.

2° Il y a lieu d'apporter le plus grand soin à la désignation claire des fascicules successifs des publications périodiques. La numérotation doit être attentivement observée et la pagination des fascicules destinés à former un même volume après reliure, doit être continue.

3° Il est désirable de voir donner aux articles des périodiques des titres suffisamment explicites pour que les lecteurs soient avertis, à leur seul examen, de l'objet dont ils traitent.

4° Il y a lieu de tenir compte des desiderata et des règles formulés par les Congrès bibliographiques dans la préparation des tables et des sommaires. Il est désirable notamment de voir publier annuellement, pour chaque périodique, une table alphabétique par noms d'auteurs et une table systématique des matières, complétées, s'il y a lieu, par une table des illustrations indexiconographiques. Il est désirable aussi de voir les diverses tables annuelles refondue en table générale tous les cinq ou dix ans. L'attention est attirée sur la méthode des « tables accumulatives ».

5° Il est désirable de voir imprimer sur la première face de la couverture du périodique, ou en tête s'il n'a pas de couverture, le sommaire des articles contenus dans le fascicule, suivi éventuellement d'une brève analyse du contenu. Toute impression de la suite du texte sur la couverture elle-même, quand la place fait défaut sur la dernière page du fascicule, doit être soigneusement évitée.

25. **Hommage à M. Léopold Delisle.** — L'Empereur Guillaume II vient de conférer à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, l'ordre « Pour le mérite », la plus haute distinction allemande accordée aux savants et aux artistes.

Digitized by Google

26. **La bibliothèque du milliardaire Pierpont Morgan.** — M. Pierpont Morgan, l'archi-millionnaire bien connu, se fait bâtir en ce moment, à New-York, une bibliothèque qui sera un chef-d'œuvre. On en évalue le coût à huit millions de francs. Une grille en bronze, dont chaque barre est ornée de décors compliqués, entoure le bâtiment. Les portes d'entrée, quoique fort peu élevées, sont si pesantes, par suite de ce qu'elles sont exécutées en bronze massif, qu'on doit recourir à plusieurs hommes pour les mouvoir. Les rayons des livres sont pourvus de portes en bronze garnies de barres tournées. Le coût de chacune de ces portes se monte à 2,700 francs. La bibliothèque comprend trois salles. Chacune d'elles compte de quarante à cinquante portes de ce genre. Le bâtiment est entièrement construit en pierres réfractaires et est garni d'un mur de marbre d'une épaisseur de quatre pieds. Les précieux et anciens manuscrits, qui proviennent en grande partie de couvents, sont gardés dans une voûte d'acier de 40 millimètres d'épaisseur. Les hautes tablettes de livres, exécutées en noyer, sont les seuls objets en bois faisant partie du palais. Les fenêtres sont garnies de jalousies en amiante M. Morgan a acheté en Europe quatre dalles de marbre, coûtant chacune 300,000 francs, qu'il a fait mettre dans ce bâtiment. On y a encore placé un splendide parquet, souvenir de l'ancienne civilisation européenne. Deux pierres sont originaires de Jérusalem : quelques portes en bronze, avec de jolis reliefs, sont des chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne.

On garde le silence au sujet des trésors de livres que contiendra ce palais Le richissime Américain a rassemblé depuis longtemps des manuscrits et des éditions précieuses, qu'il fait admirablement relier. Parmi les recueils contenant des miniatures se trouve un manuscrit qui lui a coûté 450,000 francs. La couverture, ornée de pierres fines et de 110 perles, est un chef d'œuvre de bijouterie ancienne. La collection est surtout riche en éditions de la Bible. Deux bibliothécaires s'occupent de cataloguer les collections.

27. **Les femmes et les bibliothèques.** — Au 26e Congrès de la Ligue française de l'Enseignement, tenu à Angers au mois d'août 1906, Mme A.-B. Schweig a exposé, devant les membres de la 3e commission, la nécessité d'appeler les femmes, au même titre que les hommes, aux emplois de bibliothèques, d'archives, à l'inspection du travail, à la sténographie dans les assemblées délibérantes, etc. Dans ce but, Mme Schweig voudrait que toutes les écoles spéciales fussent ouvertes aux femmes, qu'on créât pour celles-ci des cours de droit usuel, des conférences, etc.

Dans la même commission, Mme Rocherau a préconisé la formation de « Sociétés de lecture ».

28. **Une œuvre rarissime de Thackeray.** — On vient d'adjuger à Londres, à la dernière vente de livres de la saison, une plaquette de

Digitized by Google

treize feuillets, d'une extrême rareté. C'est le seul exemplaire qui ait jusqu'ici passé en vente publique d'une pièce de Thackeray, *King Glumpus*, intermède en un acte, imprimée pour l'auteur en 1837, et qui ne fut pas mise en vente. Cet exemplaire est orné de trois illustrations et porte une dédicace de l'auteur à miss Emily Parker, « from her never-to-be-sufficently-admired friend ». Il a été adjugé pour le prix de 2,525 fr. à M. Sabin.

29. **Au 29e Congrès Néerlandais,** qui s'est tenu à Bruxelles du 26 au 30 août, les diverses questions relatives aux Archives, que nous avons signalées dans le fascicule de mai-juin, p. 278, ont été discutées dans la 2e section, qui avait dans ses attributions les questions d'histoire, d'archives et de folklore. La question relative aux registres paroissiaux et à la démographie a été traitée par M. Joseph Cuvelier, sous-chef de section aux archives du Royaume à Bruxelles, qui a insisté sur l'importance de ces documents, non seulement au point de vue biographique et généalogique, mais encore et surtout au point de vue des études démographiques. Sur sa proposition l'assemblée a voté, à l'unanimité, un ordre du jour tendant à faire transférer les registres paroissiaux aux Archives de l'Etat.

M. Cuvelier a également traité la question de la préparation scientifique de l'archiviste, dans le sens de son article *L'éducation des Archivistes*, qui a paru ici-même (janvier-février, p. 42-47). Il a demandé, et l'assemblée a ratifié sa manière de voir, l'introduction dans notre doctorat en histoire d'un cours d'ancien droit belgique et d'un cours d'archivéconomie. Les futurs archivistes devraient, en outre, être astreints à suivre dans la faculté de droit le cours de droit administratif.

M. le professeur Fris, de Gand a vivement appuyé ces théories et a demandé que les administrations communales aussi fussent tenues de choisir comme archivistes des docteurs en histoire — candidats archivistes. M. le professeur Heeres, de Leyde, préférerait voir nommer dans les archives des docteurs en droit et des docteurs en philosophie et lettres. Il croit que ce sera cette solution qui finira par triompher en Hollande.

La question relative aux archives ecclésiastiques a été traitée magistralement par M. le chanoine Evers, bibliothécaire-archiviste de l'abbaye d'Averbode, qui a demandé que la loi — tombée en désuétude depuis longtemps — qui ordonne le dépôt aux Archives de l'Etat des archives provenant des établissements ecclésiastiques supprimés à la Révolution française, fût abrogée, dans l'intérêt même de la bonne conservation et surtout de la publicité de ces archives. Il exprime en outre le vœu de voir placer à la tête des archives ecclésiastiques de chaque diocèse un archiviste compétent qui exerce une surveillance sérieuse sur toutes les archives ecclésiastiques de son ressort (Système Doffelbauer dans le diocèse de Linz, en Autriche — voyez cette revue,

Digitized by Google

fasc. mai-juin, page 186), que cet archiviste s'entende avec les archivistes de l'Etat et que des inventaires soient élaborés partout, suivant le système des archivistes hollandais, que nous n'avons cessé de préconiser depuis l'existence de cette revue.

Espérons que le Congrès portera des fruits dans le domaine des Archives.

30. **L'incendie** qui a ravagé plusieurs sections de l'exposition de Milan a détruit des documents précieux que l'on avait eu l'imprudence d'exposer dans les vitrines, au lieu d'y placer de bonnes reproductions photographiques, ainsi que le gouvernement belge l'avait fait, à Saint-Louis, pour les miniatures des primitifs flamands.

Parmi les documents brulés à Milan, se trouvent le livre de recettes du Dôme, de 1387 ; les bulles pontificales des papes Boniface IX, Pie II, Alexandre VI, Jules III ; une lettre du duc Jean Visconti, datée de 1396, accordant des privilèges à la fabrique du Dôme ; des lettres du duc Sforza, un diplôme avec superbe sceau en cire verte, émanant de Louis XII de France, devenu maitre de Milan, etc.

La célèbre maison Ricordi est particulièrement atteinte par le sinistre; elle exposait ses autographes de Verdi, de Ponchielli, ainsi que les partitions originales de trois opéras de ce dernier : *la Gioconda, I Promessi Sposi, Marion Delorme* ; elle avait joint la partition originale de la *Gazza Ladra* de Rossini, des manuscrits de Volta, de Wagner, etc. De tout cela il ne reste plus que des cendres. L. S.

# ACTES OFFICIELS.

**Bibliothèque royale.** — PERSONNEL. — *Nomination.* — *Démission.*

— Par arrêté royal du 30 août 1906, M. VAN LOON, H., employé de première classe est nommé conservateur-adjoint.

— Par le même arrêté royal, démission honorable de ses fonctions est accordée, sur sa demande, à M. VAN LOON, H., conservateur-adjoint à la bibliothèque royale.

Il est admis à faire valoir ses titres à une pension de retraite et est autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions.

**Archives de l'Etat dans les provinces.** — PERSONNEL. — *Nomination.*

Par arrêté royal du 10 août 1906, M. HENNEN, G., candidat-archiviste, est nommé employé aux Archives de l'État à Liége.

Digitized by Google

# Projet d'une Association des Archivistes, Bibliographes et Bibliothécaires de Belgique.

On a souvent déploré l'absence, dans notre pays, d'une association qui, à l'exemple de celles qui existent à l'étranger, groupât les personnes que leurs fonctions ou leurs goûts amènent à s'intéresser activement au recrutement, à la conservation et à l'utilisation des documents manuscrits ou imprimés : la collaboration des archivistes, des bibliographes et des bibliothécaires, groupés et coordonnant leurs efforts en vue de fins déterminées, rendrait, sans aucun doute, les plus grands services à nos archives, à nos bibliothèques, aux sciences bibliographiques, bibliothéconomiques et archivéconomiques, à la documentation.

Aussi, *l'Institut international de Bibliographie* et la *Revue de Bibliothèques et Archives de Belgique* ont décidé, de commun accord, de provoquer une réunion des archivistes, bibliographes et bibliothécaires de Belgique, à l'effet de discuter la création d'une Association, et le programme éventuel de cette dernière.

L'assemblée préparatoire aura lieu le 10 février prochain, à l'hôtel Ravenstein, à Bruxelles.

Nous adressons un pressant appel à tous nos confrères : nous recevrons avec plaisir leur adhésion et toutes les observations qu'ils jugeraient utile de nous communiquer.

La Rédaction.

Digitized by Google

# La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035)

Dans une sablière du Jutland méridional, près de la frontière schleswigo-danoise et de la route qui sort de Ribe, cette ville qui pendant la plus grande partie du moyen âge eut les rapports les plus suivis avec le reste de l'Europe occidentale, on vient de faire une découverte de nature à intéresser au plus haut point les historiens et les archéologues de la Belgique.

Le 2 octobre 1906, M. Mollerup, au nom de la section historique du musée national de Copenhague (1) écrivit à M. l'Archiviste général du Royaume de Belgique, pour lui demander son avis au sujet de la trouvaille, à l'endroit susdit, d'un « cachet en plomb, couvert d'une très belle patine blanche » et dont il joignait à son envoi une empreinte en plâtre. D'après l'archéologue danois, l'authenticité du cachet ne souffre aucun doute. Toute la question pour lui consiste à l'attribuer avec certitude à un personnage bien déterminé.

Avant de nous hasarder sur ce champ épineux, donnons une description aussi fidèle que possible de l'objet découvert, ou plutôt — puisqu'il ne nous a pas été donné de voir la matrice elle-même — de l'empreinte en plâtre que le musée de Copenhague a envoyée aux Archives du Royaume, à Bruxelles. Cette empreinte est ronde, son diamètre mesure 0,075$^{m}$. Elle représente un sceau du type dit de majesté, c'est-à-dire que l'on y voit un personnage assis sur un pliant, les pieds sur un escabeau, et habillé d'un manteau, à plis nombreux, s'agrafant sur l'épaule droite. Les cheveux sont courts et séparés par une raie au milieu de la tête. La barbe est pointue et courte, les moustaches sont nettement marquées. De la main droite, il tient une épée courte, à deux tranchants, de la main gauche une lance, pique ou javelot. La légende, en capitales romaines (à l'exception du

(1) Nationaalmuseet. 2 Afdeling. Den Danske Samlings historiske del.

Digitized by Google




Digitized by Google

Digitized by Google

D et de l'E de *Flandrensium*, en onciales) est conçue en ces termes « + *Baldwinus. dux. Flandrensiu* ».

De quel Baudouin s'agit-il ici ? Telle est la question que pose le musée national de Copenhague et que nous allons tâcher d'élucider.

Pour le dire immédiatement, on ne connaît jusqu'à présent aucun exemplaire de ce sceau. Historiens et archéologues seront d'accord pour lui assigner, à première vue, comme *terminus a quo* la fin du X^e^ siècle et comme *terminus ad quem*, le commencement du XII^e^. Malheureusement, entre ces deux termes il a existé quatre comtes de Flandre du nom de Baudouin. C'est d'abord Baudouin IV, le Barbu, qui a régné de 988 au 30 mai 1035. C'est ensuite Baudouin V, de Lille, qui lui succéda et qui vécut jusqu'au 1^er^ septembre 1067. Il fut remplacé à son tour par Baudouin VI, de Mons, qui mourut le 17 juillet 1070. Enfin, le quatrième, Baudouin VII, à la Hache, fut comte de Flandre depuis la fin de l'année 1111 jusqu'en juin ou juillet 1119.

Auquel de ces princes attribuerons-nous l'objet litigieux ? Un examen attentif de tous ses caractères, tant archéologiques qu'historiques, nous dictera la réponse que nous aurons à faire à cette question (1).

## CONSIDÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

### I. — *Le type.*

Lorsque, sur un sceau féodal, on rencontre le type de majesté, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'on se trouve en présence d'un sceau très ancien. En Flandre, le premier sceau de comte connu, celui d'Arnoul le Vieux (941), est un sceau de ce genre. (2) Il se fait que, jusqu'à présent, on ne connaît pas, dans le monde féodal, un spécimen plus ancien du type de majesté que le sceau de

(1) Je tiens à remercier ici l'aimable sigillographe des Archives du Royaume, M. Aimé Mesdagh, pour les facilités et les indications précieuses qu'il a bien voulu me donner à l'occasion de cette étude

(2) VREDIUS, *Sigilla Comitum Flandriae* p. 2. Cf. G. DES MAREZ, *Notice sur un diplôme d'Arnoul le Vieux, comte de Flandre* (*Bull. de la Comm. Royale d'histoire*, 3^e^ série, tome VI, n° 3 et l'*Inventaire archéologique de Gand*, où le sceau d'Arnoul est reproduit.

Digitized by Google

941. D'autre part, c'était jusqu'ici, en Flandre, le seul spécimen du genre qui fût connu. Dès le 11e siècle on ne voit plus que des sceaux équestres. Tels sont les sceaux de Baudouin V, de Lille (1), et de Baudouin VII, à la Hache (2), en passant par ceux de divers comtes de Flandre, qui ont régné entre eux deux, et qui se sont tous servis de sceaux équestres. L'existence des sceaux de Baudouin V et de Baudouin VII nous porte à exclure immédiatement ces deux princes de la série des compétiteurs à la matrice du Danemarck. On pourrait nous objecter, il est vrai, qu'ils peuvent avoir eu deux sceaux ; mais la chose est peu probable, pour Baudouin VII, du moins, Vredius ayant rencontré son sceau équestre sur une demi-douzaine d'actes, de la première à la dernière année de son règne. Pour ce qui concerne Baudouin V, il suffira sans doute de dire, pour écarter l'hypothèse des deux sceaux, qu'on ne connaît pas, jusqu'à ce jour, un seul exemple de grand feudataire, du milieu du 11e siècle, qui aurait eu deux sceaux. Reste Baudouin VI, de Mons, dont aucun sceau ne nous est parvenu. Faisons observer tout d'abord que ce prince était comte de Hainaut, depuis 1051, lorsqu'en 1067, il hérita du comté de Flandre. Ce n'est évidemment pas au comte de Hainaut qu'on pourrait attribuer notre sceau. Comme tel il doit s'être servi vraisemblablement d'un sceau du genre de celui de son fils, sceau au type équestre que la légende Sigillum Balduini comitis de Montis pourrait induire, à première vue, le lecteur à attribuer à Baudouin VI de Mons (3).

Il faudrait donc supposer qu'en 1067 il se serait fait graver un nouveau sceau et qu'il aurait choisi un type différent de son prédécesseur en Flandre, différent aussi de ceux de ses successeurs tant en Flandre qu'en Hainaut. En tous cas, ce nouveau sceau n'aurait guère eu de longue durée, puisque son propriétaire trépassa déjà en 1070, ce

(1) Vredius, Op. cit. p. 4.
(2) Vredius, Op cit p. 9.
(3) Vredius, *Genealogia comitum Flandriae* (apud *Historia Comitum Flandriae* tome 2.) Cf. Demay, *Les sceaux de la Flandre*, tome I, page 32, à l'année 1089.

Digitized by Google

qui explique que l'on ne peut guère nourrir l'espoir de retrouver jamais un sceau de Baudouin VI, comte de Flandre. Il ne reste donc que Baudouin IV, le Barbu, auquel on puisse raisonnablement attribuer ce sceau au type de majesté. *Le seul sceau* connu d'un comte de Flandre, plus ancien que lui, celui d'Arnoul le Vieux, son bisaïeul, qui mourut en 964, vraisemblablement vers l'époque où Baudouin IV vint au monde, porte le type de majesté. *Tous les sceaux* connus des comtes de Flandre venant après Baudouin IV sont au type équestre.

Au demeurant, l'examen de chacune des parties qui composent ce type ne fera que nous fortifier dans cette opinion.

### Le costume

Ce qu'il est permis d'étudier dans le costume proprement dit du personnage se réduit en somme à fort peu de chose. Il n'y a guère que la forme de la chlamyde ou manteau qu'il soit possible de comparer à celle dont sont revêtus sur leurs sceaux les empereurs contemporains de Baudouin IV (1). Ce sont les mêmes plis, la même façon de l'attacher au moyen d'une agrafe sur l'épaule droite. Certes, cet usage s'est continué dans l'empire, mais nous avons tenu à montrer que, de ce côté du moins, rien ne s'oppose à l'attribution du sceau à Baudouin IV.

### Les armes

La lance ou pique, cette marque du commandement (2), que le personnage tient de la main gauche, est un attribut qui se rencontre assez rarement sur les sceaux de l'espèce. Mais ce fait n'a rien d'étonnant pour qui connaît l'extrême pénurie des sceaux du 10e siècle. Quant à l'épée (ou glaive), ce symbole du droit de punir les méchants (2), le peu de longueur qu'elle a la rapproche davantage de celle d'Arnoul le Vieux que de celles qui figurent sur les sceaux du 12e ou de la fin du 11e siècle.

(1) Voyez le sceau de Henri II (1002-1024) dans Carl Hefner, *Die Deutschen Kaiser-und Königsiegel* (Würzburg, 1875) planche II, nos 19 et 20.
(2) Chassant et Delbarre, *Dictionnaire de sigillographie pratique* (Paris, 1860) p. 229.
(3) Ibidem, p. 227.

Digitized by Google

### La tête

Il importe de distinguer ici : *a*) la chevelure courte, d'après un usage qui date de la fin du 10e siècle (1). Dès le milieu du 11e siècle, la mode est aux cheveux longs. Les choses allèrent si loin, qu'au commencement du 12e siècle, le clergé français se vit forcé de mener — en vain, du reste, — une véritable campagne contre les chevelures samsonesques (2) ; *b*) la raie au milieu du crâne, que l'on n'avait remarquée, jusqu'ici en France, qu'au début du 12e siècle ; *c*) la barbe courte et pointue, d'après la mode des environs de l'an mil. Vers l'an 1100 on la portait longue et généralement à deux pointes (3). A côté de ces considérations générales sur la mode nous ferons observer que sur les sceaux que nous connaissons de Baudouin V et de Baudouin VII, ceux-ci apparaissent imberbes, tandis que ce ne peut être évidemment sans motif que l'on a surnommé Baudouin IV, le Barbu, ou à la belle barbe (4).

### Le pliant

sur lequel le personnage est assis est absolument primitif. On ne peut guère le rapprocher que du banc en bois du sceau d'Arnoul le Vieux. A côté de lui les plus anciens faudesteuils sans dossier peuvent être considérés comme des objets de luxe. A remarquer aussi l'escabeau ou marchepied (*scabellum*) qui, suivant Guillaume Durand (5), « désigne la puissance temporelle qui doit être soumise à la puissance spirituelle » (6).

(1) Quicherat *Histoire du costume en France*. p. 142.
(2) Ibidem, p. 159.
(3) Viollet le Duc, *Dictionnaire du Mobilier*, tome III, p. 180.
(4) Il est arrivé parfois que le surnom de *barbatus* désignait la qualité d'aîné. E. Dupréel, *Histoire critique de Godefroid le barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane* p. 4 (Uccle, 1904). Mais cela ne fut évidemment pas le cas pour Baudouin IV, qui dans un diplôme de 1034 (Vredius, Sigilla, p. 3) accompagne lui-même son nom de ces mots caractéristiques : « S. Balduini, comitis Flandric, *honeste barbe* »
(5) *Rationale divinorum officiorum*. Livre II, chap. II.
(6) Viollet le Duc *Dictionnaire du Mobilier*, t. I, p. 240, fait observer à juste titre, à propos de ce passage, qu'à partir du 12e siècle, l'escabeau devint un appendice obligé des fauteuils laïques aussi bien que des trônes piscopaux

Digitized by Google

## II. — *La légende.*

Examinons-la, pour l'instant, au point de vue du style des caractères. C'est la capitale romaine la plus pure. Seuls l'E et le D de *Flandrensium* sont des lettres onciales. Ce mélange de caractères de style différent devient très fréquent au 11e siècle (1) mais n'est pas inconnu au 10e, témoin la légende du sceau du roi Robert de France (vers 997) qui contient un G et une E onciales (2).

Les onciales se rencontrent, du reste, fréquemment dans les écoles paléographiques nées sous l'influence carolingienne, dans la première moitié du IXe siècle (3). La légende ne contient qu'une seule abréviation : le trait horizontal placé au-dessus de l'V de *Flandrensium* et qui remplace l'M. Cette quasi-absence d'abréviations est encore une preuve d'ancienneté (4) ; le fait que le trait horizontal tombe en dehors du cercle extérieur en est une autre, car il témoigne manifestement de l'inexpérience du graveur. La forme «Bald*w*inus» se rencontre dans les chartes de Flandre dès l'année 981 (5). Très fréquente pendant tout le 11e siècle, elle se fait plus rare au 12e (6). Douët d'Arcq considère encore comme un signe de haute antiquité, chez les grands feudataires, l'absence du mot *Sigillum*. Dans notre sceau le titre se trouve, en effet, au nominatif comme dans celui de son contemporain «Rotbertus Gracia Di Francoru rex.» (7).

(1) Voyez l'E onciale au milieu de toutes les capitales carrées dans le contresceau de Guillaume, duc de Normandie (1027-1037) dans Chassant et Delbarre, op. cit. p. 83 ; le G et l'M du sceau de Baudouin V, comte de Flandre (1036 dans Vredius loc. cit. ; les sceaux de Robert le Frison (1070) et de Philippe-Auguste (1080) (Vredius et Coll. sigillographique aux Archives Générales du Royaume).

(2) Douët d'Arcq, *Inventaire de la collection des sceaux des Archives de l'Empire*, I, 270. Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Introduction, p. IV.

(3) Reusens, *Eléments de paléographie*, planches III et XVIII.

(4) Le plus ancien exemple du trait horizontal — signe d'abréviation, cité par Douët d'Arcq est celui du sceau de Liébert, évêque de Cambrai, en 1075, D̄I à la place de DEI. Le sceau de Samson Mauvoisin, archevêque de Reims, en 1145, porte la légende SIGILLV̄ D̄I GRA.

(5) Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de St-Pierre*, I, 50.

(6) Ibidem, pages 50 à 23

(7) Il nous serait difficile de laisser passer cette légende sans faire remarquer que Douët D'Arcq, op. cit T. I. p. 270, où nous la trouvons, omet l'*M* de *Francorum* sans parler de quelque signe abréviatif qui se

Digitized by Google

Mais par contre dans les légendes des sceaux d'Arnoul le Vieux et de Baudouin V, de Lille, les noms apparaissent au génitif et sont précédés des mots *Signum* ou *Sigillum*.

En résumé, de l'examen attentif auquel nous nous sommes livré au point de vue archéologique, il résulte que tous les caractères, tant ceux du type que ceux de la légende, permettent l'attribution du sceau à Baudouin IV. Si tous ne s'opposent pas aux titres que l'on pourrait faire valoir en faveur de Baudouin V, de Baudouin VI et de Baudouin VII, chacun de ces personnages a cependant contre lui un ensemble de témoignages dont il serait difficile de ne pas tenir compte dans une matière aussi délicate.

Ceci dit, voyons si les considérations purement historiques nous permettent d'arriver à la même conclusion.

## CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

### Le titre « dux ».

Ce qui frappe, de prime abord, dans la légende, c'est le titre de *dux*. Il n'existe pas, jusqu'à ce jour, un seul sceau connu d'un comte de Flandre, avec ce qualificatif Mieux que cela, si nous exceptons la charte de 1130 en faveur de l'abbaye d'Eeckhoutte (1), où Thierry d'Alsace s'intitule *dux et comes*, nous ne connaissons aucune charte où un comte de Flandre ait pris le titre de *dux*. On sait qu'à partir d'Arnoul le Vieux (918-964) les comtes de Flandre prennent régulièrement la qualification de *marchio, marchysus*. Comme le dit Van der Kindere (2), « l'emploi de ce titre persista en Flandre pendant tout le X^e^ et le XI^e^ siècle, mais il devint moins fréquent sous Robert le Frison et Robert II (de 1071 à 1111), plus rare encore sous Baudouin VII (1111-1119) ». De ce dernier nous ne connaissons que trois chartes, où il apparaisse avec d'autres

serait trouvé sur l'*U*. Le sceau qu'il a vu serait-il endommagé et le trait horizontal qui a pu se trouver sur l'*U* et même sur DI = DEI, serait-il également tombé hors du cercle? Il serait intéressant de le savoir.

(1) Wauters. *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, t. II, p. 154.

(2) *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Age*, t. I, p. 43.

Digitized by Google

titres que celui de *comes*. Les deux premières, où il est intitulé *Flandrensium comes et advocatus* et *Flandrensium marchisus* ont été données en faveur de l'abbaye de Saint Bertin (1). Pour qui connaît, d'une part, l'état de la chancellerie des comtes de Flandre dans les premières années du XII^e^ siècle (2), et, de l'autre, la vieille habitude qu'avaient les abbayes de rédiger elles-mêmes les chartes qu'elles se faisaient octroyer, il n'y a dans ces deux exceptions rien qui puisse surprendre. Eût-on le moindre doute à ce sujet, une simple lecture des deux chartes suffirait pour nous rassurer. En effet, les seules expressions qui émanent certainement du scribe de Baudouin VII, lui donnent son véritable titre : sur la première « Signum Balduini *comitis*, filius Roberti » et sur la seconde « Signum etiam mei scilicet Balduini, *Flandrie comitis*, ad majorem astipulationem, annotari jussi ». Quant à la troisième charte, de 1119, où il est parlé de « Balduini, *Flandriarum principis* », elle émane de Jean, évêque des Morins (3). Le titre de *dux* ne plaide donc, pas plus que les caractères archéologiques, en faveur de Baudouin VII. Par le fait même que Baudouin V et Baudouin VI appartiennent au milieu du XI^e^ siècle, l'argument du titre aura moins de force contre eux. Toutefois, alors que les exemples ne sont pas rares où ils apparaissent avec le titre de *comes*, nous ne connaissons que deux actes, de la dernière année du règne de Baudouin IV, (1034) où celui-ci soit qualifié de la sorte (4). Dans tous les autres documents diplomatiques, on lui donne le titre de *marquis*.

Puisque ni les sceaux, ni les chartes ne nous donnent ici de solution décisive, voyons si les sources narratives contemporaines ne nous viendront pas en aide. L'excellent Thietmar de Mersebourg, qui vivait vers l'an mil, va nous tirer d'embarras. Parlant de la campagne entreprise,

(1) GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de St-Bertin*, pp. 257 et 255.
(2) Cf. H. PIRENNE, *La chancellerie et les notaires des comtes de Flandre avant le* XIII^e^ *siècle*. (*Mélanges Julien Havet*, pp. 733-748, Paris, 1895).
(3) GUÉRARD, Op. cit., pag 245.
(4) VREDIUS, loc. cit., et VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye St-Pierre*, p. 78

Digitized by Google

en septembre 1006, par l'empereur Henri II et le roi Robert II, contre Baudouin IV, le chroniqueur s'exprime comme suit : « Interea Balduinum, *ducem Wlandariorum*, juventus et rerum affluentia ac mala iniquorum inflacio adversus regem armavit » (1). Et si nous remontons d'une centaine d'années encore, nous retrouvons chez un autre chroniqueur de l'époque, chez Réginon de Prumes, ces lignes qui se rapportent à Baudouin II « Qui Balduinus hucusque in Flandris *ducatum* tenet » (2). Voilà donc consacrée par les contemporains l'existence, pour la Flandre du X^e^ siècle, des termes *duc* et *duché*.

Sans vouloir résumer ici l'opinion des légistes et des savants allemands qui ont discuté sur le sens du mot *duc*, pendant les premiers siècles du moyen âge, rappelons cependant qu'il est notoire qu'au X^e^ siècle on reprit l'habitude de nommer des ducs ou gouverneurs, présidant aux bans et arrière-bans et surveillant les feudataires de la couronne. Ce fut spécialement aux comtes gouvernant plus d'un comté que ce titre échut en partage. Les marcgraviats de Neustrie, les Flandres, par exemple, furent dans le même sens appelés *ducatus*. On avait coutume de dire des dignitaires qui en étaient investis : *Dux ducatum tenebat* ou *Dux marcam tenebat* (3). Brussel a déjà fait remarquer (4) qu'un duc ne cesse pas d'être comte et qu'il est souvent désigné par ce terme qui semblerait à nos yeux d'ordre inférieur. Enfin Chassant et Delbarre affirment (5), malheureusement sans citer leurs sources, que les sceaux des anciens ducs de Normandie, antérieurs à Guillaume le Conquérant, présentent précisément cette particularité que leurs possesseurs prenaient indifféremment dans les légendes les titres de *comes*, *dux*, *consul*, *princeps*, *marchio*, *patricius*. Tout ceci s'accorde admirablement avec l'état de la Flandre sous Baudouin IV. Grâce à son ambitieuse

(1) *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores* III, 813.
(2) Même collection, *Scriptores* I, 567.
(3) P. Alberdinck-Thym, *Les ducs de Lotharingie... aux X^e^ et XI^e^ siècles*, p. 22. (Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie Royale de Belgique, coll. in-4°, t. 53 (1893-94).
(4) *Usage des fiefs*, I, 175.
(5) Op. cit., p. 82.

Digitized by Google

activité, Baudouin le Barbu, dit Van der Kindere (1), « réussit à s'assurer, dans toute la partie septentrionale du pays, la subordination directe et complète des seigneurs qui, sur plus d'un point et notamment à Tournai et à Courtrai avaient conservé le rang de comtes ». Dès lors, on nous accordera que le mot *dux* n'a plus rien qui doive étonner sur un sceau de Baudouin IV. Il y est, en tous cas, moins surprenant que chez Baudouin V, dont on connaît le sceau avec le titre de *comes*, ou que chez Baudouin VI qui nous reporte déjà loin dans la seconde moitié du XI^e^ siècle (2).

### Le lieu de la découverte.

Il paraîtra assez étrange, à première vue, que ce soit au Danemarck, que l'on ait trouvé la matrice de ce sceau d'un comte de Flandre. Comment y est-elle arrivée ?

Le champ est libre ici à toutes les hypothèses, mais il est fort douteux que l'on arrive jamais à une certitude même relative. Aussi, si nous abordons la question, c'est uniquement dans le but de montrer que, quelle que soit la conjecture à laquelle on s'arrête, elle pourra s'appliquer tout aussi bien à Baudouin le Barbu qu'à l'un de ses successeurs.

Etant donné l'usage assez généralement répandu qui consistait à briser les matrices des sceaux à la mort de leurs propriétaires (3), il faut bien supposer que la matrice en question a été, ou volée, ou perdue du vivant du comte de Flandre auquel elle appartenait.

Si l'on croit qu'elle a été dérobée par des corsaires danois, on ne peut l'attribuer qu'à Baudouin IV. Car après la fin du X^e^ siècle, l'histoire ne fait plus mention de pirate-

(1) Op cit., I, 102.

(2) Au sujet de l'emploi du mot *dux*, au X^e^ siècle, aux lieu et place de ceux de *comes*, *princeps* ou *marchio*, ainsi qu'au sujet de l'ancienneté de l'usage du génitif pluriel du nom du peuple (*Dux Flandrensium*) voyez Giry, *Manuel de diplomatique*, pp. 324-328.

(3) Il y a cependant des exceptions à la règle, témoin la matrice du sceau de Jean de Namur, fils de Gui de Dampierre, conservée au Musée archéologique de Namur. Il est vrai qu'il s'agit ici d'un sceau de jeunesse (au type de chasse).

Digitized by Google

ries normandes, même le long de la côte. Pense-t-on, au contraire, qu'elle a été perdue au cours d'un voyage au Jutland, nous sommes forcé d'avouer que nous ignorons absolument que l'un de nos quatre Baudouin ait fait une expédition dans ce pays. Certes, plus on avance, plus les relations de la Flandre avec les autres pays augmentent. On ne peut même pas ignorer qu'Adèle, la fille de Robert le Frison, épousa un roi de Danemarck, Canut le Saint, et que son fils, Charles le Bon devint comte de Flandre après Baudouin VII. Mais il est piquant d'observer que Baudouin à la Hache, à l'exemple de son père Robert II, se détourna de plus en plus du Danemarck pour se rapprocher de la France et combattre les Anglais en Normandie (1).

Il n'y a donc aucun argument, dans cette hypothèse, en faveur de l'un ou de l'autre des comtes de Flandre. Ce qui plaide en faveur de Baudouin IV, c'est le fait que de multiples monnaies, trouvées au Jutland, surtout près d'Enner, et qui font partie du cabinet de M. Thomsen à Copenhague, sont précisément attribuées à ce prince (2).

## L'Authenticité.

De tout ce qui précède il semble résulter que l'authenticité de la matrice du sceau, que nous attribuons à Baudouin IV, ne peut être révoquée en doute. Le type du sceau, qui rappelle d'une façon aussi frappante les caractères des sceaux des empereurs contemporains, en d'autres termes l'influence germanique qui, dès cette époque, rayonnait de l'évêché allemand de Cambrai sur la vie intellectuelle et artistique des contrées avoisinantes ; les caractères de la légende qui correspondent si bien à tout ce que nous connaissons des environs de l'an mil, jusqu'à ce terme *dux*, qui au premier abord paraît bizarre, mais qui, après réflexion et après comparaison avec les autres grands feuda-

(1) Pirenne, *Histoire de Belgique* I, 101.

(2) Victor Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, p. 17 (Gand 1852). Le cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale possède également deux monnaies attribuées à Baudouin IV. C'est notre symphatique confrère, M. Victor Tourneur, attaché à cet établissement scientifique, qui a bien voulu nous les signaler.

Digitized by Google

taires, s'adapte si parfaitement à l'époque et à la condition de Baudouin à la belle barbe, tout enfin nous fortifie dans l'impression que nous a donnée la première vue de l'empreinte qui nous vint du Danemarck, celle d'une œuvre exempte de tout truquage.

Un seul point nous gène et nous n'avons aucun motif pour ne pas en faire l'aveu à nos lecteurs. C'est la matrice en *plomb*. Seuls, parmi les autorités en matière de sphragistique, Chassant et Delbarre (1) citent cette matière comme ayant servi à la fabrication des matrices de sceaux (2). Une matrice en plomb appliquée sur la cire en fusion pouvait-elle conserver sa netteté ? Question embarassante ! Aussi dans sa réponse à M. Mollerup, M. l'Archiviste général du royaume avait-il demandé s'il ne s'agissait pas plutôt, en l'occurrence, d'un alliage présentant l'aspect du plomb. L'archéologue danois lui a fait savoir qu'il « est absolument hors de doute que le sceau est fait en plomb qui a reçu, le temps aidant, une belle patine blanchâtre. » Malgré l'étrangeté de ce phénomène, nous n'en conclurons pas moins à l'authenticité de la matrice. A notre sens, il serait vraiment inexplicable qu'un faussaire, qui à tous les autres points de vue se serait montré si bien informé, eût employé un métal aussi peu usité pour faire accepter son œuvre comme authentique. Plutôt que de crier au truquage, nous serions disposé à modifier nos idées sur la façon dont on préparait, au X^e^ siècle, la cire qui devait recevoir l'empreinte de la matrice. C'est assez dire que notre foi en l'authenticité de la découverte que nous venons de faire connaître est absolue et que nous proclamons hautement que la Flandre, qui pouvait déjà se vanter de posséder le plus ancien sceau féodal au type de majesté, pourra revendiquer désormais la plus ancienne matrice d'un sceau du même genre.

JOSEPH CUVELIER.

---

(1) *Dictionnaire de sigillographie pratique* p. 122.

(2) DEMAY, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 55, cite l'or, l'argent, le bronze, le fer, l'étain, l'acier, l'ivoire et même les pierres précieuses. CHASSANT ET DELBARRE, *loc. cit.* y ajoutent le plomb, le cuivre, et le verre.

Digitized by Google

# Le don de M. Joseph Gielen à la Bibliothèque royale de Belgique.

Dans son numéro précédent, la *Revue* a signalé la généreuse initiative de M. Joseph Gielen (1), et nous avons promis de revenir sur cette importante donation. Aussi bien, puisque la collection de manuscrits de l'archéologue de Maeseyck est maintenant exposée à la Bibliothèque royale de Belgique, et que l'étude en est facilitée à un plus grand nombre de personnes, il ne sera ni sans intérêt ni sans utilité de faire connaître les éléments nouveaux d'études qui sont mis à la disposition des travailleurs.

Disons, sans plus tarder, que la portée du don de M. Gielen est surtout artistique. Il ne comprend pas d'œuvres littéraires importantes, de ces manuscrits dont le texte rare ou inédit est de nature à enrichir la documentation ; mais il y a là, en nombre respectable, de belles et curieuses miniatures, où les amateurs d'art, les historiens de la miniature et de la peinture trouveront d'intéressantes données.

Je ne compte pas, dans les sommaires esquisses qui vont suivre, fournir une description absolument complète des manuscrits et des miniatures de M. Gielen ; je tâcherai cependant de les décrire à suffisance pour que chacun, à son point de vue spécial, en puisse saisir toute la valeur.

Signalons d'abord deux grandes lettrines historiées, qui ont dû être découpées d'un manuscrit du XIV^e^ siècle (2). Ce sont de bons spécimens de l'art du nord de la France, à cette époque, et de curieux exemplaires d'initiales transformées en véritables petits tableaux.

La première de ces lettrines, un *C*, représente les scènes de la nativité de S. Jean-Baptiste. Dans la partie supé-

(1) P. 331.
(2) Cotes actuelles II. 3634, 1 et II. 3634, 2.

Digitized by Google

rieure, on voit Ste Élisabeth qui vient de s'accoucher, et la Ste Vierge tenant sur ses genoux le petit S. Jean-Baptiste et lui introduisant dans la bouche un biberon, corne évasée, dans laquelle une autre femme verse du lait. Aux deux côtés, le roi David avec le phylactère *Paravi lucernam Christo meo* (1), et le prophète Isaïe montrant le texte : *Dominus ab utero* [*vocavit me*] (2).

Dans la partie supérieure, Ste Anne tenant S. Jean-Baptiste sur ses genoux ; à côté d'elle est assis Zacharie écrivant sur des tablettes. Devant Ste Anne s'avance un groupe de sa parenté, avec l'inscription *Nemo est in cognatione tua* (3). De part et d'autre de la scène se tiennent les prophètes Malachie disant : *Ecce mitte an* [*gelum*] (4) et Jérémie, avec le texte : *Priusquam for* [*marem in utero*] (5).

La seconde lettrine, une *M*, est divisée en quatre compartiments, où sont reproduites diverses autres scènes de la vie de S. Jean-Baptiste.

Dans la première, il y a le prophète disant au roi Hérode et à sa femme : *Non licet tibi habere ux* [*orem fratris tui*] (6). Dans la seconde scène, S. Jean-Baptiste, du fond de sa prison, envoie deux de ses disciples dire au Christ : *Tu es qui venturus es* (7) ? Le troisième compartiment de la lettrine représente la décollation du précurseur et dans le quatrième, la tête de S. Jean-Baptiste est présentée à Hérode et à Hérodiade.

Les dimensions de ces lettres colossales ont $0^m,133 \times 0^m,126$ ; elles sont en parfait état de conservation et constituent un bon spécimen de l'art du XIVe siècle.

Le volume qui a été coté II. 3638, est un petit livre d'heures en flamand ($0^m,131 \times 0^m,095$), du XVe siècle. Il

(1) *Ps.*, XXXI, 1.
(2) *Isaïe*, XLIX, 1.
(3) *Luc*, I, 61.
(4) III, 1.
(5) I, 5.
(6) Ce texte est, suivant l'usage ordinaire, inscrit sur un phylactère que S. Jean-Baptiste tient à la main. Cf. Marc, VI, 18.
(7) Matth., XI, 3.

Digitized by Google

semble être d'origine hollandaise, car dans le calendrier, en tête du manuscrit, apparaissent S. Odulphe, S. Leboin, S. Willibrord, S. Adalbert, S. Radbode, qui se trouvent aussi dans les litanies. Vers la fin, on rencontre cette curieuse note : *Dit heuet Johan Brugman vercreghen van den paeus te Roem* (8). A part ce seul détail, il n'y a aucun autre signe extérieur d'origine ou de provenance.

Le volume renferme quatre miniatures assez grossières, l'annonciation, la *Pietà*, le Christ en croix, et Ste Catherine. Les caractères de l'école hollandaise sont nettement accusés.

La reliure de ce livre d'heures est surtout intéressante. Les fermoirs, en argent ciselé, affectent la forme de bustes de deux personnages, où l'on peut reconnaître S. Pierre et S. Paul. Pour n'être pas absolument certaine, cette attribution offre une très grande vraisemblance.

Voici encore un livre d'heures du XVe siècle (II. 3637), également en langue flamande et d'origine hollandaise, car au calendrier et aux litanies sont mentionnés et invoqués les saints que nous venons de signaler. Au verso du dernier feuillet, il y a les notes : *Dit boeck hoert Elligen Heldes, Dit boeck hoert Stine Helts, Dit boeck hoert Jean Wilhelm van Diest op Zensemaborgh*. Les premiers feuillets sont surchargés de notes relatives aux familles Helst et van Diest. .

Ce volume ne renferme aucune miniature, mais il est très soigneusement calligraphié, et bon nombre de feuillets sont gracieusement enluminées, rehaussés de bordures d'or. On a conservé à ce volume sa reliure primitive du XVe siècle ; celle-ci, d'un type bien connu, est aux fers de la double aigle, de la licorne, de la fleur de lis et de la quintefeuille.

(8) Sur Jean Brugman, mort en 1473, voir W. Moll, *Johannes Brugman en het godsdienstig leven onzer vaderen in de vijftiende eeuw*, 1854, 2 vol.

Digitized by Google

Le n° II. 3636 est un livre d'heures de luxe du XV^e^ siècle. Pour n'être pas de tout premier ordre, il n'en constitue pas moins un bel exemplaire de l'art flamand.

Le texte est en latin, à l'exception des rubriques et des dernières prières, qui sont en flamand.

Le volume est orné de douze grandes scènes à pleine page et de quarante-huit petites miniatures. Il y a d'abord une très belle annonciation qui rappelle un peu celle du livre d'heures de l'hôpital de Grammont (1), puis la visitation, avec un paysage exquis, une nativité du Christ, dans toutes les traditions des vieux maîtres flamands, une curieuse apparition de l'ange aux bergers, une adoration des mages, d'ailleurs fort belle et où il y a un ravissant enfant Jésus, puis la présentation au temple, le massacre des innocents, la fuite en Égypte, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, avec un singulier groupement des personnages, ensuite David psalmodiant, la résurrection de Lazare, la messe de S. Grégoire et l'apôtre S. Philippe.

L'honneur fait à ce dernier de figurer en grande miniature donne à penser que ce livre d'heures a été exécuté pour un donateur du nom de Philippe. Est-ce sa devise, *God boven al*, qui se lit sur une des pages ? Ces indices mettront peut-être un jour sur la voie pour préciser l'origine à présent inconnue de ce volume.

Parmi les petites miniatures, il faut signaler les quatre évangélistes et plusieurs figures de saints. Les encadrements de certains feuillets sont remarquables par l'exquise fraîcheur de la décoration et une grande variété de détails.

Sous le n° II. 3635 a été coté un lectionnaire du XV^e^ siècle. Ce superbe volume dont toutes les pages sont enluminées et ornées de miniatures, constitue un magnifique spécimen de l'art français.

Le texte en était autrefois écrit en beaux caractères

(1) Cf. *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1900.

Digitized by Google

gothiques, mais ils ont été entièrement grattés et remplacés, probablement au XVII^e^ siècle, par de l'écriture romaine. Heureusement, dans ce palimpseste, on a respecté tout ce qui en fait la valeur artistique.

Les miniatures de ce manuscrit offrent cet intérêt tout particulier que les sujets représentés sortent de la banalité de ceux que l'on trouve ordinairement dans les livres de ce genre. Ainsi le premier tableau est le commentaire de ce mot du prophète Isaïe, *Populus gentium qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam* (1). L'enfant Jésus apparaît dans un ciel éblouissant de clarté à un groupe personnifiant les divers peuples de la terre.

Très originale aussi la seconde miniature, apparition des anges aux bergers, après la naissance du Christ, mais plus curieuse est la troisième. Le Christ devant une table chargée de fioles d'huile et de diadèmes accueille une longue suite de prisonniers qui sortent nus du lieu de leur captivité. Pour comprendre cette étrange scène, il est indispensable de lire le chapitre LXI d'Isaïe, qui en donne la claire interprétation.

Le baptême, la prédication, la nativité du Christ ne s'écartent guère des données traditionnelles ; il en faut dire autant du martyre de S. Étienne, de S. Jean à Patmos, du massacre des innocents, de l'adoration des mages, sauf qu'il n'y a point de roi nègre. Vient ensuite une scène symbolique représentant les supplices des martyrs, elle décore le *Commune plurimorum martyrum*.

Dans la représentation de la purification de Marie, on admire le magnifique manteau bleu de la Vierge et une superbe figure de grand-prêtre.

Puis il y a une miniature pour la fête de la dédicace des églises, l'annonciation de la S^te^ Vierge, où, détail assez rare, Marie est placée sous une tente, le Christ ressuscité, les disciples d'Emmaüs, l'apparition de Jésus aux sept apôtres, l'ascension du Christ.

(1) *Isaïe*, IX, 2.

Digitized by Google

F. 13, on voit un groupe représentant la Vierge portant son divin fils et avoisinée de deux saintes, tenant des vases de parfums. Cette miniature est censée personnifier le texte du livre de la Sagesse *Ego quasi vitis*, qui se lit aux fêtes de la S^te^ Vierge.

Les scènes suivantes sont la descente du Saint-Esprit, la prédication de S. Pierre, la Sainte Trinité, la dernière Cène, la nativité de S. Jean-Baptiste, la captivité de S. Pierre, l'assomption de Marie et la naissance de la Vierge.

Ensuite un groupe de bienheureux pour la fête de la Toussaint, les obsèques d'un moine pour la commémoration des fidèles défunts, puis le martyre de S^te^ Catherine et de S. Sébastien.

Est-il possible d'émettre quelques conjectures sur l'origine de ce beau volume ? Il ne porte aucun indice extérieur de provenance. Voici pourtant quelques indications. F. 2, la troisième miniature porte, inscrit sur le mur de la prison, le nom propre *Jean Mani* ; f. 6, un des soldats qui tuent les petits enfants de Bethléem, a inscrites sur sa cuirasse les initiales *E*, *R*, réunies par un lac d'amour. Les moines qui apparaissent dans les tableaux des ff. 22, 22 et 23^v^, ont l'habit noir et le manteau blanc. Mais j'avoue que jusqu'à ce jour ces maigres indications ne m'ont ouvert aucune piste et la signature de *Jean Mani* n'est celle d'aucun artiste connu. (1)

Le volume le plus précieux de la collection de M. Gielen est le livre de messe, que l'on dit avoir appartenu à Marie Leczinska, femme de Louis XV, reine de France. Sur le frontispice de ce manuscrit, on lit le titre *Preces missae scriptae et ornatae a Joanne Petro Rousselet, MDCCXXIII.* Ce superbe volume sur parchemin est un chef d'œuvre de

(1) S'il y a, en fait, JEAN MANI, il faut remarquer que le reste du mot est caché par le bras d'un des personnages de la scène. Serait-il possible d'avoir ici le nom de JEAN MANVEL, un miniaturiste du XV^e^ siècle. Cf. J. W. Bradley, *A Dictionary of Miniaturists*, t. II p 232. Cette opinion n'est guère probable, car Jean ou Jeannequin Manuel ou Malouel est bien antérieur à la confection de notre volume.

Digitized by Google

calligraphie et d'enluminure, les encadrements sont d'un goût exquis.

Il y a dans ce manuscrit treize grandes miniatures, qui ont toutes les allures de tableaux réduits. En regard, sont peints autant de paysages d'un fini d'exécution remarquable et qui l'emportent de loin sur les autres peintures. On peut croire qu'il y a eu deux artistes différents qui ont travaillé à ce manuscrit.

L'un d'eux, qui a signé l'œuvre, Jean-Pierre Rousselet, n'est point un inconnu dans l'histoire de l'art. A la bibliothèque de Dresde se trouvent des « *Prières de la Messe* », enluminées par son pinceau (1). Dans le *Catalogue des Livres du Cabinet de feu M. Louis-Jean Gaignat* (2), paraît un autre volume des « Prières de la Messe », illustré par Rousselet. Peut-être est-ce le même qui figurait parmi les manuscrits exhibés à l'Exposition nationale de Bruxelles en 1880 (3) et qui appartenait alors à M. Ad. Rouvez de Mons ? En tout cas, en 1905, dans un catalogue de M. J. Pearson, à Londres, est signalé un manuscrit de J. P. Rousselet, qui est dit provenir de la collection Gaignat (4). Le duc de Saint-Aignan possédait en 1776 des « *Oraciones para la Missa escritas por Rousselet, a Paris* (5) », ornées de deux grandes miniatures, le Christ au jardin des oliviers et la crucifixion (6).

Les *Preces Missae* ne furent point faites primitivement pour Marie Leczinska, car au frontispice ce sont les armoiries des princes de Windisch-Grätz qui apparaissent. Le membre de cette famille princière pour qui fut fait le manuscrit, qu'il offrit à Marie Leczinska, à l'occa-

(1) Ebert, *Geschichte und Beschreibung der kö igl. öffentliche Bibliothek zu Dresden*, p. 310.
(2) T. I, p. 38, n° 203.
(3) *Catalogue de l'Exposition nationale de Bruxelles, 1880, Manuscrits*, p. 25, n° 153.
(4) Voir *Very Choice Books including an extremely important series of historical Bindings together with original manuscripts, autograph letters* etc., part II, p. 167, n° 271.
(5) *Dictionnaire bibliographique*, t. II, p. 516.
(6) Cf. J. W. Bradley, *A Dictionary of Miniaturists*, t. II, p. 178-79.

Digitized by Google

sion de son mariage avec Louis XV, est probablement le prince Léopold-Victorin, qui né en 1686, fut envoyé de l'empereur d'Autriche au congrès de Cambrai en 1722 et en 1723-1724 à celui de Soissons. (1)

Le volume qui a reçu la cote II. 3639, n'a pas de miniatures. C'est une vie de Jésus-Christ, en flamand, écrite sur papier, en 1442, comme on lit, f. 119 : *Hier eyndt een boec dat hiet dat leuen ons heren Ihesu Christi. Ende het houdt in ghetale vyftich capittelen ende twee, int iaer ons heren M. CCCC. twee ende viertich op Sint Lievinus avont in die voerherfst.*

Outre les volumes que nous venons de décrire sommairement, la collection de M. Gielen renferme un certain nombre de miniatures séparées d'une réelle valeur artistique.

C'est d'abord (n° II. 3634,5) un joli diptyque représentant, au milieu d'un ravissant paysage, d'une part la Vierge assise avec l'enfant Jésus, et d'autre part S. Antoine de Padoue portant aussi l'enfant Jésus posé sur un livre. Il y a grande ressemblance entre cette miniature et celle qui se trouve à l'Escurial, dans la chambre de Philippe II, et qui représente les mêmes sujets avec S. Jérôme en plus (2).

Ce diptyque est un bon spécimen de la miniature flamande au commencement du XVI[e] siècle.

Plus belle encore est la miniature représentant la messe du pape S. Grégoire ou le miracle de Bolsena (n° II. 3634,6). Ce petit tableau (0[m],125 × 0[m],085) constitue une pièce de premier choix. M. Gielen l'a décrit lui-même et étudié autrefois dans un article très approfondi publié par l'Académie royale d'archéologie de Belgique (3). On en

(1) *Allgemeine deutsche Biographie* t. XXXXIII, p. 415-16.

(2) Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV. 1903, p. 284-85, et J. Van den Gheyn, *Notes sur quelques manuscrits de l'école flamande conservés dans les bibliothèques d'Espagne*, p. 11, tirage à part des Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 1906.

(3) *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, t. XXVI, p. 309-14.

Digitized by Google

peut voir au même endroit une reproduction chromolithographique qui n'est pas mauvaise, mais ne saurait en aucune façon suppléer l'original. Dans son travail, M. Gielen rattachait la miniature du miracle de Bolsena à l'atelier de Roger van der Weyden. Nous partageons cet avis, c'est bien de cette influence que semble procéder notre miniature.

Le troisième petit tableau dont nous avons à parler, représente une séance du Grand Conseil de Malines, présidée par Charles le Téméraire. C'est la copie du grand tableau qui se trouve au musée de la ville de Malines (1), copie exécutée au XVII^e^ siècle, et dont M. Albert Matthieu a donné une reproduction en tête de son *Histoire du grand Conseil de Malines* (2). En 1820, cette miniature fut vendue à Malines, à la vente des livres et objets d'art du C^te^ de Coloma pour la somme, déjà considérable à cette époque, de 200 florins.

Les n^os^ II. 3634, 3 et 4, sont encore deux miniatures isolées d'assez grandes dimensions (0^m^,249 × 0^m^,16). Elles appartiennent à l'école hollandaise de peinture, et représentent, l'une l'arrestation de Jésus, l'autre, la descente de croix ; la seconde est malheureusement endommagée. Ces deux miniatures, qui sont du XV^e^ siècle, présentent beaucoup de caractère et un coloris d'une tonalité très spéciale. Les teintes sont dégradées et en général assez ternes, sauf le bleu qui est plutôt vif.

Nous avons à signaler maintenant huit feuillets détachés d'un antiphonaire et qui devait être un superbe volume, à en juger par les fragments de la collection Gielen. Au premier de ces feuillets, il y a une adoration des mages, puis la

(1) Voir une description dans *Catalogue du Musée de la ville de Malines*, 1861, p. 31. Il existe plusieurs copies de ces tableaux relatifs au Grand Conseil de Malines. Sans parler des originaux conservés au Parlement de Vienne, ni de ceux de Malines que nous venons de citer, il y en a une au Musée de Bruxelles, naguère restitué à Jean Schoef par M. A. J. Wauters, voir *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles*, 2^e^ éd., 1906, p 368-70. Citons enfin une réplique au Muséede Verseilles.

(2) *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 2^e^ série, t. X, 1874, p. 171.

Digitized by Google

purification de la S^te^ Vierge, S. Marc et S. Pierre, prédication et martyre de S. Marc, la descente du Saint-Esprit, S. Bernard devant la S^te^ Vierge, la nativité de Marie, un groupe de tous les saints et aussi Zachée monté sur l'arbre pour voir le Christ.

Cet antiphonaire est de facture flamande et doit avoir appartenu à un abbé, dont les armoiries et la devise se voient à deux reprises différentes. Les armes sont mi-partie d'azur et d'or ; en chef, une tête de bœuf d'or, accostée des deux lettres M et C ; en abîme, une anémone rouge ; la devise est : *Spes mea in Domino*. La solennité donnée à la fête de S. Bernard fait songer à une abbaye cistercienne. Ces indices nous ont mis sur la voie pour fixer l'origine de l'antiphonaire, auquel ces feuillets ont appartenu.

Nous avons été assez heureux pour aboutir dans nos recherches, et voici comment. En parcourant, pour y trouver autre chose, les pages de la publication dirigée par M. C. Tulpinck, *Les Arts anciens de Flandre*, nous fumes frappé de voir sur une miniature reproduite, t. I, p. 50, les armoiries que nous venons de décrire et qui sont sur deux des feuillets de l'antiphonaire de M. Gielen. Sur cette miniature s'étalait aussi la devise *Spes mea in Domino*. Cette miniature, qui représente le Christ en croix adoré par un abbé cistercien est celle d'un missel que possède la bibliothèque de S. A. S. le duc d'Aremberg à Bruxelles.

Or ce missel est dûment déterminé, il provient de l'abbaye de Saint-Bernard, sur l'Escaut, près d'Anvers. Les armoiries qu'il porte, sont celles de Marc Cruyt, XXIX^e^ abbé de Saint-Bernard. Ainsi s'expliquent les deux intiales M et C. Marc Cruyt, qui fut abbé de 1518 à 1536, fit, en 1524, exécuter par François de Weert, prêtre de Waelhem et qui portait le titre de *Scriptor academicus Lovanii*, de magnifiques livres liturgiques enrichis de miniatures.

Digitized by Google

Malheureusement, un incendie qui dévasta l'abbaye de Saint-Bernard en 1672, détruisit tous les beaux volumes, à l'exception d'un seul, qui est probablement celui conservé à la bibliothèque d'Aremberg.

Les feuillets de l'antiphonaire de M. Gielen sont une autre épave du désastre, et font vivement regretter la perte du reste du volume.

La collection de M. Gielen se complète par trois volumes imprimés, un incunable de 1485, les Heures de Geofroy Tory, et un Missel de Plantin, 1737.

L'incunable *Biblia latina cum postillis Nicolai de Lyra, pars IV*, sort des ateliers d'Antoine Koberger (1). Quant aux Heures de Geofroy Tory, c'est probablement l'édition de Simon de Colines, Paris, 1527, mais comme les feuillets du commencement et de la fin manquent, on reste dans l'incertitude à cet égard.

Ce n'est pas pour le texte que le Missel de Plantin figure dans la collection de M. J. Gielen, c'est à raison de sa magnifique reliure à coins d'argent ciselé qui représentent les quatre docteurs de l'Église latine.

Les manuscrits et les miniatures de M. Gielen sont exhibés à la salle d'exposition de la Bibliothèque royale dans trois vitrines, où ils produisent un chatoyant effet. Au-dessus, l'inscription commémorative *Don de M. Joseph Gielen (1906)*, rappelle, *ad perpetuam rei memoriam*, le beau geste du généreux donateur et assure à la collection qu'il a rassemblée avec tant d'amour et de peine, une existence indéfiniment prolongée et la conservation la plus efficace.

J. Van den Gheyn S. J.

---

(1) Hain, *Repertorium*, n° 3166.

Digitized by Google

# Charte fausse relative à l'église de Grimde.

## (1132).

Il y a quelques années, le chanoine Reusens a publié dans ses *Analectes* une charte de donation du 6 mars 1132, émanant de Godefroid de Cortenaeken, en faveur de l'abbaye norbertine de Heylissem. (1) L'auteur croyait, et pour de sérieux motifs, que l'authenticité de la pièce n'est pas entièrement inattaquable et paraît du moins assez douteuse. Voici que de récentes recherches faites dans le chartier de Heylissem aux Archives du royaume viennent jeter, de la façon la plus inattendue, un peu de lumière sur cette charte suspecte. Non seulement on doit tenir cet acte pour un faux manifeste, mais je crois être en mesure d'établir aujourd'hui, d'une manière certaine, pourquoi il l'est, quand et par qui il a été composé et à quelles fins on l'a fait servir.

Le document en question est une petite charte de forme quadrangulaire mesurant à peine $0^m018 \times 0^m010$. Au dos, on lit la mention : *de Grimdis*, écrite au *XIV*e siècle par celui-là même qui tenait alors la plume à l'abbaye qui semble bien avoir été l'auteur de la fausse pièce.

L'écriture de la charte a un aspect bizarre et il est tout-à-fait impossible que ce soit celle en usage vers 1132, comme le veut l'intitulé de la date. Les caractères paléographiques paraissent être ceux du dernier tiers du XIIIe siècle. Malgré cela, il faut rajeunir de quelques années l'âge de la pièce et lui assigner comme dates extrêmes de fabrication les années 1330 et 1345. Le clerc qui l'a composée est, sans le moindre conteste, le même chanoine qui faisait office de *scriptor* à l'abbaye d'Heylissem vers le milieu du XIVe siècle. La chose est rendue

(1) E. Reusens. *Documents relatifs à l'abbaye norbertine de Heylissem*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXIV (1893) p. 183-184. La charte de Godefroid de Cortenaeken, si elle était authentique, serait la première conservée dans le chartrier de Heylissem.

Digitized by Google

évidente, (comme le montre le fac-similé), par la simple comparaison de la charte du 19 juillet 1343 (1) avec le document de 1132. Il est impossible ne ne pas remarquer de part et d'autre des traits frappants de ressemblance et de ne pas assigner à ces trois documents un seul et même auteur.

Malgré les sérieux efforts que le chanoine-prémontré s'est imposés pour masquer sa propre écriture, il n'a pourtant pas réussi à donner à sa petite composition une teinte de trés ancienne écriture, remontant au delà du XIII^e^ siècle. Relevons ici quelques unes de ses contrefaçons maladroites : d'abord l'invocation en lettres allongées ; puis la lettre *g* à laquelle il a voulu donner la forme romane dans le mot ***legitime*** et enfin l'emploi incorrect de l'*e* cédillé que le chanoine Reusens avait déjà signalé. Le reste de l'écriture rappelle la minuscule de la seconde moitié du XIII^e^ siècle pour la transcription des chartes.

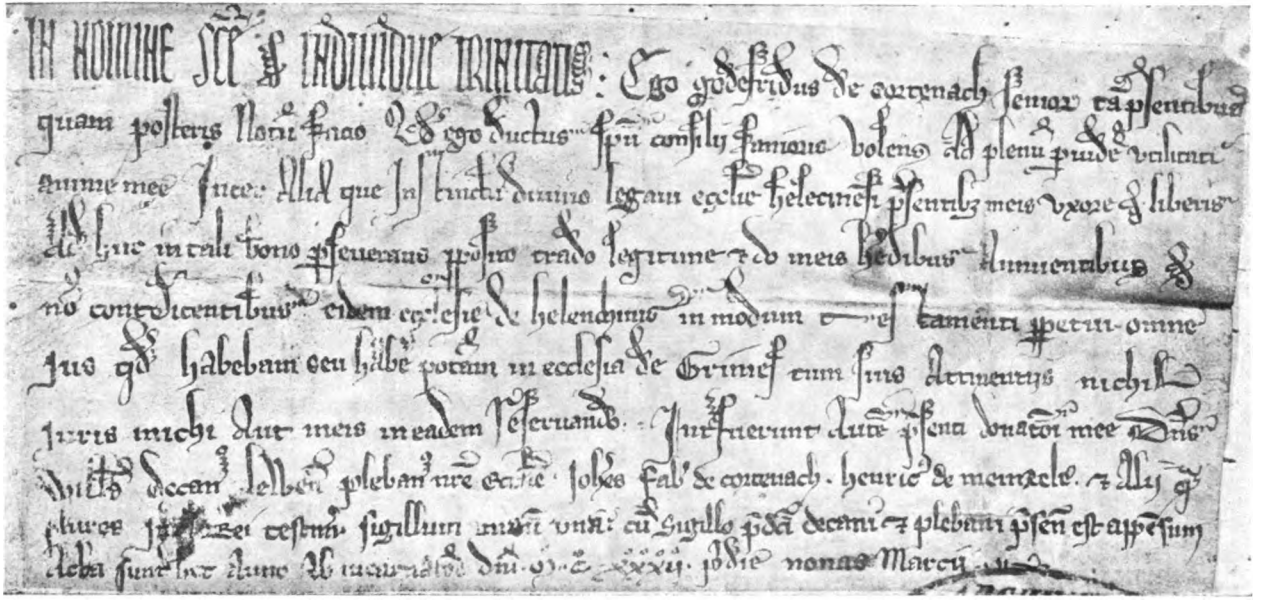
Si les caractères paléographiques condamnent le document sans appel, les fragments de sceaux qui y sont appendus le rendent encore plus suspect de falsification. Des trois sceaux qui y ont été attachés, un seul est resté à peu près intact, c'est celui qui se trouve le premier à la gauche de l'acte. Il saute manifestement aux yeux qu'on a affaire non à un sceau de la première moitié du XII^e^ siècle, mais bien à un sceau postérieur de deux siècles à cette date. La forme ovale et la dimension exigue qu'il revêt suffit amplement pour se convaincre de ce fait.

La nature particulière de l'écriture et des sceaux nous reporte donc au XIV^e^ siècle. Toutefois on peut, sans trop d'ingéniosité, assigner une date un peu plus certaine à la fabrication de la charte. L'acte a pour but de fixer par écrit la donation à l'abbaye de Heylissem de l'église de Grimde et de toutes ses dépendances. Or, les chanoines Prémontrés n'ont eu à s'occuper du patronat de cette église que dans le courant de l'année 1331 et tout porte à

(1) *Chartrier de l'abbaye de Heylissem, carton* VI. *Archives Générales du royaume.*

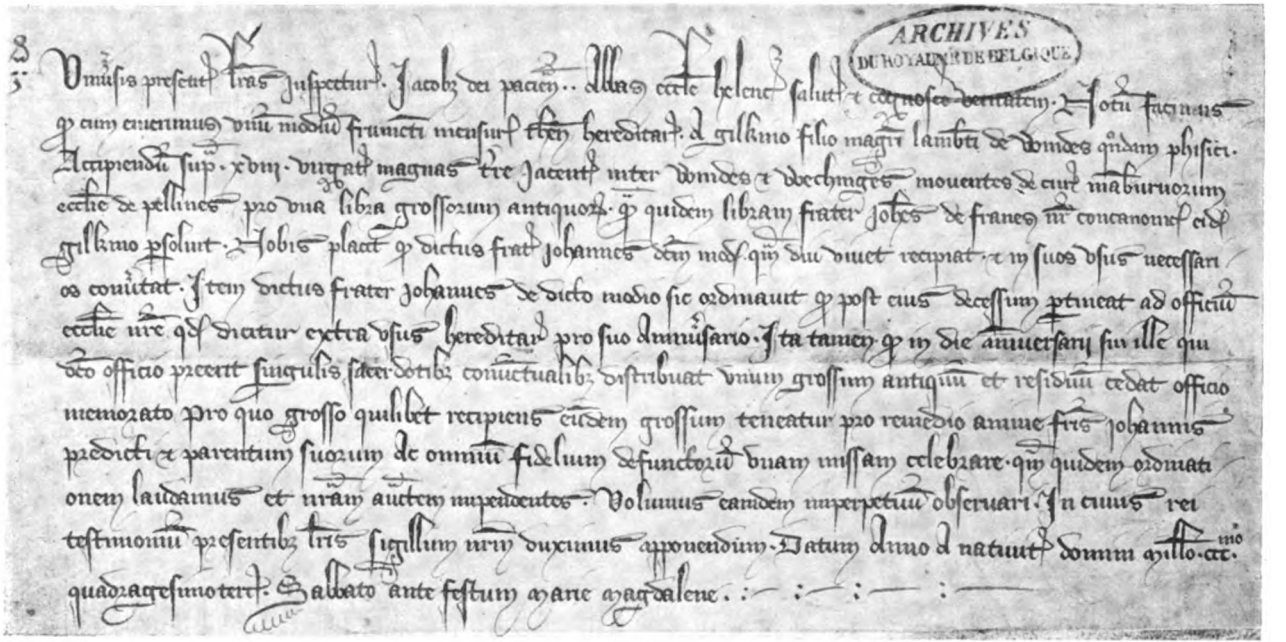
Digitized by Google

Digitized by Google



**I. — Charte fausse écrite vers 1331.**

Digitized by Google




**II. — Charte de l'abbaye de Heylissem**, écrite par l'auteur supposé de la charte n° I. 19 juillet 1343.

Digitized by Google

Digitized by Google

croire (puisqu'il faut bien donner une signification au document de 1132) que notre faux a dû jouer quelque rôle dans cette affaire. Le scribe qui a écrit la charte de 1343 a donc parfaitement aussi pu rédiger la pièce de 1132.

Au début du XIV^e^ siècle, le village de Grimde, y compris le patronat de l'église, était la possession de l'abbaye de Villers. Au mois de mai 1331, la grande abbaye cistercienne vendit tous les droits qu'elle possédait en cet endroit à Jean de Rillaer, bourgeois de Tirlemont qui céda lui-même le 21 août de cette année l'église de Grimde avec toutes les dépendances (1). Si vraiment le document de 1132 a été composé de toute pièce à cette occasion — ce qui ne soulève aucune difficulté, ni ne suscite aucun doute — il est permis de croire que ce fût en vue de faciliter les négociations entre l'abbaye de Heylissem et Jean de Rillaer au sujet de la cession du pratonat de Grimde (2). En agissant de la sorte, les Prémontrés ont simplement voulu montrer, semble-t-il, qu'ils avaient quelque droit à posséder cette église qui leur avait appartenu dès la fonda-

(1 Les ventes du village et du patronat de Grimde ont donné lieu à quatre actes notariés différents : 1) *13 mai 1331:* Vente par Jean de Rillaer à l'abbaye de Heylissem. 2) *23 mai 1331* : Vente par l'abbaye de Villers à Jean de Rillaer. 3) *4 juillet 1331* : Procès-verbal de cette vente par les échevins de Tirlemont. 4) *21 août 1331* : Vente par Jean de Rillaer et sa femme Catherine à l'abbaye de Heylissem : « *prenominat Joannes* (DE RILLAER) *et Catherina conjuges per modum donationis simplicis dederunt, contulerunt et per festucam supportando cesserunt ac in elemosinam perpetual ter unanimi consensu approbaverunt propter Deum prescripto domino Henrico nomine et ad opus prelibati monasterii Helecinensis prenominatum jus patronatus dicte ecclesie ville de Grimde a predictis dominis abbate et conventu ac monasterio Helecinensi perpetue et hereditarie libere et quiete tenendum et possidentum nichil sibi juris retinentes in eodem renuntiantes expresse pro se et suis heredibus omni jure et auxilio canonico et civili ei omnibus ales que de jure vel de facto contra premissa obici possent vel opponi que dictis conjugibus aut eorum heredibus ad premissa infringenda prodesse possent et religiosis aut predicto eorum monasterio Helecinensi obesse.* »

2) Ce qui prouve bien que les chanoines de Heylissem ont voulu traiter à l'amiable avec Jean de Rillaer la cession du patronat de Grimde, c'est l'absence dans le dossier de cette affaire, de tout acte de revendication de la part des Prémontrés. Si ceux-ci avaient disputé aux religieux de Villers ou à Jean de Rillaer la possession de l'église de Grimde, il est certain qu'un écho de ces demélés nous serait parvenu dans les documents d'archives de cette époque qui se sont conservés au grand complet jusqu'aujourd'hui,

Digitized by Google

tion de leur abbaye (1). Il n'était que juste, pensaient-ils, qu'en acquérant le village de Grimde, Jean de Rillaer leur cédât un bien qu'ils avaient administré pendant deux siècles. L'acte fabriqué en 1331 était donc destiné à tenir lieu, dans l'intention des chanoines de Heylissem, du plus ancien titre de propriété où il fût question du patronat de Grimde (des années 1130 à 1140 ?) composé, soit parce que ce titre s était perdu dans la suite des temps soit, (ce qui est plus probable), parce que la donation de ce soi-disant Godefroid de Cortenaeken n'avait jamais été mise par écrit.

Août 1906. H. Nelis.

---

(1) (E. Reusens) Loc. cit. p. 190, 199, 2-9 : 1) *10 mars 1145*. Bulle d'Eugène III : « *jus vestrum .. in ecclesia de Grimdis cum eorum appenditiis* ». 2) *1155*. Charte de Henri, évêque de Liége : « *Heinricus vero de Cortenach quartam partem ecclesie de Grimes prefate ecclesie de Herencienes.* » 3) *10 mars 1179*. Bulle d'Alexandre III : « *quartam partem ecclesie de Grindis.* »

Digitized by Google

# Le style de la Circoncision.

*(Réponse à M. H. Nelis)*

M. Nelis a eu la bonté de répondre en détail à mon article sur le style de la Circoncision. Il ne m'a pas convaincu d'avoir eu tort, et je lui dois encore une réponse. La rédaction de la *Revue*, obligée de publier des travaux qui attendent l'impression depuis longtemps, n'a pu m'accorder qu'une ou deux pages pour cette réponse.

Je me rends à ses désirs et continuerai la discussion dans le *Nederlandsch Archievenblad*, qui pourra sans doute nous accorder, à M. Nelis et moi, une hospitalité moins limitée pour la discussion du très important sujet qui nous occupe. J'invite donc mon contradicteur à me suivre là ; je serai heureux de l'obliger à mon tour en traduisant son article. En attendant, je résume ici brièvement les points saillants de mon étude, qui paraîtra prochainement dans l'*Archievenblad*.

M. Nelis, concédant que le premier janvier peut être généralement accepté comme commencement de l'année, prétend qu'on n'avait pas cependant l'habitude de changer le millésime de l'année ce jour là. Je l'invite *à prouver* cette assertion, qui paraît absolument invraisemblable. Sans la connaître, je l'avais du reste réfutée déjà dans mon premier article, en citant un texte très curieux du journal de Hermann von Weinsberch, bon bourgeois de Cologne, qui dit expressément, que, quoiqu'il eût dû changer le millésime de l'année à Noël, *il n'en fait rien*, mais qu'il attend le premier janvier. Je suis heureux maintenant de posséder un second argument contre l'hypothèse de M. Nelis, c'est-à-dire le récit qu'il fait lui-même à propos des chanoines de Liège, qui dans un cas absolument analogue, sous le régime du style de Noël introduit officiellement à Liège depuis 1333, se permettaient encore en 1419 de changer le millésime de l'année au premier août.

Mais voici un texte beaucoup plus important : c'est celui

Digitized by Google

de Guillaume Durand, évêque de Mende au treizième siècle et liturgiste célèbre, que M. Nelis a eu la bonté de m'indiquer. Il se plaint, que le texte ne lui a pas paru très clair, et je me permets donc de croire, qu'il l'a mal interprété. Car le texte ne me paraît pas seulement absolument clair, mais *de la plus grande importance*. Je me permets de traduire : « L'année usuelle a rapport au calcul du temps. En conformité avec les usages des hommes il commence à janvier et court jusqu'à janvier suivant.... Il est vrai, que de nos jours certaines personnes, par dévotion pour N. S., se sont mises à compter du jour de sa naissance ; d'autres comptent de son incarnation, c'est-à-dire de la conception de la Vierge. » Cette communication est vraiment d'une importance unique ; *car elle confirme absolument ce que je me permettais de supposer*. Le «stylus communis » de 1575 était déjà l' « annus usualis » en 1275. La règle générale était le renouvellement de l'année au premier janvier ; les styles ecclésiastiques faisaient exception : ils n'étaient pas reçus généralement, *mais seulement par certaines personnes* (*quidam moderni*).

En terminant mon article, j'avouais, que je croyais seulement avoir rendu mon hypothèse vraisemblable. Maintenant elle est *prouvée* par la déclaration d'un témoin *irrécusable*, dont la parole fait autorité, un contemporain, qui, en sa qualité d'évêque, avait toutes les raisons du monde pour protéger les styles ecclésiastiques et d'en exagérer l'importance. Que Messieurs les chronologistes veuillent donc maintenant se donner la peine de changer la base de leurs conclusions !

Voilà pour la règle générale ; quant aux usages des chancelleries, je me permets encore d'ajouter deux mots. Je crois avoir rendu probable (et M. Nelis n'a pas prouvé le contraire), que l'évêque de Tournai en 1196 et l'official d'Utrecht en 1291 faisaient usage du style de la Circoncision. Que les évêques de Munster suivaient ce style en 1313, c'est ce qui me paraît certain. Il est vrai, que M. Nelis voudrait faire croire, que la décision du synode de Cologne de 1310 tendait à supprimer ce style ; mais je ne puis accepter

Digitized by Google

cette supposition, — le décret, plus ancien de trois ans, étant dirigé, comme on sait, contre le style de Pâques. Fort heureusement notre collègue, le Dr Schoengen, vient encore de prouver dernièrement, que, bien que la chancellerie papale au moyen âge suivît le style de Noël, les congrégations et toutes les cours de justice de la Curie faisaient usage du style de la Circoncision, *qui à Rome comptait beaucoup plus d'adhérents qu'aucun autre style.*

Dans ces circonstances, je crois que je pourrai me permettre de demander une revision des conclusions, qu'on a formulées sur les usages des chancelleries. Je crois *possible* qu'un examen poursuivi démontrera, que plus d'une chancellerie, qu'on avait rangée jusqu'ici du côté du style de Noël, a été en réalité partisan du style de la Circoncision. Toutefois, je n'*affirme* encore rien à cet égard : peut-être M. Nelis aura-t-il encore la bonté de me fournir la preuve que je cherche ?

S. Muller Fz.

Digitized by Google

# Un dernier mot à M. S. Muller

M. Muller, on le voit, trouve sa thèse inébranlable. Je me félicite de n'être pas aussi optimiste que lui et il est certain maintenant que l'auteur m'enlève tout espoir de le convertir à mes idées.

M. Muller me met en demeure, avec une insistance un peu ironique, de lui fournir des exemples prouvant qu'au moyen âge l'année a commencé au jour de l'an. J'aurais mauvaise grâce de me dérober à une si aimable invitation et voici un exemple dont je dois la connaissance à l'obligeance de mon collègue et ami M. Jos. Cuvelier. Il montre qu'à Bruxelles, en plein pays de style pascal, on changeait au XV^e^ siècle l'année au 1^er^ janvier, nonobstant le renouvellement du millésime à Pâques :

« *Den selven die somme van V^c^ L. munten als voere van* » *den penningen comende van der restrinctien gemaict* » *binnen den jaere* eyndende *ultima Decembris XIIII^c^* » « *LIIII jair* (1) »

— M. Muller interprète fort mal le texte de Guillaume Durand. Le grand liturgiste dit : « *Avec raison, parmi les hommes de notre époque, les uns* (QUIDAM) *commencent l'année à la Noël, les autres* (*alii*) *à l'Annonciation.* » Ce disant, l'évêque de Mende EXCLUT le changement du millésime au 1^er^ janvier. Les *quidam moderni* visent les gens des XII^e^ et XIII^e^ siècles et sont opposés à ce que Durand a dit plus haut des Arabes, des Egyptiens, des Juifs et des Romains. M. Muller toutefois a une exégèse plus simple : il transpose gratuitement et à l'encontre de toutes les règles de la logique les *quidam moderni* dans un paragraphe où ils ne se trouvent pas et où ils n'ont que faire. Pour avoir raison, l'auteur est obligé : 1) de faire dire aux textes ce qu'ils ne disent pas ; 2) de prêter à Guillaume Durand une incroyable distraction qu'il n'a pas commise et qu'il n'aurait pu commettre.

(1) *Registre de la Chambre des comptes de Brabant, n° 15724*, compte de l'année 1454, Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

Digitized by Google

Invoquer le témoignage d'un canoniste du 18e siècle pour prouver qu'avant 1310 on suivait dans les congrégations romaines le style du 1er janvier n'est qu'une bévue et un vice de méthode. (Voir plus loin le compte rendu du travail de M. Schoengen).

On sait, en effet, que ces congrégations datent à peine de la fin du 16e siècle et qu'on ignore quel style chronologique fut employé par les rares tribunaux de curie existant à Rome avant le 15e siècle (Inquisition, Rote). J'attends donc avec grande tranquillité que Mre Muller et le Dr Schoengen me mettent au pied du mur. Et franchement, il faut avouer que l'auteur n'a pas la main heureuse avec les textes qu'il interprète d'une manière si bizarre pour les besoins de sa cause (1).

L'archiviste d'Utrecht m'invite aussi à continuer ce débat ailleurs que dans cette Revue. Dois-je lui dire que je n'en ai aucune envie et que n'ayant pas d'autres raisons à faire valoir que celles que j'ai présentées ici, le bon sens m'oblige à me taire. De plus, n'y aurait-il pas en l'occurence, pour M. Muller quelque danger à prolonger une discussion où il n'apporte aucun argument sérieux ? A la longue, le public pourrait bien, en perdant patience, se méfier de sa compétence en matière de chronologie (qui pourtant est réelle et que j'apprécie fort), et trouver que les études d'histoire médiévale retardent de quelques années en Hollande (2). Il est grand temps, me semble-t-il, de clôre maintenant ce débat déjà trop long, sans mot amer, *sine strepitu verborum*, comme disaient si pittoresquement les gens du moyen âge.

H. Nelis.

---

(1) Voyez le compte-rendu de M. Callewaert, *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, Nov. 1906. p. 434-437.

(2) Voyez une appréciation analogue exprimée par F. Schneider dans l'*Historische Zeitschrift*. III Folge, B. I, (1906), p. 642-643.

Digitized by Google

# Le Dépôt des Archives de l'État à Namur.

## Accroissements de l'année 1905.

Les Archives de l'État à Namur ont particulièrement à se louer du généreux intérêt que leur porte M. le Chanoine Roland. Les investigations auxquelles il se livre un peu partout sont fréquemment couronnées de succès et, pour ainsi dire, chacune de ses visites à notre dépôt, est marquée par l'acquisition de l'un ou l'autre document. D'autres dons ont été faits également par par Mme V. Destrée, M. le Chanoine Barbier, M. A. Bequet, M. H. Thibaut, M. V. Meunier et M. P. Rops.

Deux chartes de 1203, concernant le chapitre Saint-Aubain, ont été achetées à M. Nicolas de la Neuville-sur-Meuse en France.

Enfin la majeure partie des acquisitions de cette année provient des Archives générales du Royaume. Nous donnons le relevé des accroissements, en les rangeant d'après l'ordre adopté pour l'Inventaire sommaire, paru dans cette revue (1).

### I. — Archives Civiles.

#### 1° *Administration Centrale.*

A. Comté. — Une copie sur papier d'une charte, du 22 août 1402, par laquelle Guillaume de Namur détermine les limites dans lesquelles les habitants de Bouge, Boninne, etc., peuvent chasser « le conin » ; un parchemin de 1443 concernant l'arrentement du moulin de Haillet, détruit pendant les guerres, par le domaine.

(1) Voir A. Carlot. Le dépôt des Archives de l'Etat à Namur t. II, fasc. 3 ; C. Van den Haute. Les Accroissements de 1904, t. III, fasc. 5.

Digitized by Google

C. Domaines. — Domaine d'Agimont : Compte du baron d'Embize en qualité de bailli d'Agimont de 1659 à 1664 ; nomination de Jean Joseph de Slatten comme messager de la terre d'Agimont en remplacement de Jean Deville décédé, 1672 ; un acte de 1626 relatif au moulin de Fynevaux ; 2 actes de 1672 concernant des ventes de bois ; comptes de Pierre Jacqmart jadis lieutenant bailli d'Agimont en 1676 : en tout 15 actes sur papier.

### 2° *Juridiction Féodale.*

A) Souverain Baillage. — Un parchemin de 1521 concernant la Seigneurie de Ham-sur-Sambre.

B) Prevôté de Poilvache. — Un parchemin de 1562 relative à la prise de la possession du château de Spontin par Charles de Glymes ; un compte de la Seigneurie de Spontin de 1620 ; un parchemin de 1673 concernant le fief de Wavremont.

C) Cours Féodales. — Agimont, 1 acte de 1628 ; Courrière, 1 parchemin de 1510 ; Dhuy, 1 parchemin de 1552 ; Florennes, 1 parchemin de 1681, 1 acte sur papier de 1758 ; Sombreffe, 1 parchemin de 1677.

### 3° *Juridiction Civile.*

A) Conseil Provincial de Justice. — 16 actes d'ajournement, sentences, etc. de 1491, 1547, 1552, 1553, 1556, 1562, 1589, 1596, 1606, 1611, 1661, 1664, 1680, 1682, 1686, 1692.

Testament de Philippe de Tamison, du 27 août 1631 : 1 acte sur parchemin.

B. Greffes Scabinaux. — Agimont, 7 actes sur parchemin de 1617, 1622, 1636, 1640, 1648, 1658, 1695 ; 1 liasse de transports de 1549 à 1786 ; 1 liasse de testaments de 1603 à 1685 ; 1 liasse de procédures de 1650 à 1784.

Aische-en-Refail, 12 actes de transport sur papier de 1532, 1544, 1612, 1615, 1646, 1662, 1698, 1706, 1788, 1790 ; 1 liasse concernant les causes Henri de Waha contre Gilles Dubois en 1674, l'affaire Lambillion au XVII$^{e}$ s., le procès

Digitized by Google

François et Robert Duchêne, condamnés à 10 ans de fers, le 23 Fructidor de l'an XIII.

Anseremme, 3 registres aux causes de 1503-1509, 1509-1521, 1542-1557.

Arbre, 1 acte sur parchemin de 1570.

Balâtre, 1 acte sur parchemin s. d.

Beuzet, 2 actes sur parchemin de 1534 et 1536.

Bioul, 3 actes sur parchemin de 1566, 1598 et 1600.

Bolline, 1 acte sur parchemin de 1671.

Bossière, 1 acte sur parchemin de 1615 ; 1 transport sur papier de 1687.

Brumagne, 2 actes sur parchemin de 1443 et 1599.

Ciney, 1 acte sur parchemin de 1580.

Corroy-le-Château, 1 acte sur parchemin de 1615 ; 2 actes sur papier de 1608 et 1664.

Custinne, 4 registres aux transports de 1588-1602, 1610-1613, 1617-1639, 1639-1670 ; 1 registre aux causes de 1746-1775.

Dhuy, 1 acte sur parchemin de 1531.

Dinant (Haute Cour), 1 acte sur parchemin de 1535.

Dinant (Cour Notre Dame), 1 acte sur parchemin de 1545.

Falmignoul, 1 registre aux transports de 1603 à 1607.

Faux, 1 acte concernant les dégâts commis par les Autrichiens en 1790.

Ferage, 1 registre aux transports de 1747-1788.

Floreffe, 1 acte sur parchemin de 1654.

Focant, 1 transport de 1652.

Furfooz, 2 registres au transports de 1539-1632, 1632-1667.

Gembloux, 11 actes sur parchemin de 1443, 1471, 1526, 1532, 1537, 1555, 1557, 1558, 1559, 1563, 1573 ; 1 acte sur papier de 1614.

Gesves, 1 acte sur parchemin de 1626.

Gimnée, 1 transport de 1660.

Gochenée, 19 transports et 2 testaments de 1634-1770.

Haillot, 1 acte de 1674 concernant la cause Dieudonné Lambillion contre les Matagne.

Haltinne, 1 acte sur parchemin de 1639.

Digitized by Google

Ham-sur-Sambre, 1 acte sur parchemin de 1473.

Havelange, 2 actes sur parchemin de 1547 et 1580.

Heure, 1 acte sur parchemin de 1555.

Hoyet, 4 registres aux transports de 1552-1558, 1616-1627, 1628-1637, 1639-1670.

Jambes, 3 transports de 1786, 1788 et 1790.

Javingue, 1 acte sur parchemin de 1629.

Jemeppe, 1 acte sur parchemin de 1556.

Lesves, 1 acte de 1597.

Liernu, 8 parchemins de 1479 à 1539 ; 1 transport de 1540.

Ligny, 1 acte sur parchemin de 1685.

Longchamps, 1 acte concernant la cause Erasme de Coware contre Jean Hellin en 1609.

Lustin, 1 acte sur parchemin de 1515.

Mazée, 1 transport de 1594.

Mettet, 1 transport de 1635.

Montaigle, 1 acte sur parchemin de 1528.

Moustier, 1 acte sur parchemin de 1574, 1 acte de 1644.

Namur (Haute Cour), 22 actes sur parchemin de 1533 à 1652.

Namur (Cour Saint Aubain), 1 acte sur parchemin de 1626.

Namur (Cour de Feix), 3 actes sur parchemin de 1569, 1571 et 1587.

Namur (Cour de la Neuville), 1 acte sur parchemin de 1664.

Namur (Cour de Vocain), 1 acte sur parchemin de 1558.

Omezée, 2 actes sur parchemin de 1565 et 1566 ; 1 transport de 1579.

Pesche, 4 actes sur parchemin de 1520, 1543, 1551 et 1562.

Pondrôme, 2 actes sur parchemin de 1510 et 1540.

Revogne, 1 acte sur parchemin de 1528.

Rochefort, 1 acte sur parchemin de Louis de la Marck de 1479.

Sautour, 1 acte de procédure de 1741.

Schaltin, 3 parchemins de 1547, 1557, 1558.

Digitized by Google

Sclayn, 1 parchemin de 1622 ; 1 transport de 1641.
Scy, 3 parchemins de 1582.
Sombreffe, 3 parchemins de 1631 et 1700.
Soulme, 7 actes de transports 1638 à 1698.
Spy, 1 transport de 1627.
Surice, 7 parchemins de 1550 à 1686 ; 1 transport de 1652.
Tamines, 1 parchemin de 1527.
Temploux, 1 parchemin de 1579.
Vodecée, 6 actes de transports de 1727-1788.
Vodelée, 6 actes de transport de 1644-1685.
Vonêche, 1 parchemin de 1632.
Waulsort, 3 parchemins de 1495, 1514, 1600.

### 4° *Administration Locale.*

A) Communes. — Agimont, histoire et administration, 5 actes de 1608 à 1724.

Aische-en-Refail, déclaration des échevins concernant les dommages causés à la cense de la Bauvette, 1 acte de 1678 ; dossier concernant la protestation de la communauté d'Aische contre la forme d'assiette en 1686, 6 actes ; cahier des charges pour la construction d'une école en 1785.

Namur, une copie sur parchemin d'une charte des bouchers de Namur de 1388 ; 2 chartes de 1606 et 1711 relatives au métier des tanneurs ; un mémoire sur la situation de la ville en 1686 ; 1 acte de 1738 concernant la location des moulins domaniaux.

Sombreffe, 1 acte concernant le mesurage des biens des pauvres en 1761.

B) Seigneuries. — Seigneurie d'Aische-en-Refail : 2 liasses de documents divers du XVI, XVII et XVIII siècles.

Un registre des cens et rentes dus à Thomas de Glymes, seigneur de Boneffe, de 1574.

Seigneurie de Fernelmont, 2 parchemins de 1490 et 1667.

Seigneurie de Sombreffe, 1 liasse concernant la justification du compte de 1620.

Seigneurie de Spontin, compte de 1620.

Digitized by Google

### 5° *Archives Notariales.*

A) Protocoles de tabellions d'Agimont : Boursault, 1 liasse, 1702 ; Servotte J. J., 1 liasse, 1714-1747 ; Servotte J. B. E., 1 liasse, 1740-1787 ; Vidal J. M., 1 liasse, 1726-1742.

B) Protocole des testaments reçus par les curés de Mettet, 1 liasse, 1715-1795.

## II. — Archives Ecclésiastiques.

### 1° *Evêché.*

Pièce de vers adressée à Monseigneur de Lobkowitz, évêque de Namur, lors de son retour, le 7 février 1777. (imprimé).

### 2° *Clergé Séculier.*

A) Eglises Collégiales. — Chapitre cathédral de Saint Aubain à Namur : 1 charte de 1203 de Hugues de Pierpont contenant les statuts du chapitre Saint Aubain ; 1 charte de 1203, concernant l'exécution de ces statuts.

Chapitre Notre Dame à Ciney : 1 registre des bénéficiers de l'église collégiale de Ciney, 17e et 18e siècles ; 1 registre aux rentes du Chapitre, 18e s. ; 1 registre concernant l'ermitage Saint-Roch à Ciney, preuves établissant que cet ermitage appartient à l'hôpital de Ciney ; 1 registre concernant une procédure entre le chapitre de Ciney et les bourgmestres de la ville, qui avaient voulu lui imposer des logements militaires, au mépris des privilèges du clergé secondaire de la Principauté de Liège.

Chapitre Notre Dame à Dinant : 1 parchemin concernant les reliques de Saint Perpète, de 1513.

Chapitre Saint Feuillen à Fosses : 2 parchemins de 1198 et 1478.

Chapitre Notre Dame à Walcourt. Testament d'Englebert Staffe, vice prevot, sur parchemin, de 1558.

Digitized by Google

B. Eglises. — Eglise d'Aische-en-Refail. Comptes de l'année 1660, 1780, 1782 et 1785 : 4 pièces sur papier ; transport du jardin, appelé le cortil mouchon, par Martin Dostrel, au profit des pauvres, en 1660 : 1 acte sur papier ; 2 états de dépenses du curé dans un procès contre Henri de Waha en 1673 ; 1 acte concernant le procès entre la table des pauvres et Jean Del Bawet 1549.

Eglise de Falaën, une copie de la charte de l'archidiacre de Namur établissant Guillaume Dumont, en qualité de curé, le 15 février 1685.

Eglise de Haltinne. Procès entre le curé de Haltinne, Gaine, et l'abbaye de Stavelot, au sujet de la compétence du curé, avec la sentence du 15 Juillet 1746 : 1 liasse.

### 3° *Clergé régulier.*

A) Abbayes. — Abbaye de Florennes : 1 parchemin de 1586, concernant la dîme de Vodecée.

Abbaye de Gembloux : 1 parchemin de 1559.

Abbaye de Boneffe ; 1 parchemin et 3 actes sur papier de 1508 à 1781.

Abbaye de Grandpré : 1 parchemin de 1536.

B) Couvents. — Sépulchrines de Mariembourg ; 2 registres aux rentes de 1734 et 1777 ; 1 chassereau des rentes à Froidefontaine et à Cerfontaine.

C) Béguinages. — Un registre intitulé « Ce sont li cens et les rentes que on doit alle hospitaule des beghines seant à Dinant », de 1370.

### 4° *Chapitres Nobles.*

Chapitre Sainte Begge à Andenne, 1 acte de 1747.

C. Van den Haute.

Digitized by Google

# Fragments de Manuscrits

## trouvés aux

## Archives générales du Royaume

(DEUXIÈME NOTICE)

Dans le dernier numéro de la *Revue*, j'ai fait connaître quelques feuillets de manuscrits découverts par M. Cuvelier aux Archives générales du Royaume. Plusieurs d'entre eux, on se le rappellera, appartiennent à des œuvres littéraires françaises. A la suite de cette note, MM. Van der Mynsbrugge et Nélis ont eu la gracieuse obligeance de me signaler des fragments français qu'eux-mêmes avaient rencontrés au cours de leurs travaux de classement dans le grand dépôt de l'Etat. Ces débris me parurent dignes de faire l'objet d'une nouvelle notice. Mais étaient-ce là les seuls fragments de nature à intéresser les romanistes, que recélassent encore les Archives ? Il convenait de s'en assurer, afin de n'avoir pas à revenir sans cesse sur le même sujet, et pour éviter de disséminer des renseignements que les savants ont tout avantage à trouver réunis. Une heureuse circonstance m'a permis d'accroître ma présente récolte tout en prévenant, dans une notable mesure, l'éventualité de découvertes ultérieures. Il existe, aux Archives, une série de cartons où s'amassent, depuis de longues années, des rebuts de toute sorte, provenant pour la plupart de vieilles couvertures. Je savais M. Cuvelier occupé à les dépouiller. Je priai mon aimable collègue d'en retirer, à mon intention, tous les textes français qui s'y rencontreraient. Avec une parfaite bonne grâce, il voulut bien se prêter à cette besogne. Et ses recherches ne sont pas restées infructueuses. Ce sont ses trouvailles, jointes à celles de MM. Van der Mynsbrugge et Nélis, que je publie ici, comme une continuation de ma première notice.

Digitized by Google

Pour assurer la bonne conservation et la communication facile de ces fragments, l'administration des Archives se propose de les rassembler prochainement, avec les débris de livres français que j'ai déjà analysés (les art. *A* à *C* de la note précédente), en un recueil qui portera le n° 1411 du Fonds des cartulaires et manuscrits.

E

**Raoul de Cambrai**

Deux fragments d'un beau volume sur parchemin, sans indice de provenance.

Le plus important est un double feuillet qui constituait la partie externe du cahier initial ; on trouve à la fin la signature *j*$^{us}$. Les pages sont à deux colonnes de 38 ou 40 lignes et mesurent $0^m300 \times 0^m215$. En tête de la première colonne, il y a une miniature fortement endommagée, puis une grosse lettrine en toutes couleurs, que prolonge un rameau encadrant la page. Les initiales de couplets sont alternativement rouges et bleues, avec des filets de teinte opposée. La col. *a* du f. 1 et la col. *c* du f. 2 ont eu à souffrir d'un long frottement, qui les a rendues en partie illisibles, même sous l'action du sulfhydrate ammonique.

Le second fragment est la portion inférieure d'un feuillet. Il comprend seulement les 12 derniers vers de chaque colonne.

On ne connaît de l'important poème de *Raoul de Cambrai* qu'un seul exemplaire, le ms. fr. B. N. 2493, et encore est-il des plus défectueux. Il présente deux écritures distinctes, l'une du milieu ou du troisième quart, l'autre de la fin du XIII$^e$ siècle. Les derniers éditeurs de la chanson, MM. Paul Meyer et Longnon (1), n'ont eu à leur disposition, pour contrôler ou améliorer ses lectures, que d'assez maigres extraits tirés par Fauchet d'un manuscrit aujourd'hui disparu. Nos fragments sont trop peu étendus, à leur tour,

(1) *Raoul de Cambrai, chanson de geste* publ. par P. Meyer et A. Longnon, Paris, 1882, un vol. in-8°, Société des Anciens textes français.

Digitized by Google

pour permettre d'en combler les lacunes les plus considérables ou d'en rectifier tous les passages altérés. Néanmoins, ils peuvent être considérés comme particulièrement précieux tant à raison du texte qu'ils fournissent que des hypothèses nouvelles qu'ils appellent sur la composition de l'œuvre.

Le premier feuillet, qui contient le début du poème, s'arrête au v. 105 de l'édition. Le deuxième correspond aux vv. 847-980. L'un et l'autre, outre quantité de variantes, offrent une rédaction plus étendue. Les concordances jointes au texte qui en sera imprimé ci-dessous, rendront ces différences suffisamment sensibles. La partie perdue entre les deux feuillets devait d'ailleurs comprendre un millier de vers. En supposant que le cahier était un quaternion ordinaire, et en comptant seulement 38 lignes par colonne, on arrive, en effet, pour les trois feuilles qu'enveloppait la nôtre — soit 6 feuillets ou 24 colonnes — à un total de 912.

Le second fragment, lui, ne trouve pas son équivalent dans l'édition. Les faits qui y sont narrés se rattachent au combat de Gautier et de Julien. La fin du ms. de Paris raconte comment ce dernier met son adversaire à mort (str. CCCXLII). Ici, le roi participe à la bataille (v. 8) et l'on voit figurer en outre des personnages précédemment inconnus, tels que Thiebaut de Blois (v. 10) et Angelier (v. 77), ou qui n'apparaissaient qu'au commencement de la chanson, comme Dreu d'Amiens (v. 78). Enfin, les deux héros sortent seulement blessés de ce combat et se retirent à Soissons pour y être soignés.

A en juger par le fac-similé qui accompagne l'édition de la Société des Anciens textes, la jolie écriture de nos fragments serait à peu près de la même époque que la plus ancienne main du ms. de Paris. Des formes comme *tout* pour *tuit* (f. 2, v. 3 et surtout *aus* pour *as* (f. 1, v. 9) dénoncent d'autre part une période assez avancée du XIII$^{e}$ siècle. C'est également vers le dernier tiers de ce siècle que l'on est conduit par l'examen de la miniature. Sur un fond opaque d'azur se détache à l'avant-plan le mausolée de Taillefer, entouré de quatre chandeliers de métal, sembla-

Digitized by Google

bles aux chandeliers d'autel de l'époque (1). Derrière, à gauche, se tiennent deux barons ; à droite, Aalais et deux suivantes. Un écusson semble avoir été peint sur le fond, au dessus du tombeau, mais il est actuellement effacé. Le premier baron porte un surcot rose descendant jusqu'aux mollets ; les manches s'arrêtent un peu au delà des coudes et laissent dépasser celles de la cotte, qui enserrent le poignet ; le capuchon est relevé sur la tête, tandis que celui de l'autre personnage est rabattu sur le dos (2). Le vêtement des dames n'est plus guère reconnaissable. Mais leur coiffure semble bien comporter le *tressoir* ou cercle de métal ceignant le haut de la tête, avec les deux chignons de côté, dont Demay signale un exemple de 1261, et qui sont restés de mode jusqu'au seuil du XIV^e^ siècle (3).

La graphie que le scribe affecte au mot *cuens*, savoir *q^a^ns* (f. 1, v. 88 ; f. 2, vv. 15, 118, 126), semble indiquer qu'il confond *an* et *en* et, conséquemment, qu'il est étranger à nos provinces. En revanche, on note assez fréquemment sous sa plume la présence de l'*i* épenthétique après *e* tonique, ce qui ne permet pas de l'en éloigner beaucoup (4) : f. 1, v. 41 *teil*, 45 *remeist* (qui se trouve aussi dans le texte édité ; voy. le vocabulaire), 99 *eirt* ; f. 2, v. 51, 54, 67 *teil*, 72 *parléit*, 118 *hosteil* ; f. 3, v. 85 *seit*, 87 *teil*. D'autres particularités orthographiques sont à relever dans nos fragments. C'est d'abord le redoublement des consonnes entre des mots distincts : f. 1, v. 75 *germainccousin*, 133 *asson* ; f. 2, v. 28 *isserez*, 61 *assimage*, 118 *asson* ; puis la suppression du *t* final dans la forme verbale *ont* : f. 1, v. 106 *raon*. Des traces d'un usage semblable se rencontrent dans le ms. de la Bibliothèque nationale (5) ; on peut croire qu'il n'y a point là une simple coïncidence, mais que les unes

(1) Voir Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2^e^ éd., Louvain, 1886, t. II, p. 417.

(2) Cf. Viollet-le Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. IV, Paris, 1873, p. 350-351.

(3) G. Demay, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 101. Cf aussi J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, Paris, 1875, p. 189 ; Viollet-le-Duc, *op. cit.*, t. III, p. 198.

(4) Sur l'aire de ce phénomène, voy. Suchier, dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, 2^e^ éd., t. I, p. 764-765.

(5) Voir Meyer et Longnon, *Introduction*, p. LXXX-LXXXJ, et p. LXXXVIJ.

Digitized by Google

et les autres remontent à des habitudes graphiques de l'original ou d'un commun archétype.

La question la plus intéressante que soulèvent nos fragments a trait à la composition même de *Raoul de Cambrai*. L'exemplaire dont Fauchet s'est servi ne paraît pas avoir comporté une rédaction bien différente de celle du ms. de la Nationale, mais il n'en renfermait pas le dernier tiers, où la rime fait place à l'assonance (1). Ici, au contraire, nous sommes en présence d'un texte sensiblement plus étendu pour la première partie, et pour la seconde complètement différent.

A s'en tenir au feuillet initial, on pourrait se contenter de croire que c'est la deuxième main du ms. de Paris qui a pratiqué des coupes dans les laisses qu'elle récrivait au début du volume. Un écart particulièrement remarquable se constate, en effet, dans les strophes I à IV, entre son texte et le nôtre. Mais les mêmes divergences reparaissent plus loin, bien qu'en moindre quantité. D'une façon générale, il est d'ailleurs aisé de remarquer que nous avons bien affaire, dans nos fragments, à une rédaction plus développée.

Notre ms., pour ne parler d'abord que de la première partie du poème, aurait-il donc contenu un remaniement, une copie laborieusement étirée de la rédaction publiée par MM. Meyer et Longnon ? On le pourrait admettre, si l'on n'y rencontrait que des fins de laisses ressemblant à celle de la strophe III, vv. 46-50, dans laquelle l'écrivain revient maladroitement sur des détails déjà exprimés, ou si tout ce qui s'y trouve en propre se réduisait à des vers plus ou moins chevillards, tels que, au f. 1, le v. 11, au f. 2, les vv. 68, 95, 127, 129. Mais, à part ces imperfections, les passages spéciaux à notre rédaction apparaissent comme très naturels ; souvent même, ils ont un caractère plus logique que leurs correspondants dans l'exemplaire complet ; tellement qu'ils font plutôt pencher vers une conclusion opposée : nos deux feuillets

(1) *Ibid.*, p. XCIV.

Digitized by Google

conserveraient une forme de la chanson antérieure à celle que l'on connaissait jusqu'à présent.

La seconde strophe ne s'y déroule-t-elle pas avec plus d'aisance ? et, si le trouvère entame un nouveau résumé de son œuvre, peut-on s'étonner qu'il l'étende suffisamment pour y faire entrer la mention des événements capitaux du poème ? Plus loin, que reprocher à l'esquisse de la biographie de Taillefer, telle que nous l'offre la tirade III ? Ailleurs, str. IV, vv. 66-71, on ne trouvera point déplacé qu'Aalais adresse quelques instructions aux bourgeois chargés de porter l'enfant à l'évêque de Beauvais. Mais là où notre rédaction semble décidément supérieure, c'est aux vv. 108-115 et 117-120 du f. 1. Les passages correspondants de l'édition s'enchaînent mal. La tristesse durant la cérémonie du baptême ne se comprend pas. Elle doit être rapportée à la mort de Taillefer et attribuée à sa veuve et à sa cour. D'autre part, le premier vers de la strophe VIII est inutile, s'il n'est suivi de quelques détails relatifs à Aalais, détails que fournit notre fragment, en ménageant une transition vers la suite du couplet. Enfin, notons encore que le texte du ms. de Paris correspondant aux vv. 41-51 du f. 2 est obscur ; on ne voit pas bien qui se rend au palais ; au regard du nôtre, le passage semble écourté, bien qu'il manque à celui-ci même un vers exprimant l'idée du v. 891 de l'édition.

De cette comparaison, il résulterait donc que la rédaction la plus étendue, conservée dans les feuillets des Archives, devrait être tenue pour originale. Le ms. de jongleur reposant à Paris, auquel s'apparente celui qui a été utilisé par Fauchet, n'en constituerait qu'un exemplaire abrégé. Du moins l'hypothèse inverse n'a-t-elle pas en sa faveur toute apparence de probabilité. Mais on sait que le ms. de Fauchet ne renfermait que la première partie de la chanson, tandis le ms. fr. B. N. 2493 en garde une continuation assonancée. Le petit fragment des Archives représente, de cette suite du poème, une forme encore inconnue et rimée, comme toute la portion antérieure. Que faut-il donc penser de cette rédaction ? Fait-elle corps avec la

Digitized by Google

première partie de la chanson telle que la révèle notre double feuillet, ou n'est-ce qu'un remaniement d'un texte primitivement en assonances? Le fragment est évidemment trop peu étendu pour qu'on puisse s'édifier d'une façon bien certaine sur ce point. Remarquons cependant qu'après tout, il est naturel que la fin de l'œuvre ait reçu une forme métrique identique à celle de la première partie. Notons aussi que le vocabulaire du fragment offre une sérieuse ressemblance avec celui de toute cette première partie ; ainsi qu'on pourra s'en convaincre en se reportant au glossaire de l'édition Meyer et Longnon, des termes et des expressions s'y rencontrent qui se trouvent couramment dans les cinq mille premiers vers, tandis qu'ils paraissent peu familiers au complément assonancé : 3 *coife*, 8 *barbe meslée*, 40 *glous*, 41 *par le cors s. Richier*, 43 *estordrez*, 49 *or mier*, 115 *detriant*, 118 *aubre*, 119 *alosé*. Nous n'avons donc pas de raison suffisante pour supposer que nos dernières strophes auraient été ajoutées après coup à la rédaction que nous possédons de la chanson ; nous ne parlons pas ici, bien entendu, de la chanson primitive, puisqu'il est établi qu'elle a passé par divers états avant de nous parvenir, et que les événements de la fin du poème ont un caractère artificiel et adventice qui les sépare nettement de ceux qui en forment le noyau. Cela étant, il faudrait croire, par voie de conséquence, que le texte en assonances du ms. de la Nationale est détaché d'une version différente, et que c'est par hasard que, dans cet exemplaire, il a été soudé à une portion de la version rimée.

Mais si nous admettons que nos fragments appartiennent à une rédaction d'une authenticité non suspecte, nous voici amenés à accorder quelque crédit aux vv. 125-130 du f. 1, lesquels annoncent l'intervention de Gormond et d'Isembart dans la guerre soutenue par Raoul. MM. Meyer et Longnon avaient déjà relevé ailleurs cette tendance à associer deux légendes originairement distinctes (1). Les aventures de Gormond et d'Isembart se placent sous Louis III, et le

(1) Voir *Introduction*, p. XLIJ-XLV.

Digitized by Google

poème bien connu qui leur a été consacré célèbre la victoire remportée sur les Normands, à Saucourt, en 881. Raoul, lui, s'illustra sous le règne de Louis IV d'Outremer, qui va de 936 à 954. Mais évidemment, la présence d'un roi Louis dans les traditions relatives à ces divers personnages devait les exposer à une confusion facile. On trouve celle-ci opérée chez l'archidiacre d'Oxford, Gautier Map, à la fin du XII[e] siècle, et chez Giraut de Barri, au commencement du XIII[e], lesquels placent la guerre d'Isembart et celle de Raoul sous le même prince, mais en les séparant chronologiquement. Philippe Mousket, vv. 14053-14296, va plus loin, de même que la *Chronique de Baudouin d'Avesnes* : ils font des deux personnages des cousins germains, fils de deux sœurs de Louis d'Outremer. Dans notre fragment, la même parenté existe entre les héros, mais il semble qu'on ait fait un pas de plus et que leurs aventures soient réellement fondues ensemble. Il serait difficile, en présence des divers témoignages étrangers à la chanson, de nier qu'il ait existé, à une date assez reculée, une tradition légendaire accouplant les exploits d'Isembart et ceux de Raoul. Les chroniqueurs ont pris soin, tout en rapprochant ces exploits, de maintenir une certaine distinction entre eux. Le trouvère, lui, a pu les fusionner tout à fait, encore que nous ne sachions rien de positif à ce sujet, le passage de notre fragment ne permettant pas d'aller, en ceci, au delà d'une conjecture fort probable. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, rien ne nous autorise à voir dans ce passage une interpolation postérieure à l'ensemble du poème tel que nous le connaissons. Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes en droit de regarder comme des membres épars d'une seule et même œuvre les fragments dont nous allons maintenant donner le texte.

Par un souci tout matériel d'exactitude — et c'est là une garantie que les savants qui auront à l'utiliser, sont en droit d'attendre d'une publication comme celle-ci — nous nous efforçons, ici comme ailleurs, de conserver minutieusement les graphies du ms., sauf à y introduire les majuscules, l'accentuation et la ponctuation modernes. On nous

Digitized by Google

dispensera toutefois de reproduire par un *j* l'*i* final allongé qui se rencontre presque régulièrement dans les laisses rimant en *-i* et dans nombre de mots isolés.

## Feuillet 1.

### I

| | | | |
|---|---|---|---|
| Col. *a* | | Oiez, signour, que de vous croisse ..., | (1) |
| | | Bonne chançon de ioie *et* de baudo...! | (") |
| | | Oït auez auq*uant* ... li pluseur | (2) |
| | | ... el grant barnage qui tant ot . . e ualo...: | (3) |
| | 5 | C'est de Raoul ; de ... nbrai tint l'ounour. | (6) |
| | | Taillefer fu cla...s par sa fierour. | (7) |
| | | Cis ot . j . fil qui ... de *gra*nt valour ; | (8) |
| | | Raoul ... non, ... fu de bel atour (?) ; | (9) |
| | | Aus flex H*er*bert f...st mai*n*t pesant estour, | (10) |
| | 10 | Mais Ber*n*eçons l...t puis à dolour, | (11) |
| | | Ensi con dist li l...res del auctour | *Manq.* |

### II

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Ceste chançon ...st pas drois q*ue* vous lais, | (12) |
| | | Del sor Guerri ... de dame A...a...s, | (14) |
| | | *Et* de Raoul, k... ges fu Ca.... | (15) |
| | 15 | Ses parrins fu ...sques de B. .ais. | (16) |
| | | Des flex H*er*b*er*t em ...st sor lui gr*ant* ..., | (17) |
| | | Con vous orre... en la chançon ... ais. | (18) |
| | | Bern*ier*s l'ocist, qu... courtois *et* gais, | *Manq.* |
| | | Ite*m* Ernaus, cui lige fu Douais, | |
| | 20 | Sor Origni, où li estours fu fais ; | |
| | | Car sa mere a ... e koi fist q*ue* mal(?)uais | |
| | | A aus ne uolst au... amour ne p...s, | |
| Col. *b* | | *Et* puis en fu mai*n*s hons à mort atrais, | |
| | | Con vous orrez, se m'escoutez em pais, | (*cf.* 13) |

*Les indications placées à droite renvoient à l'édition Meyer et Longnon.*

*A = ms. de Paris; B = extraits de Fauchet ; C = fragments.*

*Les vv. 4-5 de A pourraient avoir été interpolés par un jongleur.* — 8 *A meilleur.*

Digitized by Google

## III

Icilz Raoulz Taillefer, dont ie di, (19)
Fu molt preudons. si eut le cuer hardi. (20)
L'empereour de France tant serui (21)
Que l'emperere richement li meri : (22)
De Cambresis de droit fief le saisi, (23)
De mouillier gente, ains plus belle ne ui ; (24)
Aulais ot non , le cors ot signouri, *Diff.*
*Et* Taillefers ot molt le cuer hardi.
Icil fu frères le riche sor Guerri.
Ses noces fist, si comme auez oï. (26)
En son païs, à Cambrai, reuerti. *Diff.*
Awelc la dame molt longement vesqui ;
Il l'ama molt,hounoura *et* serui ;
*Et*, quant Dieu plot, de cest siècle parti. (29)
Dame Aelais, la dame dont ie di, (30)
En ot le cuer courecié *et* marri. *Manq.*
Teil duel en fist, onques si grant ne ui. (31)
Li baron l'ont richement seueli (32)
*Et* enterré au moustier Saint Geri. (33)
De cel baron, de k... auez oï, (34)
Remeist engainte la damme dont ie di. (35)
Quant on ot fait le seruice *et* feni, *Manq.*
*Et* li baron ont le cors enfoï
En un sarqueu qu'il auoient basti,
Fait à cisel *et* trestout à pourfi,
Ens el palais se sont tuit reuerti.

## IV

Enterré ont le chevalier vaillant : (36)
C'est Taillefer, de quoi ie di auant. (37)
Dame Aelais, qui ot le cors vaillant, (38)
Remeist de lui grosse de uif enfant. (39)
Tant le porta que Dieu uint à commant. (40)
Quant il fu néz, joie en firent molt grant (41)
Cil dou païs, chevalier *et* serjant. (42)
Tez en ot joie qui puis en fu dolans, *Diff.*
*Et* puis en fu ocis *et* recreans,

30 *Le vers se rattache un peu mieux au précédent que dans A, quoique imparfaitement encore.*

Digitized by Google

Con vous orrez, s'estes ci lo*ngement*.
Col. *c* L'enfant a pri*ns* la dame tout esrant, (45)
Si lenuolespe en . j . ch*ier* bouquerant ; (46)
Deus *fr*ans bourjois apelle mai*n*tenant : (47)
» Baron, fait-elle, or oiez mon *com*mant : (50)
Dusqu'à Biauais irez esperon*n*ant, (51)
A dant Hugon l'euesque, mo*n* parent ; (*cf.* 56)
Si li direz, ne li alez celant, *Manq.*
Q*ue* ie li prie molt durem*ent et* mant
Q*ue*, p*our* l'amour que i'ai à lui si grant,
Li enuoi iou à leuer mon enfant ;
Molt le tieng ch*ier* q*u*ant li enuoi au*ant*. »

## V

Dame Aelais n'ot pas le cuer frarin. (52)
Son fil coucha em paile alixandrin ; (53)
Elle le baille Tiebaut *et* Acelin : *Diff.*
Riche houme estoie*nt*, s'èr*ent* *ger*mai*n*c cousin.
De Cambrai isse*nt*, s'acuelent lor chemin ;
Dusq*u'à* Biauuais ne pri*n*se*nt* onques fin ; (58)
Descendu sont desous l'o*m*bre d'un pin ; *Manq.*
L'euesq*ue* trueue*nt* e*n* son palais marbri*n*. (59)
Freres estoit Thiebaut de Lauardin. (60)

## VI

El palais mo*n*tent andoi li messagier ; (61)
L'euesq*ue* trueue*nt* seant ens el planch*ier* *Diff.*
Cil o l'enfant q*u'à* m*er*uelles ont chier ;
Vie*nnen*t au uesq*ue* où il n'ot k'ensengnier ;
Bel le saluent de Dieu le droiturier
De p*ar* leur dame, Aelais au uis fier, (67)
Fe*m*me Raoul Taillefer le *guer*rier : (68)
« Mors est li q*u*ans, n'i a nul recourier ; (69)
Mais de lui a ma dame . j . heritier ; (70)
Si le vous fait *par* nous . ij . enuoier, (71)
Car le parage ne welt mie eslo*ngier*. » (72)

60 *B d'accord avec A.* — 66 *CB* Hugon, *A* Guion *que les éditeurs ne pouvaient identifier.* — 73 *CB* p. al., *cf. édit. au v. 46.* — 80 *C* Thiebaut, ***AB*** Joifroi.

Digitized by Google

L'euesq*ues* l'oit si se pr*ent* à drecier. (73)
Dieu en m*er*cie, qui tout a à baillier. (74)
Icest affaire ne uolt jl respitier ; (76)
Il fait les fons aprester au mous*tier* (77)
*Et* oile *et* cresme p*our* l'enfant batiszier. (78)
Lors se reuest p*our* faire le mestier. (79)

## VII

Au mous*tier* uint li euesques gentis, (80)
Col. *d* L'enfant batise qui molt eirt ses amis. (81)
Tout p*our* s*on* père, Taillefer le marchis, (82)
Mist non l'enfant Raoul de Cambresis. (83)
Li bons euesq*ues* n' i a nul terme mis. (84)
Il l'apareille *com*me preus *et* gentis. (85)
Et la norrice, qui ot non Biautris, (86)
Fu reuestue *et* d. uair *et* de gris. (87)
As messag*iers* raon l'enfant tramis ; (88)
Il s'acheminent, q*uan*t oren*t* *con*gié*t* p*ris*. (89)
Dusq*u'à* Cambrai n'est nus des mes gu. nchis. *Diff.*
El palais m*onten*t, où n'ot ne gieu ne ris,
P*our* le fr*anc* co*nte* Taillefer le marchis
Qui estoit mors *et* dou siècle partis.
Molt fu li enfes houneréz *et* chieris.
De la co*n*tesse fu améz *et* seruis,
Tant que .R'. ot .iij ans acomplis ;
De son aage fu *gra*ns *et* bien norris.

## VIII

Dame Aelajs n'ot pas le cuer frarin ; (96)
.R'. ama, son ch*ier* fil, le meschin ; *Manq.*
Dedens Cambrai, son palais marberi*n*,
Molt doucem*en*t l'aleua *et* nourri.
De li lairai *et* prenderai ci fin ;
S'orrez huimais la *gue*rre *et* le hust, (97)
*Et* la *gra*nt noise q*u'à* pièce ne pri*n*st fin, (98)
P*ar* koi morurent mai*n*t houme de fr*anc* li*n* ; *Manq.*
Plus de .C. mille en iurent mort souuin. (*cf.* 112)
P*our* ceste *gue*rre passèrent Sarrasin

92 A ot.

Digitized by Google

Awec Gourmont, le riche barbarin,
*Par* le conseil Ysembart le meschin,
*Que* Loeys en fist aler frarin ;
Cis Ysembars estoit *ger*main cousin
Raoul l'enfant, celui de Cambresin.
Awec le roi auoit .j. hel meschin : (99)
*Fran*çois l'apellent le mansel Giboin. (100)
Le roi serui as son b*ran*c acerin ; (101)
De tante *gue*rre li fist mai*n*t orfenin ; (102)
Molt serui bien le bon roi de *fran*c lin. (103)
De son seruice uost le don enterrin. (105)

## Feuillet 2.

### XL

Col. *a* « Tez ch*evali*ers ne puet nus hons trouuer. (847)
S'or vous aloie lor terre deliurer, (848)
Tout gentil ho*m*me m'*en* deuroie*nt* blasm*er* ; (849)
Mais à ma cort nes porroie mander ; (850)
Ne me voroient seruir ne hounerer. (851)
*Et* nepo*urqua*nt, ne le vous quier celer, (852)
N'ai nul talant d'aus à deshireter, (853)
Car p*our* .j. ho*m*me n'en wel .iiij. greuer. » (854)
Raoulz l'oï, le sens cuide deruer ; (855)
Escharnis est, ne seist mais q*ue* penser ; (856)
Par mal talant s'en *com*men*ce* à aler ; (857)
Dusqu'al palais ne se volst arester ; (858)
De ses ostages i uit assez ester ; (859)
Par sairement les prist à apeller. (860)

### XLI

Li q*uan*s .R'. ot molt le cuer marri. (861)
Q*uan*t voit qu'il est de son oncle escharnis, *Manq.*
L'empereour, le roi de .S'.Denis.
Druon apelle *et* Jofroi le flori, (862)
Cellui d' Anjo, qui molt s'en esperdi, (863)
H*er*bert dou Mai*n*ne *et* Gerart de Ponti, (864)
Sanson de Troies *et* Guion de Montir : (865)

Digitized by Google

« Venez auant, baron, ie vous em pri, (866)
Si comme auez *et* iuré *et* pluui. (867)
Demain au iour, par uos fois, vus enui (868)
Droit à Cambrai que tient dame Aelis, *Diff.*
La moie mère, qui soue m'a nourri.
Se vous i tieng, par le cors .s'. Geri,
De grant dolour is serez reuesti. » (870)
Jofrois l'oy, tous li sans li fremi : (871)
« Amis, fait-jl, de koi m'esmaiez si ? (872)
— Gel vous dirai, .R'. li respondi. (873)
Mors est Herbers, cis qui tint Oregni, (874)
*Et* Han, *et* Roie, *et* Peronne, *et* Clari. (875-6)
Pensez que soie dou riche fief saisi ? (877)
Car vostre rois m'en a dou tout failli. (878)
— Denez-nous triues, Jofrois li respondi, *Diff.*
Tant que parlé aions à Loeys,
Car sa parole aurons molt tost oï (881)
Col. *b* Confaitement en serommes gari. » (882)
*Et* dist .R'. : « Par ma foi, ie l'otri. » (883)
Jofrois se part *et* li barons ausi ; *Diff.*
En vne chambre ont trouét Loeys ;
Illuec seoit li rois o ses nourris.
Jofrois parla, qui fu viex *et* floris :
« Drois emperere, pas ne uous wel mentir.
Ce fu folie, ce sachiez bien de fi,
Quant otriames .R'. de Cambresis.
Le plus felon qui soit dusqu'à Paris,
Les conuenans que nus fesis pleuir.
Mors est Herbers, nous le sauons de fi ; (*cf.* 890)
Ce est damages, ains teil baron ne ui. » (»)

## XLII

Jofrois parole, à l'adurét corage : (892)
« Drois emperere, molt fesis grant outrage (893)
Quant ton neueut donnas teil hiretage (894)
*Et* d'autrui terre l'ounour *et* le fieuage. (895)
Mors est Herbers, qui tant ot vasselage. (896)
Raous a droit, à uous en est l'outrage. (897)

24 enui. *Le sens est « envoyer » ; pour la forme cf.* otri *du v. 40.* — 36-38 *B est proche de C.* — 39 *AB* serons garanti.

Digitized by Google

Deliurez-li, nous en soumes ostage. (898)
— Diex, dist li rois, iou aurai ià la rage (899)
Quant pour . j . homme pert de .iiij. l'oumage. (900)
Par celui Dieu qui nous fist as s'image, (901)
Jou cuit cis dons li uanra à damage : (902)
S'il ne remaint par plait de mariage, (903)
Maint gentil houme en morront par outrage. » (904)

## XLIII

Li rois parole, qui le cuer ot dolant : (905)
« Biaus niez .R'., dist-jl, venez auant. (906)
Par teil conuent vus doins dou fief le gan (907)
*Et* de la terre *et* dou grant tenement : *Manq.*
Jou ne mi homme ne t'en serons garant. » (908)
*Et* dist .R'. : « *Et* ie miex ne demant. » (909)
Berniers l'oï, se se dresce en estant, (910)
Il a parléit hautement en oiant : (911)
« Raoulz, dist-jl, or oiez mon semblant : *Manq.*
Li fil Herbert sont chevalier vaillant, (912)
Riche d'auoir, et ont des amis tant (913)
Que jà par uous n'en perderont plain gant, (914)
Col. *c* Ains en seront mil homme mort gisant. » *Manq.*
François le uont l'uns l'autre consillant : (915)
L'enfes Berniers n'a mie sens d'enfant ; (917)
L'ounour son père va-il bien chalenjant. (918)
Là mut li rois une guerre si grant (919)
Dont mainte dame ploura puis son enfant (920)

## XLIV

Berniers parole, qui ot cuer de baron, (921)
Si hautement que bien l'entendi-on : (922)
« Drois emperere, par le cors .s'. Simon, (923)
Li fil Herbert n'ont pas fait que felon ; (925)
En vostre court fourjugiéz les a-on. (926)
Pour quoi denez lor terre à abandon ? (927)
Jà Dameldieus ne lor face pardon. (928)

60 *La correction des éditeurs* pert de *pour* perdet *se vérifie.* — 61 *C évidemment meilleur que A.* — 68 *Ce vers manque également à B.*

Digitized by Google

Se Raoul trueuent ez fiez de Ribuemont ; *Diff.*
Lui *et Guerri*, s'il lor mueuent tençon,
Se il n'em prendent le chief sous le menton. »
*Et* dist li rois : « Ie lor en fais pardon.
*Quant* sor mon pois a receüt le don, (931)
Foi que ie doi .s'. Pierre d'Aualon,
Jà n'en aurai laciét mon *con*fanon, (932)
Espée çainte, ne chauciét espouron. » *Manq.*

## XLV

Berniers parole à .R'. de Cambrai (933)
« Je sui vos hon, ià ne le celerai : (934)
Endroit de moi, ià ne vous loerai (935)
*Que* vous lor fiez prendez, car ie bien sai, (936)
Jà n'en taurez la monte d'un balai. *Manq.*
Il sont .iij. conte o Hernaut de Douai ; (937)
En nulle terre tez barons n'esgardai ; (938)
Car em pren droit ains *que* rien lor mesfai. (939)
Pour lor amour le vous amenderai (940)
*Et*, se volez, ici les amenrai. (941)
— Voir, dist .R'., ià ne le penserai. (942)
Li dons est fais, ià ne le *guer*pirai. » (943)
*Et* dist Berniers : « Sire, atant m'*en* tairai (944)
Dusques adont qu' al desfendre venrai ; (945)
Mais tant vous di *que* ie lor aiderai ; *Manq.*
Se pooir ai, sachiez ie vous nuirai. »

## XLVI

Or uoit .R'. que si bien li estait (946)
Que dou *grant* fief li a-on le don .... (947)
Ne Loeys mais desdire ne l'oït. (948)
Col. *d* A pau Berniers ses cheuiaus ne detrait. (949)
Li *quans* .R'. as son hosteil s'en vait ; (950)
Hueses chauça, ses espourons n'i lait ; *Manq.*
Monte el cheual, si sonne le retrait ; (951)
Ist de Paris, n'i ot criét ne brait ; (952)

100 *La correction* loerai *des éditeurs se vérifie.* — 106. *A paraît meilleur.* —109 *C ne fournit pas ici les vers réclamés par les éditeurs.*— 116 A ne ... lait.

Digitized by Google

Isnellement vers Cambresis en uait. *Manq.*
Berniers le suit bellement et à trait ;
Raous li ot dit vilonnie *et* lait :
Amendét iert ains que defint li plait.

## XLVII

Fait s'ent .R'. brochant à espouron ; (953)
De Paris ist o lui maint compaingnon ; *Manq.*
Dusqu'à Cambrai n'i fist arestison ; (954)
Ensamble o lui enmainne Berneçon. *Manq.*
A lor hostez descendent au perron. (955)
L'enfes Bernier tenoit le chief embron : (956)
A Raoul ot tenciét par mesprison ; (957)
Ains dormira qu'il boiue de puison, (958)
Ne que il voit en sale n'en donjon. (959)
Car uers sa dame ne welt mouoir tençon. (960)
Li quans .R'. descendi au perron. (961)
Dame Aelais, à la clère facon, (962)
Son fil baisa la bouche *et* le menton. (963)

## XLVIII

Dame Aelais o le cors signouri (964)
Son fil .R'. baisa *et* conjoï, (965)
*Et* li frans hon par la main la saisi ; (966)
Ils sont monté el palais signouri. (967)
Elle l'apelle, maint baron l'ont oy : (968)
« Raoul, biaus fiex, grant vous uoi *et* furni. (969)
Seneschaus estes de France, Dieu merci. (970)
Molt me merueil dou fort roi Loeis, (971)
Qui est vos oncles *et* mes frères aussis : *Diff.*
Ne t'a denét vaillant .j. paresis,
Ne ton seruice ne t'a de rien meri. (973)
Toute la terre Taillefer le hardi, (974)
Le tien chier père, qui toi engenui, (975)
Te rendist ore par la soie merci, (976)
Dont li Mansiaus est tenans *et* saisis. (977)
Molt me merueil que tant l'as consenti (978)
Que tu ne l'as pieça mort *et* houni. » (979)
Raous l'entent, tous li sans li fremi. (980)

126 A Vait.

Digitized by Google

## Feuillet 3.

Fiert el chapel mainte dure colée,
Que par deuant est la cercle copée ;
Fausse la coife, la char a endamée,
Rejst les cheuiaus à l'espée acerée.
Se .Jul'. n'eüst fait trestornée,
Sa drestre oreille fust cheüe en la prée.
Adont commence sor le mur la criée
Et dist li rois : « Par ma barbe meslée,
Ains tez bataille ne fu mais esgardée ».
Thiebaus de Blois dist parole membrée :
« Loeys, sire, car faites desseurée
De ciaus qui sont de tele renommée
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Qui plus volsissent li uns l'autre empirier :
« Glous, dist .Gaut'., près jez de trebuchier. »
Dist .Jul'. : « Par le cors .s'. Richier,
Sire .Gaut'., se Diex me welt aidier,
Quant m'estordrez, pau vus porrez prisier.
Querez un mes, sel faites enuoier
Droit à Cambrai dame Aelais noncier
Que autrui doint sa terre à iusticier,
Que jà de vous ne fera jretier. »
Gaut'. l'oï, le sens cuide cangier ;
L'espée tint, qui le poing eut d'or mier,
Fiert .Jul'., ne le vost espargnier,
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Vous i jrez awecques Angelier ;
Druis d'Aminois, awecques le Pouhier. »
*Et* cil ont dit : « Bien fait à otrijer. »
Chascuns monta *et* pensa d'esploitier.
De la ville issent par la porte Fouchier,
.ij. palefrois mainnent doi escuier,
*Et* cil esploitent forment de cheualchier.
Quant .Jul'. les uit si aprochier,
Bien seit qu'il viennent pour l'estor depecier ;
Mais ains, s'il puet, se vorra acointier

Digitized by Google

En teil manière à Gautl'. le fier
*Que* le cop d'arc li vorra vendre chier
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Dusqu'à Soissons ne se vont detriant.

Iusqu'à Soissons ne se sont arresté.
Vespres so*n*noient p*ar* toute la cité.
Deuant la sale ot .j. aubre ramé :
Là deschendirent li baro*n* alosé.
Dedens la sale en sont andui mené.
En vne chambre ont .Gaut'. desarmé
*Et* en un lit l'ont couchiét molt quié ;
.J. mire mande, qui tost l'a resgardé ;
Et Julien en ont aussi mené
O la roïne, qui en ot *gra*nt pité,
Qui le desarme *et* si l'a desnué.

## F

### Le roman en vers de Baudouin de Flandre

En rendant compte, dans la *Romania*, t. VII, 1878, p. 460, de l'édition du *Bastart de Bouillon* par Scheler, Gaston Paris émettait l'opinion que ce poème, qui fait suite à *Baudouin de Sebourc*, n'était qu'un épisode détaché d'une vaste composition racontant l'histoire entière des croisades, et qui remontait même jusqu'aux ancêtres fabuleux de Godefroid de Bouillon.

Plus tard, la même hypothèse a été formulée par Léon Gautier, dans ses *Epopées*, 2e éd., t. II, 1892, p. 448, en note. Selon lui, *Baudouin de Sebourc* et le *Bastart de Bouillon* peuvent être considérés comme la continuation du *Chevalier au Cygne* publié par Reiffenberg. D'autre part, il fait remarquer que dans ces deux œuvres, le poète annonce, à plusieurs reprises, l'intention de poursuivre son récit jusqu'au temps de Philippe le Bel. « Il nous paraît « certain, dit-il, qu'un plan si étendu a été réalisé... et nous

Digitized by Google

« avons sous les yeux les rubriques d'une compilation » manuscrite où sont racontés tous les faits annoncés .»

Par la suite, Gaston Paris est revenu sur cè problème d'histoire littéraire, pour lui consacrer une page singulièrement catégorique, et qui n'a peut-être pas été suffisamment remarquée. C'est dans ses articles sur la légende de Saladin, que publia le *Journal des Savants* de 1893, p. 288. Il y parle, en termes précis, d'un « immense poème dont il ne » s'est conservé en vers que deux fragments, si l'on peut « ainsi qualifier des morceaux dont le premier compte plus « de 35000 vers et le second plus de 34000. Ce poème, com- « posé dans le nord-est de la France, sans doute peu après « 1350, devait comprendre une histoire entière des croisa- « des (en majeure partie, bien entendu, toute romanesque), » à laquelle paraît s'être rattaché tant bien que mal un « récit des guerres de Philippe le Bel [*lisez* Philippe Au- « guste] contre les Flamands. La première partie de ce « poème a été publiée par Reiffenberg et Borgnet, sous le « titre de *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon* ; « elle s'arrête au moment où Baudouin de Jérusalem, « frère et successeur de Godefroid, part pour une fabu- « leuse expédition contre la Mecque. Après une lacune « dont nous ne connaissons pas l'étendue, commence la « seconde partie conservée, publiée par Boca et par Scheler « sous le titre de *Baudouin de Sebourc* et du *Bastart de* « *Bouillon*. Une autre « branche » forme le troisième livre » de *Jean d'Avesnes ;* une autre encore constitue, le fond « du roman de *Baudouin de Flandres* ; elles n'existent « qu'en prose, sauf quelques vers de la dernière qui nous » ont été conservés par hasard. »

En note, Gaston Paris ajoutait : « Je compte donner « ailleurs les preuves de ce que je ne fais qu'indiquer ici ; » j'examinerai en même temps la question de savoir si cette « colossale composition doit être attribuée à un seul et » même auteur .» Cette promesse, comme tant d'autres du regretté maître, n'a pas été tenue, et il ne nous appartient pas de nous essayer à faire, si imparfaitement que ce soit, la démonstration annoncée. Mais on voit que l'illustre

Digitized by Google

savant avait suffisamment étudié la question pour qu'il n'y ait pas lieu d'hésiter sur la fermeté de ses conclusions (1).

La vaste compilation, dont l'existence s'avère ainsi, a-t-elle joui en son temps d'un succès étendu? Il est permis d'en douter. Non seulement on n'en a gardé aucun exemplaire complet, mais les copies des branches isolées sont elles-mêmes assez rares.

De *Godefroid de Bouillon*, il en existe deux (2). Le ms. de Lyon n° 651 a été exécuté en 1469 pour Léonard de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond. Celui de Bruxelles, n° 10391, a appartenu à Charles de Croy (3); il est du plein XV^e^ siècle ; Krüger a cependant tort d'accepter la date de 1442, qu'il relève dans un filigrane du papier, car il s'agit là de feuillets de garde ajoutés par le dernier relieur, lorsque le volume a été revêtu de maroquin rouge aux armes de France, durant son séjour à Paris, de 1748 à 1770.

*Baudouin de Sebourc* existe dans le ms. B. N. fr. 12552, de peu postérieur au milieu du XIV^e^ siècle, où il est suivi du *Bastart de Bouillon*, et dans le n° 12553, qui est du XV^e^ siècle et provient également de la collection de Charles de Croy.

Krüger cite un extrait des comptes de Philippe le Bon, du 4 avril 1454, duquel il résulte que Jean le Tavernier avait enluminé pour lui un livre de *Godefroid de Bouillon*. On ne peut assurer qu'il y ait là une branche de notre poème. Le même titre apparaît à plus d'une reprise dans les inventaires de la bibliothèque bourguignonne pour désigner des *Eracles* : c'est le cas des n^os^ 1454-1772, 1455-1773 de Barrois.

---

(1) Il suffira de mentionner ici, pour mémoire, la thèse affirmée depuis par M. Fernand Blondeaux, *La légende du Chevalier au Cygne*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1903, br. in-4°, p. 26-28 (Extr. de la Revue de Belgique). Traitant incidemment du poème édité par Reiffenberg, il en attribue la paternité à un moine de Saint-Trond, de la fin du XIV^e^ ou du commencement du XV^e^ siècle.

(2) Voir à ce sujet une note de A.-G. Krüger dans la *Romania*, t. XXVIII, 1893, p. 421-426, et les rectifications de Paul Meyer, p. 488.

(3) Sur la bibliothèque des Croy de Chimay, on peut voir ce que j'ai écrit ici-même, t. II, 1904, p. 425, n. 2.

Digitized by Google

Ne se trouve-t-il donc, dans la librairie de Bourgogne, aucun débris de l'immense composition qui nous occupe ? Les inventaires ne signalent pas d'exemplaire de *Baudouin de Sebourc*, non plus que du *Bastart de Bouillon*, non plus que de la partie relative à Saladin et à Jean d'Avesnes. En revanche, dans le *Chevalier au Cygne* qui forme les nos 1347-1797, je serais porté à voir, contrairement à l'opinion de Paul Meyer, la partie initiale du poème, malgré la différence du début ; les mots cités comme incipit du second feuillet, *Es cavernes del mont là ot habitement*, me paraissent devoir s'identifier avec le v. 217 de l'édition de Reiffenberg, ce qui laisse aux quatre colonnes du premier feuillet un contenu normal. Le *Chevalier au Cygne* portant le n° 1386 est un livret de deux cahiers, dont l'objet n'est pas clair. Par contre, il ne me semble pas impossible de reconnaître à nouveau la première partie de notre compilation dans le *Godefroid de Bouillon* qui occupe les nos 706-2088, lequel appartenait déjà à la librairie en 1420 (1) ; le premier vers du deuxième feuillet, *Que feme ne povoit a nul engenrement*, pourrait fort bien n'être qu'une variante du v. 216 de l'édition.

Il nous reste maintenant à parler de la branche qui traitait de Baudouin de Flandre et des guerres de Philippe Auguste contre les Flamands. Il ne semble pas que les ducs de Bourgogne en aient possédé aucune copie. Le *Baudouin de Flandre et de Hainaut* des nos 1290-1935 est un exemplaire de la chronique de Villehardouin et d'Henri de Valenciennes. Le n° 1946, *Histoire de Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople*, est la chronique de la *Conquête de Morée* publiée par Buchon (2). Gaston Paris fait allusion aux seuls vers aujourd'hui connus de cette portion du poème. Ils ont été conservés au nombre

(1) Voy. Georges Doutrepont, *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420)*, Bruxelles, 1906, in-8°, p. 116, n° 177. Il est évident que le titre de *Lancelot du Lac* donné à ce volume dans le n° 706 de Barrois est erroné.

(2) Au t. I de ses *Recherches historiques sur la principauté française de Morée*, Paris, 1845.

Digitized by Google

de seize, empruntés à deux strophes différentes, par Pierre d'Outreman, dans sa *Constantinopolis Belgica* (1), où il les fait précéder de la note suivante : « Alius quispiam eiusdem » etiam prope ætatis poëta Insulensis, eo libro, quem *Le* » *Romant de Bauduin* inscripsit, hos rythmos inficetissi- » mos refert de morte Bertrandi illius, quem Balduinum » fuisse putat .» Au siècle dernier, ces vers ont été reproduits par Reiffenberg, dans son édition de la *Chronique de Philippe Mouskes*, t. II, 1838, p. 484-485 (cf. Introd., p. LXXXIV), et en outre par Dinaux, *Trouvères*. t. II, 1839, p. 115. L'un et l'autre en tirait argument pour avancer que le *Livre de Baudouin de Flandre* (2) devait reposer sur un prototype versifié. C'est un fragment de ce prototype, et en même temps un débris de la colossale composition reconstituée par Gaston Paris, que nous allons faire connaître à présent.

Il s'agit d'un méchant feuillet de parchemin, mal conservé, troué et lacéré. Il a deux colonnes de 40 vers par page et mesure $0^m29$ sur $0^m19$. En fait de décoration, rien que des initiales de couplets alternativement rouges et bleues avec des filigranes bleus et rouges. La marge extérieure ayant été enlevée, les colonnes d'écriture adjacentes ont été plus ou moins entamées. Le recto est resté assez lisible ; le verso, au contraire, fortement jauni et fruste, est d'un déchiffrement pénible. Comme date, il ne paraît pas beaucoup postérieur au milieu du XIV^e^ siècle. Sur le revers, on relève le nom suivant, d'une main du XVII^e^ : *Guilielmus Musanus*.

Ce fragment nous fait assister à quelques épisodes du siège de la ville d'Aire, défendue par le vicomte de Melun contre les Flamands, que commandent Ferrant de Portugal et le comte de Boulogne. Plus loin, il raconte le départ

(1) Petri d'Outremanni *Constantinopolis Belgica*, Tornaci, Adrian Quinqué, 1643, pet. in-4°, p. 660.

(2) Cette œuvre en prose est de la seconde moitié du XV^e^ siècle. Les mss. en sont assez nombreux, ainsi que les éditions incunables. Aux exemplaires que j'ai eu l'occasion de citer dans une note parue au t. 1^er^ de cette *Revue*, 1903, p. 361-70, il faut ajouter B. N. fr. 5609, Rennes n° 149, et Vatican Reg. 867.

Digitized by Google

de Philippe Auguste avec l'armée française pour Tournai. Il se place donc peu de temps avant la bataille de Bouvines, qui, par la défaite de Ferrant et de ses alliés, devait mettre fin à la guerre.

On ne trouve pas, à proprement parler, dans le *Livre de Baudouin*, de passage correspondant à notre fragment. Cette mise en prose — on le constate maintenant — est fortement abrégée et des plus lâches. Elle se borne à raconter à grands traits la bataille de Bouvines. On a du reste noté déjà le peu de soin qu'elle y met, puisqu'elle fait d'Hugue de Boves un partisan du roi de France, alors qu'il était parmi ses adversaires (1). Le poème est ici mieux d'accord avec la réalité historique (voy. v. 158), et l'on remarquera, pour le surplus, qu'il narre les événements non sans fidélité. Ce n'est cependant point par là que peut nous intéresser le texte que nous imprimons, et ce n'est pas davantage par des qualités d'exécution. Sa vraie valeur, il l'acquiert surtout en tant qu'il constitue un document nouveau sur plusieurs points incomplètement éclaircis d'histoire littéraire.

Col. *a*

A tere l'abati. et lues qu'il fu cheüs,
Li François l'ont saisi, pris fu *et* retenus.
Dont enforce la noise *et* li cris *et* li hus.
S'or n'en pense cil sires qui fait ou ciel virtus,
Jà perderont François et eaus *et* lor uirtus,
Que Ferrans i amaine, qui molt est irascus,
. XIIIJ$^{XX}$. Flamens qui tienent les brans nus.
Adont fu li estours de .ij. pars bien ferus.

Quant li cuens Ferr'. vint, molt fu grans la meslée.
Li iours va declinant, si trait à la uesprée.
Fierement se combat nostre gens honnourée.
Li viscuens recouura si tint traite l'espée
Et feri .i. Flament de si grant randonnée,
Tout estourdi l'abat de la sele dorée ;
Puis en feri à autre à vne retornée ;
De l'escu qu'il portoit a la guige copée ;

(1) Cf. Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskes*, t. II, Introd., p. LXXX-LXXXI.

Digitized by Google

De la cuisse li a vne tel pièce ostée
Dont on peüst bien faire vne grant carbonnée ;
Dou sanc qu'il a perdu à l'erbe ensanglentée ;
Li chevaliers se pasme, s'a la coulor muée.
Dont fu li iors oscurs et vint vne nuée,
Et nostre gens de France est ou castel entrée ;
Si ont les pons leués et la porte fremée,
Car il n'i ont perdu vaillant vne denrée ;
Mais li perte as Flamens ne pot estre celée :
Molt i a de lor gent maumise et empirée,
Et pris .i. chevalier, dont grant perte ont menée.
Molt manacent François, la gent bonieürée :
S'il pueent esploitier, chier sera comparée.

Molt fu grans li enchaus après le gent le roi ;
Flamenc vinrent après poingnant par le camoi.
De fors le barbacane, par dalés le riuoi,
Ot .i. pont torneis et deseur .i. beffroy.
Là sont arbalestier, ie ne sai . iiiij . v .iij.
Mais li cuens de Boulongne, qui mainne grant desroi,
Apela le visconte si li dist : « Atent moi.
Fai le pont aualer et vien iouster à moi
Ça en ceste karrière, par deuers cest aunoi ;
Tu n'aras garde d'omme fors seulement de moi.
Tout aseür en soies, ie iur en loial foy.
Col. *b* Mais ie cuit n'oseroies pour çou que ie t'em proi. »
Et respont li viscuens : « Par mon cief, ie l'otroi. »

Li viscuens commanda le pont à avaler,
Et puis s'en issi hors, lait le cheual aler ;
Et li cuens de Boulongne est uers li atornés ;
Si le fiert que l'escu li fait fraindre et trauer ;
Mais li hauberc sont fort, que ne porent fause...;
Les chaingles sont rompues, les seles font ... ;
Le plus fort en conuint à la terre verser ;
Cil se tint à gari qui ains pot releuer ;
Il ne coururent mie à lor ceuaus monter,
Ains s'en uont des espées meruilleus cos donner :
Ains de tel escremie n'oïstes mais parler.

Or sont venu au caple li nobile vassal.
Sor le pont reculèrent, ne sont mie à ceua...

Digitized by Google

Et li cuens de Boul'., qui molt sauoit de ma...,
Ambedoi s'entreflèrent quant vient à l'encon... ;
Li cuens fiert le visconte sor son elme a cris ..
Que le cercle li trence et fendi le nasal ;
Ne fu si lonc li sans qu'il n'en venist aual ;
Li viscuens fu iriés dou cop qui li fist mal ;
Il leua à .ij. mains vne mace poingnal,
Jà en ferist le conte, ie cuit, .i. cop mortal,
Mais il li est guencis, si remua estal.

Li viscuens fu iriés, onques mais si ne fu.
Quant au premerain cop n'a ... conte feru.
Il lait ester le make si a trait le branc nu
Et ieta vers le conte, bien l'a.. conseü
En l'agu de son heaume que tout li a fendu.
Ains n'oïstes tel caple com des .ij. barons fu.
Jà en i eust .i. mort v pris v retenu,
Quant d'une part et d'autre i sont lor gent ven...
Adont se departirent, n'i ot puis cop feru.

Or furent li Franç'. ens ou castel enclos
Et Flamenc se logièrent, ne sont pas a...
Lor pauillons tendirent à cordes et à c...
Del vif conte *(sic)* se plaingnent, vers lui ont ... ;
Dient que trop est preus, Dieus maudie son... ;
Des cols que il lor donne, si lor deulent li o...

Flamenc se uont logant entor et enuiron ;
Col.. c ... nt Aire tendirent maint rice pauillon.
... anacent François, qui sont dur et felon ;
... de Meleun le visconte par ...
... hui en l'ost mener tel contencion ;
... ut'. d'Audenarde lor a mis en prison.
... cuens de Boul'. : « Baron, tout ce lessom.
... tui forfait molt bien amenderom.
... oigne li feste c'on claime rouuison,
... s à Senlis, à Miaus v à Laon ;
... erommes France entor et enuiron. »
... ondi Ferrant : « Iamais ne requerrom,
... molt courouciè l'orghillous roi felon. »

... enc se sont logié cele nuit deuant Aire.

Digitized by Google

... à l'endemain *que* li bia*us* iors esclaire,
... r'.. co*m*manda entor l'ost fosses faire.
... nc'. i vienent, qui ne les aime*n*t gaire ;
... sent à eaus de p*r*ès l'aut*re* ne traire.
... s iure Diu *et* le cors saint Elaire
... ent le visconte qu'il li fera co*n*traire ;
... de Meleun, qui garde ce repaire,
... fera to*us* pendre v destruire v desfaire.

... scuens uoit Flame*n*s log*ier et* lor trés tend*re*.
... drec*ier* lor prières n'i uoloient atendre ;
... m*en*t s'ato*ur*noient co*m* pour le castel p*r*endre ;
... enera Ferr'. tant co*m* ait q*ue* despendre
... li chastia*us* ren... et ars *et* mis en cendre ;
... a*us* qui li desfen...*en*t fera as fources p[e]nd*re*.
... fait les nou...eles au roi Felippe *en*te*n*d*re* :
... me*n*c so*n*t à Air..., le castel ueule*n*t prend*re* ;
... ehe*m* ont destruit, ne lor poro*m* desfendre,
... n'e*n* pot escaper li graindres ne li me*n*dres.
... iaus veut secorre, il n'i a q*ue* atendre.

... fu à Paris, n'ot o lui duc ne conte ;
... e ne de siège ne tenoit lors nul co*n*te.
... *us* le message qui les degrés e*n* monte
... e p*ar* chiaus d'Aire et de p*ar* le visconte.
... le roi en vint si li dist *et* aconte :
... le g*uer*roie si li fait tort *et* honte.

... rois iriés, b*ien* le poés sauoir,
... uoit de Ferrans qu'il a si g*r*a*n*t pooir
Col. *d* Q*ue* sa te*r*re li art *et* destruit main *et* soir.
Li rois en souspira et . . . . . oir ;
« Ahi ! Flandres, fait-il, ma*us* feus te puist ardoir !
Mai*n*te fois m'as torblé et fait le ceur doloir,
B*ien* cuidai cest yuer en g*r*a*n*t pais remanoir ;
Or me conuient esr*er*, n'i a q*ue* dou mouuoir.
Se ie puis assanl*er* ne mes barons auoir,
Ferr'., fel renoiés, p*ar* tans t'irai veoir ;
Se ie te puis ataindre, p*ar* le cors saint Eloy,
Je te ferai tel coze do*n*t aras le ceur noir .»

Li rois mande sa gent v il a g*r*a*n*t fiance :

Digitized by Google

Le bon duc de Bergogne, qui *est* de *gra*nt p*uissa*nce,
Et p*uis* les Campignois, q*ui bien* fièrent de lance,
Et les autres barons to*us* de sa co*n*nissance,
Et t*re*stous les Normans dessi que à Coust*a*nce,
Q*ue* tout viengn*en*t à lui, n'i facent demor*a*nce.
Si iront droit e*n* Flandres à cia*us* de malestan*ce*,
Car Ferr'. le *guer*roie *et* dist c' ardera F*ra*nce :
Au roi ne veul*en*t estre, de ce font *gra*nt e*nfa*nce.

Li rois mande sa gent *et* sa ch*eva*lerie.
Q*ua*nt b*ien* fu assanlée li rice co*m*paingnie,
Si fure*n*t b*ien* . $\overline{xx}$. de b*on*ne gent hardie.
Dont e*n* uont à Tornay p*r*endre h*erber*gerie.
Et cil qui gardent Ayre ne s'aseürent mie ;
Li viscuens a p*ar*lé à chiaus v plus se fie :
« Signor, molt fait Ferr'. orgeul *et* estoutie,
Q*ue* ci no*us* tient le siège et si no*us* contralie ;
Mais p*our* riens ne lairoie, se Dius me beneye,
Q*ue* ne saille assalir *et* faire vne e*n*uaye. »
Et dist Baud'. d'Encre : « Ie uo*us* ferai aye. »
Atant prendent les armes, que n*us* ne s'i detrie,
Et mo*n*tent es cheuaus li .i. l'autre *en* enuie ;
P*ar* la porte s'en issent aual la praerie ;
Tout d*r*oit au tref Ferra*n*t ont fait vne e*n*uaïe ;
Sousp*ris* furent Flamenc, ne s'i gard*èr*ent mie ;
De p*ris et* de naurés en i ot *gra*nt partie ;
Et Ferr' s'en fuï, sa tente a deg*uer*pie.
Es uo*us* Huon de Boue p*ar*mi une caucie
Et li cuens de Boulongne, q*ui* la noise o*n*t oïe ;
Ricem*en*t sont armé si ont *gra*nt *com*paingnie.

G

**Chanson de geste du XIII^e^ siècle**

Ce fragment n'est qu'une bande de parchemin, haute de trois à quatre centimètres, découpée dans toute la largeur d'un double feuillet mesurant 0^m^42, à deux colonnes par pages. Il porte une belle écriture du commencement du XIV^e^ siècle. Son texte, picard par le dialecte, appartient à une chanson de geste en couplets de dodécasyllabes

Digitized by Google

rimés, qui ne doit pas remonter beaucoup au delà de la fin du XIII[e] siècle. Il y est question d'un combat livré par les chrétiens, sous la conduite d'Alexandre et de Gadifer, aux païens, que représentent ici les Grecs, et parmi lesquels on remarque Emenidus d'Arcadie et Pirus.

Quel est le poème auquel se rattache cet épisode ? Les noms de nos héros ne figurent pas dans la *Table des noms propres compris dans les chansons de geste imprimées* de Langlois. Les appellations qui servent à les désigner paraissent même peu familières à la littérature épique. Remarquons cependant que dans *Baudouin de Sebourc* apparaît fréquemment un personnage appelé Alexandre d'Ecosse, et qu'Emenidus est le nom d'un autre personnage, fort peu important d'ailleurs, du *Bastart de Bouillon*. Bon nombre de chansons de geste en alexandrins de la décadence sont encore inédites, mais des analyses de la plupart ont été publiées. Si la nôtre existe, il faut que j'en batte ma coulpe, elle m'est inconnue. Pour permettre d'en faire éventuellement l'identification, je donne ici les passages renfermant des noms propres.

F. 1, col. *a* Tousiours voloit par armes mouuoir tele tenchon
Dont chevalier gisoient a le tere v sablon
. . . . . voloit mie Apolin ne Mahon

col. *c* Emenidus le fiert de se lance trenchant
Que parmi le hauberc le blazon iazerant
Li a trencié le cors ; le boele en espant ;
Mort l'abat des archons aual . i . desrubant ;
*Et* Pirus lor escrie : « Chà vous venés traiant :
Cil vous garra du mal dont vus estes tramblant. »

col. *d* *Et* vilaines paroles *et* laides abaissier,
Toutes les boines gens leuer *et* essauchier,
Les orgueillex abatre *et* les felons plaissier.
Il yert meus de Gadres pour son seigneur aidier.
L'arrière ban amaine. dont il ara mestier
Archois que il soit vespre ne il doie anuitier.
*Et* sont en se compaigne bien .iij.[M] chevalier

Digitized by Google

f. 2. col. *a* Sont li Grïois dolent *et* demainent tel plour
Que desous les ventailles se pasment li pluisour ;
*Et* Gadifer ot ire, onques mais n'ot greignour,
Pour son gentil neueu, qu'est fix de se serour ;
Pensis de lui aidier broche le milsodour,
Le branc nu en se main d'une brune coulour,
*Et* fiert si un Greiois desous son elme à flour
. . . . . de le teste plain tour

col. *b* Ne s'osent enuers lui autrement escremir,
Ne mais par eschieuer ou par les cans fuir.
Emenidus d'Arcade vit le gent honnerée...

col. *c* Que li Grïois auoient d'une part acostée.
Lor a grant hardement *et* seürté donnée.
Tous recourent ensanle tout à une huée,
Là où li Grieu recourent fu li caples molt grans
*E* selonc le meschief li damages pesans ;
Mais li homme Alixandre fièrent grans caups de brans,
Bien voit que ne fon mie per a per à tant quans

col. *d* Onques nus Arrabis n'ot greigneur estoutie,
Car ne prise cors d'omme vers (?) le sien vne alie.
El chief de Rouge Mer auoit herbergerie,
Vne cité molt fort assasée *et* garnie :
Clère fu apelée quant ele fu establie ;
Tant par est riche *et* bele *et* de tous biens garnie
Que trestoute passoit le tere de Surie ;
Mais puis l'ont crestien...

## H

### Marques de Rome.

*Le roman de Marques de Rome* a été publié par Johann Alton, en 1889, d'après dix manuscrits (1). De nouveaux exemplaires en sont aujourd'hui connus. Gröber, *Grundris*, t. II [1], p. 994, signale le ms. B. N. fr. 17000. On peut y ajouter les deux copies de la Bibl. roy. de Belgique, conte-

(1) *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, CLXXXVII.

Digitized by Google

nues dans des mss. cycliques des *Sept Sages*, nos 9433-34 et 9245 (1).

Les fragments en parchemin qu'en possèdent les Archives, lorsqu'ils me furent remis, étaient cousus et collés ensemble, de façon à former une couverture. En les détachant l'un de l'autre, j'ai obtenu un feuillet complet, de $0^m395 \times 0^m280$, à trois colonnes sur chaque face, et dont les marges sont plus ou moins découpées. Un second feuillet, qui faisait suite au précédent dans le volume, est mutilé de moitié de la troisième colonne au recto et, conséquemment, d'autant de la première au verso ; il présente, en outre, un grand trou vers le sommet. Enfin, un dernier débris consiste uniquement en une étroite bande de $0^m035$, comprenant la portion médiane de colonnes adjacentes à la marge extérieure d'un feuillet.

Le ms. dont proviennent ces fragments était d'exécution assez soignée. Il y a des initiales en or sur champs de pourpre et d'azur rehaussés de filets blancs, et des cadrats aux mêmes couleurs. L'écriture épaisse, trapue, à contours arrondis, se laisse moins aisément dater que certaines autres ; je n'hésiterais cependant pas à la reporter assez haut dans le XIIIe siècle, voire jusque dans la première moitié.

Du temps qu'ils servaient de couverture, nos feuillets ont abrité, ainsi que nous l'apprend une note peu ancienne d'ailleurs, le *Chassereau de Charles Dereume*. On y relève aussi cette annotation, antérieure à la précédente : *du xxvi jiellet 1646*.

Ils ont déjà été identifiés précédemment, car une main récente y a inscrit ces mots : *Fragment du roman en prose de Marques de Rome, suite de celui des Sept Sages*.

Leur texte n'est pas tout à fait conforme à celui de l'édition. Les passages qu'ils renferment correspondent, pour les deux grands feuillets, à la partie comprise de la p. 14, l. 26, à la p. 21, l. 24 :

(1) Voir sur ces mss. Gaston Bigot, dans l'*Annuaire* pour *1906* de l'*Ecole pratique des Hautes Etudes, Section des sciences historiques et philologiques*, p. 111-114.

Digitized by Google

*Inc.* Markes, espondés-moi cette raison. — Sire, dist-il, uolentiers par foi. Li tumberiaus est li cors de l'home *et* li cheuaus si est li ame. Ausi com li tu*m*beriaus ne puet riens faire sans le cheual, ne puet li cors riens faire sans le ame.

*Des.* A tant es uous M*a*rke le senesch. et souruint as barons *et* les salua en riant; lors dist : Signour.

Le petit fragment se place p. 34, l. 2 — p. 35, l. 12 :

*Inc.* te*r*re trambler [et ala ferir en l'es]cut si le pier[ça et le haub]erc ausi.

*Des.* [Cha]to*n*s apiela son fi[l et li dist : Fi]us, tu ies sages, [se debon]airetés ne le uo...

La date qu'il faut assigner à notre copie en fait un des exemplaires les plus anciens de *Marques*. Voici en effet les attributions que l'on trouve pour les mss. antérieurs au XIV^e^ siècle : B. N. fr. 1411 et 22548, fin du XIII^e^ ; — B. N. fr. 1421 et Lyon 772, seconde moitié du XIII^e^ ; — Arras 657, année 1278 ; — Arsenal 246, XIII^e^ siècle, sans détermination plus précise.

Alton tient le n° 246 de l'Arsenal, qui est picard, pour l'original. De même, il attribue au Nord les meilleures copies du roman. Mais l'étude qu'il fait de ces questions manque de clarté ; elle n'aboutit pas à des résultats concluants. La langue de nos fragments n'offre pas, quant à elle, un type dialectal bien pur. Le fond semble se rapprocher du centre, mais il est fortement contaminé de formes étrangères. Dès le premier abord, on remarque la multiplicité des *e* diphtongués, atones aussi bien que toniques, devant entrave, phénomène caractéristique du wallon et des parlers du Hainaut (1) : *iestre, soufiert, enviers, sierpens, ariesta, apielerés*, etc. La distinction de *an* et de *en*, propre à la même région (2), semble attestée par la graphie *infier*. *C* + *a* restant dur est cependant trop rare pour qu'on puisse assigner au ms. une origine certainement hennuyère (3). Au surplus, *c*+*e*, *i*, n'est jamais noté par

(1) Voy. Suchier, *loc. cit.*, p. 764.
(2) Suchier, *loc. cit.*, p. 762.
(3) Suchier, *loc. cit.*, p. 766.

Digitized by Google

*ch*, ce qui oblige également à s'éloigner du domaine picard. D'un autre côté, la terminaison *-iel*, *-iaus*, exclut la province de Liége et l'extrême Est (1). Il faudrait donc admettre une provenance namuroise, et nous noterons, pour finir, que la présence du *t* caduc final (*songiét*, *volentét*, *moitiét*, *coureciét*) s'accorde fort bien avec cette conclusion, puisqu'elle est attestée pour le namurois jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, tandis que sa trace disparaît à Liège après 1241 (2).

Dans ces conditions, et sans vouloir tirer d'indices aussi vagues rien de rigoureusement précis, peut-être n'est-il pas téméraire de songer, à titre d'hypothèse, à l'abbaye de Gembloux. On sait qu'elle a possédé une riche bibliothèque et nous verrons, à l'article suivant, que des mss. de grand format, comme le nôtre, contenant des romans en langue vulgaire, y ont été dépecés à la fin du XVI[e] siècle.

## I

### Lancelot en prose.

Les Archives conservent plusieurs fragments de romans en prose de la Table ronde. Dès 1854, Bormans en faisait connaître un de la *Quête du Saint-Graal* (3). Dans ma précédente notice, j'ai décrit un feuillet double d'un exemplaire à deux colonnes de *Lancelot*. C'est à un autre *Lancelot* qu'appartiennent les lambeaux de parchemin dont il est ici question.

Ces lambeaux ont été arrachés à un ou plusieurs volumes dont le format dépassait $0^m44 \times 0^m32$. Les pages, à grandes marges, portaient quatre colonnes de 65 à 70 lignes, avec des initiales alternes rouges et bleues, garnies de filets de couleur opposée, et des rehauts rouges dans les majuscules. Le premier fragment forme un feuillet presque entier : le

(1) Suchier, *loc. cit.*, p. 766.
(2) Voy. Salverda de Grave, *Romania*, t. XXX, 1901, p. 104.
(3) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2[e] sér., t. VI, p. 158-196. Il prendra place dans le recueil de fragments français dont nous avons annoncé plus haut la formation.

Digitized by Google

sommet a seulement disparu et, avec lui, une dizaine de lignes d'écriture ; on rencontre en outre quelques lacérations vers le bord intérieur ; enfin, le texte du verso a sensiblement souffert. Deux autres fragments sont les moitiés d'un même feuillet sectionné horizontalement ; l'écriture en est un peu différente, plus petite, plus serrée, et ne paraît point postérieure au XIII^e^ siècle. Celle du premier feuillet, par contre, présente des traits qui annoncent le XIV^e^. On peut donc placer le recueil aux environs de l'an 1300.

Dans le morceau le plus considérable, il est sujet de Gauvain, qui quitte sa compagne, [la nièce de Manassé], pour rejoindre Lionel, de qui il espère avoir des nouvelles de Galehaut. Après lui avoir fait rendre son cheval et avoir mis fin au combat des deux chevaliers amis, il retourne vers la demoiselle, se remet en route, et rencontre bientôt Sagremor, avec lequel il échange le récit de ses aventures. Ce passage est analysé par Paulin Paris, *op. cit.*, aux chap. XLVIII-L, t. IV, p. 20-26. Il correspond, dans la deuxième édition de Vérard, aux ff. CXL, col. *b* — CXLIIII, col. *a*, du tome I^er^.

*Inc.* amené ... aler auec lui, mais il dist que l'escuier li couient siuir tant qu'il l'ataigne. Or a li dus grant ioie *et* molt se trauallent entre lui *et* le uauasor *et* totes les gens de lui retenir.

*Des.* En non Dieu, fait Sagremor, qu'il dist un mot dont je le regarde molt, et molt i pensai, que il dist que miex uenoit au chevalier que li nains l'eust abatu qu'il eust ioust a.

Le second feuillet raconte quelques uns des exploits d'Yvain durant sa quête de Lancelot. On le voit triompher de Tridan du Plaisie, qu'il charge d'aller défier, en son nom, le géant Mauduit, au château du Tertre. Le géant défié part à sa recherche et commet en chemin mille méfaits. Entretemps, Yvain arrive au château du Trépas, où il est attaqué par six chevaliers et blessé. Ces aventures appartiennent à la dernière partie du roman. Il en est fait mention par Paulin Paris, t. V, p. 315. Je n'ai pas à

Digitized by Google

ma disposition le moyen de fournir une identification plus précise.

*Inc.* dist à mon segnor Yuain : « Lerres traitres, pour coi aués-vous cels de cest païs traïs, qui riens ne vous auoient mesfait? V*us* les aués ocis *et* mors, car li deables est ià des p*ri*sonés par qui nos estions *en* repos *et* en aise.

*Des.* le prendent à force, *et* li erracent le haiume de la teste, *et* dient q*ue* il l'oc...ront, se il ne se tient po... outré, *et* il a si grant angoisse que il ne lor pu...

Les présents débris ont été employés comme couvertures. Leur provenance est établie par les notes qu'on y relève. Le premier porte la suivante : *Livre au marchandises de l'abbaye de Gemblours comenchant l'an 159[illegible]*. Sur le second, on trouve, de la même main, la date *1591*.

J

**L'Ovide moralisé, attribué à Chrétien Le Gouais**

Double feuillet de parchemin ; $0^{m}29 \times 0^{m}24$ ; rubriques ; initiales d'or sur fonds rouges et bleus rehaussés de fils blancs ; XIV^e^ siècle.

C'est la feuille centrale du cahier consacré à la table. Les titres qui s'y trouvent consignés vont du cinquième au quatorzième Livre :

*Inc.* Comment Caliope dit son conte de Proserpine que Pluto ravy.

*Des.* De la chamberière Circé qui raconte des propheciez Sebille la grant.

K

**Le Décret de Gratien**

Un recueil de droit canon tel que le *Décret de Gratien* a dû jouir, dans sa traduction française, d'une diffusion en rapport avec celle qu'a connue l'original latin. Cependant, le *Grundriss* de Gröber, t. II [1], p. 1035, n'en signale qu'un

Digitized by Google

exemplaire aujourd'hui connu, le n° 9084 de la Bibl. roy. de Belgique, récemment décrit dans le *Catalogue* du R. P. Van den Gheyn, t. IV, 1904, p. 12, art. 2502.

Ce volume de la Bibliothèque royale provient des collections de Bourgogne ; il représente les n^os^ 938-1659 des inventaires publiés par Barrois. Auparavant, il avait été en possession privée ; j'ai réussi à faire reparaître sur le dernier plat de la reliure les traces de deux ex-libris du XIV^e^ siècle qui se font suite ; dans le premier, figure le nom de Pierre Boudet ou Bondet, et le second porte : *Ce decret est à Julijen Boudet, filz du d. feu Piere et...*

Les feuillets de parchemin qui viennent d'être découverts aux Archives offrent une facture identique à celle du ms. de la Bibliothèque royale. Sans nul doute possible, ils sortent du même atelier. On y trouve le texte semblablement disposé dans les deux colonnes de chaque page ; un format équivalent, d'environ 0^m^38 sur 0^m^27, au point que, pour un peu, les feuillets auraient le même contenu : des rubriques, des initiales filigranées rouges et bleues, aux teintes également vives ; enfin, une écriture remontant à la même époque, le début du XIV^e^ siècle, ou peut être encore la fin du XIII^e^.

Ces fragments se répartissent comme suit :

1°) Un double feuillet rogné du haut. Le f. 1 comprend une partie des Distinctions XXXIV-XXXV de la Pars I = ms. B. R. 9084, f. 32, col. *a*, l. 2 — f. 33, col. *a*, l. 7.

Le f. 2 commence après une lacune de quatre feuillets ; il renferme les Distinctions XLI-XLIII = ms. B. R. 9084, f. 36, col. *d*, l. 45 — f. 37, col. *d*, l. 45.

2°) Un feuillet occupé par les Distinctions LXXIX-LXXXI de la Première partie = ms. B. R. 9084, f. 65, col. *d*, l. 46 — f. 66, col. *d*, l. 38.

3°) Un feuillet qui se place dans la Partie II, Cause 2^e^, Question 7^e^ = ms. B. R. 9084, f. 115, col. *c*, l. 2 — f. 116, col. *c*, l. 27.

Sur le feuillet double, il y a l'annotation suivante, qui montre qu'il a servi de chemise à une liasse de documents : *Compte xviii de M^re^ Denys de Noyelles, recepveur de la*

Digitized by Google

*maison et abbaye de Ghislenghien, pour une année finie la veille de s^t Remy 163[illegible]. Pour l'abbaye.* Le second fragment porte seulement : *Compte M^re Laurent Heetvelt.* Mais, sur le troisième, on lit : *Pour Madame. Compte iiii de M^re Laurent Heetveldt, recepveur de la maison et abbaye de Ghislenghien, pour un an finy la veille s^t Remy 1641.*

## L

### La Règle de Saint Benoit.

Quatre feuillets de parchemin, dont un double et deux simples ; $0^m238 \times 0^m175$ ; titres des chapitres écrits au vermillon ; initiales alternes rouges et bleues ; XIV^e siècle.

On cite plusieurs exemplaires de la traduction française en prose de la Règle de saint Benoit (1). Nous avons ici la version à l'usage des monastères d'hommes.

La première partie du double feuillet commence au cours du chapitre IX et va jusqu'au titre du chapitre XIII :

*Inc.* ly hy*n*ne et après .VI. psalmes et leur antiernes aueuq ; après les q*ue*les q*uan*t il sont dittes et li abbés ara do*n*néit le beniechon.

*Des. Com*ment on die laudez les p*r*iuéis iours.

La seconde moitié de la feuille et le premier feuillet simple, qui lui faisait immédiatement suite dans le ms., s'étendent du chap. XXXI au chap. XXXVIII :

*Inc.* coses, il aist humilitét ; et si substanche li faut po*ur* do*n*ner, il do*n*ne response de bo*n*ne p*ar*olle.

*Des.* on le dois ansois demander par le son d'aucun signe qu'e*n* parlant de vois ; ossi ne soist

Le dernier feuillet appartient aux chap. LX-LXIII :

*Inc.* Que s'il est autreme*n*t, il ne doit nulme*n*t riens p*r*esumer, mais il sache qui est al discipline regulère tenus.

*Des.* ne ne doit poi*n*t vser ensi q*ue* de franque poissance ; et ne dispose nulle cose iniustemen*t*, mais se pe*n*se toudis que

(1) Gröber, *Grundriss*, t. II 1, p. 986.

Digitized by Google

M

**Les exemples des mauvaises femmes.**

Double feuillet de parchemin ; $0^m30 \times 0^m23$ ; initiales filigranées successivement rouges et bleues ; XV$^e$ siècle.

J'emprunte le titre donné à ce fragment aux rubriques qui précèdent certains de ses chapitres ou aux formules initiales de certains autres. Je ne connais aucun recueil ainsi appelé. Il se pourrait d'ailleurs que ces peu intéressants morceaux fissent partie d'une compilation plus considérable, dont l'existence aurait échappé à mes recherches. Ainsi qu'il va de soi, il s'agit d'exemples moraux. Ils ont cela de particulier qu'ils sont empruntés à la Bible. En voici le relevé : f. 1, fin d'une moralisation sur l'orgueil ; *xx$^e$ exemple*, Bethsabée ; *xx$^e$* (bis), Thamar fille de David ; *xxi$^e$*, la mère de Salomon ; *xxii$^e$*, le jugement de Salomon ; — f. 2, fin d'une moralisation sur la femme qui irrite son seigneur ; Hérodiade ; Hériodiade la fille.

N

**La Fleur des histoires, de Jean Mansel.**

Un feuillet de parchemin détaché d'un volume assez soigné de la seconde moitié du XV$^e$ siècle. Il mesure $0^m367$ sur $0^m250$, mais la marge intérieure est enlevée et les colonnes d'écriture contiguës ont été rognées légèrement. On y trouve deux colonnes par page, des rubriques, des initiales en or sur champs de pourpre et d'azur décorés de filets blancs, des crochets alinéaires alternativement rouges et bleus.

Les exemplaires de la *Fleur des histoires* sont extrêmement nombreux (1). Le fragment que nous avons ici appar-

(1) On trouvera la bibliographie relative à ce sujet en se reportant à ce que j'ai dit dans le *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas, Années 1902-1903*, Bruges, 1906, in-8°, p. 166-167.

Digitized by Google

tient au traité *De toutes les provinches du monde* selon l'ordre alphabétique, qui a pris place tantôt dans le second Livre de l'ouvrage, tantôt dans le quatrième. Il va des derniers mots de l'art. *Judée* à la fin de l'art. *Irlande* :

*Inc.* qui se mesle auec luy. — *Cy parle de la region de Yberie. lxxviii.* Yberie est une region en Asye sus la mer de Armenie.

*Des.* mais ilz sont doulz et debonnair... entre eulx, et par especial ceulx q... habitent es bois et es mares et es montaignes. Ceste gent vit d...

ALPHONSE BAYOT

---

## *Table des Notices.*

*Aspremont*, A, p. 281 (310, si l'on rectifie la pagination du Fasc. 4).
*Baudouin de Flandre. Roman en vers de —*, F, p. 429.
*Benoit. Règle de saint —*, L, p. 447.
*Benoit de Sainte-Maure. Roman de Troie*, B, p. 293 (322).
*Chanson de geste du XIII^e siècle*, G, p. 438.
*Chrétien Le Gouais. Ovide moralisé*, J, p. 445.
*Décret de Gratien*, K, p. 445.
*Dictionnaire médical arabe-latin*, D, p. 297 (326).
*Exemples des mauvaises femmes*, M, p. 448.
*Fleur des histoires, de Jean Mansel*, N, p. 448.
*Gratien. Décret*, K, p. 445.
*Hélinant de Froidmont. Les Vers de la mort*, A, p. 281 (310).
*Jean Mansel. Fleur des histoires*, N, p. 448.
*Lancelot en prose*, C, p. 296 (325).
— — , I, p. 443.
*Marques de Rome*, H, p. 440.
*Ovide moralisé, attribué à Chrétien Le Gouais*, J, p. 445.
*Raoul de Cambrai*, E, p. 412.
*Règle de saint Benoit*, L, p. 447.
*Troie. Roman de —, de Benoit de Sainte-Maure*, B, p. 293 (322).
*Vers de la mort, d'Hélinant de Froidmont*, A, p. 281 (310).

Digitized by Google

# Le Congrès International de la Documentation photographique

Les 19 et 20 octobre s'est réuni à Marseille, sous la Présidence du Général Sébert, membre de l'Institut de France, le premier Congrès international de la Documentation photographique.

L'excellente préparation du Congrès, son programme clairement établi, la bonne conduite des débats, ont permis d'accomplir en quelques séances un travail important. Les fondements d'une œuvre considérable ont été posés par un groupe de personnes dont le nom fait autorité dans le monde de la photographie et qui se sont spécialement consacrées à l'étude des questions de technique et d'organisation se rattachant à la formation des collections documentaires.

La Commission d'organisation du Congrès (1) avait procédé à une enquête sur l'état actuel des collections iconographiques et avait fait résumer les éléments des réponses reçues en un rapport général qui a démontré combien le principe de telles collections avait pris de développement en ces dernières années, et quel intérêt elles présentent à la fois pour les sciences, les arts, l'enseignement, l'action sociale et la pratique industrielle.

D'autre part, l'Institut international de Photographie, avait préparé un mémoire dont les conclusions, rédigées en forme de règles-conseils, ont servi de base aux délibérations du Congrès pour l'examen des questions se rattachant au classement et au catalogage des documents, ainsi qu'à l'aménagement des musées de photographies documentaires et aux relations des musées entr'eux. Les

(1) Cette commission était composée de MM. Bing, Bourgeois, Bucquet, Casier, Clerkx, E. Cousin, Davanne, Fonseca, Gaumont, Javary, Lafontaine, Losseau, Colonel Laussedat, Liégard, Maes, Otlet, de Potter, Puttemans, Reiss, Général Sébert Taillefer, Colonel Venet, Wallon.

Digitized by Google

méthodes proposées par l'Institut international de Photographie ont été définitivement consacrées par le Congrès qui a considéré aussi que leur ensemble forme un tout, dont les parties se combinent logiquement en permettant de rattacher la documentation par la photographie à la documentation par le livre et les textes imprimés.

Des communications nombreuses et variées ont été faites au Congrès de Marseille : elles seront publiées dans les actes, que l'on espère voir bientôt paraître. On a présenté des observations particulièrement intéressantes sur les conditions que doivent remplir les documents au point de vue de la photogrammétrie, de leur conservation, de leur communication. On a accueilli et confirmé les vœux du *Congrès international pour la reproduction des Manuscrits, des Monnaies et des Sceaux* transmis par M. L. Stainier, secrétaire-adjoint de ce Congrès ; on a discuté la question du droit des tiers à la reproduction des documents photographiques déposés dans les collections ; on a discuté et pris des décisions en ce que concerne la bibliographie et la liste des brevets ; on a entendu une communication touchant l'établissement et la lecture de documents microphotographiques ; on s'est intéressé vivement aux explications des délégués du Musée de Marseille, sur l'établissement des notices historiques à dresser au fur et à mesure du recrutement des documents.

Des explications ont été données sur les diverses espèces de collections possibles et sur la portée qu'il y avait lieu de donner à la composition d'un répertoire iconographique universel, considéré comme une organisation plutôt que comme une collection déterminée. On a préconisé la multiplication des collections et leur établissement, soit sous la forme encyclopédique en général, soit en les limitant à une région ou à une spécialité.

De toutes les discussions, de toutes les résolutions prises est apparue la nécessité d'établir l'unité de la méthode et la coopération dans le travail. Afin d'atteindre ce but, la création d'un centre international d'information et de

Digitized by Google

relation élaborant un catalogue collectif des collections, veillant au développement de classifications, procédant aux échanges, a été discutée. L'Institut international de Photographie, dont le siège est à Bruxelles, s'est offert pour organiser ce centre et donner en conséquence tout leur développement aux services généraux qu'il a déjà créés. Cette proposition a reçu un accueil des plus favorable ;

La commission d'organisation du Congrès, qui s'est adjoint trois nouveaux membres, MM. Stainier (Bruxelles), Roland (Liége), et Scheffer (Berlin), est chargée de prendre les mesures que nécessitera cette création.

En résumé, le Congrès de Marseille marquera une étape pour la photographie documentaire ; nous transcrivons ci-dessous le texte officiel des résolutions prises et des vœux émis par le Congrès.

*Résolutions et Vœux.*

1. *En ce qui concerne l'utilité et le développement des collections de photographies documentaires.*

Le Congrès prend acte des conclusions du rapport général rédigé par la commission d'organisation à la suite de l'enquête sur l'état actuel des collections de photographies documentaires.

Constatant le caractère très général du mouvement qui a conduit dans les différents pays et pour les diverses spécialités à constituer de semblables collections ;

Constatant le caractère très important qui s'attache à ces collections, au point de vue de l'art, de l'histoire, des recherches scientifiques, de l'enseignement, des applications pratiques ;

Le Congrès émet le vœu de voir développer et multiplier les collections des photographies documentaires, soit régionales et spéciales, soit encyclopédiques et universelles, — collections, qui doivent être pour l'image, ce que sont les bibliothèques pour les textes imprimés.

Digitized by Google

Le Congrès émet aussi le vœu de voir les administrations publiques, ainsi que les associations et les institutions scientifiques, artistiques et d'enseignement, favoriser, de toutes manières, la formation de collections de photographies documentaires.

II. *En ce qui concerne les conditions que doivent remplir les épreuves photographiques pour constituer un «document» dans les différentes branches des sciences, des arts et de l'industrie.*

1° Le Congrès estime que les conditions que doivent remplir les épreuves photographiques pour constituer des documents dans les différentes branches des sciences, des arts et de l'industrie varient d'après la nature même de chaque espèce de documents et qu'elles doivent être formulées par les spécialistes de ces sciences. Toutefois, au point de vue de la documentation en général, il y a lieu de demander que les documents portent au moins en eux-mêmes les indications relatives à l'échelle de leurs reproductions et à leur date.

2° Ayant pris connaissance des travaux, décisions et vœux du Congrès international pour la reproduction des Manuscrits, des Monnaies et des Sceaux, tenu à Liége, les 21, 22 et 23 août 1905 ;

Considérant la réelle importance des conclusions de ce Congrès, au point de vue de la sauvegarde des intérêts de la science ;.

Considérant de plus, que ces décisions ont été prises à l'unanimité, par des savants et des spécialistes appartenant à seize nations différentes, dont neuf s'étaient fait représenter officiellement ;

Le Congrès de la documentation photographique adopte intégralement les conclusions et les vœux du Congrès international pour la reproduction des Manuscrits, des Monnaies et des Sceaux, ayant des rapports avec la documentation photographique.

Digitized by Google

III. *En ce qui concerne la reproduction des documents par la photographie.*

Le Congrès prend acte de la communication de l'Institut international de Bibliographie, relativement à la direction des recherches qu'il a poursuivies avec la collaboration de Monsieur Robert Goldschmidt en vue de trouver un procédé pratique pour l'établissement et la lecture des documents (tant pour les textes que pour les images) suivant les méthodes de la microphotographie et de la cinématographie.

Constatant l'intérêt qui s'attache aux procédés proposés, le congrès invite les spécialistes à coopérer avec l'Institut international de Bibliographie à la solution des desiderata formulés.

IV. *En ce qui concerne les méthodes.*

Le Congrès, après examen de diverses méthodes préconisées et appliquées pour le recrutement, le choix, le classement et le catalogage des épreuves photographiques, ainsi que pour leur organisation systématique, adopte les conclusions suivantes :

1° Il y a lieu d'organiser les collections suivant le principe de l'universalité, c'est-à-dire de telle sorte que, intégrales ou partielles, encyclopédiques, ou spéciales, régionales, nationales ou internationales, elles soient cependant ordonnées selon un plan général uniforme. (Répertoire iconographique universel).

2° Il y a lieu de comprendre dans les collections, tout en les distinguant avec soin, les épreuves remplissant strictement les conditions déterminées pour constituer dans chaque cas un « document » et celles qui, sans répondre exactement à tous ces desiderata, offrent cependant un intérêt d'information et d'enseignement. Il y a lieu d'y comprendre à la fois les phototypes, les photogrammes et les photogravures ;

3° Il y a lieu de monter individuellement chaque épreuve sur feuillet séparé ou fiche, et, autant que possible,

Digitized by Google

d'adopter pour format des supports les dimensions suivantes :

a) Format carte postale . . . . . 9×14
b) Format papier commercial 21 1/2×27 1/2
c) Format plus grand *ad libitum* ;

1° Il y a lieu d'appliquer au classement des collections la classification décimale universelle (Édition de 1905 avec les développements ultérieurs qui pourront être apportés à cette classification) ;

5° Il y a lieu d'établir sur fiches le catalogue de chaque collection en adoptant le classement par matière, lieu, personne, époque, conformément à la classification décimale et les fiches du format bibliographique (7 1/2 × 12 1/2).

V. *En ce qui concerne la conservation des documents.*

Le Congrès prend acte de la communication de M. de Santoponte, relativement à la conservation des documents photographiques et émet le vœu de voir aboutir les recherches entreprises à ce sujet par la Société italienne de photographie.

VI. *En ce qui concerne la communication des documents photographiques.*

Le congrès émet le vœu de voir la législation relative au Droit d'auteur en matière de photographie, établir d'une façon incontestable le droit de reproduction, pour les tiers, de tout document photographique dont l'auteur ne se serait pas réservé lui-même ce droit par une déclaration administrative préalable.

Ce vœu sera transmis au Bureau international de la propriété artistique et littéraire à Berne.

VII. *En ce qui concerne la bibliographie, la liste des collections et les brevets.*

Le Congrès adopte les conclusions suivantes :

1° Il y a lieu d'établir et de publier la liste des institutions et des particuliers qui possèdent des collections de

Digitized by Google

photographies documentaires et de compléter cette liste par des indications sur l'organisation et l'accessibité de ces collections ;

2° Il y a lieu d'établir et de publier en connexion avec le Répertoire bibliographique universel, une bibliographie périodique des écrits relatifs aux sciences photographiques.

Il est désirable de voir les revues périodiques de photographie établir les sommaires de leurs articles ainsi que leurs tables annuelles et générales en corrélation avec cette bibliographie ;

3° Il y a lieu d'établir et de publier les listes classées décimalement par matière, des brevets concernant la photographie ;

4° Il y a lieu de publier un *Annuaire-Manuel de la documentation photographique,* comprenant notamment des indications sur le programme de la documentation photographique, les règles à suivre pour la formation et l'administration des collections, la liste de celles-ci, et éventuellement la bibliographie de la photographie et la liste des brevets.

VIII. *En ce qui concerne la constitution d'un centre d'informations et de relations pour la documentation photographique.*

Considérant les résultats qu'il y a lieu d'attendre de l'unification des méthodes et de la collaboration entre institutions qui ont formé ou qui formeront des collections de photographies documentaires ;

Considérant l'utilité de créer à cet effet un centre d'informations et de relations pour la documentation photographique et notamment pour la publication des règles, l'élaboration d'un catalogue général collectif de collections existantes, l'organisation des échanges et de la coopération, ainsi que l'édition de *l'Annuaire Manuel*, le Congrès prend acte de l'offre qui lui est faite par l'Institut international de Photographie et de Bibliographie, d'organiser un

Digitized by Google

tel centre et charge la commission d'organisation du Congrès de prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser cette création. (1)

IX. *En ce qui concerne les documents exposés à Marseille.*

Le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour conserver et verser au Musée colonial de Marseille, les documents photographiques remarquables qui figurent dans les divers pavillons de l'exposition coloniale et pour assurer la reproduction par la photographie de ceux de ces documents qui n'existent qu'en l'état d'exemplaire unique ou qui sont précieux par leur caractère ou leur originalité.

---

(1) Cette commission, qui conserve le droit ne s'adjoindre tels membres qu'elle jugera utile à ses travaux, est actuellement composée comme il suit : MM Bing, Bourgeois, Bucquet, Casier, Clerx, E. Cousin, Davanne, Fonseca, Gaumont, Javary, Lafontaine, Losseau, Colonel Laussedat, Liégard, Maes, Otlet, de Potter, Puttemans, Reiss, Roland, Scheffer, Général Sebert, Stainier, Taillefer, Colonel Venet, Wallon.

Digitized by Google

# Bibliographie.

## I. — COMPTES RENDUS.

G. CAULLET. — **Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien** (1623-1629). [Extrait du *Bulletin du Cercle Historique et Archéologique de Courtrai*, t. III (1905-1906), pp. 274-309].

M. Caullet n'est pas le premier bibliographe qui se soit occupé des origines de l'imprimerie à Courtrai, mais il a sur ses devanciers le mérite d'avoir porté ses recherches sur un terrain inexploré : il a dépouillé les contrats scabinaux de cette ville et poursuivi ses investigations aux Archives générales du Royaume.

Les renseignements qu'il a ainsi recueillis lui ont permis de relever certaines erreurs qui s'étaient glissées dans les travaux antérieurs et de nous faire mieux connaître la personnalité de Pierre Bouvet, le père de la typographie courtraisienne.

C'est en 1623 que Bouvet ouvrit son imprimerie. Il édita, dès ce moment, les *argumenta* des pièces jouées par les élèves des Jésuites ; mais ce n'est qu'en 1626 qu'il sollicita et obtint ses lettres-patentes d'imprimeur-libraire. Trois ans plus tard, il quittait Courtrai, après avoir mis au jour une dizaine de volumes imprimés avec soin, que M. Caullet décrit minutieusement.

Différents points demandent encore à être élucidés. Pierre Bouvet semble être d'origine wallonne ; où est-il né ? Quel lien de parenté le rattache à André Bouvet, fils de *Pierre* et natif d'Enghien, qui exerça à Louvain le métier d'imprimeur de 1645 à 1664 environ ? Où Pierre Bouvet était-il installé avant de se fixer à Courtrai ? Enfin pour quelle raison a-t-il quitté cette ville et où résida-t-il ensuite ?

Ces questions sont des plus intéressantes et pour les résoudre, M. Caullet, qui n'a pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, fait appel aux érudits qui voudront bien s'intéresser à ses travaux bibliographiques.

Cette étude concise et bien documentée, cette notice claire et présentée agréablement, nous permet d'espérer que M. Caullet, qui s'intéresse vivement à l'histoire littéraire et bibliographique de sa ville natale, continuera ses recherches dans le but de composer un jour les annales de l'imprimerie à Courtrai.

TH. GOFFIN.

Digitized by Google

**Biographie du Hainaut** par ERNEST MATTHIEU, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, Vice-président du Cercle archéologique de Mons, etc. Enghien, A. Spinet, 1902-1905, 2 vol. in-8° de 395 et 427 pp., plus 7 pp. d'introduction.

La pensée qui a présidé à la confection de cet ouvrage considérable est celle de rappeler le souvenir des hommes qui, nés dans les limites actuelles du Hainaut, ont acquis une notoriété dans le monde des lettres, des sciences et des arts.

Dès 1871, Th. Bernier a voulu leur élever un monument, mais son *Dictionnaire biographique* ne répond plus depuis longtemps aux exigences de la science, et son auteur l'avait si bien compris qu'il en préparait une nouvelle édition lorsque la mort vint le frapper en 1893.

M. Matthieu, qui s'occupe depuis plus de trente ans des choses du Hainaut était tout désigné pour entreprendre une œuvre aussi ardue et sa *Biographie*, commencée en 1902, vient d'être terminée.

On pourrait croire que les notices de ce recueil font double emploi avec celles de la *Biographie Nationale* dont le dernier fascicule comprend une partie de la lettre R. Il n'en est rien. « Malgré le mérite et la compétence des savants qui ont dirigé et dirigent ce travail important, il convient de reconnaître que dans les premiers volumes les notabilités du Hainaut n'y occupent pas la place qui leur revient légitimement dans dans cette galerie nationale ». Au surplus, cette publication, qui sera certainement suivie d'un supplément, exigera encore bien des années avant d'être complètement terminée.

Plus de deux mille notices, claires et concises, accompagnées de l'indication des sources consultées par l'auteur : tel est le bilan de la *Biographie du Hainaut*.

Pour mener ce travail à bonne fin, M Matthieu a eu soin de consulter les différentes publications de l'Académie royale de Belgique et de dépouiller les collections des sociétés historiques de Mons, Tournai, Charleroi, Soignies et Enghien. De cette façon, l'érudit historien hennuyer a pu rectifier des indications fautives données par les biographies auxquelles il s'est adressé. Mais, en travailleur modeste et consciencieux, il ne craint pas de faire appel à tous ceux qui pourraient lui signaler des omissions ou des inexactitudes qu'il a pu commettre, surtout dans les notices composées de toutes pièces sur des personnages dont aucun écrivain ne s'était occupé.

Pour notre part nous attirons volontiers son attention sur la personne du jurisconsulte Pierre Cospeau, qui vit le jour à Ath le 16 Juin 1592, et que tous les biographes, y compris Eugène Defacqz (1), un Athois pourtant, font naître à Mons.

(1) *Biographie Nationale*, t. IV, col. 412.

Digitized by Google

Dans un supplément qui paraîtra prochainement et qui contiendra des additions à la *Biographie du Hainaut*, M. Matthieu tiendra compte des observations qui lui seront présentées ; dans ces conditions, son travail constituera un ouvrage de premier ordre, une source sûre et abondante, à laquelle puiseront utilement tous ceux qui s'intéressent au passé d'une province dont M. Matthieu est actuellement un des historiens les plus autorisés.

TH. GOFFIN.

Dr M. SCHOENGEN. — **De oorkonden uit het archief van het Fraterhuis te Zwolle.**

Les chartes des archives des Frères de la vie commune de Zwolle font l'objet d'un article des plus instructif de M. le Dr Schoengen dans le *Nederlandsch Archievenblad*, 15e année (1906-1907), pp. 12-42. C'est, en réalité, un chapitre détaché de l'importante introduction que cet auteur prépare à l'édition de la « Narratio de inchoatione status nostri et deinde de fratribus hujus domus nostre, auctore domino Jacobo Trajecti alias Voecht». Successivement l'écriture et la datation des chartes sont soumises à une étude vraiment serrée Pour ce qui concerne l'écriture, en l'absence de spécimens paléographiques nous ne pouvons que nous en rapporter aux affirmations de l'auteur, qui nous paraissent du reste très sérieusement établies. La thèse de M. Schoengen peut être résumée comme suit : au 15e siècle, les frères de la vie commune de Zwolle sont non seulement les scribes de la plupart des chartes dont se composent leurs archives, mais encore leurs rédacteurs (1).

Pour ce qui concerne la datation des chartes, les développements dans lesquels entre M. Schoengen témoignent de sa part d'une grande compétence et d'une parfaite connaissance du sujet. Sur quelques points cependant je dois me séparer de lui. Ainsi, lorsqu'il revient sur la question de l'emploi du style de l'Annonciation par les Cisterciens, les Augustins, etc., je ne puis que m'en tenir à ce que j'ai dit, à ce sujet dans l'introduction de mon *Cartulaire du Val-Benoît* (pp. XXIX-XXXIX) où je m'exprime, coïncidence curieuse, à peu près textuellement de la même façon que M. J. De la Ville, le savant éditeur du *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, dans sa lettre à M. J. Berns, citée en note par M. Schoengen : « Les commanderies se servaient du style usité dans le pays où elles étaient.. .. Je ne crois pas qu'il y ait doute sur ce point. »

Je me refuse aussi à accepter l'autorité du canoniste du 18e s., Vincent Petra, cité par Nilles, et invoqué par M. Schoengen pour expliquer la contradiction de la double explication « secundum morem romanum » donnée au

(1) Nous traduisons par ce mot le terme « uitvaardigers » dont se sert M. Schoengen, et qui est de nature à induire le lecteur en erreur. C'est évidemment « opstellers » rédacteurs qu'il a voulu dire. «Uitvaardigen» signifie «émaner» dans le sens actif de ce verbe : et lorsqu'on dit qu'une charte émane d'un personnage, on a en vue celui qui la donne. On voit d'ici à quel non-sens on aboutirait en prenant ce mot à la lettre.

Digitized by Google

commencement du 14ᵉs. à Utrecht et à Munster. M. Schoengen pourrait-il nous citer *un seul exemple*, antérieur à l'an 1310, de l'emploi du style du 1ᵉʳ janvier par une *congrégation romaine*(??) ou un *tribunal de la curie*(?) Enfin, j'avoue humblement que jusqu'à plus ample informé, je continue à me ranger du côté de Mabillon, Grotefend, Giry, Paoli et d'autres, lorsque ces savants affirment qu'il ne faut pas prendre à la lettre les expressions *anno a nativitate*, *ab incarnatione*, etc., en dehors de la chancellerie pontificale elle-même. Je puis difficilement admettre que de pauvres clercs de village, ou des procureurs de petites abbayes aient été assez versés en droit canon et aient été assez puissants pour en imposer à tout leur entourage et à toutes les autorités ecclésiastiques d'une région, en d'autres termes, qu'ils aient employé intentionnellement dans la datation de leurs actes une autre formule que celle de la mode du jour et du pays où ils vivaient.

Ces quelques réserves faites, je me plais à reconnaître, comme je l'ai fait en commençant, que nous nous trouvons ici en présence de l'œuvre d'un diplomatiste des plus sérieux. Aussi attendons nous avec impatience la publication dont nous venons d'apprécier un fragment.

J. Cuvelier.

Dr E. Wiersum. — **Het archief van de afdeeling Rotterdam der Hollandsche Maatschappij van Fraaie Kunsten en Wetenschappen**, s. l. n. d., in-8° de 11 pages.

La Société Hollandaise des Beaux-Arts et des Sciences fut créée, en 1806, par la réunion d'un certain nombre de sociétés similaires locales à Leyde, Amsterdam et Rotterdam, auxquelles se joignirent dans la suite des sociétés de la Haye et de Dordrecht. Après une existence de moins d'un siècle les diverses sections disparurent. Celle de Rotterdam s'éteignit en 1885 et la dernière, celle d'Amsterdam, rendit l'âme en 1901.

Cette disparition donna lieu d'abord à l'histoire de la société écrite par la main experte de Mᵉ L. Lamberts-Hurrelbrinck, et ensuite à l'inventaire des archives de la section de Rotterdam que vient de nous donner l'archiviste de cette ville, l'érudit Dr E. Wiersum.

En examinant cet inventaire, dressé d'après la méthode scientifique à laquelle les archivistes hollandais nous ont habitués, et en parcourant l'introduction, on se demande si vraiment nous sommes bien en droit de taxer de barbarie les cohortes révolutionnaires qui ont détruit tant de précieux vestiges du passé. Ces gens agissaient par ignorance ou de parti pris. La civilisation moderne, elle, est en train de laisser périr, *par négligence*, des documents tout aussi intéressants pour l'histoire du 19ᵉ siècle, que les plus belles chartes du moyen âge pour les études médiévales.

J. Cuvelier.

Digitized by Google

A. Fayen. — **Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis**. (*Cartulaire de la ville de Gand. Deuxième série : Chartes et documents. T.I.*) Gand, Meyer-Van Loo, 1906. In-8° de XII - 310 pages.

Le *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* est un recueil de cahiers manuscrits de nature fort disparate contenant le résumé des donations faites à l'abbaye bénédictine de St-Pierre-au-Mont-Blandain depuis le X^e^ siècle jusqu'au XIII^e^. On peut le diviser en trois tronçons séparés : 1) Copie des *Annales Blandinienses* et de la plus grande partie du *Liber Traditionum* du XI^e^ s. (fol. 19-102) — 2) Continuation du *Liber* au XII^e^ s. fol. 103-120). — 3) Actes divers des XII-XIII^e^ s. (fol. 1-18). Si le *Liber* tient du cartulaire en ce qu'il énumère des transports de biens en faveur de St Pierre, il se rapproche également du censier par l'énumération des cens dûs au monastère aux XII^e^ et XIII^e^ siècles (cf. pp. 124-128 ; 131-151).

La partie principale de cet amas confus de documents est donc celle qui a rapport aux *Traditiones* du XI^e^ siècle Elle contient le relevé, acte par acte, des donations faites par des seigneurs flamands et par de petits propriétaires, consistant avant tout en ventes de maisons, fermes, propriétés allodiales, terres, églises, voire même de patrimoines et de domaines entiers, comme ce fut le cas en 969, par Thierry III, comte de Hollande et de Gand. Il est assez curieux de constater que les actes d'asservissement, pourtant si nombreux au Mont-Blandain au XI^e^ s^e^, ne figurent pas dans la liste des *traditiones*. La raison de cette exclusion est due vraisemblablement au caractère particulier de ces abandons de serfs par des seigneurs laïcs et de ces oblations d'hommes libres entre les mains de l'abbé. Les *traditiones* concernaient les propriétés foncières du monastère, tandis que les chartes d'asservissement se rapportaient au statut personnel du serf d'église.

Les donations, comme il fallait s'y attendre, vu l'époque à laquelle elles appartiennent, se présentent sous la forme de notices et non de chartes proprement dites. Ces notices sont tantôt brèves, tantôt plus étendues et contiennent les noms des témoins et l'indication du moine-rédacteur de l'acte. Toujours, elles sont rédigées d'une manière impersonnelle. Leur formule est presque invariablement la même : « *.... Deo sanctoque Petro.... cum omni integritate,* » ou bien « *tradidit.... quiquid illic uisi sunt habere.* » On peut conjecturer qu'en écrivant son *Liber* le rédacteur a eu sous les yeux, sinon toujours du moins assez souvent, les notices elles-mêmes. Pour quelques actes, c'est certain, comme on nous l'apprend dans une notice du 1^er^ janvier 1025 où l'auteur renvoie au texte original du document par ces mots : « *rerum harum traditarum auctoritates vel testes require in cartis et aperte invenies* » (Cf. Liber, p. 105, n° 113). Cela n'exclut pourtant pas, ainsi que l'observe

Digitized by Google

avec raison M. Fayen, que le rédacteur n'ait pu copier, en tout ou en partie, un ancien manuscrit antérieur au sien.

Pour se rendre compte des changements que le moine apportait à ses modèles, il suffit de mettre en regard le texte d'un acte original et celui de la *noticia* du même document inscrit au *Liber*. Voici, à titre d'exemple, un échange de biens entre l'abbaye et un nommé Lambert.

21 sept. 1026 (?)

(VAN LOKEREN. — **Chartes de St-Pierre**, t. I, p. 74, n° 100.

Notum esse volumus omnibus sancte Matris ecclesie filiis tam et presentibus quam et futuris, quod quidam abba Uvichardus nomine de cœnobio sancti Petri quod veneratur in territorio Gandensi, Blandinium dicto, a sancto Amando primitus fundato postea vero ab Arnulpho glorioso marchyso in majore elegantia funditus reedificato, ubi ad presens requiescit venerende et cum omni honorificentia nominandus sacerdos Dei et abba Wandregisilis cum eis archypresulibus Ansberto.

. . . . . .

Quasdam res prédicti monasterii commutavit atque tradidit cuidam Lantberto atque conjugi sue Danburgi nomine, hoc est villam Labia dictam, sitamine pago Lomagaugense seu Bracbantense quicqui l visus est habere in villa Wandalincort in Davatinge XXIV bunaria et terram Albainsezit. Receptis ab eis, reciproca vicissitudine, quidquid visi sunt habere in villa Holthem dicta, hoc est in ecclesia, terris, silva, pratis, molendino atque in omnibus utencilibus ad ipsam possesssionem respicientibus. Quam traditionem perfecit Rodulf advocatus, jussu Baldnini marchysi, juxta Bussuth ad fossatum Hunekini.

Anno Verbi Incarnali MXXVI, indictione IXa, XIo Kl. octobris, regnante Giurado imperatore. Testes Balduinus marchysus, Rodulfus, Ansboldus, Ascricus, Lantbertus, Gerulf, Arnulf, Renerus, Erkebaldus, Erpulf, Rodbertus, Gerardus, Rainoldus, Wereboldus, Stephanus, Gerardus alter Litbertus. Item Litbertus filius Rothordi, Hugo, Higo, Berengerus, Ingelbertus, Rodbertus filius Litgardis.

Ego quoque Wichardus etsi indignus abbas interfui et notavi.

21 septembre [1036] ?

(FAYEN. — **Liber...** p. 114, n° 124).

Wichardus abba sancti Petri Blandiniensis coenobii Gandavi territorii concabium sive commutationes fecit de quibusdam rebus ipsius monasterii cum quodam Lantberto et conjuge sua Danburgh nomine et filio ejus Lietberto. Res autem quas memoratus abbas dedit he sunt : villam Labia dictam sitam in pago Lomogangense et Wandalinkurt situm in pago Brabantinse quicquid ibidem habuit sanctus Petrus, in Picclingim mansos II et terram Alleninseiziz. Recepit autem a memorato Lantberto et conjuge ejus et filio medietatem Holthim, in pratis, pascuis, culturis, aquis aquarumve decursibus et omni integritate . . . . . aecclesie ipsius ville inibi in comitatu Brabantinse site.

Actum in Bussuth regnante Kunrado imperatore et Heinrico rege apud Francos regnante et Wichardo abbate hoc cœnobium regente.

Signum Baldwini junioris marchysi. S. Reingodi, S. Folkardi, S. Ingelberti, S. Weremboldi, S. Rodulfi advocati, S. Ansboldi, S. Gerardi, S. Hugonis, S. Asorici.

Digitized by Google

Le scribe a pris avec les originaux les plus grandes libertés Le 5 mai 966, l'abbaye a reçu du roi Lothaire un précepte qui existe encore en original et publié par M. F. Lot (1) : en transcrivant ce document au Liber (Cf. *Fayen.* p. 64 n° 64), le rédacteur a cru devoir compléter le texte du diplôme et a tout simplement interpolé, avec une tranquille assurance, dans la pièce de 966 des passages entiers, extraits de chartes postérieures, des années 972, 994 et 981. On voit par là avec quelle réserve il faut accueillir les renseignements fournis par notre auteur. Parfois, celui-ci à augmenté ou diminué le nombre des témoins (n°s 60, 68, 71, 86, 124, 224) ; d'autres fois le relevé des *mancipia* a été modifié (n° 404). Quelquefois même il est allé plus loin et la date et la souscription des témoins ont subi des remaniements. La donation à l'abbaye du domaine de Hollaing par Godefroid, comte de Verdun, mérite également d'être relevée :

21 janvier 979.

(Ed. Van Lokeren, **Chartes**... t. I, p. 49, n° 51).

Actum publice in cenobio Blandinio, XII kal. februarii, ind. VIIa, anno XXVI regni inclyti regis Hlotharii et regiminis Domni abbatis Womari XXVII.

S. Godefridi comitis et conjugis ejus Machtildis, qui hanc traditionem fecerunt et firmari petierunt, S. Arnulphi gloriosi marchysi junioris, S. Hermanni comitis filii Godefridi comitis. S. Domini Womari abbatis, S. Wiggeri, S. Lietberti, S. Wicberti, S. Ingelberti advocati, S. Widonis, prep siti, S. Geldulfi, S. Walkeri, S. Theodrici, S. Bernardi,

Ego quoque Godulphus monachus vidi et cartam conscripsi.

21 janvier 974.

(Ed. Fayen. — **Liber**.... p. 85, n° 86.

Dominicæ incarnationis anno DCCCCLXXIIII ind. II, anno Lotharii regis XXV, Womari vero abbatis XXII.

Actum Blandinio, XII Kal. Februarii, S. Godefridi et Mathildis qui hanc traditionem fecerun'. S. Arnulfi gloriosi junioris marchysi. S. Herimanni comitis filii Godefridi comitis.

S. Wigueri. S. Lietberti. S. Wicberti. S. Walkeri. S. Ingelberti advocati. S. Geldolfi. S. Wiggeri. S. Bernardi.

Ego quoque Adelardus monachus vidi et annotavi.

Voilà donc une seule et même donation datée de deux façons différentes. Où est la vérité et laquelle les deux dates est la bonne ? Peut-être toutes les deux sont elles également recevables, en admettant que la donation de Godefroid de Verdun ait d'abord fait l'objet d'une notice en 974 et ait été mise ensuite par écrit en 979 dans une charte solennelle (2). On expliquerait ainsi la différence de teneur des deux chartes (noms des témoins) et le désaccord existant entre les noms des moines-rédacteurs. Il y a plus ; le fait que dans la charte écrite (*conscripsi*) par Godulphus on a laissé de côté le nom du témoin *Wiggerus* mis deux fois — vraisem-

(1) F. Lot. *Les derniers Carolingiens*, p. 389.

(2) Il est probable qu'il en a été également ainsi de la notice du 6 octobre 972 (V. Fayen *Liber*, p. 60 83, 82) et de la notice rédigée en forme solennelle en 975 (?). La formule de souscription - *subscripsi* - indique clairement qu'il ne s'agit pas d'une rédaction faite au *Liber*. Car, il est à remarquer que les notices portent toujours comme souscription : - *interfui*, *vidi*, *notavi*, *annotavi* - mais jamais *subscripsi*. Ce mot désigne la recognition du moine-chancelier mise sur les originaux.

Digitized by Google

blablement par distraction, ne donne-t-il pas à penser que le document de 974 est bel et bien antérieur à la pièce de 979 du comte Godefroid et lui a servi de modèle ?

Voici un détail plus bizarre encore : En 977, l'abbaye du Mont-Blandain a reçu de l'empereur Othon II deux diplômes, un d'immunité et un d'exemption des droits de tonlieu. (Cf. *M G H. Diplomata* t. II, p. 163-164 ; 167-168, nos 145 et 149). Or, sur ces deux privilèges importants le rédacteur du *Liber* ne trouve autre chose à dire que les mots très vagues : « *Similiter autem a domno Ottone glorioso imperatore res monasterii supradicti infra terminos regni sui sitas precepto firmari impetravit apud Noviomagum palacium anno incarnati Verbi D CCCC L XXX, indictione VIII* » (Cf. Fayen. *Liber*, p. 88). Le privilège auquel il est fait allusion ici vise probablement et uniquement le diplôme relatif aux tonlieux, mais il est avéré que cette exemption a été obtenue non en *980*, comme le porte la notice, mais bien en *977*. Quant à l'acte d'immunité de la même année (28 février) sur les territoires de Douchy et de Crombrugge, ne peut-on conclure du silence du *Liber* à son égard que ce diplôme pourrait être une supercherie comme l'est effectivement un soi-disant privilège d'Othon III du 28 mai 988, selon l'opinion de M. P. Kehr ? (1) Je ne le pense pas, et il serait dangereux, d'une façon générale, de tirer prétexte de l'absence de mention dans les notices, pour affirmer que la donation qu'elle passe sous silence n'ait pas été faite à Saint-Pierre. Nous savons positivement que toutes les chartes ne sont pas résumées au *Liber*. A preuve, par exemple, la donation de l'église de Vladsloo faite le 1er août 992 (Cf Fayen *Liber*, p. 95, n° 100) dont la confirmation par l'évêque de Tournai Radbod du 18 mars 994 n'est pas relevée aux notices (Cf. Van Lokeren. *Chartes*, L. I, p. 63, n° 76). Ainsi encore la donation d'Hémeric de Lophen des biens situés à Cuckenbeke (?) en Brabant de l'année 1034 qui est entièrement oubliée aux notices. (Cf. Van Lokeren. idem, p. 79, n° 109) Constatons simplement ici que si le *Liber* peut devenir un instrument de critique précieux, il y a lieu néanmoins de s'en servir avec prudence et beaucoup de circonspection.

On peut douter si les dates inscrites au *Liber* doivent être considérées comme étant rigoureusement exactes, c'est-à-dire, si les donations ont réellement été faites au monastère gantois aux dates inscrites dans les notices. Il n'est certainement pas interdit de croire que ces doutes ne soient assez sérieusement fondés. Ainsi, je remarque que beaucoup de donations (nos 101, 111, 113, etc.) sont placées aux dates des 1er août, 1er octobre et 1er janvier. Ces dates correspondent-elles à la réalité ? Il se peut que ce soit là une coïncidence purement fortuite ou bien que cette concordance entre les premiers jours du mois s'explique par ce fait que les *traditiones* ont eu lieu à certains jours fixes de l'année. Mais ne peut-on croire également que les dates en présence

(1) P. Kehr. *Die Urkunden Otto's III, p. 283.*

Digitized by Google

sont fictives et dues, uniquement, à la fantaisie du scribe? Quand on se rappelle les libertés que prenaient les rédacteurs des *noticia*, (comme je l'ai montré récemment pour un acte de ce genre de l'abbaye du Parc), une pareille hypothèse ne manque pas de quelque fondement. (1)

Tout ce qui précède montre assez quels problèmes difficiles de diplomatique et de chronologie soulève le volume publié par M. Fayen. Ces questions importantes pour l'histoire de la Flandre aux X^e^-XI^e^ siècles, ne seront en partie élucidées que lorsque nous posséderons une bonne monographie sur les plus anciennes chartes de l'abbaye du Mont-Blandain jusqu'à l'année 1150. Même alors, je le crains, tout ne sera pas lumière et nous ne marcherons pas encore sur un terrain très solide. Néanmoins on a un réel plaisir à constater que M. Fayen, s'il n'a pu toujours rendre clair ce qui est obscur et est condamné, peut-être, à le rester toujours, n'a passé du moins à côté d'aucune des difficultés qui se présentaient sur sa route, et a fait un effort sérieux pour les résoudre. (2) La publication de notre collègue de Rome est incontestablement fort remarquable et fait grand honneur à son érudition éclairée.

H. Nelis.

## II. REVUE DES REVUES.

35. **Traitement des fonds d'archives par le sulfure de carbone.** — Plusieurs dépôts d'archives renferment de nombreux documents rongés de petits vers ou attaqués par les insectes.

Parmi les différents remèdes proposés pour les combattre, il semble que le traitement des papiers par le sulfure de carbone donne seul satisfaction. Son emploi, qui avait déjà été recommandé par une étude de M. Houlbert de Paris et mis à l'essai pour la première fois lors de la réunion des archivistes de la Gironde en 1905, vient de faire l'objet de nouvelles expériences par M. Brutails, archiviste de la Gironde. Ce fonctionnaire a repris les données de M. Houlbert et y a apporté d'importantes modifications.

Disons d'abord que les vapeurs résultant du sulfure de carbone n'altèrent ni le papier ni l'encre : l'expérience en a été faite.

Les documents qu'on peut désinfecter sont soumis à l'action prolongée d'une forte dose de sulfure de carbone. A cet effet il faut se servir d'un coffre étanche, à fermeture hermétique, afin que les gaz ne s'échappent

(1) La date « *21 januier* » mise sur la notice de 979 (celle-ci dépendant d'une autre de 971) est certainement fictive ; car, on ne peut admettre que cette même donation ait eu lieu en 971 et en 979 précisément au *21 januier*. Que cette donation ait provoqué deux actes, l'un mis au *Liber* et l'autre écrit dans une pièce plus solennelle, cela se comprend ; mais on comprend moins qu'il faille placer ces deux documents précisément au *21 januier*.

(2) Une partie de la note de M. Fayen relative à la ratification par l'évêque Trasmar de Noyon-Tournai (mars 917) de la restauration de St-Pierre faite par Arnoul le Vieux en 942 ne paraît un peu exclusive (cf. p. 58, note 1). A ce propos, l'auteur écrit que « *ce document doit donc être regardé comme suspect* ». Il faut s'entendre : la circonstance que cette charte n'a pas été rédigée, comme c'est probable, à la chancellerie de l'évêque, n'a sans doute pas grande importance, en dehors du point de vue diplomatique, et ne donne pas lieu de « *suspecter* » le document. La rédaction de celle pièce au Mont-Blandain n'entame en rien la réalité des faits accomplis par Arnoul en faveur de l'abbaye bénédictine, garantis qu'ils sont par la charte originale du comte lui-même du 8 juillet 942.

Digitized by Google

pas. Diverses précautions sont à prendre, parce que le mélange des vapeurs de sulfure et de l'air constitue un détonnant dangereux

Dans un excellent article paru dans *Le Bibliographe moderne* de 1906, pp. 151-154, M. Brutails développe les observations qu'il tire de ses expériences, explique le procédé et les dispositions que doit avoir la caisse où seront renfermés les documents, et met enfin en garde contre les dangers de la manipulation du sulfure. ED. L.

36. **Un Plutarque ayant appartenu à Rabelais**. — D'après une information du *Temps* (17 juin 1906), M. Pierre-Paul Plan vient de trouver chez un bouquiniste romain un exemplaire des *Moralia* de Plutarque de l'édition princeps aldine de 1509, ayant appartenu à François Rabelais et portant sur le titre la signature du grand Tourangeau, et sur quelques pages, des annotations marginales de sa main.

Parmi les douze ou quatorze volumes de la bibliothèque de Rabelais signalés jusqu'à présent (quatorze en comptant un Gabin et un Nouveau Testament aujourd'hui disparus, mais mentionnés en 1786 par le voyageur Etienne Jordan), figuraient déjà un exemplaire des *Moralia* de Plutarque, imprimé à Bâle en 1542, et deux traités extraits du même ouvrage et imprimés à Paris en 1509 et 1512

On a, depuis longtemps, attiré l'attention sur les emprunts faits par Rabelais à Plutarque et particulièrement à ses *Œuvres* morales.

L'examen des annotations manuscrites de l'exemplaire aldin a mis M. Pierre-Paul Plan sur la trace de plusieurs autres emprunts analogues qui avaient jusqu'ici passé inaperçus. Il en a fait l'objet d'une étude spéciale, actuellement sous presse et qui fournira une utile contribution au commentaire de *Pantagruel*.

37. **Un autographe de 89.500 francs.** (*L'Amateur d'autographes*, avril 1906). — Il y a deux ans, un fragment manuscrit autographe du *Paris perdu* de Milton, après une tentative de vente infructueuse, chez Sotheby, a été acheté par un amateur américain, au prix de 125.000 francs. C'était un prix fantastique, dont on ne croyait jamais revoir l'équivalent, quand il y a quelques jours, 8 pages autographes de Nelson ont atteint 89 500 francs.

Voici la description du catalogue de MM. Christies :

**Nelson's** *famous memorandum the the fleet on the eve of Trafalgar.*

NELSON (admiral, Lord), - *General memorandum* - in the autograph of the famous admiral in which he foreshadows the plan of attack at Trafalgar, which the actually carried out : *Victoria*, off Cadiz, 9 october 1805, 8 p. in-4o.

Dans cette précieuse pièce, Nelson donne les instructions les plus précises pour la formation de la flotte anglaise et le mode d'attaque ; sa prévoyance va jusqu'à indiquer ce qu'il y aura à faire quand la flotte française sera capturée ou détruite.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur le contenu de ce document, il est publié in-extenso dans : James's Naval History, t. IV, pp. 23-25 (éd. de 1837).

Digitized by Google

Dès que cette relique nationale fut mise sur table, une lutte s'engagea entre MM. Quaritch et Sabin. Finalement la pièce fut adjugée à M. Sabin, qui l'acheta, pour son propre compte, au prix de 89 500 francs. Et ce n'est pas, paraît-il, une mauvaise affaire, car les offres pleuvent chez l'audacieux M. Sabin.

L'apparition d'un document de cette importance a ému le public anglais ; il se demande pourquoi il n'était pas conservé dans les archives de la Marine et par quelle économie incompréhensible on ne l'a pas fait entrer dans les collections publiques. Pour calmer cette émotion, M. Sabin offre, en ardent patriote, de céder, à prix coûtant, l'autographe de 89.500 francs. On négocie, mais il n'est pas certain que la pièce en question aille rejoindre au British Museum, la lettre inachevée à Lady Hamilton que Nelson écrivit à la charmeuse, après avoir donné ses ordres pour la bataille. Il serait curieux de voir ces deux pièces, parties de la cabine du *Victory*, se rejoindre, après mille péripéties, sous une vitrine du British Museum.

A peine a-t-on connu le gros prix atteint par l'autographe Nelson que l'on parle de mettre en vente les dépêches originales qui annoncèrent le désastre à Napoléon ! A.-M. Broadley.

38. **Frédéric de Laroche, évêque d'Acre et archevêque de Tir Envoi de reliqu s à l'abbaye de Florennes,** (1153-1164) (D. U. Berlière, *Revue Bénédictine*, t. XXIII, 1906, p. 501-513).

Cet excellent article doit être signalé ici à cause de la photographie que l'auteur donne d'une charte de Frédéric de Laroche, personnage ecclésiastique en Orient, d'origine belge. La pièce, en fort mauvais état de conservation, repose aujourd'hui à la cure de Wagnelée (prov. de Namur) où elle est parvenue au début du XIX^e^ siècle, alors que cette commune était administrée par un ancien bénédictin de l'abbaye de Florennes. A la charte est attachée une bulle de plomb rappelant celles des prélats orientaux ; au droit elle représente « un buste d'évêque mitré, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une crosse tournée à l'intérieur ». La légende est : † *Fredericus Aconensis eps.* « Le revers offre au centre une croix patriarcale sur un mont, accompagnée de six étoiles entre les bras et la légende : *Hoc signum erit in celo* ». La pièce est remarquable par ses caractères paléographiques très modernes et a été écrite entre 1153 et 1164. Son authenticité paraît être au-dessus de tout soupçon d'altération. H N.

39 **Projet de règlement pour les Archives hollandaises.**— En 1900, le comité de la Société des Archivistes Néerlandais nomma une commission, composée de MM. Gratama et Heeres, membres extraordinaires et Fruin, Overvoorde et Telting, membres ordinaires, à l'effet de rédiger un projet de règlement pour les Archives hollandaises. Cette commission vient de terminer ses travaux et a fait paraître dans le *Nederlandsch Archievenblad*, 14^e^ année (1905-1906), pp. 222-237, un projet

Digitized by Google

dont l'importance n'échappera à aucun archiviste. Nous ignorons encore à l'heure actuelle si et quand les Chambres législatives auront à s'occuper de cet objet. Quant à nous, nous croyons que le projet est assez important pour mériter une appréciation étendue. Nous aurons l'honneur de l'écrire dans une des prochaines livraisons de cette revue.

40. **Le département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce** est le dernier des départements d'administration générale en Hollande dont M. J. C. Beth nous fait connaître l'organisation depuis 1798 (*Nederlandsch Archievenblad*, 15e année (1905-1906), pp. 205-212). Cet article se distingue, comme tous ceux dont nous avons rendu compte, par la clarté de son exposé.

41. **L'Ecole des Chartes**, de Paris, dont il a été beaucoup question ces derniers temps, fait l'objet d'un excellent article, dans la *Neue freie Presse* du 15 juillet 1905, dû à la plume du Dr Gustave Gutmensch, qui suivit pendant quelques mois, ses cours. Cet article a été traduit en néerlandais par M. L. Lasonder [*Nederlandsch Archievenblad*, 14e année, (1905-1906), pp. 212-221].

42. **Le certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste en France.** — Dans un excellent article paru dans la *Correspondance historique et archéologique* (juin-juillet 1906, pp 161-173) M. E. Lelong appelle l'attention du monde savant sur une des dispositions du règlement provisoire des archives, adopté par la sous-commission des Archives en France, et tendant à supprimer le privilège des diplômés de l'Ecole des Chartes en matière de nomination aux postes d'archivistes départementaux. Jusqu'à présent nous ne savons rien de la valeur du certificat d'aptitude qui va prendre la place du diplôme de l'Ecole des Chartes, et celui-ci fût-il le plus sérieux du monde, la sous-commission, comme le dit très bien M. Lelong, n'aurait fait que détruire, sans rien édifier, parce que la loi lui défend de rien édifier. Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur les délibérations de la sous-commission des Archives et sur les dispositions qu'on se propose d'introduire dans la législation française en ce qui concerne les Archives. J. C.

43. **La Bibliothèque de Napoléon.** — Dans ses entretiens de Sainte-Hélène, Napoléon raconte que de très bonne heure la lecture était devenue chez lui une véritable passion. Ce goût ne s'était pas affaibli sous l'influence de l'âge et de la plus prodigieuse activité physique et intellectuelle qui ait jamais dévoré une existence humaine. Les fonctions de bibliothécaire de l'Empereur n'étaient pas une sinécure. Les instructions adressées en 1808 à M. Barbier pour la constitution d'une bibliothèque de voyage sont aussi complètes, aussi détaillées que les ordres envoyés au commandant en chef d'un corps d'armée chargé d'exécuter la manœuvre qui décidera de la victoire.

La bibliothèque portative, dit l'« *Atlantic Monthly* », sera composée

Digitized by Google

de mille volumes in-douze, imprimés en caractères très lisibles et sans marges, afin d'économiser de l'espace. Les livres reliés en maroquin à dos très flexible seront enfermés, par paquet de soixante, dans des valises de cuir garnies à l'intérieur de velours vert. Quarante volumes traiteront de questions religieuses, quarante seront consacrés à la poésie épique, quarante au théâtre, soixante aux divers genres de poésie, en dehors de l'épopée, soixante à l'histoire, soixante au roman. Puis, pour compléter le nombre des volumes fixé par l'Empereur, le bibliothécaire ne devra choisir que des « Mémoires » de personnages historiques.

Les principales préoccupations de l'Empereur se reflétaient sur la liste des livres et des travaux historiques qu'il demandait à son bibliothécaire.

Lorsqu'il songeait de nouveau à porter un coup mortel à la domination britannique dans l'Inde, il donnait à M. Barbier l'ordre de lui préparer un tableau synoptique de toutes les guerres qui avaient eu lieu dans la vallée de l'Euphrate, depuis les expéditions de Crassus et d'Antoine jusqu'à celles de Trajan et de Julien. Ces résumés devaient être accompagnés de cartes et d'extraits des ouvrages originaux où avait été racontée chacune de ces campagnes. Un jour, Napoléon demanda à M. Barbier des renseignements précis sur « une histoire perse d'Alexandre le Grand ».

Un regard indiscret jeté sur les volumes qui s'entassaient, vers la fin de 1811, dans les valises de cuir de la bibliothèque de campagne n'aurait laissé à un diplomate quelque peu prévoyant aucun doute sur la guerre qu'il allait éclater.

Dès les premiers jours de décembre, dit M. Westfall Tompson, les ordres envoyés au bibliothécaire ont l'importance d'un secret d'Etat. Napoléon demande des livres où il pourra trouver des indications précises sur la Lithuanie. Rivières, forêts, marais, routes, l'Empereur veut connaître le pays à fond. Il veut lire une histoire de la Courlande et une histoire écrite en langue française des campagnes de Charles XII en Pologne et en Russie. Il réclame des documents aussi complets que possible sur l'histoire, la géographie, la typographie de la Livonie et des autres Provinces Baltiques, une traduction française du livre du colonel anglais Wilson sur l'armée russe et un autre ouvrage publié sur la même question par M. de Plotho.

C'est ainsi qu'un simple catalogue de livres aurait pu révéler au gouvernement russe que non seulement Napoléon préparait la guerre, mais qu'il hésitait entre la route de la Baltique et la route de la Lithuanie et qu'il ne savait pas encore s'il se dirigerait vers Saint-Pétersbourg ou vers Moscou ; et en même temps que l'Empereur ne néglige aucun des renseignements bibliographiques où il se flatte de trouver la solution de ce difficile problème, il donne des ordres formels pour que les « Essais » de Montaigne ne soient pas oubliés dans la bibliothèque qu'il a l'intention de lire pendant la campagne de Russie !

G. LABADIE-LAGRAVE.

Digitized by Google

44 **Un discours de Mérimée.** — Il y a une œuvre de Mérimée qui se trouve dans le Dalloz, comme on le voit par une étude de M. Pinvert, publiée dans le *Bulletin du Bibliophile*.

Cette œuvre est un discours prononcé au Sénat en 1865, combattant un projet de loi destiné à soustraire les orgues de Barbarie aux effets de la loi de 1893 sur la propriété littéraire et à leur permettre de reproduire les airs de musique sans l'autorisation des auteurs. Il y a dans ce discours un passage qui, si l'on songe aux procès récents soulevés à propos des phonographes et à quelques inventions nouvelles, paraîtra vraiment prophétique :

« Messieurs les sénateurs, s'écriait Mérimée, croyez *qu'avec les progrès incessants des arts mécaniques,* qu'avec la décadence du goût moderne, les orgues de Barbarie n'ont pas dit leur dernier mot, et qu'ils tendent à remplacer les artistes au grand préjudice des auteurs, des éditeurs et des amateurs ».

Il y a aussi sur les interprètes inconscients une jolie anecdote :

« Messieurs, dit Mérimée, on ne se fait pas d'idée de toutes les inventions dont s'avisent les gens qui, n'ayant aucune propriété intellectuelle, s'emparent de celle des autres. Si vous voulez me le permettre, je vous raconterai une anecdote qui n'est peut-être pas digne de la gravité du Sénat, mais qui cependant a son importance dans la question. Notre honorable collègue, M. Lebrun nous l'a contée dans une des séances de notre commission. Il la tenait de Ducis. Je regrette de ne pas pouvoir la raconter dans les termes dont M. Lebrun s'est servi lui-même. Ducis se promenant près de Chevreuse rencontra un homme qui conduisait une charette sur laquelle se lisait cet écriteau : *Théâtre des chiens tragiques* (Hilarité). L'homme jouait *Iphigénie en Aulide*, c'est-à-dire récitait la tragédie, et les chiens jouaient habillés en héros grecs. Le directeur du théâtre dit à Ducis : Vous voyez bien cette levrette ; c'est un sujet de premier ordre ; elle va débuter dans *Œdipe à Colone*, dans le rôle d'Antigone où elle fera fureur. (Nouvelle hilarité). »

45. **La querelle du « Times » et des éditeurs anglais.** — Sur cette question pleine d'intérêt, le *Journal des Débats* (28 novembre 1906) publie l'article suivant, dû à la plume autorisée de M. Augustin Filon :

« Cette querelle mérite, je crois, quelques instants d'attention. C'est un épisode curieux et inattendu dans l'histoire de deux grands faits sociaux contemporains, dont l'un est déjà ancien tandis que l'autre n'est devenu apparent que dans ces dernières années, mais qui, tous deux, continuent devant nous leur progrès parallèle vers une solution encore incertaine.

L'un de ces faits est la guerre du Livre et du Journal. L'autre est l'envahissement méthodique et la mise en exploitation de l'Angleterre

Digitized by Google

par l'Amérique qui ne cache plus son ambition de devenir le grand moteur, le centre d'impulsion des races anglo-saxonnes.

Sur le premier point je n'ai rien à apprendre au lecteur, car la chose a, je crois, commencé chez nous avant de s'étendre aux autres sociétés civilisées. Le Livre a été créé pour conserver et perpétuer la pensée humaine ou, du moins, ce qui, dans la pensée humaine, mérite de durer. Le Journal, — comme son nom même lui en faisait l'obligation, — aspirait simplement à donner les nouvelles du jour. C'étaient là des domaines bien différents ; mais, à force de s'étendre et de faire des conquêtes, le Livre et le Journal se sont rencontrés Successivement, le Journal s'est approprié tous les moyens d'attraction dont disposait le Livre, tous les objets de recherche et d'étude auxquels le Livre avait consacré son activité De simple nouvelliste, il s'est fait romancier, historien, philosophe. Le livre ayant appelé à son secours, dans cette lutte, l illustrateur, le Journal s'est aussitôt assuré le concours du même auxiliaire. Une date importante est marquée par la création des Magazines, des revues, de toute cette littérature amphibie, dont on ne saurait dire si elle est le Livre mobilisé ou le Journal qui s'asseoit, qui prend racines et prétend réconcilier l'Actualité et la Science, *res olim dissociabiles*.

Mais ce n'était qu'un compromis, une trêve, une paix d'Amiens. La bataille a recommencé. Aujourd'hui, un grand journal, c'est, matériellement et intellectuellement, un livre, que dis-je ? une bibliothèque qui paraît tous les matins. Et comment la Démocratie ne préférerait-elle pas, pour son plaisir aussi bien que pour son éducation, la bibliothèque qui se vend un ou deux sous à celle dont un seul volume coûte, parfois, de douze à vingt francs, rarement moins de 7 à 8 ? Là où notre roman de 3 fr. 50 ne peut lutter, le roman anglais de 6 shillings est battu d'avance.

Cependant ce roman à six shillings avait une chance en sa faveur. Si les magazines lui font une concurrence active et redoutable, les journaux anglais n'ont pas de feuilleton comme les nôtres. On a essayé d'y introduire, d'une façon plus ou moins régulière, le roman et la nouvelle, mais on n'a jamais pu les y acclimater. Le roman feuilleton n'est pas dans le génie du peuple anglais. Les journaux d'outre-Manche semblaient donc en retard d'une étape sur les nôtres, dans ce duel ou, plutôt, dans cette course au succès. Mais voici que d'un bond, ils nous ont dépassés. Bien que la chose se passe en Angleterre, c'est ici que le Yankee apparaît, armé de sa méthode favorite que vous connaissez bien. Il achète ses rivaux. Au lieu de les tuer, il se les annexe, se les subordonne, en fait les ouvriers de son système et de sa fortune. Donc le journal représenté en cette circonstance par une feuille qui se considère, non sans quelque justice, comme la première et la plus puissante du monde — a essayé d'avaler le Livre d'une seule bouchée. En quoi il n'est, dit-on, que l'agent de capitalistes qui poursuivent, sans hésitation

Digitized by Google

comme sans vertige, cette chose énorme, invraisemblable, inouïe, l'américanisation de l'Angleterre. Le trust va son train. Après avoir absorbé les allumettes et failli absorber le savon (qui se débat et glisse de ses mains, en vrai savon qu'il est !) l'Amérique tente d'absorber la librairie anglaise par l'intormédiaire du *Book-Club* du *Times*

Qu'est-ce que le *Book-Club* du *Times* ? Lorsqu'il s'est fondé, il y a quelques mois, à grand renfort de réclames, voici quelle était la combinaison, très attrayante, offerte au public. Un abonnement d'un an au *Times* donnait droit au prêt de tous les livres qu'il plairait à l'abonné de recevoir. En sorte que cet abonné, outre le privilège i portant de payer son journal (et quel journal !) rendu à domicile, un penny de moins que l'acheteur au numéro, possédait, de plus, pour rien, tous les avantages dont jouissent les souscripteurs de Mudie's et des autres librairies circulantes, lesquels payent à ces établissements une somme à peu près égale à l'abonnement du *Times*. En lisant le prospectus de la nouvelle spéculation, je pensai que le *Book-Club* du *Times* allait ruiner les librairies circulantes. Mais on ne s'en tint pas là. Presque aussitôt après, le *Times* s'institua marchand de livres. Suivant en cela l'exemple des librairies circulantes, il revendait, à prix réduit, les volumes qu'il avait, d'abord, prêtés et dont la vogue s'épuisait. D'où provenaient, originairement, ces volumes ? Quelques-uns avaient été déposés par les éditeurs en vue d'obtenir une mention critique. Mais la plupart avaient été achetés en gros, au prix de librairie, au prix net. De sorte que le *Times*, lorsqu'il offrait au public pour 4 shillings et 6 pence un livre émis à 6 shillings, était encore en bénéfice, puisqu'il ne l'avait pas payé lui-même plus de quatre. Quand je lus l'annonce de cette nouvelle combinaison, je me dis que le *Times* allait mettre contre lui tous les libraires qui vendent des livres de seconde main et dont le profit est, précisément, dans cet écart entre le prix fort et le prix net. Ce puissant concurrent qui entrait en scène ne menaçait-il pas de détruire leur industrie en l'exerçant avec des ressources bien supérieures ?

Il importe de remarquer ici que la distinction entre l'éditeur (*publisher*) et le libraire (*bookseller*) est beaucoup plus marquée à Londres qu'à Paris. Ce ne sont pas en Angleterre, deux degrés différents de la même profession, mais bien deux professions différentes. Le *bookseller* n'édite jamais ; le *publisher* ne vend pas les livres des autres *publishers* et, quelquefois, ne vend pas les siens au détail. Si vous écrivez par exemple à Macmillan pour acheter un des ouvrages qu'il a publiés, vous recevrez la réponse d'une maison de commission ou, comme on dit plus volontiers, de « distribution ». Cela constitue, on le voit, un intermédiaire de plus, et, par conséquent, une raison de plus qui maintient la cherté des livres anglais au taux où nous la voyons.

Au premier abord, l'entreprise du *Times* avait souri à beaucoup de *publishers*, qui entrèrent en négociations et signèrent des engagements pour un certain laps de temps. Ils avaient vu là, un peu naïvement, le

Digitized by Google

moyen d'écouler les exemplaires invendus des romans qui ont cessé de plaire ou qui n'ont jamais plu, de toutes ces productions enfantines dont ils inondent le marché. Les plus expérimentés se méfiaient : ce bloc enfariné ne leur disait rien qui vaille. Tous commencèrent à ouvrir les yeux lorsque le grand journal énonça la prétention d'obtenir d'eux un certain nombre d'annonces et de réclames en retour d'un achat de volumes au prix net Mais la colère et la panique devinrent générales lorsque le *Times* se mit à céder au rabais des livres publiés de la veille : « Vous tuez notre première vente ! » « — Bah ! répondit le *Times*, vous vendez vos livres trop cher Vous faites des bénéfices insensés. Le roman que vous vendez six shillings ne vous coûte pas, à vous, six pence. » Ceci était dit pour mettre de son côté Sa Majesté la Démocratie, pour avoir l'air de servir la cause du bon public. Je ne sais ce que le bon public en a cru ; mais je crois — et, si un de nos éditeurs parisiens me fait l'honneur de me lire, je pense qu'il ne me démentira pas, — qu'il est impossible d'établir un livre nouveau, de cinq cents ou même de trois cents pages, décemment imprimé, illustré, cartonné, pour la somme de douze sous.

Pendant que le *Times* se déclarait l'apôtre, le missionnaire du livre à bas prix, les éditeurs faisaient entendre le cri d'alarme qui ne manque jamais son effet : « Ce sont les Américains ! » C'est comme si on criait : « Au feu ! » à deux heures du matin, dans une maison de sept étages, bondée d'êtres humains. Le coup des gendarmes, si bien expliqué jadis dans une pièce du Palais-Royal par l'acteur Hyacinthe (les jeunes gens de mon âge s'en souviendront), n'est pas plus sûr, ni plus immédiat dans ses conséquences.

En même temps, le conseil des éditeurs édictait certaines mesures prohibitives et conservatoires : défense aux *booksellers* de vendre des livres au-dessous du prix fort avant l'expiration d'un délai de six mois à partir de la date de publication ; défense de fournir des livres au *Times* au prix net. Au fur et à mesure que les contrats signés avec ce journal expirent, on s'empressera de ne pas les renouveler. Le *Times* sera obligé d'acheter, au prix fort, les volumes dont il lui plaira de rendre compte. Quant au *Book-Club*, il sera dans l'impossibilité de tenir ses engagements envers les abonnés du *Times*. Il semble destiné à périr d'inanition, à moins que la famine ne l'oblige à se rendre (1)

Mais, jusqu'à présent, il fait bonne contenance et défie le blocus. De même que les garnisons assiégées qui crèvent de faim jettent du pain,

(1) [Le public, assure le *Times*, a fait bon accueil à ses innovations, car pendant une période de douze mois, jusqu'au 30 octobre dernier, la vente du *Times Book-Club* s'est élevée à 413,831 volumes. Environ 60,000 d'entre eux étaient des livres d'éducation, les autres furent achetés aux éditeurs. Le prix moyen des livres d'éducation a été exactement un peu moins de 5 frs par volume. La vente, pendant le mois de novembre dernier, a dépassé celle de la période correspondante de 1905 On ne sait pas dans quelle mesure cette augmentation a eu lieu, mais, au 23 novembre dernier, la vente totale de novembre 1905 était déjà dépassée. Le *Times* prétend n'éprouver presque pas de difficulté à se procurer ces livres, bien qu'en quelques occasions il ait à les payer plus cher.]

Digitized by Google

par bravade, sur les glacis extérieurs, de même le *Times* vend à prix réduit des volumes qu'il a achetés au prix fort.

La lutte a été agrémentée d'épisodes assez gais. Un gentleman à peau noire, qui avait l'air d'arriver tout droit des rives du Gange ou du Niger, s'est présenté chez plusieurs éditeurs de Londres pour faire en gros d'importants achats. Ici, il s'annonçait comme prêt à ouvrir une librairie ; ailleurs, c'était un homme opulent et généreux qui désirait faire des cadeaux à ses amis. Cette variété d'aspects, cette incertitude dans ses plans l'a perdu : à tort ou à raison, on l'a pris pour un émissaire de Doctor's Commons. Si l'on avait débarbouillé sa peau couleur de réglisse, peut-être aurait-on reconnu en lui un de ces maudits Américains. Quoi qu'il en soit, on l'a éconduit.

Autre épisode comique. Celui-ci est dû à M. Hall Caine, romancier et dramaturge dont je n'ai jamais parlé ici, et pour cause. La presse est obligée de s'occuper de lui, mais non la critique : on le lit, on ne le discute pas. Il partage avec Mme Marie Corelli le premier rang parmi les écrivains intra-littéraires, qui font les délices des non-intellectuels. Douze Hall Caines, additionnés ensemble, ne feraient pas la monnaie d'un George Meredith ou d'un Thomas Hardy, comme douze pence font un shilling ; mais, au point de vue commercial, douze George Meredith ne valent pas un Hall Caine. Tel est l'écrivain qui s'est jeté dans la mêlée comme les Sabines dans le tableau de David. Pour prouver qu'un roman est trop cher à six shillings, il offre d'en donner un, entièrement neuf, pour deux shillings et six pence, gentiment illustré et proprement couvert. Or, ce livre, entièrement neuf, serait une édition abrégée du *Bondsman*, que tout le monde a lu, paraît-il, et qui a fourni ensuite une longue carrière à Drury Lane, sous forme dramatique ou mélodramatique. L'éclat de rire qui a répondu à la proposition de M. Hall Caine a été si spontané et si général qu'il n'y donnera probablement aucune suite. Le *Bondsman* est un de ces livres qui vont droit à la fosse commune après une heure de vogue et que personne ne songera à réveiller du sommeil éternel.

Voilà où en sont les choses. On attend la capitulation du *Times* comme on attendait la chute de Port-Arthur il y a deux ans. M. Hall Caine n'a pas mieux réussi dans sa diversion que Kouropatkine ou Rodjestvensky. Mais le *Times* a peut-être à sa disposition des moyens de défense que nous ne soupçonnons pas. Peut-être trouvera-t-il des alliés inattendus ; peut-être parviendra-t-il à diviser ses ennemis. Il serait imprudent de prédire l'issue de la grande bataille. Qui vivra verra. »

---

Digitized by Google

# Chronique des Bibliothèques et Archives.

## BELGIQUE.

48. **Brabant.** — Bibliothèques populaires. — *Subsides.* — Conformément à une décision du Conseil provincial du Brabant, la Députation permanente consacrera une somme de 3,000 francs, inscrite au budget de 1907, à l'achat de livres qu'elle distribuera aux bibliothèques populaires des communes de moins de 500 habitants.

Jusqu'à présent, le subside provincial était accordé en argent aux autorités locales qui fournissaient des factures de librairie indiquant les acquisitions qui avaient été faites. Afin d'éviter des achats de livres peu intéressants ou peu instructifs, la Députation permanente a décidé de faire elle-même le choix des livres à envoyer aux bibliothèques rurales. De cette façon l'autorité provinciale pourra encourager sérieusement la littérature belge et éviter que l'argent de la province ne soit dépensé sans résultat.

49. **Bruxelles.** — Bibliothèque royale. — *Dons.* — M. Louis Cavens, dont la générosité envers la Bibliothèque royale est vraiment inlassable, vient de faire don au Cabinet des estampes d'une collection de cinq mille reproductions photocollographiques des monuments et sites les plus remarquables de Belgique.

Cette riche collection iconographique sera un appoint considérable pour le Cabinet des estampes et fournira une mine des plus riches pour la documentation des historiens, des artistes, en un mot de tous ceux qui s'intéressent à un titre quelconque aux choses de la vie nationale.

D'autre part, Lady Meux a fait remettre à la Bibliothèque le 59e des 150 exemplaires de l'édition qu'elle vient de faire publier, des manuscrits éthiopiens de *La Vie et les Miracles de Takla Haymanot* et du *Livre des richesses des rois.*

L'édition, très luxueuse, comporte un texte important et une centaine de planches en couleurs réellement remarquables qui attireront l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art.

50. **Bruxelles.** — Bibliothèque de l'Académie des Beaux-Arts. — La bibliothèque de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles possédait dans ses rayons une monographie avec dessins originaux par l'architecte Wayer, de la cathédrale et des églises de la ville de Cologne, ainsi que d'une ancienne maison, dite « La Maison du Temple », d'objets servant au culte, de pièces archéologiques, etc.

Ces divers documents, d'ailleurs reproduits en partie dans divers ouvrages de la bibliothèque, n'offraient aux élèves qu'un intérêt relatif ; mais, par contre, ils étaient d'un intérêt très considérable pour la ville de Cologne elle-même.

Digitized by Google

Après de longues négociations, celle-ci vient de faire l'achat de ces objets dans des conditions avantageuses pour elle.

Cette ressource extraordinaire a permis de faire 603 acquisitions nouvelles pour la bibliothèque.

51. **Gand**. — Bibliothèque de l'université — Dans une intéressante collection de petites pièces anciennes, donnée récemment à la Bibliothèque par M. A. Diegerick, conservateur des Archives de l'État, se remarque une précieuse gravure sur métal, à fond criblé, que nous tenons à signaler ici à cause de la rareté des pièces de ce genre.

Le sujet représenté est la Pentecôte. Au centre, la Sainte-Vierge, les mains jointes ; au-dessus d'elle, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe ; de chaque côté, trois apôtres. La tête de chaque personnage est surmontée d'une langue de feu.

Bordure de fleurettes stylisées, entrecoupées aux coins par les médaillons des quatre Evangélistes ; la bordure droite est coupée, de sorte qu'il ne reste que deux médaillons, avec les inscriptions (retournées) : *S. Johane* et *S. Mathe*.

La gravure mesure dans son état actuel 180×120$^{mm}$ ; le sujet même 121×89$^{mm}$ ; coloriage ancien, rouge, vert et jaune

Le style de la pièce se rapproche de celui de la pl. XXX du t. VI du *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XV$^{e}$ siècle* de W.-L. Schreiber (Berlin, 1893). Paul Bergmans.

52. **Gand** — Archives Communales. — *Situation en 1905. - Archives modernes. a)* Les communications inscrites au journal des bureaux comprennent pour les divers services de la Ville 1536 numéros.

*b)* Dépôts nouveaux et classement : alignements, hôpitaux et bienfaisance, fabriques d'église, famille royale, jardin botanique, domicile de secours, cimetières, finances et impositions.

*c)* Les bâtisses, les démolitions et les travaux de voirie ont donné lieu à beaucoup de recherches dans les dossiers, de même que les affaires relatives aux installations maritimes.

*Archives anciennes. - a)* Fréquentation du dépôt : 1009 visites faites par 360 personnes, dont 206 de la ville et 154 d'autres localités.

*b)* Cartulaire de Gand : la publication du *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* est terminée, avec la table et deux fac-simile.

Le volume vient de paraître.

Commentaires et notes de feu M. Vuylsteke sur les plus anciens comptes des baillis et de la Ville. Pour plusieurs paragraphes la publication de ce travail n'a pas été facile : notre regretté collègue ne rédigeait le plus souvent son texte d'une manière définitive qu'au moment de le remettre à l'imprimeur. Nous avons aussi cru pouvoir ajouter quelques documents empruntés à des archives inédites, ainsi que le fait remarquer, d'ailleurs, la préface.

Digitized by Google

L'énumération suivante, faite par ordre chronologique, donne quelques points de repaire de ces commentaires :

Le collège échevinal des XXXIX (établi par charte de Fernand et de Jeanne, avril 1228) depuis 1274.

Accord conclu en cette année entre l'administration gantoise et les villes de Brabant, du consentement du duc Jean, pour l'expulsion éventuelle des foulons, tisserands et autres gens de métier en opposition avec le collège des XXXIX. Situation tendue à Gand (1274), p. 73.

Marguerite de Constantinople abolit les XXXIX et les remplace par un échevinage annuel (1275), p. 74.

Le roi de France décide que huit des XXXIX sont seuls coupables et rétablit ce collège en annulant la réforme de Marguerite (22 juillet 1277). La charte d'avril 1228 est remise en vigueur, p. 76.

Le comte révoque le collège des XXXIX en 1279, p. 3.

La ville administrée momentanément par sept jurés en 1280, p. 1.

Soulèvement à Bruges et à Ypres (1280). Gand paraît tranquille, p. 5.

La révocation des échevins de Gand est considérée comme illégale par le parlement (1281), p. 3.

Étendue de la juridiction des baillis de Gand, p. 15.

Menaces du comte contre les bourgeois de Gand en 1291, p. 23.

Conférence de quatre jours à Gand, 25-28 juin 1291, dans le nouveau couvent des Frères Prêcheurs (Dominicains) entre les délégués du comte et ceux des échevins de bonnes villes, Bruges, Lille et Ypres, avec les XXXIX de Gand, p. 26.

Négociations de Gui pour le mariage de sa fille Philippine avec le fils du roi d'Angleterre Edouard I (1294), p. 31.

Accord entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre, 6 janvier 1296, p. 39.

Les XXXIX jugés par leurs concitoyens et contemporains, 1275, 1297, p. 73.

Le comte conclut une alliance avec le roi d'Angleterre, 7 janvier 1297, p. 69.

Il abolit les XXXIX et les remplace par un nouveau collège de XXXIX, 1297, p. 69.

Le privilège de Gand concernant l'industrie du drap dans un rayon de trois lieues autour de la ville (Charte de Gui de Dampierre, 8 avril 1297, p. 205).

En novembre 1301, Philippe le Bel abolit définitivement le collège des XXXIX. Un échevinage annuel est institué, p. 73.

La conversion de la ville de Gand en 1302 : le parti des Léliards qui gouvernait la ville de Gand est renversé après la bataille de Courtrai, le 12 juillet 1302, p. 179.

Les quatre princes de la maison comtale qui étaient dans le pays en 1304-1305, après le combat de Mons-en-Puelle, 18 août 1304, p. 92.

Gui meurt dans la prison de Compiègne le 7 mars 1305. La paix conclue, juin 1305, p. 93.

Le comte Robert de Béthune, mis en liberté, vient de Paris à Gand, juillet, 1305, p. 94.

La Byloke, séjour des comtes et endroit de fête et réunions, 1305, p. 95.

Guerre privée (*veede*) dite « la fède de Gand » qui dura douze ans (1294-1306) terminée par sentence arbitrale du 10 juin 1306, p. 97.

L'affaire du chariot (*kar*), dite « la rescousse du kar », 1306 : deux individus condamnés à mort sont délivrés par le peuple au moment où le chariot qui les conduisait au supplice sort du château des comtes, p. 103.

Enquête sur les abus commis par les baillis et d'autres officiers du comte, 1308, p. 106.

Emeute du mercredi, 4-11 août 1311. Incident de lutte des *plebei* contre les *majores*, p. 181.

Commentaires sur la comptabilité de 1314-1315, p. 117.

Créance du comte à charge de la ville et dont il avait cédé de notables parties à des tiers, 1314, p. 122.

Episodes importants de la lutte des flamands contre la France en 1314-1315, p. 148.

Manifeste du comte Robert de Béthune, émané de son château de Gand, le 20 juin 1314, p. 151.

Excommunication encourue par les flamands, 5 août 1314, p. 152.

Digitized by Google

Déclaration de guerre du roi de France, 11 août 1314, p. 152.
L'armée flamande à Lille, p. 154.
Mort de Philippe le Bel, 29 novembre 1314, p. 169.
La guerre reprise par Louis le Hutin en 1315, p. 170.
L'organisation militaire des gantois XII-XIV siècle : Tout homme en état de porter les armes était astreint au service militaire, et cela à ses propres frais, p. 189.

*d*) Publication des documents de la corporation des peintres et des sculpteurs XVI-XVIII siècle. La table seule doit encore être imprimée.

*e*) Un dépouillement de nos plus anciens registres a été commencé systématiquement, au point de vue des noms de rues et autres noms de lieux.

*f*) En préparation : Un relevé des documents concernant les métiers inscrits dans les registres scabinaux.

*g*) Recherches généalogiques sommaires faites pour répondre à des lettres adressées d'autres villes (au nombre de quatorze).

*h*) Recherches historiques, topographiques et archéologiques fournies par correspondance (au nombre d'une cinquantaine).

*i*) Accroissements. Don de M. P. Claeys : trois pièces concernant la corporation des *kraenkinders* XVIII^e^-XIX^e^ siècles, et un règlement du *tuchthuis*, 1768. — Don de M. le notaire Léon Nève : une copie moderne du règlement du voisinage *Crommen hessche*, 1769.

V. Van der Haegen.

53. **Louvain.** — Archives communales. — M. E. de Néeff, juge de paix à Tirlemont, a fait don à la ville le 2 mars 1906, pour ses archives, de plus de cent actes sur parchemin. Dans le *Rapport sur la situation de la ville de Louvain de 1905-1906*, p. 34, nous lisons à ce sujet la note suivante : « Ces documents ont été soumis à l'examen d'un archiviste compétent qui, après les avoir dépouillés, a adressé un rapport au Collège signalant que ces actes s'échelonnant de 1250 à 1575 proviennent, en grande partie, du béguinage de Tirlemont et se rapportent surtout à des donations de biens lui faites, ainsi qu'à des ventes, des transports de biens ou de rentes. Plusieurs émanent d'échevinages, de cours seigneuriales, d'officiers de justice domaniaux et de l'échevinage de Tirlemont ; d'autres ont été passés devant les échevinages ou les cours des localités voisines (Oplinter, Jodoigne, Gossencourt, Melderl, Hougaerde, Landen, Neerlinter, Zétrud, etc. etc.) Quelques-uns intéressent la ville de Louvain. Ces parchemins ont pris rang parmi les archives, avec la mention du nom du donateur .. ». Tout en félicitant le généreux donateur, il sera néanmoins permis de regretter que ces pièces aient été données aux Archives de la ville de Louvain. Il est certain que la place de chartes provenant de l'ancien béguinage de Tirlemont n'est pas dans ce dépôt mais bien aux Archives du royaume, à Bruxelles. Il n'y a aucun rapport entre les archives conservées à l'hôtel de ville de Louvain et celles d'un ancien établissement religieux comme le béguinage de Tirlemont. H. N.

Digitized by Google

54. **Nivelles.** — A ajouter aux actes concernant les métiers et serments de Nivelles, que nous avons signalés, dans le fascicule de mai-juin nº 35 de la *Chronique*, (p. 269) la série suivante de documents trouvés par M. Nelis dans les archives scabinales de Nivelles :

1) juin 1360. Pelletiers.
2) juin 1365. Coupeurs de toile.
3) 4 mars 1382. (N. St.) Maçons-charpentiers.
4) 9 juin 1382. Toiliers.
5) 7 mars 1385. (N. St.) « Molkeniers » (tisserands).
6) 17 juin 1386. Tenue de la Halle.
7) 3 juin 1389. Armuriers.
8) 10 juin 1400. Drapiers.
9) 26 avril 1403. Bouchers.
10) id. id.
11) 15 mars 1406. (N. St.) Arbalétriers.
12) 15 mars 1411. (N. St.) id.
13) 28 novembre 1420. Toiliers.
14) 11 mars 1421. (N. St.) Arbalétriers.
15) 6 février 1423. (N. St.) Brasseurs.
16) 2 juillet 1445. Arbalétriers.
17) 9 mai 1446. Meuniers.

A signaler aussi : 26 octobre 1396 : Ordonnance sur l'organisation de la prison de Nivelles. J. C.

55. **Peer.** — ARCHIVES COMMUNALES. — Tout en plaidant éloquemment la cause du transfert des archives communales mal conservées dans les communes, aux Archives de l'Etat, M. J. De Klepper donne une liste des principaux registres conservés encore de nos jours à l'hôtel de ville de Peer (Limbourg). (*L'ancien pays de Looz*, année 1905, p. 60-61.) — Il y a là d'importants registres de comptes des jurés et des bourgmestres, des résolutions du magistrat, des rentes de l'église, etc., dont quelques-uns remontent à la fin du XV^e^ siècle. M. De Klepper nous promet des études sur plusieurs d'entre eux.

## ÉTRANGER

56. **France.** — Le 21 avril de cette année, l'*Association amicale professionnelle des archivistes français* a tenu ses assises, présidées par M. Aug. Prudhomme, archiviste de l'Isère. Un grand nombre d'archivistes nationaux et départementaux assistaient à cette séance, prouvant ainsi l'intérêt qu'ils portent à une cause où il va de leur avenir administratif et du sort des documents confiés à leur garde. Après le discours du Président, le Vice-Président, M. H. Stein a donné à ses collègues quelques explications sur les travaux et les décisions de la sous-commission

Digitized by Google

extraparlementaire relative aux archives. Notons quelques points de ces décisions: 1) Versement des papiers des ministères et administrations publiques après cinquante ans de conservation. 2) Conditions d'aptitude aux fonctions d'archiviste aux archives nationales, départementales et municipales. 3) Nominations et traitements des archivistes départementaux. 4) Conseil supérieur des archives. 5) Modifications du service intérieur des Archives nationales. Puis, on a passé à la discussion des questions à l'ordre du jour. Une des premières a naturellement roulé sur l'éducation des archivistes donnée à l'Ecole des chartes et sur le projet Aulard relatif au recrutement du personnel. Sur toutes ces questions, l'Association a émis une série de vœux dont nous empruntons le texte au *Bibliographe moderne* (t. X, 1906, p. 134-138) :

L'Association « *émet le vœu que la Commission plénière des Archives et des Bibliothèques, déclare maintenir, dans l'intérêt des études historiques, comme dans l'intérêt du service des archives, le privilège accordé jusqu'à ce jour aux anciens élèves diplômés de l'École des chartes* ».

Vœu de M. Barroux : « *Que l'étude de l'histoire administrative de la période moderne soit développée dans l'enseignement de l'École des chartes* ».

Vœux de l'Association : « *Que les archivistes-adjoints de département, comptant au moins dix ans de service et dont l'aptitude aura été officiellement constatée, soient admis aux fonctions de chefs de service d'archives départementales ou d'archives municipales classées.* »

« *Que les modifications à apporter à la situation des archivistes en ce qui concerne la nomination, le déplacement, la révocation, soient liées au vote d'une loi fixant la contribution minimum de l'Etat dans les traitements.*

« *Que des dispositions législatives règlent l'importante question de l'avancement et que celui-ci soit donné partie au choix et partie à l'ancienneté.*

« *Que le contingent du département et celui de l'Etat forment le chiffre du traitement de l'archiviste, et qu'en conséquence la retenue pour la retraite soit calculée sur le traitement global.*

« *Que les archivistes soient tenus régulièrement au courant, par une circulaire ou une communication envoyée ou faite en temps utile, des postes qui viennent à vaquer, et des traitements et avantages adhérents à ces postes.* »

Vœu de M. Pasquier: « *L'Association considérant que le projet de loi met à la charge des départements les frais de garde, d'entretien et d'inventaire des archives, émet le vœu que les dépenses relatives à la construction, à l'agrandissement et à la réparation de leurs locaux soient également obligatoires pour les départements.* »

H N.

Digitized by Google

57. **Paris**. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — *Acquisitions*. — Les collections de la Bibliothèque nationale se sont accrues, durant le dernier exercice, d'importants ouvrages, acquis à titre onéreux ou gratuit. Ainsi, dans le département des imprimés, 9.800 volumes ont été achetés, dont quelques-uns, très précieux, ont comblé des lacunes dans les séries des premières impressions ou des éditions originales d'œuvres littéraires. Il faut citer notamment : *les Œuvres de Clément Marot*, éd. de Lyon, 1543 ; le *Bréviaire d'Uzès*, 1493, qui a servi à M. Claudin, pour sa notice « l'Imprimerie à Uzès au quinzième siècle » ; le *Régime de Ménage selon la doctrine Saint-Bernard*, volume imprimé à Besançon et non encore signalé ; Le *Trespassement et l'Assumption Notre-Dame*, impression parisienne portant sur le titre la marque au monogramme J. D., que M. Claudin estime être la première marque du célèbre imprimeur parisien Jean Du Pré ; les *Vertus des eaux et des herbes*, deux éditions non encore décrites d'un livret du quinzième siècle : *Tractatus de regulis*, de Gerson, Mallorca, 1485, in-4° (le premier livre imprimé aux Iles Baléares) ; *Obras*, de Prats, Mallorca 1487, in-4°, seul exemplaire complet de ce « Cancionero », qui est un des incunables les plus curieux de l'Espagne.

Puis, dans le même département, des dons importants ont été faits. Et le premier de tous à mentionner est celui de M. Léopold Delisle, qui, en quittant l'établissement, auquel il consacra cinquante-quatre ans de sa vie de science et de travail, a tenu à lui donner une dernière marque de sa sollicitude en disposant, en son nom et au nom de Mme Delisle, née Burnouf, des 30,000 volumes de sa bibliothèque en faveur des collections nationales. D'autre part, M. Béraldi, l'amateur bien connu, a doté la Bibliothèque d'un musée de reliures contemporaines exécutées par les meilleurs artistes de Paris. Enfin, parmi les autres dons, il faut citer : la collection des documents parlementaires d'Allemagne, d'Autriche, de Suède, des Etats-Unis, et des publications officielles et administratives étrangères qui nous parviennent par le service des échanges internationaux : les publications du « Roxburghe Club » : deux volumes donnés par M. P. Lacombe : *Guillaume de Paris. De septem sacramentis*, Rouen, vers 1500 et *Vitae patrum*, 1483 ; puis un très beau volume offert par Mme Henniker Heaton : *Richard Wagner, his life and works from 1813 to 1834*.

Dans le département des manuscrits, les principales acquisitions ont été les suivantes : Hayton, histoire d'Orient, manuscrit du quinzième siècle ; Firman original du sultan Howeiss, quinzième siècle ; Correspondance du maréchal de Noailles pendant la guerre de Catalogne (1675-1679) : Traité d'art militaire de Talbogha, manuscrit arabe du quatorzième siècle ; Diplôme de Charles-le-Chauve pour l'abbaye de Solignac, original ; Bestiaire et Lapidaire en français ; Histoire d'Alexandre-le-Grand, manuscrit des douzième et treizième siècles ; *Necrologia S. Taurini Ebroicensis*, manuscrit du treizième au dix-septième siè-

Digitized by Google

cle ; Histoire de l'Europe pendant les années 1527-1529, par R. Macqueriau, manuscrit original ; Obituaire de Clamecy, manuscrit du 14e siècle ; Œuvres poétiques de P. de Nesson, manuscrit du seizième siècle ; *Neophyti monachi catacheses graece*, manuscrit unique du douzième siècle ; un recueil de chansons françaises, avec peintures, du seizième siècle.

Il y a lieu, en outre, de signaler parmi les dons à ce département ceux du ministre de l'Instruction publique : documents sur l'histoire des bibliothèques départementales sous la Révolution et l'Empire, de Mlle Dosne : papiers de M. Thiers (deux paquets scellés dont la communication est réservée jusqu'en 1915) ; de M. Rohault de Fleury : documents archéologiques sur la France et l'Italie, 110 vol. in-fol. et in-4° ; de Mme Jules Ferry : inscriptions sanscrites du neuvième siècle, sur plaques de cuivre ; de M. Hérelle : une collection de pastorales basques, et de M. Decourdemanche, une collection de manuscrits arabes, 75 vol. du quinzième au dix-neuvième siècle.

Nous citerons encore, dans le département des Estampes, parmi les acquisitions : quatre fragments d'étoffes imprimées avec des bois gravés des XIIIe et XIVe siècles ; vingt-trois eaux-fortes complétant l'œuvre de Rodolphe Bresdin ; cent quarante-sept originaux de Raffet, relatifs au siège de Rome (1849) ; cinq gravures incunables de la plus grande rareté : Saint-Christophe, Saint-Augustin, Sainte-Claire-d'Assise, la Trinité, gravure au trait, et la Trinité, gravure en manière criblée ; douze pièces de la petite Passion, et l'Annonciation aux bergers, du maître *S*... et le mariage de la Vierge, par Jean de Cologne.

Puis, parmi les dons : de M. A. Beurdeley, une lithographie originale de Boilly, datée de 1802 ; de M. Maciet, 42 dessins par Nitot Dufrêne ; de Mme Cottin, l'œuvre de M. Ed. Hostein, père de la donatrice ; de Mlle Levillain, l'œuvre de F. Levillain, sculpteur, en un volume relié ; de M. Strahlin, les cuivres gravés de deux eaux-fortes d'Ed. Manet ; de M. Murray, les dessins de la collection Fairfax Murray ; de Mme Gérôme, l'œuvre de L. Gérôme, 28 volumes de photographies in-folio ; de M. le chanoine Urseau, d'Angers, une gravure sur bois représentant Notre-Dame du Puy d'Amiens, aux armes de François Ier ; du comité des Primitifs français, un cahier de croquis de Demarteau, le livre de dépenses d'Auguslin Dupré, graveur en médailles de 1791 à 1800, un dessin original de Louis David, représentant les têtes de Launay et de l'officier pris pour M. du Puget et massacré le 14 juillet 1789, et deux eaux-fortes originales de Prudhon.

Enfin, le département des médailles s'est également enrichi d'acquisitions nombreuses, dont nous ne pouvons songer à donner ici la nomenclature.

58. **Paris.** — Bibliothèque nationale. — *Nominations.* — Le ministre de l'instruction publique vient de signer un petit mouvement qui intéresse tous les habitués de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

M. Marchal, conservateur au département des imprimés, est remplacé par le conservateur adjoint, M. Petort, qui est nommé à l'ancienneté.

Le ministre n'a eu qu'à signer cette nomination. Mais il a rencontré pour le département des estampes quelques petites difficultés. Il avait à pourvoir au remplacement de l'éminent et regretté conservateur, M. Bouchot. Le chœur des habitués désignait au choix du ministre le bibliothécaire actuel M. Courboin, qui devait franchir le grade de conservateur-adjoint occupé par M. Raffet, pour être nommé conservateur.

M. Briand n'a pas cru pouvoir procéder ainsi et créer, dans l'avancement des bibliothèques, un précédent qui aurait pu être invoqué ensuite avec de moins bonnes raisons.

Il a donc décidé de nommer M. Courboin conservateur-adjoint avec M. Raffet.

Le département des estampes aura ainsi deux conservateurs-adjoints, dont l'un fera fonction de conservateur.

Ce petit mouvement crée deux vacances : celle de conservateur-adjoint au département des imprimés, et de bibliothécaire au département des estampes.

Il est à prévoir que les candidats ne manqueront pas.

59. **Prague**. — Bibliothèque du Musée National tchèque. — *Don*. — La Bibliothèque du Musée National tchèque vient de s'enrichir de deux magnifiques cadeaux que lui fait un de ses curateurs, M. Antonin Trular. Il s'agit d'une collection complète des œuvres de l'humaniste tchèque si peu connu, Zilemund, Hruby de Jeleny, qui vécut à Bâle de 1523 à 1554 et qui édita Tite-Live, Pline, Aristophane, Appien, Josèphe, Tacite, Plutarque, Ammien Marcellin, Diogène Laërte, Philon. Le premier lot forme désormais un compartiment désigné sous le nom de *Jeleniana*. Le second cadeau permettra une étude comparée des éditions des œuvres de l'ancienne littérature tchèque de Resela, Rocin de Rocinet, Veleslavin et des modèles latins et allemands par Huberinus, Lœwenklau, Lauterbeck, de *Jesus Sinach*, de l'*Histoire de l'Eglise*, de *Politia* et de la *Chronique turque* et autres œuvres de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. C'est tout un chapitre d'histoire de la littérature tchèque dont l'étude, encore très peu approfondie, va être facilitée par cette inappréciable donation.

60. **Rennes**. — Bibliothèque de l'Université. — *Situation en 1905-1906*. — La Bibliothèque universitaire, créée par arrêté ministériel du 28 août 1879, dans les conditions prévues par l'*Instruction générale relative au service des Bibliothèques universitaires* (4 mai 1878), a été constituée, tout d'abord, par les ouvrages appartenant à la bibliothèque académique, auxquels vinrent s'ajouter ceux qui se trouvaient en dépôt dans les facultés.

Ce premier fonds s'est accru et s'accroît par les achats, par les dons des Ministères et des particuliers, par les échanges universitaires — com-

Digitized by Google

muns à toutes les Universités de France - et par les échanges spéciaux à l'Université de Rennes.

La Bibliothèque universitaire de Rennes est surtout riche en ouvrages celtiques. En dehors de la précieuse et importante collection de manuscrits bretons, donnée en 1904 par M. A. Le Braz, la Bibliothèque possède de nombreux imprimés concernant l'archéologie, l'histoire, la littérature, la linguistique et le folk-lore de la Bretagne, de l'Irlande, du pays de Galles et de l'Écosse.

En 1905, grâce à l'obligeante intervention de M F. Vallée, de Saint-Brieuc, elle a pu acquérir les manuscrits d'Alfred Bourgeois qui contiennent, avec des études de philologie celtique, de curieux documents sur les origines de la renaissance bretonne.

Elle reçoit un nombre considérable de périodiques italiens, et l'agriculture théorique et pratique est largement représentée dans ses collections.

*Dons* — La Bibliothèque universitaire a reçu depuis sa fondation des donations importantes des familles Lechartier (*Chimie*, *Chimie appliquée* et *Pomologie*) et Sirodot (*Algologie*) et de MM. Thorin, L. Joubin (*Zoologie*) et Anatole Le Braz (*Mystères bretons*).

Durant l'année scolaire 1905-1906 (1er avril 1905-31 mars 1906), elle a reçu en don plusieurs bibliothèques qui, par la variété et l'originalité de leurs fonds, ont considérablement étendu ses ressources.

D'abord — par ordre de dates — le 25 octobre 1905, M. Guitel, professeur de zoologie, persuadé que la Bibliothèque, dans une Université, est seule outillée pour l'administration et la conservation des livres, lui a versé 678 volumes provenant du Laboratoire de Zoologie et concernant la zoologie théorique et appliquée, l'entomologie, l'histologie et les grandes explorations scientifiques (*Challenger*, *Valdivia*, *N. Plankton*, etc...) de la fin du XIXe siècle.

Le 27 novembre de la même année, M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord, a fait don d'une bibliothèque comprenant environ 1600 volumes. Formée à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe par M. Denis du Porzou, membre éminent du barreau de Rennes et, sous la deuxième Restauration, président de la cour royale, elle devint, par la suite, la propriété de M. le comte de Martel, historien, auteur d'intéressants travaux d'histoire contemporaine, qui l'augmenta à son tour. En même temps que de nombreux ouvrages anciens sur la jurisprudence et l'histoire du droit, elle renferme une collection d'auteurs grecs et latins, en bonnes éditions du XVIe et XVIIe siècles. Elle comprend encore des textes, des grammaires, des dictionnaires bretons, irlandais, gallois, italiens, anglais, arabes et hébreux.

Le 12 février, M. D. Delaunay, professeur à la Faculté des Lettres, a donné à la Bibliothèque deux ouvrages rares : le *Traité de chimie* de Lavoisier, 2e éd., 1793 et une belle édition de Virgile (avec les *Castigationes* et les *Variae lectiones* de 1529) sortie des presses de Rob. Estienne en 1532.

Digitized by Google

Le 15 février 1906, M. A. Hamon, homme de lettres, directeur de l'*Humanité nouvelle*, a offert, à la Bibliothèque universitaire, environ 50 collections ou fragments de collections de revues récentes consacrées à l'économie politique et aux questions sociales. Ces revues, en toutes langues et de tous pays, seront utiles pour l'étude du mouvement des idées au temps présent.

M. G. Dottin, professeur à la Faculté des lettres, a donné, le 28 mars 1906, environ 600 volumes provenant de la bibliothèque de Charles-Henri Dottin, homme de lettres, né à Beauvais en 1816, mort à Laval en 1883. Le fonds primitif avait été constitué par son oncle maternel, Georges Grève, à Beauvais. Elle s'accrut, en 1871, des livres de Claude Munier, de Lunéville, mort à Montjean (Mayence) Elle compte surtout des recueils poétiques et des œuvres de poètes d'inspiration classique qui vécurent au milieu du XIX^e^ siècle et avec lesquels M. Ch.-H. Dottin se trouvait en relations. Ces ouvrages des derniers représentants du classicisme, parus dans le plein épanouissement de la période romantique, constituent pour cette époque un ensemble de documents d'un grand intérêt.

La Bibliothèque universitaire a encore reçu des ouvrages offerts par M. Laronze, recteur de l'Académie et par MM. les professeurs de l'Université de Rennes: Arthur Blondel, De Caqueray, Cloarec, Delaunay, Dottin, docteur Fleury, Guitel, H.-H. Johnston, Jordan, L. Joubin, Le Roux, Lesort, Macé, Philipot, Rivaud, Sée, par de nombreux savants français et étrangers, ainsi que par les Universités, les Institutions et les Sociétés avec lesquelles elle est en relations. HENRI TEULIÉ.

61. **Rome.** — BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN. La Bibliothèque du Vatican s'est réouverte le 2 octobre, après 3 mois de vacances. Le chiffre de ceux qui demandent à y travailler augmente chaque année : il était de 160 en 1890, de 261 l'année dernière et on prévoit qu'il sera cette fois plus considérable encore.

Pendant les deux dernières années, le R. P. Ehrle a organisé deux sections nouvelles : la section biblique et la section russe.

Sous sa direction, les publications de la Bibliothèque ont pris un essor considérable. Elles se divisent en quatre série : 1° Catalogues ; 2° Etudes et textes ; 3° Manuscrits choisis phototypiés sur l'ordre de Léon XIII et de Pie X ; 4° Publications tirées des collections artistiques, archéologiques, numismatiques.

La publication des catalogues avait déjà été décidée par Pie IX, mais n'a été exécutée que sous Léon XIII. Les volumes parus sont au nombre de quinze : huit pour les manuscrits, quatre pour les imprimés, trois pour les papyrus Plusieurs autres sont en préparation.

Seize volumes ont été publiés dans la seconde série : MM. les Abbés Vatasso et Mercati et le Chevalier P. Franchi de l'Ordre de Malte y ont surtout contribué. Parmi les volumes en préparation il faut signaler un recueil de vers inédits attribués à François Pétrarque.

Digitized by Google

Les volumes de la 3e série sont au nombre de six. Le dernier, qui vient de paraître est un recueil de chants de Pétrarque.

La quatrième série n'a qu'un volume : les ivoires des musées profanes et sacrés, avec introduction du baron Kanzler, directeur du Musée chrétien. Dans quelques jours un second volume paraîtra ; il aura pour titre : les fresques anciennes de la salle des Noces Aldobrandines, avec introduction d'un jeune savant, le Dr Nogara.

62. **Utrecht**. — A la quinzième réunion annuelle des archivistes néerlandais, tenue à Utrecht, le 6 juillet 1906, le président, Me Muller, a insisté, entre autres, sur l'importance du projet de règlement pour les Archives, dont nous parlons plus haut. Il se réjouit aussi du bon accueil qui a été réservé à la traduction allemande de la *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven* et croit pouvoir annoncer que bientôt une adaptation française aux archives de la Belgique et de la France sera entreprise par MM. J. Cuvelier, de Bruxelles, et H. Stein, de Paris, avec une introduction de M. le professeur H. Pirenne. Il serait même question, paraît-il, d'une traduction italienne par le professeur Bonelli et l'archiviste G. Vittani, de Milan. Tous ces phénomènes, incontestablement réjouissants pour MM. Muller, Feith et Fruin, prouvent une fois de plus combien nous étions bien inspiré en ne cessant de recommander aux lecteurs de cette revue l'excellent manuel des archivistes hollandais. — Pour finir Me Bondam a fait une communication du plus haut intérêt sur les archives de la Gueldre.

## NOTES ET DOCUMENTS.

31. **Anciennes archives de l'abbaye de Marche-les-Dames**. — L'an dernier le Dr Schäfer, attaché à l'Institut historique romain de la Gœrres-Gesellschaft, m'apprit qu'il se trouvait au presbytère de Sainte-Gertrude, à Essen, quelques documents originaux des XIVe et XVe siècles ainsi que deux volumes d'un répertoire des archives de l'abbaye cistercienne de Marche-les-Dames. Grâce à l'obligeante médiation du Dr Schäfer et de M. Franz Arens, d'Essen, je pus obtenir à titre gracieux du Rév. M. Bornewasser, curé de Sainte-Gertrude, ces précieux restes des archives d'une ancienne abbaye belge et les déposer à la Bibliothèque de l'abbaye de Maredsous

Le Répertoire se compose de deux volumes in-folio sur papier. Le premier intitulé : Archives de l'abbaye de Marche-les-Dames. Livre premier: A inclus L, contient d'abord le « catalogue (très sommaire) des dames abbesses de Marche », tel qu'il a été donné par M. le chanoine Toussaint dans son *Histoire de l'abbaye de Marche-les-Dames*, Namur, 1888, p. 123,

Digitized by Google

puis la « table du présent livre » (8 ff); il compte 315 feuillets numérotés. Le deuxième volume, qui comprenait la lettre M, peut-être le plus intéressant, fait défaut. Le troisième volume : Livre troisième, N inclus Y, débute par une table (3 ff) et compte 372 feuillets numérotés. Ce répertoire a été transcrit quelques années avant la suppression de l'abbaye ; on y trouve la mention d'actes de 1790.

Les actes originaux portent respectivement les dates du 16 juillet 1373, 18 septembre 1390, 3 mars 1397, 31 janvier 1399, 9 mars 1415, 10 juin 1421, 7 octobre 1427.

La découverte de ces archives en Allemagne n'a rien de surprenant, car c'est à Essen que se transporta la communauté de Marche-les-Dames après l'occupation de la Belgique par la France.

D. URSMER BERLIÈRE.

32. **Une grève d'imprimeurs à Anvers, au XVI^e siècle.** — Le seizième siècle connaissait déjà les grèves d'imprimeurs On ne s'en étonne point quand on voit que les typographes ne gagnaient pas alors la moitié du salaire des charpentiers, des ardoisiers et des maçons. Plusieurs de ses grèves arrêtèrent, à Anvers, le travail de l'imprimerie Plantin, notamment à l'époque où elle préparait sa belle édition de la *Bible polyglotte*. Plantin ayant déclaré qu'il fermerait sa maison plutôt que de céder, les compagnons fléchirent, mais non sans s'accorder de menues représailles. M. de Danilowicz publie dans *le Mouvement* une lettre curieuse que Moretus, le gendre de Plantin, écrivit à son beau-père, le 1^er janvier 1576, en lui envoyant ses étrennes : « Ils sont si facheux et meschants qu'aulcuns aultres pourroynt estre : il semble qu'ils ayent apprins l'un à l'autre de faire des lundis. Si demandais les causes ou raisons pourquoy n'avoint besogné, j'avais incontinent des réponses les plus sots grenues du monde. L'un me va dire qu'il avoit esté ouïr la première messe d'un libraire faist chanoine, l'autre qu'il avoit esté avec le doyen des paincires pour mettre ordre aux rellieurs et aydé à solliciter que nul porte-pannier ne s'avançast de vendre des almanachs s'il n'estoit paincire passé. Ung aultre, des plus faulz niez de toute la trouppe, vouloit que je me laissasse dire qu'il estoit allé voir enterrer les trippes d'un veau parce qu'il avoit ouy dire que cela se debvoit faire. » On voit que ces grévistes ne manquaient pas d humour.

33. **Nederlandsch Archievenblad.** — C'est le D^r E. Wiersum, archiviste communal à Rotterdam, qui devient rédacteur de notre excellent confrère hollandais, en remplacement du D^r R. Fruin, archiviste de l'État à Middelbourg.

34. **Un manuscrit musical du X^e siècle.** — D'importants manuscrits musicaux ont été signalés ces derniers temps. La presse a fait connaître, il y a quelques semaines, que l'antiquaire Karl W. Hiersemann, de Leipzig était en possession du manuscrit original de la « Sonate

Digitized by Google

à Waldstein » (op. 53) de Beethoven et qu'il l'offrait au prix de 44000 Mk. On apprendra sans doute bientôt la vente de cette pièce précieuse.

Depuis, le même antiquaire s'est rendu acquéreur d'un autre manuscrit qui, de l'avis des autorités en bibliographie musicale, constitue, par son âge, son contenu et son étendue, un document d'une si grande valeur qu'il est rare d'en rencontrer de pareil et qu'il n'en est pas venu depuis longtemps de semblable sur le marché. C'est le « Breviarum Benedictinum Completum », manuscrit sur parchemin du X^e^ siècle, contenant la musique des versets et répons des heures canoniales, soigneusement notée en neumes, sans lignes, accompagnée de leçons, oraisons et capitules, avec les hymnes correspondantes Il a été payé au prix de 23500 Mk. Nous empruntons ce qui suit à la savante description qu'en a faite M. Hugo Riemann, professeur de science musicale à l'Université de Leipzig.

« Ce manuscrit, en général très bien conservé, se compose de 241 feuilles de parchemin, d'une largeur de 15 cm. et d'une hauteur de 20,7 cm. Les textes de chants sont accompagnés de neumes, notes par lesquelles on écrivait, au moyen âge, la musique des chants liturgiques.

La pièce est exécutée en général par une seule main et, comme ce bréviaire est destiné à l'usage pratique, on y cherchera vainement la belle écriture et les riches ornements qui se trouvent souvent dans les manuscrits de ce temps ; toute l'ornementation est bornée à de plus hautes initiales rouges, marquant le commencement de chaque chapitre. Ce qui rend le contenu particulièrement précieux, c'est que l'on a pas seulement à faire ici à un « Cantatorium », à un recueil de versets et de répons des heures canoniales, mais bien encore à une collection de de leçons d'homélies, de capitules et d'oraisons pour les divers offices de l'année ecclésiastique. De tels bréviaires aussi complets d'une époque aussi reculée sont fort rares. L'étude approfondie de manuscrits de ce genre est donc très importante, car elle peut devenir la source d'éclaircissements inédits. Cette pièce est également très riche en hymnes et fournit aussi des matériaux importants pour l'histoire de l'hymnologie. »

35. **Le cinquantenaire de la « Gazette de Francfort. »** — Francfort-sur-Mein, ville de l'élection et du sacre, presqu'entièrement bornée à l'enceinte de ses murs, n'eut d'autre fortune que le commerce et l'industrie de ses habitants ; les foires la rendaient deux fois par an le centre du mouvement commercial de l'Allemagne ; ce fut aussi, de tout temps, un centre de nouvelles. Dès 1615. Egenolph Emmel y publia une gazette hebdomadaire qui céda la place à la *Frankfurter Oberpostamtszeitung*, fondée en 1617 par Jean von der Bughden

La *Gazette de Francfort* qui a célébré le 28 août dernier le cinquantième anniversaire de son apparition dans le monde, compte de vénérables ancêtres. Les rédacteurs en chef de ces gazettes postales d'il y a trois cents ans, seraient bien étonnés de voir ce que leurs modestes feuilles de nouvelles recueillies, éditées, colportées par la poste, sont devenues. La

Digitized by Google

*Gazette* est maintenant un organe tout à fait indépendant, qui n'a besoin de la poste que pour transporter les numéros sous bandes ou les ballots en vrac. Les conditions dans lesquelles vivent les journaux se sont bien modifiées. En 1796, par exemple, on fut très mécontent à Paris de l'attitude de la presse de Francfort, on s'en plaignit. Le premier bourgmestre fit convoquer les rédacteurs en chef des différentes feuilles et intima de s'abstenir de toute remarque désobligeante contre le gouvernement français ; le censeur reçut l'ordre de se montrer extrêmement sévère.

On ne voit pas bien aujourd'hui le préfet de Francfort, qui porte le titre de président de police, convoquant les directeurs des journaux pour leur donner ses instructions concernant la politique étrangère, l'attitude qu'il « convient de prendre » à l'endroit des autres États. Soixante-dix ans plus tard, alors que l'Allemagne était ensanglantée par la lutte pour l'hégémonie, Francfort était aussi mal noté à Berlin qu'il le fut à Paris sous le Directoire.

Les journaux de Berlin, août 1866, n'ont jamais hésité à accepter les nouvelles qui dépeignaient les sentiments hostiles des bourgeois de la ville libre, lors même que ces nouvelles étaient entièrement fausses. « La politique francfortoise, écrivit alors la *Gazette de Cologne*, est le résultat d'un fanatisme aveugle et d'une spéculation juive. Francfort espère, par la défaite de la Prusse, devenir la capitale de l'Allemagne et monopoliser les affaires d'argent. Une semblable attitude mérite un châtiment exemplaire. » Le châtiment fut exemplaire en effet : il consista dans les exactions auxquelles Falkenstein et Manteuffel soumirent la ville, dans la perte de la liberté, dans l'annexion. Trois rédacteurs de la *Nouvelle Gazette de Francfort* furent arrêtés le 17 juillet 1866 par un capitaine prussien, interrogés à l'hôtel d'Angleterre où logeait le général Falkenstein, et envoyés au corps de garde.

Le reste de la rédaction demeurée libre, se transporta à Stuttgart, où elle publia la *Gazette allemande* à partir du 1er août 1866. Enfin, le 16 novembre, il fut possible de réintégrer les anciens pénates et de publier la *Frankfurter Zeitung*, la *Gazette de Francfort*, sous le titre qu'elle a gardé jusqu'à présent et sous lequel elle est devenue l'un des premiers journaux du monde, au point de vue commercial et financier, peut-être le premier.

Elle a gardé, depuis les débuts modestes qu'elle a eus comme simple feuille de renseignements financiers (die Frankfurter Handelszeitung), le même directeur, M. Léopold Sonnemann, dont le nom évoque l'idée de libéralisme éclairé, de courage politique, de clairvoyance financière. M. Léopold Sonnemann, né le 29 octobre 1831, en Bavière, de négociant devenu banquier, eut l'idée d'utiliser ses nombreuses relations sur les principales places de l'Europe et d'Amérique pour publier un journal financier quotidien : le premier numéro en parut le 27 août 1856. Mais très rapidement la *Gazette commerciale* se transforma en journal poli-

Digitized by Google

tique : en 1859, le journal fut agrandi et le titre devint : *Nouvelle Gazette de Francfort*. On a vu plus haut à la suite de quelles vicissitudes, après un exil de quelques mois, elle devint la *Gazette de Francfort*.

Au lieu de quatre petites pages de 1856, paraissant une fois par jour, il est mis en vente quatre éditions et parfois cinq — toutes différentes d'ailleurs, — et dont une, celle du soir, a au moins six pages. Un bon tiers du journal est consacré à la partie financière : l'on sait les sérvices incontestables que la *Gazette de Francfort* rend aux capitalistes et aux spéculateurs capables de lire l'allemand, et aux journalistes étrangers, à court de renseignements.

Au point de vue de la politique intérieure, la *Gazette de Francfort* est de nuance radicale, antimanchestérienne ; elle ne repousse pas l'intervention de l'État, bien au contraire : elle combat le socialisme, tout en ne repoussant pas dans la lutte contre les éléments réactionnaires l'appui des socialistes, comme le fit toujours Eugène Richter ; la *Gazette de Francfort* se distingue en général par la modération de ses appréciations sur la politique étrangère, — excepté cependant lorsqu'il s'agit de la Russie.

Elle se différencie en tout cas avantageusement de son aînée et de sa grande rivale provinciale la *Koelnische Zeitung* N'est-il pas étrange que les deux plus importants journaux de l'Allemagne soient édités, l'un à Francfort, l'autre à Cologne ? C'est de la décentralisation intellectuelle. Il est vrai que les collaborateurs sont dispersés à travers le monde entier

36. **Bibliothèque circulante d'un nouveau genre.** — Le vaste organisme industriel américain qui porte le nom de « National Cash Register » à Dayton (Ohio) et passe pour un modèle à tous égards, vient de mettre en action un nouveau moyen d'augmenter l'instruction de ses ouvriers.

A certains jours circulent dans les ateliers des chariots spéciaux chargés de livres : les ouvriers sont invités à faire leur choix parmi ceux-ci.

On trouvera une photographie représentant ces bibliothèques, vraiment dignes du nom de circulantes, dans un article de Georges Benoit Lévy, publié par *Le Tour du Monde* du 1er décembre 1906, p. 379 des feuilles intitulées : A travers le monde.

L. S.

37. **Le plus petit livre du monde** est sans doute celui que viennent de faire paraître les frères Salmin éditeurs à Padoue. Haut de 10 millimètres, large de 6, il compte 208 pages dont chacune renferme, en 9 lignes, de 95 à 100 caractères qui, malgré leur finesse, sont parfaitement lisibles. Il reproduit une lettre, jusqu'à présent inédite, de Galilée à Christine de Lorraine (1615).

Digitized by Google

38. **Livres à titres bizarres.** — De tout temps et dans toutes les religions, la littérature pieuse a été d'une lecture agréable — pour l'une ou l'autre raison — mais jamais, croyons-nous, livres et opuscules plus étranges ne parurent en librairie qu'à l'époque d'Olivier Cromwell, protecteur du royaume d'Angleterre. Voici les titres de quelques ouvrages de dévotion, retrouvés au British Museum :

« Le bouquet délectable, doucement parfumé et spécialement préparé pour le nez des saints en 1626. »

« Une paire de soufflets pour enlever la poussière de l'âme de John Fry. »

« Les mouchettes de l'amour divin. »

« Œillets et agrafes pour les hauts-de-chausses des croyants. »

« Bottines à hauts talons pour les nains en sainteté. »

« Croûtes de pain réconfortantes pour les poulets du Covenant. »

« Le moutardier spirituel pour faire éternuer les âmes dévotes. »

« Un échange dans le quartier général du diable, au moyen du canon du Covenant. »

Mais la plus extraordinaire de toutes ces armes spirituelles est, sans contredit, la suivante :

« Le râteau du moissonneur, pour les oreilles obstinées de la prochaine moisson, ou les biscuits sortant du four de la Charité, précieusement conservés pour la volaille de l'Église, les moineaux de l'Esprit et les douces hirondelles du Salut. »

En vrai puritain qu'il était, Cromwell haïssait toutes les sectes religieuses qui n'étaient pas complètement d'accord avec la sienne. Un jour, un quaker, emprisonné sur son ordre, écrivit un petit opuscule, sans importance d'ailleurs, mais qui porte le titre bizarre que voici :

« Un soupir pour les pêcheurs de Sion, expiré par un trou de la muraille de ce vieux pot de terre connu parmi les hommes sous le nom de Samuel Fish. »

39. **Une querelle à propos d'une édition de Montaigne.** — Des clameurs de guerre retentissent dans le camp de l'érudition, et peut-être les Français sont-ils menacés d'une nouvelle affaire de séparation, celle de Bordeaux et de l'Etat, ni plus ni moins. C'est au nom, avec les larmes de la philosophie, que l'on veut se battre : sauf quelques variantes, se recommence la querelle du maître de philosophie de M. Jourdain, bien qu'ici tout le monde soit d'accord sur la valeur du sujet, car il s'agit de Montaigne. Les passions n'en sont pas moins fort excitées. Voici les faits, aussi impartialement présentés qu'il convient dans un pareil débat.

Les archives municipales de Bordeaux possèdent un document extrêmement précieux, l'exemplaire des *Essais* de Montaigne, édition de 1588, enrichi par Montaigne lui-même de très nombreuses réflexions et corrections. Justement fière de ce trésor, la municipalité décida, il y a quelques années, d'en faire profiter le public en l'éditant avec luxe. Une commission de lettrés chargés de préparer la publication, confia à l'un

Digitized by Google

des siens, M. Strowski, professeur à la Faculté des lettres, de la diriger. M Strowski se mit à l'œuvre avec ardeur, et le premier volume — sur quatre — parut au mois d'avril 1905. Le Président de la République fut seul alors à l'apprécier ; on attendit pour le mettre en vente que le tome II fût à peu près achevé.

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que l'Imprimerie nationale établissait et allait lancer une édition de ce même texte, confiée à M. Ernest Courbet, l'érudit auteur d'une édition des *Essais*. et établie d'après une copie faite, il y a quinze ou seize ans, sur l'original.

*Inde irae.* Dans une lettre adressée à *la Gironde*, M. Strowski a protesté contre cette ingérence de l'imprimerie nationale, et cette concurrence « de croc-en-jambe » que fait l'État à l'initiative privée. M. Courbet, mis en cause nommément, a répondu. Il indique les origines de l'édition conçue par l'Etat, marque les différences matérielles qui la distingueront de l'édition municipale, notamment une représentation figurée du manuscrit, et certifie qu'il n'y a pas l'ombre de rivalité entre les deux entreprises, qui ne s'adressent pas aux mêmes catégories de lecteurs.

La ville de Bordeaux s'est beaucoup honorée, quoi qu'il arrive de la vente, en consacrant un large crédit à cette reconstitution littéraire. De pareils exemples sont trop rares à notre époque, pour ne pas être très vivement applaudis. Il y a là une question supérieure à celle de l'argent, et même en matière de librairie, le profit matériel ne saurait être le seul facteur FERNAND BOURNON.

40. **Archives cinématographiques**. — Il est question, à l'Hôtel de Ville de Paris de créer des archives cinématographiques permettant de conserver le souvenir précis des fêtes, cérémonies et grands événements intéressant la Ville de Paris. Ce projet bien « nouveau siècle » vient d'être soumis au bureau du Conseil municipal par M. Henri Turot, qui affirme que la dépense serait insignifiante. On s'entendrait aisément avec un photographe qui, en échange des facilités spéciales qui lui seraient consenties pour disposer son appareil, remettrait à la Ville un certain nombre de rouleaux.

Rappelons que le British Museum, possède, déjà depuis plusieurs années des archives cinématographiques du même genre.

41. **Le Pèlerin passionné de Shakespeare.**— La librairie Sotheby, de Londres, vient de vendre à un amateur américain un des deux exemplaires connus — l'autre est à la Bodléienne, d'Oxford — de la troisième édition (1612) du *Pèlerin passionné*, de Shakespeare, moyennant le prix de 50.000 fr. Comme ce petit volume n'a que soixante-deux pages, c'est sans doute, proportionnellement à son épaisseur, le prix le plus élevé qu'un livre ait jamais atteint. Cet exemplaire était la propriété de M. Lodevay qui l'avait trouvé, en 1882, relégué au second rang, dans le coin d'une bibliothèque dont il avait hérité.

On ne connait également que deux exemplaires de la première édition (1533) de ce recueil, l'un à Trinity Collège (Cambridge), l'autre dans la

Digitized by Google

bibliothèque de sir Charles Isham, à Lamport-hall (Nottinghamshire), où il fut découvert en 1867, par M. Charles Edmonds. Aucun exemplaire de la seconde édition n'a été signalé jusqu'ici.

42. **Ventes d'autographes à Londres** — On a vendu quelques pièces intéressantes à Londres le 19 mai dernier (v. l'*Amateur d'autographes*, juin 1906).

Le prix le plus important a été obtenu par un pièce signée d'Edouard VI, roi d'Angleterre. Le document était superbe, dans un bel état de conservation, mais le prix ne le fut pas moins, car il atteignit 450 livres st., soit 11,250 francs ! Il est juste de dire qu'il serait bien difficile de retrouver un autre document signé par ce jeune roi qui mourut à 15 ans.

Voici les prix qui ont paru les plus dignes de remarque :

N° 3. Marie Tudor, 587 francs ; 5. Elisabeth, reine d'Angleterre, 367 francs ; 90. Cromwell, p. s., 325 fr. ; 11. Charles II, l. a. s., 637 fr. ; 44. Leicester (R. Dudley), l. a. s., 437 fr., ; 76. Romney, l. a. s., 337 fr. ; Reynolds, l. a. s., 145 fr. ; 84. Thackeray, l. a. s., 237 fr. ; 113. Washington, très vilaine l. a. s., 231 fr. ; 161. Richard duc d'York, régent de France, p. s sur vélin, 2,125 fr. ; 247. une signature de Charles VIII, roi de France, 78 fr. ; 260. H. de Balzac, magnifique lettre, 245 fr. ; 284. Charles le Téméraire, p. s., réunie à deux autres signatures sans grande valeur, 237 fr. : 288. Ninon de Lanclos, signature sur vélin, 150 fr., ; 328 Thackeray, l. a. s., avec un dessin humoristique, 250 francs.

43. **Collection Amherst.** — Une vente d'une importance extraordinaire va avoir lieu à Londres Il s'agit de la bibliothèque rassemblée à Didlington Hall par lord Amhorst, et qui va être mise aux enchères par les soins du libraire Bernhard Quaritch. On se fera une idée de cette collection, en sachant qu'elle possède dix-sept ouvrages, dont onze complets, de Caxton, qui fut le premier imprimeur anglais. On évalue ces dix-sept livres à quelques 750,000 francs. Une seule pièce, la *Lefèvres' Receuyll of the Historyes of Troye, 1474*, est estimée 125,000 francs. C'est ensuite le premier livre qui ait été imprimé en Italie, le *Lactance de Subiaco* (1465). Il y a encore une *Apocalypse de Saint-Jean*, xylographiée en Hollande vers 1455. C'est une pièce de quelque 40,000 francs. Des presses de Gutenberg et de ses successeurs, lord Amhorst possède une *Bible* de 1455, le *Catholicon* de 1460, le *Ciceron* de 1465 et 1466. Il n'est pas moins riche en œuvres imprimées à Strasbourg ou en Hollande. Au total, la bibliothèque renferme une centaine d'ouvrages venant d'Italie, de Hollande ou d'Allemagne et antérieurs à l'an 1500. Elle contient en outre de fort belles reliures, enluminures, et une collection unique d'ouvrages relatifs à l'histoire de la Réforme, principalement en Angleterre.

Digitized by Google

44. **Journaux bizarres.** — Dans un livre récemment paru, un auteur italien, M. Buonvino, donna des renseignements curieux sur certaines inventions saugrenues grâce auxquelles des journaux éphémères pensèrent accroître leur clientèle : un journal de Madrid, *Luminaria*, était imprimé avec une encre phosphorescente, de sorte qu'on pouvait le lire dans l'obscurité ; mieux avisé encore cet industriel qui imprimait sa feuille de chou sur une feuille de pâte. On mangeait sa gazette après l'avoir lue : après la nourriture intellectuelle, la nourriture matérielle. Le *Bien-Être* promettait à ses abonnés (à ses abonnés de trente ans) une pension viagère et des obsèques gratuites. Mais le *Bien-Être* cessa de paraître après un mois d'existence. Le *Courrier des Baigneurs* et la *Naïade* qui parurent vers 1850 étaient imprimés sur du papier à l'épreuve de l'eau et destinés à être lus au bain. Le *Grand Journal* et le *Fazzoletto* pouvaient servir de mouchoir de poche : le *Giornale dei fumatori* pouvait se convertir en papier à cigarettes.

Enfin, il paraît en Scandinavie des journaux imprimés sur un papier si résistant qu'on peut en faire une corde et se pendre.

---

# L'Information mutuelle.

Sous cette rubrique, nous ouvrons nos colonnes à nos collaborateurs et abonnés qui, *s'occupant d'une question scientifique* quelconque, peuvent espérer recevoir de nos lecteurs des communications de nature à les intéresser.

Malgré tout le zèle que mettent les archivistes et les bibliothécaires à inventorier et à cataloguer les documents confiés à leurs soins, il se passera de longues années encore avant que leur travail soit achevé. En attendant, il est d'un intérêt supérieur que chacun puisse profiter des travaux de ses confrères et nous ne doutons pas que l'esprit de confraternité qui règne entre les bibliothécaires et archivistes belges et étrangers ne produise les meilleurs résultats par le nouveau moyen de communication que nous mettons à leur disposition.

La Rédaction.

*Dénombrements de foyers et recensements de la population.* — M. J. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives Générales du Royaume, à Bruxelles, préparant une étude sur les dénombrements et recensements dans le duché de Brabant serait reconnaissant aux confrères qui voudraient bien lui signaler les

Digitized by Google

documents tant imprimés que manuscrits se rapportant à ce sujet, qu'ils rencontreraient au cours de leurs travaux ou lectures.

## ACTES OFFICIELS.

**Bibliothèque royale.** — PERSONNEL. — *Nomination.* — Par arrêté royal du 30 décembre 1905, M. BACHA (E.), conservateur-adjoint à titre personnel est nommé conservateur-adjoint.

**Bibliothèque royale.** — CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Nomination.* — M. VANDERLINDEN (J. F.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand a, par arrêté royal, été nommé membre du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale, en remplacement de M. le lieutenant-général DE TILLY, décédé.

**Distinctions honorifiques.** — Par arrêté royal du 25 octobre 1906, M. Van den Branden, archiviste de la ville d'Anvers, a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

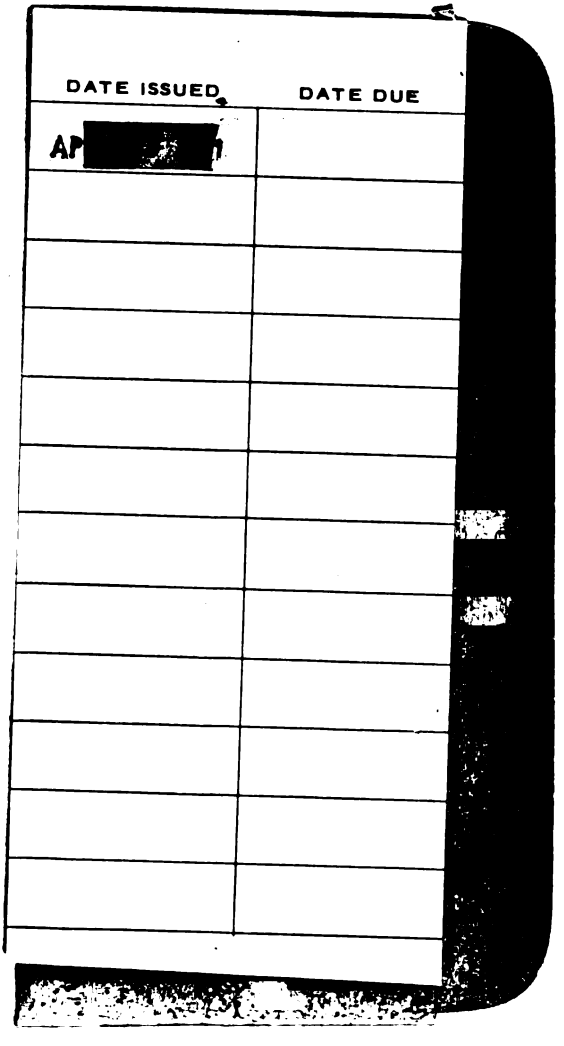
**Examen de Candidat-archiviste.** — MM. Courtoy (F.), docteur en droit, et Tihon (A.), docteur en philosophie et lettres (groupe histoire), ont subi l'examen de candidat-archiviste.

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 073751883

Digitized by Google




Digitized by Google

